

NERNIER (DE)

SEIGNEURS DE NERNIER ET DE TROCHES EN CHABLAIS, DE CORSINGE AUX BAILLIAGES, DE BEAUMONT (OU BELMONT) EN SEMINE, DU VAL D'ILLIER EN ANCIEN CHABLAIS (VALAIS SAVOYARD).

P. d'azur à deux brochets d'argent adossés (1).



SANS remonter plus haut, nous savons que le château et fief de Nernier fut vendu, le 4 septembre 1277, par Léonette de Gex à Béatrix de Savoie, comtesse d'Albon, dame du Faucigny (*Sommaire des Fiefs*). D'après certaines généalogies de la très illustre maison de Viry, Bosen de Nernier épousa, le jeudi gras 1285, Guillermette de Viry. Donc, entre 1277 et 1285, ce château serait parvenu à un Bosen que l'on désignait par ce nom de lieu. Dans tous les cas, dès 1297, l'on trouve installée au château de Nernier une famille qui en a pris le nom et qui y a demeuré jusqu'à son extinction en 1433. D'où venait cette famille ? Mermet, fils de feu François de Cly, habitator en Nernier, Girard et Antoine, fils dudit Mermet, Guigonet et Pierre, frères et fils de leur Mess^{re} Jean, chevalier de Nernier, furent cités à comparaître, le 19 décembre 1374, devant le comte de Savoie *pro tribunali sedente*, pour prouver leur parenté avec Mess^{re} Pierre, seigneur de Cly au diocèse d'Aoste, et leurs droits, le cas échéant, à sa succession et à son échute.

De l'enquête faite ce jour-là, et dans laquelle déposèrent Jean de Blonay, chevalier, Guillaume de Rovorée, chevalier, etc., il résulta que Mermet de Nernier était le parent mâle du degré le plus proche, appelé à succéder audit Mess^{re} Pierre, seigneur de Cly, que les Nernier étaient de la même race que les seigneurs de Cly en Val d'Aoste, que la souche commune était Mess^{re} Bosen de Cly, chevalier, et que ce Bosen avait eu deux fils : Gotofred de Cly (père de Boniface, père lui-même de Mess^{re} Pierre, seigneur du château de Cly, alors vivant) et François, damoiseau de Cly, qui habita Nernier au diocèse de Genève, et qui eut lui-même pour fils feu Jean de Nernier, chevalier (père de Girard et Antoine), et vivant Mermet de Nernier (père de Guigonet et de Pierre) (Archives d'État à Turin, Protocoles Gaillard). Déjà le 2 décembre 1374, Mermet, coseigneur de Nernier, Girard et Antoine, ses fils, Guigonet et Pierre de Nernier, avaient cédé au comte de Savoie tous leurs droits sur le château de Cly. Dans le testament de Jean de Nernier, chevalier, du 10 septembre 1360 (Arch. Thuyset), il substitua à ses enfants et à d'autres parents Noble et Puissant (*prénom en blanc*), seigneur de Cly en Vallée d'Aoste, et ensuite le plus proche de ses parents du côté *paternel*. Donc les Nernier du Chablais sont une branche des seigneurs de Cly en Val d'Aoste.

Or, Guichenon (*Bresse et Bugey*), dans la généalogie de la famille de Chalant, nomme, parmi les fils de Godefroy, vicomte d'Aoste, vivant en 1220, et qui aurait épousé Béatrix de Genève : Bosen de Chalant, seigneur de Cly et de Châtillon. Ménabréa (*Origines féodales*, p. 419) dit aussi qu'une branche des Chalant était fixée au château de Cly, et que précisément Pierre de Cly, de cette race, fut cité à comparaître, le 22 novembre 1375, devant le comte de Savoie à Évian, avec injonction de remettre aux commissaires désignés les prisonniers qu'il retenait à Cly. Ce Pierre de Cly ayant résisté, dit Ménabréa, le comte fit prononcer la confiscation de son château, mais lui remit ensuite celui de Châtel-Saint-Denis, dans le pays de Vaud (Châtel-Saint-Denis est dans le canton actuel de Fribourg) (2). D'après Della Chiesa (*Corona reale*) et tous les historiens modernes, les seigneurs de Cly faisaient bien partie de la famille connue surtout sous le nom Chalant ; par conséquent les Nernier sont aussi de cette race, la plus illustre de la Vallée d'Aoste.

(1) Nous avons déjà expliqué à l'article FORNIER (de Thonon) et dans le *Dictionnaire du Blason*, p. 451, que nous n'admettons pas pour ces armoiries la version de deux dauphins que donnent Palliot et d'autres héraldistes. Bernard de Neuvecelle, coseigneur de Nernier, scella un acte de 1551 de son sceau écartelé de Neuvecelle et de Nernier : Nernier représente deux poissons adossés qui ressemblent plus à des brochets qu'à des dauphins. Les dauphins n'abondent pas dans le lac Léman qui baigne Nernier et qui nourrit beaucoup de brochets. Ce pourrait être encore, il est vrai, des ombres-chevaliers en souvenir du droit de pêche, soit des *amblières* que les Nernier avaient sur le lac (*voir* le folio suivant). Il est à remarquer que dans le testament (1420) de Marguerite, veuve de Guigonet de Nernier (fol. 249), elle ordonne que ses héritiers portent les armes du lieu de Nernier (et non pas de la race ou de la famille de Nernier).

(2) Il y a peut-être connexité entre cette confiscation et les deux actes précités de 1374.

Ces changements successifs de noms patronymiques n'ont rien qui doive étonner pour une époque où ces noms n'étaient pas fixés et où, le plus souvent, chaque seigneur prenait celui de sa terre principale.

Les Nernier ont eu de belles alliances en Savoie avec les Ternier, Langin, Châtillon, Mareschal de Montmélian, Neuvecelle, etc. Le dernier, Girard, chevalier, capitaine des fortifications du bailliage de Savoie, laissa son héritage à Philippe de Savoie, fils du duc Amédée VIII, par testament du 21 août 1427. Il ne possédait que la moitié du château et de la villa de Nernier, l'autre moitié du château ayant passé depuis peu par succession aux Neuvecelle (*voir ce nom*). Le 25 mars 1433, le duc de Savoie inféoda à son conseiller et chambellan, Nicod de Menthon, la part du château et de la seigneurie de Nernier, qui a appartenu à Mess^{re} Girard de Nernier, récemment décédé (avec fiefs, arrière-fiefs, fidélités nobles et non nobles, mère et mixte empire, omnimode juridiction, haute, moyenne et basse, supplices, etc.), soit tout ce que le duc et son fils Philippe possèdent tant comme ayant droit par héritage dudit Mess^{re} Girard que par acquisition dans des confins désignés, avec reversibilité pour cette seigneurie aux successeurs du duc, si Nicod de Menthon mourrait sans enfants (*voir MENTHON*, vol. III, fol. 444). Cette hypothèse se réalisa, et, après la mort de Nicod, cette part de la seigneurie de Nernier fut réunie au domaine ducal en 1489-1490 (*Sommaire des Fiefs*) ; elle passa plus tard aux SAINT-JEOIRE, BROTTY, FORNIER, COSTA (*voir ces noms*).

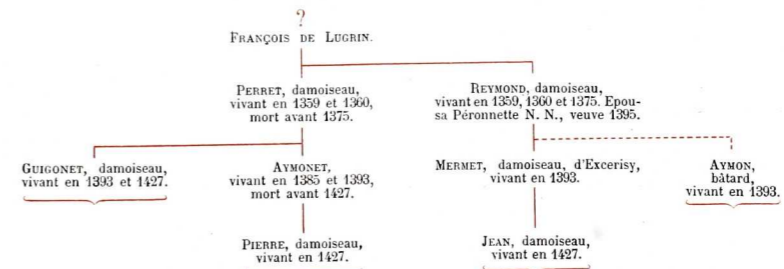
La famille de Nernier, établie au bord du lac Léman, avait des droits de pêche sur une grande étendue de ce lac. Des reconnaissances d'une réelle valeur historique nous ont conservé l'indication des *amblières*, soit de ces droits de pêche, spécialement sur les ombles (ombres-chevaliers, *ambli* en latin) (1).

(1) 1359, 6 août. A Hermance, Jean de Nernier, chev^r, reconnaît être homme lige du comte de Savoie, en son nom et à celui de Mermet, son frère, et tenir lui-même : *Castrum ville de Nernier* avec ses dépendances, la moitié de cette ville et divers biens, le tiers *queste de Nernier et de Coudrea prout consueta est levari in lacu a petra mora usque ad vorsiam et medium lacum videlicet in minutis piscibus*, le tiers *queste ambolorum inter dictos confines*... *pro jure sibi pertinenti in omnibus ambliis qui capiuntur inter dictos confines et quos vendunt piscatores duodecim denarium, et ut dicit non possunt vendi nisi ejus nuntio et dicti Mermeti presente in dictis ambliis, et habent ipse et dictus Mermetus hodelitum* (boyau, omblic) *cuiuslibet ambli* ; le tiers du péage, etc. ; *in ambliis lacus ante Aquarium* (Yvoire) *medietatem mandement de Nernier, excepti feudi Domini que movent de Alingio* ; Perret et Raymond de Lugrin frères, les biens qu'ils tiennent du mandement de Nernier, *excepti feudi Domini que movent de Alingio* ; Aguarie du dret et tant (sic) *ab ecclesia de Missirier et turre Nerniaci* ; la moitié de plusieurs autres *aquarum*, et *pro hiis aquis scilicet medietate debetur quando piscatur in eisdem tempore quadragesimo medietas unius piscis de questa modo debito piscando percipienda in qua percipere solet dominus de Coudrea tertiam partem et domini de Nernier duas partes*, etc. ; divers hommes liges (dont un de Missirier), plusieurs doivent les deux tiers d'un poisson par an, etc. (Arch. Thuyset).

1427, 28 mai. Reconnaisance en faveur d'Amédée, duc de Savoie, par N^o et P^o Jean de Neuvecelle, coseig^r de Nernier, fils de feu Mess^{re} Jean de Neuvecelle, chevalier, coseig^r de Nernier, comme successeur de N^o Marguerite de Neuvecelle, feue sœur du confesseur, pour les biens à Nernier et aux environs, qui furent de Mess^{re} Jean de Nernyaco, chevalier, coseig^r dudit lieu, de Guigonet de Nernyaco, son fils, et ensuite de Pierre, feu fils desdits N^o Guigonet et Marguerite, duquel Pierre avait cause ladite Marguerite, — sous charge de l'hommage lige et noble que doit N^o et P^o Mess^{re} Girard de Nernyaco, chevalier, coseig^r dudit lieu : la moitié du château de Nernier, c'est-à-dire *medietatem existentem a parte lacus ipsius castri, juxta aliam medietatem ipsius castri quam tenet Mess^{re} Girard de Nernier superius et carreriam publicam ex alia partibus* ; le quart de ville seu burgi de Nernier avec ses dépendances ;... la sixième partie par indivis avec ledit Mess^{re} Girard et le seig^r d'Yvoire *queste aquarum pro indiviso de peyt juxta aquas Raymondi Jaqueti a parte bore, a meta castri Aquarie lu dret et tant (sic) ab ecclesia de Missirier et turre Nerniaci* ; la moitié de plusieurs autres *aquarum*, et *pro hiis aquis scilicet medietate debetur quando piscatur in eisdem tempore quadragesimo medietas unius piscis de questa modo debito piscando percipienda in qua percipere solet dominus de Coudrea tertiam partem et domini de Nernier duas partes*, etc. ; divers hommes liges (dont un de Missirier), plusieurs doivent les deux tiers d'un poisson par an, etc. (Arch. Thuyset).

1471, 1^{er} avril. Reconnaisance à peu près identique à celle ci-dessus de 1427, par N^o Pierre, fils de feu N^o Jean de Neuvecelle (Girard de Nernier est remplacé par Mess^{re} Nicod de Menthon, seig^r de Montrottier et coseig^r de Nernier ; le seig^r d'Yvoire est N^o et P^o Amblard de Rovorée), Pierre Quisard, de Massongy, notaire et commissaire d'extentes du mandement d'Hermance pour le duc de Savoie (Arch. Thuyset).

(*) Cette reconnaissances, celle de 1359 ci-dessus et quelques autres chartes des Nernier (Arch. Thuyset) nous fournissent le fragment généalogique suivant des Lugrin, qui contribuera à compléter la généalogie de cette famille.



Mess^{rs} BOSON DE CLY, chevalier. D'après des généalogies de la famille de Viry, un Boson de Nernier, chevalier, aurait épousé, le jeudi gras 1285, Guillemette, fille de Vullierme de Viry, veuve de Vullierme de Bagemont (?). Si cette indication est exacte, ce Boson de Nernier est très probablement le même que Boson de Cly, possessionné déjà à Nernier. Mais François ci-dessous, fils de Boson de Cly, ne peut être né de ce mariage contracté en 1285, puisqu'il était déjà marié lui-même en 1297; Boson aurait donc contracté un mariage antérieur.

GOTOFRED DE CLY. Sans doute le N° Godofroy, seig^r de Cly, au diocèse d'Aoste, qui, avec François, son frère, seig^r de Serny (nom mal lu, pour Nernier), vendit, le 5 avril 1306, par acte passé à Evian, au prévôt de Montjoux, des fiefs, censés, servis, rières, Lugrin, Benan, la Faë, Huins, la Crouze, la Jouz (quelques-uns de ces noms de lieux sont probablement aussi défigurés), pour 1,040 livres de Lausanne (Besson, Mémoires, p. 270). D'après le Sommaire des Fiefs, Guillaume, prévôt de Montjoux, reçut, le 8 février 1324, concession d'administrer la justice et d'ériger des fourches patibulaires à Nernier. Selon Besson (loco citato), ce prévôt était Guillaume de Palatio. On a vu à la note (1) du folio précédent que les Lugrin devaient encore au siècle suivant un hommage au prévôt de Montjoux. Pour connaître les rapports qu'il peut y avoir entre tous ces faits, il est regrettable que nous ne connaissons pas le texte exact des actes précités de 1306 et 1324. A rapprocher de l'article de IV. JEAN DE CHATILLON, vol. I, fol. 388.

BONIFACE DE CLY, substitué (lui-même ou son fils) au testament de Mess^{rs} Jean de Nernier (ci-contre), chevalier, 1360. Le prénom n'est pas indiqué. CATHERINE, citées dans l'acte ci-dessus de 1323. ISABELLE, citée le 3^e dans l'acte ci-dessus de 1323. C'est peut-être l'Aymonet de Nernier, clericus, témoin à Bonneville le 5 juillet 1331 (Titres Eschavannes). MERMET DE NERNIER, damoiseau, coseigneur de Nernier, cité le 2^e dans l'acte ci-dessus de 1323, parmi les enfants de François. Témoin le 18 juin 1335 (Thuyset). Son frère Mess^{rs} Jean passe reconnaissance pour lui, envers le comte de Savoie, le 6 août 1350 (voir le folio précédent). Il se porte caution pour Pierre de Nernier le 10 juillet 1352 (Arch. Morand). Témoin dans sa maison à Nernier en 1375 (Thuyset). Epousa Hélinode, fille de Girard de Nernier, chevalier, seig^r dudit lieu. Girard, dans son testament du 13 novembre 1360 (Arch. Saint-Jorioz), substitue à ses mâles ceux entre autres de Mermet de Nernier, son grand-père. Le 19 décembre 1374, il prête serment, ainsi que ses deux fils et ses deux neveux (fils de son frère Jean), sur les Saintes Ecritures entre les mains du comte de Savoie au château de Morges, qu'il descend légitimement de Boson de Cly, son grand-père, lequel est arrière-grand-père de Mess^{rs} Pierre, seig^r actuel du château de Cly en Val d'Aoste, dont lui, Mermet, est le parent le plus proche, appelé à lui succéder (Arch. de Cour). Mermet teste le 5 mars 1382 (Thuyset) eger corpore; veut être enterré dans l'église de l'abbaye de Bellèrive avec ses parents et prédécesseurs, fait à cette abbaye un legs payable sur la dime de Vevey, par Girard, son fils, et charge celui-ci de faire construire un autel dans le chapitre de ladite abbaye. A Guigonet de Nernier, son neveu, il substitue Jean de Blonay, seig^r de Saint-Paul, et Rodolphe, seig^r de Langin, chevalier, nommés aussi exécuteurs testamentaires; fait à Nernier dans sa maison.

Mess^{rs} PIERRE, seig^r du château de Cly, chevalier, au sujet de la parenté duquel, avec les Nernier, fut faite une enquête le 10 décembre 1374 (voir fol. 246). Sa descendance, s'il en a eu, sort de mon cadre. ANTOINE, cohéritier universel de son père. Cité dans l'enquête du 19 décembre 1374. Témoin avec son père en février et mai 1375 (Thuyset). Mess^{rs} GIRARD, chevalier (déjà en 1393, Thuyset), coseig^r de Nernier et du Val d'Ilillier, seig^r de Troches, de Beaumont en Semine et de Corsinge, cohéritier universel de son père qui lui laissa en prérogative la dime de Vevey et ses dépendances. Le dernier novembre 1393, à Nernier, dans la maison de ce chevalier, il vendit des revenus et servis à Mermet de Lugrin, damoiseau, se réservant le mère et mixte empire et l'onnimode juridiction (Thuyset). Dans des enquêtes de 1395 (Ibid.), on voit que Girard et son cousin germain, Guigonet de Nernier, avaient le mère et mixte empire et l'onnimode juridiction sur le manoir de Nernier, même sur des nobles, tels que les Lugrin de Serizy (ou Cerezy) et les d'Essenevay. Girard fut arbitre, en 1396, entre Girard de Nernier et les Frères prêcheurs de Genève (Galiffe, Genève historique et archéologique). Fidèle-jusseur au contrat dotal Langin-Compey. Il fut préposé à l'inspection des châteaux du bailliage de Savoie et visita les fortifications de Chambéry en 1411 (Mémoires, H^{is} de Chambéry, p. 357). Il acheta, avant le 31 octobre 1402 (Arch. de Giez), la maison-forte de Corsinge (1) de Mess^{rs} Pierre de Châtillon, chevalier (voir CHATILLON, vol. I, folios 386 et 387), pour 21,000 florins d'or de grand poids. Il accorda, le 28 janvier 1407, à Pierre de Châtillon le droit de rachat du château et de la juridiction de Corsinge (Ibid.). Par sentence rendue à Thonon le 18 mars 1427 et en vertu du fidéicommis apposé au testament de Girard II de Nernier, aïeul maternel dudit Girard de Nernier, le duc de Savoie ordonna que Richard de Montchemu remmetrait audit Nernier les châteaux de Troches et de Beaumont-en-Semine avec leurs dépendances, ce qui fut exécuté par Montchemu (Thuyset). Il fonda avec son cousin Guigonet de Nernier une chapelle dans l'église de Nernier, sous le vocable de la sainte Vierge, avant le 29 mai 1427 (Ibid.). Il fut un des seigneurs du Genevois qui rendirent hommage à Amédée VIII vers 1430 (Capré, fol. 160). Il épousa : 1^o avant le 16 août 1398 (Arch. de Giez), Ambroisie Mareschal, veuve de N° Pétremand Ravais; elle était fille de N° Girard Mareschal de Montmélian et testa le 15 septembre 1420, alors femme (2) dudit Mess^{rs} Girard de Nernier (Arch. Mareschal), en faveur de sa fille Catherine Ravais, femme de N° Jacques Rossillon dit Bovard (voir ROSSILLON DE GEMILLIEN); 2^o contrat dotal du 13 septembre 1423 (Arch. de Giez), Philippine, fille de N° Barthélémy de Châtillon, coseig^r de Dorches, laquelle se remaria, avant le 18 novembre 1435, avec Guillaume de Tavel, seig^r des Granges. Il teste le 21 août 1427; veut être enterré dans l'église de Bellèrive, dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs, veut que trois pavés portent unum vessillum armorum Nerniaci, fait des legs au prieur de Ilillier (ou Vallis de Ylliac, il y a les deux) de l'ordre de Saint-Augustin, diocèse de Sion, aux Dames de l'abbaye de Bellèrive, à percevoir sur ses revenus, servis, etc., depuis Misserier (3) jusqu'à Hermance, dans la villa d'Hermance et la châtellenie de Bellèrive, à N° Péronnette de Châtillon, sœur de sa femme, etc.; il légua à N° Philippe de Châtillon, sa femme, les meubles du testateur tam apud Nerniacum, Cursingium, Vallis de Ylliac quam alibi, et son château de Cursingio (sic) et dépendances, sur lesquelles elle ne pourra disposer que de 1,700 florins d'or; institua héritier universel Illust^{re} prince Philippe de Savoie, fils du duc; nomme exécuteurs testamentaires le duc de Savoie, N° Mess^{rs} Gaspard de Montmayeur, Rodolphe d'Allinge, seig^r de Coudrée, chevaliers, et Girard de Strata, damoiseau; fait au château de Thonon, dans la chambre à coucher du duc, témoins Mess^{rs} Théobald de Fico, aumônier et confesseur du duc, François de Compey, Robert de Montvuagnard, maître d'hôtel du duc, Guigon de Rovorce, seig^r de Cursinge, Nicod de Menthon, écuyer d'écurie du duc, etc. (Thuyset). Il mourut le 2 février 1433 (N° Tredecim de Saint-Severin, Monographie de Bonvillaz, Comte du châtillon de Balleysan, p. 160). D^{ne} Philippine, sa veuve, alors femme de Guillaume de Tavel, passa reconnaissance envers le duc comme dame de Corsinge le 18 novembre 1435 (Sommaire des Fiefs). DERNIER DU NOM.

(1) Il ne faut pas confondre (comme le Sommaire des Fiefs) ce Corsinge, sur la paroisse de Meynier, ancienne province de Carouge, qui, à la vérité, s'écrivait Cursingium en latin, avec Cursinge en Chablais, paroisse de Drailant.
(2) C'est par erreur de copie qu'au folio 310 du 3^e volume, elle est dite alors veuve dudit Girard.
(3) Actuellement Messery.

FRANÇOIS DE CLY, damoiseau, habitant à Nernier ou François, seig^r de Nernier, ou François de Nernier. Il ép. Broisette, fille de N° Guillaume de Langin. Le 20 septembre 1297 (Thuyset), François, seig^r de Nernier, reconnut avoir reçu pour la dot de Broisette 60 liv. gen. de Rodolphe de Langin, son beau-frère. François de Nernier, en juin 1302, presta hommage et fidélité pour le fief de Nernier à Amédée du Villard, seig^r d'Albonne (sic) (probablement pour Amédée de Villars, seig^r d'Aubonne) (Sommaire des Fiefs). Le 24 novembre 1323, Broisette, veuve de François de Nernier, damoiseau, passe quittance en son nom et à celui de ses enfants, à Rodolphe de Langin, son frère, de 40 liv. genevoises, en vertu d'une transaction (Thuyset). Elle, veuve de N° François, seig^r de Nernier, teste le 22 février 1348 (Ibid.); veut être enterrée au monastère de Bellèrive où est déjà enseveli son mari; elle était créancière de N° seig^r Pierre de Langin, damoiseau; fait à Nernier infra castrum dicti loci infra aulam dicti castri ex occidente a parte lacus, témoins Jean Mistral de Nernier, etc.

Mess^{rs} JEAN DE NERNIER, chevalier, coseig^r de Nernier. Il reçut investiture du fief de Nernier le 11 septembre 1343 (Sommaire des Fiefs). Fidèle-jusseur pour Raymond de Chissé le 5 août 1343 (Arch. la Serraz). C'est lui qui passa en faveur du Comte de Savoie la reconnaissance, dont un extrait se trouve au folio 247, 6 août 1359. Il épousa D^{ne} Beatrix, citée dans plusieurs actes, sans que son nom de famille soit indiqué. Il teste le 10 septembre 1359 (Thuyset): veut être enterré au tombeau parentum suorum, dans l'église de l'abbaye de Bellèrive, fait des legs à D^{ne} Beatrix, sa femme, qu'il nomme tutrice de ses enfants, reconnaît avoir reçu pour sa dot 300 florins d'or. b. p., qu'il assigne sur ses biens et droits, fiefs, juridiction, etc., in tota valle de Ilillier; prévoit la naissance d'un posthume, sa femme étant enceinte, et il légua à ce fils posthume 10 livres de rentes annuelles jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice ecclésiastique; si ce posthume est une fille, il lui légua une dot convenable, ainsi qu'à Broesette, Mermette et Hélinode, ses filles; institua héritiers universels Guigonet et Pierre, ses fils, par égales parts, substituant à ceux-ci Mermet de Nernier, frère du testateur, à celui-ci Mess^{rs} Jean d'Alpignin, chevalier, et François d'Yverdon, damoiseau, à ces derniers Nobilium virum et Potentem... (prénom en blanc) Dominum de Cly in Valle Augusta, et enfin à celui-ci propinquorem in genere paterno; fait apud Nernier in castro dicti loci, témoin Jean Bailly de Misserier. N° Beatrix, veuve, est nommée tutrice de ses fils Guigonet, Pierre et François, le 2 juin 1361, et constitue pour suus cunctores Mess^{rs} Humbert de Lucinge, Péronet de Lugrin, damoiseau, et Hugonet Balli, notaire (Ibid.). Beatrix, tutrice de ses fils Pierre et François, et Guigonet de Nernier, son fils, majeur de 14 ans, passent, le 20 décembre 1365, une reconnaissance envers le Comte de Savoie semblable à celle précitée de 1359, en ce qui concerne Mess^{rs} Jean de Nernier (Ibid.).

HÉLINODE, MERMETTE, BROESSETTE, PIERRE, COHÉRIÏER UNIVERSEL, 1360. Vivant en 1375 (voir l'article ci-contre de son frère Guigonet). Pierre n'est pas substitué au testament (1382) de son oncle Mermet; il était probablement mort sans enfants avant cette date. GUIGONET DE NERNIER, damoiseau, coseig^r de Nernier et du Val d'Ilillier. Des hommes de Nernier et de Chens reconnaissent, en faveur de Guigonet et Pierre, frères, coseig^r de Nernier, du 25 février au 7 mai 1375 (Thuyset), leur devoir l'hommage lige et censit et être de leur juridiction omnimode; les uns déclarent être bourgeois desdits frères et devoir les suivre comme bourgeois; l'un reconnaît leur devoir scutum et lanceam cum munimine ferreo, unam palmam navis, hospitium dictorum fratrum, lectum duorum linteaminorum in ipsius granaria, et duos solidos et sex den. geben. de mutagio ad mutagium domini et tenementarii; Raymond de Lugrin, en son nom et à celui des enfants de feu Pierre de Lugrin, son frère, reconnaît qu'ils sont hommes desdits frères de Nernier excepto homagio prepositi montis Jovis pro rebus de Lugrino, et qu'ils tiennent desdits Nernier deux maisons à Nernier, etc. Guigonet fut substitué au testament de 1382 par Mermet de Nernier, son oncle. Il reçut investiture de la maison forte de Nernier, biens et droits féodaux, le 22 février 1384 (Sommaire des Fiefs). Le 11 décembre 1393 (Arch. Pessin) il achète des biens à Nernier, abornant l'acquéreur, lieu dit in prato Johannis de Bergons. Fidèle-jusseur en 1396 au mariage Langin-Compey (Thuyset). Il ép. Marguerite de Neuvecelle, fille de Mess^{rs} Jean, chevalier. Il mourut avant le 13 avril 1405 (Thuyset). Marguerite teste, veuve et codame de Nernier, le 22 mai 1420 (Thuyset); veut être enterrée dans l'église de Saint-Martin de Nernier, en la chapelle qu'a ordonné d'y construire sondit mari, à côté du tombeau de leur feu fils Pierre; legs aux moniales de Bellèrive pour une commémoration sur les tombeaux des seigneurs de Nernier enterrés dans leur église, à la Chartreuse de Vallon, aux églises de Nernier, Neuvecelle, Saint-Maurice du Val d'Ilillier (à prendre sur les servis à elle dus dans ledit Val), à l'hôpital de Nyon (le meilleur de sa maison-forte de Nernier); institua héritier universel N° Jean de Neuvecelle, son frère, ensuite Pierre, fils dudit Jean, lui substituant successivement Guillaume, frère dudit Pierre, Pierre de Neuvecelle, frère de la testatrice, Bon de Neuvecelle, aussi son frère, les enfants mâles dudit Pierre, son frère, et ceux de Pierre de Neuvecelle dit Chalamel, feu frère de la testatrice; excepté pour ceditis trois frères, celui qui héritera devra porter les armes dudit lieu de Nernier; elle nomme exécuteurs testamentaires Mess^{rs} Guillaume et Amédée de Menthon, chanoines de Genève, et N° Perceval d'Arenthon, ses neveux; fait à Neuvecelle, dans la maison-forte dudit Jean, son frère. Ce dernier hérita d'elle et reçut des reconnaissances, le 12 septembre 1425 (Thuyset), comme coseig^r de Nernier et du Val d'Ilillier. Jean passa reconnaissance comme coseig^r de Nernier en faveur du duc, le 28 mai 1427 (voir fol. 247, note 1); on voit qu'il avait hérité de sa sœur de la moitié du château de Nernier, mais qu'il n'avait que le quart du bourg, le 1/6 du péage, etc., tandis que Mess^{rs} Jean de Nernier, chevalier, ci-dessus, possédait la moitié du bourg, le 1/3 du péage, etc.; une partie de la succession dudit Jean de Nernier ne passa donc pas alors aux Neuvecelle. A l'article de cette famille commençant au folio suivant, voir ce qui concerne le fief de Nernier et le château de ce nom.

Vén^{ble} Mess^{rs} JEAN DE NERNIER, prieur de Peillonay, exécuteur testamentaire de Mess^{rs} Pierre Bailly, chanoine de Genève, 1327 (Arch. de Genève). Vén^{ble} Mess^{rs} FRANÇOIS. Son père l'institua héritier en 10 livres de terre arables pendant sa vie, Prieur de Saint-Jorioz, près d'Annecy, il est témoin au contrat dotal Langin-Compey (Thuyset). Prieur de Contamine le 17 janvier 1417 (Besson, Mémoires, p. 157). Des reconnaissances sont faites, le 8 août 1425, en sa faveur, soit de son prieuré de l'ordre de Cigny (Thuyset). Il mourut le 25 janvier 1426, et le lendemain une supplique fut adressée au pape Martin V pour qu'il ratifiât l'élection que venaient de faire les moines de Contamine pour le remplacer, en la personne de François de Charansonay (Arch. de Cour).

Vén^{ble} Mess^{rs} JEAN BALLI, clerc, cohéritier universel, 1527, de Vén^{ble} Mess^{rs} Pierre Balli, chanoine de Genève. ANSERMET, abornant des biens vendus à Nernier le 30 avril 1347 (Titres Eschavannes).

PIERRE DE NERNIER, coseig^r de Nernier et du Val d'Ilillier. Un compromis fut ordonné, le 13 avril 1405, pour régler des différends entre Jacques de Essenevay et Mess^{rs} Girard de Nernier, chevalier, ce dernier agissant en son nom et pour ledit Pierre de Nernier, fils de feu Guigonet, nepos ejus (Thuyset). D'après Guichenon (Bresse et Bugy) il a épousé (Pierre, seig^r de Nernier en Savoie, fils de Guy, seig^r de Nernier), le 12 février 1410, Isabelle, fille de Guy de Grolée, chevalier, seig^r de Passin. Pierre mourut avant sa mère qui fut son héritière.

(1) C'est Jean dit Gres qui obtint, le 15 mars 1377, exemption pour ses hommes de travailler à fortifier Evian, œuvre à laquelle le Comte de Savoie avait ordonné que tous les hommes des religieux et des nobles, demeurant à *font de Morgens usque ad lacum* et à *Dranica usque ad pinetam de Aydiar*, devraient prendre part; succession de son frère Aymon, prétendait avoir droit de rachat sur les biens vendus : François, neveu dudit Jean, avait droit des acquéreurs, d'où contestation, dans le narré de laquelle sont énoncés un paiement fait par ledit chevalier à Pierre de Neuvecelle, feu frère de François, un paiement fait par Guillaume, frère dudit François, à Jeannette de Pontverre, etc.; ils transigent le pénultième février 1391 et auront chacun la moitié desdits revenus (Titres Neuvesel).

(2) Catherine, héritière de sa mère, et Jean, son mari, ont eu et ont juridiction dans le lieu dit de Thollons, depuis le nant de Ricart jusqu'au nant de *Metaleria*, sauf pour la peine de mort ou mutilation des membres, auquel cas le malfaiteur est rendu aux châtellains d'Allinge-Neuf, dans la châtellenie desquels est Thollons; ils prouvent qu'ils ont cette juridiction par d'anciens relâchements faits par le châtelain de Feterne, en 1324, à Jacqueline, mère de ladite Catherine; aussi, le 6 septembre 1356 et le 3 mai 1363, le bailli de Chablais ou le châtelain d'Allinges et Thonon leur font relâcher un voleur ou deux juifs, qui ont nié une dette et se sont parjurés dans les limites ci-dessus (Titres Eschavannes).

(3) Amphilésie veut être enterrée dans l'église d'Evian, au tombeau de feu Vuillielme Mestral d'Evian, et institue héritier son mari.

(4) Sont fidjusseurs de la dot de Jordane : Guillaume de Pontverre, chev., seig' de Saint-Triphon, Jean, frère de Jordane, Richard de Compey, seig' de la Chapelle, Girard Compey de Feterne, etc.

Mess^{rs} VUILLIELME, curé de Neuvecelle, a fait un legs à la chapelle de Notre-Dame dans l'église de Neuvecelle (dit dans la donation de 1361).

JEAN de *Novassella* dit Gres, damoiseau encore en 1383, chevalier au moins dès 1387. Fidjusseur, en 1327, au contrat dotal de sa sœur Jordane. Lui, fils de feu Mess^{rs} Aymon, chev., témoin, bourgeois et habitant d'Evian le 24 mars 1341 (Titres Eschavannes). Ses frères Aymonet, Richard et Berthet, en leur nom et à celui dudit Jean, firent, le 9 mars 1350, une donation à la chapelle fondée par leur père (Thuyset). Le 26 janvier 1371, avec Mermet de *Fulmine*, il fut infodé de la tour forte de Lugin et dépendances (Arch. de Cour). En février 1372, Jean Gres de *Novassella*, damoiseau, reçoit l'aveu d'une reconnaissance de droits féodaux, *apud Luginum infra turrim dicti Johannis de Novassella* (Arch. Loëx). Il reçut investiture, le 16 mars 1374, de la mestralie d'Evian (Arch. de Cour) (1). Il ép. : 1^o Catherine, fille de N^o Guillaume du Crest et de Jacqueline de Compois (Titres Eschavannes) (2); 2^o Jacquemette de Bussy (Thuyset). Il teste le 14 mai 1388; veut être enterré dans l'église de Neuvecelle au tombeau de ses deux fils François de Neuvecelle, fils de feu Berthet, neveu du testateur; veut que sa femme Jacquemette soit tutrice de ses enfants (du 2^e lit) (*Ibid.*). Il codicille le 18 juin 1388 (*Ibid.*) et encore le 7 septembre 1397, voulant que sa maison-forte de Neuvecelle située *juxta ecclesiam de Novassella* et juxta la maison de Nicod Bidal *fossalia dicta domus intermedia*, avec ses places, etc., et d'autres biens à Neuvecelle appartiennent à Jean, son fils, né de Jacquemette de Bussy, sa femme; il lui substitue Jacques et Bon, ses fils (*Ibid.*). Il mourut avant 1401. Lui, ou son fils du même prénom, fut investi, le 13 octobre 1398, du fief qu'il tenait dans la paroisse de Thollon (Arch. de la Chambre des Comptes).

GUILLAUME, bâtard, légataire de Marguerite ci-dessus, 1420; probablement le même Guillaume, bâtard de *Novassella*, damoiseau, témoin le 14 octobre 1412 (Thuyset).

MARGUERITE, ép. N^o Guigonnet de Nernier, coseig' de Nernier et du Val d'Illier; elle teste, veuve et héritière de son fils Pierre, en faveur de N^o Jean de Neuvecelle, son frère, le 22 mai 1420 (voir NERNIER).

JEANNETTE, ép. N^o Pierre Tornier, de Vevey, damoiseau. Le 31 janvier 1387, N^o Jean de Châtillon, fils de feu Guillaume, chevalier, seig' de Larringe, lui fit donation du château et juridiction de Larringe (Tit. Neuvesel). Le 6 mai 1433 ils font donation à

BON, 4^e fils du 2^e lit, substitué avec ses enfants au testament de sa sœur Marguerite, 1420. (Thuyset); il nomme ses frères Pierre et Jean tuteurs de ses enfants, cite Catherine, sa 1^{re} femme, fait un legs à Aymonette, sa femme; fait à Maugny dans sa maison (copie moderne des Arch. Maugny).

V. PIERRE l'aîné, dit CHALAMEL, est dit, ainsi que son frère Perrin-Pierre, au testament de leur père, fils de Catherine, sa 1^{re} femme; ils sont coseig' universels pour tous ses biens de Thollon, Evian, Maxilly et Aigle. Il est mort avant le 22 mai 1420, avant acte passé à Valiège dans la paroisse de Lugin (*Ib.*). Exécuteur testamentaire d'Etienne de Greysier, 1405 (Titres Eschavannes). Il teste le 19 octobre 1430, à Lugin, lieu dit en *Valievoz* (Valiège), dans sa maison d'habitation; veut être enterré dans l'église de Neuvecelle, au tombeau de ses prédécesseurs (Thuyset). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU III.

Rodolphe d'Allinge desdites choses et de biens à Monthey subastés au préjudice dudit Guillaume (*Ibid.*)

AYMONET, donné, légataire de son père.

CLAUDINE, Son père lui légua 300 fl. Légataire de sa tante Marguerite ci-dessus. Peut-être la Claudine de Neuvecelle qui, en 1453, était femme d'Antoine de Châtillon le Colombier (Titres Neuvesel).

HENRI, cohéritier en 1412. Mort sans enfants (G.). Vivant en 1469.

VI. JEAN, Le testateur, 1412, veut que, si un de ses fils se fait religieux ou vient à mourir, Jean lui succède en l'hoirie maternelle, et Pierre en l'hoirie paternelle. Avec ses frères Henri et Nicod, il reconnaît, le 10 juin 1438, tenir en fief noble et lige une maison-forte à Thollon avec m. et m. emp. et om. juré, sauf le dernier surplus (*Sommaire des Fiefs*). Le 3 juin 1462 il reconnaît encore tenir sa part de la juridiction et maison-forte de Thollon (*Ibid.*). Il fut coseigneur de Vouvy et pleige à Genève avec son frère Nicod en 1428 (Notes de M^o Dumont, bibliothécaire de Lausanne).

(5) Probablement le Nicod de Neuvecelle, chef de lances en 1426, dans la guerre contre le duc de Milan (M^o Costa, *Souvenirs d'Amédée VIII*).

(6) Nicod de Breno cite ladite Marguerite dans son testament du 31 octobre 1503 et nomme N^o Antoine de Neuvecelle l'un des tuteurs de ses enfants avec N^o Humbert de *Bogge*, ce qui tend à prouver que Marguerite était bien fille du François qui avait épousé Jacquemette de *Bogge*.

GABRIELLE, ANTOINETTE, MARGUERITE, légataires de leur père, 1483.

LOUIS, seig' de Maugny, destiné par son père à l'état ecclésiastique. Fidjusseur au contrat dotal de sa nièce Hélène, 1530. Dit seigneur de Maugny dans la vente du 4 septembre 1542 du droit de rachat des biens vendus par N^o Michel de Neuvecelle de Lugin (Titres Neuvesel). Le 29 mars 1542 il reconnaît tenir des seigneurs de Berne, en suivant la reconnaissance de Nicod et Henri de Neuvecelle (ci-dessus), et en vertu des partages faits entre lui et son frère, une rente féodale rière Maugny, Greisier, Allinges, Thonon, etc. (*Fiefs*).

PÉRONNETTE, ép. N^o Guillaume Nicod, qui était châtelain de Gex en 1530. Elle mourut avant le 4 avril 1530. Lui fut légataire de son beau-père (Arch. Maugny).

HÉLÈNE, légataire de son père; ép., contrat dotal du 31 janvier 1530, après mariage célébré, N^o Jacques de Cholex, seig' dudit lieu (Thuyset). Ses mâles sont substitués par son père à ceux de sa sœur Anne. Jacques et N^o Etienne Nicod (mari de ladite Anne) transigent, le 15 février 1541, avec N^o Louis de Neuvecelle, à propos des précédents qu'il avait sur l'hoirie de son frère Antoine, beau-père desdits Jacques et Etienne. Elle testa le 25 juin 1546 (Thuyset).

VUILLIELME de *Novassella*, chevalier, témoin le 16 des kalendes de février 1241, et en 1240 ou 1247 (Cartulaire de Saint-Paul).

I. GUILLAUME, peut-être le même que Vuillielme, chevalier, ci-contre.

II. GUILLAUME, fils de Guillaume de Neuvecelle, prête hommage, le 31 janvier 1273, au C^o Philippe de Savoie pour le tiers du château dudit lieu; à cause de cet hommage le Comte lui fait donner 10 livres genevoises (Extrait, Arch. de Cour).

III. AYMON, damoiseau encore en 1327, puis chevalier, fils de Guillaume ci-dessus (G.). Le dimanche après la fête de saint Barthélémy, apôtre, 1295, le C^o de Savoie admodie audit Aimon, damoiseau, la dime du blé et du vin qu'il possède dans la paroisse de Neuvecelle, à tenir par lui à perpétuité sous une cense annuelle; fait au Bourget; *expeditum per magistrum petrum physicum nostrum* (Titres Neuvesel). Il aurait épousé Jaquette de Compois, fille de Girard de Compois de la Chapelle, chevalier, seigneur de Thollon, veuve avant le 29 novembre 1330, laquelle épousa Guillaume du Crest, bourgeois d'Evian, mort avant 1341. Il fonda un autel, soit une chapelle sous le vocable de Notre-Dame, dans l'église Saint-Nicolas de Neuvecelle (dit dans l'acte de 1361 ci-dessus et plusieurs autres actes). Il teste le samedi avant la Noël 1329 (dit dans l'acte de 1361). Un acte du 29 novembre 1350 (Arch. Thuyset) est passé à la Touvière d'Evian, dans la maison de ses héritiers.

GIKARD et son frère Jean, fils de feu Mess^{rs} Aymon, chevalier, font donation, le 6 mars 1330, d'une cense à Guillaume de Châtillon, damoiseau, qui la leur restitue pour certaine acquisition (Tit. Neuvesel).

RICHARD, damoiseau, teste le 16 septembre 1360; veut être enterré dans l'église de Saint-Nicolas de Neuvecelle, au tombeau de son père, comme exécuteurs testamentaires Mess^{rs} Pierre, abbé d'Abbondance, N^o Aymon de Pontverre, seig' d'Aigremont, Mess^{rs} François de Greysier, chevalier, Mermet du Crest de Lugin, damoiseau, et Nicollet de Neuvecelle (sans titre); institue héritiers universels Aymon, Jean et Berthet, ses frères; lègue à l'autel fondé par ses prédécesseurs, dans l'église de Neuvecelle, sa maison adieu près du cimetière et abornant celle des heirs de François de Neuvecelle (Thuyset). Il fit, le 17 septembre 1360, une fondation de 40 s. gen. à la Chartreuse de Vallon (Anc. Arch. de l'Intendance de Thonon).

IV. AYMONET ou AYMON, fils aîné, à moins que ce ne soit son frère Girard. Il reçut investiture de ses fiefs le 6 janvier 1330 (Arch. de la Chambre des Comptes). Il fut avec deux écuyers, sous le Comte Vert, à l'expédition de 1335 en Savoie (Gauchon, Savoie). Le 28 juin 1361, il assigne des revenus à la chapelle fondée par son père (Thuyset). Il mourut avant le pénultième février 1391, et son frère Jean fut son héritier ou l'un de ses héritiers (Titres Neuvesel).

BERTHET ou BERTHON, vivant en 1360, mort avant le 4 déc. 1380 (Thuyset). Alliance inconnue. Cité après son frère Jean au testament de son frère Richard.

AMPHILÉSIE, épouse François de Pressier, mestr'al d'Evian, dans la maison duquel elle testele 1^{er} mai 1349 (Thuyset). Témoin Colin de Neuvecelle, bourgeois d'Evian, Perretus nuctrius domini Petri de *Novassella cappellani*, etc. (3).

JORDANE, ép., cont. dotal du 2 juin 1327, Mermet, fils de Guillaume de Châtillon, damoiseau (Tit. Neuvesel) (4).

GUILLAUME, 2^e fils du 2^e lit, cohéritier universel de son père avec ses trois frères Jean, Jacques et Bon, pour la maison-forte de Neuvecelle et pour les biens du testateur aux paroisses de Neuvecelle, Maresche, Evian, Bernay, Saint-Paul, Feterne, Larringe, Reyvroz, Marins, Publier, du Pont, Thollon, etc., et pour le legs fait au testateur, à Bissinge et Chullins (?), par Aymonet de Pontverre. Pas cité au codicille de 1397, ni au testament de 1420.

JACQUES, 3^e fils du 2^e lit, cohéritier universel de son père, probablement le 1^{er} Mess^{rs} Jacques, licencié en lois, vivant 12 décembre 1417 (Titres Neuvesel).

M^o AMÉDÉE, chapelain, chanoine de Saint-Gilles, dioc. d'Aoste, témoin au testament, 1430, de Pierre le jeune ci-contre. Probablement le Dom Amédée, receveur de la chapelle N^o-D^e, mort avant 1439 (Thuyset).

GUILLAUME, damoiseau, mentionné dans un acte de 1391 (Tit. Neuvesel). François *Stephani*, bourg' d'Evian, par testament du 4 décembre 1380, institue héritier universel pour son tiers Guillaume de *Novassella*, damoiseau, fils de feu Berthet, son *consanguineum* (Thuyset).

FRANÇOIS, damoiseau, substitué, en 1388, au testament de son oncle Jean, chevalier. Ep. : 1^o Marguerite, fille de Jean *Mistralis* de Lustry, damoiseau (Titres Neuvesel); 2^o Jacquemette de Bogge qui, veuve, constitue, le 7 décembre 1433, des procureurs pour une cause pendante entre elle et les deux filles ci-dessus de son mari. Probablement le François de Neuvecelle qui testa en 1425 et légua 100 flor. à l'abbaye d'Abbondance (Charvet, *L'abbaye d'Abbondance*). François reconnaît tenir la moitié de la dime du blé rière Neuvecelle avec N^o Jean de Neuvecelle, le 1/3 de la dime du vin dudit lieu, lequel tiers le prince a cédé à Aymon de Neuvecelle contre la maison-forte de la Chapelle, les deux parts de la maison de Thollon, etc., le 3 mai 1430 (*Fiefs*).

PIERRE, mort avant 1391. François ci-contre (fils de Berthet), et Marguerite, sa fille, serait du 2^e lit.

NICOD, cohéritier de son père. En son nom et à celui de son frère Henri, il reconnaît, le 7 octobre 1461, tenir une maison-forte à Thollon, etc. (*Sommaire des Fiefs*). Le 6 juin 1469 il reconnaît encore tenir une maison-forte à Maugny, places fosses, etc., et une rente féodale rière Maugny, Mezinges, Greisier, etc., de la succession de Catherine, fille de Péronnet Métral dit Pontet, leur mère, et de Claudine, femme dudit Péronnet (Arch. de Cour) (5).

PIERRE, JACQUEMET, FRANÇOIS, cohéritiers de leur père, 1412. Leurs frères Nicod, Henri et Jean sont cités pour le fief de Maugny; on peut croire que les autres, étant de la 2^e femme, ne pouvaient avoir part à Maugny, venant de la 1^{re} femme de leur père. En admettant la tradition qui fait descendre les Neuvecelle de Lully d'un cadet des Neuvecelle de Maugny, ils viendraient probablement de l'un de ces trois frères.

JEAN, prieur de Thonon en 1464 (Arch. Morand).

JEANNE ou JEANNETTE, la cadette, épousa, avant 1433, N^o Guillaume Pollier, d'Annecy (Thuyset).

JEANNETTE l'aînée, ép., avant 1433, N^o Humbert de Chignin. Avec sa sœur Jeanne elle était patronne de la chapelle N^o-D^e, dans l'église de Neuvecelle, le 20 novembre 1439 (Thuyset).

MARGUERITE, 1^{re} femme de N^o Nicod de Breno, enterrée, le 19 fév. 1494, aux Cordeliers de Cluses (Com^o de Mr Bonnefoy) (6).

VII. FRANÇOIS DE NEUVECELLE DE MAUGNY, ép. Antoinette de Saint-Joire (Généalogie communiquée par N^o de Neuvesel). Antoine et Louis ci-dessus sont dits fils de François à feu Nicod de Neuvecelle de Maugny (*Fiefs*). Il testa le 3 mai 1483 (fils de Nicod de Neuvecelle de Maugny) (extrait des Arch. Maugny); veut être enterré en l'église paroissiale de Draillant.

N^o ANDRÉ DE CHIGNIN, passe reconnaissance avec sa mère, veuve, le 18 septembre 1499, pour des biens procédés de N^o Aymon de Neuvecelle, puis de N^o Berthod de Neuvecelle, ensuite de N^o François de Neuvecelle, ayeul paternel dudit André; une maison haute avec tour, etc., à Thollon, indivise avec N^o Guillaume de Neuvecelle (Arch. de Cour).

VIII. ANTOINE, seig' de Maugny, coseig' de Thollon, héritier universel de son père. Avec son frère Louis il reconnaît, le 31 août 1500, tenir Maugny et ses dépendances en suivant la reconnaissance ci-dessus faite par Nicod (leur grand-père) (*Fiefs*). Il ép., cont. dotal du 18 août 1496 (Thuyset), Antoinette (ou Antonie) de Rovorée, fille de N^o François de Rovorée, seig' de Cursinge. Il teste le 4 avril 1530 (copie authentique aux Titres Neuvesel); veut être enterré dans l'église de Saint-Pierre de Draillans, dans la chapelle fondée par lui, testateur; legs aux abbayes du Lieu sous Cursinge et de Mélan, etc., lègue l'usufruit de ses biens à sa femme ci-dessus, comme exécuteurs testamentaires N^o Gaspard de Rovorée, seig' de Cursinge, et Guillaume Nicod, de Gex-la-Ville; fait à Maugny, dans la maison du testateur. Mort avant 1541.

IX. ANNE-BENOÏTE, héritière universelle de son père avec ses mâles, dont l'aîné devra porter le nom et les armes du testateur; ép. N^o Etienne Nicod, de Gex-la-Ville. (Voir NICOD).

JEANNE l'aînée, religieuse à l'abbaye du Lieu (1530).

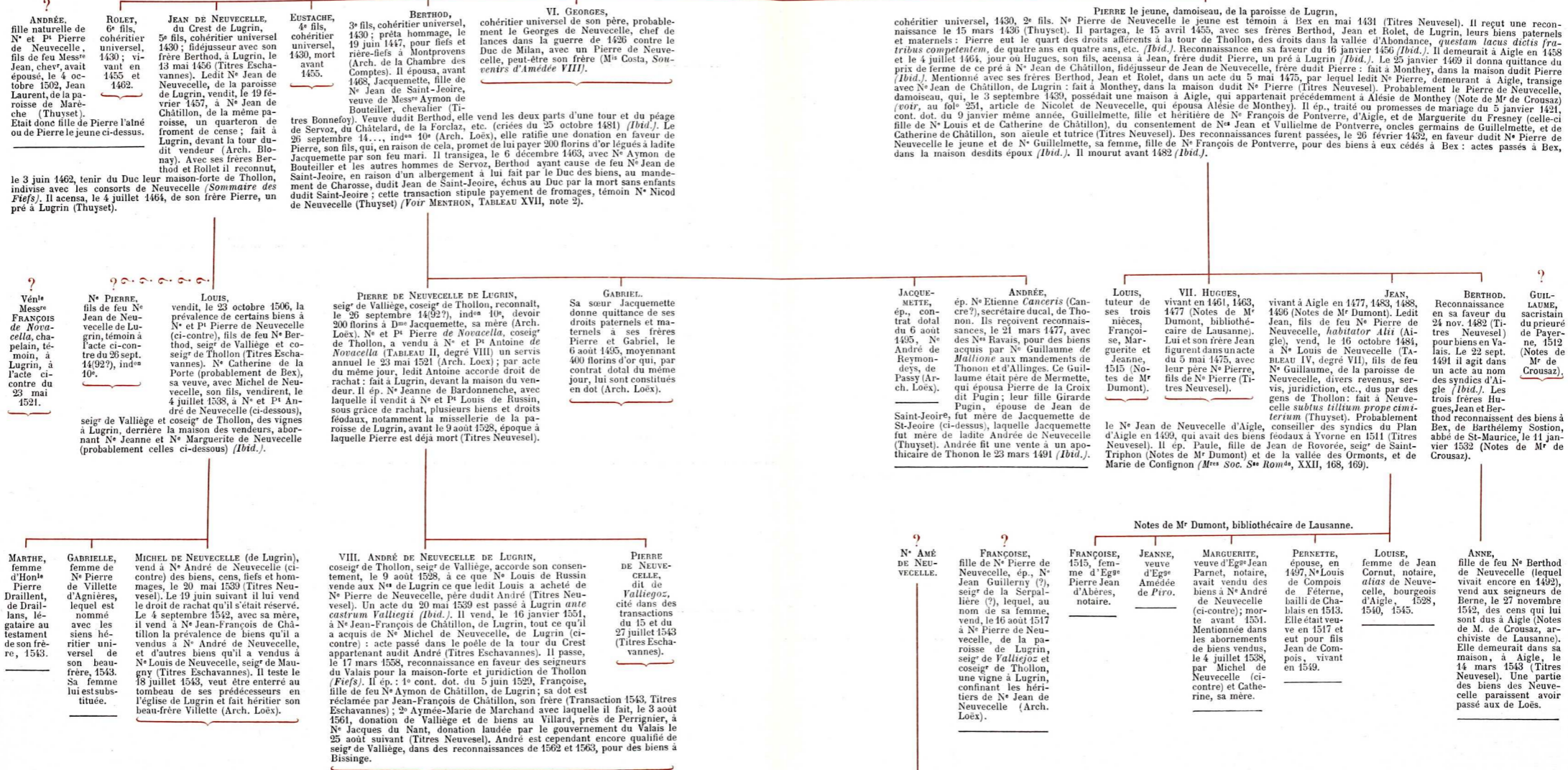
HUGUETTE, religieuse à Mélan (1530), prieure de 1552 à 1555 (Abbé Feige, *H^o de Mélan*).

JEANNE la cadette, légataire de 1.000 fl. et de son trossel (1530).

TABLEAU III.

NEUVECELLE DE LUGRIN, VALLIÈGE ET AIGLE.

V. PERRIN-PIERRE ou PIERRE le jeune. Voir son ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.



N° JEAN, bourgeois d'Aigle, et Andrée, sa femme, fille de feu Claude Vellion, de Bex, vendent la moitié d'une dlme, à Aigle, le 27 décembre 1573 (Arch. Blonay).

TABLEAU IV.

SEIGNEURS DU CHATEAU DE NEUVECELLE.

V. JEAN, coseigr de Nernier et du Val d'Illier, damoiseau.
 Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.
 Fils aîné du 2^e lit de Jean de Novassella dit Gres, chevalier, lequel, par son codicile du 7 septembre 1397, lui lègue en précipit la maison-forte de Neuvecelle jouxté l'église dudit lieu, etc. Le 20 avril 1416 il rachète des cens vendus par son feu père, alors damoiseau, le 15 mai 1383 (Titres Neuvesel). Il fut héritier universel de sa sœur Marguerite, codame de Nernier et du Val d'Illier, 22 mai 1420, cet héritage devant passer ensuite à Pierre de Neuvecelle, fils dudit Jean, neveu et filleul de la testatrice (Thuyset). Le 21 octobre 1426, déjà coseigr de Nernier, il reconnaît tenir en fief noble, de la succession de Lucinge, une rente féodale rière Rievroz et Thonon, une place et un banc de boucherie rière Thonon avec ses dépendances (Arch. de Cour). Le 12 novembre 1426, une reconnaissance est faite en sa faveur par Jean Fornier, d'Anthy, de la dime de Marclaz, dont le prieur de Thonon percevait le tiers (Thuyset). C'est lui qui passa, le 28 mai 1427, pour la coseigneurie de Nernier, la reconnaissance qui est analysée au fol^o 247 de ce volume, note 1. Le 5 janvier 1432, étant coseigr de Nernier, il vend au Duc de Savoie la moitié de la juridiction et revenus du Val d'Illier (Arch. de Cour), et le même jour le Duc lui cède la moitié de la juridiction de Nernier (*Ibid.*). Il épousa Marguerite, fille de N^o Barthélémy d'Arbignon, auquel il donna, le 11 juin 1416, quittance de 100 fl., à compte de la dot constituée par ledit Barthélémy, Robert Paeretti, de Monthey, N^o (Thuyset). Marguerite testa le 16 juin 1448 : veut être enterrée dans l'église de Saint-Nicolas de Neuvecelle, où est enterré son mari ; fait à Neuvecelle, dans la maison-forte de N^o Guillaume, son fils (*Ibid.*). Jean mourut avant 1439 (*Ibid.*).

VI. GUILLAUME, seigr du château de Neuvecelle et coseigr de Thollon,
 2^e substitué au testament de sa tante Marguerite, 22 mai 1420, légataire de sa mère, 1448. Lui et son frère Pierre vendent, le 7 août 1438, au Duc de Savoie, la boucherie de Thonon (Arch. de Cour). Avec ses frères il présente, avant le 20 novembre 1439, un recteur de la chapelle N^o-D^e, dans l'église de Neuvecelle, chapelle fondée par Mess^{rs} Aymon de Neuvecelle, chevalier (Thuyset). Avec ses frères Anselme et Pierre, il recut investiture de fiefs en Genevois le 18 juin 1447 (Arch. de la Chambre des Comptes). Le 3 juin 1468, il reconnaît tenir du Duc une rente féodale rière Férene, indivise avec Pierre, son frère, et le même jour, sa maison-forte de Neuvecelle, ses dépendances, la mestrallie d'Evian, et aussi des biens qui furent d'Aymon de Neuvecelle et de Jacquette, fille de Girard de Compois, sa femme, et ensuite d'Aymon de Neuvecelle (Arch. de Cour). Des Lettres d'Amé de Savoie, 1466, 1467, lui enjoignent ainsi qu'à son frère Pierre de payer aux Chartreux de Vallon la rente de 40 sols qui leur avait été lèguée par Richard de Neuvecelle, leur grand-oncle (TABLEAU II, degré IV. Anciennes Arch. de l'Intendance de Thonon). Alliance inconnue.

VII. LOUIS, seigr du château de Neuvecelle, coseigr de Thollon, Marlioz et Epagny (Titres Neuvesel).
 Il transige (acte sans date) avec N^o Jean, fils de feu N^o Pierre de Neuvecelle de Nernier (TABLEAU V), qui agit en son nom et à celui de François, son (dudit Jean) frère absent, au sujet du juspatronat de la chapelle ou de l'autel de saint Nicolas dans l'église de Neuvecelle (Thuyset). Le 6 août 1501 il reconnt tenir en fief noble des biens procédés d'Aymon de Neuvecelle, ensuite d'Aymon et de Jean de Neuvecelle frères, fils de feu Aymon, et plus tard de Guillaume de Neuvecelle, savoir : la maison-forte de Neuvecelle avec ses dépendances, la mestrallie de Neuvecelle, sa part de la dime du blé et du vin rière Neuvecelle, indivise avec N^o André de Chignin (*voir* TABLEAU II, degré VII) et autres (Arch. de Cour) (1). Fondateur de la chapelle N^o-D^e, dans l'église de Neuvecelle, loue, le 11 septembre 1394, à Eg^o Guillaume Pomet, bourgeois de Villeneuve, toutes les vignes de cette chapelle, ainsi que les cens, revenus, etc., dus à cette chapelle, dans la paroisse de Villeneuve, pour six ans : fait à Neuvecelle, dans le château (Thuyset). Il ép. : 1^o N^o Antoine du Suex (*sic*, pour du Soex ou du Saix), laquelle testa en 1491 (G.) ; 2^o Philippine de Viry de Salenove, veuve de N^o Guillaume de Viry, laquelle, femme dudit Louis, habitait Marlioz en 1494 (Thuyset). Philippine de Salenove, veuve de Viry et femme de Louis de Neuvecelle, reconnut, le 4 mai 1499, tenir la seigneurie et juridiction de Manigod, rentes féodales, etc. (Arch. de Cour). Louis et Philippine obtinrent, le 10 novembre 1502, approbation de la vente à eux faite par Benmette, veuve de Pierre de Pesmes, de cens, servis, etc., dus par des hommes taillables d'Yvres-la-Ville (Arch. de la Chambre des Comptes). Il testa en 1503 (G.), nommant héritiers ses fils Guignes et Amé, leur substituant Jean et François de Neuvecelle de Nernier (TABLEAU V), puis N^o Antoine et Louis de Neuvecelle de Maugny (TABLEAU II), puis N^o Louis et Pierre de Neuvecelle de Lugin (TABLEAU III). Il vivait encore en 1505, année où, au nom de N^o Aymon, son fils, recteur de la chapelle N^o-D^e dans l'église de Neuvecelle, il renonça à cette chapelle en faveur de Claude Quinerit (Thuyset). Il mourut avant le 13 novembre 1508 (*Ibid.*).

VIII. GUIGUES, seigr de Neuvecelle et coseigr de Thollon,
 vendit, le 24 août 1517, à Eg^o Jean Prevost, d'Evian, deux coupes de froment de cense : fait à Evian, devant la maison de N^o Jacques de Expagniac (Thuyset). Il vendit, le 16 décembre 1521, à Discret Thomas, fils d'Eg^o Etienne Jaquerod, notaire, d'Evian, une pièce de terre au territoire de Millier (*Ibid.*). Une sentence arbitrale lui adjugea comme héritier de N^o Jean de Neuvecelle dit Gres (TABLEAU II, degré IV), l'auchiege de la montagne de Darbon, paroisse de Vacheresse, contre les communiens de Bonnevaux (Arch. de Nernier). Le 21 juin 1534, N^o Thomas Jaquerod lui accorda le droit de rachat d'une vigne : fait au château de Neuvecelle (Thuyset). N^o Aymon, fils dudit feu Guignes a pour payer les funérailles de sondit père, vend ce droit de rachat au même N^o Thomas le 8 juin 1536 (*Ibid.*). Donc Guignes est mort avant cette dernière date. Il ép., cont. dot. du 13 novembre 1508, Jeanne, fille de feu N^o Pierre de Lucinge, de Passy en Faucigny (mariés depuis plusieurs années auparavant) (Thuyset) (2). Il testa le 7 mai 1536, substitue à ses fils N^o Bernard, fils de N^o François de Neuvecelle de Nernier (TABLEAU V), puis N^o Louis de Neuvecelle de Maugny (TABLEAU II) : fait à Neuvecelle *in castro ipsius loci in quadam camera nova confecta prope magnam stupham* (Titres Neuvesel).

MARGUERITE.
 Son père lui légua 2 000 fl. de dot et 300 fl. de vêtements nuptiaux. Elle ép., cont. dot. du 2 juin 1537, N^o André de Varax, d'Evian, seigr de Meyroux, qui, le 9 juillet 1537, donna quittance des 300 fl. de vêtements nuptiaux (Thuyset). Morte avant 1551. André, comme administrateur de ses filles, néces de Marguerite de Neuvecelle, reconnut, le 27 janvier 1557, tenir des seigneurs du Valais des biens qui furent de Guillaume de Neuvecelle, puis de Guignes de Neuvecelle, qui les avait donnés à sa fille Marguerite : rente féodale indivise avec les N^os de Chignin, rière Thollon (*voir* TABLEAU II, degré VII) (Arch. de Cour).

IX. AYMON ou AYMÉ, seigr de Neuvecelle, coseigr de Thollon, cohéritier universel de son père, fait, le 11 janvier 1542, avec son frère François, le partage de leurs biens paternels et maternels : Aymon eut le château de Neuvecelle *cum suis platheis, curtinis ac grangia et curtii*, etc. ; certains biens et juridictions restèrent en commun (Thuyset). Il vendit à N^o Mermet de Boneto la dime qu'il percevait à Neuvecelle, Marèche, la Touvière d'Evian et aux environs, le 21 novembre 1533 (*Ibid.*). N^o François, son frère, et héritier, vendit le rachat et la prévalence de cette dime, le 3 août 1545, à N^o Thomas Jaquerod (*Ibid.*). N^o Mermet de Boneto vendit cette dime à N^o Jean Pochat *seniori* le 21 juillet 1547 ; enfin, le 4 juillet 1550, lesdits N^o Mermet et Jean cèdent cette dime à N^o Thomas Jaquerod pour 18 écus d'or sol (*Ibid.*). Il ép., cont. dot. du 15 octobre 1539, N^o Anne, fille de feu N^o François de Rossillon, seigr de Beaurout, en Bugex, témoins N^o Claude de Thorens, seigr de Thuyset, Nicolas de Chignin, coseigr de Thollon, Guigon de Compey, seigr dudit lieu, Louis Brotteri, parents de l'époux, etc. (*Ibid.*). Anne était peut-être veuve d'Antoine de Rossillon, seigr de Gemillieu, comme l'indique Guichenon (*Bresse et Bugy*, Gen^o Rossillon), et comme semble l'indiquer le contrat dotal de 1539. Il est dit dans ce contrat qu'Aymon et Anne prêtèrent serment de s'épouser entre les mains de Rév^o Louis du Plastre, sacristain de Lémenc, puis se *amplex fuerunt et osculati et simul biberunt, et eam subarravit de una catena auri et uno anulo etiam auri lapideo, ut asseruit ipse sponsus esse de auro, quam catenam adpositum in collo et anulum in digito ex altis (sic) manus ejusdem Anne in signum matrimonii*. . . N^o Joachim-Sébastien, fils de feu N^o Pétremand de Rossillon et frère de l'épouse, lui constitue 900 écus d'or pour tous droits, sous la réserve de l'échute envers N^o Antoine de Rossillon, seigr de Gemillieu, à l'occasion d'un contrat dotal entre lesdits N^o Pétremand de Rossillon et N^o François de Rossillon, feu père de ladite Anne.

MARIE, JEANNE, mariées et dotées avant le testament de leur père, qui leur légua à chacune 60 florins outre leur dot. Alliances inconnues.

ANSELME, PIERRE, LEGATAIRES ARTICLES ET LEUR DESCENDANCE AU TABLEAU V.

CLAUDINE, légataire de sa mère, 1448. Marguerite de Neuvecelle, codame de Nernier, sa tante, lui légua 100 fl. quand elle se maria, testament du 22 mai 1420. Est selon toute probabilité celle qui, étant veuve de N^o Joffred de Montvignard, coseigr de Senoche, fait, en 1439, une remise de censés au curé de Faucigny (Thuyset).

THOMASSETTE, morte avant le testament de sa mère, 1448, laquelle fait un legs aux enfants de ladite Thomassette. Elle ép. N^o Hugonin de Saint-Jeoire, qui testa en 1441 (Arch. de Nernier).

MERMETTE, légataire de sa mère.

Vén^o Mess^{rs} ANTOINE, recteur de la chapelle N^o-D^e dans l'église de Neuvecelle, fait, le 17 mars 1480, un albergement, son frère N^o Louis étant patron de cette chapelle (Thuyset) ; était encore recteur de cette chapelle le 22 août 1486 (*Ibid.*) et le 27 mars 1503, jour où il fait aussi un albergement (*Ibid.*).

JEANNE, ép. N^o Antoine Quinerit, dont le fils, Rév^o Claude, teste très vieux en 1556 (N^o Bonneloy, Arch. de l'église de Sallanches).

AYMON, recteur de la chapelle N^o-D^e dans l'église de Neuvecelle déjà avant 1505 (Thuyset).

JEANNE, femme de N^o Louis de Blonay.

MARIE (G.), Serait-elle la Marie de Neuvecelle qui épousa N^o Vifrey de Chignin et qui était veuve en 1518 (Arch. Manuel) ? Guichenon lui fait épouser N^o Pierre de Mioucy, de Gruyère.

ROLYNE (G.).

AYMÉE (G.), ép. N^o François de Thorens.

FRANÇOIS DE NOVESSELLE, ou NOVASSELLE (en français), coseigr de Thollon, ensuite seigr de Neuvecelle, après la mort de son frère, dont il hérita. Il eut en partage, 11 janvier 1542, une maison et une pose de terre à Neuvecelle, jouxté le cimetière, qui lui avaient été donnés par son père en prérogative dans son testament. Il vendit à N^o Jacques du Nant dit de Russin, le 10 décembre 1542, la maison-forte et juridiction de Thollon, y compris la rente d'Allaman et celle de Grilly (*Fiefs*). De concert avec son frère Aymon ils vendent, le 8 février 1543, tous les leurs hommes, hommages, etc. (Arch. de Nernier). Le 16 janvier 1545 il vend à D^o Françoise de Mouxy, femme de N^o Claude de Bellegarde, de Thonon, tous ses immeubles tant en deçà qu'au delà de la Dranse, château, maisons-fortes et autres, granges, moulins, vignes, etc., sauf le droit de rachat (il avait vendu avant cette date la moitié d'une montagne dite de Darbon sur Vacheresse) (Arch. Morand) (*voir* article de Bernard, TABLEAU V, degré VIII). Pour payer ses dettes et surtout *pro satisfaciendo in parte compositioni per eum facte in manibus TURCHORUM dum ipse pro fide catholica cum ceteris nobilibus duccus Sabaudie in arce Nyce defendenda detineretur*, il vend, le 3 août 1545, à N^o Thomas Jaquerod toute la part de dime de blé et de vin sur les territoires de Neuvecelle et de la Touvière, que ledit Thomas peut lui devoir sur ses biens présents et futurs (Thuyset). Le 23 janvier 1548 il passe procuration, à cause de son absence continuelle *ab patria*, à N^o André de Varax, lui donnant le pouvoir de régir son château et maison-forte situés à Neuvecelle, de doter ses deux sœurs, etc. (*Ibid.*). Malgré toutes ses ventes, il paraît donc qu'il possédait encore alors le château de Neuvecelle. On voit dans une transaction du 25 février 1557 qu'il testa le 16 septembre 1555, nommant héritier universel N^o Claude de Thorens de Thuyset ; N^o Bernard de Neuvecelle intenta un procès à Claude, comme étant héritier substitué au testament de Guignes de Neuvecelle, père dudit François ; cette transaction attribua l'hoirie à N^o Bernard (TABLEAU V). François signe, le dernier août 1545, une obligation à Vercel : *Novesselle*.

LOUISE, donnée, ép., contrat dotal du 3 juin 1548, hon^o Pierre de Cabulo (du Chable?), bourgeois et marchand d'Evian, du consentement de N^o André de Varax, procureur de N^o François de Neuvecelle ; il est constitué à Louise 200 fl. à elle lègués par testament de N^o Guigon, son père (Thuyset). Pierre donne, le 7 avril 1573, quittance de son père de sa sœur femme à N^o Urbain Quisard, seigr de Grans (Titres Eschavannes).

JEANNE, donnée, légataire de leur père. Jeanne ép. hon^o Jean Medici, de Rida, et, le 15 janvier 1553, cède à N^o André de Varax, seigr de Meyroux, tous droits sur les biens de son père qu'elle s'était fait attribuer moyennant 400 fl. et une *bona et honesta veste panni violetti nobilis coloris* (Thuyset) ; fait à Contège en Valais.

CLAUDINE, donnée, légataire de leur père.

TABLEAU V.

COSEIGNEURS DE NERNIER.

ANSELME.
 Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU IV.
 Héritier universel de sa mère, 1448. Il teste le 16 août 1459 *apud castrum Novasselle, asserens se in desiderio cordis tanquam verus fidelis et obediens suis principibus velle ire et pergere ad regnum Chipri cum serenissimo rege Chipri proficiscendi atque militandi causa...* seque *plurima viarum tam in terra quam in mari disterna pertimescere...*; légue à N^e Andree, veuve de Rolet Vial, de la Touvière d'Evian, sa vie durant, la part du testateur de la dime de blé et de vin de Neuvecelle et de la Touvière d'Evian; ordonne des prières pour Marguerite, mère du testateur, et institue héritier universel N^e Guillaume, son frère, puis N^e Pierre de Neuvecelle, son frère, coseig de Nernier (Thuyset).

CLAUDE, naturel, sera entretenu *in scolis vel in aliquo opere sive ministerio* jusqu'à 18 ans; s'il veut alors être d'Eglise il sera nourri et entretenu jusqu'à ce qu'il soit parvenu à un bénéfice; s'il veut être *operarius, laborator vel mercator, de suis operibus, laboribus vel mercimoniis vivat, si opera nobilita et arma sequi voluerit*, les héritiers du testateur lui donneront trois chevaux garnis, l'un du prix de 15 écus d'or de Sion, le second de 25 écus, le 3^e de 40 écus, habilleront *honorifice* son *famulum* et son *mangonem* (laquais), et lui donneront dans une bourse 3 *marchas argenti* (Testament de son père Anselme, 1459).

N^e JEAN, naturel, de la paroisse de Nernier, fondé et dote une chapelle, sous le vocable de saint Sébastien, qu'il a fait construire dans l'église de Nernier, dont il se réserve le patronage, et il présente le premier recteur; fait à Genève le 9 février 1499 (Thuyset). Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne et administrateur de l'évêché de Genève, donne son approbation le même jour (*Ibid.*).

A.
 Voir en A d'autres enfants, d'après Guichenon.
 FRANÇOIS, coseig du Val d'Illier et de Thollon, présent à un acte de 1493, où il est qualifié seigneur de Nernier (Arch. Morand). Des reconnaissances sont passées en sa faveur, les 21 et 27 août 1518, pour biens dépendant de la seigneurie de Thollon dont il avait un tiers, et N^e Guigues, fils de feu N^e Louis de Neuvecelle, les deux autres tiers (Thuyset). Ep. Jeanne, fille de N^e Jacques Evrard, de Moudon (G.).

BERNARD DE NOVASELLE OU NOVASSELLE (dans les actes en français), seig^r de Nernier, coseig^r de Crussier et de Thollon, puis seig^r de Neuvecelle, ratifie, le 24 février 1537, un albergement fait, le 16 décembre 1536, par son *consanguineus* N^e Aymon de Neuvecelle (TABLEAU IV), d'une maison, à Fêterne, à N^e Thomas Jaquero (Thuyset). Il acheta, le 24 juillet 1543, des commis des seigneurs de Berne à l'expédition des biens d'Eglise, les biens des chapelles de N^e-D^e et de saint Sébastien en l'église de Nernier, pour 300 florins (*Ibid.*). Le 8 juin 1545 il reconnut tenir des seigneurs de Berne la coseigneurie de Nernier (Arch. de Gour). Avec N^e François de Saint-Jeore dit d'Antioche, 1^{er} d'Hermance, il acheta, le 25 janvier 1552, des seigneurs de Berne, leur part de juridiction et seigneurie de Nernier, à eux appartenant comme ayant cause de Charles, duc de Savoie, qui avait cause de Girard de Nernier, pour 8.000 fl., pour lesquels ils constituent une cense annuelle de 400 fl. (Thuyset). Bernard acheta, le 1^{er} avril 1552, de N^e Simon et Nicolas de Chignin, le quart de la dime qu'ils percevaient dans la paroisse de Thollon. Il reconnut tenir des seigneurs du Valais, le 31 mars 1558, des droits féodaux indivis, suivant la reconnaissance du 6 août 1501, de Louis (TABLEAU IV, degré VII), fils de N^e Guillaume de Neuvecelle (Arch. de Gour). Il reconnut aussi tenir d'eux l'auchiege de la montagne de Darbon (Arch. Morand), il racheta, le 28 avril 1561, tout ce que N^e François de Neuvecelle (TABLEAU IV, degré IX) avait vendu à François de Mouxy (Arch. de Nernier). Une transaction du 25 février 1567 lui avait attribué l'hoirie du même N^e François de Neuvecelle, seig^r de Neuvecelle (Arch. Morand). Il ép. Marguerite de Watteville (ou Wattenville, Berne), fille de N^e Jean-Jacques et de Rose de Chauvirey (Franche-Comté); Marguerite était veuve de François de Saint-Jeore dit d'Antioche, et se remaria en 3^e noces avec N^e Urbain Quisard, seig^r de Crans. Bernard mourut peu avant le 1^{er} juillet 1565, jour où la tutelle de sa fille, Marguerite de Neuvecelle, est décernée à la veuve dudit Bernard, D^{ne} Marguerite de Wuatennwy (sic), à N^e Jean-Louis de Martine dit de Sergier, seig^r de Bourgoz et de Curtillie, et à N^e Paul Boccard de Filher, par les baillis de Gex et du Chablais (celui-ci résidant à Nyon); comme la maison de Cracier n'est pas sûre, les titres concernant les biens de lui seront déposés dans des coffres à Nyon, en la maison des seigneurs de Berne, et ceux concernant les biens de lui seront mis dans la *croite* de Nernier; fait à Nyon, témoins Rév^d seig^r Claude de Blonay, abbé d'Abondance, Rév^d seig^r Philibert Cinquantod, prieur d'Abondance, N^e Guigues de Compoys, Hugonin Cinquantod d'Exenevex, Hugues de Gingin, seig^r de Fernex, Jean d'Aubonne, seig^r de Gumoens, Urbain Quisard, seig^r de Crans, Nicolas d'Aubonne, seig^r de Luxurier, Thomas des Plans, etc. (Thuyset). Marguerite testa le 14 novembre 1574, nommant ses deux filles de Saint-Jeore héritières universelles et mourut avant le 15 septembre 1576 (Arch. Beau-regard). Elle avait hérité de sa fille Marguerite de Neuvecelle ci-dessous. Bernard de Neuvecelle, dans un acte du 26 août 1551, appose son sceau écartelé de Neuvecelle et de Nernier (Arch. Morand).

IX. MARGUERITE, Dame de Nernier, etc., mourut avant le 14 novembre 1574. Sa mère fut son héritière et laissa cet héritage à ses deux filles du 1^{er} lit: François de Saint-Jeore, l'aînée, eut la seigneurie de Crussier et ép.; 1^e N^e Nicolas d'Aubonne, seig^r de Luxurier; 2^e N^e Claude Forestier; Percevaude de Saint-Jeore eut la seigneurie de Nernier et, par transaction de 1576, le château de Neuvecelle qu'elle vendit à Philippe de Varax; elle ép.: 1^e N^e Charles de Brotty, de Concise près de Thonon; 2^e N^e Charles Fornier, de Thonon. Percevaude, D^{ne} de Nernier, du château de Neuvecelle, et codame de Thollon, voulait intenter procès pour certains revenus dépendant du château de Neuvecelle, qui avaient été aliénés par N^e Aymon et François de Neuvecelle (TABLEAU IV, degré IX) en faveur de Mess^{rs} Claude Quinerit, lors recteur de la chapelle N^e-D^e dans l'église de Neuvecelle, contrairement au principe de la substitution (du testament de leur père Guigues), par lequel ils étaient obligés de rendre les biens grevés de fideicommiss tels qu'ils les avaient reçus; par transaction du 3 décembre 1592 avec le recteur moderne de cette chapelle, Percevaude représentée par N^e Charles Fornier, son mari, s'en remet à un arbitrage (Thuyset).

A. Autres enfants de VI. Pierre:
 ANTOINE, }
 PIERRE, } morts sans enfants.
 JEANNE,
 BONNE,
 ROLYNE,
 MARGUERITE,
 FRANÇOISE, ép. N. N. de Cinquantod.
 ANNE, ép. N. N. des Plans.

(Suite et fin du fo 250.)

A Lully, en Chablais, le nom de Neuveselle ou Neuvesel était porté par divers habitants dans les deux derniers siècles. Au XVIII^e, un Neuvesel, de Lully, s'établit en France et devint propriétaire de verreries. Son fils et son petit-fils s'adonnèrent à la même industrie. Ce dernier, M^r François-Joseph Neuvesel ou de Neuvesel, habitant Givors, sachant qu'une tradition ancienne faisait descendre les Neuvesel de Lully de l'ancienne famille noble de ce nom, parvint à établir sa filiation remontant à N^e Guillaume de Novasselle, de Lully, vivant en 1493. Il s'adressa au Sénat de Savoie qui rendit, le 11 mars 1845, une ordonnance

VI. PIERRE, coseig^r de Nernier et du Val d'Illier.
 Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU IV.
 Légataire de sa mère, 1448. Il fut l'un des 200 gentilshommes chefs d'hôtel qui jurèrent, en 1455, pour le Duc de Savoie le traité de confédération fait avec le roi de France en 1452 (Guichenon, *Bresse*, p. 81). Le 28 novembre 1444 et le 16 mars 1459, les fils de Jean Fornier, d'Amby, passent reconnaissance en sa faveur de la dime de Marclaz (Thuyset). Le 1^{er} avril 1471 il reconnaît tenir du Duc de Savoie la part de la seigneurie de Nernier, provenant de Marguerite de Neuvecelle, sa tante (*voir* folo 247, note 1), à charge de l'hommage lige noble auquel est tenu Mess^{rs} Nicod de Menthon, chevalier, coseigneur de Nernier: la moitié du château de Nernier, le quart de *ville seu burgi* de Nernier, etc. (*Ibid.*). Le 25 février 1475, des reconnaissances sont passées en sa faveur pour des biens qu'il avait à Urssel et aux environs, qui furent anciennement de Vuilliet de Urssel, damoiseau, c'est-à-dire la moitié indivise quant au fief avec N^e Pierre de Chevron et François Tavelle (de Tavel), sa femme, seig^r de Corsinge; l'un des confessants doit la moitié de 16 s. payables par les prédécesseurs dudit N^e Pierre de Neuvecelle à la chapelle N^e-D^e de l'église Saint-Martin de Nernier, fondée par Marguerite, veuve de N^e Guigonet de Nernier (tante dudit N^e Pierre) (*Ibid.*). Selon Guichenon il épousa, cont. dot. de 1454, N^e Aymée de Gynissiaz (Ginissia? peut-être Genillat) et testa en 1477.

VII. JEAN, coseig^r de Nernier.
 transige, de concert avec son frère François, en 1489, au sujet des fourches patibulaires qu'ils avaient le droit d'ériger près du lac, à Exerisier (Arch. de Nernier). Il fait, le 12 mars 1495 (dit seigneur de Nernier), une acquisition pour sa chapelle de saint Sébastien dans l'église de Nernier (Thuyset). Il reconnut (N^e Jean à feu Pierre, à feu Jean de Neuvecelle), le 4 février 1500, tenir une partie de la maison-forte de Thollon et de ses dépendances (*Sommaire des Fiefs*). Comme une partie du château de Nernier appartenant au Duc était découverte, et que ses murs menaçaient ruine, au préjudice de la partie qui appartenait audit Jean, celui-ci supplia le Duc ou de faire réparer sa part ou de la lui céder; par Patentes du 28 septembre 1505, le Duc de Savoie la lui cède, à condition qu'il sera tenu de faire construire une prison suffisante dans ce château pour y loger les prisonniers du mandement de Nernier et autres pris par le châtelain et autres officiers dudit lieu de Nernier, et par y détenir d'autres prisonniers devant être jugés pour la peine du sang réservée au Duc, et à condition qu'il fournira une chambre dans le château au châtelain pour y demeurer deux ou trois jours pendant le temps des Assises et qu'il nourrira alors le châtelain de victuailles nobles (Authentique, Arch. Thuyset). Il ép. Françoise, fille de N^e Jacques Evrard, de Moudon, lequel Jacques testa en 1490 (G.). Charles-Auguste de Sales (*Pourpris historique*, etc., p. 341) dit que Jean et François de Neuvecelle frères, seig^r de Nernier, épousèrent deux sœurs, filles de N^e Jacques Evrard, de Modun.

Mess^{rs} JACQUES DE NOVACELLAZ (en français) de NERNIER, recteur de la chapelle saint Sébastien fondée dans l'église de Nernier par N^e Jean de Neuvecelle, naturel, fait des acquisitions en 1546 (Thuyset). Il teste le pénultième juillet 1546, fait un legs à sa nièce Jeanne, fille d'Eg^r...cheret (mot en partie effacé), et, à son défaut, à l'une de ses sœurs, et institue héritier universel son frère Bernard, lui substituant N^e Amblarde, sa sœur, et ensuite N^e Jean Vuilliet (*Ibid.*).

AMBLARDE, femme de N^e Vandel, de Genève, 1^{re} substituée au testament de son frère Jacques, 1546. Veuve et tutrice en 1567 (Gallifé).

JEANNE, ép. N^e Guillaume Vuilliet (G.). père de Jean, de Serrault. Mess^{rs} Jacques ci-contre substitue précisément N^e Jean Vuilliet, et son testament (1546) est fait à Serrault.

BERNARDE, religieuse à Melan, fait donation, le 26 juin 1547, à sa sœur Amblarde d'une pension qui lui avait été constituée et de tous ses droits paternels (Arch. Morand). Sa mère, tutrice de Bernard, frère de ladite Bernarde, lui avait constitué une dot le 28 octobre 1526 (*Ib.*).

VIII. JACQUES, coseig^r de Nernier. Des reconnaissances furent passées en sa faveur en 1530 (Thuyset). Le 15 avril 1531 Jean de Montfort lui passe quittance pour des biens achetés par ledit Jacques à Corzier et mouvant du fief dudit Jean (Arch. Morand). Le 7 juillet 1537 il avait des cens et revenus à Fêterne, indivis avec N^e Aymon et François, fils de N^e Guigues de Neuvecelle (TABLEAU IV). (Thuyset). D'après Guichenon il est mort *ab intestat* sans postérité.

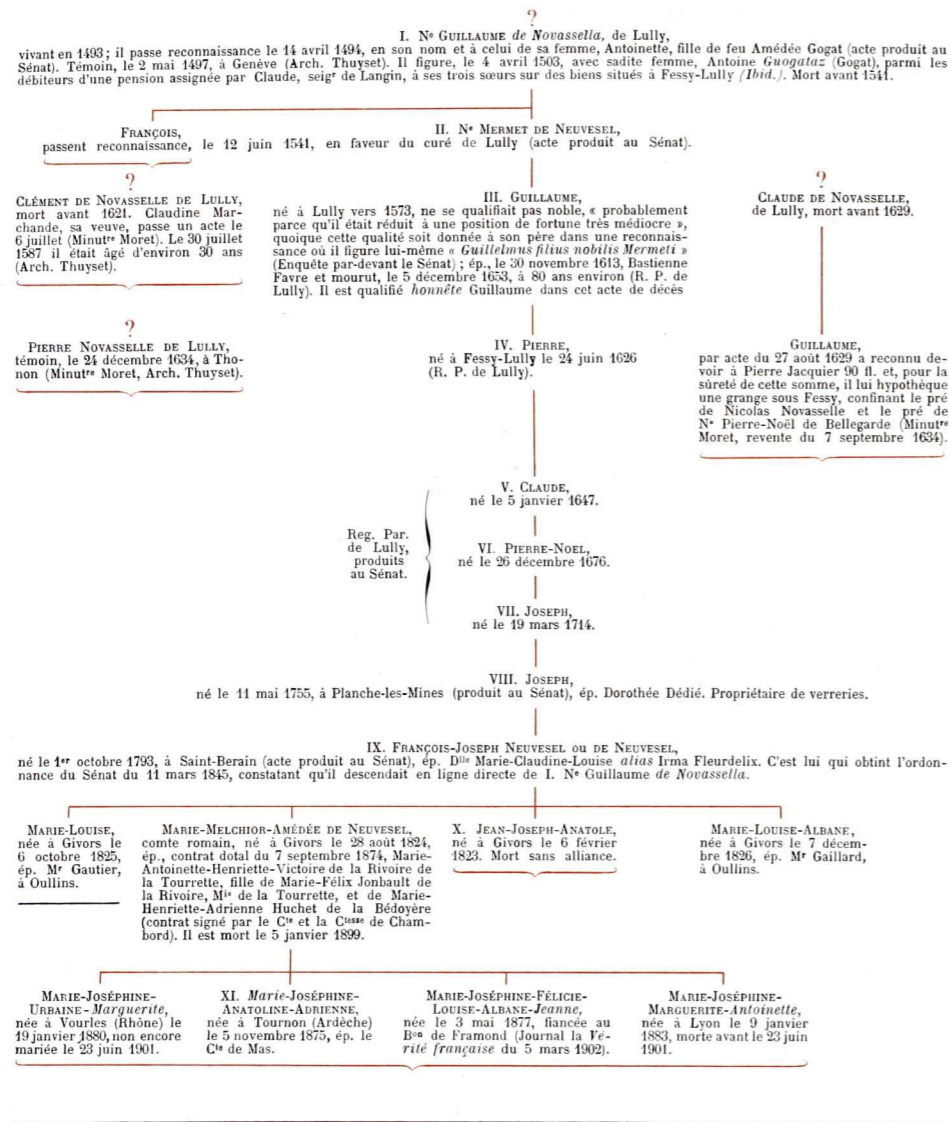
constatant, soit par les pièces produites, soit par une enquête, qu'il descendait en ligne directe de ce N^e Guillaume. L'enquête avait établi que des Neuvecelle, issus de l'ancienne famille de ce nom, s'étaient fixés à Lully et y avaient formé trois branches, celle des Nobles *Guillaume*, celle des Nobles *Amédée* et celle des Nobles *Jean*, « ainsi nommées du nom de la souche de leurs auteurs », que M^r de Neuvesel, de Givors, descendait de la branche des Guillaume, et que ceux restés à Lully, étant de simples cultivateurs, ne se prévalaient pas de leur qualité de nobles, mais étaient considérés dans la commune par une tradition constante comme étant d'une ancienne noblesse, et conservaient de génération en génération, « comme un religieux souvenir de l'illustration de leurs ancêtres », une épée antique décorée des armoiries de la famille (de gueules au lion d'or) et provenant d'un de leurs aïeux. L'ordonnance fut rendue sur les conclusions conformes d'un Substitut avocat fiscal général, qui se trouva être M^r L. Ménabréa, l'éminent historien, bien compétent en pareille matière; il reconnaît notamment « que les actes produits au procès prouvent de la manière la plus irréfutable que le suppliant est issu de la famille dont il s'agit... qu'il n'est pas question en l'espèce d'une réhabilitation en fait de noblesse, mais de constater seulement une série de filiations et de rendre une déclaration de notoriété ». Le point de jonction de N^e Guillaume de Neuvecelle, vivant en 1493, n'est pas donné, mais il est incontestable qu'il n'y avait pas en Chablais, à cette époque, d'autres Nobles de Neuvecelle que ceux originaires du village de ce nom. Ce N^e Guillaume est donc bien de la famille chevaleresque qui nous occupe, et il y a eu plus tard interruption de noblesse. Il me semble qu'un arrêt de réhabilitation eût été nécessaire pour faire reprendre tout à fait légalement la noblesse à la descendance de M^r de Neuvesel, de Givors, si quelques-uns de ses aïeux se sont livrés à des actes dérogeants. Au surplus, cette descendance est éteinte.

Comme on le voit, l'orthographe du nom s'était modifiée et le *de* avait disparu. Ce même M^r François-Joseph Neuvesel (appelé déjà de Neuvesel dans l'arrêt précité du Sénat) obtint, par jugements des 26 août et 14 décembre 1868, des tribunaux de Chalon-sur-Saône et de Lyon, la rectification de son nom et de ceux de ses quatre enfants en *de* Neuvesel. Son fils, M^r Melchior-Amédée de Neuvesel, reçut le titre de comte romain, le 21 novembre 1882, pour lui et ses descendants en ligne aînée masculine. Il est mort ne laissant que des filles.

N. B. Cette filiation a été reconnue exacte par le Sénat de Savoie; j'y ajoute quelques indications tirées d'autres sources.

TABLEAU VI.

NEUVECELLE DE LULLY.



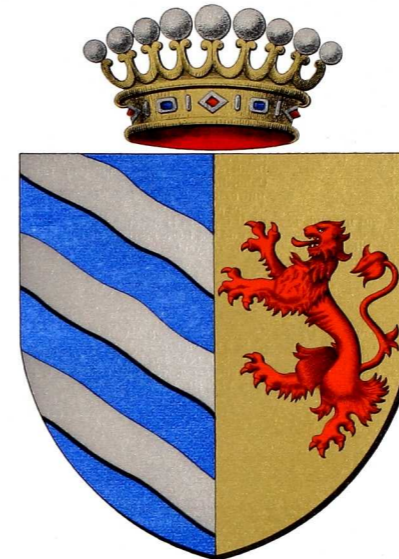
NETTENCOURT (DE)
NEUFCHATEL (DE)
NICOD, DE CRUET
NICOLLIER

Voir au SUPPLÉMENT.

NICOD (COMTES DE),

SEIGNEURS DE MAUGNY EN CHABLAIS.

P. : parti d'azur à 3 bandes ondées d'argent, et d'or au lion de gueules.

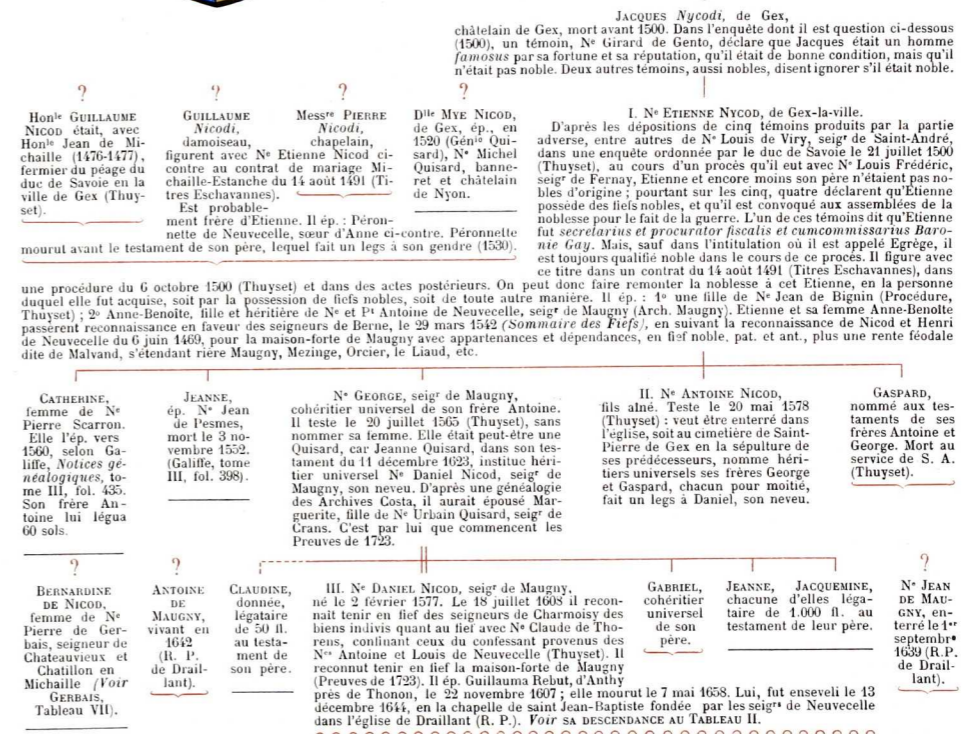


ETTE famille est venue du pays de Gex à peu près à la même époque que les Michaille. C'est l'alliance de N° Étienne Nicod (ou Nycod) avec Anne-Benoite, fille de N° et P^r Antoine de Neuvecelle, seigr de Maugny, qui a été la cause de l'établissement des Nicod en Savoie. Anne-Benoite fut héritière de son père à charge de faire porter par son fils aîné le nom et les armes du testateur. Étienne prit le nom de la seigneurie de Maugny; l'adjonction du nom de Neuvecelle, à quoi ils avaient le droit le plus authentique, est très moderne chez les descendants d'Étienne.

Au XIX^e siècle, S. Exc. le comte Joseph-Marie-Clément de Nicod de Neuvecelle de Maugny fit une très brillante carrière et devint gouverneur général du duché de Savoie, général d'armée, sénateur du royaume, etc. Il a laissé des descendants qui conservent un rang élevé dans la noblesse de Savoie (1).

TABLEAU I.

Doublets traits : Preuves de 1723.



(1) Il est assez singulier que l'ordre alphabétique fasse placer à la suite trois familles qui ont hérité successivement l'une de l'autre en Chablais : les Nermier, les Neuvecelle qui ont hérité en partie des Nermier et en ont porté les armes, et les Nicod qui ont hérité en partie des Neuvecelle et en portent le nom. Le nom Nicod a été souvent changé en Nicoud.

III. N° DANIEL NICOD, seigr de Maugny. Voir SON ARTICLE SON ASCENDANCE AU TABLEAU I. Doubles traits : Preuves de 1723.

N° RODOLPHE, baptisé le 22 novembre 1624 (R. P. de Drailliant). Dans un acte du 17 octobre 1639 il est appelé N° Rodolphe Nicod alias de Maugny (R. P. de Thonon). Il teste, le 26 avril 1662, en faveur de son frère Etienne (Inv^{rs} Arch. Thuyset). Il mourut le 30 avril 1662 (R. P. de Drailliant).

IV. N° ETIENNE NICOD, seigr de Maugny, fils aîné. Il ép. Jeanne-Antoinette, fille de N° François de Seyssel, seigneur de Compois et de Bessinge. Il teste le 10 avril 1682 (Inv^{rs} Arch. Thuyset).

GEORGINE, femme de M^r Jacques Perrière (1633, 1634).

MARIE, donnée, légataire de son père.

LÉGER-RODOLPHE, né le 23 juillet 1674, mort le 24 mai 1676 (R. P. de Drailliant).

JOSEPH, né le 31 juillet 1671, mort le 25 août suivant (R. P. de Drailliant).

PIERRE, né le 15 août 1669, mort âgé de 6 ans (R. P. de Drailliant).

V. PIERRE-FRANÇOIS NICOD, seigr de la tour-forte de Maugny, coseigneur de Thollon, 1692. Baptisé le 6 avril 1666 (R. P. de Drailliant). Etait gendarme de la compagnie de Madame Royale en 1701 (R. P. de Thonon). Il ép. : 1° contrat dotal du 17 mars 1693 (Thuyset), D^{ne} Balthazarde Domen du Sougey, laquelle mourut sans re. Il teste, le 11 décembre 1696, en faveur de son frère Pierre-François (Inv^{rs} Arch. Thuyset).

ETIENNE, baptisé le 16 avril 1676 (R. P. de Drailliant).

ETIENNE, né le 2 janvier 1680, mort le 25 juillet 1697 (R. P. de Drailliant). Cohéritier universel de son père.

GEORGINE, née le 22 novembre 1672, morte le 21 juillet 1684 (R. P. de Drailliant). Légataires de leur père.

MAURISE, née le 4 août 1672, morte le 21 juillet 1684 (R. P. de Drailliant).

enfants le 16 juin 1717 (R. P. de Thonon) ; 2° D^{ne} Jeanne-Françoise de Machard de Chillaz, qui mourut, le 1^{er} avril 1747, à 60 ans (R. P. de Thonon) (1). Il teste le 5 septembre 1731 : veut être enterré dans la chapelle de l'église de Drailliant, nomme sa femme administratrice de ses enfants (Thuyset). Elle fut nommée tutrice de ses enfants le 18 août 1732, lui étant mort cette année-là ; elle nomma un mandataire le 24 août 1741 (*Ibid.*). C'est à lui que s'arrêtent les Preuves de 1723.

AYMÉE NICOD, fille naturelle ; son père lui légua 200 livres.

VI. N° ANDRÉ-JOSEPH DE NICOD, seigr de Maugny, né le 23 mai 1732 (R. P. de Drailliant), héritier universel de son père, pupille en 1741. Etait 1^{er} syndic de Thonon en 1765 (R. P. de Thonon). Il ép. : 1° D^{ne} Louise-Agathe-Adélaïde de Machard de Chassey, de Loëx, laquelle mourut à 37 ans, le 6 mai 1766 (*Ibid.*) ; 2° D^{ne} Charlotte de Prez, qui mourut, veuve, le 11 février 1792, à 67 ans (*Ibid.*). Il testa à Thonon en 1775 et mourut à 53 ans, le 17 juin 1775 (*Ibid.*).

JOSEPH-MARIE, né le 2 novembre 1724 (R. P. de Drailliant). Son père lui légua 3.000 fl. et le substitua à son frère. Il vivait encore en 1744, 1748 (R. P. de Thonon).

FRANÇOISE-GASPARDE, née le 1^{er} mai 1746 (R. P. de Thonon).

ANDRÉ-ANTOINE, né le 8 mai 1751 (R. P. de Drailliant), mort le 18 avril 1769 (R. P. de Thonon).

CLAUDE-CONSTANT, né en 1751 (R. P. de Drailliant), mort le 18 avril 1769 (R. P. de Thonon).

N° JEAN-LOUIS DE NICOD, seigr de Maugny, né le 9 mai 1754 (R. P. de Drailliant), lieutenant au régiment de Genevois en 1786 (Arch. Foras). Le 24 février 1776 (*Fiefs*) il reconnut tenir la maison-forte de Maugny avec ses dépendances, plus la rente de Malvand déclarée féodale le 31 octobre 1731. Il ép. Anne-Marie-Françoise de Machard de Chassey et mourut avant le 19 juin 1816.

VII. N° JOSEPH-JEAN-LEISE, fils aîné, né le 9 juillet 1748 (R. P. de Drailliant), curé de Saint-Jorioz de Drailliant (Gén^{rs} des Archives Costa).

PIERRE-BAPTISTE, né le 1749 (R. P. de Drailliant).

FRANÇOIS-ALEXIS, né le 21 juillet 1752 (R. P. de Drailliant), religieux à Talloires (Général. Costa).

JACQUES-ANDRÉ-FRANÇOIS, né le 13 mai 1758 (R. P. de Thonon) ; ép. : 1° Marie-Catherine Martha ; 2° Claudine Violet.

MARIE-JOSEPHE, née le 2 mai 1765 (R. P. de Thonon).

GASPARD-JOSEPH, né le 24 mai 1768 (R. P. de Drailliant).

MARIE-JOSEPHE, née le 5 mars 1768 (R. P. de Thonon).

A. Marie-Madeleine, née le 3 janvier 1786, mariée le 6 août 1811, en 1828 François Depierre (Notes de la famille).

LOUIS-JEAN-BAPTISTE, né le 6 août 1811, en 1828 François Depierre (Notes de la famille).

VIII. N° JEAN-BAPTISTE DE NICOD DE MAUGNY, né en 1782, colonel d'infanterie. Il ép., le 19 juin 1816, Antoinette-Marie-Justine de Livet de Mussy. Comme lieutenant-colonel il fut commandant de la province de Haute-Savoie, puis de celle du Faucigny, chevalier des SS. Maurice et Lazare (Indicateur du duché de Savoie, 1846, 1849).

S. Exc. JOSEPH-MARIE-CLÉMENT, né le 29 avril 1798, vint en 1814, sous-lieutenant la même année au régiment de Savoie, devint lieutenant général, puis général de Mussy. Comme lieutenant-colonel du duché de Savoie, sénateur du royaume, commandeur de la Légion d'honneur, grand cordon des SS. Maurice et Lazare, etc. Il fut créé comte par Patentes du 5 novembre 1842 (Arch. de Cour). Il ép., le 15 juillet 1835, D^{ne} Léontine-Marie-Zéphirine, fille du B^e Pierre-Marc de Fortis et de Joséphine Fernex (R. P. de Lémenc). Elle fut dame du Palais de la reine Marie-Adélaïde. Il mourut, le 30 août 1859, à Chambéry.

JEAN-MARIE-VENANS, mort jeune.

JEANNE-MARIE, née le 9 avril 1812.

GASPARD-LOUIS-HYACINTHE, mort jeune.

FÉLICITÉ-ANDRÉANNE, née le 17 septembre 1806.

JOSEPH-MARIE, né le 15 novembre 1814, sous-lieutenant au 2^e régiment de Savoie en 1836 (Matriçule de la brigade).

FRANÇOISE-MARIE-FLAVIE, née à Vétraz-Collonges, le 23 mars 1828.

FRANÇOISE-CLÉMENTINE, née à Vétraz-Collonges, le 13 août 1819, morte supérieure de la Visitation.

ANNE-MARIE-LOUISE, née à Maugny, le 20 avril 1817 (R. P. de Drailliant), ép. M^r Mollet, colonel dans l'armée sarde, puis en France.

IX. CHARLES-ALBERT, mort le 16 août 1837, âgé d'un mois (R. P. de Lémenc).

CHARLES-ALBERT-ANTOINE-MARIE, comte de Nicod de Neuvecelle de Maugny, baptisé le 10 mars 1839 (R. P. de Saint-François). Filleul du roi Charles-Albert et de la reine Marie-Thérèse, officier en 1859 de la médaille de la valeur militaire et secrétaire d'ambassade, puis chargé d'affaires en Persie. Auteur de plusieurs ouvrages, directeur politique ou collaborateur de plusieurs grands journaux de Paris. Il épousa, en mai 1865, Honorine-Marthe-Joseph de Komar, fille du comte Alexandre.

PIERRE-MARC-FRANÇOIS, né le 17 avril 1845, Capitaine aux mobiles du Jura, chevalier de la Légion d'honneur, mort le 6 février 1900.

MARIE-FRANÇOISE-ANTOINETTE-LEONTINE-CLÉMENTINE, née le 10 février 1843, à Chambéry ; ép. le vicomte Léonce de Tardy de Montravel. Tous deux morts.

A. Autres enfants de N° Jean-Louis :

MARIE-CLAUDINE-CHARLOTTE, née le 6 juillet 1781.

JOSEPH, né le 17 juillet 1783.

CHARLES-JEAN-BAPTISTE-PHILIBERT, né le 8 juillet 1784.

MARIE-JOSEPHE, née le 14 septembre 1787.

JOSEPH-MARIE-HÉLÈNE, né le 3 octobre 1788, à Maugny.

ANNE-MARIE-LOUISE, née le 12 juillet 1790.

FRANÇOIS-BENOÎT, né le 3 octobre 1791, mort le 25 avril 1894.

GASPARD-MARIE, né le 13 octobre 1792.

MARIE-ROSE-ALEXANDRA, née en Podolie, le 14 avril 1807, ép., le 4 janvier 1830, le C^e Charles de Ville de Ferrières.

X. JOSEPH-MARIE-CLÉMENT, né à Saint-Petersbourg, en 1873, ép., le 10 juin 1902, D^{ne} Rita Busse.

(1) Par erreur d'impression le nom de son mari est écrit *Marigny*, au lieu de *Maugny*, dans la généalogie Machard (tome III, fol. 303).

NICOLLE (DE)

OU NICOLE, OU NYCOLLE, OU NYCOLE,

SEIGNEURS DE LA PLACE, DES MOLLETES, DES DÉSERTS, DE SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC, DE CURTILLE, BARONS DE L'ORME, ETC., EN SAVOIE, DITS DE CRESCHEREL.



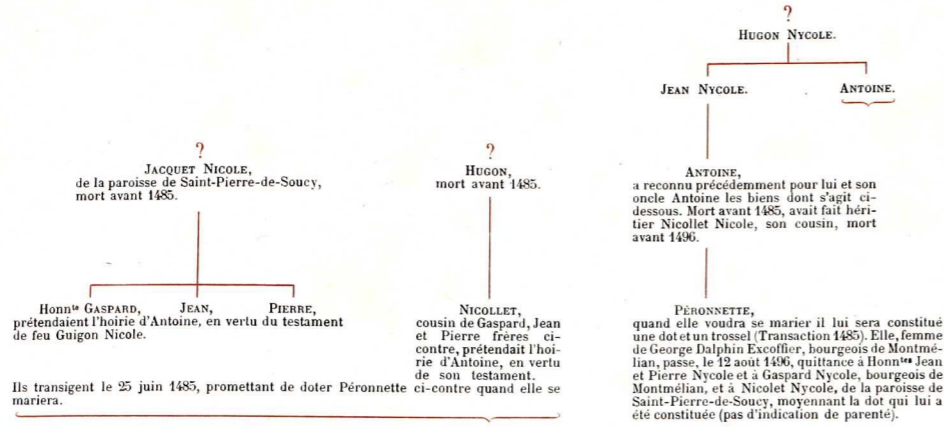
P. : coupé d'azur et d'argent au phénix d'or sur un bûcher de gueules brochant sur le tout, qu'on peut blasonner aussi : coupé d'azur et d'argent à l'immortalité d'or sur son bûcher de gueules brochant sur le tout (Armorial Greyfié) (1).



COMME il a été dit à l'article CHARRIERE (tome I, folio 371), les Nicolle, avant d'être anoblis par Patentes du 2 mai 1563, « étaient d'une très ancienne famille bourgeoise de Montmélian ». Déjà en 1533 plusieurs Nicolle étaient qualifiés nobles. D'après des fragments du folio suivant, cette famille était peut-être originaire de Saint-Pierre-de-Soucy. Elle a porté le nom de Crescherel par héritage de la famille de ce nom. Les Nicolle de la Place ont occupé une place distinguée dans la noblesse savoyarde et ont contracté beaucoup d'alliances avec des familles de la noblesse dauphinoise : de Beaumont, de Sautereau, de Genton, de Chaillol, de Clément de Bressieu, de Villeneuve seigneurs de Burlet, de Ponnat. Ils se sont éteints, en 1878, en la personne d'Alexandre de Nicolle de la Place, qui, pour se conformer au testament de son grand-père, le comte Joseph de Piochet de Salins, avait ajouté à son nom celui de comte de Salins. Une branche de la famille était fixée en Dauphiné au XVIII^e siècle ; j'ignore comment elle a fini.

(Suit la généalogie.)

(1) J'ai cru devoir adopter cette version, parce que cet armorial a été fait pour un Nicolle, si ce n'est par un Nicolle lui-même, et qu'elle se rapproche du plus grand nombre des autres versions que j'ai trouvées et dont voici la liste : Guichenon (*Indice Armorial*) : d'argent à un chef d'azur chargé d'un phénix d'or couronné. Preuves de Malte, H, 190 (Arch. du Rhône) : coupé d'azur et de sable à une immortalité d'argent sur un bûcher de gueules brochant sur le tout. Mêmes Preuves, H, 179 : d'azur (coupé) sur argent à l'aigle d'or membré de sable, couronné de gueules, aux flammes de gueules issant en pointe (*sic*). Armorial du pays de Vaud (de Mandrot) : d'or au bûcher de sable à flammes de gueules, au chef d'azur, à l'oiseau regardant un soleil d'or au canton dextre. Armorial du Dauphiné (Riviroie de la Bâtie) : coupé d'azur et d'argent au phénix aussi coupé d'or et d'azur, les ailes étendues, becqué, onglé et couronné de gueules et posé sur un bûcher de même. Besson : coupé d'argent et d'azur, le coupé d'argent chargé d'un je ne sais quoi de gueules (bûcher très probablement) chargé d'un oiseau d'or. Aussi Besson : coupé d'azur et d'argent à l'aigle coupé d'or et d'azur couronné de gueules, en pointe sur l'argent un bûcher ardent de gueules. Armorial de la bibliothèque (Riviroie de la Bâtie) : d'argent au chef d'azur, chargé d'un phénix d'or couronné et sur son bûcher de même ; ou bien : coupé d'argent et de gueules au phénix couronné sur son bûcher d'or brochant sur le tout. Sur un vieux cachet on ne distingue pas les émaux, mais il semble qu'il y a un phénix couronné au milieu de l'écu. Au lieu d'une couronne, ce n'est peut-être que la huppe du phénix. Guichenon (Manuscrits, alliance Gruel) : coupé d'or et d'azur à l'aigle coupé de l'un en l'autre couronné du dernier.



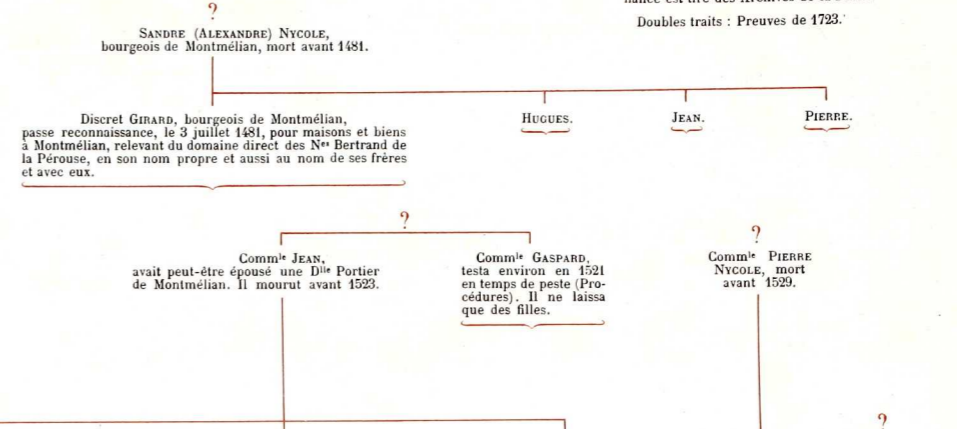
JEANNE, ép., contrat dotal du 22 juillet 1544, Comm^{me} Henri Charrière, bourgeois de Montméliant ; cède tous ses droits à son frère Humbert moyennant une dot à elle constituée. Ne fait peut-être qu'une avec sa sœur du même nom.
 Comm^{me} AYMON, nommé avec ses frères, 1529.
 JEANNE, femme de N^o Gaspard Dieulefils-Magnin, qui lui fait plusieurs legs dans son testament de 1548.
 Elle, morte *ab intestat*, laissant héritiers Humbert et Michel, ses frères. Humbert vend ses droits, le 16 mai 1564, à N^o Amé Pichot.
 D^{ne} N. N., ép. Hon^{me} Jean Perret, dont le fils Hon^{me} Antoine, marchand, est légataire de son oncle Noble Humbert Nicolle, 1565.
 RICHARDE, femme de Commandant Pierre Chésaz, bourgeois de Montméliant. Quittance dotala du 3 janvier 1592.
 Rév^é NICOLAS, protonotaire apostolique, 1529, 1546. Comme recteur de la chapelle de saint Christophe et de saint Sébastien en l'église de Montméliant, il transige, le 1^{er} janvier 1546, avec son frère Comm^{me} Humbert Nycole, au sujet de l'héritage de Comm^{me} Gaspard Nycole, leur oncle : la somme stipulée dans cet acte lui est garantie, le 1^{er} décembre 1549, par Michel, son autre frère. Il fut héritier universel avant 1546 de N^o Maurice Portier, bourgeois de Montméliant. Le 2 mars 1529 il avait cédé tous ses droits à ses frères Humbert, Michel et Aymon, moyennant 100 fl. et ce qu'il avait reçu.
 OLIVE, ép., cont. dot. du 2^o mars 1528, Antoine, fils de M^o Claude Trinitatis, de Mercury, mandement de Chevron. Elle fait cession, le 6 juin 1529, de tous ses droits à ses frères, moyennant la cession de son frère Comm^{me} Humbert Nycole.

2^o lit. 1^o lit.
 NICOLINE NICOLLE, ép. N^o François-Gaspard Puenocet et eut 100 fl. de constitution dotala. Depuis lors Humbert Nicolle, son frère, étant mort, par partages de novembre 1578, elle eut le quart de l'hoirie, avec Jeanne-Françoise, sa sœur, pour un quart, et N^o Claude de Crescherel dit Nicolle et Sébastien Nicolle qui eurent la moitié de l'hoirie (Procédure, pas dit de quelle hoirie, ni de qui elle était fille). Est donc peut-être sœur de Jeanne-Françoise ci-contre et fille d'Hon^{me} Michel ; elles auraient eu un frère nommé Humbert.
 JEANNE-FRANÇOISE, ép., cont. dot. du 3 juillet 1578, N^o Louis de Verdon, seig^r dudit lieu, morts tous les deux avant 1605. Elle eut en partage la tour noire de Montchabod, que sa fille et héritière Isabeau de Verdon, femme de N^o Michel de Mouxy, laissa à son mari par testament (Thuyset). D'après une ancienne copie (*Ibid.*) de la vente de cette tour en 1622, Jeanne-Françoise serait fille d'Hon^{me} Michel (degré I).
 N^o SÉBASTIEN NICOLLE, seig^r de Sainte-Hélène-du-Lac, cohéritier universel de son père, ép., cont. dotal du 16 août (ou juillet) 1581, Jeanne, fille de N^o Ennemond de Beaumont, seig^r de Saint-Quentin, et de Louise de Ravier. Il testa le 13 janvier 1588, substituant à ses descendants mâles N^o Michel, fils aîné de N^o Claude de Nicolle (frère du testateur), et ensuite le premier des enfants dudit N^o Claude, survivant à ses héritiers, substituant ensuite sa fille Suzanne. Jeanne de Beaumont fut tutrice de son fils François ci-dessous. J'ignore comment Sébastien devint seig^r de Sainte-Hélène-du-Lac et comment cette seigneurie passa aux Brunet.
 JEANNE, légataire de son père, 1565, ép., cont. dot. du 28 octobre 1549, quittance dotala du 30 octobre suivant, N^o M^o Antoine Baptendier, juge mage de Maurienne, fils de Bon-Amé. Antoine est tuteur de son oncle, en 1566, au contrat dotal d'Hon^{me} Michel Nicolle (son oncle) avec Georgette de Crescherel.
 GASPARD OU JEANNE-GASPARD, légataire de son père, 1565, ép. N^o Hugues Michaud, seig^r de Corcelles, maître à la Chambre des Comptes de Savoie. Était veuve et tutrice de ses enfants en mars 1577.
 N^o HUMBERT, cohéritier universel de son père, qui lui laissa entre autres biens un jardin à Montméliant, derrière la fonderie de l'artillerie de S. A. Il fut fiancé à D^{ne} Gaspard Brunet, fille d'Hon^{me} François. Il testa le 28 mai 1578, nomme héritières ses sœurs germaines Michelle et Simonde, chacune pour moitié, fait un legs à D^{ne} Gaspard Brunet, sa chère fiancée.
 II. N^o CLAUDE DE CRESCHEREL dit NICOLLE ou DE NICOLLE, seig^r de la Place et des Déserts, docteur ès droits, avocat consistorial au Souv. Sénat de Savoie, cohéritier universel de son père. Il acheta, le 25 juillet 1575, la maison-forte de la Place à Ghignin, avec grange, verger, jardin, rentes, directe, seigneurie, hommes, hommages taillables, laods, ventes, fiefs de direct domaine, 140 fossorées de vigne, 22 de prés, bois, forêts, etc., pour 23.000 fl. de Savoie. Son père lui avait laissé le château et la juridiction des Mollettes, sa grande maison à Montméliant où résidait le testateur, une maison à Francin nommée Gurtilles, etc. En août 1594 il plaçait pour faire déclarer ouvert en sa faveur le fidéicommissaire porté au testament de Thomas de Crescherel, pour les biens et juridiction des Déserts. Il avait été substitué au testament de N^o Claude de Crescherel, son oncle, seig^r des Déserts, 1564, et chargé de prendre les armoiries des père et mère (Aimée Bonivard) du testateur et le nom du testateur. Il devait perdre l'hoirie, faite par lui d'être docteur ès droits dans le délai de dix ans (*voir* CRESCHEREL, TABLEAU II). Il ép., cont. dot. du 21 juillet 1577, Jeanne de Sautereau, fille de N^o Michel, juge d'Avallon et Gaiard (sic), et de Jeanne de Salvaing. Veuve, elle est nommée, le 26 octobre 1598, curatrice de son fils Michel et tutrice de ses autres enfants. Elle testa, le 29 octobre 1630, dans la maison-forte de l'Orme, légant à son petit-fils François de Nicole 800 fl. dont elle avait hérité de son propre fils Michel.

III. N^o MICHEL DE CRESCHEREL dit NICOLLE, seig^r de la Place, majeur de 14 ans en 1598, teste le 2 novembre 1607 au moment de partir pour le Piémont ; il y est décédé (dit au testament de sa mère, 1630). Ce testament de Michel fut ouvert le 22 août 1609.
 N^o CLAUDE-EMMANUEL DE NICOLLE dit CRESCHEREL, seig^r de la Place, baron de l'Orme. Les syndics de la ville de Montméliant, administrateurs de l'hôpital de cette ville et de celui fondé par N^o Pierre de Fongon, seig^r de l'Orme, lui cédèrent la terre, seigneurie, château et biens, avec juridiction fôdale de l'Orme, non compris les biens de la Chavanne dépendant de ladite seigneurie, moyennant la cense annuelle de 1.200 fl., par acte du 27 mai 1629 (Arch. S. S. S.). En vertu de ce contrat de cession de droits passé par les N^{os} syndics et conseil de Montméliant, ils mettent Claude-Emmanuel en possession du château de l'Orme et de ses dépendances le 4 juin 1629. Il ép., cont. dot. du 26 juillet 1619, Catherine de Chaillol, fille de N^o François, vicillu du Briançonnais, et de D^{ne} Claude de Gaillard. Catherine, héritière universelle de sa mère, transige, le 26 mai 1654, avec ses neveux Chaillol (Arch. Rubaud). Il testa le 3 novembre 1634 et mourut avant le 1^{er} décembre de la même année. Elle ép. en secondes noces, avant le 12 juin 1640, le s^r Favre ou Claude-Antoine Favre.
 SUZANNE. Son père lui légua 1.500 écus d'or pistolets. Elle ép., cont. dot. du 15 février 1613, N^o François de Gruel, seig^r de la Poype (Arch. de la Place et Preuves de Malte de ses deux petits-fils, 1675, 1667, remontant à l. Humbert Nicolle). N^o Claude-Emmanuel de Nicolle passe une obligation en faveur de Suzanne le 25 mai 1624. Le 9 mai 1622, Suzanne, en son nom et à celui de sondit mari, cède les droits provenant du testament de son père à D^{ne} Melchiotte Brunet (sa belle-sœur), veuve de N^o François de Nicolle et dame de Sainte-Hélène-du-Lac, moyennant 12.000 fl., sans se départir de la substitution du testament de sondit père, ni des legs à elle faits par son frère François.
 N^o FRANÇOIS DE NICOLLE, héritier universel de son père, capitaine d'infanterie ; substitué au testament de N^o Michel de Crescherel dit Nicolle, son cousin, 2 novembre 1607. Il ép. D^{ne} Melchiotte Brunet, fille de N^o Etienne, seig^r de Sainte-Hélène-du-Lac, laquelle testa le 21 mai 1640, testament ouvert le 16 novembre 1643. Elle avait épousé 2^o N^o René Falbat, seig^r de Jallimonde. François testa le dernier août 1616 et mourut en 1630. Après sa mort, Claude-Emmanuel de Nicolle ci-contre demanda l'ouverture du fidéicommissaire constitué par N^o Sébastien, père dudit François, des biens possédés alors par la dame de Sainte-Hélène.
 MARGUERITE, ép., cont. dot. du 24 mai 1613, N^o Pierre de Livron, seig^r d'Allemogne. Veuve, elle donne quittance à Catherine de Chaillol, sa belle-sœur, le 12 mai 1638 (Inv^{rs}).
 MARIE, religieuse au Belton, contrat d'entrée en religion du 18 septembre 1605. Veuve, elle donne quittance à Catherine de Chaillol, sa belle-sœur, le 12 mai 1638 (Inv^{rs}).
 ANDRÉE, ép. : 1^o cont. dot. du 12 septembre 1605, N^o Jean-Philibert de Grenton ; 2^o cont. dot. du 18 juin 1611, N^o et Spect^r René Favre, sénateur au S. S. de S. (fils du président Antoine Favre), seig^r de la Valbonne, d'Aiguebelle et de Villaret, président du Conseil de Genevois. Sa mère, Jeanne de Sautereau, lui constitue 300 ducats à ce dernier contrat.

TABLEAU I.

Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est tiré des Archives de la Place. Doubles traits : Preuves de 1723.



I. Comm^{me} (bourgeois, marchand), puis N^o Humbert, seig^r des Mollettes. Il reçut des Patentes de noblesse le 2 mai 1563 (Preuves de 1723). Il acheta le château et la juridiction des Mollettes de M^o de Marsieu, et il avait fait subhaster des biens en Val d'Aoste contre M^o de Saint-Pierre (dit dans des procédures). Il ép. : 1^o Antoine Oddinet, fille de N^o Jean, seig^r de Longefan, qui lui fait un legs dans son testament du 1^{er} décembre 1541 et le qualifie N^o Humbert ; 2^o Bonne, fille de N^o Thomas de Crescherel et d'Aimée Bonivard, par contrat dotal du 13 janvier 1547 (Preuves de Malte, II, 179 et 190, Arch. du Rhône). Il testa le 26 août 1565, nommant héritiers universels ses trois fils : fait à Saint-Pierre-de-Soucy, dans la maison du testateur appelée la Couz. Il mourut avant le dernier août 1565. Thomas de Crescherel avait fait dans son testament une substitution en faveur de sa fille Bonne et de ses enfants ; cette substitution s'opura par la mort de Philippe de Crescherel, héritier dudit Thomas, dans les personnes des enfants de ladite Bonne (énoncé à la cession 1593 citée plus bas).

II. N^o CLAUDE DE CRESCHEREL dit NICOLLE ou DE NICOLLE, seig^r de la Place et des Déserts, docteur ès droits, avocat consistorial au Souv. Sénat de Savoie, cohéritier universel de son père. Il acheta, le 25 juillet 1575, la maison-forte de la Place à Ghignin, avec grange, verger, jardin, rentes, directe, seigneurie, hommes, hommages taillables, laods, ventes, fiefs de direct domaine, 140 fossorées de vigne, 22 de prés, bois, forêts, etc., pour 23.000 fl. de Savoie. Son père lui avait laissé le château et la juridiction des Mollettes, sa grande maison à Montméliant où résidait le testateur, une maison à Francin nommée Gurtilles, etc. En août 1594 il plaçait pour faire déclarer ouvert en sa faveur le fidéicommissaire porté au testament de Thomas de Crescherel, pour les biens et juridiction des Déserts. Il avait été substitué au testament de N^o Claude de Crescherel, son oncle, seig^r des Déserts, 1564, et chargé de prendre les armoiries des père et mère (Aimée Bonivard) du testateur et le nom du testateur. Il devait perdre l'hoirie, faite par lui d'être docteur ès droits dans le délai de dix ans (*voir* CRESCHEREL, TABLEAU II). Il ép., cont. dot. du 21 juillet 1577, Jeanne de Sautereau, fille de N^o Michel, juge d'Avallon et Gaiard (sic), et de Jeanne de Salvaing. Veuve, elle est nommée, le 26 octobre 1598, curatrice de son fils Michel et tutrice de ses autres enfants. Elle testa, le 29 octobre 1630, dans la maison-forte de l'Orme, légant à son petit-fils François de Nicole 800 fl. dont elle avait hérité de son propre fils Michel.

III. N^o MICHEL DE CRESCHEREL dit NICOLLE, seig^r de la Place, majeur de 14 ans en 1598, teste le 2 novembre 1607 au moment de partir pour le Piémont ; il y est décédé (dit au testament de sa mère, 1630). Ce testament de Michel fut ouvert le 22 août 1609.
 N^o CLAUDE-EMMANUEL DE NICOLLE dit CRESCHEREL, seig^r de la Place, baron de l'Orme. Les syndics de la ville de Montméliant, administrateurs de l'hôpital de cette ville et de celui fondé par N^o Pierre de Fongon, seig^r de l'Orme, lui cédèrent la terre, seigneurie, château et biens, avec juridiction fôdale de l'Orme, non compris les biens de la Chavanne dépendant de ladite seigneurie, moyennant la cense annuelle de 1.200 fl., par acte du 27 mai 1629 (Arch. S. S. S.). En vertu de ce contrat de cession de droits passé par les N^{os} syndics et conseil de Montméliant, ils mettent Claude-Emmanuel en possession du château de l'Orme et de ses dépendances le 4 juin 1629. Il ép., cont. dot. du 26 juillet 1619, Catherine de Chaillol, fille de N^o François, vicillu du Briançonnais, et de D^{ne} Claude de Gaillard. Catherine, héritière universelle de sa mère, transige, le 26 mai 1654, avec ses neveux Chaillol (Arch. Rubaud). Il testa le 3 novembre 1634 et mourut avant le 1^{er} décembre de la même année. Elle ép. en secondes noces, avant le 12 juin 1640, le s^r Favre ou Claude-Antoine Favre.
 Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

NOYEL DE BELLEGARDE

SEIGNEURS DE BELLEGARDE, DES MARCHES, D'ENTREMONT-LE-VIEUX, DE VILLARBIGNY, LA TOUR DE SERVETTE, PUIS MARQUIS DES MARCHES ET COMTES D'ENTREMONT EN SAVOIE, COSEIGNEURS DE LA VALLÉE DE BOZEL EN TARENTEISE, SEIGNEURS DE BURGIN EN MAURIENNE, DE MIEUDRY EN GENEVOIS, COMTES DE BORINGE, DE SAINT-ROMAIN ET DE NANGY EN FAUCIGNY, MARQUIS DE CURSINGE, SEIGNEURS DE DRAILLANT ET DE CERVEN, COSEIGNEURS DE CHARMOISY EN CHABLAIS, SEIGNEURS DE MONS EN BRESSE, ETC.



P. d'azur à la fasces haussée courbée en sphère rayonnante vers la pointe, mouvante des angles du chef et étincelante d'or, à quoi a été ajouté, par concession impériale de l'an 1540, un chef de l'Empire (voir mon DICTIONNAIRE DU BLASON, folio 198).

Cimier : Sur une couronne d'or, une colombe d'argent, aux ailes éployées, la queue étendue, le bec ouvert et tourné à droite, la langue dardant des flammes de gueules (Patentes impériales).

Supports : 2 aigles de sable.

Le dessin ci-dessus est la reproduction du blason qui est en tête des *Preuves faites par la famille de Bellegarde par devant la Royale Chambre des Comptes de Turin* (Turin, imprimerie Royale, 1765).



Le vrai nom de cette famille est Noyel, en latin Noyelli, qui a été changé souvent en Noël ou Noé, et Noelli en latin. A ce nom a été ajouté celui de Bellegarde, seigneurie aux Marches près de Montmélian. Plus tard, dans la branche aînée surtout, l'ancien nom patronymique de Noyel a fini par disparaître le plus ordinairement. Dans la branche dite de Maraville, les deux noms de Noyel et de Bellegarde ont même quelquefois été supprimés pour ne laisser subsister que celui de Maraville. Comme nous l'avons dit au folio 162 du tome I, il ne faut pas confondre cette famille avec celle des Bellegarde du Faucigny, beaucoup plus ancienne, quoique ayant acquis une notoriété moins considérable (1).

Les Noyel sont originaires de Chambéry et sont devenus nobles au xv^e siècle, probablement par la charge de secrétaire ducal qu'occupait N^o Antoine, par lequel je commence à indiquer les degrés de noblesse. Dès la génération suivante N^o Jean s'éleva aux fonctions de général des finances, trésorier général de Savoie et maître d'hôtel du duc ; son fils François fut chambellan du duc, gouverneur de Louis de Savoie, prince de Piémont, capitaine ou gouverneur du château de Nice et ambassadeur auprès de Charles-Quint. Dès lors, et surtout à partir du xvii^e siècle, la branche aînée s'est illustrée par les plus hautes charges à la Cour, dans la magistrature, la diplomatie et l'armée. Elle compte un premier président du Sénat de Savoie, plus tard grand-chancelier, un premier président de la Chambre des Comptes, des ambassadeurs, des ministres d'État, des lieutenants généraux dans le royaume de Sardaigne, en Autriche, en Saxe et en Hollande, trois chevaliers de l'Annonciade et un feld-maréchal de l'empire d'Autriche. Peu de familles en Savoie, dit Grillet (2), ont réuni dans le même temps autant d'illustration militaire que la Maison de Bellegarde. D'après M^r Jules Philippe (3), la famille noble savoyarde qui a eu le plus grand nombre d'hommes de guerre distingués est celle de Bellegarde de Chambéry.

Après les princes de notre Maison royale, le plus grand nom militaire de la Savoie est celui du maréchal de Bellegarde. Il n'est pas né à Chambéry comme le disent Michaud, Jules Philippe et la chronique de l'Almanach de Gotha. Il est né à Dresde le 29 août 1756, selon le *Gothaisches genealogisches Taschenbuch der graeflichen Häuser*. Les registres paroissiaux de Chambéry ne portent pas mention de sa naissance, et son frère aîné était né en Allemagne (Thuysel). Du reste peu importe le fait accidentel de la naissance dans un lieu ou dans un autre ; on y attache beaucoup trop d'importance à notre époque. Le maréchal est issu d'une vieille famille de Chambéry, qui a habité cette ville pendant plusieurs siècles ; par conséquent l'ancienne capitale du duché de Savoie doit à juste titre le considérer comme un des grands hommes qu'elle a produits.

« Le comte de Bellegarde, feld-maréchal au service d'Autriche, dit Michaud (4), se distingua en plusieurs occasions dans la campagne de 1793, et notamment au siège de Valenciennes et de Maubeuge. « Membre du Conseil de l'archiduc Charles, lorsque ce prince prit le commandement général des armées « d'Allemagne, Bellegarde fut élevé, le 12 mars 1796, au grade de feld-maréchal-lieutenant. Il conclut avec « le général Bonaparte un armistice en avril 1797. Il commande, en 1799, un corps d'armée placé entre « ceux de l'archiduc Charles et de Suwaroff et contribue aux succès de l'un et de l'autre. Il est désigné, en « 1800, pour diriger par ses conseils le commandement de l'armée d'Italie, confié à l'archiduc Ferdinand. « En 1805 il est à la tête du département de la guerre, et en juillet même année il est nommé commandant « général des états vénitiens... En 1806 il est nommé feld-maréchal et gouverneur civil et militaire des « Gallicie orientale et occidentale. Il obtient ensuite la grand-croix de l'ordre de Saint-Léopold et la « charge de gouverneur du prince royal. Dans la campagne de 1809 (5) le maréchal de Bellegarde se dis- « tingua en plusieurs occasions, notamment, le 21 mai, au combat de Gros-Aspern et, le 6 juillet, à la « bataille de Wagram, où il fut opposé au maréchal Davout. En 1813 il fut nommé président du Conseil « de guerre et, peu après, envoyé en Italie, où il pénétra à la tête de 100.000 hommes pour combattre le « prince Eugène, pendant que les alliés attaquaient la France par la frontière du Nord. Après la bataille « sanglante qu'il livra le 16 avril sous les murs de Plaisance, il resta gouverneur général des provinces « autrichiennes à Milan, où son indulgence et sa fermeté parvinrent à faire chérir son gouvernement à « des peuples prévenus contre lui. Il conserva le gouvernement de la Lombardie jusqu'à ce que l'archiduc

(Voir continuation au f^o 274.)

(1) Cette famille n'a rien de commun non plus avec une autre famille Noyel, originaire de Villefranche, laquelle acquit, en 1752, la seigneurie de Béréins, partie en Bresse, partie en Dombes (Reverend du Mesnil, *Armorial de l'Ain*). Parmi les familles consulaires de Lyon figure celle de Noyel J.-François, fils de Jean-Baptiste, marchand, inscrit sur le registre des nommés le 24 juillet 1670 (Vital de Valous, *Origine des familles consulaires de Lyon*).

(2) *Dictionnaire historique*, p. 100.

(3) *Les Cloîtres de la Savoie*, p. 57.

(4) *Biographie des hommes vivants*, etc., Paris, 1816, tome I, p. 274.

(5) Sorti de la Bohême à la tête d'une armée il longea une rive du Danube, tandis que l'archiduc Charles, dirigeant l'attaque principale, remontait l'autre rive.

PIERRE Noelli, témoin à Chambéry, le 15 septembre 1409, à une nomination d'arbitres entre les prieurs d'Arbin et de Meximieux, à propos de leurs droits dérivant de la sépulture de Mess^{rs} Jean Mareschal, chevalier, seig^r de Meximieux (Arch. Mareschal). J'ignore si ce Pierre est de la même famille que les suivants.

I. ANTOINE Noyelli (plus tard dit N^o), notaire en 1469 (Arch. Giez), signé comme tel dans une transaction pour les Clermont (Arch. Pelly). Secrétaire ducal en 1467 (*). Secrétaire ducal et scribe du Conseil résidant à Chambéry, témoin dans cette ville le 22 octobre 1478 (Arch. La Place). Est dit encore seulement Egrèze Antoine Noyelli, secrétaire ducal le 11 mars 1482 (Titres Eschavannes). Dit Noble et Egrèze au testament du 14 juin 1482 de son frère Pierre (*), et alors décédé (Ibid.). N^o Françoise de Rossillon (Ibid.).

II. N^o JEAN Noyelli, seig^r de Bellegarde, conseiller ducal, général des finances et trésorier général de Savoie (23 décembre 1490). Maître ordinaire d'hôtel du duc de Savoie (11 décembre 1503) (*). Comme trésorier général de Savoie, il signe des Patentes le 14 mai 1502 (Arch. Savoiron). Cohéritier de son oncle Pierre, 1482. La Chesnay de Bois lui donne pour femme Claudine de Saint-Triviers, dame de Monts : c'est la 1^{re} femme de son fils François. Il ép., contrat dotal du 2 mars 1495, Louise, fille de François de Poypon, seig^r de la maison-forte du Chânet (Arch. Savoiron). Précédemment il y avait à Lémenc la chapelle des Noyellorum (voir article Dieuleuil-Magnin, tome III, fol^o 314). Il teste le 23 juin 1513, instituant héritiers universels François et Philibert, ses fils, et leur substituant Antoine Noyel, son frère, coseig^r de la vallée de Bozel (*).

III. FRANÇOIS NOËL, seig^r de Bellegarde, de Mons, des Marches et d'Entremont, écuyer ducal mentionné dans la transaction de sa sœur Charlotte, 1525 (Arch. La Place) (*) et conseiller et chambellan du duc, gouverneur du prince Louis de Savoie, capitaine du château de Nice et ambassadeur du duc de Savoie auprès de Charles-Quint (*). François et Philibert Noël de Mons (1) de Bellegarde, coseig^r de la vallée de Bozel, prêt hommage à l'archevêque de Tarentaise le 27 avril 1528 (Index raisonné). La duchesse Béatrix de Portugal lui vendit, le 19 juillet 1530, le château, juridiction et mandement des Marches, acte confirmé par le duc de Savoie le 4 août 1530 (Recueil Pescatore, I, p. 99 et suivantes). Il fut héritier substitué par N^o Guillaume de Bernes et Fribourg en 1529 (*) (et Guichenon, Savoie, I, p. 137). Le 5 mars 1535 le duc lui cède le château et mandement d'Entremont-le-Vieux, jus^{us} h. m. et b. m. et m. emp., etc., en compensation du château et mandement de Genollier (*). Dans ces Patentes il est appelé Mess^{rs} François Noël, seig^r de Bellegarde et des Marches. Selon T. Chapperon il vendit Buissonron en 1537. Par Patentes du 13 septembre 1540, Charles-Quint confirme les anciennes armoiries de sa famille et lui concède d'y ajouter en chef les armes de l'Empire et le cimier décrit et figuré au folio 208, en raison de ses services auprès de cet empereur, tant en Espagne, où il fut plusieurs années ambassadeur du duc de Savoie, qu'en Italie et ailleurs, en temps de paix et de guerre ; données à Bruxelles (*) (2). Il ép. : 1^o Claudine de Saint-Trivier, dame de Mons et de Genollier (ou Genollier) (*), laquelle testa le 19 février 1522 (Gen^o des Arch. Costa) ; 2^o le 4 octobre 1546 selon La Chesnay des Bois, Gaspard de Menthon, fille de Claude II, seig^r de Montrottier et Bourhonges, et de Louise de Duyn ; elle était venue avant le 18 mai 1545. Elle reçut du duc Emmanuel-Philibert une pension de 300 liv., comme administratrice de ses enfants, le 10 avril 1545 (*). Elle mourut avant 1574 (Arch. Horngacher). Il teste, le 9 juin 1556, en faveur de ses quatre fils (*). Il serait mort à Bruxelles, y étant retourné pour affaires quelques années après son ambassade (vieille généalogie).

IV. JEAN-FRANÇOIS I NOË DE BELLEGARDE, ou NOËL DE BELLEGARDE, ou DE BELLEGARDE, seig^r dudit lieu, des Marches et d'Entremont-le-Vieux, conseiller d'Etat, gentilhomme de la chambre de S. A., colonel de trois compagnies de gens de pied pour la garde du duc (*) (24 décembre 1589), commissaire général des guerres de la Savoie (Patentes du 26 mars 1592, données à Nice) (*), chambellan de S. A. en 1620 (Thuyset). Qualifié baron d'Entremont-le-Vieux en 1618 et 1620 (Ibid., Min^o Martin). En son nom et à celui de N^o Pierre, Christophe et Anne, ses frères et sœur mineurs, il vend, le 15 décembre 1574, la part que Gaspard, leur mère, pouvait avoir sur les biens provenus des Duyn à Châteauneuf, Dardagny, etc., indivis avec les Menthon (Arch. Horngacher). Le 3 juillet 1620 il passe procuration (ne pouvant y assister à cause de son vieux âge) à son fils N^o Claude-André pour le mariage de sa fille Péronne avec Jean-Jacques Dian (Ibid.), et ratifie ce mariage le 28 juillet 1620 (Ibid.). Il ép. D^{ne} Philiberte-Florentine Perrache, fille de N^o Philippe et sœur de Françoise qui épousa N^o Emmanuel Dian. Ce dernier, avec ledit N^o Jean-François, réclame, le 5 août 1594, ce que Jean-Alexandre de Clermont, seig^r de Saint-Pierre-de-Soucy, devait audit N^o Philippe Perrache (Ibid.). Jean-François passe un acte, le 26 février 1620, avec le détenteur des biens hypothéqués dudit feu seigneur de Saint-Pierre-de-Soucy (Ibid.). C'est probablement lui (Bellegarde des Marches) qui était gouverneur de Barraux, où il fut blessé et fait prisonnier en 1598 (Guichenon, Savoie, p. 763). Il teste le 3 août 1597, instituant héritier son fils Claude-André, testament public le 18 décembre 1623 (*) (3).

V. CLAUDE-ANDRÉ NOË DE BELLEGARDE, seig^r des Marches et d'Entremont, s'abstint, par acte du 26 novembre 1623, de l'honneur de son père (dit dans un acte du 12 mai 1662, Arch. La Place) ; presta serment de fidélité à la duchesse de Savoie en 1637 et 1638 (*) ; ép., cont. dot. du 3 août 1638, Gaspard, fille de Guillaume d'Oncieux, seig^r de Douvre et de Cognat, président au S. S. S., et de Françoise Guillet de Monthoux (*). Reconnaissance féodale en sa faveur à cause de sa maison-forte de la Ravoire le 19 juin 1619 (Thuyset).

VI. JEAN-FRANÇOIS II DE BELLEGARDE, seig^r des Marches, baron d'Entremont. Selon La Chesnay des Bois il était capitaine de cavaliers et seig^r de Chanzaz. Il ép., cont. dot. du 13 avril 1632, Madeleine, fille de N^o Sébastien Portier, seig^r de Mieuury (*), Arch. Thuyset et Preuves de Malte remontant jusqu'à eux, de Joseph-Clément Sallier de la Tour, Arch. du Rhône, H, 195). Il testa le 6 septembre 1677 (*), instituant héritier Janus, son fils aîné, alors 2^e président au S. S. S., et faisant un legs à son petit-fils Jean-François. Il a dû se faire prêtre vers 1662 (Arch. La Place), car dans des actes du 18 avril et des 12 et 13 mai 1662, relatifs à l'hôirie Perrache, il est appelé Rév^o Mess^{rs} seig^r des Marches et d'Entremont, et il prête serment la main à l'estomac « à la manière des ecclésiastiques ». Le dernier juin 1663, son fils aîné Janus était émancipé et qualifié seig^r de Bellegarde, des Marches, de Mieuury, baron d'Entremont, sénateur au S. S. S., et il était patron de la chapelle de l'Assomption dans l'église de Rumilly (Ibid.).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

(3) Guillaume nomme sa femme héritière pour 1/3, avec tout l'usufruit, et ses frères Pierre et Janus héritiers chacun pour 1/3. Sa veuve transigea, le 24 mars 1622, avec ses beaux-frères Pierre et Jean-François (Titres Bonneloy).

TABLEAU I.

(*) Preuves devant la Chambre des Comptes.

Doubles traits : Preuves devant la Chambre des Comptes.

Hon^o JEAN Noyelli, cleric, bourgeois de Chambéry, achète, le 23 septembre 1437, de N^o Jean Ambrois dit Bernardet des droits féodaux sur deux maisons à Chambéry, pour lesquels il reçoit reconnaissance le 26 septembre de la même année (Thuyset). Il avait reçu, le 1^{er} janvier 1434, remboursement d'une somme prêtée pour le service de l'armée ducal (Comptes du trésorier général, *). Mort avant 1441 (Ibid.).

CLAUDE, fils de feu Jean Noyelli, bourgeois de Chambéry, Jean, Pierre et Antoine, le 25 mai 1457, à Eg^o Mess^{rs} Eynard Vincent, de Syons, diocèse de Genève, docteur en droits et bourgeois de Chambéry, les droits féodaux ci-dessus, achetés par leur père en 1437 (Thuyset). Amé Millet, tuteur dudit Claude et de ses trois frères, fils de feu Jean Noyel, reçut, en 1441, remboursement d'une somme par le trésorier général (*).

JEAN Noyelli, notaire, témoin à Chambéry le 25 juin 1459 (Arch. Savoiron). Il passa reconnaissance, le 6 mai 1465, en son nom et à celui d'Antoine, son frère, en faveur de N^o Guillaume de Luyrieux et de Claudine de Chignin, sa femme (*). Un Jean Noyelli, de Chambéry, était notaire et secrétaire ducal le 1^{er} décembre 1484 (Arch. Morand).

N^o ANTOINE, coseig^r de la vallée de Bozel, cohéritier de son oncle Pierre, 1482, passe reconnaissance, le 6 mai 1509 (dit N^o Antoine, fils d'autre N^o Antoine), en faveur de l'archevêque de Tarentaise (*) et Index raisonné ; N^o et P^o Antoine Noyelli, seig^r de Bosellarum, trésorier de Savoie : un acte est passé dans sa maison à Chambéry le 12 juillet 1502, lui présent (Arch. Savoiron).

N^o ANTOINE NOËL, écuyer, mort avant 1557, probablement le même que celui ci-contre.

- (1) Je pense que ce résumé de l'Index est inexact ; François était seig^r de Mons par sa femme, mais non Philibert.
(2) Dans ces Patentes il est dit : Magnificum nostrum et Imperii sacri fidelem, dilectum Franciscum de Bellegarde, Dominum de Monts et des Marches, capitulum castris Niciensis... La description des armoiries est ainsi faite : videlicet scutum azurei, seu celestini coloris ex cuius angulis superioribus veluti dimidiis circulis solis aurei, seu crocei coloris radiis circumquaque circumdatis, et flammulis quibus coloris hinc inde per scuti arcum sparsis, prodi ; in vertice autem scuti in ajundis aurei seu crocei coloris campo, Aquila nigra biceps, dispensis alis, cauda, pedibusque distensis collocata sit, que nostrum est additio. Et supra scutum galea aperta tornearia aurei seu crocei, et azurei colorum redimita laciniis, in cuius como super corona aurea est crocea Columba alis expansis, caudaque protensa, rostro aperto et in dextram verso, linguaque vibrante ex flammulis rubei coloris eminet.

PHILIBERT, VOIR SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU VI.

JEANNE, ép. N. N., citée comme étant mariée dans une note manuscrite de son frère François, sans date, après 1549 (Arch. de Blay).

CHARLOTTE, ép., cont. dot. du 15 mai 1522, N^o Philippe Dyvone, et transige, veuve, en 1525 (Arch. Morand). Je crois que c'est la Charlotte de Bellegarde qui ép. 2^o N^o Jacques de Morxy (Besson et Gén^o T. Chapperon).

PHILIBERT-RENÉ ou REYNIER, porté sur plusieurs anciennes généalogies, quoique, d'après les Preuves parvenues à la Chambre des Comptes, Jean Noyel n'ait institué héritiers que ses deux fils, François et Philibert. Je suppose que c'est lui (N^o Philibert-Reynier Noyel de Chambéry) qui avait cédé ses droits sur une vigne à Uguine avant le 13 décembre 1525, abornant les Spect^{rs} Noyel (Thuyset).

D^{ne} JEANNE-FRANÇOISE NOËL, veuve de François-René de Bellegarde et femme de N^o Pierre Peyrat, transige, le 13 juillet 1577 (Arch. Morand), avec Claude de Setenay, écuyer de la paroisse de Bozel, à propos d'une pièce de terre située à Bozel.

- (3) Une estimation de ses biens et de ceux de ses frères Pierre et Christophe eut lieu du 26 avril au 10 juin 1585, étant arbitres N^o Mauris Sauter et Etienne Dyvone ; ils signaient tous les trois : Bellegarde (Arch. de Blay). Jean-François transigea avec ses deux frères : il eut dans son lot la grande cave du château des Marches, la moitié de la basse-cour, etc., soit la moitié du bâtiment, partie de la maison de Bellegarde avec la fenêtrée dessus la tour à demi ronde, près la grande porte, et abornant les bois de N^o Gabriel de Bellegarde, etc. ; finalement ses deux frères lui remissent leur moitié du château des Marches contre partie de ce qu'ils lui devaient. (Ibid.)

BARTHÉLEMY, cité au testament de son père, 1536. A du mourir avant 1574.

REV^o PIERRE, mineur en 1574 (Arch. Horngacher). Certainement archidiacre de la Sainte-Chapelle de Chambéry (1585, 1586, 1609) et prieur de Saint-Genix en 1600 (Arch. de Blay). Peut-être celui qui était chanoine de Maurienne en 1579 (Arch. Morand) et cure des Marches en 1619 et 1621.

CHRISTOPHE, VOIR SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU V.

ANNE, encore mineure le 15 décembre 1574 (Arch. Horngacher). Dans une transaction du 6 janvier 1586 entre ses trois frères, Jean-François, Pierre et Christophe, le premier est dit ayant droit d'Anne de Bellegarde, leur sœur, femme du seig^r de Bienvenu (Arch. de Blay). Elle ép., cont. dot. du 25 janvier 1575 (Arch. Manuel), N^o André de Bienvenu, cons^{er} d'Etat. Ils testent le 15 septembre 1604 et 15 novembre 1603 (Thuyset).

JEANNE, femme d'Hon^o Claude de la Malle, bourgeois des Marches, figure avec son frère Rev^o Pierre comme donataire de feu Mess^{rs} Jean de la Croix, prêtre des Marches, dans un acte du 18 janvier 1619 (Min^o Martin). Avec son mari elle constitue un procureur le 10 mars 1619 (Ibid.).

CHARLOTTE, ép. : 1^o cont. dot. du 29 novembre 1509, N^o Antoine-Balthazar de Maillans (Guichenon) ; 2^o N^o Pierre de Gordan d'Evieu, seig^r de Pluvy. Elle teste, le 3 août 1652, en faveur de ses neveux Pierre et Jean-François de Bellegarde (Arch. La Place).

PÉRONNE, probablement la Perrina, baptisée le 5 février 1596 (R. P. de Saint-Léger). Elle ép., cont. dot. du 4 juillet 1620 (Arch. La Place), N^o Jean-Jacques Siratiz (Grace) - Dian, héritière pour partie de sa tante, dame Françoise Perrache, 1628 (4).

PIERRE, ép. le 11 mai 1612 (R. P. de Saint-Léger).

(4) Le 12 mai 1662, Pierre, abbé de Sixt, et Jean-François de Bellegarde, frères, héritiers testamentaires de D^{ne} Charlotte de Bellegarde, leur tante, veuve en 2^e noces du seig^r de Pluvy (laquelle avait eu par arrêt de 1633 le tiers des biens de Françoise Perrache, veuve de N^o Emmanuel Dian) et héritiers médiats en partie de ladite Françoise, partageant avec leurs cousins germains, N^o Claude-Louis et André Siratiz frères, l'hôirie de ladite Françoise : les Bellegarde eurent la maison de Montjayx (sic) et ses dépendances, la juridiction de Chanzaz, Barbazar, etc. (Arch. La Place).

JANUS, capitaine d'une compagnie de gens de pied du marquis de Lullin en 1641. Mort avant 1647. Dans certaines généalogies on le désigne sous les noms de M^r de Seloges ou même de comte de Seloges.

CHARLOTTE, ép., le 3 avril 1644, N^o François Lucaz, seig^r d'Alery, dont le testament fut ouvert le 21 septembre 1689 (Arch. S. S. S.).

CLAIRE, ép. : cont. dot. du 27 avril 1641 (Thuyset), N^o Sébastien de Michal, seig^r de Ruans, capitaine en l'escadron de Savoie, dont le testament fut ouvert le 5 février 1643. La Chesnay des Bois fait épouser des Bois fait épouser, le 27 août 1646, Charles de Broses, baron de Montfalcon, seig^r de Tourmai, grand bailli de Gex.

GUILLAUME DE BELLEGARDE, seig^r des Marches, baptisé le 20 juin 1641 (R. P. de Saint-Léger), 1^{er} syndic de Chambéry, 1648-1649 (Arch. de cette ville) ; ép. Anne-Françoise de Loche, fille de N^o Pierre, et veuve de N^o Jean-Michel Martin, seig^r de Clartans et coseig^r de la vallée de Bozel. Elle testa, veuve dudit Guillaume, le 21 novembre 1660 (Inv^o Arch. La Serraz), en faveur de son neveu Gaspard de Loche. Guillaume testa le 5 juillet 1645 (5) et mourut à Chambéry dans la nuit du 5 au 6 juin 1650 (Titres Bonneloy). Il signait : G. de Bellegarde (Arch. de Chambéry).

EMMANUEL, baptisé le 21 mai 1614, (R. P. de Saint-Léger), d'après T. Chapperon.

MARIE-BENIGNE, supérieure des Bernardines à Chambéry le 22 août 1658 (Arch. Savoiron).

VIII. S. Ex. JEAN-FRANÇOIS III, marquis des Marches et de Cursinge.
Voir son ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU II.

IX. CLAUDE-MARIE, comte de Bellegarde
(voir ses AUTRES FRÈRES ET SŒURS AU TABLEAU II).

Baptisé le 16 août 1700, général-major, chambellan de l'électeur de Saxe et son envoyé aux cours de Turin et de Paris (*); ép. Marie-Aurore, comtesse Rutowska, fille légitimée d'Auguste II, roi de Pologne, électeur de Saxe (1), et probablement de la belle comtesse Aurore de Königs-mark. Marie-Aurore était donc bien sœur du célèbre maréchal de Saxe, comme le dit La Chesnaye des Bois. Aux Archives de Giez se trouvent les Patentes de légitimation (j'ai omis d'en noter la date) par Auguste II, roi de Pologne, de sa dite fille Marie-Aurore Rutowska et de son frère Frédéric-Auguste Rutowski, par lesquelles il les crée comtes, eux et leurs descendants, et leur donne des armoiries. En mars 1756 (*Ibid.*) Louis, roi de France, accorde à sa chère et bien aimée dame Marie-Aurore, comtesse Rutowska, fille légitimée de son très cher frère Auguste II, roi de Pologne, etc., née à Breslaw en Sibérie, veuve du seig^r Claude-Marie, comte de Bellegarde, envoyé extraordinaire dudit roi de Pologne près du roi de France, au seig^r Maurice-Frédéric-Georges de Bellegarde, à dame Marie-Frédérique-Augusta de Bellegarde, nés à Chambéry, leurs enfants, des Lettres de naturalité française. Il mourut avant le 19 décembre 1755 (Arch. S. S. S.), à Paris le 26 février 1755 selon La Chesnaye des Bois.

R. P. de Saint-Léger.

LUCIE-JOSEPHE,
née le 30 octobre
1744. A dû mourir
avant son père; car,
dans un acte du 19
décembre 1753, sa
mère est dite seule-
ment tutrice du frère
et de la sœur de la-
dite Lucie-Josephe
(Arch. de Blay).

MARIE-FRÉDÉRIQUE-AUGUSTA,
née le 15 juin 1740, baptisée
le 16, filleule de S. M. Fré-
déric-Auguste, roi de Pologne,
et de S. M. Marie-Josephe
d'Autriche, reine de Pologne;
ép., le 27 avril 1779 (R. P. de
Saint-François de Chambéry),
François-Sébastien de Che-
vron-Villette, colonel com-
mandant le régiment provin-
cial de Maurienne.

X. MAURICE-FRÉDÉRIC-GEORGES, comte de Bellegarde-Rutowski,
chevalier de Saint-Louis, lieutenant général et inspecteur général de la cavalerie de l'électeur de Saxe, né le 9 octobre (ou novembre) 1743. Il ép. (Mess^{rs} Maurice-Noël d'Entremont, comte de Bellegarde-Rutowsky, etc.), le 15 janvier 1792, D^{ne} Marie-Gabrielle de Beauvoir du Roure de Beaumont de Brison (de Grenoble), fille de N^o François-Auguste, baron des états généraux de Languedoc et des états particuliers du Vivarais, seig^r de Beaumont, Brison, Saint-Sernin et Fonds en Vivarais, seig^r baron de Tornac et autres terres en Languedoc, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Simon, et de H^o et P^o D^{ne} Anne-Françoise de Chaponnay, Fesyn, comtesse de Brison en Dauphiné (R. P. de Saint-François de Chambéry). Il mourut subitement (N^o Maurice Noël d'Entremont, etc.) le 28 janvier 1792 (donc 48 jours après son mariage), à 48 ans (*Ibid.*). Je ne crois pas qu'il ait laissé de descendants.

EUGÉNIE.

devait être l'aînée de son frère, puisqu'il naquit en 1791 et que leur père et leur mère furent séparés en 1792 (A.). D'ailleurs elle eut probablement pour parrain son grand-père le marquis Eugène de Bellegarde (père de sa mère), qui mourut en 1790 (*Ibid.*). Vivante en 1816, époque à laquelle elle habitait l'Autriche (*Ibid.*). Inconnue au G. T. Elle mourut avant le 8 novembre 1830, jour où son mari le baron Louis Zschok, capitaine et chambellan de l'empereur d'Autriche, fils du feu baron Otto Zschok, vendit, de son chef et comme administrateur de sa fille unique, D^{ne} Eugénie Zschok, née de son mariage avec défunte N^o Eugénie de Bellegarde, et conjointement avec le comte Frédéric de Bellegarde (ci-contre), le château et la terre des Marches (A., Arch. du Tabellion).

EMMA-OTILLIE,
née à Gratz le 9 mars 1848, ép., à Rome, le
28 février 1870, Charles ou Charles-François,
comte de Bardeau, seig^r de Kornberg en Styrie,
chevalier d'honneur de l'ordre de Malte, mort
à Kornberg le 6 décembre 1899 (G. T.).

ANNE-MARIE-OTILLIE,
née à Klingenstein le 6 septembre 1845, ép., à
Kornberg, le 26 novembre 1872, Antoine, baron
Putz de Rolsberg, possesseur de la terre allodiale
de Leitersdorf avec Oelbütten en Moravie, lieuten-
ant en 1^{er} en retraite, mort à Gordone-Riviera
le 7 mars 1894 (G. T.).

HENRI-FRÉDÉRIC-CÉSAR-VICTOR,
né le 30 novembre 1836, mort sans
doute avant 1878, car il ne se trouve
plus aux G. T. de 1878 et de 1903.

(Suite du n^o 269.)

« Antoine fut nommé vice-roi du nouveau royaume Lombardo-Vénitien. Le maréchal de Bellegarde vivait comme simple particulier à Paris en juin 1816. » Michaud dit ailleurs (6) : « Le maréchal de Bellegarde laissa le nom d'un théoricien plus que d'un praticien militaire, d'un diplomate plus que d'un homme d'épée. »

La Chesnaye des Bois a donné une généalogie de cette famille, qui, d'après lui, serait originaire des Flandres. Franchi-Verney (*Armerista*) a adopté cette opinion, qui ne repose sur aucun fondement (7). Les Bellegarde de la branche aînée avaient fait des preuves de noblesse et de filiation devant la Chambre des Comptes vers 1765. Ces preuves imprimées m'ont été très utiles pour cette branche, qui a quitté la Savoie à l'époque de la Révolution. Elle est encore très florissante en Autriche, et c'est la famille savoyarde, établie à l'étranger, dont la situation est la plus brillante (8).

Les branches de Maraville et de Villarbigny se sont éteintes toutes les deux au XVIII^e siècle, la première je ne sais comment, la deuxième dans la famille DU CREST DE CRUSEILLE.

(6) *Biographie universelle*.

(7) J'ai eu sous les yeux diverses généalogies des Noyel : celle qu'a laissée M^r Timoléon Chappéron dans ses manuscrits recueillis par l'Académie de Savoie, deux qui datent du XVIII^e siècle, dont l'une découverte par L. Ménabréa et l'autre qui se trouve dans les Archives de Blay, etc. Je les ai complétées et rectifiées d'après les documents, assez peu nombreux du reste, qui me sont parvenus.

(8) Grâce à l'extrême obligeance de mon savant ami, M^r d'Arcoillères, je puis en donner la généalogie jusqu'à nos jours.

TABLEAU III.

(*) Preuves devant la Chambre des Comptes.
Doubles traits : Preuves devant la Chambre des Comptes.

A. signifie Communication de M^r d'Arcoillères, extraite de ses Archives ou d'autres sources citées.

G. T. signifie Communication de M^r d'Arcoillères tirée du *Gothaisches genealogisches Taschenbuch der gräflichen Häuser*, 1836, 1878 et 1903.

BRANCHE DE STYRIE.

BRANCHE DE SILÉSIE.

JEAN-FRANÇOIS IV, comte de Saint-Romain,
lieutenant général et chambellan au service de l'électeur de Saxe, gouverneur de Dresde (*), 1^{er} ministre d'Auguste III, roi de Pologne, au dire de Grillet. Baptisé le 1^{er} juillet 1707 (R. P. de Saint-Léger), ép. N. N. Hartik (*) (ou plutôt d'Hartig) (G. T.). Vivant en 1765 (*) et mort avant le 28 février 1775 (Arch. de Blay); il obtint l'incolat en Bohême, en qualité de comte concédé à Presbourg le 13 septembre 1741 (G. T.). Depuis lors tous ses descendants mâles sont qualifiés comtes de Bellegarde dans l'*Almanach de Gotha*, comme dans le G. T., sans doute en vertu de cette concession (Comm^o de M^r d'Arcoillères).

S. Ex. FRÉDÉRIC, comte de Bellegarde, marquis des Marches, etc.,
chambellan de l'empereur d'Autriche, feld-marschal-lieutenant et colonel propriétaire d'un régiment de ligne à son service (A. et G. T.). Né à Dresde (Arch. de Blay) en 1753 (G. T.). En février 1775 il était capitaine et sous-adjutant général au service du roi de Sardaigne (Arch. de Blay), et il constitue pour procureur N^o François Pernet (*sic*) de la Palu, pour régir ses biens. Le 3 juillet 1783 (Thuyset), il était dit natif de Dresde en Saxe, capitaine major dans la légion des campements; en 1787 il était major (R. P.); en 1788 il avait ce grade (A., *Calendario per la R. Corte*); en 1791 il était second lieutenant-colonel dans cette légion (A., *Etranges historiques et Calendrier de Savoie*); en 1794 il était colonel des grenadiers royaux (A., *Calendario*, etc.). Il ép., le 5 novembre 1787 (R. P. de Saint-François de Chambéry), sa nièce à la mode de Bretagne, Adélaïde-Victoire de Bellegarde, fille de François-Eugène-Robert, marquis des Marches (TABLEAU II). Il fut investi des Marches le 15 février 1791 (A., Manno, *Patriziato*), comme l'avait été son beau-père le 3 septembre 1770. Seigneur de Klingenstein en Styrie (A.). Par traité amiable du 28 décembre 1816 il se sépara de corps et de biens de sa femme, et celle-ci fit donation irrevocable, sous réserve de l'usufruit, à Frédéric et Eugénie de Bellegarde, son fils et sa fille, du château et de la terre des Marches (*Ibid.*). Il mourut le 4 janvier 1830, elle le 7 janvier de la même année (G. T.). Sa descendance et celle de son frère sont complètement fixées en Autriche. Leur famille a obtenu l'indignat en Hongrie en 1830 (G. T.). De Frédéric descend la ligne des Bellegarde de Styrie.

S. Exc. HENRI-JEAN-FRANÇOIS, comte de Bellegarde. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

XI. FRÉDÉRIC-PIERRE, comte de Bellegarde,
né en 1791 (G. T.). Sa mère lui donne ainsi qu'à sa sœur Eugénie le château et la terre des Marches, par acte du 28 décembre 1816, s'en réservant la jouissance (A.). Le 8 novembre 1830, de concert avec son beau-frère le baron Louis Zschok (veuf de sa sœur Eugénie de Bellegarde ci-contre), ledit comte Frédéric, né au château des Marches, et alors capitaine et chambellan de l'empereur d'Autriche, vendit le château et la terre des Marches au marquis Victor Costa de Beauregard et à la comtesse Adélaïde de Sainte-Marie, épouse assistée du comte Camille Costa (A., Archives du Tabellion). Seigneur de Klingenstein en Styrie, chambellan impérial et royal et major en retraite, ép., à Kronsbach, le 1^{er} (ou le 2) octobre 1832, Ernestine, née comtesse de l'empire Barbo de Warenstein, dame de la Croix Etoilée, née le 29 mars 1806, morte à Kornberg le 26 novembre 1872 (G. T.).

XII. OTHON-HENRI-FRÉDÉRIC,
né à Gratz le 5 mai 1834, chambellan imp^l et 1^{er} et major en retraite, ép., à Pöllau, le 28 (ou 29) janvier 1864, Caroline, née comtesse de Station-Warhausen et Thannhausen, née à Chlumetz le 1^{er} novembre 1838 (G. T.). Il est qualifié comte de Bellegarde, marquis des Marches et comte d'Entremont dans le G. T. de 1878. Mort à Klein-Lichtenstein le 9 novembre 1892.

HENRI NOYEL (*sic*) (G. T. 1903)
ou HENRI-FRÉDÉRIC-AUGUSTE (G. T. 1878), seig^r de Klingenstein, né le 11 octobre 1843, chambellan imp^l et 1^{er} et lieutenant en 1^{er} en retraite, qualifié marquis de Bellegarde ou marquis et comte de Bellegarde (G. T.); ép., à Niemes, le 31 août 1871, Paule, comtesse d'Hartig, née le 4 octobre 1849, maintenant religieuse du Sacré-Cœur, dame de la Croix Etoilée (G. T.). Mort à Gratz le 10 janvier 1890.

XIII. LUCIE-AUGUSTE-JULIE-ERNESTINE-MARIE,
née à Klingenstein le 24 juin 1872, ép., à Gratz, le 9 septembre 1893, Oscar, comte Christalnigg de Giltstein, lieutenant en 1^{er} en retraite (G. T.).

(1) Frédéric-Auguste I comme électeur de Saxe, Auguste II comme roi de Pologne. Son fils qui lui succéda au trône de Pologne est Frédéric-Auguste II comme électeur de Saxe et Auguste III comme roi de Pologne.

TABLEAU IV.

BRANCHE DE SILÉSIE AUTRICHIENNE

X. S. Ex. **Henri-Jean-François**, comte de Bellegarde.
 Né à Dresde le 29 août 1756. Major au service de S. M. imp^{le} roy^{le} et apostolique en 1783 (Arch. Thuysel). Chambellan imp^l et roy^l, conseiller intime, ministre d'Etat et de conférence, *feld-maréchal*, lieutenant du vice-roi dans le royaume Lombardo-Vénitien, général en chef de l'armée autrichienne en Italie, président du Conseil de guerre, grand maître de la cour de l'archiduc Ferdinand (devenu empereur d'Autriche en 1835), second propriétaire du régiment des chevaux-légers de l'empereur n^o 1, chevalier de la Toison d'Or, de l'Annonciade (à titre étranger, 24 juin 1814), commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, croix d'or d'honneur civil d'Autriche (*sic*), chancelier de l'ordre de la Couronne de fer, chevalier de Saint-Alexandre Nevski et de Sainte-Anne de 1^{re} classe de Russie, grand-croix de l'ordre de Léopold de Russie, de l'ordre constantinien de Saint-Georges de Parme, des ordres de Saint-Ferdinand et du Mérite des Deux-Siciles, de Saint-Hubert et de Maximilien-Joseph de Bavière (*Palma Verde*); et A., *Calendario di Corte, Almanach de Gotha*, et G. T. 1856 et 1903). Il ép., en 1792, Auguste, baronne de Berlichingen-Rossach (veuve), née baronne de Berlichingen-Jagsthausen, née le 15 août 1765, dame du palais imp^{le} et roy^{le}. Il mourut à Vienne le 22 juillet 1845. Est encore porté sur le *Palmarès* de 1845 comme chevalier de l'Annonciade. Sa descendance forma la ligne des Bellegarde de la Silésie autrichienne. Voir ce qui le concerne au fol^o 269.

Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance m'a été communiqué par M^r d'Arcollières et tiré du *Gothisches genealogisches Taschenbuch der graflichen Hauser*, 1856, 1878 et 1903.

A. signifie communication de M^r d'Arcollières.

XI. **Auguste-Charles-Emmanuel**,
 né le 29 octobre 1795, chambellan imp^l et roy^l, conseiller intime, *feld-maréchal*-lieutenant en retraite, grand maître de la cour de l'impératrice Caroline-Auguste (veuve de l'empereur François I), ép., le 29 octobre 1821, Julie, née baronne de l'empire de Gudenus, née le 28 octobre 1795, morte le 11 février 1865, imp^{le} et roy^{le} dame du palais et dame de la Croix Etoilée. Il est mort à Vienne le 21 juin 1873.

HENRI,
 né le 2 décembre 1798, chambellan imp^l et roy^l, *feld-maréchal*-lieutenant en retraite, ép., le 19 mai 1830, Pauline, comtesse de l'empire de Wolkenstein-Trostburg, née le 6 mai 1805, morte le 11 décembre 1884, dame de la Croix Etoilée. Mort le 17 juin 1871.

Julie-Constance,
 née le 23 septembre 1822, dame de la Croix Etoilée, dame du palais de l'impératrice Elisabeth et dame d'honneur de l'ordre bavarois de Thérèse, ép., le 15 avril 1846, Edmond, comte de l'empire Hartig, chambellan imp^l et roy^l, conseiller intime, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, etc., mort le 30 mars 1883. Elle, morte à Burgstein le 11 décembre 1884.

François-Alexandre-Ernest Noyel (*sic*, G. T. 1903), né le 18 juin 1833, chambellan imp^l et roy^l, conseiller intime, grand maître de la cour de feu S. M. l'impératrice Elisabeth, puis grand maître de la cour de l'archiduchesse Elisabeth-Marie, membre à vie de la chambre des seigneurs d'Autriche, chancelier de l'ordre d'Elisabeth (créé le 17 septembre 1898 pour les dames, en mémoire de l'impératrice Elisabeth, assassinée à Genève le 10 du même mois), chevalier d'honneur de l'ordre de Malte, ép., à Vienne, le 10 mai 1857, **Rodolphe-Caroline**, née comtesse de Kinsky de Wehinitz et Tettau, née le 26 juin 1836, morte à Vienne le 25 novembre 1899, imp^{le} et roy^{le} dame du Palais et dame de la Croix Etoilée.

XII. **Henri-Auguste-Charles**, né le 5 novembre 1825, imp^l et roy^l major en activité (G. T. 1836). Mort avant 1878.

Frédéric-Auguste-Ernest, né le 10 décembre 1826, chambellan imp^l et roy^l, conseiller intime, *feld-maréchal*-lieutenant en retraite, aide de camp général de l'empereur d'Autriche, 1867. Qualifié marquis des Marches et comte d'Entremont au G. T. de 1878.

Pauline-Marie, née à Vienne le 2 avril 1830, grande maîtresse de la cour de l'impératrice Elisabeth d'Autriche, dame du palais, dame d'honneur de l'ordre de Malte, dame et première assistante de l'ordre de la Croix Etoilée, dame d'honneur de l'ordre bavarois de Thérèse; ép., le 15 avril 1857, à Vienne, Alfred, c^{te} de Königsegg-Aulendorf, comte illustrissime (Erlaucht), Magnat de Hongrie, chambellan imp^l et roy^l, conseiller intime et général-major en retraite, ex-grand maître de la cour de l'impératrice Elisabeth, mort à Vienne le 27 octobre 1898.

Félix-Victor, né le 28 octobre 1831, imp^l et roy^l lieutenant en 1^{er} des uhlan^s n^o 1 comte Civalart. Mort le 12 mai 1855 à Hruszow en Galicie.

HENRIETTE, née le 2 avril 1831, ép., à Vienne, le 6 juillet 1869, Oscar, comte Christalugg de Gilitzstein, veuf d'Adélaïde de Bellegarde (ci-contre), imp^l et roy^l major en retraite.

Adélaïde, née le 18 mars 1832, ép., à Vienne, le 19 mai 1860, Oscar, comte Christalugg de Gilitzstein. Elle mourut le 24 juin 1868 et, l'année suivante, il épousa sa belle-sœur Henriette de Bellegarde (ci-contre).

XIII. **Auguste-Marie-Rodolphe-Emmanuel-François**, né à Hacking le 26 mai 1858, chambellan imp^l et roy^l, conseiller intime, grand écuyer de cuisine de l'empereur, major en retraite, ép. : 1^o le 13 janvier 1887, Henriette, comtesse de Larisch-Moënic, née le 17 mars 1867, morte à Sviétlau (Moravie) le 13 août 1892, dame de la Croix Etoilée; 2^o à Vienne, le 27 avril 1897, Marie, princesse d'Oettingen-Oettingen et Oettingen-Wallerstein, née à Prague le 10 décembre 1874, dame de la Croix Etoilée.

Rodolphe-Ferdinand-Emmanuel, né le 28 février 1862, chambellan imp^l et roy^l, capitaine dans le régiment de uhlan^s n^o 1, précédemment chambellan en fonction de l'archiduchesse Elisabeth-Marie; ép., à Vienne, le 21 septembre 1891, Caroline, née comtesse Pejacssevic de Verocze, née le 18 janvier 1861, dame de la Croix Etoilée.

François-Joseph-Vincent-Emmanuel, né le 14 juin 1866, chambellan imp^l et roy^l, capitaine de district à Tarnsweg, lieutenant en non-activité de l'état-major du régiment de uhlan^s de la Landwehr n^o 3; était chevalier de justice de l'ordre de Malte, n'est plus porté au G. T. de 1903 que comme chevalier d'honneur de l'ordre de Malte.

Félix-Marie-Michel-Emmanuel, né le 28 septembre 1867, chambellan imp^l et roy^l et capitaine dans le régiment de dragons n^o 14.

Marie-Dorothée-Wilhelmine-Julie-Paule, née le 27 juin 1873, dame de la Croix Etoilée; ép., à Vienne, le 28 avril 1896, Alfred, prince et Altgrave de Salm-Heiferscheid-Krauthelm et Dyck (château de Dyck près de Neuss, Prusse rhénane).

Marie-Gabrielle-Emmanuelle, née à Gross-Hertitz le 17 juin 1890.

XIV. **Marie-Pauline-Emmanuelle**, née à Marbourg (Styrie) le 13 décembre 1888.

Ernestine-Marie-Emmanuelle, née à Vienne le 23 février 1898.

Rodolphe, née à Vienne le 30 novembre 1899.

Marie-Rodolphe-Caroline-Dominique-Emmanuelle, née à Pritep le 4 août 1892.

Wilhelmine-Rodolphe-Marie-Thérèse-Françoise-Joséphine, née à Prerau le 12 janvier 1894.

Ladislaja-Marie-Caroline-Rodolphe-Thérèse-Françoise-Xavière, née à Prerau le 24 novembre 1895.

III. PHILIBERT NOËL DE BELLEGARDE.
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

Cohéritier universel de son père (Preuves devant la Chambre des Comptes) ; coseig^r de la vallée de Bozel, prêta hommage à l'archevêque de Tarentaise, le 27 avril 1528, avec son frère François (Index raisonné). C'est à lui que remontent les Preuves de 1723 faites par ses descendants et d'après lesquelles ils seraient originaires de Saint-Martin-sur-la-Chambre. Cela doit signifier que ceux qui ont fait ces Preuves habitaient Saint-Martin-sur-la-Chambre. Dans ces Preuves quelques alliances sont mentionnées, ce qui est très rare pour les Preuves de 1723. Il ép. D^{lle} Philiberte de Seyturier *attas* de Cornod (vieux arbré, Arch. Thuyset). Guichenon (*Bresse et Bugey*, gén^e Seyturier) donne l'alliance de Philibert, seig^r de Bellegarde en Savoie, avec Philiberte de Seyturier, fille de Claude II, seig^r de Cornod, la Verjonnrière et la Beyrière, et de Claudine de Moyria, fille elle-même d'Irénée de Moyria et de Louise de Villette de Chevron.

Le 25 août 1564 il échangea un droit de rachat contre des vignes et terres aux Marches avec Barthélemy Deville ; acte passé à Bellegarde (*Soc. S^{es} d'H^{es} et d'Arch^{es}*, t. 27, p. XLIII). Il ép., cont. dot. du 17 août 1561, D^{lle} Claude, fille unique de N^e Charles de Vaucher, des Marches. D^{lle} Claude de Vaucher, veuve de N^e Gabriel de Bellegarde, en son nom et à celui de D^{lle} Jacqueline de Bellegarde, sa petite-fille (*sic*), avait donné pouvoir à Mess^{rs} Pierre de Bellegarde, archidiacre de la Sainte-Chapelle et prieur de Saint-Genix, et celui-ci, le 21 mars 1609, agit pour elle dans un différend avec N^e Claude-André de Bellegarde (Arch. de Blay). Elle fait cession de ses biens et droits audit Révérend Pierre de Bellegarde le 6 mars 1609 (Pierre était cousin germain de son mari, voir TABLEAU I, degré IV) (*Ibid.*). Il mourut le 6 janvier 1586 (*Ibid.*).

CHARLOTTE,
ép. N^e Louis Gay
(Généalogie,
Arch. Thuyset).

MICHEL,
procurateur du 2 août
1583 (*sic*, Gén^e, Arch.
Thuyset). Serait l'aîné
d'après cette généalo-
gie.

V. CLAUDE I NOËL ou NOË DE BELLEGARDE DES MARCHES,
ép. Françoise Favre (Preuves de 1723). Hon^r Françoise Favre, fille de Claude, du lieu de la Plaigne, au mandement d'Entremont-le-Vieux, habitante aux Marches, figure dans des actes du 13 février 1621 et du 10 mars suivant avec N^e Claude et Humberta Noë, ses enfants (Minut^{es} Martini). Il mourut avant le 28 janvier 1624 (*Ibid.*).

D^{lle} N. N.,
ép. (?) Claude
Martini. Celui-ci
passe, le 1^{er} jan-
vier 1619, quit-
tance à N^e Clau-
de-André Noë de
Bellegarde, d'une
somme due à D^{lle}
Claude de Vau-
cher, belle-mère
audit Martini
(Thuyset).

HUMBERTE
ou BERTHA, ép., le 28 janvier 1624, cont. dot.
du 23 janvier 1628, Hon^r Louis, fils de Claude
Percevaux (?), des Marches.

VI. CLAUDE II NOËL ou NOË DE BELLEGARDE,
constitue une dot à sa sœur le 23 janvier 1628 (Min^{ut} Martini). Il ép. Mar-
guerite Buriel (Preuves de 1723) et mourut à Turin, étant garde du
corps (*Ibid.*).

VII. CLAUDE III NOËL ou DE MARAVILLE DES MARCHES,
ép. Claudine Delalée (Preuves de 1723). Très probablement il faut lire Delalé (voir ce nom au Supplément ; on le trouve aussi écrit Delale, de Lale, de l'Alie, Delaley, de l'Allée, de Lallé, de l'Alée, etc.).

MADELEINE DE
MARAVILLE,
habitait en 1731
avec Melchior de
Maraville (Ch^{es}
Truchet, Travaux
de la Soc. d'H^{es}
de Maurienne, 6^e
vol., p. 315).

VIII. JULIEN DE MARAVILLE,
ép., le 21 septembre 1702 (R. P. de Saint-
Léger), cont. dot. du 20 septembre même
année (Thuyset), D^{lle} Jeanne-Philiberte,
fille de feu N^e Jacques Grenz (1). Il re-
çut, le 9 février 1716, de N^e Emmanuel
Grenz, 1.203 fl., pour l'intérêt de la
somme principale de 2.666 fl. portés
à ce contrat dotal (*Ibid.*).

VIII. MELCHIOR DE MARAVILLE.
C'est à lui et à son frère Julien que s'arrêtent
les Preuves de 1723. N^e Melchior de Mara-
ville des Marches, habitant Saint-Martin-sur-
la-Chambre, reçoit, le 9 août 1713, une dona-
tion à lui faite par N^e François, fils de feu N^e
Jacques Delaley, des Mollettes en Savoie, son
cousin (Arch. S. S. S.); enregistrée le 7 mai 1718.
Il est parrain ou témoin dans les registres pa-
roissiaux à Saint-Martin en 1713 et 1727 (Ch^{es}
Truchet, Travaux de la Soc. d'H^{es} de Maurienne,
6^e vol., p. 314). Il ép. N^e Barbe de Régis, native
de la Rochette, qui fut inhumée à Saint-Martin
en 1731 (*Ibid.*). Il possédait le fief de Tigny à
Saint-Georges-d'Urterres (Arch. de la Savoie,
état des vassaux et fiefs de la Maurienne).

ANNE,
fille de feu Claude de Ma-
raville, native des Marches.
Sa sépulture à ce lieu à
Saint-Martin-sur-la-Cham-
bre en 1728 (Ch^{es} Truchet,
Travaux de la Soc. d'H^{es}
de Maurienne, 6^e vol., p. 314).

D^{lle} PHILIBERTE
DE MARAVILLE,
mourut le 20 fé-
vrier 1754, âgée
de 80 ans (R. P.
de Saint-Léger).

IX. D^{lle} N. N. DE MARAVILLE,
fille de N^e Julien de Maraville des Mar-
ches, ép., en 1742, Noël, fils d'Eg^e
Claude Salomon d'Epierre (Ch^{es} Tru-
chet, *loco citato*).

(1) Témoin à ce mariage (R. P. de Saint-Léger) N^e Henry de Disimieu.
Or Henry de Disimieu, des Mollettes, avait épousé D^{lle} Clémence de l'Allée
(*sic*, Arch. S. S. S.).

N. B. — L'article des Noyel (le dernier des familles dont le nom commence par la lettre N) était sous presse, quand j'ai appris la publication, dans la *Revue des Deux Mondes* (1^{er} octobre 1903 - 15 novembre 1903), d'un roman historique de M. Ernest Daudet, *Les Dames de Bellegarde*.

L'auteur avoue « qu'il a dû, à l'aide d'hypothèses, suppléer à des lacunes qu'il n'était pas en son pouvoir de combler », et en même temps il assure « que tout ce qu'il a affirmé est indéfectible ». Ces deux assertions ne sont-elles pas contradictoires ?

Ce roman n'est pas même basé sur des données généalogiques vraies ; ces données, quoique peu nombreuses, sont souvent erronées, comme il est facile de le reconnaître en jetant les yeux sur la généalogie insérée dans notre ouvrage. Voir tableaux II et III et note 6 du f^o 273.

M. Daudet, qui relève vertement les erreurs de M^{rs} Billiet, connaît si peu l'histoire et la géographie de notre région, dont il prétend décrire les mœurs, la société, etc., qu'il s'exprime ainsi : « La Savoie longtemps sounise au Piémont... » ; « le roi de Piémont... » !!!

Au point de vue qui intéresse particulièrement le Nobiliaire de Savoie, ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il est impossible de savoir ce que M. Daudet veut dire sur l'origine de la famille Noyel de Bellegarde : « Il existait déjà plusieurs familles portant ce nom sans qu'on puisse établir une origine commune... en France, en Autriche, en Saxe... » ; — et plus loin : « La branche de Savoie était originaire de Montmélian... Jusqu'en 1470 elle n'est connue que sous le nom de Noyelli devenu Noyel ou Noel... ». Puisque le vrai nom des Bellegarde, de Savoie, était Noyel, comme le reconnaît M. Daudet, ils ne pouvaient avoir une origine commune avec les Bellegarde dont le nom primitif ou patronymique n'était pas Noyel. Pourquoi alors se servir de l'expression la *branche* de Savoie, au lieu de dire la *famille* de Bellegarde de Savoie ? Sa description des armoiries est à l'unisson du reste, comme exactitude.

Il vient de paraître en un volume à la librairie Hachette sous les titres : *Roman d'un Conventionnel, Hérald de Sicheltes et les Dames de Bellegarde*.

NOIREY (DU). — Voir au SUPPLÉMENT.

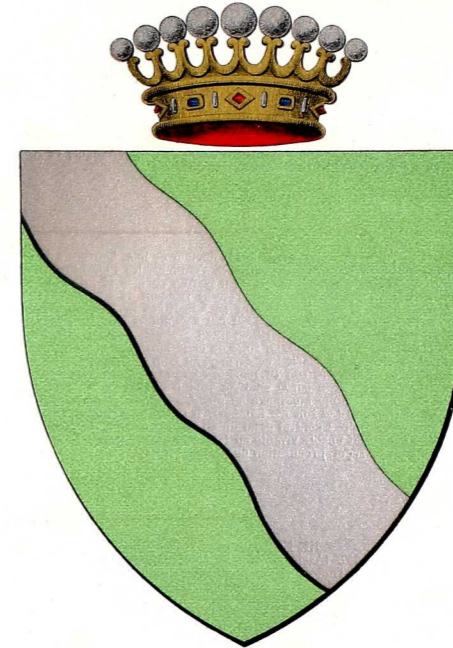
NOUVELLES (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

NOYER (DU). — Voir FAVIER et au SUPPLÉMENT.

NOYRAY. — Voir au SUPPLÉMENT.

ODDINET,

SEIGNEURS PUIS BARONS DE MONTFORT ET COMTES DE CONFLANS EN SAVOIE,
SEIGNEURS DE LONGEFAN, LORNAY, MONTFALCON, GRÉSY ET CESSENS EN GENEVOIS, DE PÉROGES EN BRESSE,
ET COMTES DE MONTRÉAL EN BUGEY.



P. de sinople à la bande ondulée d'argent (UBIQUE).



J'e n'ai pas trouvé le nom de cette famille, originaire de Chambéry ou des environs, antérieurement à Lambert Oddinet, chevalier et docteur ès lois, qui occupa sous Amédée VIII, duc de Savoie, des fonctions très élevées. Il fut souvent son ambassadeur, dès l'an 1418 président du Conseil résident de Chambéry, et un de ceux qui prirent le plus de part aux événements importants du glorieux règne de ce grand prince, surnommé le Salomon de son siècle. Il fut un des six premiers gentilshommes chevaliers de Saint-Maurice, retirés avec le duc à Ripaille, où, le 6 décembre 1439, il assista comme témoin au testament que ce souverain, nommé pape sous le nom de Félix V, fit avant de quitter cet hermitage, lorsque les envoyés du concile de Bâle étaient venus le forcer à accepter la tiare. Lambert Oddinet possédait la maison-forte de Montfort, près de Chambéry, que ses descendants ont toujours conservée pendant quatre générations, en s'alliant aux de Mouxy, de Fésigny, Lyobard, Lanfrey, de Marnix, de Blonay, de la Balme, de Capris, de Menthon, de Verdon, etc. Le premier noble de cette famille est donc très probablement ce Lambert, qui en fut aussi l'un des deux personnages les plus illustres, avec son dernier descendant, Louis, comte de Montréal. C'est un exemple de la facilité avec laquelle les hommes de vrai mérite et de grande valeur pouvaient accéder non seulement à la noblesse, mais aux plus hautes charges de l'État, aussi bien au début du xv^e siècle que plus tard.

Louis Oddinet, comte de Montréal et de Conflans, baron de Montfort, seigneur de Longefan et de Péroges, etc., président au Sénat et 1^{er} président de la Chambre des Comptes, n'eut point d'enfants et testa, le 12 octobre 1574, en faveur de Georges de Mouxy, son neveu, qui recueillit sa riche succession.

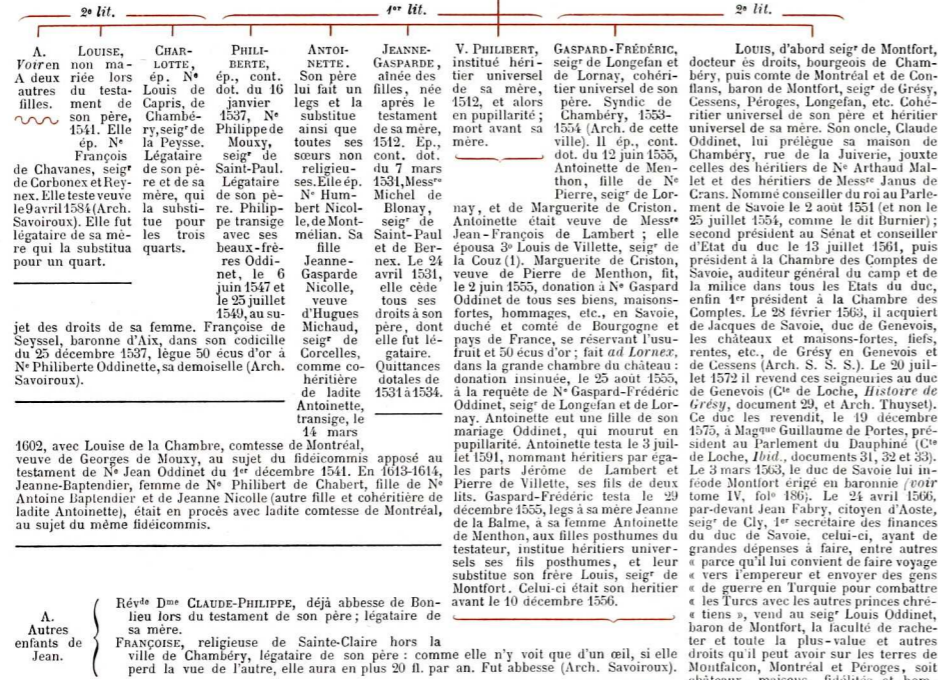
Une autre branche s'était éteinte précédemment, celle du Bourget, dont nous ne connaissons que deux

(Voir continuation au f^o 286.)

TABLEAU II.

Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est extrait des Archives de Thuysset.

IV. JEAN, seigr de Longefan. Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.



1602, avec Louise de la Chambre, comtesse de Montréal, veuve de Georges de Moux, au sujet du fideicommiss apposé au testament de N^o Jean Oudinot du 1^{er} décembre 1541. En 1613-1614, Jeanne-Baptendier, femme de N^o Philibert de Chabert, fille de N^o Antoine l'apientier et de Jeanne Nicolle (autre fille et cohéritière de ladite Antoinette), était en procès avec ladite comtesse de Montréal, au sujet du même fideicommiss.

A. Autres enfants de Jean.

Rév^{te} D^{ne} CLAUDE-PHILIPPE, déjà abbesse de Bonlieu lors du testament de son père; légataire de sa mère.

FRANÇOISE, religieuse de Sainte-Claire hors la ville de Chambré, légataire de son père : comme elle n'y voit que d'un œil, si elle perd la vue de l'autre, elle aura en plus 20 fl. par an. Fut abbesse (Arch. Savoiron).

Hugues de la Palud, de Saint-Pierre-d'Albigny, procureur de dame Claude de Miolans, dame dudit lieu Louis Oudinot 960 écus d'or et 400 fl. de Savoie, pour cause de prêt fait pour payer cette somme à Catherine de Blau (*sic*), veuve de Mess^{rs} François Chabod, seigr de Lescheraine, pour rédemir la seigneurie de Montfalcon, subastée et expédiée à ladite dame de Blau, par arrêt du Sénat du 21 novembre 1572; N^o Hugues hypothèque en faveur dudit Oudinot la seigneurie de Montfalcon. (A ajouter aux vicissitudes de cette seigneurie énumérées fol^o 63 et 108 de ce tome). Le 7 juillet 1564, le duc de Savoie ordonne au trésorier général de payer audit baron de Montfort 6,000 écus, en considération de ses services et de ses dépenses à la suite du prince « remettant noz revenus en ung vrai, clair et certain estat » et aux délégations que le duc lui a commises en France et en Suisse pour traiter la restitution de ses villes et forteresses du Piémont, Vaud, Chablais, etc., et en considération aussi des dangers qu'il a courus dans les troubles de guerre et de ses courses pour affaires secrètes, outre les sommes à lui ordonnées pour son voyage en France en février 1562 et le séjour qu'il y a fait pendant sept mois, le voyage qu'il y a fait en septembre suivant, ceux qu'il a faits à la journée de Nyon en novembre suivant, à la journée de Bâle en avril 1565, à la journée de Bâle en juin suivant, son séjour aux Lignes en juillet et août, et son voyage à la journée de Nyon cette année 1564. Le 5 mai 1570, il signa à Berne le traité de paix avec Geneve (Burnier, *Histoire du Sénat*, I, 423). Le 22 juillet 1570, le duc de Savoie érige Montréal en comte, considérant que Mess^{rs} Louis Oudinot, baron de Montfort, comte de Conflans, etc., a assez grands revenus pour soutenir le rang de comte de Montréal « aussi bien comme pour le regard de Conflans erigé en semblable dignité ». Il est dit comte de Conflans dans plusieurs actes de 1570 et 1572. Il ép., avant le 21 août 1562, Diane de Murines, niece de Mons^{rs} du Châtellard et de N^o Pierre de Pascal, seigr de Satolas, laquelle reconnaît ledit jour avoir reçu en garde de son oncle de Pascal divers meubles et bijoux et promet de les rendre au tuteur de N^o Laurent de Pascal, seigr de Valentier. Il teste : 1^o le 9 mars 1557; légue à Pernelle de Lambert, fille de dame Antoinette de Menthon, ci-devant belle-sœur du testateur, tous les droits qui peuvent lui appartenir comme héritier de Gaspard Oudinot, son frère, en raison d'une donation faite audit Gaspard par dame Marguerite de Criston, dame de Lornay, de tous ses biens; légue à ladite Antoinette l'usufruit de sa part du péage et des langues de Rumilly; à Mess^{rs} François de Valence, seigr de Gruilly, le direct domaine d'une maison au faubourg Montmélian dite le Colombier; à Mons^{rs} Claude Paschal, seigr de Valentier, 1^{er} président en la Cour, un cheval; à Dyane de Murines, sa femme, l'usufruit d'une maison; à chacune des sœurs du testateur l'usufruit au choix de sa mère; au 1^{er} enfant de ses sœurs qui sera reçu docteur « entre cy et 20 ans prochains » tous ses livres, etc.; institue héritiers universels ses posthumes; leur substitue Georges de Moux et Claude de Capris, ses neveux, à charge de porter son nom et ses armes pures, sinon substitue Claude-Antoine de Moux et Pierre de Capris, aussi ses neveux. Il teste 2^o le 12 octobre 1574, à Lyon : institue héritier universel Mess^{rs} Georges de Moux, seigr de Saint-Paul, son neveu. Dans ce testament il est dit par erreur premier président au Sénat de Savoie et à la Chambre des Comptes; il n'a pas été premier président au Sénat. Il y est aussi intitulé chevalier (voir note 1 du fol^o 188 de ce tome). Il mourut avant le 4 mars 1575, jour où le duc décharge son héritier des deniers et argenteries que ledit président Oudinot avait reçus pour en faire présent au duc, lorsqu'il avait été employé en beaucoup d'ambassades en France, en Suisse et autres lieux et « en quelques noz services secrets et importanz ». Son enfant ou ses enfants ci-dessous sont donc morts avant ledit Louis.

R. P. de Saint-Léger.

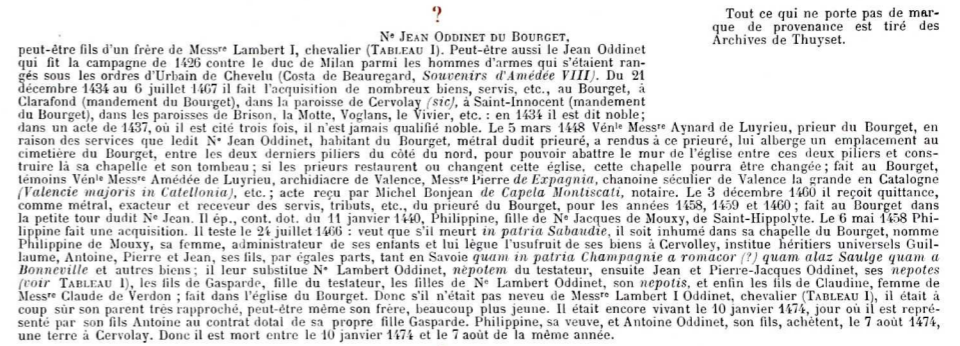
CLAUDE, baptisé in domo le 21 mars 1562. C'est peut-être le même que N. N. ci-contre.

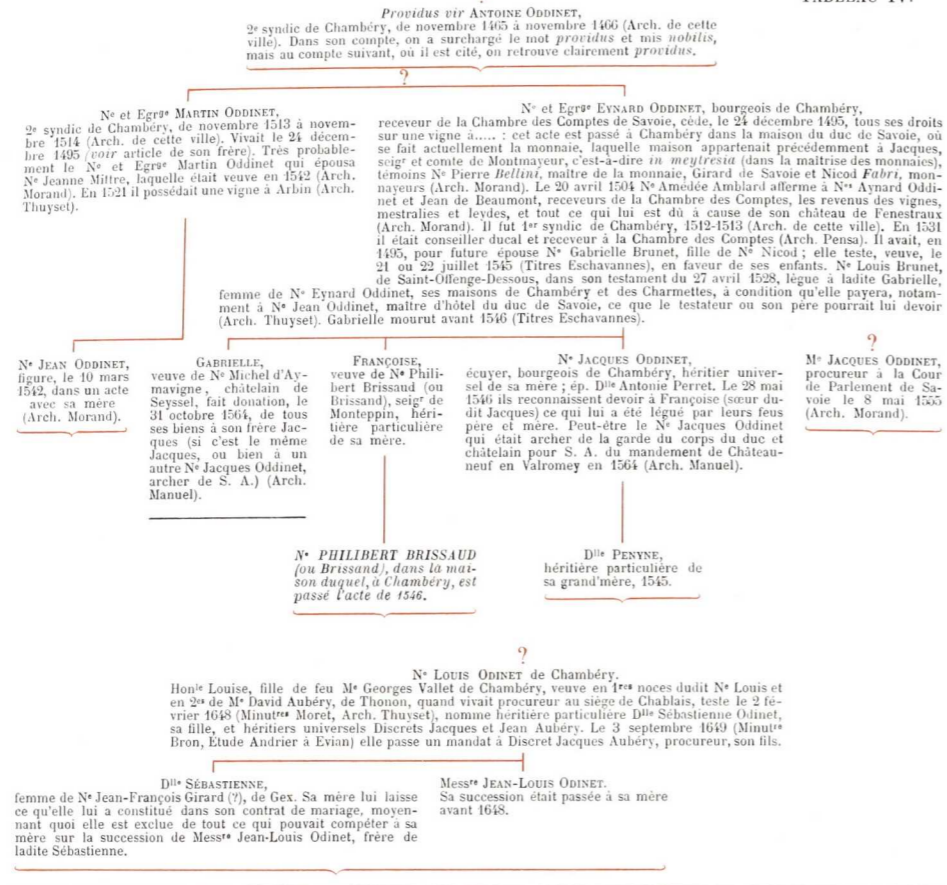
VI. N. N., baptisé absque ceremoniis in domo le 23 janvier 1562.

(1) Aux articles Chevron-Villette, Lambert et Menthon, nous avons, sur la foi de vieux mémoires, placé par erreur le mariage Oudinot avant celui de Lambert.

TABLEAU III.

ODDINET DU BOURGET.





[Suite du f^o 281.]

génération. A la première, N^o Jean Oddinet du Bourget était probablement fils d'un frère de Messire Lambert I Oddinet, chevalier et président du Conseil, de la branche de Chambéry et Montfort; il était certainement son parent très rapproché. La deuxième génération a fini vers 1520, en la personne d'Antoine Oddinet du Bourget, qui laissa son héritage à ses *neveux* Claude et Jean Oddinet de Chambéry. Ceux-ci n'étaient pas ses propres neveux, ni même ses neveux à la mode de Bretagne; ce terme doit indiquer seulement une parenté peu éloignée.

Les Oddinet consignés au Tableau IV sont, je le suppose, de la même famille que ceux de Montfort et du Bourget, mais je n'en ai pas la preuve certaine.

Grillet et Burnier (*Histoire du Sénat de Savoie*) ont confondu cette famille avec celle des Montfort du Genevois, à propos du célèbre défenseur du château de Nice : Grillet l'appelle Oudin, baron de Montfort, gentilhomme de Chambéry; Burnier dit qu'il était de la même famille que Louis Oddinet de Montfort (I, p. 419).

Ce nom est écrit quelquefois Oudin.

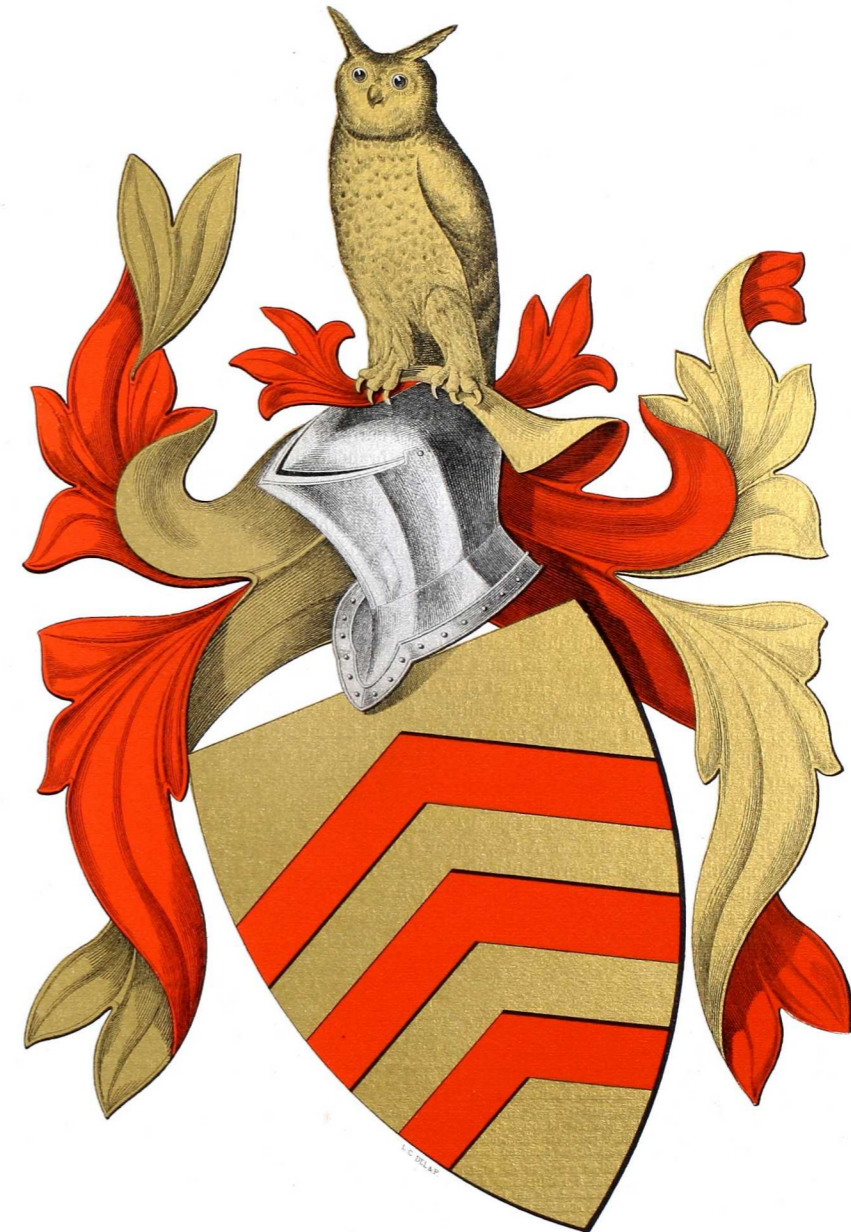
OGIER, DE CLUSES
OGIER, DE LA ROCHE
OLIVE
OLIVIER

Voir au SUPPLÉMENT.

ONCIEU (D')

OU ONCIEUX (D'), DE DONCIEUX, DE ONCIEUX, ETC.

EN LATIN : *DE ONGIACO, DE HONGIACO, ETC.*



P. d'or à trois chevrons de gueules (UBIQUE).
Cimier : un hibou d'or (Guichenon, etc.).

JANUS, seig^r de Cognac, Douvres, Thénézol, etc. Voir son article et son ascendance au TABLEAU IV.

R. P. de Saint-Léger.

2 ^e lit.	1 ^{er} lit.	2 ^e lit.
<p>PIERRE-ANTOINE, baptisé le 29 novembre 1615, non cité au testament de son père.</p> <p>CHARLES-EMMANUEL-CHRISTEN, baptisé le 30 novembre 1644. Son père lui légua, ainsi qu'à son frère Guillaume par moitié, tous ses biens de Tarentaise, procédés de M^r Jean-Baptiste Chabod. Témoin au contrat dotal de son frère François en 1658 (*). Ce frère, dans un mémoire rédigé en 1701, mentionne les sommes payées pour l'entretien dudit chevalier dans l'Académie de Lyon, et pour le mettre en équipage pour aller à Turin dans le régiment des gardes (Arch. de Chaffardon). Mort à Luzerne <i>ab intestat</i>, en 1663, d'un coup de mousquet (*).</p>	<p>PHILIBERT, baptisé le 16 août 1641, religieuse professe aux Annonciades de Chambéry; son père lui légua 200 ducats, outre ce qu'il a payé pour son entrée en religion. Cette entrée eut lieu le 18 avril 1647 (Inv^{rs} *).</p>	<p>FRANÇOIS, baron de Saint-Denis, la Bastie, seigneur de Genissia, Sallenove, Saint-Jean-d'Arvey, Douvres, Cognac, la Boissierette, Courmayeur, Entrèves, Saint-Martin, des Maisons-fortes de la Fontaine, la Bayatz, Montfalcon et Champollon, coseig^r d'Introd et du mandement de Billia, marquis de Chaffardon, etc., né le 26 octobre 1633, cohéritier universel de son père en tous les droits qui peuvent appartenir à ce dit père sur les biens délaissés par N^o Lancelot Guillet, seig^r de Genissia, auquel il est substitué héritier, pour paiement de dettes et dénombrement, en la terre et juridiction de Chaffardon et Saint-Jean-d'Arvey, avec les meublés étant dans ce château, vignes à Saint-Alban, Monterminod, etc., sa maison près de la grande boucherie et une autre aussi proche de cette boucherie. Sénateur au S. S. S. le 16 mars 1656, ensuite 2^e président à la Chambre des Comptes de Savoie. Il fit, le 23 juin 1662, le dénombrement de la baronnie de Saint-Denis et de la seigneurie de Douvres avec son fils Guillaume, héritier de N^o Guillaume d'Oncieu (ci-dessous, degré V), l'autre moitié appartenant à dame Marianne de Moyria, femme du seig^r de Montvérand (<i>Ibid.</i>). Il acquit, le 1^{er} juillet 1670 (Inv^{rs} *), du marquis de Coudré, la baronnie de la Bâtie-Seyssel et la seigneurie de la maison-forte de Verrens, la rente des Echelles, la maison-forte de la Fontaine et divers biens aux environs de Chaffardon; il acquit aussi, en son nom et à celui de son fils de Saint-Denis (François), les biens de M^{rs} de Pavy à Saint-Jean-d'Arvey, avec le prix des biens de Sainte-Hélène que ce dernier avait vendus (Mémoire de 1701, Arch. de Chaffardon). Il donna sa maison de Fonville à son fils Guillaume, mais comme elle était de l'hoirie d'Adrien, seig^r de Sallenove, son frère, elle appartenait par conséquent à son fils de Saint-Denis; il donna par contre à ce dernier les paroisses de Thory et de Puissgroz (<i>Ibid.</i>). C'est sans doute lui, d'Oncieu de Douvres, qui fut l'un des syndics de la noblesse du Bugey à l'assemblée du 3 août 1674 (Baux, <i>Nobiliaire du Bugey</i>). Déjà, en 1654 et 1655, un d'Oncieu figure à des assemblées de la noblesse du Bugey (<i>Ibid.</i>). Il vendit, le 4 février 1671, la seigneurie de Thénézol à Claude-François Ducrest, comte d'Ugine (<i>Sommaire des Fiefs</i>). Le curateur établi à l'hoirie dudit François vendit la seigneurie de Genissia, le 10 août 1727, à Anthelme et François-Denis Montanier (Baux, <i>Nobiliaire du Bugey</i>). Chaffardon (qui provenait des Lescheraines) fut érigé en marquisat en sa faveur, le 8 décembre 1682, par Patentes vérifiées le 9 août 1684, en y incorporant la baronnie de la Bâtie, Puissgroz, Thory, avec juridiction omnimode dans tout le mandement de Chaffardon et les territoires de Saint-Jean-d'Arvey, Thory, Puissgroz, Barly, partie de Saint-Alban et tout le village de la Boissierette (Arch. de Cour et <i>Sommaire des Fiefs</i>). Il en passa reconnaissance le 10 mai 1688 (<i>Sommaire des Fiefs</i>). Par autres Patentes du 26 mars 1699, S. A. R. approuva le partage de ce marquisat entre les fils dudit François, François-Antoine, comte de Saint-Denis, avec le titre de marquis de Chaffardon, et Guillaume, comte de Douvres, avec le titre de marquis de la Bâtie, la Bâtie étant érigée en marquisat de celui de Chaffardon et comprenant les juridictions de la Boissierette, Barly et partie de la Ravioie (<i>Sommaire des Fiefs</i>). Il ép. : 1^o le 9 octobre 1658 (R. P. de Maché, mariage célébré par Adrien d'Oncieu, prévôt de Genève), cont. dot. du 8 octobre 1658 (Arch. Morand *), Pauline-Françoise de Beaumont-Carra, fille aînée de N^o Antoine, comte de Sacconex, seig^r des Abrets et de Roybon en Dauphiné, etc., et de dame Antoinette de Berger des Abrets; Pauline mourut en couches le 29 juin 1659 (*); 2^o cont. dot. du 17 octobre 1665, Marie-Marguerite, fille de Pierre-Philibert de Roncas, marquis de Cazelles, baron de Chatelargent, de Cly et de Saint-Etienne, seig^r de Saint-Pierre, Sarre, Courmayeur, Entrèves, Saint-Martin-de-Corlian, coseig^r d'Introd et de Brissogne, et de dame Marie-Émerantienne (ou Émeraudine) de Vaudan (deux des meilleures familles du duché d'Aoste). Marie-Marguerite était veuve de Charles-Joseph Bergera, des comtes de Cavalierotte, chevalier grand-croix des SS.-Laurice et Lazare, etc., fils du frère de l'archevêque de Turin, qu'elle avait épousé en 1656 (Procédures * et Preuves de Malte, Castagneri de Châteauneuf, Arch. du Rhône, H, 189) (1). François fut mis, le 30 juillet 1681, en possession du palais de la cité d'Aoste appartenant au marquis de Caselle (<i>Inv^{rs}</i>). Le pénultième juillet 1682 il acquiesça au trésorier Gras des biens ruraux de la baronnie de Chatelargent, Saint-Pierre, Introd et Courmayeur (<i>Ibid.</i>). Il acheta de son beau-père, Pierre-Philibert de Roncas, le 3 février 1683, la moitié soit toute sa part du fief, château et juridiction de Brissogne, qu'il revendit le 23 avril 1689 (Procédures *). Il vendit, le même jour, 23 avril 1689, la terre de Sarre au président Rasset (<i>Ibid.</i>). En 1687 il avait reçu du marquis de Caselle la terre de Saint-Etienne, à compte des droits d'auxiliary Marie-Marguerite de Roncas (<i>Ibid.</i>). Il vendit, le 25 août 1696, les fiefs, châteaux et juridictions de Courmayeur et Entrèves aux N^{os} Passerin (<i>Ibid.</i>). Marie-Marguerite testa le 23 août 1690, institue héritier universel François-Antoine d'Oncieu, son fils aîné du 2^e lit (Inv^{rs} *), testament ouvert le 27 août 1701 (<i>Ibid.</i>). François testa le 12 septembre 1691 (Arch. de Chaffardon). Il testa encore le 24 octobre 1695 et le 4 août 1701 (Inv^{rs} *).</p>

FRANÇOIS, baron de Saint-Denis, la Bastie, seigneur de Genissia, Sallenove, Saint-Jean-d'Arvey, Douvres, Cognac, la Boissierette, Courmayeur, Entrèves, Saint-Martin, des Maisons-fortes de la Fontaine, la Bayatz, Montfalcon et Champollon, coseig^r d'Introd et du mandement de Billia, marquis de Chaffardon, etc., né le 26 octobre 1633, cohéritier universel de son père en tous les droits qui peuvent appartenir à ce dit père sur les biens délaissés par N^o Lancelot Guillet, seig^r de Genissia, auquel il est substitué héritier, pour paiement de dettes et dénombrement, en la terre et juridiction de Chaffardon et Saint-Jean-d'Arvey, avec les meublés étant dans ce château, vignes à Saint-Alban, Monterminod, etc., sa maison près de la grande boucherie et une autre aussi proche de cette boucherie. Sénateur au S. S. S. le 16 mars 1656, ensuite 2^e président à la Chambre des Comptes de Savoie. Il fit, le 23 juin 1662, le dénombrement de la baronnie de Saint-Denis et de la seigneurie de Douvres avec son fils Guillaume, héritier de N^o Guillaume d'Oncieu (ci-dessous, degré V), l'autre moitié appartenant à dame Marianne de Moyria, femme du seig^r de Montvérand (*Ibid.*). Il acquit, le 1^{er} juillet 1670 (Inv^{rs} *), du marquis de Coudré, la baronnie de la Bâtie-Seyssel et la seigneurie de la maison-forte de Verrens, la rente des Echelles, la maison-forte de la Fontaine et divers biens aux environs de Chaffardon; il acquit aussi, en son nom et à celui de son fils de Saint-Denis (François), les biens de M^{rs} de Pavy à Saint-Jean-d'Arvey, avec le prix des biens de Sainte-Hélène que ce dernier avait vendus (Mémoire de 1701, Arch. de Chaffardon). Il donna sa maison de Fonville à son fils Guillaume, mais comme elle était de l'hoirie d'Adrien, seig^r de Sallenove, son frère, elle appartenait par conséquent à son fils de Saint-Denis; il donna par contre à ce dernier les paroisses de Thory et de Puissgroz (*Ibid.*). C'est sans doute lui, d'Oncieu de Douvres, qui fut l'un des syndics de la noblesse du Bugey à l'assemblée du 3 août 1674 (Baux, *Nobiliaire du Bugey*). Déjà, en 1654 et 1655, un d'Oncieu figure à des assemblées de la noblesse du Bugey (*Ibid.*). Il vendit, le 4 février 1671, la seigneurie de Thénézol à Claude-François Ducrest, comte d'Ugine (*Sommaire des Fiefs*). Le curateur établi à l'hoirie dudit François vendit la seigneurie de Genissia, le 10 août 1727, à Anthelme et François-Denis Montanier (Baux, *Nobiliaire du Bugey*). Chaffardon (qui provenait des Lescheraines) fut érigé en marquisat en sa faveur, le 8 décembre 1682, par Patentes vérifiées le 9 août 1684, en y incorporant la baronnie de la Bâtie, Puissgroz, Thory, avec juridiction omnimode dans tout le mandement de Chaffardon et les territoires de Saint-Jean-d'Arvey, Thory, Puissgroz, Barly, partie de Saint-Alban et tout le village de la Boissierette (Arch. de Cour et *Sommaire des Fiefs*). Il en passa reconnaissance le 10 mai 1688 (*Sommaire des Fiefs*). Par autres Patentes du 26 mars 1699, S. A. R. approuva le partage de ce marquisat entre les fils dudit François, François-Antoine, comte de Saint-Denis, avec le titre de marquis de Chaffardon, et Guillaume, comte de Douvres, avec le titre de marquis de la Bâtie, la Bâtie étant érigée en marquisat de celui de Chaffardon et comprenant les juridictions de la Boissierette, Barly et partie de la Ravioie (*Sommaire des Fiefs*). Il ép. : 1^o le 9 octobre 1658 (R. P. de Maché, mariage célébré par Adrien d'Oncieu, prévôt de Genève), cont. dot. du 8 octobre 1658 (Arch. Morand *), Pauline-Françoise de Beaumont-Carra, fille aînée de N^o Antoine, comte de Sacconex, seig^r des Abrets et de Roybon en Dauphiné, etc., et de dame Antoinette de Berger des Abrets; Pauline mourut en couches le 29 juin 1659 (*); 2^o cont. dot. du 17 octobre 1665, Marie-Marguerite, fille de Pierre-Philibert de Roncas, marquis de Cazelles, baron de Chatelargent, de Cly et de Saint-Etienne, seig^r de Saint-Pierre, Sarre, Courmayeur, Entrèves, Saint-Martin-de-Corlian, coseig^r d'Introd et de Brissogne, et de dame Marie-Émerantienne (ou Émeraudine) de Vaudan (deux des meilleures familles du duché d'Aoste). Marie-Marguerite était veuve de Charles-Joseph Bergera, des comtes de Cavalierotte, chevalier grand-croix des SS.-Laurice et Lazare, etc., fils du frère de l'archevêque de Turin, qu'elle avait épousé en 1656 (Procédures * et Preuves de Malte, Castagneri de Châteauneuf, Arch. du Rhône, H, 189) (1). François fut mis, le 30 juillet 1681, en possession du palais de la cité d'Aoste appartenant au marquis de Caselle (*Inv^{rs}*). Le pénultième juillet 1682 il acquiesça au trésorier Gras des biens ruraux de la baronnie de Chatelargent, Saint-Pierre, Introd et Courmayeur (*Ibid.*). Il acheta de son beau-père, Pierre-Philibert de Roncas, le 3 février 1683, la moitié soit toute sa part du fief, château et juridiction de Brissogne, qu'il revendit le 23 avril 1689 (Procédures *). Il vendit, le même jour, 23 avril 1689, la terre de Sarre au président Rasset (*Ibid.*). En 1687 il avait reçu du marquis de Caselle la terre de Saint-Etienne, à compte des droits d'auxiliary Marie-Marguerite de Roncas (*Ibid.*). Il vendit, le 25 août 1696, les fiefs, châteaux et juridictions de Courmayeur et Entrèves aux N^{os} Passerin (*Ibid.*). Marie-Marguerite testa le 23 août 1690, institue héritier universel François-Antoine d'Oncieu, son fils aîné du 2^e lit (Inv^{rs} *), testament ouvert le 27 août 1701 (*Ibid.*). François testa le 12 septembre 1691 (Arch. de Chaffardon). Il testa encore le 24 octobre 1695 et le 4 août 1701 (Inv^{rs} *).

R. P. de Saint-Léger.

2 ^e lit.	1 ^{er} lit.	2 ^e lit.
<p>GUILLAUME, marquis de la Bâtie, etc., désigné ordinairement sous le nom de comte de Douvres, né le 14 décembre 1670, héritier universel de son père, 1691, en la baronnie de la Bâtie, la Boissierette, Douvres, Cognac, Champollon, Belletour, la Baitz, Montfalcon, maison de Fonville, les biens provenant de Guillaume d'Oncieu, seig^r de Douvres (ci-contre), substitué à son frère François-Antoine, le testateur voulant que son fils de Douvres (ledit Guillaume) ne puisse rien prétendre de l'hoirie du feu frère du testateur, l'archidiacre. Il vendit, le 12 juin 1704, à Mess^{rs} Guillaume-Joseph Myard, M^r ordinaire en la Chambre des Comptes de Dôle, tout ce qu'il possédait à Cognac, Thoria et Soucia (Arch. Le Mire). Il vendit, le 7 mars 1734, à N^o Claude-Balthazard de Riccé, le quart du comté de Rossillon (Baux, <i>Nobiliaire du Bugey</i>); ce quart provenait de Marianne de Carron, femme de Jean-François de Seyssel, selon le comte Marc de Seyssel (<i>Histoire de la maison de Seyssel</i>) dans cet acte de vente il est dit Guillaume d'Oncieu d'Oncieu, coseig^r de Douvres, marquis de la Bastie. Guillaume avait sans doute hérité au moins en partie, à charge de porter le nom de Carron, de Marianne de Carron, fille d'Antoine (selon Guichenon, petit-fils de Louise d'Oncieu, TABLEAU IV, degré II) et de Claude-Catherine de Moyria (fille de Marie d'Oncieu, même TABLEAU, degré III). Le 25 janvier 1735 il consigna le marquisat de la Bâtie, démembré du marquisat de Chaffardon (<i>Sommaire des Fiefs</i>). Dans deux actes de 1743 je le trouve qualifié aussi de seig^r de Vaudan, d'Introd et de Remo (ou N^o D^o de Remo ou Remmo ou Reymo, vallée d'Aoste) (*). Il ép. cont. dot. du 6 janvier 1695, Marie-Jeanne-Baptiste de Rossillon de Bernex, fille de feu S. Exc. Charles-Amé, comte de Rossillon, marquis de Bernex, chevalier de l'Annonciade, et de Christine de Seyssel-la-Serraz, des dames d'honneur de M. R^o. Marie-Jeanne-Baptiste testa le 30 avril 1739, lègue 12 000 livres pour secourir les pauvres incurables de Chambéry et institue héritiers universels son mari et Joseph-Péroune, sa fille, alors femme du comte de Saint-Denis; ce legs important fut le noyau des ressources qui permirent de fonder l'hospice des incurables (Grillet, II, p. 63). Elle mourut, le 26 mai 1743, à 70 ans environ et son testament fut ouvert le lendemain (*). Guillaume testa, le 19 novembre 1737, en faveur de son neveu et beau-fils (<i>sic</i>) Joseph-Louis d'Oncieu (Procédures *). Il codicilla le 1^{er} septembre 1741 et le 7 décembre 1743 (*). Il testa de nouveau le 21 avril 1745: lègue à Guillaume, marquis de la Chambre, fils du 1^{er} lit, sa fille Josephite-Péronne, les biens de Sallanche, élit sa sépulture dans l'église de la Charité de Chambéry, institue héritier universel Joseph-Louis d'Oncieu, marquis de Chaffardon, son beau-fils, voulant que les terres de Douvres et de la Bâtie et leurs dépendances parviennent après lui à son fils aîné, par primogéniture, lui substituant son frère le plus âgé appelé le Chevalier, et ensuite son frère appelé Saint-Nicolas, etc., lègue 1 000 livres à l'hôpital général de Chambéry (*). Il codicilla encore le 3 février 1746, révoquant le fideicommissaire pour la Bâtie, voulant que son petit-fils puisse en disposer dès l'âge de 14 ans (*). Il mourut le 26 septembre 1746 et fut enterré à la chapelle de la Charité («à tres charitable»), disent les R. P. de Saint-Léger). Son dernier testament fut ouvert le lendemain 27 septembre 1746 (*). Il signait: deonceu de Douvre.</p>	<p>FRANÇOIS-ANTOINE, baptisé le 20 juin 1659, mort en bas âge.</p>	<p>MARIE-EMERANTIANNE, baptisée le 10 août 1668, n'est pas citée au testament de son père.</p>

(1) Pierre-Philibert était l'un des plus grands seigneurs de la Val d'Aoste, ayant levé un régiment à ses dépens et porté secours aux Vénitiens en faisant lever le siège de Zessengo; il était fils de ce fameux baron de Roncas, si célèbre sous le règne de Charles-Emmanuel I par ses ambassades et autres missions dont il fut chargé (Preuves de Malte Castagneri).

François d'Oncieu a succédé, comme administrateur des personnes et biens de François-Antoine, Guillaume et Pierre-Philibert, conjointement avec le comte Jacques Bergera, fils du 1^{er} lit de Marie-Marguerite de Roncas, aux seigneuries de Sarre, Brissogne, Corlian et Courmayeur, et à une part de celle d'Introd. D'autre part Émerantienne de Vaudan, marquise de Caselle, par testament 1679, institua héritier de la maison de Vaudan, Pierre-Philibert d'Oncieu, 3^e fils dudit président et de ladite Marie-Marguerite, sa fille, à charge de porter le nom et les armes de Vaudan avec fideicommissaire en faveur de Guillaume, son frère. Pierre-

III. ADRIEN ou ADRIAN, seig^r de la Bayatz, etc. Voir son article et son ascendance au TABLEAU IV.

R. P. de Saint-Léger.

2 ^e lit.	1 ^{er} lit.	2 ^e lit.
<p>ADRIEN, seig^r de Sallenove et Thénézol, 2^e fils, baptisé le 1^{er} février 1635, légataire de son père en préciput de la seigneurie de Thénézol, cohéritier universel de son père en sa rente de Sallenove en Tarentaise, ses biens de Sainte-Hélène-des-Millières, Cruet, Arbin, Toriméry, etc., en la maison habitée par ledit Janus et appelée maison de Fonville, la tour et jarbins y contigus, etc. Conseiller d'Etat de S. A. et avocat général au S. S. S. au moins dès 1659. Témoin, le 13 janvier 1655, au contrat dotal Lescheraine-Mareschal-Duyn (Thuyset, l'ép., cont. dot. du 4 septembre 1667, Catherine-Françoise de Beaumont, sœur de la femme de son frère François (*), laquelle ép. : 2^e cont. dot. du 12 janvier 1671, François-Emmanuel de Faucher de Genève, marquis de Lullin, Adrien testa le 9 novembre 1667, substituant à son fils à naître N^o François d'Oncieu, son frère aîné et l'aîné de ses fils; testament ouvert le 18 décembre 1667, lui étant mort «à la nuit passée» (*). Il signait: Adrien Deonceu. François, son frère et héritier, transigea, le 21 mars 1670, avec Catherine, au sujet de cette hoirie (*). Adrien fut syndic de Chambéry en 1676-1657 (Arch. de cette ville).</p>	<p>ADRIEN, seig^r de Sallenove et Thénézol, 2^e fils, baptisé le 1^{er} février 1635, légataire de son père en préciput de la seigneurie de Thénézol, cohéritier universel de son père en sa rente de Sallenove en Tarentaise, ses biens de Sainte-Hélène-des-Millières, Cruet, Arbin, Toriméry, etc., en la maison habitée par ledit Janus et appelée maison de Fonville, la tour et jarbins y contigus, etc. Conseiller d'Etat de S. A. et avocat général au S. S. S. au moins dès 1659. Témoin, le 13 janvier 1655, au contrat dotal Lescheraine-Mareschal-Duyn (Thuyset, l'ép., cont. dot. du 4 septembre 1667, Catherine-Françoise de Beaumont, sœur de la femme de son frère François (*), laquelle ép. : 2^e cont. dot. du 12 janvier 1671, François-Emmanuel de Faucher de Genève, marquis de Lullin, Adrien testa le 9 novembre 1667, substituant à son fils à naître N^o François d'Oncieu, son frère aîné et l'aîné de ses fils; testament ouvert le 18 décembre 1667, lui étant mort «à la nuit passée» (*). Il signait: Adrien Deonceu. François, son frère et héritier, transigea, le 21 mars 1670, avec Catherine, au sujet de cette hoirie (*). Adrien fut syndic de Chambéry en 1676-1657 (Arch. de cette ville).</p>	<p>ADRIEN, seig^r de Sallenove et Thénézol, 2^e fils, baptisé le 1^{er} février 1635, légataire de son père en préciput de la seigneurie de Thénézol, cohéritier universel de son père en sa rente de Sallenove en Tarentaise, ses biens de Sainte-Hélène-des-Millières, Cruet, Arbin, Toriméry, etc., en la maison habitée par ledit Janus et appelée maison de Fonville, la tour et jarbins y contigus, etc. Conseiller d'Etat de S. A. et avocat général au S. S. S. au moins dès 1659. Témoin, le 13 janvier 1655, au contrat dotal Lescheraine-Mareschal-Duyn (Thuyset, l'ép., cont. dot. du 4 septembre 1667, Catherine-Françoise de Beaumont, sœur de la femme de son frère François (*), laquelle ép. : 2^e cont. dot. du 12 janvier 1671, François-Emmanuel de Faucher de Genève, marquis de Lullin, Adrien testa le 9 novembre 1667, substituant à son fils à naître N^o François d'Oncieu, son frère aîné et l'aîné de ses fils; testament ouvert le 18 décembre 1667, lui étant mort «à la nuit passée» (*). Il signait: Adrien Deonceu. François, son frère et héritier, transigea, le 21 mars 1670, avec Catherine, au sujet de cette hoirie (*). Adrien fut syndic de Chambéry en 1676-1657 (Arch. de cette ville).</p>

ADRIEN, seig^r de Sallenove et Thénézol, 2^e fils, baptisé le 1^{er} février 1635, légataire de son père en préciput de la seigneurie de Thénézol, cohéritier universel de son père en sa rente de Sallenove en Tarentaise, ses biens de Sainte-Hélène-des-Millières, Cruet, Arbin, Toriméry, etc., en la maison habitée par ledit Janus et appelée maison de Fonville, la tour et jarbins y contigus, etc. Conseiller d'Etat de S. A. et avocat général au S. S. S. au moins dès 1659. Témoin, le 13 janvier 1655, au contrat dotal Lescheraine-Mareschal-Duyn (Thuyset, l'ép., cont. dot. du 4 septembre 1667, Catherine-Françoise de Beaumont, sœur de la femme de son frère François (*), laquelle ép. : 2^e cont. dot. du 12 janvier 1671, François-Emmanuel de Faucher de Genève, marquis de Lullin, Adrien testa le 9 novembre 1667, substituant à son fils à naître N^o François d'Oncieu, son frère aîné et l'aîné de ses fils; testament ouvert le 18 décembre 1667, lui étant mort «à la nuit passée» (*). Il signait: Adrien Deonceu. François, son frère et héritier, transigea, le 21 mars 1670, avec Catherine, au sujet de cette hoirie (*). Adrien fut syndic de Chambéry en 1676-1657 (Arch. de cette ville).

R. P. de Saint-Léger.

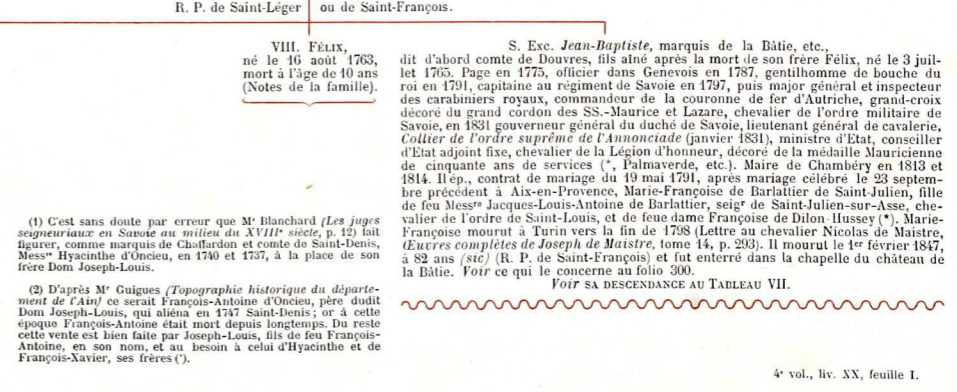
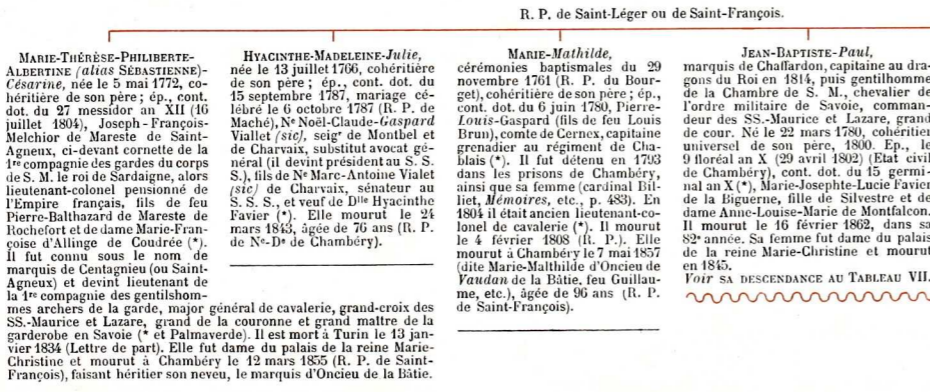
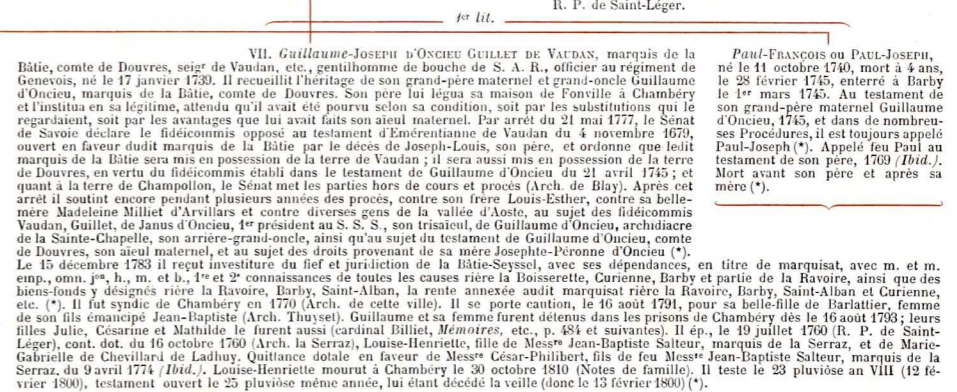
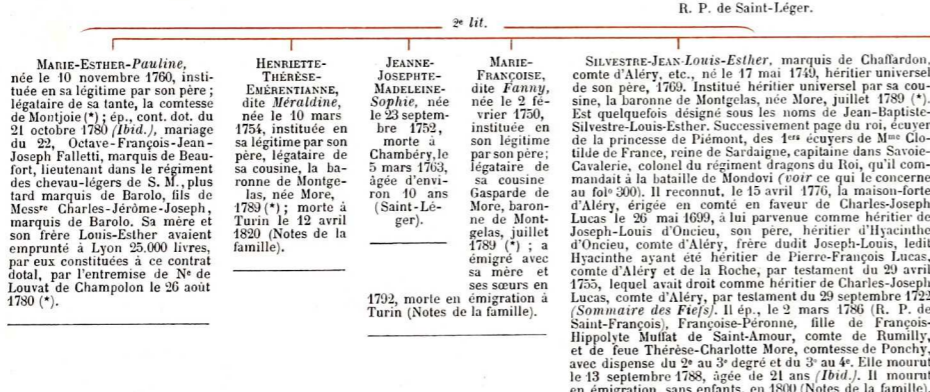
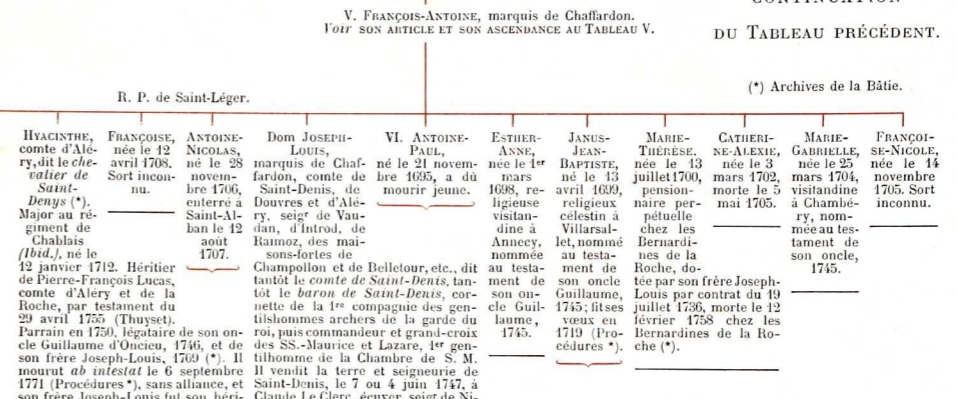
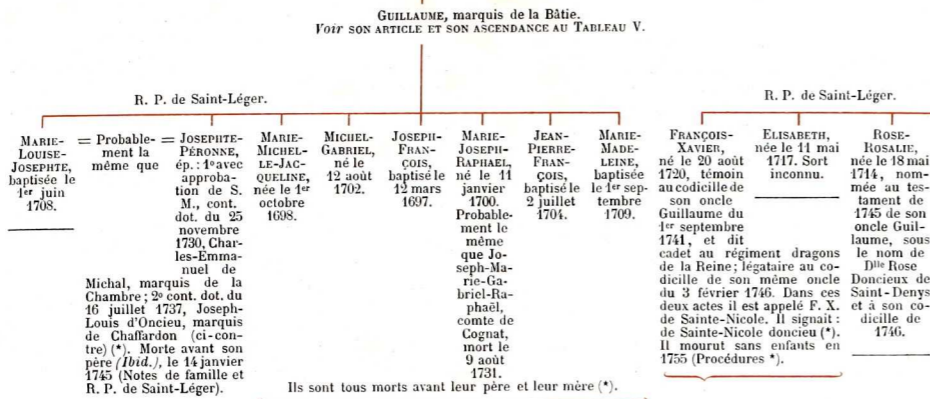
2 ^e lit.	1 ^{er} lit.	2 ^e lit.
<p>FRANÇOIS-ANTOINE, marquis de Chaffardon (dit le plus souvent le comte de Saint-Denis), quelquefois baron de Saint-Denis), seig^r de Sallenove, etc. Baptisé le 23 février 1667, institue héritier universel de son père, 1691, dans le marquisat de Chaffardon, la baronnie de Saint-Denis, Genissia, le mandement de Billia, Thory, Puissgroz, les Maisons-fortes de Sallenove, de Verrens, de la Fontaine, etc., et substitue à son frère Guillaume, son frère et héritier, transigea, le 21 mars 1670, avec Catherine, au sujet de cette hoirie (*). Adrien fut syndic de Chambéry en 1676-1657 (Arch. de cette ville).</p>	<p>PIERRE-PHILIBERT, baptisé le 7 janvier 1672, lieutenant dans le régiment des gardes, héritier de sa grand'mère Emérentienne de Vaudan, marquis de Cazelles, à charge de porter le nom et les armes de Vaudan; elle lui a substitué Guillaume, son frère, puis François-Antoine, son frère et héritier, transigea, le 21 mars 1670, avec Catherine, au sujet de cette hoirie (*). Adrien fut syndic de Chambéry en 1676-1657 (Arch. de cette ville).</p>	<p>ANNE-ESTHER, baptisée le 15 avril 1677, légataire de son père, 1691, en 4 000 ducats quand elle se maria. Ep., le 8 novembre 1695 (R. P. de Saint-Léger), Charles-Joseph de Lucas, comte d'Aléry et de la Roche, comte du Saint-Empire, président-vibail du duché d'Aoste et sénateur au S.S.S., qui mourut avant le 16 décembre 1732. Elle fut sa 2^e femme. En 1735 elle fit don aux pauvres de la Charité de la coupe de ses cheveux pesant 4 onces moins un quart et qui ont été vendus 27 livres aux enchères (M^o de Ville de Traravay, <i>Mémoire sur les hospices de Chambéry</i>, p. 136). Légataire de son frère Guillaume, 1746 (*). Elle mourut le 21 mai 1751, à 75 ans (R. P. de Saint-Léger).</p>

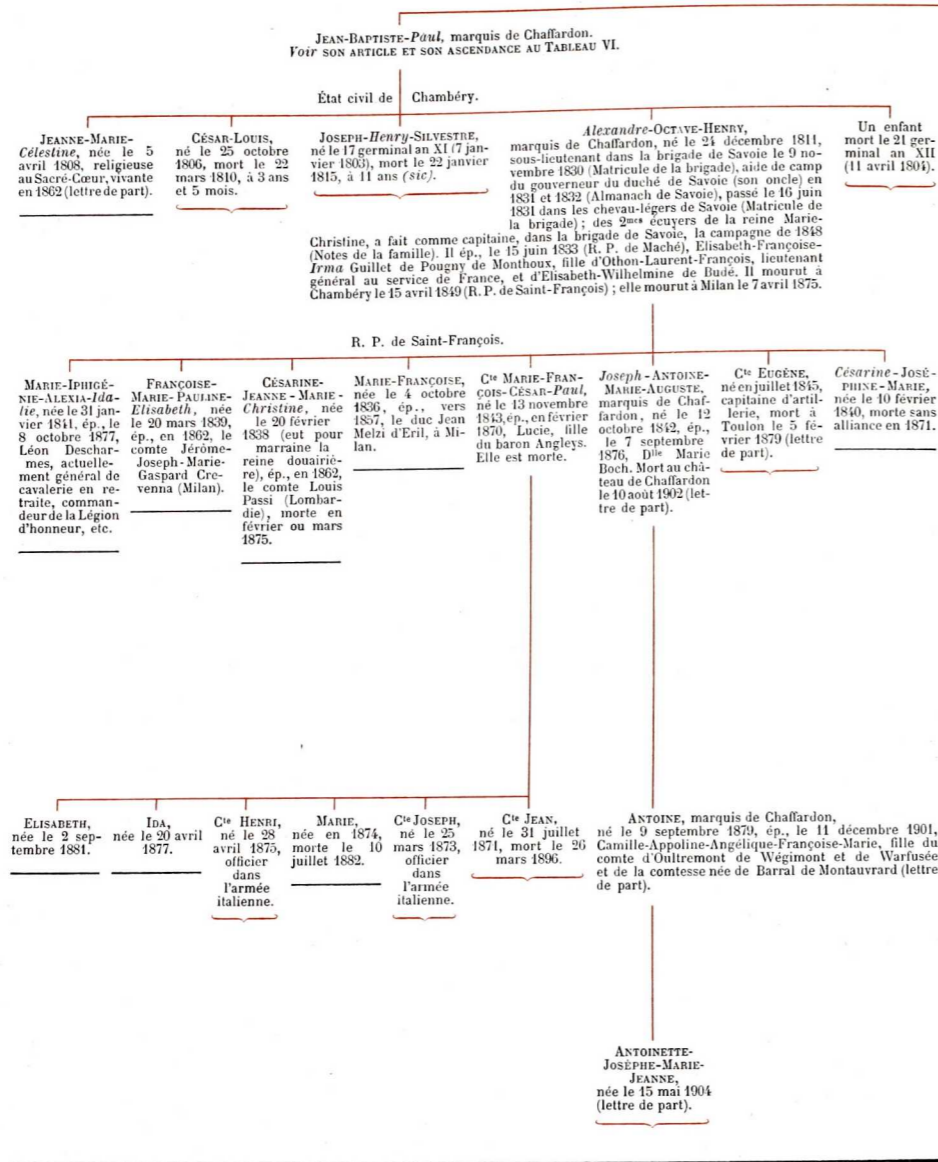
Philibert, appelé le chevalier d'Oncieu de Vaudan, tint lesdits biens au pays d'Aoste, mais résida ordinairement en Savoie. Quant au président d'Oncieu, ayant vendu, peu après la mort de sa femme, sa portion des seigneuries de Sarre, Corlian, Brissogne et Courmayeur, et à une partie de celle d'Introd, qu'il a laissée en mourant à François-Antoine d'Oncieu, baron de Saint-Denis, son aîné, qui, par accord, l'a depuis cédée à Guillaume d'Oncieu, comte de Douvres, son frère (Nobiliaire du duché d'Aoste).

(* Archives de la Bâtie.)

CLAUDE, présent à un acte du 10 août 1642 (Arch. Morand). Le 28 janvier 1648 fut passée une transaction portant partage entre ledit N^o Claude et Rév^o Adrien d'Oncieu, d'une part, et N^o Guillaume, fils de N^o Hugues, leur neveu, d'autre part (Inv^{rs} *). Le 6 décembre 1649 François de Menthon, seig^r de la Balme, fit une cession de droits à Claude et à sa dite femme (*Ibid.*). Il ép., cont. dot. du 10 (ou 18) novembre 1640 (*Ibid.*). Hélène-Melchiotte du France, comtesse de Jean-Jacques du Fresney, 2^e de Jean-Baptiste de Vallence, seig^r de Gruffy, sénateur au S. S. de S., avec elle fut mariée. Avant son 2^e mariage avec Claude d'Oncieu, elle avait fait donation de Gruffy au seig^r de Menthon de la Balme, d'où il résulte qu'elle n'a pas pu constituer Gruffy en dot à d'Oncieu (Mémoire de René Favre de la Vallonne, communiqué par M^o Alliod). Par conséquent Claude ne porta probablement le nom de seig^r de Gruffy qu'à titre de présentation. Il est qualifié ainsi dans un acte du 13 avril 1645 (Inv^{rs} *). Hélène-Melchiotte, veuve d'Oncieu, fit un acte de présentation le 24 septembre 1651 (*Ibid.*). Par conséquent Claude mourut entre 1649 et 1651.

(2) Guichenon écrit du Louvat: dans les actes que j'ai vus il y a de Lovat et, en 1780, de Louvat.





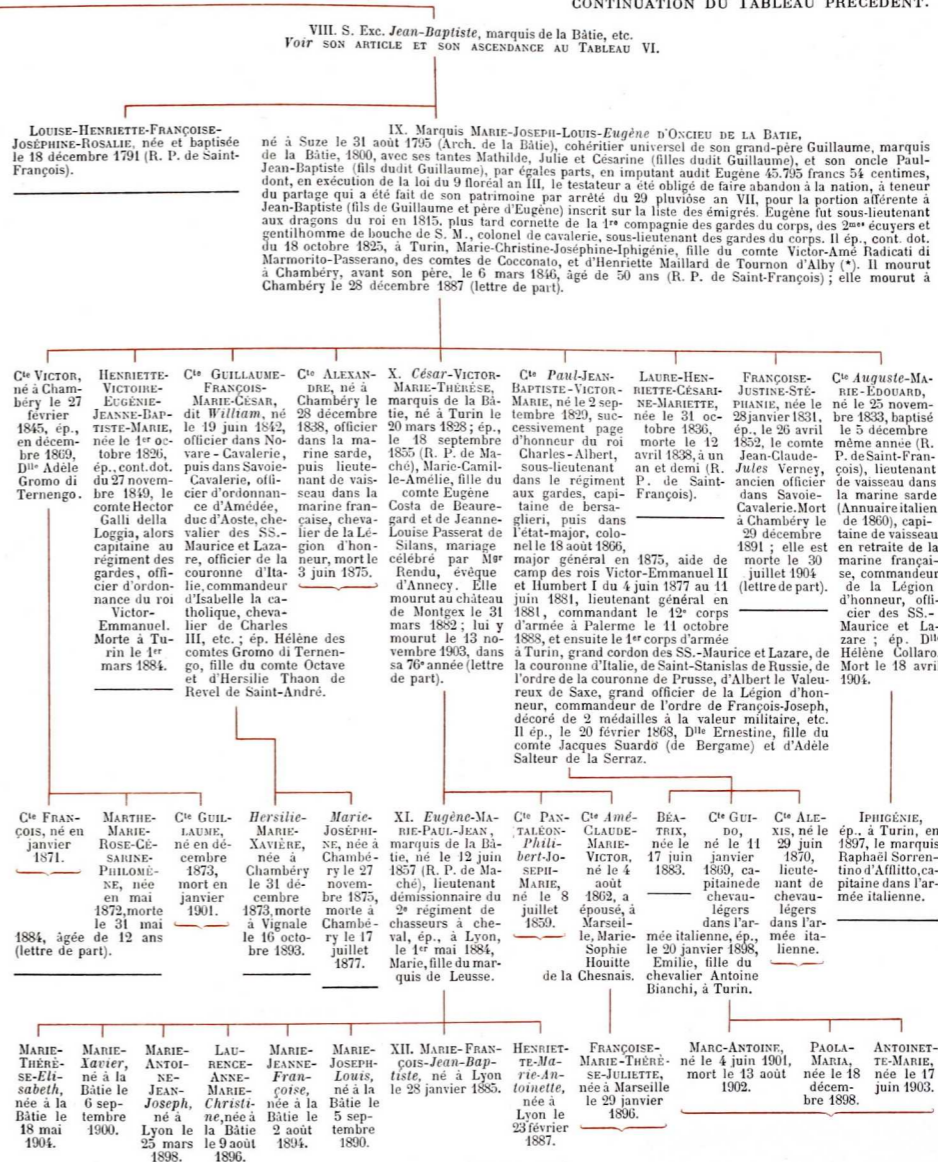
(Suite du n° 288.)

moins trois cents ans qu'ils se sont établis en Savoie, ils n'ont cessé d'y tenir dans les rangs de la plus haute noblesse du pays une place très élevée par leurs alliances, leurs fiefs très importants et les grandes charges dont ils ont été revêtus. Nous pouvons citer, parmi les familles savoyardes les plus distinguées auxquelles ils se sont alliés : les de Blonay, de Seyssel d'Aix, de Menthon, de Chignin, de Rossillon, du

de Chambéry, se trouve encore sculpté un très joli blason, écartelé aux 1 et 4 d'Oncieu, aux 2 et 3 de... à la fasce de... : la nature de la pierre fait croire qu'elle a été apportée de Douvres. Guillaume d'Oncieu, l'auteur célèbre, fils dudit Adrien d'Oncieu dit Vignier (cité lui-même dans des chartes de 1572 et 1584 sous les noms de Guillaume d'Oncieu dit Vignier, Arch. Le Mire et Jobez), avait pour devise : SPES MEA DEUS; il a fait graver son portrait en tête de deux de ses ouvrages, et à ses pieds se trouvent les armes pures d'Oncieu. Au contraire, au bas du portrait, gravé en 1675, de Janus (fils de ce Guillaume), qui fut commandant général du duché de Savoie, on voit clairement avec son nom, ses titres et qualités, un écu écartelé aux 1 et 4 d'Oncieu et aux 2 et 3 d'ozur à la fasce d'or (*). Ce portrait est aussi au château de la Bâtie. Depuis cette époque je ne trouve plus le blason Vignier porté par cette famille excepté sur le testament d'Adrien, fils de Janus, scellé par lui en 1667 avec 3 cachets aux armes écartelées d'Oncieu et Vignier; elle porte seulement d'Oncieu.

(*) Voir cet écu à la fin de cette notice, au folio 300.

TABLEAU VII. CONTINUATION DU TABLEAU PRÉCÉDENT.



Fresney, de Lescheraine, de Bonivard, Gerbais de Sonnaz, Noyel de Bellegarde, Milliet d'Arvillars, Michal de la Chambre, Guillet de Monthoux, Costa de Beauregard, Salteur de la Serraz, etc. Ils ont eu aussi d'illustres alliances en Bresse, Dauphiné, Piémont, Vallée d'Aoste, etc.

Guillaume d'Oncieu, fils d'Adrien cité plus haut, fut président au Sénat de Savoie, contemporain et émule du président Favre; il se rendit célèbre, non seulement comme jurisconsulte, mais comme littérateur. Il a laissé de nombreux ouvrages. Guichenon le place parmi les hommes illustres du Bugey, et dit qu'il était grand jurisconsulte, poète latin et philosophe (Bresse et Bugey, p. 37, et Généalogie d'Oncieux, p. 191). Della Chiesa (Corona reale, etc.) le cite parmi les hommes remarquables dans les Lettres à Chambéry et l'appelle homme letteratissimo. Son fils Janus, aussi éminent par sa science juridique, devint premier président du Sénat et commandant général du duché de Savoie Burnier (Histoire du Sénat de Savoie) dit qu'il fut le bras droit de la duchesse régente en Savoie, et loue son

caractère, son indépendance et son administration. Il fut chargé de missions diplomatiques auprès de Richelieu et de Louis XIII (Galli, *Cariche del Piemonte*, etc.). Grillet nomme également, parmi les membres de cette famille, Adrien, prévôt de Saint-Pierre de Genève, « personnage savant, mort en 1675 avec la réputation d'un des meilleurs orateurs de son temps ». François, fils de Janus, fut président à la Chambre des Comptes.

Les d'Oncieu de Savoie ont aussi brillé d'un vif éclat dans la carrière des armes. Louis-Esther, marquis de Chaffardon, colonel des dragons du roi (et non de la reine, comme l'a écrit Jomini), se couvrit de gloire à la bataille de Mondovi en 1796. Le général Stengel, que Napoléon citait plus tard comme le modèle des officiers d'avant-garde, avait reçu l'ordre par le général Bonaparte de tenter de couper la retraite au général Colli. Chaffardon et Chevelu, major au même régiment, tous deux savoyards, comprenant l'importance qu'il y avait à maintenir ouvert le chemin de la retraite de l'armée, et quoiqu'ils eussent seulement 300 chevaux sous leurs ordres, se jetèrent avec fureur (*furiosamente*) à plusieurs reprises sur les hussards français, parmi lesquels se trouvait Murat et qui étaient commandés par Stengel, tuèrent ce général et mirent en fuite le régiment entier; Murat n'osa pas affronter de nouveau cette cavalerie piémontaise (Pinelli, *Storia militare del Piemonte*). A la suite de ce beau fait d'armes, le roi décora de deux médailles d'or l'étendard de l'escadron-colonel et de la croix des SS.-Maurice et Lazare le colonel de Chaffardon (Archives de la Bâtie).

S. Exc. Jean-Baptiste, marquis de la Bâtie, lorsqu'il n'était que capitaine au régiment de Savoie, se distingua par une brillante valeur dans plusieurs combats, entre autres celui de Gravellona, à la tête seulement de 40 savoyards (Pinelli, II, p. 59, et *Œuvres complètes de Joseph de Maistre*, tome 14, p. 293), ce qui lui valut la croix des SS.-Maurice et Lazare le 6 octobre 1798. Maire de Chambéry pendant les années difficiles de 1813 et 1814, il rendit de grands services à sa ville natale. Il rentra dans l'armée à la Restauration et, en peu d'années, parvint aux dignités et aux grades les plus élevés. En 1825 il était major général et inspecteur du corps des carabiniers royaux; en 1831 lieutenant général, gouverneur général du duché de Savoie et chevalier de l'Annonciade; dès 1833 lieutenant général de cavalerie, conseiller d'Etat, ministre d'Etat, etc. (*Palmaverde*).

Le comte Paul d'Oncieu de la Bâtie, actuellement vivant, commandait naguère le 1^{er} corps d'armée italien à Turin; il est décoré de deux médailles à la valeur militaire, grand cordon des SS.-Maurice et Lazare et de nombreux ordres étrangers, grand officier de la Légion d'honneur, etc.

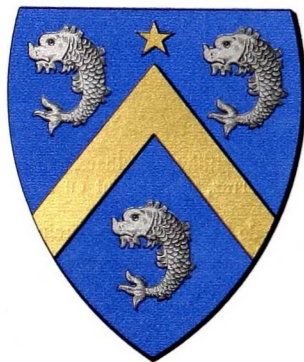
Les d'Oncieu de Savoie ont aussi porté les noms de Guillet, de Vaudan et de Carron, par héritage de ces trois familles.

Cette illustre maison, toujours très florissante, est divisée en deux branches : les marquis de la Bâtie et les marquis de Chaffardon. Un rameau des premiers est fixé en Piémont.



ORÉGAN OU O'REGAN

P. d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 dauphins d'argent, 2 en chef et 1 en pointe, le chevron surmonté d'une étoile d'or (Blason de Savoie).



comte, et à François de Villecardel, marquis de Beaufort, son mari, le 3 décembre 1729 : expédition en faveur dudit s^r Orégan (Arch. Thuysset).
Il ne paraît pas qu'il ait fait souche en Savoie.



JEAN Orégan, gentilhomme irlandais, docteur en médecine établi à Chambéry, « où il exerçait avec beaucoup de réputation », reçut, le 19 mai 1699, des Patentes lui conférant la charge de conseiller et médecin du duc de Savoie Victor-Amédée II (Arch. S. S. S.).

Il fit ses Preuves de noblesse de 1723 et produisit un certificat du s^r de Terry, héraut d'armes et seul généalogiste de S. M. Britannique, duquel il conste que la famille Orégan est d'ancienne noblesse d'Irlande, et des Patentes du 2 mai 1716 de naturalisation en sa faveur, où il est encore qualifié de gentilhomme irlandais (Bibliothèque du roi à Turin).
Il figure comme témoin au testament de Philibert Chapel, comte de Rochefort, du 18 juin 1706; il y est appelé Spec^{ie} Jean Orrea de Quinsame en Angleterre, docteur en médecine demeurant à Chambéry (Arch. Savoiron). N^o et Spec^{ie} Oregand, docteur-médecin habitant Chambéry, prête 6.000 livres à Joseph-François de Duyn de Mareschal, comte de la Valdisère, lesquelles forment une partie de la dot constituée à Marie, fille dudit

ORLIER (D')

OU ORLYÉ (D'), OU ORLY (D'), OU ORLIÉ (D'), OU DORLIER, ETC.

EN LATIN : DE ORLIACO

SEIGNEURS, PUIS BARONS ET ENFIN MARQUIS DE SAINT-INNOCENT, SEIGNEURS DE BRISON, LA SALLE, COSEIGNEURS DE BEAUFORT ET DE MARTHOD, EN SAVOIE; SEIGNEURS D'AMEYSIN EN PETIT-BUGEY; DES MAISONS-FORTES D'ORLIER A VIUZ-LA-CHIÉSAZ ET A GRÉSY-SUR-AIX, DU VILLARD-SUR-GRÉSY, DU GENGLÉ, DE MONTPROVENT, COSEIGNEURS DE MONTPOINT, EN GENEVOIS;
SEIGNEURS DU CHATELLET, DE SERVETTE ET BONVILLARD, EN BASSE (ANCIENNE) MAURIENNE; COSEIGNEURS DE NERNIER, EN CHABLAIS;
SEIGNEURS DE SAINT-PRIM, EN DAUPHINÉ; DE VERSOIX (PRÈS DE GENÈVE), ETC.



P. : d'or à l'ours de sable debout, langué et armé de gueules.

Guichenon (*Histoire de Sav.*, IV, fol^o 184), d'après une peinture ancienne, relevée par le P. Compain, donne parmi les armoiries des tenants du tournoi de Chambéry, en 1388 (1), celles des d'Orlier : « La 4^e, d'or à un ours de sable, armé et langué de gueules, qui est d'Orly. Cimier de même que l'Armoirie. Devise : Tout par fortune. » Nous nous sommes basé sur cette description pour le dessin ci-dessus.
Quelques auteurs donnent seulement : d'or à un ours de sable debout. L'Armorial Genevois de Galiffe et de Mandrot figure l'ours de cette manière, d'après des sceaux de 1571 et 1616. Aux Preuves des Comtes de Lyon faites par Louis d'Orly, reçu chanoine le 25 janvier 1398, on indique pour ses armes : d'or à l'ours de sable. Ménéstrier blasonne : d'or à l'ours levé en pied de sable. Franchi-Verney (*Armerista*) ajoute que l'ours est collé (colleté) d'argente. Au bas d'une sentence rendue par Aimon d'Orlier, vidomme de Genève, le 4 août 1225, pend un sceau ovale représentant une fleur, avec la légende : S. AYMONIS DE ORLIE. Mais on sait qu'à cette époque les armoiries n'étaient pas fixées.

(1) Comme nous l'avons dit, tome III, fol^o 90, il est fort probable que la date de ce tournoi doit être moins ancienne.



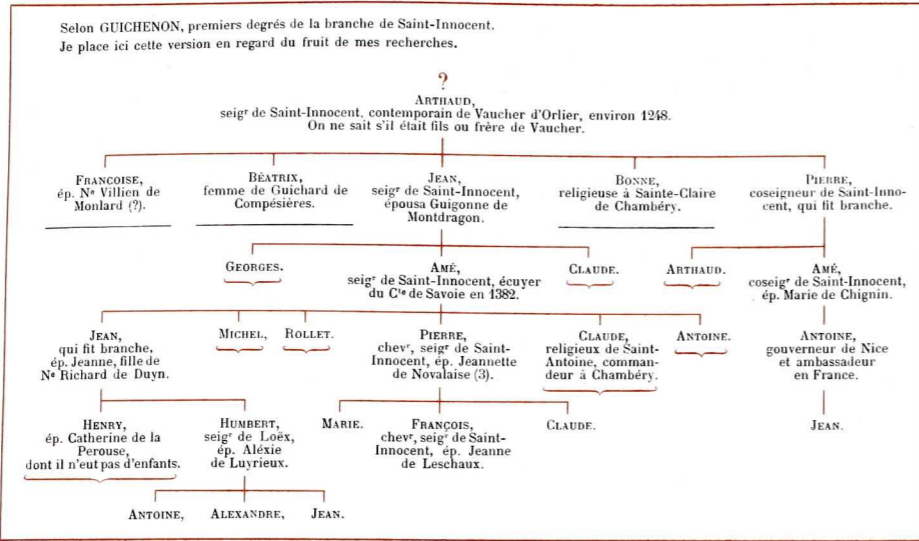
PARMI les familles savoyardes de noblesse immémoriale et encore existantes, il n'en est aucune pour laquelle les documents nous aient autant fait défaut que pour les d'Orlier.

Deux branches subsistent encore, celle des marquis de Saint-Innocent, qui a quitté la Savoie, et celle de Viuz-la-Chiésaz. Celle-ci n'a pas conservé de chartes anciennes.

Pour les branches éteintes, cette pénurie s'est fait encore plus vivement sentir.

Par conséquent, pour les générations les plus anciennes, il nous a fallu avoir recours aux travaux de nos devanciers, Luc de Lucinge, Besson, et surtout à la généalogie des Manuscrits dits de Guichenon, à laquelle on ne peut ajouter foi entière, redresser les erreurs qui ont pu être discernées et faire un grand usage de points d'interrogation.

[Voir la continuation au folio 316.]



(4) Computus Johannis de Orliaco, domini, rectoris et commissarii per dominum nostrum Sabaudie comitem ordinati super et pro facta constructione que domus domini vocata de Ripaille... a die nona inclusive mensis aprilis A. D. 1371... usque ad diem primam exclusive mensis junii A. D. 1374. (Le Château de Ripaille, par M. Max Bruchet.)

(5) Ce nom de famille n'est pas connu et n'a probablement jamais existé en Savoie pour une famille noble. Une mauvaise lecture aura changé Novassella (Neuvecelle) en Novalaise.

(6) Il s'agit sans doute de la part du château et de la seigneurie de Nernier, qui avait été inféodée, le 25 mars 1453, à Nicod de Menthon, avec reversibilité pour cette seigneurie aux successeurs du Duc, si Nicod mourait sans enfants. A la mort de Nicod, Antoine d'Orlier en fut donc inféodé et probablement avec la même clause, qui eut son effet à la mort d'Antoine ou au moins à celle de sa fille Jeanne en 1478; car, en 1483-90 (Sommaire des Fiefs), cette partie de la seigneurie de Nernier fut réunie au domaine ducal, comme nous l'avons dit au folio 347 de ce tome. Mais alors, c'est-à-dire quand nous avons établi la généalogie Nernier, nous n'avions pas connaissance de cette inféodation à Antoine d'Orlier. Au dernier moment nous recevons communication d'un extrait des Patentes par lesquelles la Duchesse donne le 31 mars 1475 à Antoine, pour lui et ses héritiers, les châteaux, villages et mandements de Nernier et de Versoix, récemment dévolus à la Duchesse et à son fils par la mort de Nicod de Menthon (M. B. Arch. de Cour).

MICHEL, ANTOINE, JEAN, ont dû mourir sans postérité, ainsi que leur frère Rollet, car leur neveu François, fils de Pierre, était leur héritier avant le 21 août 1430.

ROLLET, fils de feu Amédée, reconnaît tenir du C° de Savoie, en fief noble, paternel et ancien, et sous hommage lige, les hommes, hommages et rentes féodales rière le Montcel, Tarency, Orlier, la Biolle, Savigny, Villeneuve, Albens, la Chapelle, Grésine et Brison (sic, sic), avec la généralité de tout ce qu'il tient tant par lui que par autres audits lieux, pour quoi il reconnaît être homme lige et vassal du Prince et lui devoir l'hommage lige le 20 novembre 1415 (Fiefs).

ANTOINE, seigneur de Saint-Innocent, chevalier, Claude, Antoine et Pierre d'Orlier de Saint-Innocent sont substitués aux testaments de leurs parents, Jacques d'Orlier, coseigneur de Viuz, et Pierre, coseigneur du Gengle, 1456 et 1467.

Conseiller et chambellan de S. A., 1467, gouverneur de Nice, 1473, 1475. Le 9 décembre 1467, concession lui est faite des hommes emphytéotiques que S. A., à cause des châteaux et mandements de Montfalcon et du Bourget, dans le lieu, paroisse et confins de Saint-Innocent, et spécialement les montagnes de Corsuet, avec les cens, rentes et ann. jur^s (Sommaire des Fiefs). La duchesse Yolande lui fit donation, le 31 mars 1475, du fief de Nernier en Chablais avec ses dépendances (Fiefs) (4). Le 6 janvier 1471 il prend part à une momerie à la Cour de Savoie à Chambéry (L. Menabrea, Documents, 1^{er} de Savoie, I, p. 73). Il commanda les troupes que la Duchesse envoya comme renfort à Charles le Téméraire et fut tué à Morat (voir ce qui le concerne au fol. 316), « La dame de Saint-Innocent », sa femme ou peut-être sa fille, accompagna la Duchesse à Genève en 1475 (L. Menabrea, *Ibid.*, I). Il fut châtelain du Bourget de 1463 à 1470, et encore en 1475 châtelain de Chambéry et de la terre d'Entre-deux-Guiers (Inv^s, Arch. Camérales).

JEANNE, ép., contrat dotal du 7 novembre 1469, N° Charles de Menthon, alias de Dingy, seigneur de la Balme (Arch. Monthouz). Elle reconnaît, le 5 juin 1477 (*Ibid.*), avoir reçu de sondit mari les joyaux par lui promis, au montant de 300 ll. de Savoie. Depuis son mariage, elle avait toujours vécu avec la Duchesse de Savoie (*Ibid.*). Le Duc, en récompense des services de ladite Jeanne et de son mari, nomme celui-ci châtelain de Rivoli (*Ibid.*). Elle fut enterrée le 20 octobre 1478 devant la grande porte de la Cathédrale de Turin (M. B. Compte du Trésorier général). Elle avait demandé par testament d'être inhumée en ce lieu *extra magnam portam*, et avait légué 3.000 ll. à Jean de Compey, évêque de Turin, pour ses funérailles et des œuvres pies (M. B. Bibliothèque du Roi à Turin, acte du 13 mars 1479). Son mausolée fut placé, en 1493, dans le chœur de cette cathédrale, et enfin en 1657, à l'occasion de la construction de la Chapelle du Saint-Suaire, d'après un document publié par Chiaro, *Storia di Torino*, II, p. 371 et 391, il fut transporté à l'entrée, entre la porte du bas côté droit et la grande porte, où il se trouve encore aujourd'hui; elle est représentée à genoux (M. B.).

JEANNETTE, légataire de son père de 1.000 ll., ép., cont. dot. du 14 février 1470, Claude, fils de Discret Jean Rubod, bourgeois d'Yenne et de Centagneu (sic), habitant la paroisse de Saint-Paul, du consentement de sa mère N° Jeanne de Leschaux et de Robert, son frère, agissant aussi au nom de N° Vincent d'Orlier, son frère; fait à Ameysin, dans la maison-forte desdits frères. Plus tard, ce Claude est dit N° Claude Rubod, alias Thawrenci, ou encore Provide Claude (Arch. Lucey).

JACQUES, cohéritier universel de son père, ne figure pas au contrat dotal de sa sœur Jeannette ni, en 1498, au procès qu'elle fit à Robert, son frère, pour le payement de sa dot (Arch. Lucey).

TABLEAU III.

SEIGNEURS DE SAINT-INNOCENT ET D'AMEYSIN.

M. B. signifie communication de M. Max Bruchet.

(?) Guigonne d'Orlier, qui faisait partie de l'hôtel de Bonne de Bourbon, mourut au château de Ripaille le 15 octobre 1380 et fut enterrée à Hautecombe. Son corps fut transporté dans cette abbaye par Frangy, Seyssel et le lac du Bourget (M. B., Le Château de Ripaille). Est-ce la femme de ce Jean, sa fille ou un autre membre de cette famille?

ARTHAUD, mort avant 1349. ARTHAUD, prêtent hommage le 5 janvier 1324 (Arch. camérales). HENRI, mort avant 1324 (Arch. camérales).

I. JEAN, damoiseau. Probablement le Jean d'Orlier, damoiseau, qui prêta hommage, le 26 décembre 1344, pour lui et pour son frère Pierre (M. B., Arch. de Cour). Jean et sa femme, Guigonne, fille de Guichard du Bourg (de Burgo, famille noble de Saint-Genix), font, le 29 mai 1369, en présence de la Comtesse de Savoie, au château de Pignerol, choix d'arbitres pour trancher un différend avec Amédée de Montiragon, chevalier, au sujet de l'hoirie de Guichard, père de Guigonne et aïeul paternel d'Amédée (M. B., Arch. de Cour). Il fut chargé, en 1371, de la construction du château de Ripaille (Le Château de Ripaille, par M. Max Bruchet) (1). Ecuyer du Comte et gouverneur du prince Amédée de Savoie, son fils, il reçoit, le 28 février 1371, 50 ll. annuels à percevoir sur les revenus des châtellenies de Montfalcon et Cusy (M. B., Arch. de Cour). Il reçut, le 20 juin 1373, une concession de rentes et autres droits sur des hommes de Brison et Grésine, en échange de la rente ci-dessus sur Montfalcon et Cusy (Sommaire des Fiefs); dans cet acte il est question de nombreuses redevances en lavarets (M. B., Arch. de Cour). Etait écuyer de Bonne de Bourbon le 25 juillet 1375 (M. B., Compte du Trésorier général). Membre du conseil du Comte de Savoie, il assiste à un acte, à Ripaille, le 13 janvier 1378 (M^s. Ac^s. Chablaisienne, VII, p. 307). Mort avant le 5 décembre 1382 (2).

PIERRE, reçoit investiture, le 10 décembre 1340, pour une pièce de pré à Aix (Sommaire des Fiefs). Peut-être Pierre d'Orlier, seigneur de Saint-Innocent, en faveur de qui, le 5 juillet 1367, un albergement fut fait par Rodolphe, seigneur de Grésy, d'un moulin, battoir, etc., pour 100 ll. d'or d'intérogé et 8 ll. de servis annuels (Indice Savoia), et peut-être Pierre d'Orlier, au nom duquel Jean, son frère, prêta hommage au Comte de Savoie, le 26 décembre 1344, pour biens et fiefs indivis (M. B., Arch. de Cour).

II. AMÉDÉE, chevalier, héritier de son père. Probablement le même Amédée d'Orlier qui accompagna le comte Vert en Orient dans l'expédition de 1366 (Guichenon, Savoie, p. 417, et M. B., Arch. de Cour) et dans la campagne de 1382 en Italie (M. B., Arch. camérales). Amédée d'Orlier, alors damoiseau, est témoin à Yenne, le 17 mars 1380, au mariage de Catherine, fille d'Humbert de Savoie-Arvillars, avec Berlion de Rivoire (Guichenon, Savoie). Ecuyer de Bonne de Bourbon qui orlonne, le 5 décembre 1382, de lui rembourser des avances (dilecto scutifero nostro Amedeo de Orliaco filio quondam et heredi Johannis de Orliaco scutiferi nostri, M. B., Compte du Trésorier général). Il ép., avant le 17 mai 1387, Collette, fille de Pierre d'Ameysin, chevalier; cette alliance est citée dans une ordonnance de ce jour du conseil du Comte de Savoie relatif à des accords passés entre ledit Pierre, père de Collette, et Arthaud de Briort, femme dudit Pierre (Arch. Morand). Evidemment le même Amédée d'Orlier qui fut chargé par Amédée VI de conduire en France Amé Monseigneur, héritier présomptif, le 20 septembre 1380; sa femme s'appelait Collette et faisait partie, en 1380, de la suite de Bonne de Bourbon (M. B., Compte de l'hôtel de cette comtesse). Ecuyer du Comte de Savoie, il reçoit de lui, le 28 avril 1382, donation de tous les revenus et biens qu'ont eus feu Jean d'Orlier, son père, et lui-même, et qui proviennent des biens que le seigneur de Grésy tenait dans le mandement de Grésy (ou Cusy) (Fiefs). Mess^{rs} Amédée d'Orlier, chevalier, fut témoin au château d'Aix, le 23 septembre 1388, à une transaction entre Antoine de Seyssel, seigneur d'Aix, et N° Rollet de Moux (Thuyset). Amé d'Orlier, chevalier, fut délégué, vers 1391, pour les fortifications du bailliage de Savoie (T. Chappéron, Chambéry au XIV^e siècle). Mess^{rs} Amé d'Orlier fut envoyé, en 1394, auprès des seign^{rs} de Menthon et de Lucinge « pour leur faire prandre treveys » (M. B., Arch. Camérales).

AMÉDÉE, ANTHELME, reçoivent investiture, le 14 décembre 1363, d'une maison-forte et de ses dépendances, et reconnaissance du seigneur de la Chambre de servis annuels, par suite d'une transaction passée entre eux (Indice Savoia).

III. PIERRE, damoiseau, fils de feu Mess^{rs} Amédée (je ne sais pas s'il était l'aîné). N° Jeannette de Neuvecelle (de Novassella), veuve de N° Pierre d'Orlier, fils de feu Mess^{rs} Amédée, comme tutrice de François d'Orlier, son fils, reconnaît, le 27 janvier 1416, tenir en fief lige, noble, paternel et ancien (comme ci-contre à l'article de Louise; parmi les localités figure en plus Saint-Innocent), plus la maison-forte dudit François, située dans les closures du château de Montfalcon, avec les fiefs, droits et appartenances, plus un pré situé à la Biolle, les moulins et battoir dits de Tarency, avec ses édifices, biezères (sic), cours d'eau, plus une pièce de terre d'environ un journal au Molard de Montfalcon, plus la généralité, etc., etc. (Fiefs). Il était probablement seigneur d'Ameysin.

IV. FRANÇOIS, seigneur d'Ameysin, de la paroisse d'Yenne. N° François, fils de feu Pierre d'Orlier, reçoit, le 21 août 1430, investiture de sa maison-forte de Montfalcon et de ses dépendances, provenant de la succession de son père et de celles de Jean, Rollet, Antoine et Michel d'Orlier, ejus patruorum, que feu Mess^{rs} Amédée d'Orlier, chevalier, son aïeul paternel, possédait dans les mandements de Montfalcon et du Bourget (Fiefs), et M. B., Arch. de Cour). Il fut un des seigneurs qui prêtèrent hommage au Duc de Savoie en 1430 (Capré). Le 15 décembre 1434, il reconnut envers le Duc de Savoie des biens et fiefs certainement donnés par les prédécesseurs dudit Prince à Jean d'Orlier, en augmentation d'autre fief, que ledit N° François tient dudit Prince, sous l'hommage noble et lige, tant de ses biens paternels que de ceux procédés de Jean et Rollet d'Orlier: une rente féodale rière Brison, Grésine, paroisse de Saint-Innocent, avec le direct domaine, etc., avec la généralité de tout ce qu'il tient rière Brison et Grésine, mandement du Bourget, et de tout ce qu'il tient à cause de la donation faite par le comte Amédée à Jean d'Orlier, en date du 20 juin 1373 (Sommaire des Fiefs, voir ci-dessus article de Jean). Le 16 octobre 1437, il reconnaît comme ci-dessus sa tutrice le 27 janvier 1416; en outre, comme les fiefs de Rollet, son oncle, qui n'a pas laissé de postérité, ont passé audit François, il en passe aussi reconnaissance le même jour; ces fiefs étaient indivis avec ceux de Pierre (Fiefs). Le 12 février, il vend à N° Jean Oddinet, habitant du Bourget, des servis et revenus dus par des habitants de Saint-Innocent ou de la paroisse de Brison (Thuyset). Une reconnaissance est passée, le 11 octobre 1441, en sa faveur pour des biens reconnus auparavant en faveur de N° Amédée d'Orlier, seigneur d'Ameysin (sans doute le grand-père dudit François), et précédemment de N° Pierre d'Ameysin (Communication de M. A. Vulliod). Probablement le N° François d'Orlier, témoin à Yenne le 11 septembre 1442 (Arch. Lucey). Il reçoit encore investiture, le 5 juin 1447, pour la maison-forte de Montfalcon et ses dépendances (Fiefs). Il ép. Jeanne de Leschaux (de Galcieux), veuve avant le 14 février 1470 (Arch. Lucey). Il teste le 10 octobre 1460, faisant héritiers universels ses fils N° Robert, Jacques et Vincent (Ibid.). Il mourut avant le 10 octobre 1461 (Ibid.).

V. ROBERT, seigneur d'Ameysin, constitue une dot à sa sœur Jeannette, 1470, en son nom et à celui de Vincent, son frère (Arch. Lucey). Témoin à Chambéry en 1469 (Arch. Monthouz). Châtelain de Saint-Genix de 1472 à 1479, châtelain du Bourget en 1483 (Arch. d'Etat à Turin). Le 6 avril 1498, il était en procès avec Jeannette, sa sœur, femme de Provide (ailleurs noble), Claude Rubod (Arch. Lucey). En 1478, lui et son frère Vincent avaient une maison à Aix in molaris près de celle de N° Louis et Jacques, fils de feu N° Humbert de Moux de Grésy (Thuyset). Il ép. Antoinette de Belletruche. Il est mort ab intestat avant le 23 août 1498, laissant son fils François et des filles du même lit (Arch. Lucey).

LOUISE, ép., le 10 mars 1452, N° Jacques de Rossillon, seigneur de Gemillieu et de Virgini (Guichenon, Bresse et Bugey, et Besson).

CLAUDINE, ép. N° Hugonin, fils de N° Rollet Portier (Guichenon et Besson).

VINCENT, coseigneur d'Ameysin. Son frère Robert agit en son nom au contrat dotal de leur sœur Jeannette, 1470. Vincent achète, le 6 février 1494, une terre, sous le château de Chamburcio (Chambuet), de Claude de Chamburcio, de la paroisse d'Yenne; fait au château d'Ameysin (Arch. Lucey). Du même jour, vente en faveur de N° Lée (Leta) de Moux, sa femme (Ibid.), laquelle fut légataire de son père N° Jean de Moux, de Saint-Hippolyte, 19 mars 1484, alors déjà mariée audit N° Vincent; elle est substituée dans ce testament (Thuyset). Vincent fut au nombre des hommes d'armes envoyés en France comme auxiliaires, en 1477, par la duchesse Yolande, avec sa lance garnie et, en outre, 2 archers et 2 custilliers (L. Menabrea, Documents, Actes de Savoie, I, p. 173). En 1510, Vincent et sadite femme étaient en procès, au sujet du testament de N° Jean de Moux précité, avec N° Rollet de Moux (Thuyset).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV SUIVANT.

X. CLAUDE-FRANÇOIS D'ORLIER DE BELLETRUCHE, baron, puis marquis de Saint-Innocent.

Seigneur de Brison, commandant au château de Chambéry, gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A. R. Par partages avec ses frères, Jean-François et Claude-François, de leurs biens paternels et maternels, le 17 mars 1665, ils ont fait des substitutions réciproques en cas de mort sans enfants dudit Marquis et de ses deux frères, puis en faveur de D^{lle} Péronne, leur sœur, femme du seigneur d'Arbusigny, et ensuite de N^o Louis d'Orly, leur cousin (TABLEAU IV, degré X), et enfin aux enfants de leur dite sœur; comme dès lors ledit Marquis a eu de D^{me} Bonaventure Favre des Charmettes, sa femme, un fils, Jacques-Guillaume, et trois filles, Claudine, Anne et Jacqueline; que ledit Comte de Saint-Innocent a eu de D^{me} Angèle-Marie Quaglio (sic), sa femme, un fils, Charles-Antoine et deux filles, Bonaventure et Louise, professe à la Visitation d'Annecy; — ces trois frères, le 13 juillet 1688, revoyent ces substitutions et celles de leurs père et mère, aïeux et aïeules, oncles et tantes, d'autant plus que leurs dite sœur et cousin n'ont pas d'enfants (Thuyset). Le 22 juillet 1680, il obtient une foire à tenir annuellement à Saint-Innocent le 16 août, jour de Saint-Roch (Fiefs). Charles-François d'Orlier de Belletruche, baron de Saint-Innocent, seigneur de Brison, gentilhomme de la Chambre de S. A., commandant au préside et château de Chambéry, âgé de 53 ans environ en novembre 1681, est témoin aux Preuves de Malte Blonay (Arch. du Rhône). Saint-Innocent fut érigé en marquisat en sa faveur le 11 mars 1682 (Arch. de Cour). Il ép. le 7 septembre 1665 (dit d'Orly de Brison, baron de Saint-Innocent), N^o Bonaventure Favre de Moyron (R. P. de Saint-Léger), fille de N^o Jean-Claude Favre, seigneur des Charmettes, maître d'hôtel de feu M^{re} Royale, et de D^{lle} Françoise Paquelet de Moyron (Arch. S. S. S.). D^{lle} Sébastienne L'Empereur, fille de feu Jean-Claude, bourgeois de Chambéry, fait, le 21 février 1675, une donation à D^{lle} Bonaventure Favre, femme de N^o Claude-François d'Orlier (Arch. S. S. S., parenté pas indiquée, s'il y en avait une). Bonaventure testa le 25 mars 1697 (Ibid.). Elle mourut le 24 février 1703 (R. P. de Saint-Léger). Lui testa le 2 septembre 1691 et mourut le 20 juillet 1692 (Arch. S. S. S.).

(R. P. de Maché.)

JOSEPH-GUILLAUME, marquis de Saint-Innocent, baptisé le 16 septembre 1677, héritier universel de son oncle Mess^{rs} Jean-François d'Orlier, 1702, lequel légua un crucifix d'ivoire à sa femme, D^{lle} Sans ben (sic). Le 12 novembre 1700, il reconnaît tenir en fief du Duc de Savoie son marquisat de Saint-Innocent et une rente féodale à Beaufort (Fiefs). Le même jour, il reconnaît tenir en fief noble et arrière-fief de Mess^{rs} Joseph-Marie d'Allinge de la Chambre de Seyssel, marquis de Courdère, à cause de sa baronnie de Montfalcon, les biens reconnus, le 5 septembre 1466, par N^o Robert d'Orlier, seigneur d'Ameyzin (son 5^e aïeul), à son nom et à celui de N^{os} Jacques et Vincent d'Orlier, ses frères, en faveur du Duc de Savoie, à cause du mandement de Montfalcon, lequel mandement avec ses arrière-fiefs ont été vendus à Louis Oddinet, baron de Montfort, par le Duc le 24 avril 1566, duquel Oddinet ledit marquis de Courdère à cause, savoir : rente féodale dans ce mandement, conformément à la rénovation faite, en 1640, en faveur de Mess^{rs} Charles-Emmanuel, aïeul paternel dudit Marquis, etc., et généralement tout ce qu'il possédait rière Orly, la Biolle, Albens, etc. (Thuyset). Il ép. Marguerite Sambein (ou Sambin) (R. P.), fille d'un maître des Comptes à Grenoble, et de D^{lle} N. N. Perrin (Besson) (3). 1^{er} syndic de Chambéry en 1719 (Arch. de cette ville). Il figure encore comme marquis de Saint-Innocent, en 1740, dans les Jugés seigneuriaux en Savoie, par M^r Blanchard.

XII. LOUIS-CLÉMENT, marquis de Saint-Innocent, seigneur de Saint-Prim. Ce doit être lui qui fut baptisé, le 27 janvier 1705, sous les noms de Louis-Vincent (R. P. de Saint-Léger). Chevalier des SS.-Maurice et Lazare. Le 3 mars 1773, il consigne une rente féodale rière Aix, Mouxy, la Biolle, Saint-Germain, etc., et une rente féodale à Beaufort et la juridiction qu'il y a sur certains hommes (Sommaire des Fiefs). Le 13 du même mois, il consigne le marquisat de Saint-Innocent, plus une foire concédée par Patentes du 22 juillet 1680, la montagne de Corsuet, le droit de pêche dans le lac du Bourget, etc. (Ibid.). Il ép. Elisabeth Massonier de Chatevaux (Notes de la famille). Il mourut à Chambéry, le 8 février 1774, âgé d'environ 70 ans; il est dit chevalier des SS.-Maurice et Lazare et mari d'Elisabeth de Chatevaux (R. P. de Saint-Léger).

XIII. S. Ex. JACQUES-GUILLAUME-JEAN-BAPTISTE, marquis de Saint-Innocent, né à Pignerol le 20 décembre 1753, élevé auprès de son oncle, l'évêque de Pignerol, à un son domicile dans cette ville jusqu'en 1795 (Arch. d'Orlier-Saint-Innocent). Il reçut, le 13 juin 1780, des Patentes portant inféodation en sa faveur de la terre et juridiction de Saint-Innocent réunies au domaine de la Couronne par arrêt du 22 décembre 1779 et qui étaient auparavant possédées par N^o Jacques-Guillaume-Jean-Baptiste d'Orlier (lui-même), confirmant ainsi dans cette illustre et ancienne famille le marquisat porté en faveur des d'Orlier, le 11 mars 1682, sans paiement de finances (Arch. S. S. S.). Le 12 juin 1781, Patentes d'investiture de ladite terre en sa faveur pour lui et ses descendants mâles, à défaut une femme et ses enfants (Ibid.). Il est inscrit, en 1787, sur le tableau des vassaux pour le marquisat de Saint-Innocent (Bibliothèque du Roi à Turin). M^r de Rivoire de la Bâtie (Armorial du Dauphiné) dit que le Marquis de Saint-Innocent habitait Saint-Chef en Dauphiné quelques années avant la Révolution. Sur la liste des émigrés du département du Mont-Blanc, dressée le 27 fructidor an II, se trouvent : Dorliez Jacques-Guillaume, marquis de Saint-Innocent, possédant des biens à Yenne, Billième et Saint-Innocent, et Catherine Montolivet, femme Dorlier, marquise (M^{re} de Savoie, 4^e série, X, p. 284 et 306). Le 22 messidor an IV, le citoyen François Morel, d'Yenne, achète de la nation tous les biens provenant dudit ci-devant Marquis de Saint-Innocent, situés à Yenne : maison, jardin, prés, vignes, etc. (Communication de M^r Létanche tirée des Arch. d'Yenne). Nommé chevalier grand-croix des SS.-Maurice et Lazare le 13 septembre 1825; était, en 1829, gentilhomme de la Chambre du Roi en Savoie, en 1831, grand de Cour de 1^{re} classe, en 1845, grand de la Couronne (Palmaverde; il y est appelé Jean-Baptiste) (5). Il était déjà gentilhomme de La Chambre en Savoie en 1787 (Communication de M^r d'Arcollières, tirée du Calendario per la Real Corte). Le château et la terre de Saint-Innocent furent vendus par la Nation (C^o de Loche, Les Notabilités d'Aix, p. 139). Il ép. Elisabeth (ou Catherine) de Montolivet. Mort à Lyon le 17 mai 1847, dans sa 100^e année (lettre de part; il n'avait réellement que 93 ans). Sa femme était vivante en 1816 (lettre de part). Il signait : Orlié Saint-Innocent (l'an IX de la République).

XIV. JULES (ou peut-être JULES-BARTHÉLEMY), marquis de Saint-Innocent. Dans une supplique, signée par le Comte de Sales en 1816 (Arch. d'Orlier-Saint-Innocent), il est dit que Jules avait été nommé sous-lieutenant, en 1796, à 13 ans, qu'il avait environ 32 ans; il demandait à être nommé capitaine dans l'armée du roi de Sardaigne; il était déjà marié. Il fut gentilhomme du Roi en Savoie au moins des 1820 jusqu'à 1847, commandeur des SS.-Maurice et Lazare et grand de Cour en 1848 et 1849 (Palmaverde). Il était sans doute mort avant 1850, car il n'est plus mentionné cette année-là au Calendario reale (Communication de M^r d'Arcollières). Il ép. Marie-Julie de Ferrus de Vendrange (Notes de la famille). Elle mourut à Saint-Etienne le 29 juillet 1846 (lettre de part).

XV. JEAN-BAPTISTE-LÉON, marquis de Saint-Innocent, ép., avant le 29 juillet 1846, Laure-Éléonore du Breul de Sainte-Croix (Notes de la famille). Elle mourut à 80 ans, en 1893, à Mazio en Piémont (Ibid.). Le Marquis et la Marquise Léon de Saint-Innocent sont cités sur les lettres de part de 1846 et de 1847. Il habitait Aytun et mourut en janvier 1886 ou 1887 (Notes de la famille) (4).

(Notes de la famille.)

MARIE, née en 1847, ép. le marquis Paul de Mulot (ou Muleau) de Villenaut, lequel mourut en 1875.
XVI. JEAN-BAPTISTE-MARIE-ADOLPHE, marquis de Saint-Innocent, né en 1841, ép. Léa, fille du Comte Lopin de Montmort, morte en 1898.
FÉNELLA-JOSÉPHINE, née en 1846, ép. Amédée de Certeau, marquis d'Ozenay. Mort en 1890.
ODETTE, ELIANE (ou ELYANNE). Ne sont pas mariées, 1904.

TABLEAU V. CONTINUATION DES SEIGNEURS DE SAINT-INNOCENT.

Doubles traits : Preuves de 1723.

Dom CLAUDE-FRANÇOIS (le cadet), dit comte de Saint-Innocent, etc. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU V.

Seigneur de la Salle, chevalier, puis commandeur des SS. Maurice et Lazare (d'Entresax à Yenne), maître d'hôtel de S. A. R., capitaine dans la cavalerie de Savoie; né le 25 septembre 1632 (R. P. de Saint-Innocent). Aux Preuves de 1723 sont citées les Preuves de noblesse du 18 octobre 1637 faites par ce Claude-François pour être reçu chevalier des SS.-Maurice et Lazare, et des Patentes du 2 février 1683 de capitaine lieutenant de cavalerie. Sans doute le chevalier de Saint-Innocent, cornette de l'escadron de Savoie, qui fut blessé et fait prisonnier, en 1657, au combat de Frassineto-sur-Po, où furent défaits les troupes espagnoles par Dom Gabriel de Savoie (Guichenon, Savoie, p. 1023). Il ép. : 1^o Angèle-Marie Quaglio (sic); 2^o Anne-Marie Ponte (1) (Thuyset). Il testa à Turin le 3 juillet 1686: veut être enterré dans l'église métropolitaine de cette ville; légua à R^{ev} Père de Saint-Antoine (sic) Jean-Baptiste Dupino 10 doubles couronnes, et à D^{lle} Angèle-Marie Caille (sic), ses père et mère, habitant alors à Chambéry, avait fait donation audit N^o Claude-François d'Orlié, maître d'hôtel de S. A. R., son beau-père et frère de Mess^{rs} Jean-François, prieur d'Entremont, Grécy et Allonde, de certains biens qu'il possédait aux environs de Turin (Arch. S. S. S.). Par conséquent la 1^{re} femme dudit Claude-François avait épousé en 1^{res} noces N^o Isaac Dupino et était mère de Jean-Baptiste.

1^{er} lit.

LOUISE, née en 1686, R^{ev} Mère du monastère de la Visitation d'Annecy, appelée Louise dans le siècle, et sœur Louise-Bénigne dans ce monastère. Légataire de son oncle, Mess^{rs} Jean-François d'Orlier, qui la désigne sous le nom de Bénigne, visitandine à Annecy, 1702.
CHARLES-ANTOINE, seigneur de la Salle, lieutenant dans l'escadron de Savoie, gentilhomme ordinaire de S. A. R., héritier universel de son père. Son oncle Mess^{rs} Jean-François lui légua 3 000 fl. et le substitua à son cousin Jacques-Guillaume. Il ép., contrat dotal du 15 avril 1690 (major de 25 ans, fils de D^{me} Angélique-Marie Quaglio (sic) et résidant à Chambéry), D^{lle} Philippe de Dortan, fille de feu Mess^{rs} Jean-François, chevalier, seigneur du Marteray, Charray, etc., et de D^{me} Marie du Coudray, dame de Balmettes et la Martinière (2), habitante au château du Marteray, paroisse de Sermerieu, diocèse de Lyon. L'époux agissant de l'avis de N^o Louis d'Orlier de la ville d'Yenne, son oncle (à la mode de Bretagne); la mère de l'épouse cède à celle-ci la maison-fort de la Martinière avec celle de la Vallonnière, située sur la paroisse de Traze en Savoie, et leurs dépendances; fait au château du Marteray (Communication de M^r d'Arcollières, ou habite ladite D^{me} Philippe de Dortan, femme de N^o Charles d'Orlier, N^o Jean-Antoine de Brel de Dortan-Clavaison, natif d'Annecy, résidant au Marteray en Dauphiné, promet payer 180 fl. de pension annuelle à ladite D^{me} Philippe, sa tante (Arch. de Blay). Diverses quittances de cette pension en 1742, 1743, 1745, 1751, signées: de dortan d'Orlié (Ibid.). Je ne crois pas que Charles ait laissé des enfants. C'est à lui que s'arrêtent les Preuves de 1723, remontant seulement à son grand-père.

R. P. de Saint-Léger.

JEANNE-BONAVENTURE, baptisée le 6 décembre 1702.
VICTOR-EMMANUEL, baptisé le 7 janvier 1707.
MARGUERITE, née le 16 janvier 1708.
R^{ev} JEAN-BAPTISTE, né le 21 juin 1709, président de la Superga en 1742, premier évêque de Pignerol le 5 mai 1749. Le 21 septembre 1774, il bénit le mariage de Charles-François de Villette avec Anne-Marie-Victoire de Chabod. Il mourut en 1795, selon Grillet (Dictionnaire historique, etc.), le 11 octobre 1794 (Notes de la famille).
FRANÇOISE-THÉRÈSE-PHILIPPE-CHARLOTTE, née le 13 mai 1710.
CHARLES-ANTOINE, baptisé le 23 février 1714, mort dans le régiment des gardes (Notes de la famille).

ADOLPHE, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte), officier au régiment de Savoie-Infanterie, mort à Lyon le 22 mai 1816 (lettre de part). Mort sans alliance (Notes de la famille).

- (1) Il est bien possible que des noms italiens de ce Tableau aient été défigurés dans les actes faits en Savoie.
(2) La Martinière passa par héritage des du Clos aux du Coudray, de ceux-ci par alliance aux de Dortan, et ainsi aux d'Orlier.
(3) De Rivoire la Bâtie (Armorial du Dauphiné) dit : « N. de Sambein ou Sambin était président à la Chambre des Comptes en 1737. La D^{me} de Sambein était dame de la maison-forte de Saint-Prim en 1763. Cette terre passa par héritage aux d'Orlié de Saint-Innocent, qui la possédèrent encore il y a quelques années. »
(4) Orly, Orliers ou Orlié de Saint-Innocent, dit de Rivoire de la Bâtie (Armorial du Dauphiné), ancienne maison de Savoie qui a eu, dès 1670, des possessions en Dauphiné et qui en avait encore, en 1850, dans le village de Saint-Prim près de Yenne. Le Marquis de Saint-Innocent habitait Saint-Chef quelques années avant la Révolution de 1789, dans une maison qui occupait l'emplacement de la basse-cour actuelle de l'habitation Parent. L'héritier de cette maison, Jean-Baptiste-Marie-Léon d'Orlié, marquis de Saint-Innocent, a épousé Laure-Caroline-Adélaïde-Éléonore du Breul de Sainte-Croix et habite avec elle Aytun.
(5) Le nom est écrit tantôt d'Orlier, tantôt d'Orlié.

VICTOR-MARIE, officier au régiment de Savoie en 1815 ou 1816 (Arch. d'Orlier-Saint-Innocent). Mort sans enfants (Notes de la famille).

(Notes de la famille.)

JEAN-CLAUDE-MARIE-GABRIEL, comte de Saint-Innocent, ép. Délie, fille du marquis de Scey de Brun (Franche-Comté). Il est né en 1843.
HUBERT-JACQUES-SOSTHÈNE, né en 1845, mort sans alliance le 3 août 1887.
HUBERT-MARIE, n'est pas cité avec son frère et ses sœurs sur une lettre de part de 1905.
XVII. JEAN-MARIE.
FERDINANDE, morte enfant.
GERMAINE-MARIE.
MARIE-GAËTANNE.

III. JACQUES, coseigr de Viuz.
Voir son article et son ascendance au Tableau VI.

GUIGUES, leur père leur légua à chacun 20 fl. de pension annuelle, jusqu'à ce qu'ils soient pourvus de bénéfices, et les substitua à leurs frères. Probablement, comme l'indique une vieille généalogie, l'un de ces deux frères fut celui que Guichenon et Besson nomment Jacques, qui fut dominican sous le nom de F^{rs} Guillaume et mourut en odeur de sainteté le 18 février 1458 (Luc de Lucinge et Besson). Voir ce qui le concerne au fol^o 316.

CLAUDE, leur père leur légua à chacun 20 fl. de pension annuelle, jusqu'à ce qu'ils soient pourvus de bénéfices, et les substitua à leurs frères. Probablement, comme l'indique une vieille généalogie, l'un de ces deux frères fut celui que Guichenon et Besson nomment Jacques, qui fut dominican sous le nom de F^{rs} Guillaume et mourut en odeur de sainteté le 18 février 1458 (Luc de Lucinge et Besson). Voir ce qui le concerne au fol^o 316.

MARGUERITE, légataires de leur père, chacune de 700 fl.

HUGUETTE, légataires de leur père, chacune de 700 fl.

IV. FRANÇOIS, cohéritiers universels de leur père, 1456. Sans doute le N^o Louis, fils de N^o Jacques d'Orlyé, qui ép., cont. dot. du 24 juin 1473, D^{ne} Claudine, fille de N^o Guignes de Mouxy (Manuscrits Guichenon), et le N^o Louis, fils de feu N^o Jacques de Orliaco, de la paroisse de Vyu (sic) sur Alby, qui vend à N^o Humbert de Mouxy, seigr de Lupigny, des hommes, servs, tailles, etc., entre autres des hommes dudit lieu de Lupigny, le 17 juillet 1493 (Thuyset).

LOUIS,

JEANNE, ép.: 1^o Guy de la Compte (Guichenon); 2^o Benoit de Genton (Ibid.).

GABRIEL, seigr du Châtellet, gentilhomme de la Chambre de S. A., arbitre ainsi que son fils Claude, avocat au S. S. S., à une transaction du 19 mai 1563 (?) entre D^{ne} Perrette Portier, veuve de Claude Monon, et Aymé Cirise; fait à Chambéry, dans la maison du seigr d'Orlier (Arch. Savoiron). Il prête hommage pour la maison-forte d'Orlier à Viuz probablement le 19 août 1547 (Indice Savoia). En 1557 vivaient N^o Jacques d'Orlier, seigr de Servette, et Gabriel d'Orlier, seigr du Châtellet, frères, et fils de N^o Louis d'Orlier; ils étaient nés avant 1520 (Communication de M^r Max Bruchet, tirée des Arch. de la Haute-Savoie). Il vend, le 28 juin 1560 (bourgeois de Chambéry), la tour, granges et biens à Sainte-Hélène-des-Millières, lieu dit au Châtellet, à N^o Gaspard Sancoz (Inv^{rs} Mareschal, Arch. Thuyset). C'est à lui que remontent les Preuves de 1723, d'après lesquelles il aurait été sénateur au S. S. S. (pas trouvé mention de cela ailleurs). Nommé écuyer ordinaire du Duc de Savoie et des gentilshommes de sa maison le 3 août 1529 (M^r Max Bruchet, Arch. de Cour).
Voir sa descendance au Tableau VIII.

JACQUES, seigr de Servette, ép., le 25 avril 1535, Michelette, fille de N^o Antoine Morel d'Hauterive, seigr de Servette (Arch. Lagneux). C'est ainsi sans doute que ses descendants se sont fixés à Chapareillan en Dauphiné, et que la tour ou maison-forte des d'Orlier à Châteauneuf a pris le nom de Servette. Jacques et Michelette possédaient le quart de la garde de la forêt delphinale de Servette (Ibid.). Le 1^{er} mai 1557, N^o Jacques, seigr de Servette, fils de feu N^o Louis d'Orlier, vend des terres à Viuz-la-Chiésaz (Arch. de la Haute-Savoie). Il fut assigné le 24 février 1515, ainsi que Louis, comte de La Chambre, à comparaître devant le Duc, au sujet d'un procès qu'ils avaient entre eux concernant la propriété de la maison-forte située dans le mandement de Châteauneuf (M^r Max Bruchet, Arch. de Cour).

V. HUGONIN (ou Hugues), en son nom et à celui de N^o Jacques et Gabriel, ses frères, il vend, le 12 mai 1509, un servs à N^o François de Montfalcon, seigr de Pierreharve. Presque certainement le N^o Hugon d'Orlier qui passe, le 26 octobre 1501, une obligation de 40 fl. p. p. en faveur d'Ignace Vinret, marchand drapier, bourgeois d'Anney, avec la caution de N^o Humbert de Mouxy, seigr de Lupigny; fait à Anney (Communication de M^r J. A. Vulliod, tirée de ses titres). Le dit N^o Hugonin, ainsi que Jacques et Gabriel, ses frères, passent reconnaissance en faveur du Comte de Genevois, le 12 novembre 1520, pour leurs biens rière Viuz-la-Chiésaz (Besson).

VI. CLAUDE, mort avant le 4 mars 1599, jour où le Seigr de la Motte de Chaufault, dauphinois, tuteur et curateur des frères d'Orlier de Chapareillan en Dauphiné, et particulièrement de N^o Georges d'Orlier, son neveu, propriétaire des biens de Servette à Châteauneuf, vend au référendaire de Bellegarie les prises et fruits de ces biens à Châteauneuf et Bourgneuf, appelés la Tour de Servette d'Orlier (sic); fait à Saint-Pierre-d'Albigny, signé: La motte menoye (?), et Dorly (Arch. de Blay). Il ép. donc probablement une D^{ne} de la Motte de Chaufault.

VII. JACQUES, fils aîné, institué héritier de son père en ses biens de Chapareillan en Dauphiné. Sur ses instances, son frère Georges consent à vendre, le 1^{er} juillet 1609, à N^o Christophe de Bellegarde, pour payer la dot de Marguerite, leur sœur, ses biens de Châteauneuf, Bourgneuf et Chamousset, et entre autres « un chosal de murailles tout ruiné appelé Servette, jouxte le chosal appartenant au sieur juge-maj^e d'Orlier, leur compoissant et cousin » (voir Tableau VIII, degré VII); Jacques indemniserà Georges à Chapareillan et autre part en Dauphiné (Arch. de Blay). N^o Christophe de Bellegarde reconnait, le 16 août 1617, en faveur du Marquis d'Aix, la moitié d'une maison-forte et terres adjacentes près de Châteauneuf, divisée avec N^o et Spec^e Charles d'Orlier, qui en l'autre moitié, laquelle maison s'appelle à présent la Tour d'Orlier (Ibid.). Sort inconnu.

N^o PIERRE D'ORLIER DE CHATEAUNEUF, mort avant 1636.

N^o GEORGES D'ORLIER DE CHAPAREILLAN (peut-être un fils de Jacques ci-dessus), plaidait, en 1657, avec N^o Joseph de Poincet (Arch. de Blay).

MICHEL, soldat au château de Montmélian, s'oblige, le 10 mai 1636, envers N^o Pierre Rey, seigr du Noyer (Arch. Thuyset, provenant des Archives de Chamoux). N^o Dominique Miliardoz, veuve de N^o Michel d'Orly du Bettonet, fait, le 27 juin 1652, donation de ses biens à N^o Jean-Claude Manuel, conseiller d'Etat (Arch. S. S. S.).

TABLEAU VII. CONTINUATION DE LA BRANCHE DE VIUZ.

CLAUDE.
Voir son article et son ascendance au Tableau VI.

HUMBERT, seigr de Loyes (ou Loex). Vente et inféodation à lui faite par le Duc Charles, le 5 septembre 1485, (Sommaire des Fiefs). Le 10 septembre de la même année, il reçoit inféodation du m. et m. emp. et de l'om. jur^a, avec ses rentes et prérogatives (Ibid.). Dans une reconnaissance de 1492 est donné pour confins le pré de N^o Humbert d'Orlier, seigr de Loes, qui fut de N^o Guignes de Loes (Besson). D'après un acte du 9 février 1533, il aurait épousé D^{ne} Alexie de Luyrieux qui fut tutrice des enfants dudit Humbert (Manuscrits Guichenon).

HENRI, seigr de Montprovent. En son nom et à celui de son frère Humbert (je suppose qu'il s'agit dudit Henri et de son frère), il laude, le 24 juin 1459, un achat fait par N^o Jean de la Balme (Thuyset). Probablement lui, Henri d'Orlier, lieutenant du châtelain de Montfalcon, 1463-1467 (Arch. Camérales). Un N^o Henri d'Orlier avait, le 10 octobre 1478, une maison à Grésy (Thuyset). Avec Jean, fils de feu N^o Louis de Châtillon, en vertu d'une association faite entre eux, il reconnait tenir, le 11 décembre 1481, le château de Montprovens avec jur^a h. m. et b. et m. emp., qu'ils ont sur les hommes dudit Humilly (sic), accordée à Humbert Provana le 1^{er} décembre 1350 (Sommaire des Fiefs). Il teste à Grésy le 22 juin 1501, assure la dot de Catherine N. N., sa femme, et fait héritiers N^o Jean et Antoine, fils de N^o Humbert d'Orlier, seigr de Loye, substitue les enfants de N^o François et Catherin d'Orlier, puis N^o Vincent d'Orlier et N^o François, fils de feu N^o Robert d'Orlier, seigr d'Ameysin (Manuscrits Guichenon).

PIERRE, reçoit avec Henri d'Orlier, le 27 novembre 1498, investiture par le Duc du château et mandement de Montprovent, juridiction, revenus, etc. (Indice Savoia).

JEAN, fils de feu Humbert, passe v^{rs} (sic), le 16 mai 1514, au Duc Charles du fief de Loyes pour le prix de 528 fl. payés par ledit feu Humbert, son père (Sommaire des Fiefs). Serait-il le N^o Jean d'Orlier, seigr en partie du Cengle, cité à un acte du 8 février 1530 (Charles-Auguste de Sales, Pourpris historique)? Peut-être Jean d'Orlier, lieutenant du gouverneur de Nice, qui accompagna le Duc Charles de Savoie à son mariage avec Béatrix de Portugal (Gioffredo).

ANTOINE, cohéritier universel de son père, 1501; prête hommage à Jacques de Savoie, dit le Genevois, le 4 janvier 1565 (Antoine, fils d'Humbert, de Claude, Besson).

JEANNE, ép. N^o Amé Richardon; veuve avant le 10 juillet 1553. Leur fils Gabriel Richardon transige ce jour-là avec sa tante Louise d'Orlier, au sujet de l'héritage d'Alexandre d'Orlié, seigr de Loes, mort sans enfants (Arch. de la Haute-Savoie).

LOUISE, ép.: 1^o N^o Louis d'Eloyse (ou Eloise), seigr de l'Hoblaz, avant le 7 septembre 1529 (Arch. La Flache); 2^o N^o Dominique d'Osens (Arch. de la Haute-Savoie); capitaine au château d'Anney, il fait, le 14 décembre 1553, dépôt de 12 ecus entre les mains du greffier de Genevois pour sadite femme, dans un procès contre Gaspard de Gilly, seigr de Marthod (Manuscrits Guichenon). Elle transige, le 25 octobre 1548, avec N^o André d'Arloz, étant veuve d'Eloise et femme d'Osens, comme héritière de Gaspard d'Eloise, son fils (Arch. de la Haute-Savoie).

HENRI, naturel, témoin à une transaction de 1493 pour les N^{os} de Cognin (Arch. Morand).

ALEXANDRE, seigr de Loyes et de Montprovent, héritier universel d'Henri d'Orlier, seigr de Montprovent, « à cause de Jean d'Orlier, père dudit Alexandre » (dit dans un acte du 9 février 1533) (Manuscrits Guichenon). D'après le même acte il fut fait tuteur avec D^{ne} Alexie de Luyrieux, veuve de N^o Humbert d'Orlier, seigr de Loyes, des enfants dudit Humbert. Alexandre d'Orlier de Loyes et Montprovent prête hommage au Roi de France pour ses seigneuries le 2 juin 1542 (Sommaire des Fiefs) et le 19 août 1547 (Indice Savoia).

JEAN, seigr de Montprovent, gentilhomme de la maison et de bouche de S. A., épousa Hugonine, fille de Claude-Aubert de Montfalcon, seigr de Roasson. Claude-Henri de Montfalcon, frère d'Hugonine, fait une vente, le 7 septembre 1572, dont le prix est destiné à payer la dot de cette sœur (Arch. Thuyset). Elle était veuve avant 1581 (Arch. Savoiron). Il fut témoin, en 1572, aux Preuves de Malte de Claude de Lescheraine et était âgé de 62 ans (Thuyset). Jean d'Orlier, seigr de Montprovent, passe reconnaissance, le 19 novembre 1579, du fief qu'il possède au lieu de la Fougère, à Grésy, en faveur du Seigr de Grésy (C^o de Loche, Histoire de Grésy, p. 234).

GEORGES, institué héritier universel de son père en ses biens de Savoie et paroisses de Châteauneuf, Bourgneuf et Chamousset, majeur de 25 ans le 1^{er} juillet 1609, lorsqu'il vend ces biens avec son frère Jacques (Arch. de Blay). Anne de Commiers, abbesse du Betton, laude, le 26 juin 1614, des acquisitions faites à Châteauneuf par le référendaire de N^o Jacques et Georges d'Orlier (Ibid.). Alliance inconnue. Il mourut avant 1639 (Thuyset).

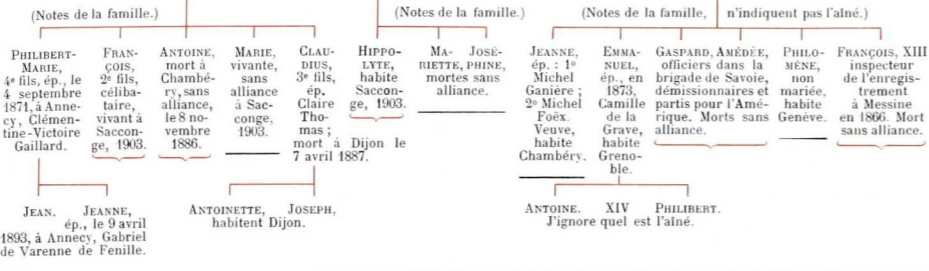
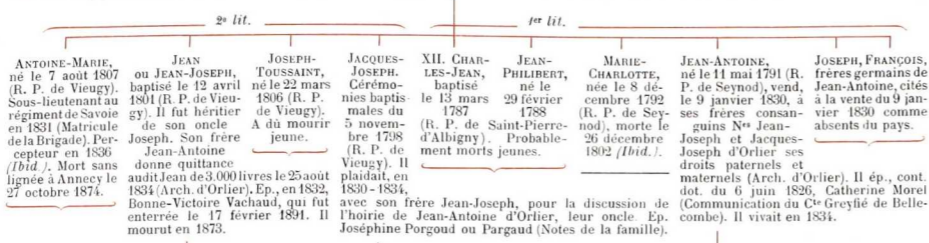
MARGUERITE, ép. N^o Claude de Mingeon avant le 1^{er} juillet 1609 (Arch. de Blay). Probablement la D^{ne} Marguerite d'Orlier, maraine, en 1603, de N^o Pierre Morel dit de Chabert (Arch. Lagneux).

VIII. DOMINIQUE, seigr de Césenaix ou Sézenex ou Chézénay, ép., cont. dot. du 26 février 1647 (Arch. Savoiron), mariage célébré le même jour (R. P. de Saint-Léger), Marie, fille de N^o Anselme Meynier, contrôleur général des guerres en Savoie; Dominique agissant de l'autorité de N^o Antoine Sallier de la Tour, son oncle. Marie ép.: 2^o N^o Pierre Molliet. Étant veuve Molliet, avec sa sœur Cécile Meynier, veuve de l'avocat Vissol, elles partagerent l'hoirie de leur frère le 25 août 1693 (Arch. du Bettonet); les rentes du Bettonet furent assignées en dot à ladite Marie. Dominique mourut en janvier 1648.

PHILIBERTE, fut mise avec son frère Dominique, le 31 janvier 1639, sous la tutelle de leur oncle N^o Antoine Sallier, seigr de la Tour (Arch. Thuyset). Ils étaient héritiers bénéficiaires de N^o Prosper Balthazard, seigr de Chézénay (Arch. S. S. S.), dont la mère, Louise de Grilly, avait épousé en 2^o noces M^r Humbert Sallier.

IX. FRANÇOISE, âgée d'environ 6 semaines, mise sous la tutelle de N^o Anselme Meynier, son aïeul maternel, le 11 février 1648 (Arch. S. S. S.). N^o Antoine Sallier est dit oncle maternel de ladite Françoise (Ibid.). A. Meynier signe (de la Roche) une lettre, le 1^{er} juin 1662, dans laquelle il dit qu'en qualité de tuteur de D^{ne} Françoise Dorlyé, sa petite-fille, il est appelé en la Chambre des Comptes pour voir réunir la curialité de la Roche au domaine de S. A. R., il parle de son gendre, M^r Vissol, avocat à Chambéry (Arch. Thuyset). Après la mort de sa mère, Françoise obtint main-levée de ses biens par arrêt du 20 juin 1695, et elle vendit ses droits au Président Mellardé le 7 juillet 1698 (Arch. du Bettonet). Elle ép., cont. dot. du 13 avril 1665, N^o Jean-François de Coysa, seigr de Vermont (Procédures, Arch. Thuyset).

XI. BERNARD, coseig' de la maison-forte de Viuz. VOIT SON ASCENDANCE AU TABLEAU VIII. Né le 29 mai 1750 (R. P. de Seynod), légataire en 1766. Lieutenant au fort de Miotans (R. P. de Saint-Pierre-d'Albigny), puis capitaine en retraite, habita Anney (Arch. La Place). Ep. : 1° Anne-Marie Bruno Demarèse; 2° Féronne-Jeanne de Rolland. Habita aussi Saconge.



(Continuation du fol° 301.)

Cependant, pour chacune des branches existantes, nous avons pu remonter jusqu'au cours du xiv^e siècle une filiation appuyée sur des sources sûres; pour certains points de détail et quelques alliances seulement, nous avons été obligés de nous en tenir aux indications de Guichenon, Besson, etc., auxquels nous en laissons la responsabilité. Notre travail suffira pour donner une idée exacte de l'ancienneté et de l'importance de cette illustre famille (1). Il est surprenant que L. Menabrea (Origines féodales dans les Alpes Occidentales) ait complètement passé sous silence cette antique race.

Les d'Orlier ont peut-être tiré leur nom d'un hameau d'Albens, dans lequel ils avaient des possessions, ou de la localité du même nom, située près de Bonne en Faucigny: au Tableau I l'on voit N^e Alliod d'Orlier de Bonne en 1315 et 1317; Albertet, coseig' du Cengle, dans son testament de 1371, passé à Viuz-la-Chiésaz, fait des legs aux églises de Bonne, Sainte-Marie-de-Thiez, etc., à l'hôpital de Viuz, à la maladrerie d'Alby, etc. (2). Quoi qu'il en soit, cette famille était établie très anciennement à Saint-Innocent et à Viuz, d'où viennent les deux branches qui subsistent encore (3).

La Chronique latine de Savoie et les historiens tels que Guichenon, Giolfredo, signalent l'influence qu'Antoine d'Orlier, seig' de Saint-Innocent, exerçait auprès de la Duchesse Yolande (4). Il fut gouverneur de Nice au moins dès 1472 (Doc^s Ac^e Savoie, I, p. 299) (5). En 1476, la Duchesse lui donna le commandement de 4.000 hommes qu'elle envoya au secours de Charles le Téméraire, et d'Orlier fut tué à Morat (6).

Dans le même siècle vivait le Frère Guillaume (nom de religion) d'Orlier, dominicain, « surnommé le « Bienheureux, parce que sa vie miraculeuse aussi bien que pénitente et sa mort, précieuse comme « elle, fut sainte » (Luc de Lucinge) (7) et (8).

Les seigneurs de Saint-Innocent, puis marquis de ce lieu, ont maintenu le lustre de leurs ancêtres. L'un d'eux fut le premier évêque de Pignerol au xviii^e siècle. Quoique cette branche eût quitté la Savoie à la suite de la Révolution, deux marquis de Saint-Innocent, le père et le fils, ont tenu à ne pas rompre avec la Maison de Savoie les liens tant de fois séculaires qui l'attachaient à elle, et jusqu'en 1847 et 1849 ils avaient de hautes charges à la Cour de Sardaigne. Cette branche, qui a habité aussi le Dauphiné au xviii^e siècle, s'est fixée en Bourgogne et a contracté de belles alliances dans diverses provinces de France.

Les d'Orlier de Viuz-la-Chiésaz sont encore représentés par plusieurs descendants.

N. B. — Je trouve, au dernier moment, dans Les Bauges, de l'A. Morand, I, p. 444, mentionné le contrat de mariage du 4 novembre 1295 (sans doute pour 1592 ou 1595) de N^e César d'Orlier avec Marguerite d'Avallon, D^{me} de Saint-Paul, sa seconde femme (Arch. du Noyer). Il s'agit de César, fils d'Augustin, fol° 303, et cela expliquerait qu'il fut devenu seig' de Saint-Paul-sous-Comblens.

- (1) Je dois à l'extrême obligeance de MM^{es} d'Arcollières, l'A. Vuillod, Max Bruchet et Létanche, communication de plusieurs titres ou renseignements.
(2) Si cette famille n'a pas pris son nom à l'une de ces deux localités, elle leur aura très probablement donné le sien, comme elle l'a donné aux maisons-fortes d'Orlier à Grésy-sur-Aix, à Viuz-la-Chiésaz et à Châteauneuf.
(3) Des membres de toutes les deux, entre autres Albertet cité précédemment, choisirent pour leur sépulture l'église de l'abbaye d'Hautecombe, située en face du château de Saint-Innocent. Nous avons déjà vu que la Maison de Savoie ne jouissait pas seule de ce privilège et que les Montbell' d'Entremont y avaient un tombeau (t. IV, fol° 60, note 11). Les d'Orlier ont fourni un abbé à cette abbaye en 1473-1484.
(4) Il fut l'un de ses principaux conseillers et devint même le chef du parti savoyard favorable au Duc de Bourgogne (Gingins-la-Serraz). Comme chef de ce parti, Antoine d'Orlier triompha du parti piémontais, hostile à ce Duc (Gabotto, Stato Sabauda, II, p. 170).
(5) Ambassadeur de la Duchesse, en 1473, avec Antoine Lambert, il négocia le mariage de Charles, duc de Savoie, avec Louise, fille du Comte de Genève (Guichenon, Savoie).
(6) Sa fille Jeanne, femme de Charles de Menthon, seig' de la Balme, a été ensevelie dans l'église de Saint-Jean de Turin, et son mausolée s'y voit encore. M^r Max Bruchet a pu le reconnaître d'après des documents des Archives Camérales.
(7) Luc de Lucinge et Besson donnent le 15 février 1458 pour jour de sa mort; dans les Mémoires des Diocèses, etc., Besson le fait mourir en 1456; le chanoine Duis (Revue Savoye, 1877, p. 92) et le chanoine Mercier (Souvenirs d'Anney, p. 146), le 19 février 1458, dans la solitude ou grotte du Cengle. On conserve à Anney son cilice et son portrait placés vers l'endroit de son tombeau. L'ordre de Saint-Dominique poursuit à Rome la reconnaissance de ce culte séculaire et, en 1873, M^r Magnin a rendu un décret favorable (Ibid.). Sa vie a été écrite par le P^r Portier en 1663. Besson le nomme Jacques, fils de Jacques et de Jeanne de Bonivard. Or, d'après les Manuscrits de Guichenon, ce mari de Jeanne de Bonivard était coseig' de Viuz et n'a pas eu de fils nommé Jacques. Giolfredo dit que ce Bienheureux mourut en 1458 et qu'il était parent d'Antoine d'Orlier, gouverneur de Nice.
(8) A l'article Mouxy (t. IV, fol° 228, note 1) nous avons déjà fait connaître une guerre entre les d'Orlier et les Mouxy et le traité qui leur fut imposé par Amédée VIII en 1414.

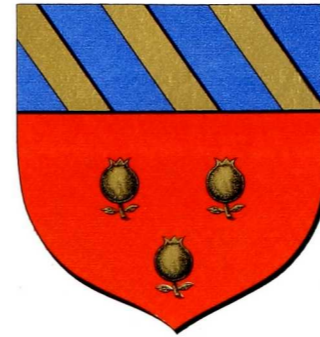
OSSENS (D')

OU OSSENS (DE), AUSSENS (DE), AUSSENS (D'), DAUSSENS, DEAUSSENS, OSSAN (D'), ETC.

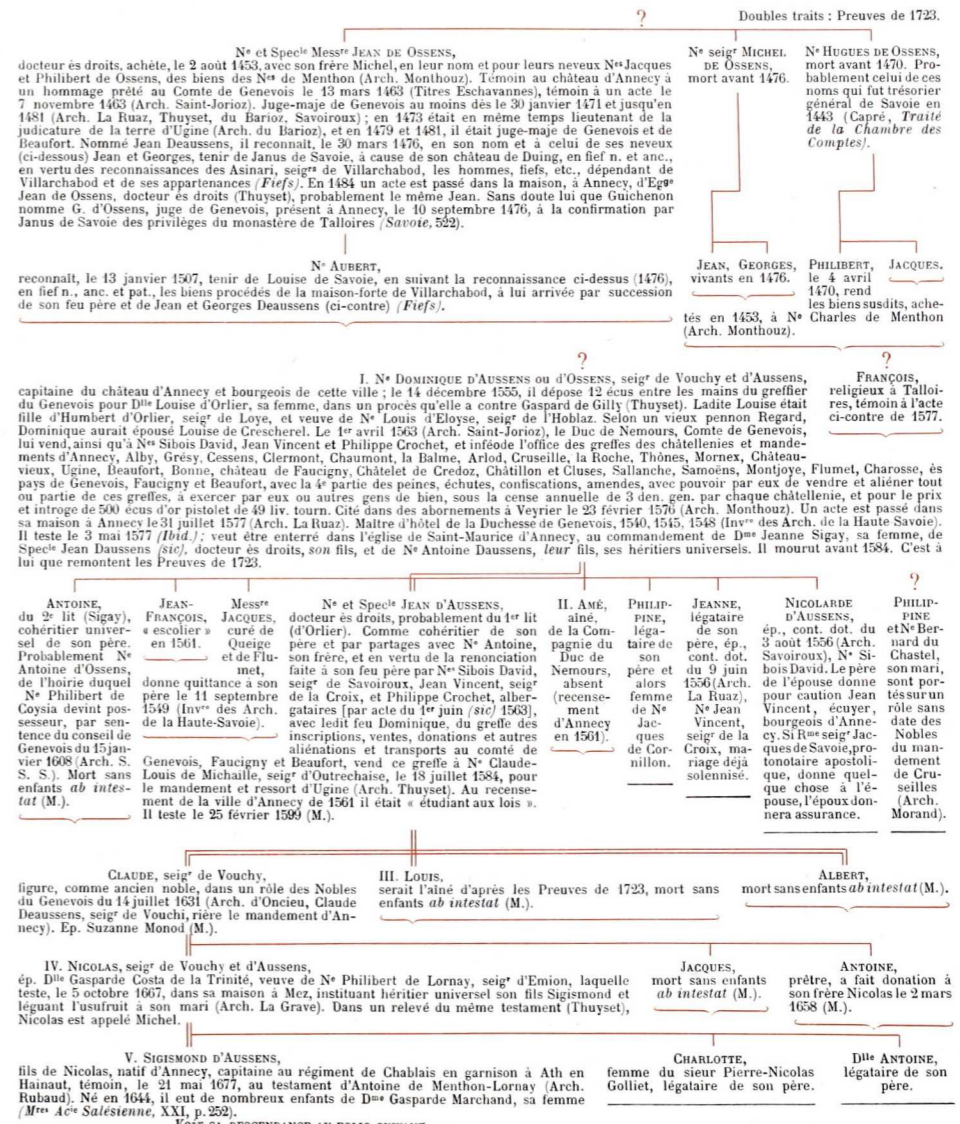
EN LATIN ET EN VIEUX FRANÇAIS : DE OSSENS

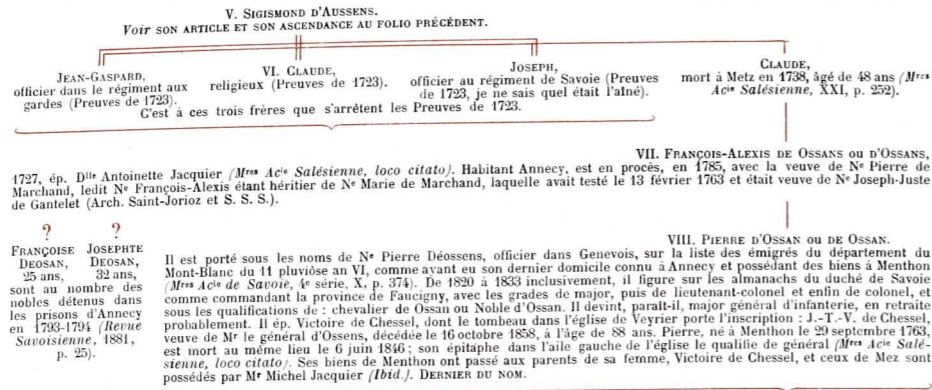
SEIGNEURS DE VOUCHY (A SAINT-SYLVESTRÉ) ET D'OSSENS EN GENEVOIS

P. : de gueules à 3 grenades d'or, 2 et 1, au chef d'azur chargé de 3 bandes d'or (Besson). D'après l'Armorial Greiffy : de gueules à 3 grenades d'argent, 2 et 1, à une croix de même fleuronnée en chef, au chef d'azur chargé de 3 bandes d'argent.



E n'ai que fort peu de renseignements sur cette famille, qui a apparu au xv^e siècle et s'est éteinte en 1846. Les Preuves de 1723, quelques titres d'Archives diverses, deux vieilles filiations des Archives de Monthouz (commençant à Dominique et finissant à Sigismond) et dont je marque les indications par la lettre (M), enfin un article des Mémoires de l'Académie Salésienne, permettent d'établir le tableau suivant.





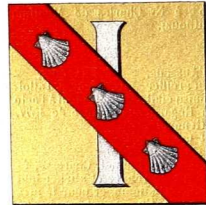
D'après une généalogie des Arch. de Loex, Pétremand de Cornillon (1467-1482) aurait eu pour frère Louis qui, de Louise de Lucinge, aurait eu une fille, Charlotte-Marie de Cornillon, femme de N^o... d'Ossens.

OUTRE-ARC (D') OU S^T-MICHEL (DE) ⁽¹⁾

OU DE CASTRO, OU DE SANCTO MARTINO DE ULTRA ARCUM, OU DE CASTRO DE ULTRA ARCUM, ETC.

SEIGNEURS DE SAINT-MICHEL ET DU CHATEAU D'OUTRE-ARC, EN MAURIENNE.

Blason inconnu : la lettre ornée ci-dessous représente les armes des Mareschal, pour rappeler la conjecture indiquée au tome III, folio 339, note 2.



La déjà été question à l'article Mareschal des d'Outre-Arc ou de Saint-Michel, et nous y avons développé les raisons qui tendent à faire croire qu'ils étaient de la même race que les Mareschal. Ceci est conjectural, nous l'avons dit, et n'élève ni n'abaisse la famille de Mareschal.

Parmi les dénominations diverses employées par celle-ci : de Saint-Michel, du Château (ou Châtel), du Château d'Outre-Arc, de Saint-Martin d'Outre-Arc du Château, de Saint-Martin Outre-Arc, du Château de Saint-Martin Outre-Arc, d'Outre-Arc, cette dernière a prévalu, et, par conséquent, c'est elle que nous avons dû adopter pour classer cette famille.

Si un grand nombre de documents du XIII^e siècle et du XIV^e concernant les d'Outre-Arc ne nous étaient parvenus, nous aurions pu supposer que des appellations diverses, portées par la même personne dans des actes différents, devaient être attribuées à plusieurs et concernaient même des membres de familles distinctes. C'est ainsi que la découverte de certaines chartes apprend parfois (il y en a eu des exemples dans cet ouvrage) que deux familles sont de la même race, ce qui n'était pas connu précédemment, parce qu'elles n'avaient pas adopté le même nom, à une époque où les noms patronymiques n'étaient pas fixés.

D'autre part, il est assez singulier que des titres originaux de cette famille, disparue depuis le XV^e siècle, aient été conservés en assez grand nombre pour permettre d'établir une filiation suivie dès le commencement du XIII^e jusque vers la fin du XV^e siècle, soit pendant près de trois cents ans, tandis que, pour beaucoup des plus importantes familles chevaleresques, éteintes à une époque relativement récente ou qui existent même encore, il est impossible de fixer la généalogie au XIII^e siècle, au XIV^e et quelquefois même au XV^e (2).

Les Saint-Michel ou d'Outre-Arc avaient une très haute situation dès le XII^e siècle, puisque certains d'entre eux furent alors cautions des Comtes de Maurienne ou de Savoie et des Seigneurs de La Chambre à des traités importants, et qu'en 1208 le Comte Thomas présida une assemblée, dans laquelle plusieurs gentilshommes reconnurent devoir uniquement hommage à Mess^{rs} Emidon de Saint-Michel, sauf la fidélité au Prince. Cependant avant nous, cette famille était peu connue, presque ignorée. Ses biens ont passé aux N^{os} du Molard, de Saint-Jean-de-Maurienne, peu avant l'extinction de ces du Molard.

(1) Cette famille n'a rien de commun avec celle qui a produit un chancelier de Savoie et qui paraitra au mot Saint-Michel.
(2) Ces chartes, qui par acquisition ont enrichi les Archives de Thuyset, faisaient partie de la très belle collection du château de Marclaz, dont il est question à la note 2 du fol^o 353 du tome III, et provenaient des Archives des Mareschal de Saint-Michel.

TABLEAU I.

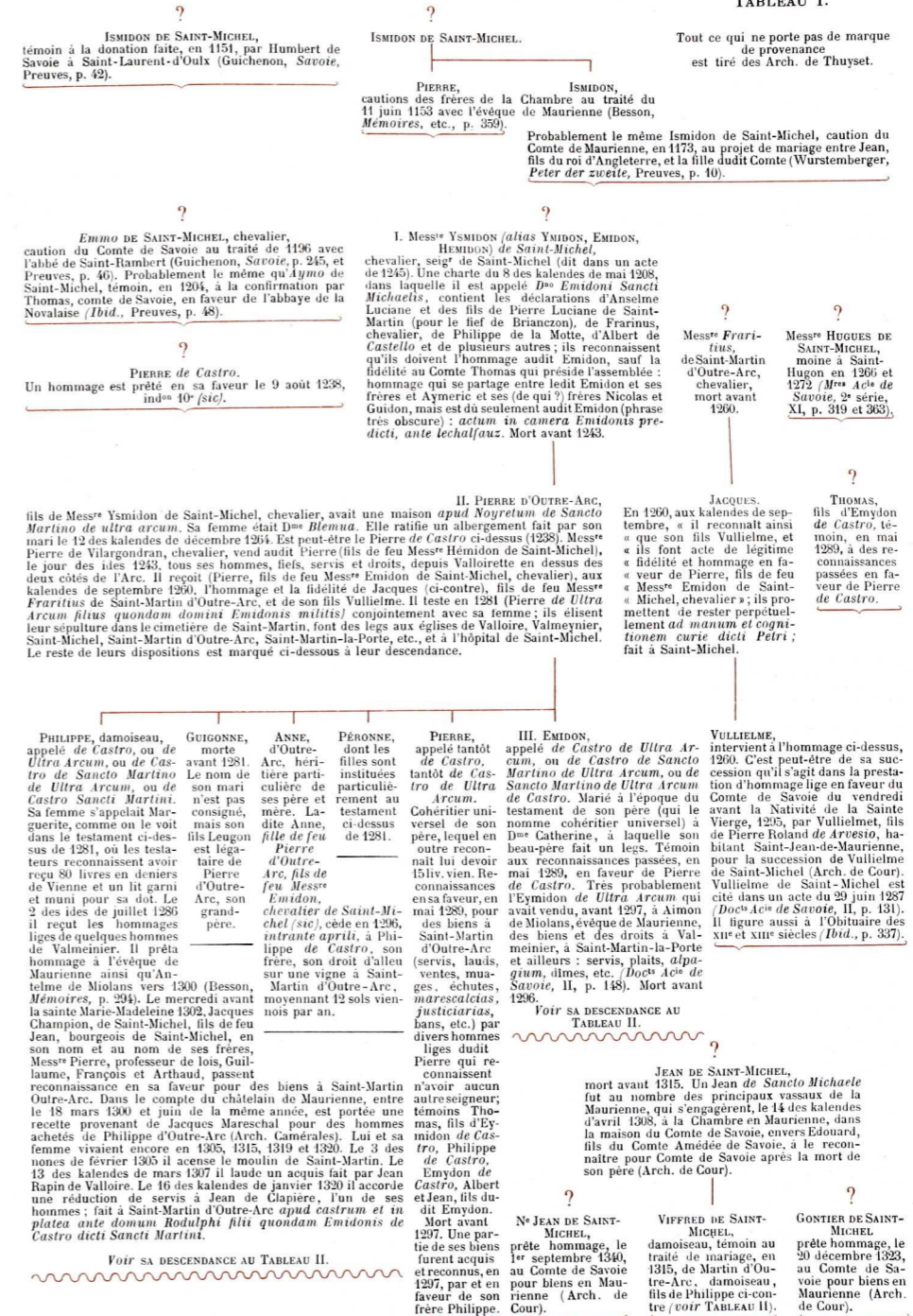
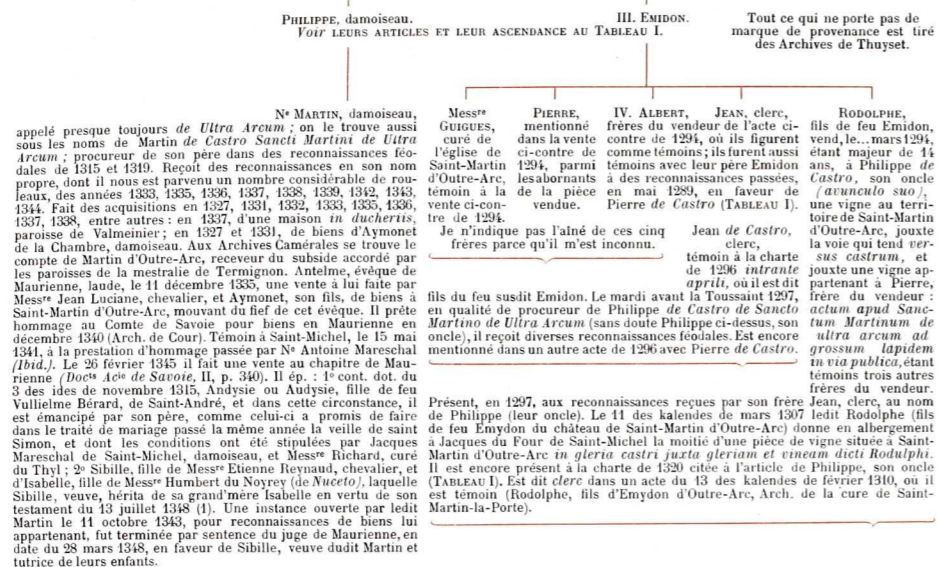
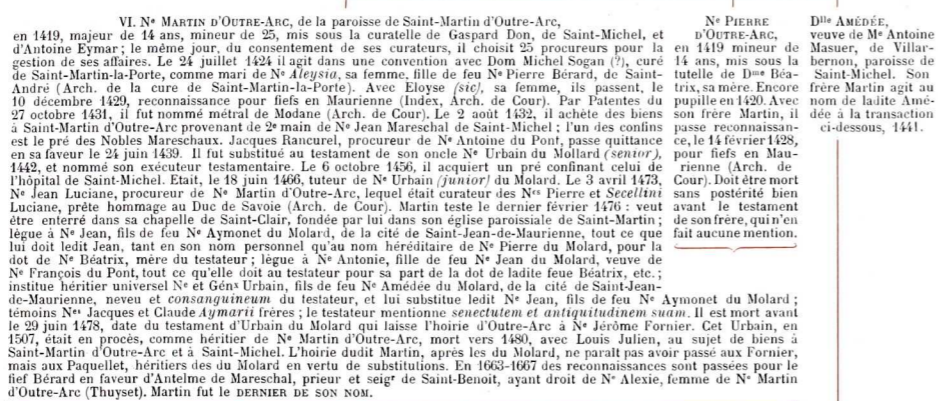


TABLEAU II.



V. PIERRE D'OUTRE-ARC (2^e lit).
A sa requête un commissaire du Pape rend à Avignon un monitoire, le 6 mai 1368, contre les frères Pellete, de Saint-Michel, accusés d'usure à l'égard du feu père de N^o Pierre d'Outre-Arc. Un inventaire de biens de pupilles est pris, le 31 août 1371, en son nom comme étant leur seigneur. Peut-être N^o Petrus de *Ultra Arcum doctor* (mot probablement abrégé et mal lu, *doctor* pour *domicellus*), témoin, le 10 novembre 1378, à la confirmation par l'évêque de Maurienne des privilèges du chapitre (*Doc^{ts} Act^s de Savoie*, II, p. 213). Pierre d'Outre-Arc, de Saint-Michel, reçoit investiture de biens en Maurienne le 3 novembre 1392 (Arch. de Cour). Il figure encore dans un acte analogue en 1402 (*Ibid.*). Il épousa Béatrix du Molard, fille de N^o Aymon, et mourut avant 1419. Il avait ordonné dans son dernier testament que sa veuve serait tutrice de son dernier enfant, son fils impubère. Sur requête de ladite dame Béatrix, le juge de Saint-Jean-de-Maurienne, par acte du 22 juin 1419, la confirma dans cette qualité et donna des curateurs à N^o Martin, autre fils desdits époux, majeur de 14 ans, mineur de 25. Béatrix, *propter sexus invaliditatem rubescens*, nomme le même jour 7 protuteurs à son fils Pierre. Une reconnaissance féodale en faveur de N^o Martin, son fils, et de N^o Béatrix du Molard, veuve de N^o Pierre d'Outre-Arc, mère et tutrice de leur fils Pierre, eut lieu le 26 novembre 1420.



(1) Isabelle, 1348, substitue Sibille et les enfants de ladite Sibille et de feu N^o Martin d'Outre-Arc. Cette substitution s'étant purifiée en faveur de Sibille, Jean Lageret, juge de la terre de N^o et P^o Aymard de Seyssel, seigr d'Aix, mande au châtelain de la Serraz de mettre Sibille en possession des biens d'Isabelle dans la châtellenie de la Serraz, le 16 mai 1366. Sibille fut en procès avec Mess^{rs} Guidon du Noiret, chevalier, à propos des biens de N^o Pierre Reynaud, feu frère de Sibille, d'où transactions de 1365 et 30 mars 1366, celle-ci faite au château du Bourget, par lettres du 10 juillet 1381, le Comte de Savoie mande à ses châtelains de Chambéry, du Bourget et de la Serraz *voce preconiis preconizati* dans leurs paroisses, que tous les tenants et débiteurs des biens et rentes qui furent de Mess^{rs} Etienne Reynaud et de D^{ne} Isabelle du Noiret, mariés, de Mess^{rs} Humbert du Noiret et de N^o Pierre Reynaud qui, en vertu de la transaction ci-dessus, n'ont pas été adjugés à Mess^{rs} Guidon du Noiret, de les reconnaître en faveur de ladite Sibille du Noiret (ou Noiret), héritière d'eux. Dans une charte du 15 octobre 1372, émanée du châtelain de Chambéry, où toutes ces pièces et d'autres sont signalées, se trouve une supplique en vieux français, que je transcris ici, comme monument de la langue judiciaire à cette époque en Savoie. « A vous tres aule princessa na dame Bone de Barbon comtesse de Savoie supplieet humblement la vostre suabie « pour et bone fema la Subily du Noiret. Que cum elle eyt obtenu sentence contre mess^{rs} Guy du Noiret et contre Jaquetet « Girar son défendeur. Pour la quele sentence ly diez Jaquetet a este comdempné en cynt cens florins d'ort en ver la dite Subily la « quale sentence fut done per vostre venerable Conseil resident à Chamberi. Et ausy soit que vostre chateleins de Chamberi « refusoit et ne vouloit ja vis (pour 7) ans est passés la dite sentence en disan de vos ou de nous le conte avoyr mandement dou contrere « quel nez croit la dicta suppliean quar la dicta execution par droit se doit fayre. Qu'il vous playse par le regard de pidia et de misericordiyz mander ou dit vostre « chateleyn qui la dite sentence sant nul autre avoir sus ce comandant vaille mander durement at execution cum la dicta suppliean ait fiancie viis et ydoneement « secon forme de droit en la man dou dit vostre venerable Conseil. » Lettres suivent du Comte de Savoie, commandant l'exécution à forme de ladite supplique, du 19 juillet 1372.

ÉTIENNE JEAN MASUER, clerc, transigent, le 22 avril 1441, avec leur oncle N^o Martin d'Outre-Arc. Probablement morts avant le testament dudit Martin, qui ne les cite pas.

OUVRIER

EN LATIN : OPERARIJ



Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est tiré des Archives de Thuyset.

P. d'argent au pin fruité de sinople, accosté en pointe à dextre d'un trèfle d'argent et à senestre d'un triangle de même (Besson).

Ces armoiries sont fausses, puisque non seulement il y a métal sur métal, mais deux figures du même métal que l'écu. Impossible dans ces conditions d'admettre qu'elles soient à enquerir. Probablement le triangle et le trèfle doivent être d'azur. Je les représente ainsi sous toutes réserves.



AMILLE d'Ugine, venue peut-être de Thônes, et dont une branche s'est fixée à Moutiers en Tarentaise. Elle a fourni un sénateur au Sénat de Savoie vers 1616, dont la fille s'est alliée à l'illustre famille de Valperga et a été probablement la dernière de sa race.

CLAUDE Operarij, mort avant 1471.

THOMAS OUVRIER, d'Ugine. Sa veuve, Louise d'Orlier, présente un recteur pour la chapelle Saint-Sébastien à Ugine le 5 septembre 1451 (Arch. de l'évêché d'Anney, communication de M^r A. Gonthier).

habitant Ugine, clerc, est laudé, le 3 décembre 1406, de l'acquit d'une maison à Ugine fait par lui de N^o Louis de Setheney; il achète, le 13 février 1471, des biens de N^o Claude de Gemilly. Le 5 juin 1478, avec N^o Claudine, sa femme (lui discret bourgeois d'Ugine), il achète des biens de N^o Amédée et Jacques de Creschereul, frères. Le 3 février 1490 il reconnaît devoir le prix d'une vente de ce jour. Il était *nuptor defunctus* le 4 août 1491. Est encore nommé *Provide* dans des actes du 26 août 1488 et dernier janvier 1492. Amédée Ouvrier de Thônes, habitant Ugine, témoin dans cette dernière ville au cont. dot. Gemilly-Les Clêts, 1469 (Titres Eschavannes).

Discret JACQUES, notaire, citoyen de Moutiers, administrateur, avec N^o et P^o Claude de Gemilly, du neveu dudit Jacques, André Ouvrier, fils de feu Amédée, 4 août 1491. Il était tuteur de ce neveu le 13 décembre 1492.

Hon^o ou Discret AMÉDÉE,

sous la tutelle de son oncle Jacques Ouvrier le 13 décembre 1492. Dans l'inventaire que ses administrateurs font dresser de ses biens, le 4 août 1491, figurent deux maisons à Ugine, l'une *juxta menia ejusdem ville*, vignes, rentes, etc. Héritier universel de son père et, avec le consentement de Discret Jacques Ouvrier, notaire, son oncle, il achète, le 9 janvier 1492, un *casale muratite* à Ugine, témoin N^o Jacques de Pontverre, châtelain d'Ugine. Le 31 janvier 1492 il achète une grange à Ugine de Discret Jean, fils de feu Antoine Bucetti, notaire et bourgeois d'Ugine. Le 23 mars 1493, Blanche, duchesse de Savoie, lui donne permission de rompre les murailles d'Ugine, pour y faire une porte pour la commodité de sa maison (Inv^{rs} Arch. Thuyset). Le 22 décembre 1506 (est dit noble et dès lors est toujours qualifié ainsi dans une quantité d'actes dont je ne reporte que les plus importants; antérieurement et encore dans une cession du 1^{er} octobre 1506 il est toujours appelé Discret), il achète une terre à Ugine, témoin N^o Claude de Chevlet. Le 10 novembre 1509, N^o François de la Forest, seigr de Rian, en son nom et à celui de Perrodit, son frère, fait donation audit N^o André Ouvrier de la moitié de leurs droits sur des biens à Outrechaise, en raison de ses services. Rév^d Mess^{rs} François de Beaufort, curé de Marlers, lui vend des terres à Ugine en juin 1513. N^o Georges de Menthon, seigr de la Balme, vend, le 19 septembre 1518, audit N^o André, *Camerario* du Comte de Genève et Genevois, la moitié d'une dime à Ugine, appelée *dime Pussati*, indivise avec N^o Urbain et François de Chevron. Le 13 mars 1516, Mess^{rs} Pierre de la Barre, en son nom et à celui de D^{ne} Hugonnette de Saumont, sa femme, fait donation à N^o André Ouvrier, son *maître d'hôtel et serviteur*, de certains servs, en raison des services qu'il lui a rendus. N^o André Ouvrier, *Camerarius* du Comte de Genève, vend, le 3 juin 1528, comme procureur de Mag^s Seigr Pierre de la Forest, seigr de la Barre, le château d'Altesan *inferioris* et ses dépendances à Mess^{rs} Nicolas Balbo, collatéral du conseil Cismontanin; fait à Avigliana. Etant *comitalis camerarius* du Comte de Genève, il conclut, le 15 juin 1549, un accord avec N^o Claude Buttet, à Conflans, dans la maison dudit N^o Buttet. Le pénultième août 1524, Louise de Dyn, fille de feu Mess^{rs} Janus, lui fait donation de 21 fossés de vignes à Veyrier, au bord du lac d'Anney, en considération de ses services; fait au château de Sièz. Philippe, comte de Genève, etc., fait, le 5 décembre 1528, donation à son fidèle *camerario* (il est appelé aussi *cubiculario*) André Ouvrier d'Ugine, en récompense de ses services, des servs qu'il lui doit, pendant la vie dudit Ouvrier. Est appelé *ducalis camerarius* dans deux actes de 1538. N^o Pierre de Gemilly vend audit N^o André, le 21 septembre 1518, ses droits sur un hommage à cause du château de Chatelargent et de Pontverre. Spéc^s et P^o François Champion, seigr de Vauru et de Romanens, ayant acheté de ses nièces N^{os} Georgine, Jeanne et Françoise, filles de feu N^o Claude de Beaufort d'Ugine, tous leurs droits paternels et maternels, cède, le 3 juillet 1520, audit N^o André, *camerarius* du Comte de Genève, ses droits sur certains biens *aux quarts*, territoire d'Ugine, en raison de ses services et par égard pour le Comte présent; fait au château de Turin, dans la chambre à coucher dudit Comte Philippe de Savoie. Il teste le 1^{er} novembre 1539; veut être enterré dans la chapelle Saint-Sébastien de l'église d'Ugine, ordonne la fondation d'une chapelle de N^o-D^e de Pitié, lieu dit *es cars* (ou *de cars*) sur la ville d'Ugine, la où se fait la bénédiction *ramispalmarum*, légue à cette chapelle des dimes qu'il a en indivision avec le prieur d'Ugine, légue 10 fl. à chacun de ses *consanguineorum*. N^o et Egg^s Louis, Jean l'ancien, Jean le cadet et Pierre Cartal, Claude Ouvrier, citoyen de Moutiers, Georges Ouvrier de la Chambre en Maurienne, 200 fl. à N^o et Egg^s Michel Ouvrier, citoyen de Moutiers, son consanguin, nomme héritier universel Mess^{rs} François de Michaille, président de la Chambre des Comptes de Genevois (voir MICHAÏLE).

N^o JEAN-LOUIS Operarij, châtelain de Rumilly, 10 mai 1516 (Arch. Savoiron).

Egg^s CLAUDE OUVRIER, citoyen de Moutiers, mort avant 1529.

N^o et Speel^s HENRI OUVRIER

(descend sans doute de la branche de Moutiers), était cons^o de S. A. et avocat fiscal au conseil de Genevois le 18 juillet 1612; ép. avant 1613, Jeanne, fille de N^o François du Martheray et de N^o Marguerite Déage, de la Roche. Jeanne était veuve en 1^{re} noces de N^o Aymé Fichet; elle teste le 30 août 1635 (Arch. du Rhône, Preuves de Malte, Milliet, H. 194). Sans doute Henri Ouvrier, sénateur au S. S. S. le 14 mai 1616 (Burnier, H^o du Sénat).

N^o MICHEL, légataires de leur consanguin N^o André Ouvrier ci-dessus, 4539. Citoyens de Moutiers en Tarentaise, ils vendent, le 18 mai 1529 (Arch. d'Arves), aux N^{os} Baptier d'Ugine, une maison audit lieu d'Ugine avec les places, curtains, pour 800 fl.

N^o CLAUDE, légataires de leur consanguin N^o André Ouvrier ci-dessus, 4539. Citoyens de Moutiers en Tarentaise, ils vendent, le 18 mai 1529 (Arch. d'Arves), aux N^{os} Baptier d'Ugine, une maison audit lieu d'Ugine avec les places, curtains, pour 800 fl. N^o Claude Ouvrier est témoin à Chambéry le 3 février 1551 (Arch. Savoiron).

D^{ne} CLAUDE-ANTOINE,

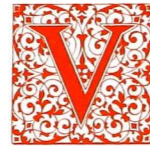
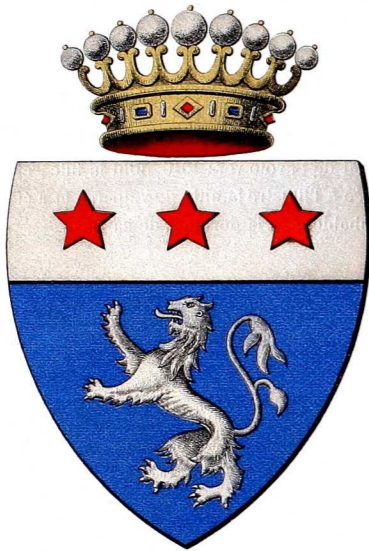
fille et héritière du sénateur Ouvrier (Arch. Morand), ép. N^o Pierre, comte de Valpergue, 1^{er} maître d'hôtel de S. A. R. Elle teste le 14 décembre 1675 et fait héritier universel son fils Joseph de Valpergue (qui devint marquis de Thônes) (Arch. S. S. S.).

PACORET

COMTES DE SAINT-BON, EN TARENTEISE.

P. d'azur au lion d'argent au chef du second, chargé de 3 étoiles de gueules en fasce (Franchi-Verney, Armerista; Layolo et Sceaux).

Des membres de la famille portent ou ont porté d'azur au lion d'or au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules, 1 et 2. N° Pierre Pacoret, notaire, reçu, en 1741, un codicille de Guillaume d'Oncieu, marquis de la Bâtie, et scella de son sceau : d'azur au lion de..., au chef de..., chargé de 3 étoiles en fasce; ce blason est surmonté d'un casque avec lambrequins (Arch. la Bâtie).



VIÈBLE famille de la bourgeoisie de Chambéry, qui a fourni plusieurs syndics à cette ville, et qui avait de longue date des possessions à la Motte. Ses armoiries remontent bien au delà de l'époque à laquelle elle a été anoblée. Cet anoblissement date

des Patentes du 4 août 1781, investissant le Comte Jean-François Pacoret, mandataire de sa mère, de la terre et juridiction de Saint-Bon en titre et dignité de comté. Depuis cette époque les Pacoret, de Saint-Bon, se sont distingués dans l'armée et la magistrature; l'un d'eux fut président au Sénat de Savoie; ils continuent à être dignement représentés dans la noblesse savoyarde.

Quand les événements politiques firent céder à la France par la Maison de Savoie le berceau de sa dynastie, un tiers environ des officiers originaires de cette province firent le dur sacrifice de la séparation de leur sol natal et restèrent fidèles à la Monarchie et au drapeau qu'ils servaient depuis longtemps. Plusieurs d'entre eux parvinrent aux plus hautes charges du royaume d'Italie et contribuèrent dans une large mesure à lui acquérir sur terre et sur mer le rang qu'il occupe aujourd'hui parmi les grandes puissances de l'Europe. Ils ont fait resplendir de l'autre côté des Alpes d'un dernier

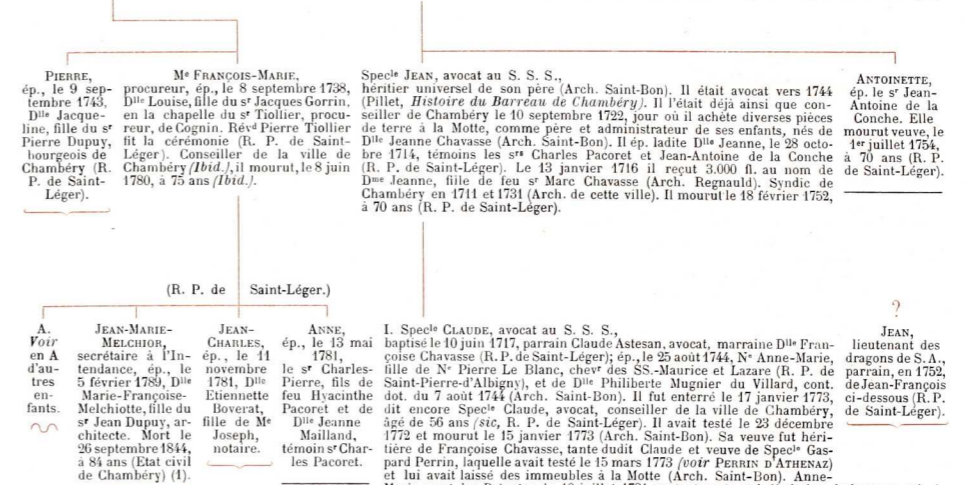
vif éclat les vertus militaires de notre race savoyarde, ainsi que la fidélité et le dévouement voués pendant neuf ou dix siècles par notre province à la Maison royale qui porte son nom. Dans l'armée, pour ne citer que les plus éminents, le général Joseph de Sonnaz, par ses services militaires, a atteint la plus haute dignité, celle de chevalier de l'Annonciade, dont son père et deux autres membres de sa famille avaient déjà été honorés. Le général Ménabréa a obtenu la même distinction par son rôle politique et sa carrière militaire. Dans la marine, plusieurs Savoyards sont parvenus aux grades élevés; mais le plus illustre fut le vice-amiral de Saint-Bon, qui mourut en pleine activité, avant d'avoir pu accomplir tout à fait la tâche à laquelle il s'était consacré.

Né à Chambéry le 20 mars 1828, il prit part à la guerre de 1848 et à celles de Crimée et de 1859; il se couvrit de gloire au siège de Gaète en 1861 et eut une conduite héroïque à Lissa en 1866, où, quoiqu'il fût simple capitaine de frégate, « son intrépidité sauva l'honneur de l'armée italienne ». Il fut nommé officier de l'ordre militaire de Savoie et décoré de la médaille d'or à la valeur militaire. Il devint vice-amiral, à plusieurs reprises et longtemps ministre de la Marine, député de Pozzuoli, de Venise, de la Spezia, de Castelfranco-Veneto, aide de camp général du roi Humbert, sénateur du Royaume, président du Conseil supérieur de la Marine, grand-croix des SS.-Maurice et Lazare, etc. Auteur d'ouvrages remarquables sur la marine, il réussit à pacifier les rivalités entre les anciennes marines génoises et napolitaines et fut le restaurateur de l'esprit militaire dans la marine italienne. Non seulement il conçut le projet de transformer la flotte, mais il parvint à surmonter les plus grandes difficultés pour le faire accepter et il le mit lui-même à exécution, devançant les grandes puissances et même l'Angleterre dans la construction des nouveaux types de vaisseaux. Aussi fut-il reconnu comme le rénovateur, pour ne pas dire le créateur de la marine italienne; l'armée et la nation avaient en lui la confiance la plus illimitée. Il était regardé universellement comme le chef naturel et suprême de la marine en cas de guerre. C'était « l'Amiral » comme on disait en Italie. Des voix autorisées l'appelèrent le Pietro Micca savoyard, le Bayard de l'armée italienne. Sa mort, survenue le 26 novembre 1892, fut un deuil pour l'Italie entière (1). Un cuirassé porte son nom. Sa vie, écrite par le Comte Prasca, un de ses anciens officiers, doit paraître incessamment et mettra en relief, outre ses services pendant la paix et la guerre, sa grandeur d'âme, l'élévation de son caractère et ses vertus privées.

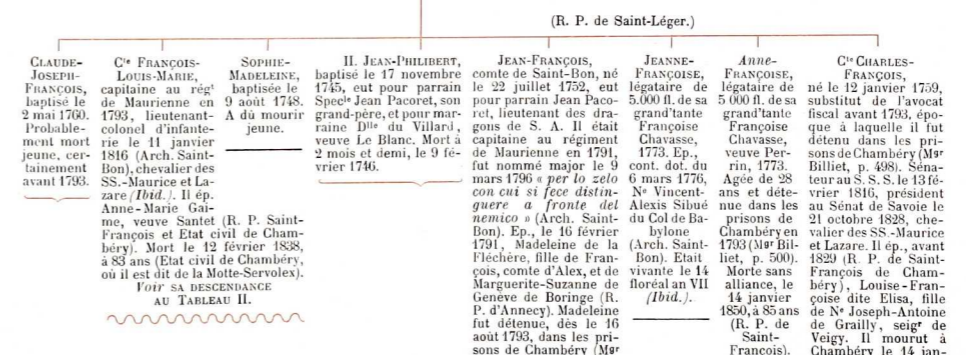
(1) Voir le manuscrit n° 52 de la Bibliothèque de Chambéry.

TABLEAU I.

M^e GUILLAUME PACORET, procureur au bailliage de Savoie et bourgeois de Chambéry, donne son consentement à l'acte ci-dessous du 19 avril 1672 (Arch. Saint-Bon). Il mourut le 16 février 1683 à 81 ans (R. P. de Maché). Je commence la généalogie par lui, n'ayant pas connaissance de documents prouvant son ascendance. D'après des notes communiquées par la famille et tirées des registres paroissiaux de la Motte-Servolex, il serait fils de Pierre Pacoret de la Salle, notaire et bourgeois de Chambéry, et d'Antoinette Tissot, morte veuve et inhumée le 1^{er} août 1684 dans l'église de la Motte.



(1) D'après un mémoire de la famille, Gabriel Pacoret, fils de Jean-Marie-Melchior et de Françoise-Melchiotte Dupuy, né à la Motte le 26 décembre 1798, ép. D^{lle} de Cevins, laquelle mourut sans enfants à Genève vers 1880, laissant son héritage à M^{re} d'Humilly.



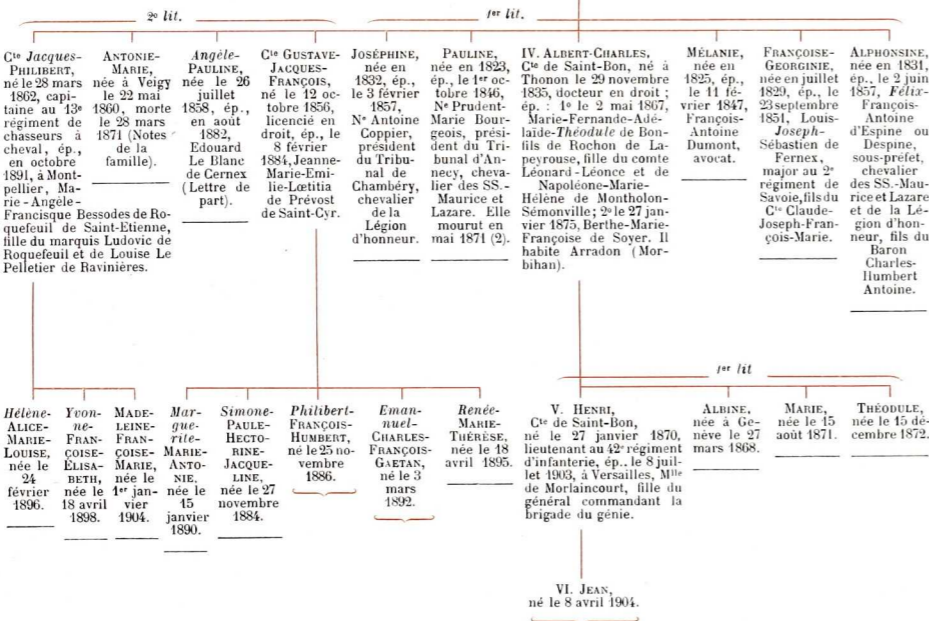
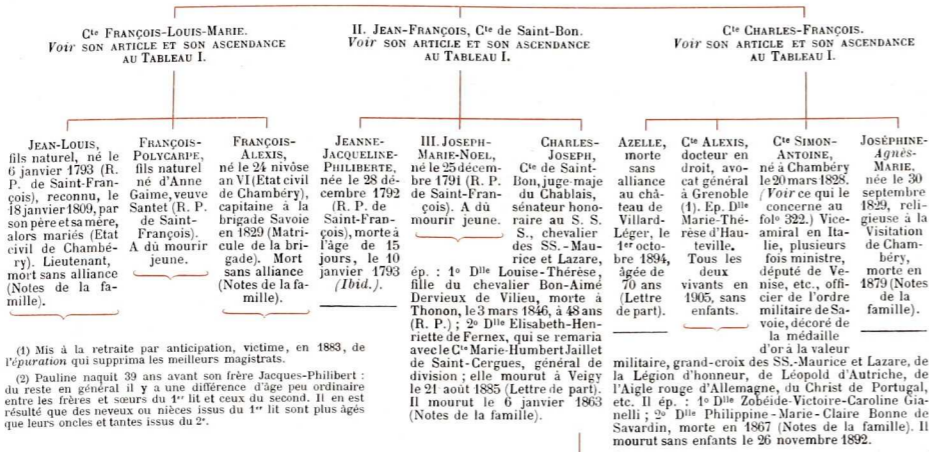
A. Autres enfants de N^o François-Marie, procureur, et de Louise Gorin :
 PIERRE-LOUIS, témoin au mariage de son frère Jean-Marie-Melchior le 5 février 1789; syndic de Chambéry en 1773; procureur (R. P. de Saint-François, 1787, 1790).
 JACQUELINE, née le 28 juin 1760, femme de Balthazard Carret, morte le 18 fructidor an X (Etat civil de Chambéry).
 JEAN-MARIE, mort à 25 ans, le 9 janvier 1774 (R. P. de Saint-Léger).
 MARIE, morte à 76 ans, le 20 février 1833 (Etat civil de Chambéry).

JEAN-FRANÇOIS, comte de Saint-Bon, né le 22 juillet 1752, eut pour parrain Jean Pacoret, lieutenant des dragons de S. A. Il était capitaine au régiment de Maurienne en 1791, fut nommé major le 9 mars 1796 « per lo zelo con cui si fece distinguere a fronte del nemico » (Arch. Saint-Bon). Ep., le 16 février 1791, Madeleine de la Fléchère, fille de François, comte d'Alex, et de Marguerite-Suzanne de Genève de Borigne (R. P. d'Annecy). Madeleine fut détenue, dès le 16 août 1793, dans les prisons de Chambéry (M^{re} Billiet, Mémoires, etc., p. 500). Elle mourut, veuve, le 31 mars 1843, à 77 ans (R. P. de Thonon).
 Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU II.

JEANNE-FRANÇOISE, légataire de 5.000 fl. de sa grand'tante Françoise Chavasse, cont. dot. du 6 mars 1776, N^o Vincent Alexis Sibud du Col de Balon (Arch. Saint-Bon). Etait vivante le 14 floréal an VII (Ibid.).
 Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU II.

FRANÇOISE, légataire de 5.000 fl. de sa grand'tante Françoise Chavasse, veuve Perrin, 1773. Agée de 28 ans et détenue dans les prisons de Chambéry (M^{re} Billiet, p. 498). Sénateur au S. S. S. le 13 février 1816, président au Sénat de Savoie le 21 octobre 1828, chevalier des SS.-Maurice et Lazare. Il ép., avant 1829 (R. P. de Saint-François de Chambéry), Louise-Françoise dite Elisa, fille de N^o Joseph-Antoine de Grailly, seigr de Veigy. Il mourut à Chambéry le 14 janvier 1841 (Ibid.).
 Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU II.

TABLEAU II.



PACTHOD

COMTE DU PREMIER EMPIRE.



P. Coupé, au premier d'or à la tour de sable, maçonnée d'argent et ouverte du champ ; au second d'azur à 3 croissants d'or, 2 et 1.

Les armoiries concédées au général Pacthod, le 15 juin 1808, étaient : Écu coupé d'or et d'azur ; l'or chargé à senestre du quartier des barons sortis de l'armée, à dextre d'une tour de sable, maçonnée d'argent, ouverte du champ ; et l'azur de 3 croissants d'or, 2 et 1. Livrée, bleu, jaune, rouge, noir.

Dans le brevet impérial du 9 octobre 1813, conférant au général le titre de Comte de l'Empire, les armoiries sont décrites ainsi : Coupé, au premier parti d'azur et d'or, l'azur au signe des Comtes tirés de l'armée, l'or à la tour de sable, maçonnée d'argent et ouverte du champ ; l'azur à 3 croissants d'or (1). Pour livrée, les couleurs de l'écu.

On voit que ce nouveau blason ne diffère du premier que par le quartier de Comte qui a remplacé celui de Baron, et qui était placé à dextre pour les Comtes au lieu d'être à senestre pour les Barons.

Enfin, à la seconde Restauration, le général Pacthod ayant adressé une requête à Louis XVIII pour faire disparaître de son blason le quartier des Comtes tirés de l'armée, le Roi le lui accorda par Lettres-Patentes du 12 octobre 1816 et fixa ses armoiries comme suit : d'or à la tour de sable, maçonnée d'argent et ouverte du champ ; coupé d'azur à 3 croissants, aussi d'or, posés 2 et 1, l'écu timbré d'une couronne de Comte (2).

C'est cette dernière modification que j'ai adoptée pour le dessin ci-dessus, et que j'ai blasonnée d'après les règles, au lieu de conserver la description des Brevets ou Lettres-Patentes.

On remarquera que ces armoiries sont peu compliquées pour des armes de l'Empire. On sait que le quartier des Comtes de l'Empire tirés de l'armée était d'azur à l'épée d'argent en pal, garde et poignée d'or, et que celui des Barons tirés de l'armée était de gueules à l'épée d'argent en pal (3).

(1) Cette description officielle devrait être rectifiée ainsi. Coupé : au 1^{er} parti, le quartier des Comtes de l'Empire tirés de l'armée, et d'or à la tour de sable, maçonnée d'argent et ouverte du champ ; au 2^e, d'azur à 3 croissants d'or, 2 et 1.
(2) La différence de ce blason avec le précédent consiste simplement en ce que, le quartier de Comte de l'Empire étant supprimé, l'autre quartier s'étend sur tout le chef et, par conséquent, la tour de sable est placée au milieu. C'est M^r Duval, sénateur de la Haute-Savoie, qui m'a fait connaître ce dernier changement d'armoiries.

(3) Les armoiries du général Pacthod, comme Baron et comme Comte de l'Empire, se trouvent dans les ouvrages spéciaux, tels que l'*Armorial général de l'Empire Français*, par Henri Simon (au moment de cette publication Pacthod n'était encore que Baron), et l'*Armorial du 1^{er} Empire*, par le V^e A. Réverend. Mais M^r Duval, sénateur de la Haute-Savoie, a eu l'extrême obligeance de me communiquer le texte des Brevets impériaux de 1808 et de 1813, la photographie du premier, où les armes sont peintes, et les photographies des armoiries de Comte de l'Empire et de celles modifiées par Louis XVIII, peintes sur les registres de la chancellerie d'État. Il m'a aussi fourni d'autres renseignements sur le général Pacthod et sa famille que j'indiquerai par la lettre (D). Depuis plusieurs années il prépare une biographie complète de son illustre compatriote. Il a déjà publié sur lui une courte notice dans le *Carnet de la Sabretache*, 30 septembre 1902.



ARMY les généraux savoyards qui s'illustrèrent sous le Premier Empire, Pacthod fut un de ceux qui acquit la plus brillante renommée. Né à Saint-Julien en Genevois (1), le 16 janvier 1764, et docteur en droit de l'Université de Turin, il fut d'abord garde du corps du Roi de Sardaigne, puis, en 1786, commissaire auditeur des guerres. Après l'invasion de la Savoie en 1792, il entra au service de la France et il y resta sous la Restauration, s'étant fait naturaliser français le 14 août 1816.

Nous avons vu que les généraux Dessaix et Dupas étaient très probablement de familles nobles, qui avaient laissé la noblesse tomber en désuétude, que Curial, Decouz et les Forestier appartenaient à la bonne bourgeoisie, et que la limite, qui la séparait de la noblesse naissante, était peu tranchée. Il en est de même pour le général Pacthod dont la famille avait contracté des alliances nobles et fourni des avocats au Sénat et des magistrats.

Rien ne peut donner une idée plus exacte de sa carrière que le relevé de ses états de services (2). Il est à remarquer qu'il a fait campagne toutes les années de 1792 à 1814, sauf en 1802.

Garde du corps du Roi de Sardaigne.
Commissaire auditeur des guerres le 18 octobre 1786.
Capitaine d'une compagnie franche du département du Mont-Blanc (nommé par le représentant du peuple Hérald de Séchelles) le 15 décembre 1792.
Élu premier lieutenant-colonel du 2^e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc le 1^{er} mai 1793.
Nommé provisoirement adjudant-général, chef de brigade, par les représentants du peuple près l'armée d'Italie, le 5 janvier 1794.
Sous-chef de l'état-major de l'expédition maritime en janvier 1795.
Commandant temporaire à Marseille en mai 1795.
Nommé provisoirement général de brigade, commandant en chef l'armée sous Toulon, par les représentants du peuple dans le Midi, le 26 mai 1795.
Confirmé dans le grade de général de brigade le 6 juin 1795.
Employé à l'armée des Alpes et d'Italie le 13 juin 1795.
Employé à l'armée des Alpes par le représentant du peuple Fréron le 2 novembre 1795 (a été employé dans la 3^e division, puis chargé des fonctions de commandant en Tarentaise).
Employé à l'armée de Rhin-et-Moselle (a commandé l'arrondissement de Landau, puis la place de Strasbourg) le 26 septembre 1797.
Employé près les troupes françaises en Hollande, au camp de Nimègue, puis à l'armée du Hanovre, le 1^{er} septembre 1799.
Chargé, en outre, de la formation des bataillons auxiliaires le 9 septembre 1799.
Commandant une brigade de la 1^{re} division du 1^{er} corps de la Grande-Armée le 29 août 1805.
Passé, avec sa brigade, au 1^{er} corps de l'armée d'Espagne le 7 septembre 1808.
Général de division le 16 novembre 1808.
Employé à l'armée d'Italie le 21 mars 1809.
Commandant la 4^e division d'infanterie de cette armée à la réorganisation le 16 juillet 1809.
Employé à l'armée de Naples le 9 mai 1810.
Disponible le 23 octobre 1811.
Employé à l'armée d'Illyrie (commandant la 2^e division) le 16 mars 1812.
Commandant la 1^{re} division du corps d'observation d'Italie le 18 janvier 1813.
Commandant la 2^e division du même corps le 17 mars 1813.
Commandant la 14^e division d'infanterie du 12^e corps de la Grande-Armée le 24 avril 1813.
Disponible au quartier général le 17 septembre 1813.
Commandant la 3^e division de la jeune garde impériale le 28 septembre 1813.
Commandant les gardes nationales de Sens, Montereau, etc., le 24 janvier 1814.
Prisonnier de guerre le 25 mars 1814.
Rentré de captivité en avril 1814.
Commandant la 4^e division militaire le 26 mai 1814.
Commandant la 22^e division d'infanterie à l'armée des Alpes le 18 mai 1815 (n'a pas rejoint et a été remplacé dans ce commandement le 12 juin 1815).
Resté disponible.
Inspecteur général d'infanterie dans les 8^e et 9^e divisions militaires le 1^{er} juillet 1818.
Compris comme inspecteur général d'infanterie dans le cadre de l'état-major général le 30 décembre 1818.
Membre de la commission d'examen des fusils de la nouvelle invention le 20 août 1819.
Disponible le 30 décembre 1819.
Membre de la commission de révision du Code de justice militaire le 15 juin 1822.
Disponible le 1^{er} mars 1823.
Retraité par ordonnance royale le 12 novembre 1826.
Décédé à Paris le 24 mars 1830.

CAMPAGNES.

1792 et 1793, armée des Alpes et siège de Toulon ; 1794, 1795, 1796 et 1797, armée des Alpes et armée des Alpes et d'Italie ; 1798, armée de Rhin-et-Moselle ; 1799, 1800, 1801, armée de Batavie ; 1803 et 1804, armée de Hanovre ; 1805, 1806 et 1807, Grande-Armée ; 1808, armée d'Espagne ; 1809, armées d'Italie et d'Allemagne ; 1810, 1811, armée de Naples ; 1812, armée d'Illyrie ; 1813, Saxe ; 1814, France.

BLESSURES.

Sept blessures par suite d'un boulet de canon au siège de Toulon le 1^{er} novembre 1793.
Blessé à la bataille de Morhungen le 21 janvier 1806.
Coup de feu à l'épaule gauche à l'attaque du pont de Sachsenhausen le 31 octobre 1813.

(1) Et non à Carouge, comme l'a prétendu Michaud (*Biographie Universelle*). Le général s'appelait Michel-Marie.
(2) Ces états de service ont été publiés, en 1886, par M^r Duval, alors député de la Haute-Savoie, dans une brochure intitulée *L'Administration de la commune de Saint-Julien pendant la Révolution*, p. 41. Ils lui avaient été délivrés par le Ministre de la Guerre.

ACTIONS D'ÉCLAT.

A repoussé près de Beausset, le 24 mai 1795, avec 900 hommes de la garnison de Marseille, 5.000 Toulonnais révoltés (la ville de Marseille lui offrit un sabre d'honneur après cette affaire).

S'est particulièrement distingué aux batailles de Mohrungen, de Friedland et d'Espinosa.

A Villeseneux, le 25 mars 1814, à la tête des gardes nationales de l'Yonne, il résista pendant six heures aux efforts des armées alliées, commandées par l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse. Fait prisonnier, il reçut les félicitations des deux monarques, témoins de son héroïque ténacité et de sa bravoure (1).

DÉCORATIONS.

Chevalier de la Légion d'honneur le 11 décembre 1803.
Commandeur le 14 juin 1804.
Grand-officier le 22 juillet 1813.
Chevalier de Saint-Louis le 13 août 1814.
Chevalier de l'ordre de la Couronne de fer d'Italie.

TITRES.

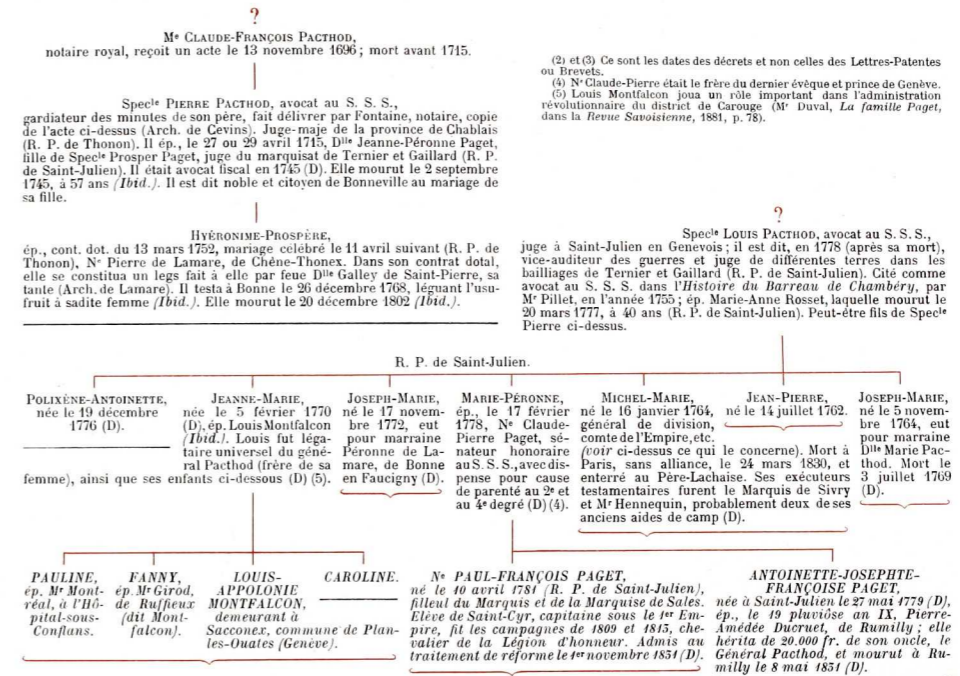
Baron de l'Empire le 19 mars 1808 (2).
Comte le 20 mai 1813 (3).

DOTATIONS.

4.000 francs de rente annuelle sur les biens réservés en Westphalie le 17 mars 1808.
4.000 francs de rente sur le département de Rome le 15 août 1809.

Le nom du Général Comte Pacthod est inscrit au côté sud de l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Son tombeau existe encore bien conservé au cimetière du Père-Lachaise, à Paris (D). La famille Pacthod est originaire du Faucigny (D). Le général ne fut pas marié et institua légataires universels son beau-frère Louis Montfalcon et ses enfants (*Ibid.*).

Je n'ai pu obtenir que très peu de renseignements sur cette famille.



(1) D'après Thiers (*Consulat et Empire*, 17, p. 566), tandis que Marmont et Mortier (à la fin de la journée de Fère-Champenoise, 25 mars 1814) marchaient pour prendre position sur un monticule et y passer la nuit, « une affreuse canonnade retentissait à droite en arrière. Les maréchaux en furent très soucieux, et Mortier alors se rappela le brave et infortuné Pacthod, qui lui avait demandé des instructions qu'il n'avait pu lui donner. Le Général Pacthod en effet, cherchant à rejoindre les maréchaux, s'était porté au delà de Fère-Champenoise et, pour les retrouver, s'était avancé jusqu'à Villeseneux. Ayant appris la leur mouvement rétrograde, il revenait, poursuivi par la cavalerie de Wastitskoff, et se dirigeait sur Fère-Champenoise au moment même où Mortier en sortait. Le Général Pacthod, qui ne se flattait plus d'y arriver, avait pris le parti de se retirer sur Pierre-Morains et Bannes, dans l'espérance de trouver un asile près des marais de Saint-Gond. Il marchait avec 3.000 gardes nationaux formés en 5 carrés, et avait été contraint de se réfugier dans un fond couronné de tous côtés par les troupes ennemies de Blucher et de Schwarzenberg ; celles-ci avaient croisé leur feu sur les malheureux carrés du Général Pacthod. Les deux derniers de ces carrés, chargés de faire l'arrière-garde depuis Villeseneux, n'avaient cessé de montrer une contenance héroïque, quoique composés de gardes nationaux qui, pour la plupart, n'avaient jamais fait la guerre. Entourés et accablés de mitraille, ils avaient tenu ferme jusqu'à ce que, démolis par l'artillerie et enfoncés par la cavalerie, ils fussent sabrés presque jusqu'au dernier homme. Les trois autres, poussés vers le marais de Saint-Gond, finirent par se confondre en une seule masse, se refusant toujours sous des flots de mitraille à mettre bas les armes. Chaque décharge d'artillerie y produisait d'affreux ravages. L'Empereur Alexandre et le Roi de Prusse, accourus sur les lieux, furent touchés de tant d'héroïsme. Alexandre envoya un de ses officiers les sommer en son nom, et alors ce qui en restait se rendit à lui. Ce prince ne put s'empêcher de concevoir des inquiétudes en voyant de simples gardes nationaux se défendre avec cette énergie, et il en témoigna son étonnement et son admiration quelques jours plus tard. Noble et triste épisode de ces guerres aussi folles que sanglantes ! »

Henri Houssate, dans 1814, fait un récit plus détaillé de la conduite héroïque au suprême degré de Pacthod ; ce récit est bien plus impressionnant que le résumé de Thiers. Du reste Pacthod eut le bras droit brisé dans ce combat, et cette blessure n'est pas portée sur ses états de service.

D'après les Mémoires du Général de Rochechouart (au service russe pendant la campagne de 1813-1814), le Général Pacthod aurait adopté et fait élever une jeune fille, enfant d'un garde national de l'Yonne faisant partie de sa division et tué à ce combat de Fère-Champenoise. Cette enfant, seule avec son père, l'avait suivi lors de son incorporation et s'était réfugiée sous la voiture du Général pendant cette sanglante journée. Le Général de Rochechouart raconte que dix ans plus tard, dinant chez le Général Pacthod à Paris, cette jeune fille faisait les honneurs de la maison. J'ai tenu à rapporter ce fait, qui honore la mémoire du Général, et qui m'a été signalé par M^r Duval.

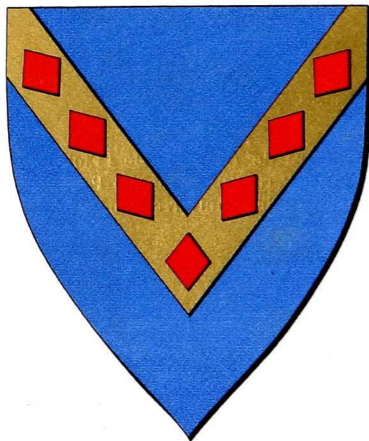
PAERNAT

OU PAIERNAT, PAIERNACT, PERNAT, PAYERNAT, ETC.

EN LATIN : *PAERNATI, PAERNACTI*, ET PLUS ANCIENNEMENT *PAERNETI* (1).

SEIGNEURS DE LA PALUD, DE VERDUN, DU CHANEY, DE BEAUREGARD (BAUGES), EN SAVOIE ;

DE JARSAGNE EN GENEVOIS ; DE LA TOUR DE VIAL EN MAURIENNE, ETC.



P. *d'azur au chevron d'or renversé, chargé de 7 losanges de gueules*. Cimier : *une hure (sic) de lion*. Armoiries concédées par Patentes du 25 mars 1598 (Arch. de la Chambre des Comptes, Reg. 21, Pat. Sav., fol. 223).

C'étaient bien les armoiries que portaient les Paernat, de Monthey (Valais savoyard, ancien Chablais), d'après l'Armorial du canton du Valais, par M^{rs} d'Angreville et de Mandrot, sauf que, d'après leur dessin, le chevron renversé est alaisé. Cette famille a continué en Valais longtemps après qu'une branche s'est fixée en Savoie, puisque ces mêmes héraldistes figurent aussi des armes des Paernat du Valais, modifiées par diplôme de 1625, où l'on retrouve le chevron alaisé.



On ignore généralement l'origine de cette famille. Elle vient de Monthey, dans la partie du Valais qui a appartenu à la Maison de Savoie. N^o Jacques Paernact, bourgeois de Monthey, capitaine de Miolans en 1515, d'une ancienne famille noble du Valais, où elle a continué, eut un fils qui fut curé de Saint-Pierre-d'Albigny et un autre, N^o François, dont la descendance se fixa à Saint-Pierre-

d'Albigny. Claude, petit-fils de François, fut notaire et cessa d'être qualifié noble. Ensuite il obtint, le 25 mars 1598, des Lettres de noblesse ou de vérification de noblesse, et les armoiries qui y figurent sont celles que portait précédemment sa famille en Valais. N^o Maurice, fils de ce Claude, eut à soutenir un procès, en 1611-1612, contre les communiens de Saint-Pierre-d'Albigny et de sept autres communes, qui lui contestaient la qualité d'ancien noble ; ses fils obtinrent, le 16 décembre 1658, un arrêt portant déclaration d'ancienne noblesse. N^o Jean-Baptiste Paernat, fils dudit N^o Maurice, épousa Antoinette de Pavy, veuve de N^o Claude de la Palud ; elle devint Dame de la maison-forte de la Palud par héritage de ses enfants du premier lit, et laissa cette seigneurie à ses descendants qui en ont porté le nom, et ont été désignés parfois sous le seul nom de *de la Palud*, sans celui de Paernat.

Cette famille a tenu un rang très honorable dans le corps de la noblesse de Savoie et s'est éteinte récemment par la mort, à Fossano (Piémont), de M^r Jean-Baptiste-Aventin Paernat de la Palud, en juillet 1893.

Il y a eu à Rumilly une autre famille noble du nom de Paernat (*voir* au Supplément).

(1) Dans des actes concernant les Neuvecelle sont cités, en 1416, Robert *Paerneti*, de Monthey, notaire, recevant un acte *apud Columbertium*, diocèse de Sion, et, en 1469, Pierre *Paerneti*, de la châtellenie de Monthey.

ANTOINETTE,
légataire de son père, 1607, ainsi que sa fille Françoise Vallier ; légataire de sa mère, 1620, et substituée au testament de son frère, 1625, alors veuve de M^o Guillaume Vallier, châtelain de la vallée de Miolans, lequel est dit N^o au testament de 1620 (*).

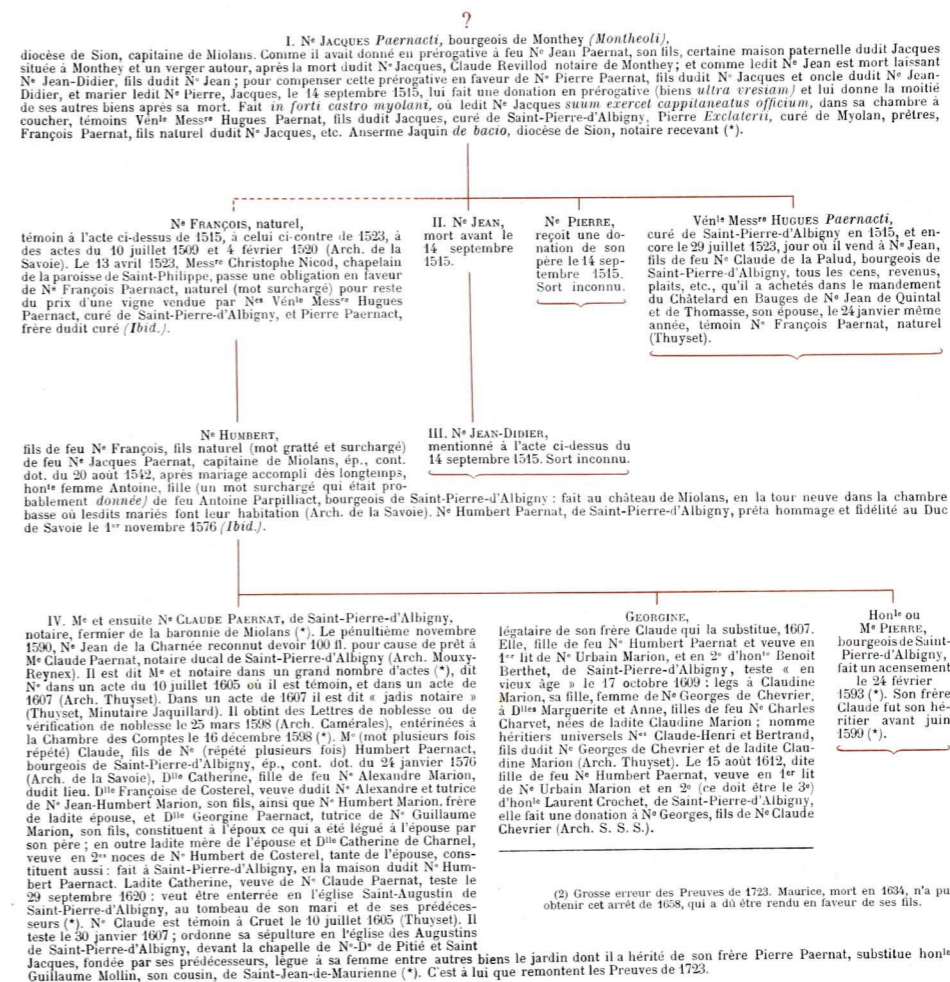
GUILLEMINNE,
légataire de son père, ainsi que Marguerite et Anne, filles de N^o Jean-Louis de Quintal, petites-filles dudit N^o Claude Paernat. Substituée au testament de son frère, 1625, et alors veuve. Elle ép., cont. dot. du 8 mars 1594, N^o Jean-Louis de Quintal (Arch. Thuyset). Elle teste, le 20 juin 1649, veuve de N^o Jean-Louis de Quintal, du village de Po *(sic)*, on trouve, dans d'autres actes, Pault, paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny ; veut être enterrée dans l'église des Augustins dudit lieu, au tombeau de son feu mari.

ANTOINETTE,
ainée des filles, légataire de son père et de sa mère ; ép. : 1^o M^o Jacques Pignier (frère de N^o Christophe Pignier qui épousa sa sœur Catherine) ; Jacques mourut avant 1630 ; 2^o N^o Pierre Rey, seig. de la maison-forte du Noyer ; étant veuve dudit N^o Pierre, elle donne quittance, le 29 juin 1640, de 200 ducats à N^o François, fils et héritier dudit N^o Pierre (Arch. Thuyset) ; N^o Pierre avait testé en mai 1640 (*); 3^o le 22 février 1642 (Arch. Bassens), N^o Etienne de Pavy, lequel teste le 26 mai 1645. Comme mère et tutrice d'Octavian et de Louise de Pavy, enfants dudit N^o Etienne, elle fait, le 18 janvier 1647, un partage avec leur oncle N^o Emmanuel-Philibert de Pavy (*). Elle continua un procès que N^o Etienne avait entamé pour la succession de N^o Amé de Pavy (Arch. S. S. S.). Elle teste le 21 février 1679, mentionne son fils, Mess^{rs} Pierre Pignier, jadis chantre au chapitre de Saint-Jeoire, nomme héritière sa fille, Louise de Pavy, femme de N^o Gaspard Guigoz (Arch. S. S. S.); testament ouvert le 21 mars 1679 (*Ibid.*).

TABEAU I.

Doubles traits : Preuves de 1723.

(*) Archives de Blay.



V. N^o MAURICE PAERNAT (ou Payernat), de Saint-Pierre-d'Albigny, seig. de Verdun (ou Verdun, ou Verdun-dessus), capitaine d'une compagnie de gens de pied des ordonnances de Savoie (*), héritier universel de son père ; mentionné dans un acte du 29 octobre 1609 (Thuyset). En 1611-1612, il fut en procès avec les syndics et communiens de Saint-Pierre-d'Albigny et de 7 autres communes, qui contestaient son ancienne noblesse ; il produisit à une enquête ; une attestation par le gouverneur de Monthey de l'ancienne noblesse de la famille des Paernat son père ; une attestation de son père, par laquelle il déclare, le 18 juin 1610, que le demandeur et ses auteurs sont issus de la famille noble des Pernal (*sic*) de Monthey. Maurice s'appuyait notamment sur ses armoiries. L'enquête porte que Hugues Paernat était frère de feu N^o François Paernat, bisseul du demandeur (Thuyset). Un arrêt de la Chambre des Comptes le reconnut noble (*). Maurice obtint, le 16 décembre 1658, un arrêt portant déclaration d'ancienne noblesse (il y avait juste 60 ans que son père avait reçu les Lettres précitées de 1598) (Preuves de 1723) (2). Il ép., cont. dot. du 13 janvier 1603 (*), Françoise, fille de N^o Claude de Chevrier, capitaine de la Porte du Reclus de Chambéry. Elle teste le 25 juillet 1623 (*). Il teste le 9 septembre 1625, sur le point de partir avec sa troupe pour le Piémont ; veut être enterré en la chapelle Saint-Jacques fondée par le trisaïeul (*sic*) du testateur dans l'église de Saint-Pierre-d'Albigny ; legs à Françoise de Chevrier, sa femme (*). Il acheta la maison-forte de Verdun et ses dépendances, le 29 juillet 1617 (*), de N^o Georges et Gonin de Mouxy. Il mourut le 15 janvier 1634 (*).

MARIE,
légataire de son père et de sa mère, morte *ab intestat* avant le 23 février 1640 (*).

VI. N^o et Spec^o GEORGES.
VOIR LEURS ARTICLES ET LEUR DESCENDANCE AU TABLEAU II.

N^o JEAN-BAPTISTE,
2^o fille, légataire de son père, 1625, alors femme de M^o Urbain Didollet. Légataire de sa mère. Mentionnée, en 1679, au testament de sa sœur Antoinette.

ANNÉ,
légataire de son père et de sa mère, ép., avant le 23 février 1640, N^o Christophe Pignier, qui devint cons^o de S. A. et sénateur au Souv. Sénat de Savoie.

TABLEAU II.

Doubles traits : Preuves de 1723. (*) Archives de Blay.

VI. N° et Spec^{le} GEORGES PAERNAT ou PAYERNAT, de Saint-Pierre-d'Albigny. **VI. N° et Spec^{le} GEORGES PAERNAT ou PAYERNAT, de Saint-Pierre-d'Albigny.**
 Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.
 Seigneur de Verdun-dessus et de la maison-forte de Vial, **Seigneur de Verdun-dessus et de la maison-forte de Vial, d'abord es droits, avocat au S. S. S., juge ordinaire de la baronnie de Miolans; cohéritier universel de son père, 1625, et de sa mère, 1623. Mineur de 25 ans en 1634, mis sous la curatelle de sa mère (*). Il fit un partage avec ses deux frères le 23 février 1640 et eut la maison-forte de Verdun-dessus, la tour ronde, granges, la rente féodale de Verdun, moulin à Saint-Philippe, etc. (*). Avec N° Hugonin de Moux, il retrocéda à N° Claude Savarin, cons^r de S. A. et commissaire des guerres en Savoie, le 25 janvier 1645, tous ses droits sur Verdun (*). Il reçut la reconnaissance d'une dette en 1664 (Arch. Morand). Il ép. D^{lle} Pernelle, fille de N° Adrien Bergeand, laquelle, le 7 août 1646, le nomme son mandataire pour exiger des droits à Taninges et aux Gets (Thuyset). Elle passe procuration à son mari, N° Georges Payernat d'Aiguebelle, le 15 décembre 1646 (Ibid.). Il mourut avant 1689 (Arch. Morand).**

Révénd MAURICE, cohéritier universel avec son frère Philippe, pour moitié, de leur oncle Révénd Claude-Henri Paernat, 1689.

VII. N° PHILIPPE, d'Aiguebelle. **VII. N° PHILIPPE, d'Aiguebelle.**
 seigneur de la maison-forte de Vial ou de la Tour de Vial, cornette dans l'escadron de Savoie, puis lieutenant dans le régiment de dragons de S. A. R., 1600-1693 (*). Cohéritier de son oncle Révénd Claude-Henri Paernat. Une obligation est passée en sa faveur le 16 mars 1697 (Arch. Thuyset). Il ép., le 14 août 1696 (R. P. de Saint-Léger), cont. dot. du 15 juillet 1696 (Arch. Moux-Reynex), Laurence de Varax, fille de N° François, seigneur de Planaz. Quittance dotale du 15 août 1696 (Arch. Thuyset). Laurence se remaria, cont. dot. du 4 août 1705 (Arch. Moux-Reynex), avec N° Louis de Moux, seigneur de la maison-forte de Grésey et du Villars. Elle était veuve et tutrice de son fils N° Pierre-François Paernat le 26 janvier 1701 (*).

N° EMMANUEL-PHILIBERT. **N° EMMANUEL-PHILIBERT.**
 Cérémonies baptismales du 15 août 1647 à Saint-Jean-de-la-Porte; baptisé environ 3 semaines auparavant (*); mis en curatelle le 29 septembre 1670 (Arch. S. S. S.); fit un partage avec ses frères le 6 mars 1673, eut les biens de Saint-Jean-de-la-Porte (*). Il mourut ab intestat le 4 mai 1675 (*) et fut enterré le 5 mai 1675 (R. P. de Saint-Léger).

N° JEAN-BAPTISTE. **N° JEAN-BAPTISTE.**
 Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.
 Baptisé le 29 juin 1618 (R. P. de Saint-Pierre-d'Albigny); encore mineur de 25 ans le 23 février 1640 (*), cohéritier universel de son père et de sa mère. Il eut en partage la maison à Saint-Jean-de-la-Porte procédée du Seigneur de Verdun, une autre maison au même lieu, biens en dépendant à Montlambert, Frériverie, etc., une maison appelée la maison vieille à Saint-Pierre-d'Albigny, jouxte celles des N° frères de Chevrier, etc. (*). Il ép., cont. dot. du 3 mars 1644, Antoinette, fille de N° Claude de Pavy et de Louise de Pichet de Salins, laquelle Antoinette avait épousé en 1^{res} noces, cont. dot. du 9 août 1631, N° Claude de la Palud, fils de N° Jean-Baptiste et de Jeanne de Ramus (*). Antoinette était mère de Jeanne de la Palud, qui fut sous la tutelle d'Emmanuel de Pavy, son oncle (*), qui devint seule héritière de son père par suite de la mort de N° François de la Palud, son frère, et qui fut religieuse Annonciade à Chambéry, contrat d'entrée en religion du 2 juin 1649 (*). Laite Jeanne testa, le dernier mai 1649, en faveur de sa mère, lui substituant les enfants mâles qu'elle aurait de son 2^e mariage (*). Antoinette hérita donc de son premier mari par la médiata personne de ses enfants du 1^{er} lit; elle était, en 1662, dame de la maison-forte de la Palud (*). C'est ainsi que cette maison-forte passa à ses descendants Paernat qui en prirent le nom.

N° ETIENNE, seigneur de la maison-forte de la Palud, cohéritier universel de son père avec ses deux frères; tous trois fils d'Antoinette de Pavy, ils trausgèrent, le 25 février 1606, avec N° Emmanuel de Pavy, leur oncle, qui reconnut leur qualité d'héritiers de N° Antoinette, leur mère, celle-ci étant héritière médiata de N° Claude de la Palud, son premier mari (*). Lesit N° Emmanuel s'engage, le 27 août 1667, à payer à N° Etienne et Claude-Henri Paernat, ses neveux, ce qu'il leur doit (*). Etienne eut en partage les biens de Frériverie, le grangeage de Beauregard à Lescheraine en Bauges, etc. (*). Il teste, le 3 février 1678, en faveur de N° Philibert Paernat, son neveu (*). Il fut enterré le 6 février 1678, âgé d'environ 36 ans (*).

N° CLAUDE-HENRI, seigneur de la maison-forte de la Palud, baptisé le 24 avril 1644 (R. P. de Saint-Jean-de-la-Porte), héritier pour la moitié de son oncle et parrain Mess^{rs} Claude-Henri Paernat, 1689. Il eut en partage la maison-forte de la Palud et ses dépendances (*). Il plaida avec Georgine de Gantelet, veuve de N° Louis de Pavy, au sujet de la dot d'Antoinette de Pavy, sa mère, et au sujet d'un fidéicommiss de N° Louis de Pavy (*). Il ép., le 1^{er} octobre 1674 (R. P. de Lémenc), cont. dot. du 27 septembre 1674 (Arch. Savoiron), D^{lle} Péronne, fille de N° Jean Chapel (ou de Chapel), seigneur de Saint-Laurent-de-la-Côte et de Rochefort en Tarentaise, et de feue Anne de Gilly. Péronne mourut ab intestat en 1694, peu de temps avant son mari qui mourut avant le 27 novembre de cette année, ayant testé le 19 novembre 1694 (*).

JEANNE-BAPTISTE, mise en curatelle le 12 avril 1704 (Arch. S. S. S.); ép. N° Joseph Laurent (de Saint-Agnès), capitaine au régiment de Savoie, lequel, ainsi que ladite Jeanne-Baptiste, sont défendeurs, en 1720-1724, dans un procès contre N° Louis de Moux et Laurence de Varax, mariés, au sujet des droits de ladite Laurence; ceux-ci recouraient sur les biens de feu N° Philippe Paernat, notamment sur la Tour de Vial et dépendances (Arch. Moux-Reynex). Elle fut enterrée veuve le 19 mars 1768, à 78 ans (R. P. de Saint-Léger).

VIII. N° PIERRE-FRANÇOIS. **VIII. N° PIERRE-FRANÇOIS.**
 mis sous la curatelle de sa mère le 22 novembre 1714 et sous celle de N° et Spec^{le} François Chambré le 24 mars 1719 (Arch. S. S. S.); gentilhomme archer de la 1^{re} compagnie des gardes du corps, puis, par Patentes du 17 avril 1735, porte-étendard de cette compagnie (*). Il teste le 11 septembre 1781, institue héritier universel N° Joseph, fils de feu N° Victor Laurent, seigneur de Saint-Agnès, son petit-neveu, et légua à N° Joseph-François Paernat, seigneur de la Palud, ses biens de Saint-Pierre-d'Albigny (*). C'est à lui que s'arrêtent les Preuves de 1723 pour sa branche.

MARIE, légataire de son père de 3.000 fl. et légataire de son grand-oncle, 1689; ép., le 10 septembre 1696 (R. P. de Saint-Pierre-d'Albigny), cont. dot. du 28 mars 1696 (*), N° Charles Basin, avocat au Sénat, sénateur honoraire au S. S. S., fils de Spec^{le} Pierre et de D^{lle} Anne-Charlotte de la Combe. Elle transige, le 27 juin 1697, avec son frère Philibert, au sujet de l'hoirie de ses trois autres frères, de celle de Péronne Chapel, sa mère, de Mess^{rs} Claude-Henri Paernat, son grand-oncle, en ce qui concerne sondit frère et N° Philippe Paernat, son cousin, et autres possesseurs desdits biens, moyennant 22.500 fl.; fait à Saint-Jean-de-la-Porte, dans la maison-forte du Chaney (*).

PIERRE, CHARLES, JEAN-FRANÇOIS, cohéritiers universels avec leur frère aîné, 1694; tous trois morts ab intestat avant le 27 janvier 1696 (Arch. Thuyset).

tion est passée en sa faveur le 7 avril 1703 (Thuyset). Il ép., le 13 juin 1699 (R. P. de Saint-Léger), cont. dot. du 15 mai 1699 (*), Marguerite, fille de Mess^{rs} Joseph-François de Regard, comte de Vars, laquelle, veuve, est marraine le 31 juillet 1718 (R. P. de Saint-Léger); elle fut héritière de son mari (*).

N° PHILIBERT, seigneur de la Palud et de Beauregard, de Saint-Pierre-d'Albigny, cohéritiers universels avec leur frère aîné, 1694; tous trois morts ab intestat avant le 27 janvier 1696 (Arch. Thuyset).
 Baptisé le 20 février 1677 (R. P. de Saint-Jean-de-la-Porte). Il eut en préciput la maison-forte de la Palud; fut pourvu d'un curateur, ainsi que son frère Jean-François, le 27 novembre 1694 (*). Héritier testamentaire de N° Etienne Paernat, son oncle, avant 1695 (Ibid.). De 1695 à 1700, il continua le procès commencé par son père avec N° Georgine de Gantelet, veuve de N° Louis de Pavy et héritière de son fils N° François de Pavy, au sujet d'une partie de la dot d'Antoinette de Pavy, grand-mère dudit N° Philibert (Ibid.). Une obligation est passée en sa faveur le 7 avril 1703 (Thuyset). Il ép., le 13 juin 1699 (R. P. de Saint-Léger), cont. dot. du 15 mai 1699 (*), Marguerite, fille de Mess^{rs} Joseph-François de Regard, comte de Vars, laquelle, veuve, est marraine le 31 juillet 1718 (R. P. de Saint-Léger); elle fut héritière de son mari (*).

Marie-FRANÇOISE, ép., cont. dot. du 3 janvier 1756 (*), N° François, fils de feu N° François Richard de Saint-Réal, seigneur de Villarchabod, coseigneur de Beaufort et de la vallée de Bozel. Née de Saint-Jean-de-la-Porte, elle teste le 27 mai 1770, institue pour héritier universel N° Joseph-François Paernat, seigneur de la Palud, son frère, lui substituant le fils de celui-ci, N° Pierre-François Paernat, neveu de la testatrice (*). Elle fut enterrée le 8 avril 1772 à la Collégiale d'Annecy (*).

Mess^{rs} FRANÇOIS-JOSEPH PAERNAT DE LA PALUD, recteur, dès le 4 novembre 1728, de la chapelle du Saint-Esprit et de N°-D^e de Pitié (pas dit où *), recteur, en 1729, de la chapelle érigée dans la maison-forte de la Palud sous le vocable de Jésus-Marie-Joseph (*); nommé recteur, le 1^{er} février 1730, des chapelles de l'Annonciation vulgo de Bertrandis dans la cathédrale de Moutiers et de N°-D^e de Pitié dans l'église d'Aigueblanche (*); prévôt du chapitre (soit de la Collégiale de Sainte-Catherine d'Aiguebelle, 1743, 1748, 1753, abbé de la R^ge abbaye de Sixt, 1729-1762 (*), mort au château de la Palud le 24 mai 1765 (Thuyset).

MICHELLE, novice à l'abbaye du Belton en 1727 (*), contrat d'entrée en religion du 9 novembre 1726 (Ibid.).

seigneur de la maison-forte de la Palud (ou seigneur de la Palud), du Chaney et de Jarsagne. Baptisé le 21 janvier 1706 (R. P.). Il reçoit, le 8 avril 1745, une procuration générale de Joseph-François de Bellegarde, marquis des Marches (*), et le 7 septembre 1747 une procuration générale de Marie-Anne-Aurore, comtesse Rutowska, femme du C^{te} de Bellegarde et procuratrice générale elle-même de Janus-Antoine de Bellegarde, Jean-Baptiste et Jean-François de Bellegarde (*). Héritier universel de son père et de sa mère, il constitue une dot à sa sœur Marie-Françoise (*). Le 3 mai 1763, il autorise, comme parent et curateur de D^{lle} Anne-Marie-Françoise Chapel, son mariage avec N° Jean-Joseph de Brocrons de Savoiron (Arch. Savoiron). Il passe une procuration le 30 juillet 1780 (*). Dans la maison-forte de la Palud, à Saint-Jean-de-la-Porte, il constitue, le 30 août 1784, pour son procureur N° Pierre-François Paernat, son fils, seigneur de Jarsagne, sous-lieutenant grenadier au régiment de Maurienne (*). Il ép., le 22 octobre 1767 (R. P. de Saint-Léger), Josephette, fille de N° François-Dominique de Coysia, laquelle, par la mort de son frère, eut, en 1778, la moitié de la seigneurie de Jarsagne. Avec son fils Pierre-François, il vendit la terre de Jarsagne au C^{te} de Viry entre le 17 mai 1785 et le 27 novembre 1787 (*). Il testa le 31 janvier 1788 et mourut avant le 10 juin 1788 (*). C'est à lui que s'arrêtent, pour sa branche, les Preuves de 1723.

IX. N° JOSEPH-FRANÇOIS PAERNAT ou DE PAERNAT, seigneur de la maison-forte de la Palud (ou seigneur de la Palud), du Chaney et de Jarsagne. Baptisé le 21 janvier 1706 (R. P.). Il reçoit, le 8 avril 1745, une procuration générale de Joseph-François de Bellegarde, marquis des Marches (*), et le 7 septembre 1747 une procuration générale de Marie-Anne-Aurore, comtesse Rutowska, femme du C^{te} de Bellegarde et procuratrice générale elle-même de Janus-Antoine de Bellegarde, Jean-Baptiste et Jean-François de Bellegarde (*). Héritier universel de son père et de sa mère, il constitue une dot à sa sœur Marie-Françoise (*). Le 3 mai 1763, il autorise, comme parent et curateur de D^{lle} Anne-Marie-Françoise Chapel, son mariage avec N° Jean-Joseph de Brocrons de Savoiron (Arch. Savoiron). Il passe une procuration le 30 juillet 1780 (*). Dans la maison-forte de la Palud, à Saint-Jean-de-la-Porte, il constitue, le 30 août 1784, pour son procureur N° Pierre-François Paernat, son fils, seigneur de Jarsagne, sous-lieutenant grenadier au régiment de Maurienne (*). Il ép., le 22 octobre 1767 (R. P. de Saint-Léger), Josephette, fille de N° François-Dominique de Coysia, laquelle, par la mort de son frère, eut, en 1778, la moitié de la seigneurie de Jarsagne. Avec son fils Pierre-François, il vendit la terre de Jarsagne au C^{te} de Viry entre le 17 mai 1785 et le 27 novembre 1787 (*). Il testa le 31 janvier 1788 et mourut avant le 10 juin 1788 (*). C'est à lui que s'arrêtent, pour sa branche, les Preuves de 1723.

(1) Le 13 juin 1754, à Thonon, dans l'hôtel de Mess^{rs} Dom Joseph-François de Bellegarde de Barillet, marquis des Marches, de Cursinge, etc., D^{me} Charlotte-Françoise d'Oglethorpe, native de Londres, femme dudit Dom Joseph-François de Bellegarde de Barillet, constitue pour son procureur Mess^{rs} Joseph-François Paernat, seigneur de la Palud, pour effectuer, sur les biens relâchés le 4 avril précédent par ledit marquis à ses frères et à son beau-frère, sur le Comté de Doringe, etc., le département de ses hypothèques dotales (100.000 livres, en vertu de son contrat de mariage, passé conformément à la coutume de Paris (*).) Donc ce Marquis des Marches portait le nom de Barillet, venant de la famille de sa grand-mère, ce dont nous n'avons pas connaissance lors de la publication des généalogies Barillet et Noyel. N° Joseph-François de la Palud fut parrain le 9 novembre 1743 de Maurice-Frédéric-Georges de Bellegarde-Rutowski pour Maurice, comte de Saxe, M^{re} Frédéric, comte Rutowski, et M^{re} Georges, chevalier de Saxe, tous fils du roi de Pologne; la marraine était Charlotte Oglethorpe, marquise des Marches, pour D^{me} Anne, princesse de Holstein, et Frédérique, comtesse Machuska (R. P. de Saint-Léger).

MARIE-FRANÇOISE-Marguerite, nièce et légataire de Marie-Françoise ci-dessus, 1770; ép., cont. dot. du 10 juin 1788, N° François, fils de feu N° Aynard-Joseph de Regnaud, seigneur de Chaloz et de Bissy, chevalier des SS.-Maurice et Lazare, major de cavalerie (*).

X. N° PIERRE-FRANÇOIS PAERNAT DE LA PALUD, seigneur de Jarsagne et de la Palud, né à Saint-Jean-de-la-Porte le 28 avril 1760 (*), était sous-lieutenant grenadier au régiment de Maurienne en 1784, lieutenant à ce régiment en 1789 (*), capitaine-lieutenant en 1791, puis capitaine au même régiment, ensuite capitaine à celui d'Alexandrie en 1795, lorsqu'il reçut à l'attaque du poste della Spinarda une blessure qui lui traversa le corps (sic *). Le 18 mars 1819 (Tives Eschavannes), étant chevalier des SS.-Maurice et Lazare, commandant la province de Tarentaise, demeurant à l'hôpital, il vend des biens à Saint-Jean-de-la-Porte avec lieutenant-colonel d'infanterie, commandant la province de Haute-Savoie, demeurant à l'hôpital, il vend des biens à Saint-Jean-de-la-Porte avec délégué d'une partie du prix à Marie-Péronne, fille de feu N° Joseph de Charbonneau. Chevalier de l'ordre militaire de Savoie (* et Almanach de Savoie, 1820, p. 44). Il ép., contrat de mariage du 20 décembre 1781, D^{lle} Jeanne-Marie-Thérèse-Desirée de Castagnery, fille de Pierre, baron de Chateaufort (Thuyset). Elle vivait à Turin en janvier 1793 (Ibid.). Elle testa le 9 avril 1836 et mourut le 15 novembre 1841.

CAROLINE, ép. Laurent-André Bonissani, colonel en retraite, né à Ceresole, habitant Fossano, mort avant le 9 avril 1836 (*). Elle mourut vers 1849 (*).

HENRIETTE, vivante en 1824, morte sans alliance (*).

ROSE-THÉRÈSE, légataire de sa mère, vivante en 1851, morte sans alliance (*).

N° JEAN-ANTOINE-SILVESTRE, né à Bene (?) en Piémont le 5 janvier 1793 (*). Son père, dans ses lettres, l'appelle Joannin-Silvie (*). Garde d'honneur en France jusqu'à la bataille de Leipzig (*), lieutenant au cheveu-légers du Roi, puis dans les cheveu-légers de Savoie (*). Ep., le 11 juillet 1818 (R. P. de Saint-François de Chambéry), D^{lle} Pauline-Claudine, fille de N° Gabriel-Antoine de Cize et de D^{me} Joséphine de Rochette. Ailleurs elle est appelée Rose-Joséphine-Claudine dite Pauline de Cize (*). Elle teste le 19 juin 1839 et meurt le lendemain, âgée de 45 ans (R. P. de N°-D^e de Chambéry). Il mourut le 23 octobre 1824 (*).

HÉLÈNE, veuve de N° Maurice (fils de N° Joseph) de Charbonneau, chevalier des SS.-Maurice et Lazare et de l'ordre de Savoie, colonel commandant la province de Tarentaise, elle fait prendre, le 28 janvier 1830, inventaire de l'hoirie de son mari (Arch. Charbonneau).

N° HIPPOLYTE, né le 24 mars 1796 à Suze, servit en France, fit la campagne de 1845, sous-lieutenant au régiment de Savoie le 9 mars 1815, capitaine en 1821, mort au fort d'Exilles le 5 février 1831, où il était en détachement (Matricule de la brigade). N'a pas été marié.

XI. N° JOSEPH DE LA PALUD, né le 20 novembre 1788 à Saint-Pierre-d'Albigny, servit en France de 1806 à 1814, fit la guerre d'Espagne au 2^e de ligne, sous-lieutenant au 5^e de ligne, sous-lieutenant dans la brigade de Savoie le 11 octobre 1814, lieutenant, puis capitaine audit corps, major de place à Comi le 22 janvier 1831 (* et Matricule de la brigade). Étant capitaine, il ép., le 6 février 1833, D^{lle} Thérèse-Victoire-Camille Riperti de Canale (Notes de la famille).

CLÉMENTINE, ép. N° Joseph du Verger de Blay, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry. Morte en février 1892.

MARIE-MATHILDE, née le 8, baptisée le 12 avril 1819 (R. P. de N°-D^e de Chambéry), ép. N° Jules de Rochette de la Tour de Saint-Sigismond.

XII. JEAN-BAPTISTE-AVENTIN, né le 4 février 1824, mort à Fossano en Piémont en juillet 1893, sans alliance. DERNIER DU NOM.

PAERNAT, DE RUMILLY. — Voir au SUPPLÉMENT.

PAGET. — Voir au SUPPLÉMENT.

PALLUEL ou PALUEL

EN LATIN, ORDINAIREMENT : PALLUELI



AMILLE que l'on trouve d'abord à Saint-André en Maurienne, puis à la Rochette, au Bourget en Maurienne, à Puteville (paroisse de Moutiers-la-Trinité), à Saint-Julien et à Saint-Michel en Maurienne. Elle apparaît vers le milieu du XIV^e siècle et disparaît environ deux siècles plus tard. Nous avons rencontré peu de chartes la concernant, aussi nous n'avons pas pu établir une filiation suivie. Une partie de leurs biens a passé par héritage aux Poypon; « une partie du fief des Palluax (sic) était possédée, en 1558, par N^e Gabriel Ambrois » (Arch. de la ville de Saint-Michel); enfin certains droits des N^{es} Palluel à Saint-André passèrent aux N^{es} d'Albert (Ch^{ne} Truchet, Récits Mauriennais).

Armes inconnues. Pendant Georges Palluel, juge de la châtellenie de Menthon, appose à des actes de 1406 et 1408 son sceau (sigillum nostrum) : de... à 3 pals de..., au chef chargé d'un aigle issant (toutes les ailes dehors) au vol abaissé (Arch. Menthon). D'autre part M^r le Chanoine Truchet, dans les Récits Mauriennais, II, p. 287, leur donne pour blason : d'argent chargé de neuf pommes de pin (couleur pas indiquée). Cette version se rapproche peu du sceau précité.

N^e PIERRE PALUELI, fils de Antoine Paluel, avec Antoine Mareschal et Berlion, fils de feu Jean Berlion, de biens, rentes, maisons, servis, etc., avec direct domaine, que Jean, fils de Pierre Paluel, avait vendus à tous les susnommés et à Jean de la Chambre; des biens situés à Modane furent adjugés à Mareschal et à Berlion; des biens au Bourget en Maurienne, au Seig^r de la Chambre; lesdits Mess^{rs} Georges, Pierre et Jacquemet Paluel eurent des biens avec une maison cum turri, operatoris et alius edificis contigus sitis in civitate Sancti Johannis Mauriane juxta domus Johannis Rochi, iter publicum, etc. La Chambre n'ayant pas figuré dans cet acte de partage, quoiqu'une part lui eût été attribuée, promet, le 22 novembre 1406 (Arch. Savoiron), à réquisition dudit Pierre Paluel recevant pour lui et les siens, de renoncer à toutes les autres parts et de se contenter de la sienne, à lui attribuée au Bourget en Maurienne. Mort avant 1429.

N^e MARIE, ép. N^e Jean Mareschal, de Chambéry, trésorier général de Savoie, dont elle était veuve avant le 2 juillet 1453 (Thuyset). N^e JACQUES, de Saint-André, témoin le 29 septembre 1439 (Thuyset). N^e GASPARD, de la Rochette, reconnaît, le 29 avril 1429, en son nom et à celui de François et Louis, fils de feu Georges Palluel, tenir en fief noble, de la succession de Jacques Palluel, leur aïeul paternel, une rente féodale rière Chamousset (Thuyset). Un huitième des dîmes de Saint-André en Maurienne, vendu par les N^{es} de Theysio à Jacquemet Palluel de la Rochette, était divisé, en 1443, entre Gaspard Palluel pour la moitié et François et Louis Palluel frères pour l'autre moitié; le 15 décembre 1443, Gaspard et François cèdent leurs parts à la commune, moyennant une redevance fixe (Récits Mauriennais). Il ép. N^e Louise Mareschal et mourut avant 1460.

(3) Il demande d'être reçu à hommage franc et noble pour tous les biens qu'il tient du Seig^r de la Chambre, prout... olim tenebatur domino episcopo et domui episcopali mauriane petrus Pallueli avus quondam paternus eiusdem petrⁱ Pallueli supplicans, pro tunc habitator et commorans penes et in territorio dicte domus episcopalis mauriane, videlicet in loco et territorio Sancti Andree pro et super certis rebus et servitiis quas tenebat olim in feudum nobile a dicto domino episcopo apud Sanctum Andream... et quas amplius non tenet.

N^e GEORGES, Par testament du 2 novembre 1460 (Thuyset), N^e Guigon de Montmayeur, du diocèse de Maurienne, habitant Puteville, paroisse de la Trinité, dans le cas où il n'aurait pas de posthumes, nomme héritiers universels par fideicommissum N^{es} Claude, Gerrier et Jean, fils de feu N^e Gaspard Palluel, de la Rochette, par égales parts, les excluant de son héritage s'ils se font prêtres. Probablement N^e Georges N^e Claude Palluel abornant à la Rochette avec N^{es} Georges Palluel et ses frères, 1405 (Terrier, Palueli, de la Rochette, témoin le 29 septembre 1439 (Thuyset). N^e Claude Palluel de la Rochette donne quittance aux syndics de Saint-André (dont l'un est Pierre Palluel) de 112 li. dus par cette paroisse (Récits Mauriennais, II, p. 345). N^e Claude Palluel, de Puteville, paroisse de Moutiers-la-Trinité, passe reconnaissance, le 31 mai 1406, en faveur de Claude-Jacques de Miolans, comte de Montmayeur, à cause de son château de Villarsallet, pour des biens reconnus par ledit Claude et N^e Jean et Georges, ses frères, et auparavant par N^e Gaspard Palueli, leur père, lesdits biens indivis pour une part avec François Palluel, leur oncle (probablement à la mode de Bretagne), et ses enfants, leurs cousins; item de la confession de N^e Louise Mareschal, mère du confessant (Arch. Thuyset).

(4) Des reconnaissances sont faites, en 1626, en faveur de N^e Jean-Louis de Mestral, pour le château et la rente de Puteville; il est dit que les biens reconnus l'avaient été précédemment en faveur de N^e et P^e Jean de Pojpon, seig^r de Puteville, et jadis en faveur de Haut et P^e seig^r Mess^{rs} Pierre Palluel, baron de Saint-Julien (sic), lors seig^r dudit Puteville; une partie du fief indivis avec les N^{es} de Montmayeur (Arch. La Serres). Dans une vente du pénultième septembre 1621 (Arch. de Blay) par N^e Jean-Louis Mestral à N^e Maurice Paernat de droits féodaux sur un pré à Chamousset, se mouvant du fief du château de Puteville, est citée une reconnaissance par N^e Claude Paernat, père dudit Maurice, en faveur de feu N^e Jean de Pojpon, seig^r de Puteville, du 29 avril 1581, et précédemment en faveur de feu N^e et P^e seig^r Pierre Palluel, baron de Saint-Julien et seig^r dudit Puteville. Malgré le texte formel de ces actes, je ne crois guère à cette baronnie, inconnue d'ailleurs. Un notaire aura écrit, je suppose, en latin et en abrégé bourgeois qui aura été pris plus tard pour baron.

N^e BONIFACE PALLUEL, dont la femme Louise N. N. est témoin, âgée de 30 ans, le 29 mai 1521, au Bourget, à une enquête devant le châtelain de Maurienne (M^{re} Chappero). Probablement le même Jean qui était mestrat de tutelle (Registre du Courrier de Saint-Jean-de-Maurienne, Arch. Thuyset). N^e JEAN PALUEL DU BOURGET, le 31 avril 1531, et qui avait épousé en 1^{re} noces Bonne des Costes; 2^e N^e Michel de la Balme, qui fut tuteur, des 1536, de N^{es} Eustachie et Ambroisie Testut, ses belles-filles (Reg. du Courrier).

PALLUEL.

JACQUES PALLUEL, de Saint-André, notaire, reçoit un acte pour le Seig^r de la Chambre le 8 juin 1350 (Thuyset). JACQUES PALLUEL, prit part, le 20 juin 1358, à l'invocation faite par la communauté de la Rochette, Jean de la Rochette, François de Montmayeur, chevaliers, etc., sur le territoire d'Humbert de Savoie, seig^r d'Arvillard (voir tome IV, fol^o 161, annexe B). JACQUES PALLUEL, reçoit, le 26 février 1359, donation de 8 fl. de rente sur la châtellenie de Maurienne au-dessus de la Vertaz (Arch. Camérales, Protocoles Besson). JACQUEMET PALUEL, notaire impérial et comital, reçoit un acte en 1342 (Thuyset). Serait-il le même que Jacques, notaire, ci-contre, dit de Saint-André en 1350? N'est peut-être pas de la même famille. DENIS PALLUEL, de Saint-André. Le 18 janvier 1359, le C^o de Savoie lui inféode le péage et la gabelle de Suse (Arch. de Cour). Un Denis Palluel, de Saint-André, est cité parmi les délégués de cette paroisse pour traiter avec l'évêque en 1356 (Récits Mauriennais, II, p. 324).

PIERRE PALLUEL (sans date ni parenté), extrait l'acte ci-dessus dudit Jacques. Probablement Pierre Palueli, de Saint-André, notaire impérial et épiscopal, qui reçoit un acte à Saint-André le 20 avril 1365 (Documents de l'Act de Savoie, II, p. 208). JACQUES PALUEL, de la Rochette, damoiseau, en son nom et à celui de Béatrix, sa femme, reconnaît, le 18 décembre 1388 (Thuyset), tenir divers biens d'Antoine Viboud, de la Rochette, damoiseau; fait à la Rochette, dans la maison dudit Jacques. Mort avant 1429. ANTOINE, mort avant 1406. VULLIEME PALUELI, mort avant 1392. GUILLAUME PALLUEL, de Saint-André, teste le 26 février à la Rochette, dans la maison de Jacques Palluel, l'un de ses frères; choisit sa sépulture dans la chapelle de Saint-Etienne fondée dans la paroisse de Saint-André; ses héritiers devront payer à la confrérie du Saint-Esprit la portion, qui est à sa charge, du vin légué par Denis Palluel; il lègue à sa fille Catherine 500 fl. ou 1.000 fl., selon qu'il naîtra au testateur un fils ou non; à défaut d'un fils, il fait héritiers ses frères Jacques et Pierre (Récits Mauriennais, II, p. 318). Est peut-être le même que Vullieme ci-contre. JACQUES, nommé héritiers de leur frère Guillaume, 1384. Un acte est passé au Bourget en Maurienne, le 13 novembre 1399, dans la maison de N^e Pierre Paluel (Récits Mauriennais, II, p. 299 (1)). PIERRE, feu aïeul du confessant ci-dessous, de 1456. PIERRE PALUELI, feu aïeul du confessant ci-dessous, de 1456.

(1) Pierre Paluel dit Beyten (?), oncle d'André, fils de feu... (peut-être un Bérard) de Saint-André en Maurienne, est nommé, le 24 juin 1410, curateur dudit André, ainsi que Vén^e Jean des Costes, curé dudit lieu (Arch. Thuyset, parchemin rongé).

Mess^{rs} GEORGES, Jacquemet, N. N. CATHERINE, docteur es droits, reconnaît avec son père Jacques, le 18 décembre 1388, en faveur d'Antoine Viboud (Thuyset). Etait juge du Faucigny le 3 novembre 1398 (Patentes de ce jour concernant Rodolphe de Cruce (Arch. La Place). Licencié en droit, juge de la terre de Faucigny, arbitre le 7 septembre 1415 (Arch. Rubaud). Comme juge de cette terre, il ordonne la levation d'un acte en 1409 (Thuyset). Georges Palluel, licencié es lois, juge de la châtellenie de Menthon, appose son sceau à des actes de 1406 et 1408 (Arch. Menthon). Voir fol^o 332 ce qui concerne ce sceau. Georges mourut avant 1429. JACQUEMET, acquit avec son père Jacques, d'autres des biens de Jean Paluel N^e Antoine (voir article ci-contre) (2). N. N. Mareschal de Pierre de Saint-Michel, lequel passe reconnaissance, le 30 octobre 1392, envers le C^o de Savoie, Antoine agissant à son nom et à celui de sa dite femme (Arch. de Cour, Protocoles Ravais). CATHERINE, fille de son père. Serait-elle la fille ci-contre de Vullieme qui ép. N^e Antoine Mareschal? ANTOINE, Jean, N. N. JEAN, vivant le 1400. Palueli, du Bourget en Maurienne, pour lui et son frère Antoine Palueli, reconnaît, le 15 novembre 1400, qu'il s'est nommé liges, francs et nobles de Jean, seig^r de la Chambre, à cause de son vicomté de Maurienne; il prête hommage noble audit Seig^r (Arch. Savoiron).

N^e LOUIS, coposseurs, en 1429, d'une rente féodale à Chamousset (Thuyset); ils abornèrent des biens à la Rochette le 28 août 1440 (Arch. Savoiron). Sans doute eux, François et Louis, qui prêtèrent hommage au Duc en 1430 (Capré). Ils possédaient, en 1443, la moitié d'un huitième des dîmes de Saint-André. Abornait des biens à Dérier le 19 avril 1459 (Thuyset). Probablement le François Palluel, lieutenant du châtelain de Maurienne, 1438-1441 (Arch. Camérales), et qui fit quittance aux habitants de Termignon, le 8 mars 1441, en qualité d'ancien vice-châtelain de Maurienne (Récits Mauriennais). Il mourut avant 1496. N^e FRANÇOIS, bourgeois de la Rochette, fils de feu Jean Pallueli, du Bourget en Maurienne, maintenant bourgeois de Saint-Julien, suivant les vestiges de ses prédécesseurs, reconnaît devoir l'hommage noble et lige à Urbain, seig^r de la Chambre, comme vicomte de Maurienne (Arch. Savoiron). Peut-être est-il N^e Jean Palluel, lieutenant du châtelain de Maurienne, 1436-1438 (Arch. Camérales).

N^e JEAN PALUELI, du Bourget en Maurienne, prêt hommage franc et noble, dans sa maison audit lieu, le 22 octobre 1455, à Aymon, seig^r de la Chambre, vicomte de Maurienne, comme Pierre Palueli, son feu aïeul paternel, le prêtait à l'évêque de Maurienne, du temps de la Chambre, vicomte de Maurienne, comme Pierre Palueli, son feu aïeul paternel, le prêtait à l'évêque de Savoiron. Probablement le François Palluel, lieutenant du châtelain de Maurienne, 1436-1441 (Arch. Camérales), et qui fit quittance aux habitants de Termignon, le 8 mars 1441, en qualité d'ancien vice-châtelain de Maurienne (Récits Mauriennais). Il mourut avant 1496. ou cet aïeul demourait à Saint-André, pour les biens qu'il tenait audit lieu du fief noble dudit évêque et qu'il ne tient plus maintenant (Arch. Savoiron) (3). Un Pierre Paluel prêta hommage au Duc en 1430 (Capré).

N^e PIERRE, reconnaît, le 9 avril 1496, en faveur du Baron de Miolans, en son nom et comme tuteur de N^e Guillaume Grenon (ou Grevon) pour biens à la Rochette (Thuyset). Peut-être N^e Pierre Palluel, vice-châtelain de Maurienne, 1435-1436 (Arch. Camérales). Très probablement le N^e et P^e Pierre Palluel de la Rochette qui, et Speis (Arch. Camérales). Jacques Palluel, son frère, affranchit, le 20 décembre 1518, la commune de Saint-André de la dime des agneaux (Récits Mauriennais, II, 346). Héritier de son neveu Gaspard avant 1518 (Ibid.). Vén^e Mess^{rs} JACQUES, curé et bourgeois de la Rochette, reconnaît, en 1496, en son nom et à celui de son frère Jean-Gaspard, en faveur de N^e Pierre Palluel, vice-châtelain de Maurienne, 1435-1436 (Arch. Camérales). Très probablement le N^e et P^e Pierre Palluel de la Rochette et N^e Pierre Palluel du même lieu, tant en son nom que comme héritier de N^e Gaspard Palluel, son neveu, donne quittance, le 21 septembre 1518, aux syndics de Saint-André (Récits Mauriennais) (5). N^e PIERRE PALUEL, de Saint-André, seig^r de la Rochette, reconnaît, le 16 janvier 1498 (Arch. de Cour). N^e PIERRE PALUEL, de Saint-André, seig^r de la Rochette, reconnaît, le 16 janvier 1498 (Arch. de Cour). D'après une vieille généalogie (Arch. Thuyset), qui a passé entre les mains de l'A. de Commène, il aurait été Baron de Saint-Julien (1); en 1484, à la requête de Montmayeur, aurait eu dot le fief de Puteville et aurait eu les 2 filles ci-dessous, qui épousèrent deux frères thémey Reynaud, et de de Poppon (4). Mort sans enfants, par droit de succession dudit feu Michel (Société de Maurienne, V, Document, p. 74).

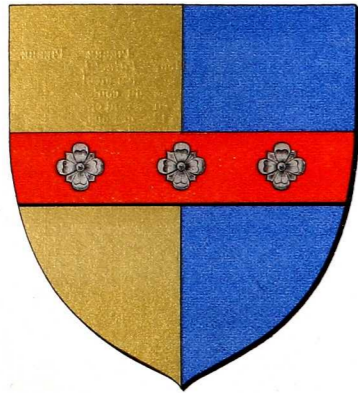
N^e ETIENNE PALUEL, témoin à Saint-Michel en Maurienne, le 1^{er} septembre 1519, au testament de N^e Jean du Pont, de Saint-Michel (Arch. de Cour). N^e FRANÇOIS PALUEL, châtelain d'Avrieux pour le Comte de la Chambre en 1528 (Manuscrits Chappero). N^e JEAN-GASPARD, 1496 (voir Mess^{rs} ci-dessus). Mort le 21 septembre 1518, sans enfants. N^e DENIS PALLUEL, du Bourget, confesse qu'il est homme du Seig^r de la Chambre (Récits Mauriennais, II, p. 306) (6). LOUISE, ép. N^e François de Poypon dit de Belletruche, seig^r du Chaney. Elle teste le dernier février 1540 (Arch. Manuel). GUILLERMETTE, ép. N^e Claude de Poypon dit de Belletruche, seig^r du Chaney. Elle reconnaît, le 9 juillet 1526, tenir en fief noble une rente féodale rière Chamousset et Aiguebelle, de la succession de Pierre Paluel, à celui de sa femme ainsi que de François de Poypon, son frère, et de Louise Palluel, femme de ce dernier (Thuyset).

(5) Lui, sans doute, Jacques Palluel qui ratifie, le 4 janvier 1519, dans sa maison-forte de la Rochette, l'affranchissement fait par son frère Pierre en 1518 (Récits Mauriennais). (6) Le 23 septembre 1475, le Comte de la Chambre confie à Denis Palluel du Bourget des protocoles d'un notaire; ce Denis, notaire, n'est pas dit noble (Arch. Savoiron).

PALUD (DE LA) OU DE LA PALLUD, OU DE LA PALLU

EN LATIN : *DE PALUDE*

SEIGNEURS DE LA PALUD ET DE LA BAYTAZ EN SAVOIE, DE MACOGNIN ET DE MONTCOHENNON (MONTCOEGNON OU MONCUENON) EN GENEVOIS, ETC.



P. parti d'or et d'azur à une fasce de gueules chargée de 3 roses d'argent (Manuscrits de Guichenon, Armorial Greyfié, vieux pennon Montmayeur aux Archives Mareschal, etc.).

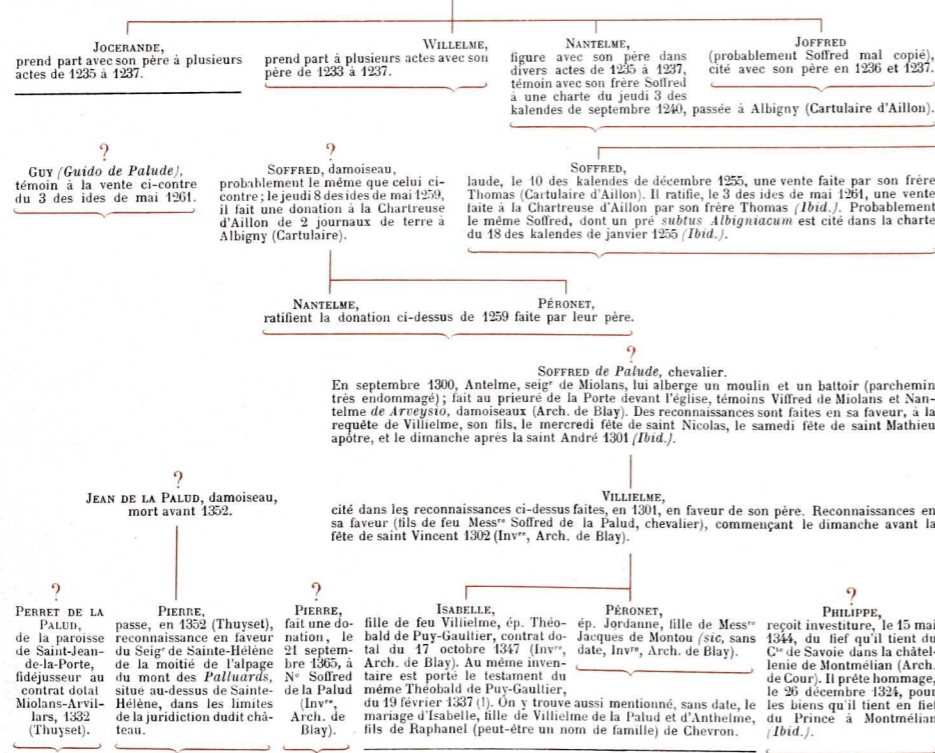
On trouve des variantes ou versions erronées : parti d'azur et d'or à la fasce de gueules chargée de 3 roses d'argent (Armorial de Loche).

d'or parti de gueules à la fasce partie de l'un en l'autre chargée de 3 roses de même (sic) (Palliot, fol° 523).

d'azur à 3 roses d'or (Arch. du Rhône, Preuves de Malte, H. 490, la Balme).

d'azur à 3 roses d'argent (Guichenon, *Indice Armorial*; Galiffe et de Mandrot, *Armorial historique genevois*; Besson). Etc.

héritiers renoncent au bénéfice *minoris etatis*; fait à Albigny, au Bourg Evescal, dans la maison dudit Nantelme de la Palud (*Ibid.*). Nantelme et Willelme de Palude, père et fils, laudent une vente faite, le 13 des kalendes de juin 1235, par Agnès, fille de Willelme *Viennensis*, à la Chartreuse d'Aillon (*Ibid.*). Nantelme, ainsi que Willelme et Nantelme, ses fils, laudent une vente le 3 des ides de juin 1235; fait à Albigny *in Molario* Chartreuse (*Ibid.*). Nantelme, chevalier, et son fils Willelme laudent une vente le 18 des kalendes d'octobre 1235; fait à Albigny (*Ibid.*). Nantelme, chevalier de Palude, vend au prieur d'Aillon, le samedi 9 des kalendes de juin 1236, tout le fief que Willelme *Viennensis* avait jadis dudit Nantelme dans la vallée de Miolans; *Alasia*, sa femme, Willelme, Nantelme et Joffred (probablement pour Soffred mal lu), ses fils, et Jocérande, sa fille, ratifient cette vente (*Ibid.*). Nantelme, chevalier de Palude, fait une donation, le mardi 6 des kalendes de novembre 1237, à la Chartreuse d'Aillon, donation ratifiée par ses fils Willelme, Nantelme et Joffred et par Jocérande, sa fille; fait à Albigny (*Ibid.*). Ce Nantelme, chevalier, est témoin à une chartre de 1237 (*Ibid.*).

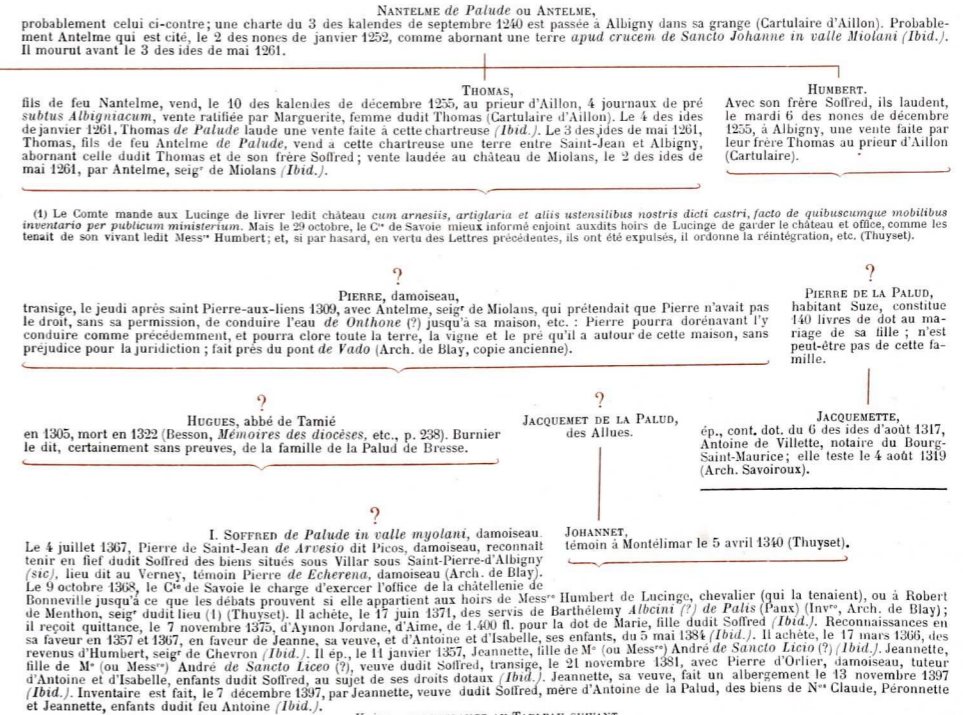


GUICHENON a laissé dans ses manuscrits une courte notice sur la maison de la Palud de Saint-Pierre-d'Albigny et d'Aix en Savoie. Cet historien adoptait volontiers les légendes et les prétendues traditions, qui attribuaient presque toujours aux familles nobles une origine étrangère. Ainsi il « conjecture que cette race « prend son origine de la maison de la Palud proche Moulins en Bourbonnais, « dont les seigneurs se nomment Comtes de la Palice, qui passe pour très illustre « à la Cour de France, et qui porte véritablement les mêmes armes de nos « seigneurs de la Palud d'Aix en Savoie ». Guichenon n'a pu donner que cinq degrés des la Palud de la branche d'Aix ou de Macognin, et indiquer sans détails que trois degrés de celle de Saint-Pierre-d'Albigny.

Cette famille chevaleresque a très probablement tiré son nom du lieu de la Palud, sur la paroisse de Saint-Jean-de-la-Porte, où elle était fixée très anciennement, et où elle a possédé une maison-forte jusque vers l'époque de son extinction; cette seigneurie a passé par héritage de l'une de ses branches aux Paernat, qui en ont pris le nom. Dès le XIII^e siècle les la Palud, qui avaient une maison à Albigny, au Bourg Evescal (*sic*), furent les bienfaiteurs de la Chartreuse d'Aillon. Ils avaient aussi des biens féodaux en Bauges. Une branche s'établit en Genevois; elle s'est éteinte dans les Montmayeur et les d'Oncieu au XVII^e siècle. C'est aussi dans ce siècle qu'ont fini celles de la maison-forte de la Palud et de Saint-Pierre-d'Albigny. Aucune n'a eu de grandes illustrations.

Nous avons déjà fait remarquer qu'il ne faut pas confondre cette race avec les Paernat, qui ne portaient quelquefois que le nom de la Palud. Il faut aussi la distinguer d'une autre famille de la Savoie portant le même nom et de noblesse relativement récente: les la Palud, de Cruseilles, (aussi de *Palude* en latin), qui figureront au Supplément. Elle n'avait aussi rien de commun que le nom avec les la Palud, seigneurs de Varembon (*de Palude* en latin, que Guichenon écrit la Palu en français). Cette dernière famille, l'une des plus illustres de la Bresse, a produit, au dire de Guichenon (*Bresse et Bugey*, Généalogie La Palu), neuf Chanoines-Comtes de Lyon, deux Abbés de Tournus, un de Luxeuil, un d'Amay, un Patriarche de Jérusalem, un Cardinal (Evêque de Maurienne), des Gouverneurs de provinces (un Gouverneur du Dauphiné sous Charles VII), des Maréchaux (un Maréchal de Savoie), des Chevaliers du grand ordre de Savoie (Annonciade), des Généraux d'armée, etc. Un de ses membres, Antoine, que Guichenon appelle le Petit Varembon, était, en 1465, seigneur de Monthoux en Faucigny (dans la province de Carouge à sa formation), par succession de sa mère Aynarde de la Balme (*Sommaire des Fiefs*), et, en 1541, les Guillet de Monthoux passent reconnaissance suivant celle de N^o Antoine de la Palud. Cet Antoine et ces la Balme ou la Baulme (Bugey) sont cités par Guichenon (*Bresse et Bugey*) comme seigneurs de Monthoux en Genevois, tandis qu'il s'agit de Monthoux en Faucigny. Ces la Baulme, comtes de Saint-Amour, ont du reste été aussi marquis d'Yenne et de Saint-Genix en Savoie. La plupart des autres principales races bressannes ou bugistes (Briord, Cordon, Gorrevod, Grolée, Longecombe, Luyrieux, Montluel, Rossillon, du Saix, Varax, etc.) ont eu des fiefs en Savoie, de même que le plus grand nombre des familles importantes de la Savoie en ont possédé en Bresse ou en Bugey.

TABLEAU I.



VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

JEAN.
Dans des reconnaissances passées en 1455 en faveur de N^o Pierre et Claude de la Palud, les biens reconnus sont dits l'avoir été jadis en faveur de N^o Jean et autres fils de N^o Soffred de Palud le 2 décembre 1377, et en faveur de N^o Claude de la Palud le 14 juin 1412 (Thuyset).

JEANNETTE, citée avec son frère et sa sœur à l'inventaire du 7 décembre 1397.
PÉRONNETTE, ép. Jean Virard dit Chivallerit, de Chambéry (Inv^o *). Leur fils donne quittance de la dot de sa mère (Ibid.).

(1) N^o François d'Orlier, seig^r de Saint-Innocent, Belletruche, etc., avait donné en assepte pour la dot de Charlotte, sa sœur, certains revenus et servis audit Claude, qui les céda à N^o Pierre Dieuleffis-Magnin; cession ratifiée par François d'Orlier le 18 février 1517 (Arch. la Place).

(2) N^o Claude-Antoine du Passeur, de Marigny, mandement d'Alby (pas de parenté indiquée), en vertu d'un acte du 29 avril 1577 et suivants, reconnaît devoir 1.063 fl. à N^o Antoine et Jean de la Pallud, frères; plus, par actes des 15 août 1581, 25 février et 3 juillet 1582, 1.529 fl. 3 sols à D^o Claudine, fille de feu N^o Claude de la Pallud. Il meurt; ledit N^o Jean de la Pallud, seig^r de Macognin, D^o Claudine et Chrestienne, filles et héritières dudit feu N^o Antoine de la Pallud, et D^o Claudine, fille de feu N^o Claude de la Pallud, se font mettre en possession de ses biens en vertu d'un arrêt du Conseil de Genevois du 6 août 1582. Il paraît qu'il avait laissé son héritage à ses neveux André, Jean et Barbe, enfants de feu N^o Benoît du Passeur, qui étaient sous la tutelle de Jos. (sic) Mess^r, demeurant en Allemagne. Le procureur de leur tuteur vient en Savoie pour se faire mettre en possession des biens dudit feu Claude-Antoine, et les trouvant occupés par les la Pallud, finit par les leur vendre par acte du 25 mai 1583 (maison, grange, etc., à Marigny) (Arch. Savoiron).

(3) « Par ce contrat Mess^r Melchior, comte de Montmayeur, à son nom et à celui de Mess^r Jacques, son frère, comte de Brandis (sic), en advouant ledit seig^r du « Monet, son parent, du nom et des armes de l'illustre maison de Montmayeur, lui cède les dettes qui lui pouvaient être dues; N^o Gaspard de Montmayeur, seig^r du « Crest et de l'Étoile, lui cède de même. » (Arch. Mareschal, Inv^o de titres des Montmayeur.)

CLAUDE, transige, le 28 et le 29 décembre 1510, avec N^o Rolet de Mouxy de Mouxy (Thuyset); et il garde de l'héritage des Mouxy la maison-forte de Puy-Gaultier appelée de Channeto seu laz Betaz et celle d'Aix appelée des Clêts, qui lui avaient été données, en 1500 et en 1506, par N^o Philippe de Mouxy de Saint-Hippolyte, son oncle (Ibid.). Il transige, le 13 juin 1514, avec N^o Antoine Oddinet au sujet du même héritage des Mouxy de Saint-Hippolyte (Ibid.). Le 30 septembre 1520, il vend des servis à N^o Georges, fils de N^o Claude de Mouxy de Pugnay (Ibid.). Il possédait une vigne à Saint-Jean-de-la-Porte, citée dans le partage de 1520 entre N^o Claude et Augustin de la Palud (TABLEAU III). Il ép. Charlotte d'Orlier, fille de N^o Robert, seig^r d'Ameysin (Arch. La Place) (1). Il teste à Aix le 7 juin 1521, faisant un legs à sa femme et nommant exécuteur testamentaire N^o François d'Orlier, seig^r de Saint-Innocent et d'Ameysin (Besson). Ses héritiers abarnaient des biens à Saint-Jean-de-la-Porte le 10 octobre 1528 (*).

VI. CHARLES, seig^r de la Baytaz. Reconnaisances en sa faveur, 1523-1526 (Inv^o*, Arch. d'Oncieu). Il fait une vente, le 21 octobre 1524, à N^o Augustin de la Palud (TABLEAU III) (Inv^o*, *). Il ép. Claudine de Macognin qui était veuve avant le 9 février 1551 (Thuyset), et qui avait encore le gouvernement de ses enfants le 13 mai 1550 (Ibid.). Il teste le 26 février 1546 (Man^o Guichenon), lègue à sadite femme l'usufruit de sa seigneurie de la Baytaz. Claudine de Macognin, veuve dudit Charles et tutrice de N^o Antoine et Jean de la Pallud, ses enfants, ainsi que Philippe de Mouxy de Saint-Paul, établissent, le 3 février 1551, leurs commissaires pour recevoir les reconnaissances à cause de l'héritage de N^o Jean de Mouxy et de Philippe, son fils, pour la maison-forte de Saint-Hippolyte-sur-Aix; fait à Aix dans la maison des hoirs dudit N^o Charles de la Pallud (Thuyset).

FRANÇOISE, légataire de son père (Man^o Guichenon). VII. ANTOINE, seig^r de la Baytaz, bourgeois d'Aix. avocat au S. Sénat de Savoie en 1569 (Thuyset). Des reconnaissances sont passées, le 28 octobre 1552, en faveur de N^o Antoine et Jean, enfants de N^o Charles de la Pallud (sic), bourgeois d'Aix, de biens à Mouxy, jadis reconnus en faveur de N^o Jean de Mouxy, et précédemment en faveur de N^o Jean et Jacques de Mouxy, et dont la moitié du fief est indivise avec Philippe, fils de feu N^o Rolet de Mouxy; fait à Mouxy, dans la maison de N^o Antoine, fils de feu Spec^r Jacques de Mouxy, docteur es droits (Thuyset). Il ép. Suzanne, fille de N^o Antoine de Mouxy (Guichenon et Besson). Reconnaisances en faveur de D^o Suzanne de Mouxy, veuve de N^o Antoine de la Palud, de biens provenant des Mouxy (sans date, Inv^o*, Arch. d'Oncieu). Elle fit un partage avec sa sœur Claudine de Mouxy, le 15 février 1592, des biens de la Tour de Montfalcon (Ibid.). Suzanne présente, pour recteur de la chapelle Sainte-Marguerite d'Albens, Claude de Bracorans, qui fut nommé le 10 octobre 1603 (Thuyset). Antoine mourut avant le 4 août 1582 (Arch. Savoiron).

VIII. CLAUDINE, D^o de Macognin, ép., contrat dotal du 29 janvier 1595, N^o Jean-Marie, fils de feu N^o Hugues de Montmayeur, seig^r du Monnet (Thuyset) (3). N^o Jean Exertier, d'Héry, bourgeois d'Aix, reconnaît, le 11 juin 1612, tenir du fief de Claudine de la Pallud, femme de N^o Jean-Marie de Montmayeur, seig^r du Monnet, par indivis avec les seigneurs de Saint-Paul (Mouxy), des biens précédemment reconnus en faveur de N^o Antoine et Jean de la Pallud par des gens d'Alby (Ibid.). Elle teste le 13 novembre 1636 (Ibid.).

JACQUES DE MONTMAYEUR, seigneur du Monnet de Macognin, héritier universel de sa mère (voir MONTMAYEUR).

I. SOFFRED de Palud in valle myolani, damoiseau. Voir SON ARTICLE AU TABLEAU I.

II. ANTOINE, étaient, en 1381, sous la tutelle de Pierre d'Orlier, damoiseau (Inv^o*, *). Reconnaisances en leur faveur en 1384 (Ibid.). Mort avant 1397 (Inv^o*, *).

ISABELLE, leur sœur, reconnaisances en leur faveur en 1384 (Ibid.).

MARIE, ép., cont. dot. du 13 juin 1375, N^o Aymon Jordane, d'Aime, damoiseau (Inv^o*, *).

III. CLAUDE, de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Porte, damoiseau. Inventaire de ses biens et de ceux de ses sœurs est fait, le 7 décembre 1397 (Inv^o*, *). Il reconnaît, le 14 octobre 1408, en faveur de Mess^r Barthélemy Chabod, seig^r de Lescheraine, 40 fossérées de vigne supra Palludem (Ibid.). Il transige (Claude, fils d'Antoine de la Palud, damoiseau), le 24 octobre 1412, au sujet d'un aguagio, avec Guigonne, fille de Reymondet de Porta, veuve de Pierre Ambrós de la Charnée (Ibid.). Reconnaisances en sa faveur de 1423 à 1431 (*). Il vend son moulin de Onctonis (?) à N^o Jacques Ambrós de la Charnée, qui le lui revend le 6 août 1428 (*). Probablement lui, Claude de la Palud, qui prêta hommage au Duc de Savoie en 1430 (Capré). Il passe reconnaissance, le 13 avril 1431, en faveur de Mess^r Jacques de Miolans (Inv^o*, *). Il vend, le 27 juillet 1432, à N^o Jacques Ambrós alias de la Charnée, 4 fossérées de vigne supra Palludem prope manum Octonis (Ibid.). Il reconnaît, le 1^o décembre 1436, ainsi que sa femme, fille de feu Claude Sappin, tenir en fief quelques moulins et battoirs au Plan de Lescheraine (Arch. Cambrales). N^o Claude de la Palud, de Lescheraine en Bauges (lui sans doute), vend, le 26 avril 1437 (Arch. Monthouz), à Mess^r Rodolphe de Fésigny, chevalier, des cens, servis et rentes à Cusy et Saint-Ours, relevant du fief noble de Jacques, comte de Montmayeur. Claude reconnaît, le 14 décembre 1438, tenir en fief de Mess^r Barthélemy Chabod, chevalier, environ 50 fossérées de vigne superius Palludem lieu dit in Amandolterris (*). Il transige, le 6 août 1438, avec Jacques, seig^r de Miolans, au sujet du moulin de la Palud (Inv^o*, *). Il l'aude, le 14 décembre 1440, une donation faite à l'église de Saint-Donat d'Aillon d'une vigne dans la vallée de Miolans; fait à Albigny (*). Il ép., avant le 8 octobre 1386, Bonne, fille de N^o Claude Sappin, damoiseau; et, en 1439 et 1441, ils possédaient un jardin au sud-ouest du château de Lescheraine, appartenant à N^o de Lescheraine dit Poterlat (Analyse des Arch. Costa). Assepte de l'augment dotal de N^o Bonne, fille de N^o Claude Sappin, sa femme, le 7 novembre 1424 (Inv^o*, *). Mess^r Barthélemy Chabod, seig^r de Lescheraine, revend à Bonne, veuve dudit N^o Claude, une vigne supra Palludem le 21 avril 1441 (Ibid.). Le même jour, ladite veuve albergé à Claude, son fils, 50 fossérées de vigne supra Palludem (Ibid.). Il mourut donc avant le 21 avril 1441.

IV. PIERRE. Je ne suis pas absolument sûr qu'il était l'aîné. D'avril à août 1455, reconnaissances en faveur de N^o Pierre et Claude de Palud, frères, faites à Cusy, de biens à Cusy, Saint-Ours et Grully, jadis reconnus en faveur de N^o Jean et autres fils de N^o Soffred de Palud le 2 décembre 1377, et en faveur de N^o Claude de la Palud le 14 juin 1412, indivis avec Mess^r Guigne de Fésigny, fils de Mess^r Rodolphe; il y a aussi: indiviso cum feudo impignorato per dictum Nobilem Glandium quondam predicto Domino Rodulpho de Feysyniaco juxta aquam Cherani (Thuyset). N^o Pierre de la Palud, de la paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny, vivant le 4... 1486 (Ibid.). Il possédait conjointement avec N^o Soffred, son frère, une pièce de terre à Lescheraine (Reconnaissance de Jean de Chabod du 3 août 1487, Analyse des Arch. Costa). Il ép., avant le 19 mars 1484, Jacquemette, fille de N^o Jean de Mouxy de Saint-Hippolyte (Thuyset). Pierre et sa femme moururent tous les deux avant le 28 décembre 1510. C'est par lui que commence la généalogie des Manuscrits de Guichenon.

JEANNETTE, ép. N^o Pierre de la Compoite dit Bertrand, lequel donne quittance à Claude de la Palud, frère de ladite Jeannette, le 26 mars 1472 (Inv^o*, *).

V. ANTOINE, substitué avec ses frères Jacques et Claude au testament de N^o Guy de la Compoite du 7 septembre 1520 (Arch. Morand, Les Bauges, 1, Documents, p. 519).

JACQUES. En son nom et à celui de N^o Charles de la Palud, son neveu, il albergé avec N^o Philippe de Mouxy, le 4 février 1535, une terre sous Chatenod (Thuyset). Il teste, le 2 mai 1539, en faveur de son neveu N^o Charles de la Palud, fils de Claude (Man^o Guichenon).

FRANÇOIS, mort sans enfants, laissant héritier son frère (Manuscrits Guichenon).

FRANÇOISE, ép. N^o Pierre Vial, bourgeois d'Aiguebelle (Manuscrits Guichenon).

PHILIBERTE, ép., cont. dot. du 24 juillet 1525, N^o Georges, fils de N^o Philibert du Passeur, et de D^o Jeanne de la Balme de Marigny, lequel Georges testa le 22 novembre 1552 (Manuscrits Guichenon) (2).

CLAUDINE, vivante en 1581 et 1583 (voir note 2).

LOUISE, fille de N^o Jacques de la Pallud, ép. Jean, fils naturel de Jacques de Clermont, seig^r de la Bastie d'Albanais (sa 2^e femme) (C^o de Loche, H^o de Grésy-sur-Aix, p. 214).

HUMBERT, ép. N^o Etienne Le Blanc. Leur fille, Hélène, était morte religieuse au 1^o monastère de la Visitation d'Aroney avant le 8 septembre 1641 (Arch. S. S. S.).

JEAN, seig^r de Macognin et de Montcegnon, bourgeois d'Aix. N^o François de Macognin, son oncle, par testament du 9 mars 1561, substitue ledit N^o Jean de la Palud, et à lui N^o Antoine de la Palud, son frère, à condition que son héritier sera tenu d'écarteler ses armes avec celles de Macognin (Man^o Guichenon). Jean fait, le 8 mars 1577, échange de biens à Marline; acte passé à Marline, dans la maison dudit N^o Jean (Thuyset). Il teste le 13 juin 1589, institue héritières universelles D^o Claudine et Chrestienne, ses nièces, filles de N^o Antoine de la Pallud, son frère (dit dans des procès Montmayeur, Arch. Thuyset). D'après Guichenon, il substitua sa sœur Bénigne, puis N^o Hugues de la Palud, de Saint-Pierre-d'Albigny, son cousin (TABLEAU III).

BÉNIGNE, ép. N^o Pierre de Poypon, fils de N^o Jean, gouverneur de Nice, et de Catherine Correira, D^o d'honneur de Béatrix de Portugal (Preuves de Malte, de Ruides, Arch. Thuyset).

CHRISTINE, D^o de la Baytaz, ép., cont. dot. du 22 septembre 1596 (Arch. d'Oncieu et Arch. du Rhône, Preuves de Malte, II, 190, La Balme). N^o Adrien ou Adrian d'Oncieu, coseig^r de Douvres et de Cognac, qui devint ainsi seig^r de la Baytaz. Elle teste le 5 juillet 1623 (Inv^o*, Arch. d'Oncieu).

Re^o ADRIAN D'ONCIEU, possédait les biens et rentes de Montfalcon, Maritue, etc., provenant sans doute de la Palud (Inv^o*, Arch. d'Oncieu).

HUGUES D'ONCIEU, son père et sa mère lui donnent à son contrat dotal leur maison noble de Lonray, soit de la Bette (sic), près de Montmélan. Voir D'ONCIEU.

CLAUDE D'ONCIEU.

VII. JEAN-BAPTISTE. VOIR SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU III.

VIII. CLAUDE DE LA PALUD, seigr de la Palud près le Bourg Evescal.

serait né, d'après une note manuscrite de sa mère et signée par elle, le 8 mars 1616, à 4 heures de l'après-midi; si cette date est exacte, il se serait marié deux fois extrêmement jeune. Sa mère, D^{ne} Jeanne de Ramus de Méral, femme du Seigr de Bonvillard, passe reconnaissance au nom dudit Claude, le 10 décembre 1620 (Arch. Thuysset), pour biens au-dessus de la Palud, qui furent de N^{rs} Claude et Augustin de la Palud (biens au clos de la Palud, biens provenus au confessant de N^e Guignon de la Compôte). D^{ne} Jeanne de Ramus, veuve de N^e Jean-Baptiste de la Pallud, a présent femme du Baron de Bonvillars, comme administratrice de N^e Claude de la Pallud, son fils, confesse devoir, le 29 janvier 1626, à N^e Pierre Rey, capitaine général de justice deçà les monts, 1.354 fl., et elle remet à tenir audit S^r Rey, pour garantie de cette somme, les rentes et directes de son dit fils rière la vallée de Miolans et la paroisse de Sainte-Reine, portées dans un livre de reconnaissances en faveur dudit feu S^r de la Pallud et de ses frères, et de N^e Malley de la Charnée et de D^{ne} Jeanne de la Pallud, sa femme; fait à Saint-Pierre-d'Albigny, dans la maison dudit S^r Rey, témoins N^{rs} Jean-Nicolas de la Charnée, fils de feu N^e Jean-Charles, M^e Claude-François Pignier, bourgeois de Saint-Pierre-d'Albigny et fermier de Miolans (Arch. de Blay). Substitué avec sa mère au testament de 1638 de Jeanne-Claude de Charpenne, veuve de N^e Claude-Annibal de Ramus (Arch. Thuysset). Il ép. : 1^e, d'après le rendement de compte tutélaire de sa fille Jeanne en 1643, D^{ne} Claude-Hierosime d'Orlier, laquelle testa en sa faveur le 20 août 1639 (Arch. de Blay); 2^e contrat dotal du 9 août 1631, Antoinette de Pavy, fille de N^e Claude et de Louise de Pichot de Salins (Ibid.). Le même jour, 9 août 1631, une obligation fut passée pour N^e Claude de la Palud et D^{ne} Jeanne de Ramus contre N^e Claude de Pavy et D^{ne} Louise de Pichot, sa femme (Inv^{rs}, Arch. d'Oncieu). N^e Claude de Pavy fut nommé curateur dudit N^e Claude de la Pallud, de la vallée de Miolans, son gendre, le 8 mai 1632 (Arch. S. S. S.). Antoinette ép. : 2^e contrat dotal du 3 mars 1644, N^e Jean-Baptiste Paernat, de Saint-Pierre-d'Albigny, dont elle eut des enfants (Arch. de Blay); elle mourut après son deuxième mari et était, en 1662, dame de la maison-fort de la Palud (Ibid.).

JEANNE ou JEANNE-MARIE, seule héritière de son père par la mort de François, son frère. Elle teste, le dernier mai 1649, en faveur de sa mère, lui substituant les enfants mâles qu'elle aurait de son deuxième mariage (Arch. de Blay). Religieuse Annonciade à Chambéry; son contrat d'entrée en religion du 2 juin 1649 porte qu'elle fera profession quand elle aura 16 ans, et que, moyennant une dot de 1.650 fl., dont les deniers sont payés par N^e Jean-Baptiste Paernat, son beau-père, elle renonce, au consentement de son curateur, à tous droits paternels, maternels, etc., en faveur de sa mère et de ses enfants mâles; fait à Chambéry, audit couvent, au faubourg Reclus (Ibid.). Elle était, en 1617, sous la tutelle de N^e Emmanuel-Philibert de Pavy, son oncle (Ibid.). (Voir PAVY et PAERNAT-LA-PALUD.)

IX. FRANÇOIS, enterré, le 26 mai 1643, dans l'église des Augustins de Saint-Pierre-d'Albigny (Arch. de Blay). Mort sans lignée.

PAQUELLET

SEIGNEURS DE MOYRON, DU NOYRET, BARONS DE SAINT-EUSTACHE, COSEIGNEURS DE VILLE (OU VILLAZ), EN GENEVOIS.



P. de sable au chevron d'argent (Besson).

Selon le Dictionnaire de Savoie, ils portaient : de sable au lion d'argent.

Les Paquetlet, seigneurs ou coseigneurs de Moyron, sont originaires d'Ancey. Le premier que je connaisse était apothicaire en 1487. Ils se sont qualifiés nobles avant d'arriver à la noblesse régulière, comme beaucoup de bourgeois de nos villes. Ils l'ont obtenue, le 18 juin 1562, par Patentes du Duc de Genevois, confirmées le 21 octobre 1565. Les dernières générations ont porté le titre de Barons de Saint-Eustache, sans que, à ma connaissance, ce lieu ait été érigé en baronnie. Je ne trouve plus trace de cette famille depuis la fin du XVIII^e siècle.

Il faut distinguer ces Paquetlet de ceux du Molard, qui sont insérés dans cet ouvrage immédiatement après eux.

Discret NICOLAS PAQUELLET, apothicaire, bourgeois d'Ancey. Obligation en sa faveur pour cause de prêt le 7 février 1487 (Arch. Barrioz). Il passe reconnaissance, le 20 mars 1510, en faveur de l'abbaye de Sainte-Catherine (M^{rs} Soc. Sav^{rs}, t. 40, p. XIV). Le 14 novembre 1506, il achète une maison à Ancey juxta domus nobilitum de Ossens, de N^e Georges Minjod (Inv^{rs} des Arch. de la Haute-Savoie). Je suppose qu'il est le même que N^e Nicolas Paquetlet, coseigr de Moyron, qui reçut, le 7 mars 1511, de Georges, seigr de Menthon, l'ordre, ainsi que les autres coseigrs de Moyron quatenus et eorum homines sint ferriti de ep^{is}, armis et baculis ydoneis, et qu'ils se tiennent prêts à suivre ipsius domini Menthonis seu eius insignia et bagneriam ad bellum contra Eleanoros, si casus evenerit, ut habet mandatum expressum ipse dominus Menthonis ab illustrissimo domino nostro duce Sabaudie (Ibid.).

N^e CLAUDE, bourgeois d'Ancey (probablement celui ci-contre, fils de Nicolas). Probablement Claude Paquetlet, conseiller de la ville d'Ancey en 1536 (Inv^{rs} des Arch. de la Haute-Savoie).

CLAUDE, fils du confessant, cité dans la reconnaissance ci-dessus, 1540.

(1) Au cours de l'impression, deux actes de 1602 (Arch. Pelly) ont dissipé une confusion résultant d'une seule date mal écrite, et faite entre ce Michel et celui ci-dessous, entre François, frère de Michel, et François, fils de Michel, et entre les deux Jean, chacun frère d'un François. Il en résulte : 1^o que les deux Michel n'en font qu'un; 2^o que c'est à François, frère de Michel, que se rapporte tout l'article attribué ici à François, fils de Michel; et que François, fils de feu Michel, était sous la tutelle de son oncle François le 21 mars 1602; 3^o que Jean, porté ci-dessous comme fils de Michel, était son frère, et ne fait qu'un avec celui qui était moindre de 3 ans en 1561.

N^e FRANÇOIS, seigr de Moyron, bourgeois d'Ancey, ép., contrat dotal du 30 mars 1539, N^e Romaine, fille de N^e Jean Ogier, du mandement de la Roche (Thuysset); fait à Maclamo. François, fils de N^e Claude Paquetlet, apothicaire, est témoin à Ancey le 10 mai 1536 (Arch. Barrioz). N^e François Paquetlet, seigr de Moyron, figure au recensement d'Ancey de 1561 (communiqué par M. Serand) avec D^{ne} Romaine Ogier, sa femme, Françoise, Janina et Françoise puînée, Michel et François, tous majeurs de cinq ans, et Jean moindre de trois ans. Leurs enfants. François feu Claude Paquetlet, d'Ancey, fut anobli par Patentes du Duc de Genevois du 15 (ou 18) juin 1562 (Arch. de Cour), et reçut, le 21 octobre 1565, des Patentes de confirmation de noblesse (Annexe. Preuves 1723). Il donna quittance à N^e Jean Ogier, son beau-père, le 20 mars 1559, de 974 fl., en décharge de la dot constituée à sadite femme (Thuysset). Le 27 février 1549, N^e Jean de la Croix, coseigr de Moyron, à son nom et à celui de ses frères, pour la quartie et huitième partie, N^e François Paquetlet pour la quartie partie et N^e Charliotte, veuve de N^e Antoine Paquetlet, tutrice de N^e Louis, son fils, aussi pour la quartie partie, constituèrent des commissaires pour faire leurs reconnaissances (Inv^{rs} des Arch. de la Haute-Savoie). Très probablement le François Paquetlet, syndic d'Ancey en 1539 et 1564 (Ibid.), et celui qui, étant seigr de Moyron, testa le 18 décembre 1579 (Ibid.). Il fut substitué, ainsi que ses fils N^{rs} Michel, François et Jean, au codicile du 28 avril 1579 de N^e Antoine Lect (Arch. Thuysset). N^e François Paquetlet était, le 9 novembre 1500, tuteur, avec Rev^{rs} Mess^{rs} Antoine du Nyeure, des filles de N^e Antoine Lect (Procéd^{rs}, Arch. Thuysset).

N^e et Spec^e ANTOINE, LOUISE, MICHEL, ép. N^e Char- M^e Claude, droits, 16- mois à veuve av. Girard Gar- rin, châte- lain de Fa- Savoie. Pro- bablement figure au recense- ment d'An- ceur, 1561. (Ibid.).

FRANÇOISE, avant 1575 (Thuysset). N^e Antoine Lect, trésorier général des finances du Duc de Genevois (sa 2^e femme). La 1^{re} fut Jacqueline du Nyeure, la 3^e, cont. d'Ancey, le 9 janvier 1575. Marie, fille de N^e Henri Pelard (Thuysset).

MICHEL, François, cités avec leur père et leur mère au recensement d'Ancey en 1561 et tous majeurs de cinq ans. Probable- ment N^e François Paquetlet, coseigr de Moyron, qui est porté, au Con- seil de Ge- nevois, le 16- d'anciens 1583, au mariage de Paquetlet- d'Ancey, de la Haute-Savoie.

FRANÇOISE, JANINA, FRANÇOISE, JEAN, N^e JEAN, N^e FRANÇOIS, seigr de Moy- Louis, ron, receveur général des sous la Duchesse de Genevois et de sa mère jusqu'à 1612 (Arch. Thuysset, Ruban, Savoiron, etc.). Ep. : 1^o le 16 juin 1583, Jac- queline, fille de N^e Louis de Château- neuf, de Bonneville (Inv^{rs}, Arch. de la Haute-Savoie); elle teste le 25 mai 1601, faisant un legs à D^{ne} Françoise Du- nyreure et mourut avant 1645 (Conti- num^e de M^e Alliod). Elle avait légué la 1/2 de ses biens à son mari, sa vie durant, et, après lui, aux enfants de Catherine de Château neuf, femme de N^e Paul de Cambague, 1/4 à ladite Catherine et 1/4 à Rose, sœur de la testatrice (Arch. Chuy, dit au testa- ment de ladite Catherine, 1638). Donc elle ne laissa très probablement pas d'enfants. Il ép. : 2^e Isabelle, fille de N^e Florent de Tardy, maître d'écuyer en la Chambre des Comptes. Jeanne- Isabelle de Tardy, femme dudit coseigr de Moyron, fut inhumée à N^e-De- de-Liesse d'Ancey le 13 mars 1608 (R. P.).

JEAN, N^e JEAN, N^e FRANÇOIS, seigr de Moy- Louis, ron, receveur général des sous la Duchesse de Genevois et de sa mère jusqu'à 1612 (Arch. Thuysset, Ruban, Savoiron, etc.). Ep. : 1^o le 16 juin 1583, Jac- queline, fille de N^e Louis de Château- neuf, de Bonneville (Inv^{rs}, Arch. de la Haute-Savoie); elle teste le 25 mai 1601, faisant un legs à D^{ne} Françoise Du- nyreure et mourut avant 1645 (Conti- num^e de M^e Alliod). Elle avait légué la 1/2 de ses biens à son mari, sa vie durant, et, après lui, aux enfants de Catherine de Château neuf, femme de N^e Paul de Cambague, 1/4 à ladite Catherine et 1/4 à Rose, sœur de la testatrice (Arch. Chuy, dit au testa- ment de ladite Catherine, 1638). Donc elle ne laissa très probablement pas d'enfants. Il ép. : 2^e Isabelle, fille de N^e Florent de Tardy, maître d'écuyer en la Chambre des Comptes. Jeanne- Isabelle de Tardy, femme dudit coseigr de Moyron, fut inhumée à N^e-De- de-Liesse d'Ancey le 13 mars 1608 (R. P.).

CHARLOTTE LECT (R. P.), ép. : N^e An- toine Paquetlet ci- contre, 2^e N^e et Spec^e Jacques Baptendier, docteur es droits, avocat au Conseil de Genevois (Thuysset). Avec son mari Bap- tendier, elle fait une transaction le 18 fé- vrier 1605 (Ibid.).

ANTOINE, seigr de Moyron, collatéral au Conseil de Genevois, ép. Charlotte, fille de N^e Antoine Lect et de Jacquemine du Nyeure. Charlotte ép. en 2^e noces, N^e et Spec^e Jacques Baptendier, avant le 18 fé- vrier 1603 (Thuysset). Elle eut des filles de ce deuxième lit.

(2) Natif et habitant de Ville, il est associé, le 7 juillet 1757, par N^e Jean Schmitt, natif de la Chapelle-des-Bols, comté de Besançon, dans tous les établissements de verrerie que lui et ses suc- cesseurs entreprendront; ledit N^e de Moyron aban- donne toute autre entreprise, à laquelle il pourrait être sollicité d'autre part (Com. par M^e Hippolyte Chaumontet).

JEANNE-FRANÇOISE, 2^e lit, ép. Jean-Claude (5^e fils du pré- sident Antoine) Favre, seigr des Char- mettes et de Puissegrin, qui se qualifia aussi seigr de Moyron et de Ville, premier maître d'hôtel de S. A. R., etc.; il teste le 21 avril 1650.

FRANÇOIS, seigr de Moyron, cède des droits sur l'hoirie Lect, le 24 janvier 1636, à N^e Henri d'Allice de Jeanny, fille de N^e Louis de 1682.

N^e PIERRE DE MOYRON, ép. D^{ne} Jeanne, fille de N^e Louis de 1682.

N^e PIERRE PAQUELLET DE MOYRON, presque certainement celui ci-contre.

N^e GEORGES PAQUELLET, ép., avant 1717, Françoise-Péronne de Montpilon, D^{ne} du Noyret et de Saint-Eustache, fille de N^e Jean-Baptiste, seigr du Noyret (Arch. S. S. S.). Elle mourut vers 1729 (Arch. Saint-Jorioz); un procès qu'elle avait avec les Gruel est continué par son fils.

(3) Péronne-Madeleine serait morte sans enfants le 8 novembre 1807, après avoir donné tous ses biens à son mari, et le château des seigneurs de Moyron, au chef-lieu de Villaz, passa à la famille Bianco, qui le conserva jusqu'en 1884 (Monographie de Villaz, M^{rs} A. Salésiens, XIX, par l'A. Morand). Péronne-Madeleine aurait eu un frère mort en bas âge et d'autres sœurs, notam- ment : Marie-Joséphine, née en 1742, Bernardine à Bonlieu; Marguerite-Sophie, née en 1745, Visitandine à Ancey, et morte en 1806; Michelle-Gabrielle, qui ép. le 23 janvier 1772, Claude- Melchior Garbillon, officier dans le régiment de Chablais, qui mourut en 1805. Cette Michelle- Gabrielle serait morte à la Roche, le 4 juin 1821, dernière de la famille (Ibid.). Cette notice sur la famille Paquetlet contient aussi, pour les générations antérieures, quelques renseignements généalogiques que je m'abstiens de copier. Je ferai seulement remarquer que l'auteur a confondu deux familles, les de Moyron et les Paquetlet, quand il fait remonter ceux-ci à la plus haute antiquité. Et encore cette plus haute antiquité ne commence qu'en 1389!

N^e FRANÇOIS PAQUELLET, seigr de Moyron et du Noyret, baron de Saint-Eustache, coseigr de Ville, héritier universel de sa mère, habitant au Noyret. Son père lui passe une procuration le 23 janvier 1729 (Arch. Saint-Jorioz). Le 9 septembre 1743 (Ibid.), il affranchit les biens des N^{rs} Gruel à Saint- Jorioz de tout ce que ceux-ci pouvaient lui devoir féodalement. Témoin, le 24 juillet 1737, à la donation universelle de ses biens faite par D^{ne} Hélène de Gros, sa proche parente, veuve Arpeaud, à N^e Joseph de Menthon de Lornay (Arch. Rubaud). Il ép. Françoise-Marguerite de Regard de Vars et de Clermont (R. P. de Saint-Maurice d'Ancey). Il mourut avant 1786 (Ibid.) (2).

PÉRONNE-MADELEINE, ép., le 25 septembre 1786, le S^r Pascal, fils de feu Antoine Bianco, natif d'Alghero (Sardaigne), major du régiment Infanterie de Sardaigne; elle était née à Saint- Jorioz et habitait Ancey (R. P. de Saint-Maurice d'Ancey) (3).

ÉTIENNETTE, jumelles, nées et baptisées le 24 mars 1746 (R. P. d'Ancey).

CONSTANCE, d'Ancey.



PAQUELLET DITS DU MOLARD

OU PASQUELLET, PASQUALET, PACCALET, ETC.

SEIGNEURS DU MOLARD (A SAINT-MARTIN D'OUTRE-ARC) ET DU MOLARD (A SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE) EN MAURIENNE, DU MOLARD (A SAINT-SORLIN DE CUCHET) ET DE LA MAISON-FORTE DE LA RÉGIMONDIÈRE EN BUGEY.

Armes inconnues. Une lettre du 29 juillet 15... , signée *Jaque du Mollar*, et adressée à l'Évêque et Prince de Maurienne, commandant en cette province pour S. A., est scellée d'un sceau, où l'on ne distingue plus qu'une tour au 4^e quartier de l'écu, qui paraît être divisé en 4 (écartelé). Ce Paquellet du Molard portait donc probablement : *écartelé, aux 1 et 4 de... à la tour de... (qui est du Molard), et aux 2 et 3 de... (qui doit être Paquellet)*. Il semble qu'aux 2 et 3 il y a un lion (Arch. Thuyset). D'autre part, au-dessus de la porte extérieure du château du Molard à Saint-Sorlin en Bugey, se trouve un blason, avec la date de 1574, qui semble porter deux moitiés d'écus et être : mi-parti de... (Paquellet probablement) et de Bouvens (le seigneur du Molard de Saint-Sorlin était alors Louis Paquellet, qui avait épousé Hélène de Bouvens). D'après le dessin qui m'a été communiqué par M^r le Baron de Truchis de Varennes, ces armes peuvent être blasonnées : *parti, de... au chef de... chargé de 2 fers de pique et de la moitié d'un fer de pique mouvant de la partition de... , et de... à une demi-croix dentée ou dentelée mouvant de la partition de... , et à une étoile de... au canton senestre (probablement une brisure)*. On sait que les Bouvens portaient de gueules à une croix dentelée ou dentée d'argent (Guichenon, Besson). Les armes des Paquellet seraient alors parlantes. Les Jallier du Molard, qui succédèrent aux Paquellet à Saint-Sorlin, portaient un chef d'argent chargé de 3 fers de pique de sable (Révérend du Mesnil, *Armorial de Bresse*, etc.), et ce chef provenait peut-être du blason Paquellet, dans lequel il y aurait eu 3 ou 5 fers de pique.

(1) Le procès avait été commencé par N^{os} Philippe, Bon, Pierre, Charles, Michel, Antoine, Pierre-Ambrois, Eynarde et Pernelte, enfants de feu N^o Martin de la Balme, contre N^{os} Jacques Paquellet, à cause du fidéicommiss qu'ils prétendaient être apposé en leur faveur au testament de N^o Jean, fils de N^o Aymon du Molard, du 17 mars 1498. La transaction du 6 mars 1574 est conclue entre N^{os} Jean-Amé, fils de N^{os} Jacques du Molard, de la cité de Maurienne, et N^{os} Jacques Baudrey, notaire de la cité, son non et comme procureur de N^{os} M^{rs} Boniface Baudrey, docteur es droites, et curateur de M^{rs} Antoine Baudrey, ses frères, ledits frères Baudrey étant héritiers universels de D^{ne} Pernelte de la Balme, leur mère, celle-ci ayant droit de N^{os} Michel, Charles, Pierre-Ambrois, Antoine et D^{ne} Eynarde de la Balme, ses frères et sœur, ledits frères Baudrey ayant aussi droit desdits Bon et Pierre, enfants dudit N^o Martin de la Balme. Le 1^{er} septembre 1576, Mess^{rs} Jacques Baudrey (sic), procureur fiscal au bailliage de Maurienne, nommé à la transaction ci-dessus, donne quittance à N^{os} Jean-Amé du Molard, de la cité de Maurienne, des 100 fl. promis par cette transaction.

(2) Il y a déjà été longuement question de ces contestations. Je citerai de nouveau seulement quelques pièces qui me paraissent offrir de l'intérêt. — Au début, N^{os} Jacques Paquellet de Saint-Baldoph expose, dans une requête, que tous les biens de feu N^o Urbain du Molard lui sont parvenus comme son parent le plus rapproché et qu'il est molesté dans leur possession ; des Patentes sont délivrées par le Duc le 20 janvier 1535 en conformité. Un sergent ducal se transporte à Ravoriam près de Saint-Philippe, à l'habitation de N^o Françoise Altmanat, veuve de N^o Claude de la Ravoire, seig^r de Tresserve, tutrice de N^{os} Louis de la Ravoire, à Saint-Michel, Saint-Martin d'Outre-Arc, Saint-Jean-de-Maurienne, et fait citer N^{os} Théobald Formier et Antoine Mareschal de Saint-Michel. Ce dernier expose que, depuis la mort de N^o Urbain du Molard, il est en possession des biens de celui-ci à Saint-Jean-de-Maurienne et à Jarrier, comme substitué à cette possession. — Il semble que, avec les Mareschal et les la Ravoire, le procès ne roulait pas sur l'hoirie de la famille d'Outre-Arc, mais seulement sur les biens possédés précédemment par les du Molard et provenant des hoires de N^o Jean, fils de N^o Aimonet du Molard, et d'Amédée du Molard, père de N^o Urbain.

<p>RICHARDE, ép. N^o Georges Bérard, de Saint-André-en-Maurienne, lequel mourut avant le 6 avril 1518. N^o Urbain du Molard fit une donation à N^o Georges Bérard (sans date, Soc. d'H^{is} de Maurienne, 4^e vol., p. 77). Leur fils N^o Georges remet, le 5 avril 1563, à N^{os} Jacques du Molard dit Paquellet et Jean-Aimé du Mollar, son fils, paroisse de Saint-Martin Outre-Arc, tous les droits que ledit Bérard a sur les biens qui furent de N^o Urbain du Molard et de N^o Martin d'Outre-Arc, notamment à cause de la dot de Richarde, sa mère, moyennant une somme à payer à D^{ne} Antoinette, fille dudit Bérard.</p>	<p>JEANNE, cohéritière universelle de son frère Jacques, substituée et légitimaire, outre sa dot, à son testament de 1518.</p>	<p>LOUISE, ép. : 1^o N^o François Vulliet ; 2^e cont. dot. du 9 décembre 1517, après mariage consommé, N^o Louis Perrussodi (ou Perrussodi), de Gex ; fait à Pignetti, dans la maison de N^o François Vulliet, châtelain de Gex, celui-ci témoin. À ce contrat, elle est dite veuve de N^o François Vulliet et appelée N^o Louise Paquelletaz. Avec son frère Jacques, elle acquiesce, le 24 juin 1513, tous leurs biens situés dans tout le mandement d'Apremont ; fait à Saint-Baldoph. Le 25 mai 1529, N^o Louis Peroussod, de Gex, transige, par le traité de N^o Jean de la Ravoire, seig^r des Marches, bailli de Savoie, avec son beau-frère N^o Jacques Paquellet, de Saint-Baldoph, mandement d'Apremont, au sujet du testament de ladite Louise. N^o Louis réclamait tous les biens de Louise dans la baronnie de Gex, au mandement d'Apremont et à Saint-Baldoph. Jacques prétendait qu'ils lui appartenaient en vertu d'une donation à lui faite par sa dite sœur. Les biens de Gex restèrent à Louis ; le reste sera à Jacques. Louis donne quittance, le 21 mars 1530, à Jacques, alors châtelain de Chevron, d'une soulte stipulée dans la transaction ci-dessus.</p>	<p>N^o GEORGES PAQUELLET. VOIR SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.</p>
--	---	---	--

(3) Inventaire de titres qu'il produit pour prouver que lui et ses prédécesseurs ont vécu noblement, et faire apparoir aux gens du tiers état de la cité de Maurienne comme il est noble et issu d'ancienne lignée et race de noblesse. Lui, Jacques, a été châtelain de Chevron, mais ne peut à cause de cela être taxé d'avoir « *notu mécanier* », il tenait l'office du Souverain, et il n'avait point pris à terme le revenu, mais il a rendu compte du revenu au Prince, etc. — Pour prouver que Jean-Amé est né en légitime mariage dudit N^o Jacques Paquellet dit du Molard avant la solennisation d'icelui, il exhibe attestation comme qu'il ledit N^o Jacques épousa en la paroisse Saint-Martin Outre-Arc, en face de l'Eglise, en l'église paroissiale dudit lieu, Dam^{oiselle} Merme Amye, et que, lors de la solennisation dudit mariage, ledits N^{os} Jacques et Merme auraient déclaré et affirmé que N^o Gabriel, Jean (Aimé) et Aymar étaient leurs enfants naturels et légitimes ; et, pour lever le soupçon de ladite légitimation, ils auraient été tant que *beaux nés dessous la chusabte* avec leurs dits père et mère ; et d'ailleurs combien que de droit ledits Jean-Amé et Gabriel soient par les actes susdits suffisamment légitimes, pour estre aussi nés *ex concubitu et semine soluti et solute, nientmoins à tous bons fins*, ledit N^o Jean-Amé Paquellet dit du Molard aurait aux fins de la susdite légitimation présenté requête à S. A., lequel, par Lettres-Patentes datées à Turin du 18 janvier 1563, surart déclaré que le suppliçant jouirait de pleine et entière légitimation, émouquant et approuvant les contrats dotaux. Arrêt du Sénat de vérification et entérinement du 29 juillet 1563.

<p>N^o GEORGES BÉRARD, de Saint-André (ou de Saint-Michel), substitué pour un tiers au testament de N^o Jacques Paquellet, 1557, et substitué à celui de 1558.</p>	<p>JEANNE BÉRARD, légataire de N^o Jacques Paquellet, 1518.</p>	<p>N^o JEAN-AMÉ (ou AYMÉ) DU MOLARD dit PAQUELLET, seig^r du Molard, de la paroisse de Saint-Martin, écuyer, (appelé quelquefois Jean-Bon-Aimé), cohéritier universel de son père, 1557, en tous ses biens dans l'évêché de Maurienne depuis le pont d'Arvan jusqu'au pont <i>darmittoz</i> (d'Hermillon ?) ; seul héritier universel, 1558, légataire de sa sœur, 1563. Le 20 mars 1573, l'Évêque de Maurienne le nomme gentilhomme ordinaire de sa maison, « attendu qu'il l'a distingué entre tous les autres gentilhommes ses subjects ». Il transige, le 6 mars 1574, avec M^{rs} Jacques Baudrey, représentant les La Balme, au sujet du fidéicommiss qu'ils prétendaient être apposé en leur faveur au testament de N^o Jean du Molard du 14 mars 1498 ; il lui remet une vigne au Rochery et s'engage pour 500 fl. Le 2 novembre 1576 il prête hommage noble au Duc de Savoie. Nommé, en 1589, enseigne de la milice pour défendre la Maurienne contre les religionnaires du Dauphiné, par l'Évêque précité (Angley, <i>H^{is} du diocèse de Maurienne</i>, p. 317). Le 15 mai 1593, Philibert Milliet, évêque de Maurienne, pour parer à cette invasion, le nomme capitaine de son château de la Gardé et le charge de commander en toutes affaires de guerre aux habitants d'Albiez-le-Vieux, Albiez-le-Jeune et Villargondran ; scellé aux armes de cet Evêque. En 1596, il était capitaine député pour le fait de la Santé rière la province de Maurienne. Il ép. D^{ne} Antoinette, fille de N^o Antoine Mareschal-Luciane et de Catherine du Pont. D^{ne} Antoinette teste le 15 mars 1607 et codicille le 30 décembre 1613, lègue 500 fl., sur ce que lui a légué son feu mari, à N^o Balthazard de Duyn dit Mareschal, baron de Saint-Michel, en récompense des bons services, secours et aides qu'elle en a reçus, etc. ; fait en la paroisse de Saint-Christophe, dans la maison de la codicillante appelée <i>au Mollar</i>. Le 23 janvier 1618, l'Évêque de Maurienne donne quittance à ladite veuve de dîmes de blé par elles dues. Jean-Amé teste le 16 mai 1583 (Procéd^{re}, Arch. Thuyset) et mourut sans enfants (4).</p>
---	--	--



A première mention que j'aie rencontrée d'un membre de cette famille est celle de N^o Pierre, bourgeois de Chambéry et habitant de Saint-Baldoph près de cette ville, fils de N^o Jean, au xv^e siècle. Donc l'on peut dire que cette famille est originaire de Chambéry ou de Saint-Baldoph. Le père de N^o Pierre est appelé feu N^o Jean dans un acte de 1478, ce qui ne prouve pas absolument que Jean fût noble. Jacques, fils dudit Pierre, ayant eu à produire des titres, en 1563, pour prouver sa noblesse, en fournit concernant son père, mais aucun mentionnant son grand-père Jean. Donc je crois fort que le premier noble de cette race a été Pierre, ou tout au moins Jean, son père. L'alliance de ce Pierre avec Marie du Molard, de Saint-Jean-de-Maurienne, apporta à ses fils la plus grande partie de l'héritage des du Molard, dont ils prirent le nom ; et ils furent, ainsi que leurs descendants, appelés du Molard dit Paquellet, ou Paquellet du Molard, ou simplement du Molard. Dans l'hoirie des du Molard qui leur échut se trouvaient les biens de Saint-Martin d'Outre-Arc provenant de la famille d'Outre-Arc ; et leur maison dans ce lieu porta aussi le nom du Molard (l'on a vu précédemment que le lieu primitif de ce nom était à Saint-Jean-de-Maurienne, dans la paroisse de Saint-Christophe).

Un fils de Pierre précité fut châtelain de Saint-Sorlin en Bugey et s'y fixa ; il devint seigneur de la Régimondière et du Molard de Saint-Sorlin. Il y avait probablement transporté le nom de du Molard, qui lui venait de la famille de ce nom.

Les Paquellet du Molard ont peu duré, et Louis, le dernier du nom, de Saint-Sorlin, laissa des filles qui entrèrent dans des familles Bugistes.

TABLEAU I.
Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est tiré des Archives de Thuyset.

I. N^o JEAN Paqueletti,
cité dans la reconnaissance passée par son fils le 12 juin 1478 ; mort avant cette date.

II. N^o PIERRE Paqueletti ou PAQUELLET, bourgeois de Chambéry, N^o CLAUDE PAQUELET alias Columbi, habitant de Saint-Baldoph. Dans de nombreux actes il est appelé Paquellet de Saint-Baldoph. Dans l'inventaire, cité ci-dessus, de biens de Jacques, son frère, 1536, se trouvent mentionnés un titre de la Chambre des Comptes prouvant que Pierre a servi syndic de Chambéry, quatre mois le Duc de Savoie au fait de la guerre comme homme d'armes à 3 chevaux en 1477, et des Patentes du Duc Louis, 1482-84 (Arch. de ce lieu), du 20 octobre 1456, nommant ledit N^o Pierre, secrétaire de la dépense de ce Duc. Un acte est passé, le 14 septembre 1469, en cette ville, de faveur de N^o Pierre Pasquellet de Saint-Baldoph ; et une vente en faveur du même le 5 septembre 1478. N^o Pierre Paqueletti, fils de feu N^o Jean Paqueletti, bourgeois de Chambéry, passe reconnaissance, le 12 juin 1478, en faveur de la Grande-Chartreuse, de biens à Saint-Baldoph. N^o Pierre Paquellet de Saint-Baldoph est témoin, en mai 1484, à un laod de Jacques, comte de Montmayeur, au château d'Apremont. N^o seig^r Pierre Paqueletti, bourgeois de Chambéry, habitant de Saint-Baldoph, ép., contrat dotal du 10 septembre 1477, N^o Marie, fille de feu N^o Aymon du Molard, de Saint-Jean-de-Maurienne, à laquelle N^o Urbain du Molard et Jean Formier, curateurs de N^o Jean, fils de feu N^o Aymon du Molard, constituent 1.000 fl. de dot ; fait à Saint-Martin d'Outre-Arc, dans la maison dudit Urbain ; ratifié, le 18 avril 1478, par N^o Jean, frère de Marie. Celle-ci (fille de Péronnette de la Ravoire) fut légataire de son père, 1465, légataire et substituée au testament de son frère Jean, 1476. Le 20 novembre 1491, Marie, veuve dudit N^o Pierre, tutrice de N^{os} Jacques et Georges Paquellet, ses fils, passe reconnaissance comme ci-dessus (1478) en faveur de la Grande-Chartreuse. Le 14 avril 1501, comme administratrice de ses dits enfants, elle vend une vigne à Saint-Baldoph.

III. N^o JACQUES PAQUELLET DU MOLARD, seig^r du Molard (paroisse de Saint-Martin d'Outre-Arc), connu aussi sous les noms de du Molard Paquellet, ou simplement sous un de ces noms. Il acquiesce ses biens dans le mandement d'Apremont le 24 juin 1513 ; édit, le 9 octobre 1516, châtelain de Montmélan (Arch. La Placé) ; fut nommé, le 30 mars 1523, châtelain du mandement de Chevron par le Duc de Savoie, qui le confirma dans cette charge le 6 septembre 1527, les 4 et 6 novembre 1531, édit encore châtelain de Chevron le 12 mai 1534. Il est dit encore N^o Jacques Paquellet de Saint-Baldoph dans plusieurs actes de 1529, 1530 et 1531, par lesquels il achète de nombreux biens à Saint-Baldoph. Avec son frère Georges, il présente requête, le 15 février 1533, en leurs noms et comme ayant droit de ses sœurs Louise et Jeanne, pour avoir payement de N^o Urbain du Molard, héritier de N^o Jean du Molard, frère de leur mère, des 1.000 fl. de dot constitués à celle-ci ; le 19 juillet 1533, ledit N^o Urbain, ne pouvant payer ces 1.000 fl. en argent, cède auxdits frères en payement une maison avec vignes et pré, lui dit *un motario superior*, au territoire de Saint-Christophe de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne, s'en réservant l'usufruit, et Jacques devra payer aux enfants de Richarde, sa sœur, la part des 1.000 fl. leur revenant avec Georges, son frère, il revendiqua dès janvier 1535, comme plus proche, l'hoirie de ce N^o Urbain du Molard (cousin germain de sa mère, dernier du nom et héritier du dernier d'Outre-Arc), et il eut à soutenir de longs procès contre N^o Antoine Mareschal-Luciane, N^o Françoise Alleman, veuve de N^o Claude de la Ravoire, ou N^o Barthelemy et Louis de la Ravoire, ayant cause de N^o Théobald Formier. Un arrêt du 17 février 1533 maintint Jacques en possession. Cette hoirie lui avait aussi été contestée par N^o Pierre Roche, qui avait été substitué au dernier testament de N^o Urbain du Molard du 29 juin 1478, et qui cédait audit Jacques tous ses droits le 21 juin 1537, et par les N^{os} de la Balme (1) qui ne terminèrent leur procès par une transaction qu'avec N^o Jean-Amé, fils dudit Jacques, le 6 mars 1574 (voir du Molard, t. IV, fol^s 64 et 65, DE MARESCHAL, t. III, fol^s 357, et LA BALME, t. I, fol^s 109). (2) Le 28 octobre 1538, N^o Pierre, fils de feu N^o Pierre, fils de feu N^o Pierre Roche (sic), citoyen de Maurienne, donne quittance à N^o Jacques Paquellet et du Molard, de la paroisse de Saint-Martin d'Outre-Arc, de 215 fl. d'or dus en vertu de l'acte précité du 21 juin 1537, et de 2 écus d'or reçus par Jeannette, femme dudit N^o Pierre Roche. Le 11 juin 1538, Jacques reconnaît tenir de Mess^{rs} Honorat de Savoie, seig^r d'Apremont, à cause de son château d'Apremont, des biens dernièrement reconnus en faveur de feu Mess^{rs} Charles-Jean-Amédée, duc de Savoie, par feu N^o Pierre Paquellet, comme tuteur de N^{os} Jacques et Georges, ses fils, et précédemment par ledit N^o Pierre, en faveur de Jacques de Montmayeur, seig^r d'Apremont : 1^o une *domus murea nova alta sita apud Sautum Baldaphum* avec ses places, appartenances, etc. ; juxta la voie publique tendant de Saint-Baldoph à Chambéry d'Orient ; une autre maison et biens, etc. audit lieu. Le 25 février 1546, Jacques du Mollar Paquellet fut au nombre des gentilhommes de la terre de l'évêché de Maurienne qui prononcèrent une condamnation à mort (C^{te} de Mareschal, M^{rs} A^o de Savoie, 4^e série, t. III, p. 351 et 378). Son fils Jean-Amé, comme son procureur, prêta fidélité au Duc le 29 février 1563. Il ép., contrat dotal du 15 août 1544 (Inv^{is} Arch. Thuyset), D^{ne} Merme Amye (?) (3). Il teste : 1^o le 6 avril 1518, veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs dans l'église de Saint-Baldoph, legs à ses sœurs Jeanne et Louise, comme héritiers universels son frère Georges et sa sœur Jeanne, substituée N^o Louise et Jeanne, ses sœurs, pour moitié et N^o Jean-François, fils naturel de N^o Urbain du Molard, pour l'autre moitié ; 2^o le 22 juin 1557, veut être enterré à Saint-Martin Outre-Arc au tombeau des N^{os} du Molard, legs à N^o Merme..., sa femme, outre les biens d'icelle N^o Merme situés à Chevron ; fait à Saint-Martin Outre-Arc ; 3^o le 12 août 1558 (en français, N^o Jacques du Mollar (sic), de Saint Martin Outre Arc), legs à N^o Merme, sa femme ; ordonne que les legs de N^o Martin d'Outre-Arc soient exécutés, etc. Il mourut entre le 5 avril 1565 et le 16 juillet de la même année. Il signait : Paquellet, ou Jaque du Mollar.

<p>D^{ne} AYMÉE DU MOLARD, légataire de son père, 1557, quand elle se maria, et substituée à ses frères ; légataire et substituée, 1558. Elle ép., avant le 22 février 1563, N^o Pierre, fils de feu N^o Bon des Costes. Le 16 juillet 1563, son frère Jean-Amé, comme héritier de leur père, reconnaît lui devoir 25 écus d'or. Elle teste, le 12 octobre 1563, en faveur de ses enfants à naître et, à leur défaut, de N^o Pierre des Costes, son mari, pour la moitié et l'usufruit de l'autre moitié sa vie durant, et, après sa mort, substituée en cette moitié les filles de feu N^o Georges Bérard nées et à naître, etc. ; fait au Villard, sur la paroisse de Saint-Christophe, dans la maison dudit N^o Pierre des Costes. Celui-ci ép. : 2^e avant le 1^{er} avril 1581, D^{ne} Anne ou Aymée des Costes, sa cousine germaine (Titres Truchet).</p>	<p>IV. N^o GABRIEL DU MOLARD dit PAQUELLET, cohéritier universel de son père, 1557, en tous ses biens à Saint-Martin Outre-Arc et Valmeyrier. A du mourir avant le 12 août 1558, car il n'est pas cité au testament fait ce jour-là par son père.</p>
--	--

(4) Il fit héritiers universels son cousin N^o Louis Paquellet (Tableau II) et N^o Urbain Bérard, qui tous les deux vendirent leurs droits à N^o Jean-Balthazard de Mareschal dit de Duyn, le 2^e le 20 mai 1666 (Procéd^{re}, Thuyset). Cette même année, Jean-Balthazard plaidait contre D^{ne} Antoinette Mareschal, veuve dudit Jean-Amé (laquelle ne lui en a pas gardé rancune dans son codicille), et N^o Claude de la Ravoire, seig^r de Tresserve ; et le 9 mai 1607, Jean-Balthazard, comme ayant droit dudit Jean-Amé Paquellet, fait dresser inventaire de ses meubles dans sa maison du Mollar, à Saint-Martin-Outre-Arc. Jean-Amé fut syndic de la noblesse de la cité de Maurienne en 1582 (Chanoine Truchet, *Saint-Jean-de-Maurienne au XV^e siècle*, 34).

TABLEAU II.

Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est tiré des Archives de Thuyset.

III. N° GEORGES PAQUELLET. Voir son ascendance au TABLEAU I. De Saint-Baldoph, mandement d'Arpent, seig' de la Régimondière (1), et du Mollard de Saint-Sorlin de Cuchet (ou du Mollard de Cuchet). Etant châtelain de Saint-Sorlin, il nomme des procureurs, notamment son frère Jacques, le 19 février 1540; acte passé à Saint-Sorlin. Le même jour, il cède à son dit frère tous les biens et droits qu'il a avec lui sur la succession de N° Urbain du Molard, dont ils sont les neveux et cognats germana videlicet nobili Maria de Mollario eidem proximioribus in genere et gradu succedend., ainsi que tous les biens paternels et droits qu'il peut avoir avec son dit frère, pour le prix de 150 écus; cette succession était réclamée par plusieurs personnes, et le procès était pendait. Dans plusieurs actes passés en Bugey, il est appelé Paquellet. Il mourut avant le 27 juillet 1546, et Jacques, son frère, prêta serment, le 4 août 1546, devant le juge de la seigneurie de Saint-Sorlin, comme tuteur de N° Georges et Louis, enfants pupilles dudit feu N° Georges; le 14 août même année, N° Georges Bérard de Saint-Michel se porte caution pour N° Jacques Paquellet, comme tuteur desdits pupilles. Il était encore leur tuteur le 26 janvier 1556. En cette qualité, Jacques admouie, le 9 août 1546, tous les immeubles que possédaient ledit N° Georges et Jeanne Gorvod (?) quand vivaient, tant dans la paroisse et le mandement de Saint-Sorlin que en Vaulx; fait et passé au Molard de Saint-Sorlin, dans la maison desdits enfants. Cohéritier universel de N° Jacques, son frère, par testament du 6 avril 1518.

IV. N° HUGUES, seig' de la maison-forte de la Régimondière et du Mollard de Saint-Sorlin de Cuchet en Bugey, donne quittance, en son nom et à celui de Louis, son frère, le 25 novembre 1555 et le 13 avril 1558, à N° Jacques du Mollard dit Paquellet, son oncle, de la paroisse de Saint-Martin d'Outre-Arc; le même, en son nom seul, donne quittance au même le 8 septembre 1559. Hugues et Louis furent substitués pour les deux tiers au testament de leur dit oncle de 1557, et ses légataires à son testament de 1558. Hugues, en son nom et à celui de son frère Louis, alors absent du pays, réclamait de Jacques, leur oncle, qui avait été leur tuteur, le compte de cette tutelle et la moitié des biens de N° Urbain du Mollard; Jacques répondait que N° Pierre Roche, auquel appartenait le droit de succéder en proximité dudit N° Urbain, lui avait cédé ses droits le 21 juin 1537, que Georges Paquellet, père desdits Hugues et Louis, avait cédé audit Jacques, le 19 février 1540, tous ses droits sur cette hoirie, moyennant 150 écus d'or, et la cession par Jacques à Georges de tous ses biens de Saint-Baldoph jusqu'au paiement de ces 150 écus, et que lui, Jacques, avait employé son temps et sa jeunesse et supporté tous les frais du procès concernant l'hoirie d'Urbain du Mollard; les parties transigent le 9 avril 1558: Hugues cède à Jacques tous ses droits sur l'hoirie d'Urbain du Mollard et de D^{ne} Marie du Mollard, sa grand-mère, moyennant 225 écus d'or, et Jacques cède à ses neveux tous les biens de Saint-Baldoph, à charge de les défendre contre les prétentions de N° Georges Bérard, leur cousin; fait à Saint-Martin-Outre-Arc, au Mollard, dans la maison dudit N° Jacques. Hugues paraît être mort sans enfants avant 1564.

Communication du Baron de Truchis. CLAUDINE, D^{ne} CLAUDE, héritière universelle, 1612, en tous les biens de la grange de Fay (au-dessus de Saint-Sorlin), ép., avant le 2 juin 1618 (Thuyset). N° Claude de Forcrand, seig' de Coisset (ou Coisset), ou du Coisset. Voir Guichenon, Bresse et Bugey, Gén^e Forcrand. SUZANNE, héritière universelle, 1612, en tous les biens de la grange de Fay (au-dessus de Saint-Sorlin), ép., avant le 2 juin 1618 (Thuyset). N° Claude de Forcrand, seig' de Coisset (ou Coisset), ou du Coisset. Voir Guichenon, Bresse et Bugey, Gén^e Forcrand. JACQUELINE, cohéritière universelle, 1612, ép., le 22 juin 1633, N° Antoine Jallier, cons^r du Roi, lieutenant particulier en l'élection du Lyonnais, grenetier au grenier à sel de Lagnieu, seig' de Chenavel, Hauteperrière et de la maison-forte de Chanves (près de Lagnieu). V. BERNARDE, héritière de son père et de sa mère en tous leurs biens de Saint-Sorlin, ép. le Sr Claude Bachelard avant le 29 novembre 1612. Il mourut ab intestat le 24 octobre 1616.

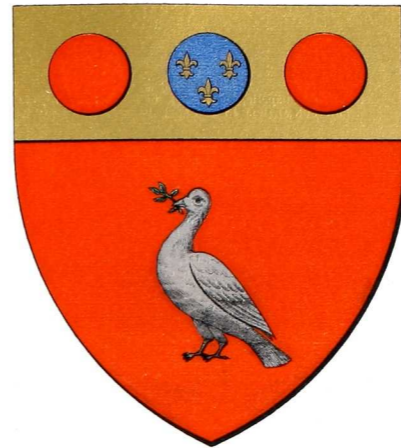
LOUISE BACHELARD, dame du Molard, ép., le 27 juin 1634, François Jallier, fils d'Antoine ci-dessus et de Louise Guinet de Montverd (de Lagnieu, sa précédente femme), seig' de Chenavel d'abord, puis, en 1642, seig' de Ruffieu-en-Bugey, par suite d'échange (Baron de Truchis).

ANTOINE JALLIER, seig' du Molard et de la Régimondière, baptisé le 26 août 1633; ép., le 27 août 1673, Claudine Michel. Il fut le tige de la famille Jallier du Molard, tombée en quenouille dans la première moitié du XIX^e siècle (Baron de Truchis).

A. Autres enfants d'Hector: JOSEPH-MAURICE, JEAN-LOUIS, THÉRÈSE-MARIE, (G) AMÉ, MADELEINE. (2) Il fit, les 9 et 11 juin 1670 et 19 novembre de la même année, reprise de la moitié des seigneuries de Pirajoux, de la Griffonnière et de tout le fief de la Tour du Deau, à Revonnas, en Bresse, comme mari de D^{ne} Jeanne de la Griffonnière et comme ayant charge de D^{ne} Françoise de la Griffonnière, sa sœur (Baux, Nobilitaire de Bresse).

PARPILLON

SEIGNEURS DE CHAPELLE ET COSEIGNEURS DU MANDEMENT DE CHATILLON EN BUGEY, COSEIGNEURS DE PIRAJOUX, DE LA GRIFFONNIÈRE ET DE LA TOUR DU DEAU EN BRESSE.



P. de gueules à la colombe d'argent membrée de sable, tenant dans son bec un rinceau d'olivier de sinople, au chef d'or chargé de 3 besants, 2 de gueules et 1 d'azur au milieu chargé de 3 fleurs de lys d'or (Armoiries concédées, Arch. de Cour, reg. 2, Pat. S., fol^e 215). Le mot besant est employé ici improprement et doit être remplacé par tourteau.



GUICHENON (Bresse et Bugey) a donné la généalogie de deux familles Parpillon ou de Parpillon, en les plaçant sous le même titre et à la suite l'une de l'autre: la première, originaire d'Arpent en Bugey, portant les armes bien parlantes de gueules à 3 papillons, et dont on ne trouve plus de trace certaine après le XV^e siècle; et la deuxième, celle des Parpillon, de Seyssel, seigneurs de Chapelle en Michaille, anoblée en 1563, dont les armes sont figurées ici et qui se prétendait issue de la première. Guichenon ajoute que cette prétention n'est pas « tout à fait destituée d'apparence... parce que les anciennes armes des Parpillons de Seyssel estoient trois papillons, comme celles des Parpillons d'Arpent, ce qui se reconnoit encore en la sépulture des Parpillons, seigneurs de Chappelles, dans l'église des Augustins de Seyssel ».

Il ne sera question ici que de la seconde de ces familles, qui a eu des possessions en Savoie et y a contracté de nombreuses alliances. Elle est éteinte. Avant son anoblissement et même après, le nom de Parpillon était porté à Seyssel par des bourgeois, notaires, brodeurs, etc. Je marque par la lettre G. les emprunts que je fais à Guichenon.

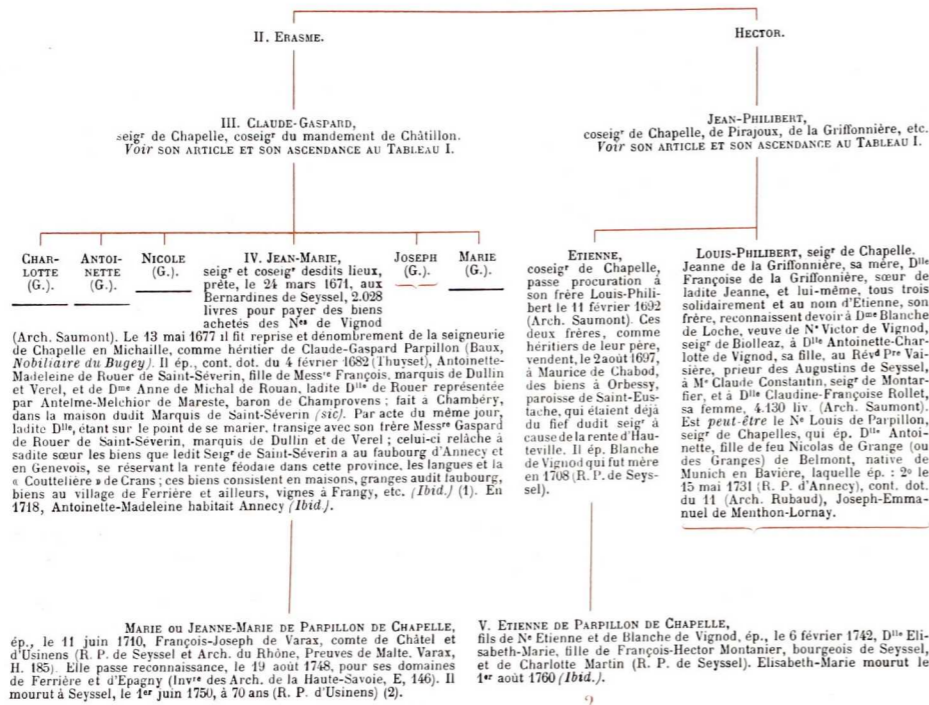
TABLEAU I.

CLAUDE PARPILLON, bourgeois de Seyssel, notaire, lève un acte reçu par Pierre Chadel de Seyssel, notaire (date effacée, probablement XVII^e siècle, Arch. Thuyset). AYMON PARPILLON, bourgeois de Seyssel, notaire, reçoit un acte le 18 janvier 1499 (Arch. Thuyset). I. N° PIERRE PARPILLON, de Seyssel, seig' de Chapelle. « Il demeura longtemps à Rome, et pour les notables services qu'il avoit rendus... au S. Siège en diverses et importantes négociations qui lui avoient esté confiées, son frère N°... il fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Pierre par le Pape Pie IV. par Patentes du Roi le 20 mars 1570 » (G.). En effet il est dit chevalier de Saint-Pierre de Rome en 1568, 1569, 1570 (alors seig' de Chapelle) (Arch. Lucey). Il recut des Patentes de Chapelle, au noblesse le 25 octobre 1563, avec les armoiries décrites ci-dessus (Arch. de Cour). Il acheta, en 1549, la seigneurie de Chapelle en Bugey, dans la paroisse de Sourjoux (Sarjoux), de François de la Balme, seig' de Grés (Guichenon, Bresse et Bugey, continuation de la 2^e partie, p. 45). En 1570 il réclame à M^r de Vens ce qu'il lui doit et qu'il veut appliquer au paiement de Chapelle (Arch. Lucey). Il ép., le 15 mai 1565, Françoise, fille de N° Jean Portier, seig' de Charrière en Genevois, de la Tour de Passy en Faucigny et coseig' de la Val des Clefs (Guichenon, Gén^e Parpillon; Dom Luc de Lucey, Seconds traits, qui donne 1565 pour année de ce mariage). Il mourut avant 1602 (J. Baux, Nobilitaire du Bugey).

II. ERASME DE PARPILLON, seig' de Chapelle, coseig' du mandement de Châtillon. Le 19 juin 1602, avec leur mère (que Baux appelle par erreur Françoise de Chenevrières pour Charrière), veuve et tutrice de Gaspard, leur frère, ils firent le dénombrement de la seigneurie de Chapelle, avec une maison au milieu de la ville de Seyssel, la 8^e partie du port de Seyssel par indivis avec le seig' de Châteaufort, à charge de conduire le Roi jusqu'à Pierre-Châtel (Baux, Nobilitaire du Bugey). Hector était alors sous la curatelle de sa mère (Ibid.). Il ép. Péronne, fille de N° Claude Oddinet, seig' de Reous en Valromey, et d'Anne de Vaux (G.). (4) Ce président Montolivet ou Montoliveto possédait de très grands biens, avait acheté une partie de la maison aux Charmettes de la veuve Farlen, avait fait bâtir audit lieu une autre maison sur un fief avec fief et servis, que lui avait vendus le feu Seig' de Bonivard (Arch. S. S. S.). La collection des Patentes aux mêmes Archives prouve qu'il avait de grandes propriétés dans la Toscane et les Romagnes. Quant au Seig' d'Urtières ou d'Hurtières, je crois qu'il doit s'agir d'un membre de la famille Dultières (Deultières, Deurtières, d'Utières, etc.) d'Yverdon, anoblée en 1591, avec des armes ressemblant à celles des Vidians-Urtières.

III. CLAUDE-GASPARD, seig' de Chapelle, reçut, le 24 janvier 1657, une donation de sa d'Annessy (juge-maje du Bugey). Témoin, le 19 juin 1657, à Seyssel, au contrat dotal entre N° François de Varax et D^{ne} Claudine de Nicollier (Arch. Saumont). Il ép. Charlotte Passerat, laquelle teste le 26 septembre 1673, faisant un legs aux Augustins de Seyssel (Ibid.). Elle était fille de N° Claude-Gaspard Passerat, cons^r du Roi (Arch. Lucey); elle fut légataire et substituée, le 6 mai 1636, au testament de N° François d'Amoudry, son neveu, fils de sa sœur Marie Passerat (Ibid.). Il teste le 7 octobre 1676 (Baux, Ibid.). Voir sa descendance au TABLEAU II. PÉRONNE-MARIE, ép. N° Claude-François Baytaz, juge-maje du Bugey (Arch. S. S. S.). La collection des Patentes aux mêmes Archives prouve qu'il avait de grandes propriétés dans la Toscane et les Romagnes. Quant au Seig' d'Urtières ou d'Hurtières, je crois qu'il doit s'agir d'un membre de la famille Dultières (Deultières, Deurtières, d'Utières, etc.) d'Yverdon, anoblée en 1591, avec des armes ressemblant à celles des Vidians-Urtières. LOUISE-MARIE, ép. N° Claude-François Baytaz, juge-maje du Bugey (Arch. S. S. S.). Elle avait reçu 500 ducats de son oncle N° Silvestre Montolivet lors de ce mariage (Arch. S. S. S.). Elle était veuve le 20 avril 1692 (Arch. Saumont) (2). Voir sa descendance au TABLEAU II.

TABLEAU II.



(1) N^o Jean-Marie de Parpillon transigea, le 22 juillet 1686, avec ladite D^{ne} Anne de Rouan, marquise de Verel, sa belle-mère, qui relâcha à D^{ne} Antoinette-Madeleine, sa dite fille, outre les biens portés dans le contrat de 1682, le fief et la rente de Chabod rière Anney, procédés de N^o René de Chabod, et qui avaient été acquis, le 29 avril 1647, par Révérend Charles de Rouer, chantre de Saint-Pierre de Genève, du sénateur Jean-Louis Bailand, et comprérent le droit des langues rière la ville et ressort d'Anney et la coutellerie de Crans (Proc^{es}, Arch. Thuyset).

(2) A cette génération doit appartenir Marie-Madeleine, qui mourut le 29 janvier 1758, âgée d'environ 70 ans, et veuve de Mess^{rs} Jean-Baptiste de Planchamp, seigneur de Moux, sic, R. P. de Rumilly, pour Jean-Baptiste de Moux, seigneur de Planchamp.

(3) Dans son *Histoire de Seyssel*, M^r Fenouillet, instituteur, donne une généalogie des Parpillon, de laquelle je me bornerai à signaler ce qui suit : Claude-Gaspard (degré III de ce Tableau) aurait eu trois fils : Jean-Marie (qui est marqué ci-dessus), Gaspard et Paul-François, entré dans les ordres (il ne cite pas le Joseph de Guichenon). — Ledit Jean-Marie (IV) aurait eu deux fils : Louis, mort jeune en 1730 (ce serait alors peut-être le mari d'Antoinette de Grange de Belmont, que nous avons placée sous réserve à l'article ci-dessus de Louis-Philibert), et François, capitaine d'une compagnie d'invalides, mort sans postérité. — Le dernier Etienne (V) aurait eu trois filles : Marie-Françoise (citée ci-dessus), Isabelle, visitandine à Seyssel, et Jacqueline, qui ép. M^r Burdallet, de Carouge, en 1789.

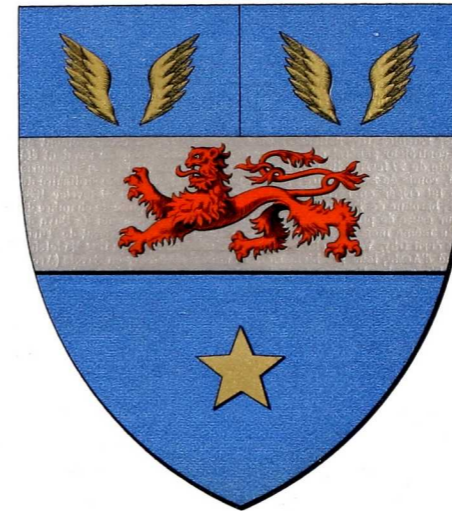
PASCAL ou PASCHAL. — Voir au SUPPLÉMENT.



PASSERAT DE ROUER DE SAINT-SÉVERIN

(ROERO DI SAN SEVERINO)

SEIGNEURS DE DOUVAIN ET DE TROCHES, PUIS BARONS DE TROCHES, EN CHABLAIS; MARQUIS DE VEREL, COMTES DE DULLIN, SEIGNEURS DU PONT-DE-BEAUVOISIN ET DE LA BRIDOIRE, ETC., EN PETIT-BUGEY; SEIGNEURS DE MURS EN BUGEY, ETC.; DITS MARQUIS DE SAINT-SÉVERIN.



P. d'azur à une fasce d'argent chargée d'un lion de gueules passant, accompagnée de deux vols d'or en chef et d'une étoile de même en pointe. Cimier : une étoile d'or. Devise : *Uterius virtus* (sic). (Selon des Lettres de noblesse et de confirmation d'armes du 1^{er} septembre 1679, citées aux Archives de Saumont.)

Ce sont aussi les armes des Preuves de Malte, Mareschal, sauf qu'il n'y a qu'un vol en chef (sans doute par erreur de dessin).

On trouve d'autres versions, dans lesquelles les différences avec le blason ci-contre sont celles-ci : lion de sable; ou bien, écu de gueules, lion de sable et vols d'argent (Layolo et Franchi-Verney). Dans les Patentes de 1858 accordées à Charles-Félix Tredicini, marquis de Buffalora, pour les Passerat, c'est cette dernière version qui a été adoptée par les héraldistes officiels.



EU de familles nobles n'ont pas une légende les faisant venir de l'étranger. Les Passerat, d'après un mémoire des Archives de Saumont, sont issus d'une famille noble de la république de Lucques, et le premier

venu en Savoie, où il n'y a jamais eu d'autres familles de ce nom (sic), est N^o Antoine Passerat, maréchal des logis de la compagnie des archers de la garde de S. A., et ensuite contrôleur général des guerres. Or, cet Antoine est né à Cluses en Faucigny en 1629, et le nom de Passerat, loin d'être inconnu avant lui en Savoie et même dans la province de Faucigny, y était porté non seulement par son père, mais par un notaire de Cluses en 1481, par un notable d'Entremont (pas

loin de Cluses) en 1418, un N^o Georges Passerat, témoin à Bonne en Faucigny en 1546, etc.

On a prétendu que les Passerat de Saint-Séverin venaient de la même souche que ceux de Silans et de la Chapelle, originaires de la Michaille en Bugey. Je ne nie pas que ce soit possible et que cette communauté d'origine puisse remonter au delà des anoblissements de dates différentes de ces trois familles; mais aucune preuve ne m'en a été fournie. Les armoiries des Passerat du Bugey ont de l'analogie avec celles des Passerat de Savoie : ceci n'est pas une raison suffisante à l'appui de cette thèse; et même on peut remarquer que, souvent pour deux familles du même nom et très distinctes, l'une a copié plus ou moins complètement les armoiries de l'autre.

Le fils d'Antoine Passerat cité plus haut contracta une très belle alliance en épousant la fille de Gaspard de Rouer de Saint-Séverin, marquis de Verel, de la famille piémontaise Roero, très ancienne et très illustre, dont une branche portait le nom de San Severino, et qui a fourni plusieurs chevaliers de l'Annonciade; Grégoire Roero, marquis de San Severino, fut encore nommé chevalier de cet ordre en 1825. Un rameau des Roero di San Severino s'était établi en Savoie par suite d'une alliance avec les Gallier de Bressieu, et leur nom avait été traduit en celui de Rouer de Saint-Séverin. Devenus Comtes de Verel et de Dullin, ils avaient souvent été appelés Comtes de Saint-Séverin, même dans les actes officiels, comme plus tard, devenus Marquis de Verel, ils avaient été désignés comme Marquis de Saint-Séverin. Ce rameau fixé en Savoie a eu pour héritiers de son nom et de ses armes les Passerat, Barons de Troches, qui devinrent ainsi Marquis de Verel, et furent connus le plus souvent sous le nom de Marquis de Saint-Séverin. Quelquefois on les trouve avec le nom de Troches, sans celui de Passerat ni celui de Rouer. Ils se sont alliés à des familles d'un rang élevé de la noblesse savoyarde ou italienne, et ont occupé une haute situation en Savoie; Joachim, marquis de Saint-Séverin, à la tête du régiment de Maurienne, se distingua dans les guerres de la Révolution et devint brigadier d'armée. Ses fils moururent sans alliance, et le dernier de sa race, Charles-Joseph, laissa son héritage, par testament du 23 mars 1854, à son neveu *ex sorore*, Charles-Félix Tredicini, marquis de Buffalora, originaire du duché de Parme, à charge de prendre le nom et les armes des Passerat de Rouer de Saint-Séverin, ce dont celui-ci obtint l'autorisation par Patentes du Roi de Sardaigne du 25 juillet 1858.

(*) signifie Preuves de Malte, Mareschal, Archives du Rhône, H. 192.

?
PIERRE PASSERAT, d'Entremont,
témoin (avec des nobles) au contrat dotal Chissé-Cohendier, 1418 (Arch. Cohendier).

?
JACQUES PASSERAT, notaire,
témoin à Cluses le 31 octobre 1481 (Arch. Cohendier).

?
N° FRANÇOIS PASSERAT,
ép. D^{ne} Martine de Granges. Ils sont mentionnés dans l'extrait de naissance de leur fils Antoine ci-dessous (*). Martine était sœur de N° et Spec^r Pierre de (ou des) Granges, conseiller et médecin ordinaire de S. A., résidant au présidé de Montmélian (Arch. Troches).

N° ANTOINE PASSERAT, seig^r de Douvaine et de Troches, puis baron de Troches, né le 18 avril 1629 à Cluses en Faucigny (*), exempt de la compagnie des gentilshommes archers gardes du corps de S. A. R. et son valet de chambre (1) (Arch. Troches et Thuyset *). Une obligation de 1.000 pistoles est passée en sa faveur, le 23 mars 1667, par Mess^{rs} Sigismond de Dugn dit Mareschal, comte de la Valdisière; Antoine est représenté par N° Pierre de Grange, conseiller et médecin de S. A. R. (Thuyset). Il fut nommé mareschal des logis de cette compagnie des gentilshommes archers par Patentes (très flatteuses) du 4 février 1677, en remplacement de Georges Bouvier, baron d'Yvoire, démissionnaire (Arch. Troches). Il devint 2^e contrôleur général des guerres dès les monts, comme l'avaient été N° Jean-Baptiste et Bernardin de Quox, père et fils (Arch. Troches et *). Par acte du 27 février 1681 (Arch. Troches), il acquiert la terre, seigneurie et juridictions de Troches et de la paroisse de Douvaine, de Maurice de Chabod, comte de Saint-Jeoire; mis en possession par le juge ordinaire de ladite terre le 9 mars suivant (*Ibid.*). Cette seigneurie de Troches et Douvaine fut érigée en baronnie de Troches et le 20 février 1682 (Arch. de Cour). Il ép. D^{ne} Marthe Guy (*, Arch. Thuyset et Troches), laquelle, baronne de Troches et de Douvaine (*sic*), 1^{re} femme de chambre de M^{me} Royale (2), reçoit, le 21 novembre 1682, une obligation de 8.900 fl., pour cause de prêt payable dans huit jours, de Sigismond de Dugn de Mareschal, comte de la Valdisière (Arch. Thuyset). Dans une quittance du 24 du même mois 1682, elle est dite veuve du Seig^r Passerat de Turin (*Ibid.*). Au contrat dotal de son fils François-Marc-Antoine, son nom est toujours écrit Ghy. Veuve, elle achète, le 13 octobre 1688, de D^{ne} Madeleine de Veigie, veuve du Seig^r Jean-Claude de Cheriette, des Seig^{rs} impairs du duché d'Aoste, tous ses biens rière le Villard de Grésy en Savoie (Arch. Troches). Son fils fut son héritier avant le 22 janvier 1698 (Arch. Thuyset). D'après les Preuves de Malte (*) ses armoiries étaient: *d'azur au chevron d'or, accompagné de 5 étoiles d'or, 2 et 1*. Antoine teste le 13 mars 1681 (*).

FRANÇOIS-MARC-ANTOINE PASSERAT, baron de Troches, natif de Turin, héritier de son père, conseiller d'Etat de S. A., chevalier en la Chambre des Comptes de Savoie par Patentes du 4 juin 1681 (Arch. Troches (3), chevalier des SS-Maurice et Lazare, puis commandeur de Sainte-Hélène-Ju-Lac en Maurienne par Patentes du 15 juin 1679 (*Ibid.*). Comme héritier universel de sa mère, D^{ne} Marthe Guy Passerat (*sic*), baronne de Troches et 1^{re} femme de chambre de M^{me} Royale, il donne quittance, le 22 janvier 1698, au Comte de la Valdisière du paiement entier du capital de 8.900 fl. portés dans l'obligation ci-dessus du 21 novembre 1682 (Arch. Thuyset). Il donne aussi quittance, le 27 mars 1705, de 48.414 fl. au Marquis de Saint-Michel et de Marclaz, dus en vertu d'une obligation du 31 août 1692 (*Ibid.*). Il ép., le 25 juin 1689 (R. P. de Maché), cont. dot. du 12 juin 1689 (Arch. Thuyset et *), Anne-Louise, fille aînée de feu Mess^{rs} Gaspard de Rouer de Saint-Séverin, marquis de Verel, comte de Dullin, seig^r du Pont-de-Beauvoisin à la part de Savoie, de la Broidière, etc., et de Marie Milliet de Challes; la mère de l'époux, D^{ne} Marthe Ghy, baronne de Troches, « pour faire voir combien elle agré l'alliance que son fils fait dans une maison si illustre que celle du Marquis de Saint-Séverin », lui donne tous ses biens, sauf l'usufruit et 500 pistoles, et lui fait un revenu de 2.000 ducats à prendre sur ceux qu'elle a en commun avec son dit fils, y compris ses gages de chevalier de la Chambre et de commandeur de Sainte-Hélène; en présence de M^{rs} le Prince de Turenne, grand chambellan de France, et d'une bonne partie de l'élite de la noblesse de Savoie; signé: Louis de la Tour d'Auvergne, Prince de Turaine (*sic*), etc. Elle fut légataire de son frère Louis de Rouer, 28 octobre 1714, et fut enterrée le 2 décembre 1742 (R. P. de Saint-Léger). Il mourut le 6 septembre, à 68 ans, et fut enterré, le 9 septembre 1733, dans le chœur de l'église de Douvaine (R. P.) (4).

MARC-ANTOINE PASSERAT ROERO DI SAN SEVERINO (ou de Rouer de Saint-Séverin), marquis de Verel, comte de Dullin, baron de Troches, seig^r de Dullin, la Broidière, le Pont-de-Beauvoisin, Murs, etc., chevalier des SS-Maurice et Lazare, capitaine au régiment de Chablais par Brevet du 11 mars 1718 (Arch. Troches); né à Chambéry, baptisé le 2 août 1695 (Arch. Thuyset), émancipé le 6 mars 1729 (*Ibid.*). Il ép.: 1^o cont. dot. du 24 avril 1729 (Arch. Saumont et Thuyset et *), Marie de la Forest de la Barre, fille de Charles, comte de la Croix (dit comte de la Barre), seig^r de la Barre, Moncharvin, la Cour, Grignon, Nevaux, Hauteville, Manigod, la Colliette, etc., et de D^{ne} Louise-Françoise de la Forest de Saumont; le père de l'époux lui constitue les terres de Troches, Verel, Dullin, la Broidière et le Pont-de-Beauvoisin; au contrat sont citées les sœurs de l'époux, Marie (probablement Marie-Françoise) et Anne-Marie, très probablement les seules survivantes. Le 13 mai 1731 ledit Marc-Antoine passe une procuration pour la renouation de ses rentes de la Cité et de la Colliette (Arch. Thuyset) (5). Marie de la Forest mourut le 16 mars 1732 à 28 ans (*Ibid.*). Il ép.: 2^o le 12 février 1736 (R. P. de Saint-Léger), cont. dot. du 9 février 1736 (Arch. Troches), D^{ne} Anne-Gasparde, fille de N° Joachim de la Grange, comte de Tanninge et de Fleyrier, commandant et lieutenant-général au gouvernement du duché d'Aoste, et d'Antoinette-Marguerite d'Arestel. Le 29 novembre 1734 il consigna le marquisat de Verel et les terres et juridictions de Verel, Dullin, la Broidière et le Pont-de-Beauvoisin, comme héritier fidéicommissaire de François de Rouer (*Sommaire des Fiefs* et Arch. Saumont), et les châteaux ou juridictions de la Croix, Hauteville, la Cour, Grignon, Nevaux, la Colliette et Manigod, comme curateur aux biens de Charles de la Forest, son beau-père, et comme père et administrateur d'Anne-Jeanne-Josephite, sa fille (Arch. Saumont). Le 24 décembre de la même année, il consigna la baronnie de Troches (*Sommaire des Fiefs*). Dès le 29 août 1766 et au moins jusqu'au 6 juin 1769, il fut en procès avec la communauté du Pont-de-Beauvoisin au sujet du poids public et du péage (Arch. Thuyset). Par Patentes du 11 mars 1772 (Arch. Saumont), en récompense de ses services, de ceux de son aïeul, de son père et de son fils Joseph-Joachim (alors officier au régiment de Piémont-Infanterie), il obtint, sans paiement d'aucune finance, confirmation des Patentes du 10 octobre 1654, érigent Verel, Dullin, la Broidière et le Pont-de-Beauvoisin en marquisat; ces Patentes sont motivées par le fait que ces deux dernières terres avaient été réunies au domaine ducal en vertu de l'édit du 29 janvier 1730. Il mourut le 25 juin 1772 *ab intestat* (Arch. Troches).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

TABLEAU I.

?
N° ETIENNE PASSERAT.
?
N° et Egr^{ts} GEORGES PASSERAT, témoin à Bonne le 3 février 1516 (Titre communiqué par M^r Baillard).
?
JEFFRAY PASSERAT, avocat fiscal général le 13 août 1514 (Costa de Beauregard, *Souvenirs d'Amédée VIII*, p. 61).
?
N° JEANNE, ép. N° Jean Fornier (de Thônes) avant le 6 novembre 1517 (Man^{us} Desson).

Rév^d Mess^{rs} NICOLAS, prêtre, docteur en théologie déjà en 1673, mandataire de son frère avec Pierre des Granges, leur oncle maternel, par acte du 8 mars 1607 (Arch. Troches); prieur de Montailleur (déjà en 1673) et curé de la Chavanne, il donne quittance, le 31 décembre 1675, au Comte de la Valdisière, au nom de son frère N° Antoine Passerat (Arch. Thuyset). Nommé au testament de ce frère (*Ibid.*), Nicolas était l'aîné d'Antoine (Arch. Troches).

(1) et (2) Faut-il expliquer à ceux qui peuvent ignorer ou aux gens malveillants que ces expressions n'avaient pas la signification qu'elles ont aujourd'hui, et qu'on les trouve accolées à des noms de gentilshommes dans une situation élevée? On a pu le remarquer dans cet ouvrage, et on y en verra encore d'autres exemples. Les Patentes d'exempt aux gardes du corps sont admises comme Preuves de bonne noblesse pour la chevalerie de Malte, cette place d'officier n'ayant jamais été conférée qu'à un gentilhomme de bonne race, fils légitime de nobles, au dire des quatre témoins (*). Ceci est encore prouvé par un certificat du 26 octobre 1773, signé par le Baron de Viry, capitaine de la compagnie des gentilshommes archers, général de cavalerie, etc., et par le Baron de Villette-Chevron, 1^{er} écuyer du Roi (Arch. Saumont). Aux Preuves de Malte, il n'est pas fait mention du tout de la prétendue origine italienne des Passerat.

(3) Par Patentes du 9 juillet 1682 (Arch. Saumont), il lui fut accordé l'entrée dans la Chambre des Comptes de Savoie, quoiqu'il n'eût pas 18 ans porté par les régiments, et l'autorisation de siéger et d'intervenir dans toutes les occasions où les chevaliers de la compagnie peuvent assister, et ce quoiqu'il n'eût pas 20 ans.

(4) Par le décès sans enfants de Mess^{rs} Louis de Rouer, marquis de Séverin, mort en 1714, dernier de cette branche des Roero di San Severino fixée en Savoie (voir ROERO-SAN-SEVERINO), N° François-Marc-Antoine Passerat, baron de Troches, comme administrateur de son fils Marc-Antoine Passerat de Douvaine (*sic*), demanda au Sénat, le 31 janvier 1716, de déclarer ouvert en faveur dudit Seig^r de Douvaine le fidéicommissé apposé au testament de Mess^{rs} François de Rouer du 6 mars 1657, qui avait substitué à ses descendants mâles l'aîné mâle de la fille aînée de son fils Gaspard. Le fidéicommissé fut déclaré ouvert par un *expédient* du 12 décembre 1716. Mais quelques contestations s'élevèrent, surtout à cause de Bassens, et D^{ne} Marie de Challes, mère et héritière testamentaire dudit Louis de Rouer, opposa le fidéicommissé du testament de N° Louis de Gallier du 9 avril 1561, terminé par primogéniture dans la personne dudit Louis de Rouer. Ladite Marie de Challes, marquise de Verel, mourut en février 1718, ayant institué héritière universelle D^{ne} Melchiora, sa fille, comtesse de la Valdisière, par testament du 17 février 1718. Melchiora, qui du reste avait aussi été substituée au testament du 28 octobre 1714 de Louis de Rouer, transige, le 18 août 1718, avec le Baron de Troches et lui abandonne, ainsi qu'à son fils le Baron de Douvaine (*sic*), les terres de Dullin, Verel, la Broidière et le Pont-de-Beauvoisin, avec jur^{ts} li, m, et b., etc., même le titre de marquisat, les granges de Meringin, Gerin, Vergemule, etc.; et d'autre part le Baron de Douvaine, comme héritier fidéicommissaire de François de Rouer, son bis-aïeul, se départ de toutes autres prétentions et promet de remettre 6.000 livres de Savoie à sa tante, la Comtesse de la Valdisière (Arch. Thuyset). Celle-ci s'adressa au Sénat, le 22 janvier 1729, pour être payée de ces 6.000 livres par le père et le fils de Troches (*sic*); ce dernier, qui avait pris le titre de marquis de Verel, demanda la cassation de la transaction ci-dessus de 1718 pour cause de lésion; un arrêt du 13 août 1731 ordonna même le relâchement des biens. Le procès se prolongea, après la mort de ladite Comtesse de la Valdisière survenue le 23 juin 1738, entre son mari Joseph-François de Mareschal, comte de la Valdisière, comme administrateur de ses fils, d'une part, et Marc-Antoine de Troche (*sic*) de Saint-Séverin, marquis de Verel, ci-dessous, d'autre part; et il ne se termina que le 5 avril 1745 par une ratification de la transaction de 1718 (*Ibid.*).

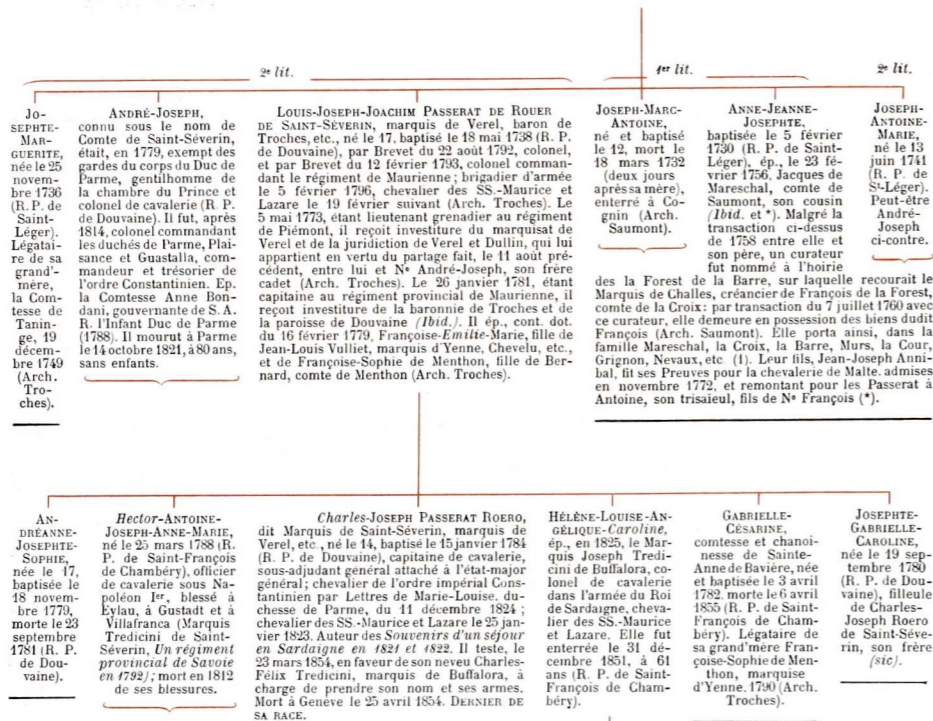
(5) Marie de la Forest, marquise de Saint-Séverin, comme fille et administratrice des biens de son père, le Comte de la Barre, et comme héritière de sa sœur, Charlotte de la Forest, fait une transaction le 15 septembre 1731 (Arch. Saumont). A la mort, en 1731, de Jean-François de la Forest, seig^r de Saumont, grand-père maternel de ladite Marie de la Forest de la Barre, s'éleva un procès au sujet de l'hoirie dudit Seig^r de Saumont, entre Charlotte de la Forest de Saumont, femme de N° François de Mareschal, d'une part, et ladite Marie, nièce de ladite Charlotte, puis, après la mort de Marie, ledit Marc-Antoine, son mari, comme administrateur de leur fille, d'autre part; par transaction du 15 juillet 1732, le Marquis de Saint-Séverin eut la terre et juridiction de Murs et tout ce qui dépendait de cette hoirie à Bonvillard et aux environs; François de Mareschal eut la terre et juridiction de Saumont (Thuyset).

Charles de la Forest de la Barre, père de ladite Marie, marquis de Saint-Séverin, étant mort en 1744, ledit Marc-Antoine, marquis de Saint-Séverin, eut un procès avec sa fille du 1^{er} lit, femme de Jacques de Mareschal, comte de Saumont, au sujet des droits maternels de celle-ci et, par transaction du 8 novembre 1758, il lui relâcha tous les biens des de la Forest de la Barre, procédés des Comtes François et Charles de la Forest de la Barre, oncle et neveu, ou d'autres membres de la famille de la Forest, même la terre de Murs (Arch. Troches).

VICTOIRE-MARIE-JEANNE-BAPTISTE, baptisée le 15 mars 1690, eut pour parrain et marraine S. A. R. Victor-Amédée II et M ^{me} Royale (R. P. de Saint-Léger).	MARIE-FRANÇOISE, baptisée le 6 mai 1691 (R. P. de Saint-Léger). Transige avec ses frère et sœurs le 8 mars 1734 (Arch. Troches).	JEANNE-THÉRÈSE, baptisée le 18 mai 1692, enterrée à Lemenc le 7 juillet suivant.	JEANNE-GARRIELLE, baptisée le 23 juillet 1694 (R. P. de Maché).	THÉRÈSE, baptisée le 4 mars 1699 (R. P. de Maché).	MARIE-ANNE, baptisée en 1702 (R. P. de Douvaine), née à Genève, teste le 26 novembre 1772 (Arch. Troches). Probablement N° Anne de Saint-Séverin de Rouer, marraine à Douvaine le 14 mars 1707 et le 1 ^{er} août 1707 (R. P.). Elle transige, ainsi que son frère, avec le Comte de la Valdisière le 22 mai 1750 (Thuyset).	CLAIRE, baptisée le 12 juillet 1706 (R. P. de Maché), enterrée le 27 septembre 1707 (R. P. de Saint-Alban).	MARIE, probablement une des nommées ci-contre, ép., le 11 février 1748, N° Joseph Ponte, né à Turin, ingénieur de S. M. Catholique, fils de N° Joseph-Hyacinthe et de D ^{ne} Anne-Eléonore Alberii (R. P. de Saint-Léger).
--	--	--	---	--	--	---	---

(*) Arch. du Rhône, Fond de Malte, H. 192, Preuves Mareschal.

MARC-ANTOINE PASSERAT ROERO DI SAN SEVERINO (ou de Rouer de Saint-Séverin), marquis de Verel. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.



(1) Jacques de Mareschal, comte de Saumont, comme procureur de sa femme, passe reconnaissance, le 13 mai 1774, pour Montcharvin, la Croix, etc., et (même) pour Murs, attendu que ladite Comtesse de Saumont tient en fief noble le port et pontonage appelé de Leschaux situé sur le Rhône, dépendant de la seigneurie de Murs située en Bugey, part de France, pour raison de quoi elle a droit de tenir des barques et bateaux pour passer et repasser le fleuve, sans qu'il soit permis à aucune personne que ce soit d'y tenir barques et bateaux sans sa permission expresse, lequel port, qui avait passé tout entier sous la domination de la France par le traité d'échange de 1601, se trouve actuellement pour la moitié sous la souveraineté de Savoie depuis le dernier traité des limites de 1760, d'après lequel le grand cours du Rhône forme la division entre France et Savoie; le fief s'étend, pour la part de Savoie, sur Champagnoux, Saint-Maurice et Gresin (Arch. Troches).

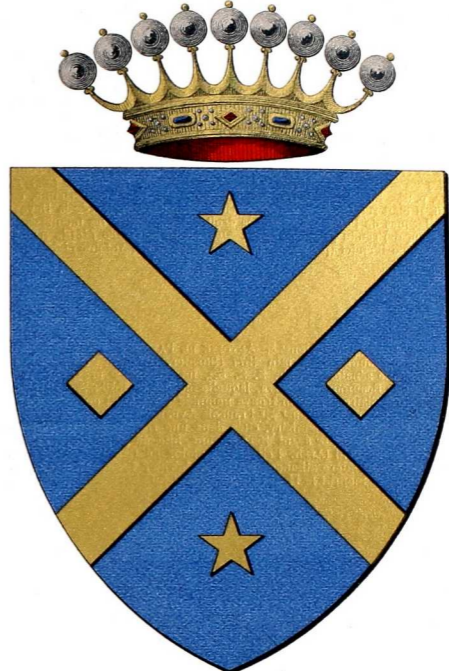
CHARLES-FÉLIX TREDICINI, marquis de Buffalora, filleul du Roi et de la Reine, hérite de son oncle maternel, le Marquis Charles-Joseph Passerat Roero de Saint-Séverin, et obtient des Patentes, le 25 juillet 1858, du Roi de Sardaigne, lui permettant, lui et les siens, de prendre le nom de Passerat Roero San Severino, et d'ajouter à ses armes celles des San Severino (Arch. Troches). Voir TREDICINI.

PASSEUR (DU). — Voir au SUPPLÉMENT.



PASSIER (DE)

BARONS, PUIS COMTES DE SAINT-REMY ET SEIGNEURS DE LA LANDONNIÈRE, EN MAURIENNE; SEIGNEURS D'ÉVIEU, DE CORDON ET DE PLUVY, EN BUGEY; DE ROUGEMONT AUX BAILLIAGES, ETC.



P. d'azur au sautoir d'or cantonné en pal de 2 étoiles et en fasce de 2 losanges, le tout d'or (Guichenon, *Indice Armorial*; Vertot, *Histoire des chevaliers de Malte*; Besson; Preuves de Malte, Arch. du Rhône, H. 192, Mareschal-Luciane, et H. 189, Mareschal-Duyn; Preuves pour le chapitre de Saint-Claude, Morel d'Hauterive, Arch. Cordon de la Balme).



Le nom a été porté par une famille de basoche du Faucigny, dont nous connaissons beaucoup de procureurs au siège de cette province, des notaires, des moines, des prêtres, etc. Cette famille (ou peut-être ces familles) serait originaire de Passy et aurait encore des représentants en Franche-Comté. Parfois ces Depassier ou de Passier sont qualifiés nobles, mais tous ou presque tous les notaires de Cluses, Sallanches, etc., se qualifiaient ainsi. Il va sans dire que la différence d'orthographe entre Depassier et de Passier ne signifie rien comme indice de noblesse (*voir* au Supplément).

Les de Passier de Maurienne seraient-ils venus du Faucigny ou d'ailleurs? Nous l'ignorons. Nous ne pouvons commencer leur généalogie que par Jacques, docteur ès droits, courrier et juge de la cour commune de la cité de Maurienne et de son ressort vers le milieu du XVI^e siècle, dont la descendance est tombée en quenouille au bout de cinq générations (1).

Le fils de Jacques devint président au Sénat de Savoie, et à partir de lui, les Passier contractèrent de belles alliances avec les Beaumont-Carra, Menthon (deux fois), Cordon, Gerbais de Sonnaz, du Pont, de Heu, Joly de Choin, Mareschal (Duyn et Luciane), Livron, Milliet d'Arvillard et Costa (famille des Marquis de Beauregard). Ils portèrent, par succession d'une branche, le nom de l'illustre famille de Cordon, encore existante, et le transmirent même à une branche des Costa, qui s'éteignit presque aussitôt. Le quartier Passier se trouve aux Preuves des Chanoines-Comtes de Lyon (pour Mareschal-Saumont), à celles du chapitre de Saint-Claude (pour Morel d'Hauterive), dans plusieurs Preuves de Malte (Mareschal-Duyn-la Valdissère, Mareschal-Luciane, Sallier de la Tour), etc. Pierre de Passier fut chevalier de l'ordre de Malte et mourut au champ d'honneur.

Le nom est écrit quelquefois du Passier.

(1) Avant lui, sur le tableau qui suit, je place quelques noms que je n'ai pu rattacher entre eux, et qui n'appartiennent peut-être pas à la même race.

N° PIERRE DE PASSIER, vice-châtelain d'Ugine, constituée, le 4 août 1491, des administrateurs d'André Ouvrier (Arch. Thuyset).

N° GUILLAUME de Passie. Une vente est faite dans son jardin à Saint-Paul (Arch. Manuel).

I. Spec^{le} Mess^{rs} JACQUES de Passiaco.

docteur ès droites, de la cité de Maurienne (serait-il le même que Jacques ci-dessus, 1518 ?), achète, le 30 avril 1530 (Arch. Thuyset), une maison avec une pièce de terre et vigne à côté, au territoire de Saint-Christophe, lieu dit in Cresto Sancte Paule, et, le 3 février 1539 (Ibid.), achète l'usufruit de ces biens qu'il avait laissés au vendeur : il n'était ni incolat, ni habitator, mais de civitate Maurienne. Très probablement le même qui était, en avril 1543, courrier et juge de la cour commune de la cité de Maurienne et de son ressort (Registre du Courrier, appartenant à la Société d'histoire de Maurienne); comme tel il appose le sceau de cette cour sur un acte du 17 décembre 1543 (parti de France et de... à une croix ancrée de... (Arch. Mareschal). Or à cette époque la Savoie était réunie à la France, et l'évêque de Maurienne était Jean-Philibert de Challes, et on sait que Challes porte d'argent à la croix ancrée de sable. Un procès se déroule devant ledit courrier du 21 au 26 janvier 1544; l'inculpé reconnaît que N° Jacques de Passier « des un an a été député juge par les seigneurs de la cour de Corriere » (Comte de Mareschal, Souveraineté temporelle des Evêques de Maurienne, p. 94). Le 4 août 1545 il donne, comme courrier de Maurienne, commission à un notaire de lever un acte (Arch. Thuyset). Des le 25 janvier 1546, il était remplacé, comme courrier et juge, par Gilles de la Haye (Comte de Mareschal, loco citato, p. 95 (Arch. Thuyset). Le 23 février 1546, Spec^{le} seigr Jacques de Passier, docteur ès droites, figure parmi les membres de la cour des gentilshommes de la terre épiscopale, et il signe le jugement (en français) rendu par cette cour : Jacobus de Passiaco (Ibid., p. 127). Il est aussi prêtre certainement le même que N° Jacques de Passier, qui ép. Anne Blondiel (peut-être Blondet), et fut père d'Antoine ci-dessous (Preuves de Malte).

II. Mons^{rs} M° ANTOINE DE PASSIER.

conseiller d'Etat, sénateur au Sénat de Savoie, nommé le 20 juin 1577 (Burnier, Histoire du Sénat), reçut des Patentes du 12 février 1581 de confirmation de l'état de conseiller de S. A. et de sénateur (Arch. S. S. S.), fut nommé 2^e président à ce Sénat par Patentes du 1^{er} février 1588 (Ibid.). (1) Il ép. : 1^{re} Renée, fille de N° Jean de Beaumont dit Carra, laquelle mourut en 1576; 2^e contrat dotal du 24 août 1577 (Preuves de Malte, Mareschal Duyn, Arch. du Rhône, H. 189), D^{me} Claire, que l'on trouve nommée d'Haynault ou d'Enot ou Denot, mais dont le véritable nom était Aynaud (d'Aynaud selon les Preuves de Malte), fille de feu Mons^{rs} M° François Aynaud, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Savoie; Antoine et Claire possédaient des biens aux environs de Chambéry, cités dans une reconnaissance du 8 juin 1582 (Arch. La Serraz); Claire teste le 26 novembre 1598 (Preuves de Malte, loco citato); 3^e avant 1607, Jeanne, fille de N° Jean de Menthon, seigr de la Balme de Thuy, laquelle avait ép. en 1^{re} noces, contrat dotal du 23 février 1576 (Arch. Pelly), N° Antoine de Coullens, Jeanne, dans ses testaments des 11 août 1619 et 12 mai 1622 (Arch. Monthoux), mentionne cette première alliance et nomme héritier François de Menthon, son neveu. Antoine de Passier teste le 20 juin 1610 (Preuves de Malte, loco citato). Il mourut le 11 décembre 1615 et fut enseveli le même jour à Saint-François de Chambéry (Livres de raison Truffon, Arch. Thuyset).

2^e lit.

BARBE, ép. : 1^{re} cont. dot. du 19 février 1605, Jacques de Menthon, seigr de la Balme, Gruiff, etc.; elle fut sa 3^e femme (voir MENTHON); le président, son père, lui constitua en dot 2 000 écus d'or, dont 500 consistaient en un moulin et une rente à Thônes (ville de), y compris les droits sur l'hoirie de Claire Aynaud, sa mère; 2^e cont. dot. du 17 novembre 1611 (Arch. S. S. S.), Christophe de Gerbaix de Sonnaz, baron d'Aiguebelle, grand écuyer, etc. (dont elle fut la 2^e femme, voir GERBAIX); elle eut quatre enfants Gerbaix furent mis sous la tutelle de leur mère le 20 mai 1617 (Arch. S. S. S.); 3^e N° Philippe Ruffy ou Ruffly (en 1622, selon Luc de Lucinge), avec lequel elle vivait lorsqu'elle testa le 15 juin 1652 (Ibid.), faisant des legs à ses enfants des deux premiers lits, et nommant héritier universel N° Joseph Ruffy ou Ruffly, son fils du 3^e, auquel elle substitue les Gerbaix (3).

FRANÇOISE, baptisée le 26 (ou 16) août 1584 (R. P. de Saint-Léger). Les droits que Barbe, sa sœur, pouvait avoir sur son hoirie lui sont constitués en dot (2).

III. N° PAUL, seigr de la Landonière, en 1614, cornette de la compagnie de cheval-légers du Marquis de la Chambre (Arch. Thuyset), puis lieutenant de la compagnie de cavalerie des ordonnances de Savoie du Marquis de la Chambre ou lieutenant d'une compagnie entretenue pour S. A. (Arch. Saumont). Avec N° François Mareschal dit Luciane, il présente, en 1616, comme héritier bénéficiaire de son père, une supplique au Sénat, pour obtenir l'ouverture du fidéicommiss du Pont (voir note 1) déclaré ouvert en leur faveur le 26 juin 1614 (Arch. Thuyset). Il transige à ce sujet le 7 septembre 1619 (Arch. S. S. S.). Il ép., cont. dot. du 25 décembre 1606 (Arch. Saumont et Preuves de Malte), Philiberte, fille de N° Marc de Cordon, seigr de Cordon et d'Evieu, gentilhomme ordinaire du Roi de France, et de Marguerite de Grolée; Marc lui constitue notamment 300 livres léguées à ladite Philiberte de l'hoirie de D^{me} Martianne de Maubec, sa mère, aïeule paternelle de Philiberte; fait à Evieu dans la maison-forte dudit Seigneur. Philiberte était sœur de Jacques de Cordon, ambassadeur de Malte auprès du Pape, et elle fut la dernière de sa branche. Paul et sa femme sont parrain et marraine le 6 février 1622 (R. P. de Saint-Léger); il est parrain en 1626 (Ibid.). Il teste le 11 février 1625 (Preuves de Malte, Mareschal-Duyn, loco citato).

R. P. de Saint-Léger.

LOUISE-ANNE, Probablement baptisée le 10 février 1624. Visitation à Annecy en 1654. Anne de Passier, 1648, fait à Anne de Passier, sa Le 2 décembre 1651, un arbitrage est fait par François de son frere, Michel Gerbaix de Sonnaz, juge-maje de Chablais, au sujet de la succession de N° Paul de Passier entre ses enfants Anne, Laurence et Claude-Louis (Inv^{rs} des Arch. de la Haute-Savoie, E. 395).

LAURENCE, légataire de sa tante Anne de Passier, 1648 (Arch. Monthoux), visitation à Annecy, 1654.

CATHERINE, baptisée le 21 mai 1611, visitation à Thonon, légataire de son frere, 1654.

PHILIBERTE, baptisée le 20 octobre 1619, religieuse ur-nulme à Chambéry, légataire de son frere, 1654.

IV. MARC-ANTOINE, baptisé le 1^{er} février 1608, filleul de son aïeul Antoine de Passier et de sa grand-mère maternelle Marguerite de Grolée. Mort probablement jeune.

CLAUDE-LOUIS, haron de Saint-Remy, seigr de la Landonière, baptisé le 25 avril 1616, ép. Philiberte Milliet d'Arvillard. Il teste, le 16 novembre 1654 (Arch. d'Habères et S. S. S.), sur le point de faire un voyage à N°-D^{me} de Lorette et à Rome auprès de Mess^{rs} Jacques de Cordon, son oncle maternel, lequel est à présent ambassadeur de l'ordre de Malte auprès du Pape; veut être enterré dans l'église de Saint-François de Chambéry au tombeau de ses prédécesseurs, de N° Antoine de Passier, son aïeul, 2^e président au Sénat, et de Philiberte de Cordon, sa mère, sur lequel tombeau son héritier universel fera mettre une nouvelle pierre avec ses armoiries de bronze à proportion d'icelle pierre « avec une escripture au-dessous desdites armoiries ou il sera dict que cest la une sepulture pour ceux de la maison de Passier ». Il légua à la Charité commencée « a heriger de nouveau (à Chambéry) par Honorable Antoine Perrin, marchand », 7.000 fl. pour la nourriture et l'entretien de deux orphelins à choisir par les héritiers du testateur; ces orphelins y resteront jusqu'à 15 ans, et après on en choisira d'autres, etc. Chacun d'eux sera habillé de drap bleu, et sur la manche gauche de leur robe sera attachée une plaque d'argent fin de la largeur et valeur d'un ducaton, sous (sic) laquelle seront gravées les armoiries du testateur; la manche droite de leurs habits sera destoffée de couleur jaune afin que par ces marques la volonté du testateur soit plus régulièrement observée » (5); nomme héritier universel N° Jacques de Passier, seigr d'Evieu, de Cordon et de Rougemont, son frere, ou l'un de ses fils à son choix; leur substitue N° Antelme de Mareschal, son neveu, et ses filles, puis ceux de N° François de Menthon, seigr de la Balme, son cousin germain, puis ceux de N° Claude de Gerbaix de Sonnaz, baron d'Aiguebelle, gouverneur à Charbonnières, puis ceux de François-Michel de Sonnaz, juge-maje de Chablais; celui qui héritera portera le nom et les armes de Passier; fait à Chambéry, dans la maison du testateur; testament expédié à N° Ennemond de Mareschal le 26 août 1666.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

TABLEAU I.

N° et Egr^{rs} JACQUES de Passiaco, notaire, témoin, le 25 janvier 1518, au contrat Baptenier-Albiez, à Saint-Jean-de-Maurienne.

Rév^{rs} Mess^{rs} JACQUES de Passiaco, docteur ès droites, vicair général de l'évêché de Maurienne in spiritibus et temporalibus. Une transaction est passée à Saint-Jean-de-Maurienne par-devant lui le 7 août 1532 (Arch. Thuyset).

ANTOINE DE PASSIER, docteur ès droites. Le 2 février 1559, un acte est passé à Saint-Jean-de-Maurienne, dans la maison de ses hoirs, près le tribunal des audiences de l'évêque de Maurienne (Arch. Thuyset).

(1) Comme héritier universel de N° Jean Tempier, seigr de la Landonière, qui était fils de Claudine du Pont, il continua un procès que ledit N° Jean Tempier, Rév^{rs} Mess^{rs} Guillaume Mareschal-Luciane et N° Philibert de Villette avaient intenté, dès 1595, contre les six filles et héritières de N° Urbain du Pont ou leurs héritiers, au sujet du fidéicommiss du testateur de N° Jean du Pont, seigr du Villaret, oncle dudit N° Jean Tempier; ce procès continuait en 1609 et en 1916 (Arch. Thuyset). Comme héritier dudit N° Jean Tempier par testament du 10 novembre 1580, ouvert par le juge du marquisat de la Chambre le 12 avril 1608, il transigea, le 20 janvier 1614, avec N° et Spec^{le} Jacques-Albert d'Avrieux, courrier et juge commun de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne agissant en son nom et comme père de ses enfants, issus de son mariage avec 1^{re} Claudine des Costes, fille de feu 1^{er} Urbain Tempier, sœur du défunt testateur (Arch. S. S. S.). - Le 1^{er} syndic et les conseillers de la ville de la Rochette ratifient, le 8 janvier 1614, une transaction passée en faveur dudit N° Antoine et de son fils Paul de Passier, seigr de la Landonière, par laquelle, à défaut de paiement dans quatre ans de 2.000 fl. audit Antoine, la boucherie de cette ville et ses revenus seraient hypothéqués en sa faveur; fait à la Rochette, dans la maison dudit S^r de Passier, où demeure M^r Pierre Crespin (Arch. Thuyset). - Comme parent et allié de D^{me} Valérienne Francoz, il fut refusé comme juge dans un procès, 1696 (Arch. La Plaze).

ANNE DE PASSIER DE LA SALLE. D'après un fragment généalogique (Arch. S. S. S.), elle ép. N° Jean de Beaumont dit Carra, N° Antoine de Passier était, en 1576, tuteur de ses enfants.

(2) Selon Grillet (Dictionnaire historique, etc.), une Françoise, fille de Mess^{rs} Antoine de Passier, président au Sénat, serait née à Bonneville (!!) et aurait épousé Dom Yvez, major de Tarentaise, conseiller d'Etat du Duc de Savoie. Nous avons peu confiance dans ces assertions qui doivent être erronées au moins en grande partie.

(3) Barbe, par son deuxième mariage, était devenue la belle-sœur de la femme de son père, lequel avait épousé une sœur du mari de Barbe.

(4) Le 7 mars 1595, veuve dudit seigr de Myans, elle donne quittance à N° Christophe de Bellegarde, agissant pour sa femme et les autres héritières de N° Urbain du Pont, de 1.000 fl. de dépenses de bouche et autres pour les funérailles et l'annuel d'Urbain (Arch. de Blay). Le père et administrateur d'Anne obtint, en 1596 et 1597, arrêt du Sénat pour l'établissement de ses droits (Arch. Thuyset). En septembre 1607, étant Dame de la Salle, elle avait un procès avec les hoirs d'Urbain du Pont (Arch. de Blay). Le 6 septembre 1612, Anne, alors Dame de Sacconex et Rougemont, était encore en procès avec les fils ou héritiers de N° Christophe de Bellegarde (Ibid.).

(5) La famille de la Pérouse de Saint-Remy (de Bertram), habitant la Bavière, jouissait encore en 1866 de ce droit de nomination (Marquis de Ville de Travermay, Mémoire sur les Hospices de Chambéry, p. 98).

3^e lit.

ANNE, héritière universelle de sa mère morte ab intestat (Arch. de Blay), ép. : 1^{er} contrat dotal du 14 juillet 1588, en présence de M^{rs} de Lambert, évêque de Maurienne, oncle de ladite Anne, N° Urbain du Pont, chevalier, seigr de Myans et capitaine ordinaire de 300 hommes de la milice pour le service de S. A., de la cité de Maurienne; fait en la paroisse de Saint-Remy, dans la maison de N° Jean Tempier, seigr de la Landonière (Arch. de Blay et Thuyset). Urbain légua par testament et en usufruit à Anne une maison à Sainte-Marie-de-Cynges, lieu dit En place, divers autres biens, une vigne à Pontamafrey, jouxta celle du S^r Antoine de Passier, sénateur au Sénat de Savoie, etc. (Ibid.). Il codicilla le 25 avril 1594 (Ibid.), légua à Anne ses biens de Myans et d'Apremont, sa vie durant, outre les maisons et dépendances du Vorgey à Sainte-Marie-de-Cynges déjà léguées. Urbain avait épousé en 1^{re} noces Claudine de Cerjat, mère de ses six filles et héritières (4). Elle ép. : 2^e contrat dotal postnuptial du 24 février 1597 (Arch. de Blay et Thuyset), N° Nicolas de Heu (ce nom est écrit quelquefois de Heu ou d'Eu), écuyer, seigr de Manœuvre, Trivillard et de la Salle, lieutenant au gouvernement du fort Sainte-Catherine, capitaine d'une compagnie audit fort pour S. A.; fait à Chambéry dans la maison d'habitation d'Hierosme de Lambert, baron de Ternier, gouverneur de Chablais et Gex; signé: de Heu. Elle fut marraine (D^{me} de Rogemont et Sacconex) le 15 février 1636 (R. P. de Saint-Léger), le 25 juillet 1637 (D^{me} de Sacconex) et le 28 janvier 1638 (D^{me} de la Salle) (Ibid.). Par acte du 5 janvier 1615 avec N° Nicolas, son mari, elle acheta la seigneurie de Sacconex et ses dépendances rière le mandement de Ternier de N° Manuel, avoyer de Berne, et N° Gaspard de Gallenried, bourgeois de Berne, pour 1.000 ducats, dont ils reçoivent quittance le 23 avril 1617 (Arch. Morand). Elle teste le 15 décembre 1648 (soixante ans après l'époque de son 1^{er} mariage), elle, D^{me} de Sacconex et Rougemont; veut être enterrée à Sainte-Claire dans le tombeau de René de Beaumont de Carra, sa mère, et du feu Seigr de Heu, son 2^e mari; legs aux pauvres de Sacconex et Rougemont, aux églises de Myans, Compésières, Theyry (Thaury); aux capucins de Saint-Julien, à ses cousins Beaumont, à Denis de Sacconex, seigr d'Aigny, son filleul, à D^{me} Claudine de Montegard, femme de N° Claude de Heu, une maison à Crache et des terres dans les environs de Theyry, etc.; elle nomme héritier universel N° Antoine de Beaumont-Carra, son cousin; fait à Crache, dans la maison de Rougemont, où la testatrice habite présentement. Le 9 octobre 1648, elle avait fondé et doté une chapelle dans l'église paroissiale de Theyry en Genevois (Arch. S. S. S.).

R. P. de Saint-Léger.

GASPARDE, baptisée le 21 avril 1613.

JACQUES DE CORDON DE PASSIER, baron et ensuite comte de Saint-Remy, seigr de Cordon, d'Evieu, Pluvy, Rougemont, la Landonière, etc. Probablement le N° Jacques-Melchior de Passier, baptisé le 6 février 1622. Sa tante, Anne de Passier, 1648, lui légua, entre autres biens, sa maison-forte de Rougemont, située au lieu de Crache, avec ses dépendances rière Theyry, Viry, Bernex, plus sa terre et seigneurie de Rougemont, sur à Crache et aux environs. Le 9 juillet 1683, il fut inféodé de la juridiction de la baronnie de Saint-Remy, Saint-Léger, Saint-Sulpice, hameau de Montlerme en Maurienne, avec érection en comté de Saint-Remy (Arch. de Cour). Le 14 mars 1684 il donne dénombrement et reprise de fief des seigneuries de Cordon et d'Evieu, comme héritier des Cordon par sa mère, et de ses oncles Jean-François et Jacques de Cordon (Baux, Notaire du Bugey, fol 32). Le 26 novembre 1696 il fit donation à N° Jacques Costa, son petit-fils, des seigneuries de Cordon et d'Evieu, et généralement de toutes les seigneuries du testateur, lui substituant Albert Costa de Rougemont, son autre petit-fils (Arch. S. S. S.). Il ép. : cont. dot. du 27 janvier 1652 (Preuves de Malte Mareschal-Duyn, Arch. du Rhône, H. 189), Anne, fille de Claude-François de Joy de Choin, bailli de Bresse, et de Jeanne du Gour de Challiouvre; Anne était veuve de Gilbert de Viry, comte de Viry, Guichenon (Bresse et Bugey, Gén^{le} July) cite la 1^{re} alliance et non la 2^e. Anne teste le 12 décembre 1684 (Thuyset).

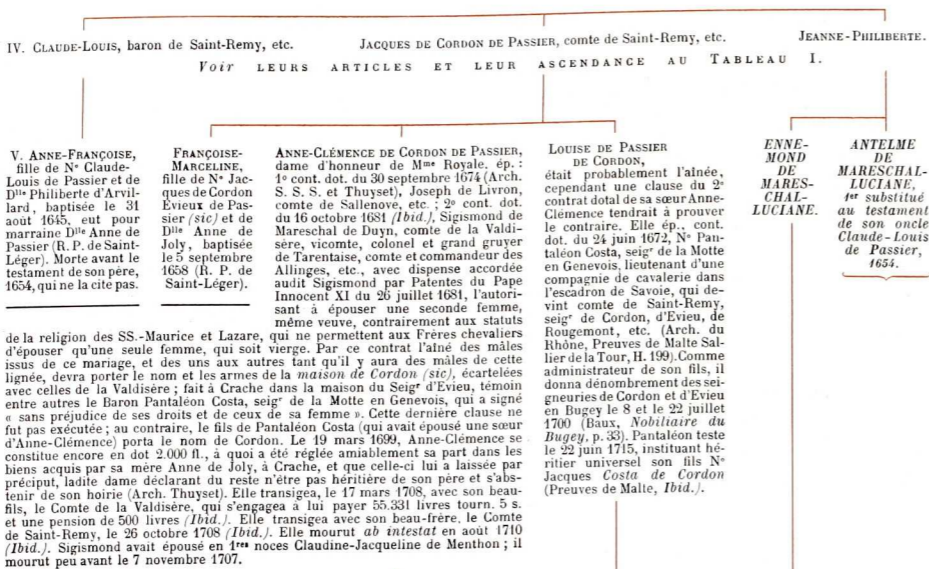
VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

PIERRE, chevalier de Malte (Preuves du 18 avril 1638, citées dans celles de son petit-neveu Mareschal-Duyn). Baptisé le 17 août 1623. Ses Preuves ne sont pas aux Arch. du Rhône, mais à l'Inventaire de ces Archives, H. 272 (1638-1639), figure le passage de Pierre de Passier. Anne de Passier fait un legs, 1648, à N° Pierre de Passier, son neveu, chevalier de Saint-Jean-de-Jerusalem, et en particulier pour sa rançon dans le cas où il viendrait à être fait prisonnier entre les mains des Infidèles. Tué avant 1654. Cité par Vertot (Histoire des chevaliers de Malte).

JEANNE-PHILIBERTE, baptisée le 27 janvier 1600, ép., cont. dot. du 11 février 1624, passé à Chambéry (Arch. Saumont et Thuyset, Preuves de Malte, Mareschal, Arch. du Rhône, H. 192), N° Antoine Mareschal dit Luciane, seigr de la Tour-forte de Saint-Martin-la-Porte. Anne de Passier, D^{me} de Sacconex, veuve du Seigr de la Salle, tante de l'épouse, lui fait donation de 500 fl. Jeanne-Philiberte, comme procuratrice de sondit mari, réclame, le 10 juin 1625, paiement de 1 200 fl. dus à son mari par N° Claude-Etienne de Montmaveux, seigr de la Gorge, comme tuteur des enfants de N° Philibert de Poypon (Arch. Saumont). Elle mourut le 14 mars 1645 (R. P. de Saint-Martin-la-Porte). Antoine de Mareschal était veuf de Diane Bay, et ép. : 3^e Charlotte de Vignod de Biolles. Les Preuves de chanoine-comte de Lyon de Joseph-Antoine et Mareschal de Saumont remontent à Jeanne-Philiberte de Passier, fille de N° Paul (Arch. du Rhône, G. 3169).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

TABLEAU II.

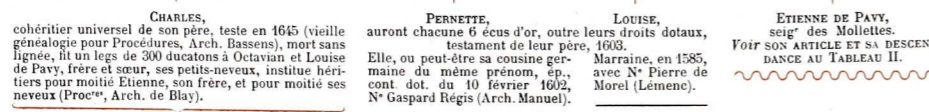


(1) Comme héritière de son dit frère, Anne-Clémente, comtesse de la Pérouse et de Saint-Remy, donne dénombrement, le 15 décembre 1723, des seigneuries de Cordon et d'Evieu, y compris le vieux château de Pluvy et la terre du Château-lard (Baux, Nobiliaire du Bugey, p. 33). Joseph-Pantaléon de Bertrand, comte de Saint-Remy, fils de ladite Anne-Clémente, est encore porté au rôle des vassaux en 1787 (Bibliothèque du Roi), pour le comté de Saint-Remy en Maurienne et la seigneurie de Rougemont ; il était aussi seig^r de Cordon, Pluvy et Evieu. Jean-François de Bertrand, comte de la Pérouse, avait reconnu, le 23 décembre 1734, tenir la seigneurie de Rougemont, dans le bailliage de Ternier (Sommaire des Fiefs).

(2) Selon Burnier (*Histoire du Sénat*), Jacques de Costa de Cordon de Saint-Remy fut nommé sénateur le 7 janvier 1698.

PASTORIS. — Voir au SUPPLÉMENT.

PAULME. — Voir au SUPPLÉMENT.



PAVY (DE), DE THOIRY,

EN LATIN : PAVITI

SEIGNEURS DES MOLLETES, ETC., EN SAVOIE.



P. d'azur à la bande d'or accompagnée en chef de 3 étoiles, et en pointe d'un croissant montant entre 2 molettes, ces 6 pièces rangées en orle d'or. Cimier : une colombe s'essorant, tenant dans son bec un billet avec ces mots : LEGATUS FIDELIS SANITAS (*sic*). — Armoiries concédées aux Patentes de noblesse du 3 juillet 1518 (Archives de la Chambre des Comptes).

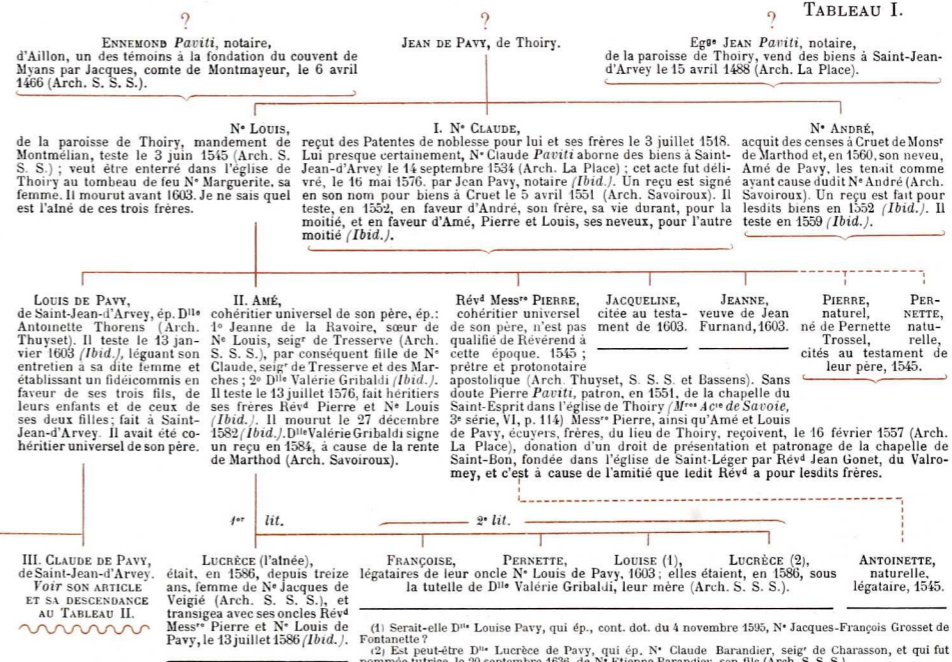


AMILLE probablement originaire des Bauges, où ce nom était répandu, et fixée à Thoiry sur les confins de cette région, puis à Saint-Jean-d'Arvey. Claude de Pavy de Thoiry, fils de Jean, reçut des Patentes de noblesse, en 1518, pour lui et ses frères.

Au siècle suivant nous trouvons une famille du même nom à Chambéry, qui obtint des Patentes de confirmation de noblesse le 20 octobre 1627 (Archives de la Chambre des Comptes).

Ces deux familles sont-elles du même sang? C'est possible, mais nous n'en avons aucune preuve. La première s'est éteinte vers la fin du XVII^e siècle. Quant à celle de Chambéry, nous n'en trouvons plus trace à partir de la même époque.

Nous placerons à la suite des Pavy de Thoiry leurs homonymes de Chambéry. Pierre-François Pavy, avocat, reçut, le 7 septembre 1779, des Patentes l'habilitant et lui conférant la capacité requise (c'est-à-dire la noblesse) de posséder des fiefs avec juridiction, et ce parce qu'il avait acquis, le 18 juin 1771, sous la réserve de cette approbation royale, les fiefs, terre et juridiction des Déserts de N° Hyacinthe de Coysia (Arch. de Cour). Il fut syndic-avocat de Chambéry en 1778 (Pillet, *Histoire du Barreau de Chambéry*, p. 48). Il est porté comme seigneur de Saint-Michel-des-Déserts au Tableau des vassaux du duché de Savoie en 1787 (Bibliothèque du Roi à Turin). Il ne nous est parvenu aucun document indiquant que sa descendance existe encore, ce qui est possible, car ce nom est encore porté en Savoie. Le chanoine Trépier (*M^{res} Ac^{te} de Savoie*, 3^e série, VI, p. 114) prétend que les Pavy de Saint-Girod sont une branche des Pavy de Thoiry, ainsi que la branche (*sic*) qui donna naissance à M^{sr} Pavy, ancien évêque d'Alger. Ces assertions me semblent très hasardées ; dans tous les cas cet auteur n'indique pas sur quoi il se base pour les avancer.



ont habité Genève, ils n'y ont certainement pas occupé une position élevée (1), et les premiers que nous ayons rencontrés en Genevois étaient notaires, clavaires et receveurs de la Chambre des Comptes. Un fait est particulièrement digne de remarque : Henri Pelard, devenu maître auditeur à la Chambre des Comptes de Genevois, obtint, le 24 juillet 1561, l'entérinement de Lettres Patentes de noblesse pour lui et ses frères. Il n'y a donc plus de doute à avoir sur l'origine de la noblesse de cette famille. Ce même Henri, par son alliance et par des acquisitions, devint possesseur de plusieurs seigneuries, que ses descendants augmentèrent encore, entre autres Jacques, président à la Chambre des Comptes de Genevois, fils de cet Henri, de sorte qu'ils ont possédé de nombreux fiefs en Genevois. Ils ont formé trois branches principales : celle des seigneurs du Noyret, dont on ne trouve plus trace dès la fin du XVII^e siècle ou le commencement du XVIII^e ; celle des seigneurs de Châteaueux-sur-Alby et de Seynod, qui a disparu peu après, et enfin celle des seigneurs d'Épagny, qui a fini dans les mâles avant le 7 mai 1762.

Dans les manuscrits de Guichenon se trouve un fragment généalogique très sommaire de deux degrés seulement, celui d'Henri précité et de ses frères, et celui de leurs enfants.

Je me contenterai de commencer la filiation, comme Guichenon, par Henri et ses frères, n'ayant rien trouvé de certain pour le degré supérieur. Mais je donnerai à part, à titre d'indication ou de curiosité, les origines d'après Luc de Lucinge.

(1) M^r Théophile Dufour, dont le nom est si connu dans la science, a bien voulu faire des recherches à Genève; il n'a absolument pas trouvé ce nom au XV^e siècle ni au XVI^e, et les minutes des notaires conservées dans cette ville ne renferment pas l'acte de vente d'une maison sise au Grand Mézel en 1549. Sa conclusion est que, s'il y avait des Pelard à Genève à cette époque, ils y habitaient sans en être bourgeois. J'ajouterais à plus forte raison, sans être nobles. J'avoue que, dans ces conditions, j'ai cru inutile de pousser mes investigations jusqu'à Berne.

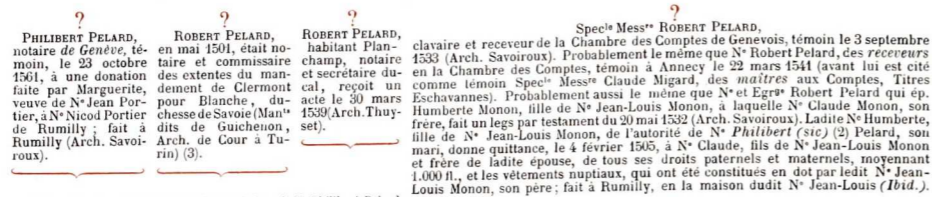


TABLEAU I.

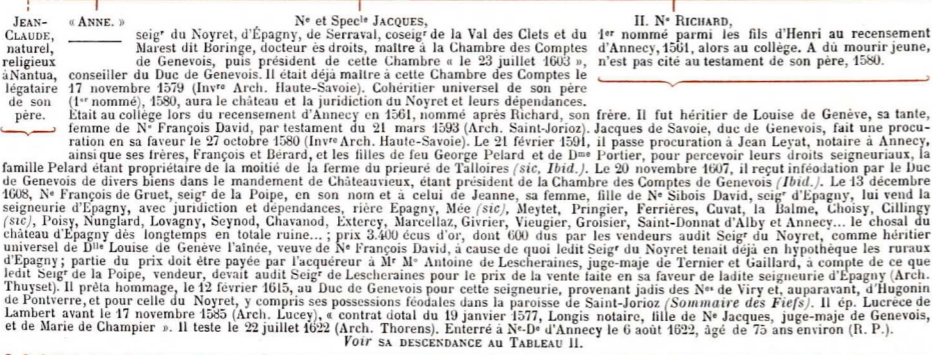
Les guillemets marquent les extraits de la généalogie de Luc de Lucinge, que je n'ai pu vérifier.

(*) signifie communication de M^r le chanoine Gonthier.

(2) A moins de supposer qu'Humberte ait ép. : 1^o N^o Philibert Pelard avant 1505, et 2^o N^o et Egr^e Robert Pelard avant 1532, le même état connu sous les noms de Robert ou de Philibert, si le notaire n'a pas fait erreur.

I. N^o HENRI PELARD, seigr du Noyret, du château des Clefs, de Châteaueux-sur-Alby, de Ternier en Menthon, coseigr de la Val des Clefs, maître à la Chambre des Comptes de Genevois. Le 14 août 1545, Spec^{is} Henri Pelard et N^o Richard Moyné, ce dernier déjà coseigr de la Val des Clefs et bourgeois d'Annecy, achètent de Louis des Clefs, chevalier, le château des Clefs et la juridiction omnimode (voir article LES CLEFS, tome II, fol^o 97 et fol^o 98 in fine, et article MOYNE, tome IV, fol^o 230) (4). Le 15 août 1550, ledit N^o Henri obtient du Comte Jacques de Savoie des Patentes de noblesse pour lui-même et à la juridiction d'Annecy, sous hommage et fidélité (Sommaire des Fiefs). Le 10 décembre 1550, des lettres de jussion de vérifier ces Patentes sont adressées à la Chambre des Comptes (Ibid.). Dans un acte du 6 septembre 1550 est citée dans la rue de l'Isle, à Annecy, la maison d'Henri Pelard, seigr du Noyret, maître en la Chambre des Comptes de Genevois (Inv^{rs} des Arch. de la Haute-Savoie). Le 24 juillet 1561 furent entérinées des Patentes de noblesse pour lui et ses frères (Annexes, Preuves de 1723). Il fut caution, le 7 septembre (année omise), de Jean de Viry envers François de la Lée, seigr de la Tourrette (Charles-Auguste de Sales, Pourpris historique, etc.). Il ép., contrat dotal du 24 octobre 1545 (Arch. Thorens), Angélique, fille de N^o Jean de Genève, seigr de Borigne, Châteaueux d'Alby, Ternier en Menthon et coseigr de la Val des Clefs. Par le même contrat, Claudine, sœur d'Angélique, ép. N^o Richard Moyné, seigr de Serraval (précité), et, par acte du même jour, N^o Jacques de Genève (leur beau-frère) vend auxdits N^o Richard et Henri tout ce qu'il possède en la Val des Clefs (Arch. Morand). Henri vivait ainsi que sadite femme en 1561 (Recensement d'Annecy, communiqué par M^r Serand). Un albergement est fait, le 16 août 1570, par N^o Henri Pelard, seigr du Noyret et du château des Clefs, en son nom et comme procureur de D^{ns} Claudine de Genève, veuve dudit N^o Richard, coseigr de la Val des Clefs (Titres Eschavannes). Il teste le 12 septembre 1580, à Annecy; legs à sadite femme, substituée à ses enfants des deux sexes N^o George, Guillaume et Claude Pelard, ses frères, qui sont aussi ses exécuteurs testamentaires avec Rév^o Jean Pelard, son autre frère (Analyse des Arch. Costa). Mort avant 1588 (Titres Bonnefoy).

(3) Aux Archives de la Chambre des Comptes se trouvent les Protocoles d'un Robert Pelard en 1499.



JEAN-CLAUDE, naturel, religieux, conseiller du Duc de Genevois. Il était déjà maître à cette Chambre des Comptes le 17 novembre 1579 (Inv^{rs} Arch. Haute-Savoie). Cohéritier universel de son père de son (1^{er} nommé), 1580, aura le château et la juridiction du Noyret et leurs dépendances. Son état au collège lors du recensement d'Annecy en 1561, nommé après Richard, son frère. Il fut héritier de Louise de Genève, sa tante, femme de N^o François David, par testament du 21 mars 1593 (Arch. Saint-Jorioz). Jacques de Savoie, duc de Genevois, fait une procuration en sa faveur le 27 octobre 1580 (Inv^{rs} Arch. Haute-Savoie). Le 21 février 1591, il passe procuration à Jean Leytal, notaire à Annecy, ainsi que ses frères, François et Bernard, et les filles de feu George Pelard et de D^{ns} Portier, pour percevoir leurs droits seigneuriaux, la famille Pelard étant propriétaire de la moitié de la ferme du prieuré de Talloires (sic, Ibid.). Le 20 novembre 1607, il reçut inféodation par le Duc de Genevois de divers biens dans le mandement de Châteaueux, étant président de la Chambre des Comptes de Genevois (Ibid.). Le 13 décembre 1608, N^o François de Gruet, seigr de la Poipe, en son nom et à celui de Jeanne, sa femme, fille de N^o Sibois David, seigr d'Épagny, lui vend la seigneurie d'Épagny, avec juridiction et dépendances, rière Épagny, Mée (sic), Meytet, Pringier, Ferrières, Cuvat, la Balme, Choisy, Gillingy (sic), Poisy, Nunglard, Lovagny, Seynod, Chavannod, Extercy, Marcellaz, Givrier, Viégrier, Grosier, Saint-Donnat d'Alby et Annecy... le chosal du château d'Épagny dès longtemps en totale ruine... à prix 3.400 écus d'or, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagny (Arch. Thuyset). Il prêta hommage, le 12 février 1615, au Duc de Genevois pour cette seigneurie, provenant jadis des N^{os} de Viry et, auparavant, d'Hugonin de Pontverre, et pour celle du Noyret, y compris ses possessions féodales dans la paroisse de Saint-Jorioz (Sommaire des Fiefs). Il ép. Lucrece de Lambert avant le 17 novembre 1585 (Arch. Lucey), c. contrat dotal du 19 janvier 1577, dont 600 dus par les vendeurs audit seigr du Noyret, comme héritier universel de D^{ns} Louise de Genève l'aînée, veuve de N^o François David, à cause de quoi ledit seigr du Noyret tenait déjà en hypothèque les ruraux d'Épagny; partie du prix doit être payée par l'acquéreur à M^r Antoine de Lescheraines, juge-maje de Ternier et Gaillard, à compte de ce que ledit seigr de la Poipe, vendeur, devait audit seigr de Lescheraines pour le prix de la vente faite en sa faveur de ladite seigneurie d'Épagn

TABLEAU II.

Les guillemets indiquent les extraits de Luc de Lucinge. (*) Communication de M^r le chanoine Gonthier.

SEIGNEURS DU CHATEAU DES CLETS.

N^o FRANÇOIS, seig^r du château des Clefs. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I. Chevalier des SS.-Maurice et Lazare (Inv^{ts}. Arch. Haute-Savoie); nommé au recensement d'Anney, 1541, après son frère Jacques. Cohéritier universel de son père, 1580, et déjà chevalier des SS.-Maurice et Lazare; il aura notamment les biens de la vallée des Clefs. « Seig^r du château et Val des Clefs, Ternier en Menthon, de la maison-forte de Landry en Tarentaise et coseig^r des mandements de Châtel et Conliens, chevalier et commandeur des SS.-Maurice et Lazare, fait chevalier le 12 décembre 1573. » Il ép. Louise du Verney, fille de N^o Pierre et d'Etienne des Clefs. Louise était veuve dudit N^o François avant 1606 (Arch. Saint-Sixt).

SEIGNEURS D'ÉPAGNY.

N^o MARIN, seig^r d'Épagny. « Ferrières et Vigery, colonel de la ville « d'Anney », cohéritier universel de son père, 1622. Le 29 septembre 1624, il loue à l'évêque de Genève, Jean-François de Sales, sa maison située vers le Thiou, près du Pont de la Halle, pour trois ans (Inv^{ts}. Arch. Haute-Savoie). Acte le concernant en 1628 (Ibid.). Il ép., contrat dotal de 1624, Françoise de Montferrand, fille de N^o Jean, seig^r dudit lieu et de Châtea-Gaillard. « et de Jeanne de Meyria. » Il figure, dans un état du 14 juillet 1631, parmi les anciens nobles du mandement d'Anney-la-Ville (Arch. d'Oncieu). Acte de 1652 concernant Françoise de Montferrand, veuve de N^o Marin Pelard, seig^r d'Épagny (Inv^{ts}. Arch. Haute-Savoie). Elle était veuve avant 1674 (Titres Eschavannes). Marin fut inhumé le 9 janvier 1641, à 55 ans (* R. P. d'Anney).

II. N^o et Spec^{ie} JACQUES, seig^r du Noyret, etc. Voir son ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

SEIGNEURS DU NOYRET.

MARIE-ROSE, femme de N^o Henri Suchet. Leur fille Perronne est légataire de 20 ducats au testament de N^o Jacques Pelard (ci-dessus), 1622. MARGUERITE-SUZANNE, veuve de N^o Jean Chachallouz (sic), seig^r de la Touche et de Moncrenon, légataire de son père de 15 ducats, outre son contrat dotal du dernier avril 1612; leur fille Angélique est légataire de son grand-père N^o Jacques Pelard, 1622 (Arch. Thorens). III. N^o JEAN-JACQUES, seig^r du Noyret, Prières, Ferrières, Saint-Ferréol, etc. « Gentilhomme de la Chambre d'Henri, duc de Nemours. » Cohéritier universel de son père, 1622, pour le château et la seigneurie du Noyret. Il ép., contrat dotal du 28 avril 1621, Jeanne-Françoise, fille de N^o Paul de Beaumont-Carra (Arch. Thorens), à laquelle son père légua 10 écus outre sa dot. N^o ANGELON BÉRARD, cohéritier universel de son père. « Seig^r de Serraval, « est mort sans enfants. » Angeloz Pelari figure parmi les anciens nobles du mandement de Thones, dans un état dressé par Sébastien Barfelly, par ordre du procureur patrimonial, le 14 juillet 1631 (Arch. d'Oncieu). N^o Angeloz Pelard, seig^r de Serraval et coseig^r de la Val des Clefs, fait une vente le 20 août 1623 (Inv^{ts} des Arch. de la Haute-Savoie). Acte le concernant en 1628 (Ibid.).

(3) (5) et (6) Cette date a peut-être été mal relevée dans l'analyse de l'acte, car Jacqueline, veuve en 1655, ne devait probablement pas avoir trois fils mineurs en 1708. (7) Au lieu de Jeanne Gibois, il faut Jeanne David, fille de N^o Sibois David.

LUCRÈCE, ép. : 1^o N^o Alphonse Barfelly, qui testa en sa faveur; étant veuve, elle fait une vente le 25 novembre 1682; 2^o contrat dotal du 9 juillet 1683 (Arch. Saint-Jorioz). N^o Jean du Clos, seig^r de la Place et de Bellecombe. Celui-ci, se trouvant débiteur de N^o François-Nicolas de Montpion, lui cède tous les biens de Lucrèce provenus d'Alphonse Barfelly (Ibid.). Elle testé le 9 septembre 1704, en faveur l'un de l'autre. Elle mourut sans enfants le 28 novembre 1709 (Livres de raison du Clos, Arch. Thuyset). N^o MARIN, « mort en « Piémont, « sans enfants. » N^o FRANÇOIS, seig^r du Noyret « et de « Prières », ép. D^{lle} Jacqueline Cartier, contrat dotal postnuptial du 22 octobre 1656 (Arch. Saint-Jorioz). Veuve avant 1685 (Ibid.). Avec N^o Jean-François, son fils aîné, et comme tutrice de ses enfants Jacques, François-Nicolas et Aimé, elle fait une vente le 24 novembre 1708 (Ibid.). (3). Outre les huit enfants portés ci-dessous, François et Jacqueline en auraient eu huit autres (*).

CLAUDA, née en 1668 (*), ép. André Roges (Ibid.). JACQUES, pupilles de leur mère, 1708 (6). FRANÇOIS-NICOLAS, 1708 (6). AYMÉ, 1708 (6). V. N^o JEAN-FRANÇOIS, fils aîné, 1708 (5). Sort inconnu. HYACINTHE baptisé le 30 juillet 1672 (R. P. d'Anney). JEANNE-FRANÇOISE, baptisée le 21 juin 1661 (R. P. d'Anney). MARIE, née en 1666 (*), ép. François Daviet, châtelain (Ibid.). GILBERT, Cérémonies baptismales du 8 mai 1679 (R. P. de Saint-Maurice d'Anney). Profès dans les Jésuites, sa mère lui légua 10 florins, 1709. « PHILIBERT, « jésuite. » Probablement confusé avec Gilbert ci-contre. GEORGE, baptisé le 10 décembre 1682 (R. P. de Saint-Maurice d'Anney). « mort au berceau ».

(8) Son mari, Joseph de Seyssel, prit possession de la jur^{is} h., m. et b. rières les paroisses de Veyrier, Menthon, Talloires, Bluffy, Alex et Dingy et de la maison-forte de Ternier dans la paroisse de Menthon, avec biens, rentes et fiefs en dépendant, relevés du fief du Comte de Menthon, suivant reconnaissance en faveur de Bernard, baron de Menthon, par N^o Jacques de Genève, seig^r de Boringe, du 27 octobre 1544 (Thuyset).

CHARLOTTE, née le 17 juillet 1737 (R. P. d'Anney), ép., contrat dotal du 5 mars 1705 (Thuyset). N^o Joseph, fils de N^o François-Philippe de Seyssel, seig^r de la Charniaz. Joseph fut capitaine dans le régiment de Genève (Armorial Layolo). Elle fut mère de 1706 à 1775 (R. P. de Saint-Maurice d'Anney). Par partage avec ses sœurs du 24 février 1770, elle eut la maison de Menthon et ses dépendances, le 1^{er} appartement de la maison d'Anney, etc. (Thuyset). D'après ce partage restent indivis le fief de Ternier et la juridiction d'Épagny, pour laquelle elles nommeront alternativement les officiers de justice (8). Elle mourut le 30 novembre 1791, à 50 ans environ (R. P. d'Anney). Joseph de Seyssel ép. : 2^o Marie Rigaud, et eut des enfants des deux lits. HENRIETTE, ép., contrat dotal du 7 mai 1762. Mess^{rs} Prosper-Henri de Mareschal de Duyn de Saint-Michel, marquis de Marclaz (Thuyset). La mère de l'épouse lui constitue le tiers de ses biens, y compris les legs de 2 000 livres fait à ladite Henriette par son père, 1743, sa part d'augment et des successions de N^o Charles-Auguste-Joseph et D^{lle} Madeleine Pelari d'Épagny, ses frère et sœur décédés; fut à Anney dans la maison de la Dame d'Épagny en rue La Perrière. Henriette teste le 8 mars 1790, élit sa sépulture dans la chapelle de Charnoisy en l'église de Thonon, au tombeau de la famille de son mari, légua l'usufruit de ses biens à son mari et ensuite à sa sœur Charlotte d'Épagny, légua une bague de diamant à son autre sœur Josephite, legs à ses nièces Seyssel, et nomme héritiers N^o Prosper-Henri et D^{lle} Josephite de Seyssel, ses neveu et nièce (Thuyset). Elle mourut le 26 mars 1790, à 55 ans environ (R. P. de Thonon), et fut inhumée, le 28, dans la chapelle de Charnoisy (Ibid.). Prosper-Henri mourut à Marclaz, le 30 frimaire an IV, sans postérité, ayant testé en faveur de Josephite de Seyssel, nièce de sa femme (Thuyset).

« JEAN-ANDRÉ, d'Anney, chanoine de Saint-Pierre de Genève, mort ou inhumé le 12 mai 1708 (* R. P. d'Anney). Rév^é FRANÇOIS, seig^r d'Épagny, Ternier, château des Clefs et Boringe, baptisé le 27 août 1637 (* R. P. d'Anney), chanoine de Saint-Pierre de Genève, mort ou inhumé le 12 mai 1708 (* R. P. d'Anney). N^o JEAN-PIERRE-JOSEPH, seig^r d'Épagny et de Vigery, capitaine d'infanterie au régiment de Chablais, a fait « les guerres de « nes et de Flandre ». Ep. : 1^o N. N. ; 2^o cont. dot. du 16 septembre 1674. Françoise, fille de N^o Gilbert de la Forest, baron de Devonne (Titres Eschavannes). Elle ép. : 2^o cont. dot. du 22 octobre 1674. Françoise, fille de N^o Pierre du Buz, seig^r de Loche. Elle teste, femme de ce dernier, le 17 juin 1709, en faveur des enfants de ses deux lits (Titres Eschavannes). Rév^é JEAN-BAPTISTE, baptisé le 30 septembre 1635 à l'âge de 6 ans, chanoine de Saint-Pierre de Genève, mort en 1701 (*). Il plaide en 1685 avec Jacqueline Cartier, veuve de François Pelard, seig^r du Noyret, son cousin (Arch. Saint-Jorioz). Acte concernant Jean-Baptiste Pelard d'Épagny du 17 février 1682 (Inv^{ts} des Arch. de la Haute-Savoie). Jean-Baptiste, fils de feu Marin Pelard, seig^r d'Épagny, en son nom et à celui de François Gilbert et Jean-Baptiste, fils de feu Jean-Pierre-Joseph Pelard, ses neveux, reconnait tenir, le 8 novembre 1700, de Victor-Amédée II, les mesures du château, soit maison-forte d'Épagny au mandement d'Anney, y compris tous les biens procédés de N^o Falconnet de Monthouz (Sommaire des Fiefs). « CLAUDE-LOUIS, « AIMÉE, « capri- « cin. » ANNE-GLAUCIE, « NETTE, « BINE, « toutes religieuses. » Baptisée le 29 avril 1634. Baptisée le 28 juin 1640 (* R. P. d'Anney). Baptisée le 5 juin 1640 (* R. P. d'Anney). Unesour Louise-Françoise Pelard d'Épagny, vistantine, inhumée le 23 juillet 1670 (* R. P. d'Anney).

(4) N^o François de Pelard, seig^r d'Épagny, fut un des gentilshommes du Genevois, qui passèrent procuration le 25 octobre 1630 à Bène de Menthon pour prêter serment de fidélité au roi de France (Arch. Thuyset).

François-JEAN-PIERRE-JOSEPH, seig^r d'Épagny et de Ternier, baptisé le 27 septembre 1677 (R. P. d'Anney). Fils aîné (vivant) du 1^{er} lit de sa mère et son cohéritier universel avec D^{lle} Marguerite du Buz, sa sœur utérine. Ep. : 1^o le 31 juillet 1704 (R. P. de Saint-Léger), D^{lle} Jacqueline, fille de N^o Silvestre Favre (voir FAVRE-MARNIX) ; 2^o le 25 février 1727 (Ibid.), contrat dotal du 6 (Arch. Thuyset), D^{lle} Pauline (ou Françoise-Pauline) Milliet, fille de Jean-Louis-Gabriel, marquis d'Arvillars, laquelle mourut, veuve, à 66 ans, le 30 décembre 1769 (R. P. d'Anney), après avoir testé le 29 septembre 1708. François testa le 18 mars 1743, instituant sa 2^e femme héritière universelle (Arch. Thuyset). Le 18 septembre 1734, François consigne tenir, en vertu de la vente faite par François de Gruel et Jeanne Gibois (sic) (7), sa femme, en faveur de Jacques Pelard le 13 décembre 1608, la seigneurie d'Épagny et la juridiction d'Épagny rière ledit lieu et Ferrières, suivant la reconnaissance de Rév^é Jean-Baptiste Pelard du 8 novembre 1700, à son nom et à celui du confessant et de Gilbert et Jean-Baptiste, ses neveux (Sommaire des Fiefs). François mourut le 17 juillet 1745, à 67 ans (* R. P. d'Anney). Ses enfants ci-dessous sont tous du 2^o lit.

R. P. d'Anney.

VI. JOSEPH-CHARLES-AUGUSTE, né le 20 mars 1734, mort sans enfants à Alexandrie étant officier dans le régiment de Savoie, laissant ses trois sœurs héritières (Armorial Layolo). Il mourut avant le 7 mai 1792 (Thuyset). DERNIER DE SA BRANCHE. JOSEPHITE, née le 9 ou le 10 mai 1730; épousa, contrat dotal du 25 mai 1765 (Thuyset), N^o Michel-Gabriel Viollon, seig^r de la Pesse. Il mourut sans postérité, étant capitaine dans les dragons du Roi (Armorial Layolo). D^{lle} Josephite, Henriette et Charlotte Pelard d'Épagny reçoivent, par l'atentes du 8 octobre 1770, l'autorisation de l'affranchissement qu'elles ont fait de plusieurs communautés y désignées par contrat du 23 septembre 1774 (Arch. de Cour). Elle était veuve en 1770, lorsqu'elle fit un partage avec ses deux sœurs (Thuyset). Josephite figure au tableau des vassaux, en 1787 (de la Feisse, veuve Pelard), pour la seigneurie d'Épagny en partie (Bibliothèque du Roi à Turin). Elle est portée sur la liste des émigrés d'Anney du 17 nivôse an II, comme étant sortie (sic) sur la fin d'août 1793 (Ch^o Mercier, Souvenirs d'Anney). Elle mourut, veuve, le 6 février 1808, âgée de 77 ans (Etat civil de Chambéry).

PELLETE. — Voir au SUPPLÉMENT.

LE PELLETIER. — Voir au SUPPLÉMENT.

PELLISSIER. — Voir au SUPPLÉMENT.

PENSABIN. — Voir au SUPPLÉMENT.

PEPIN. — Voir au SUPPLÉMENT.

PERON (DE OU DU). — Voir au SUPPLÉMENT.

PERNET. — Voir au SUPPLÉMENT.

PERRACHE. — Voir au SUPPLÉMENT.

PERRERIA (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

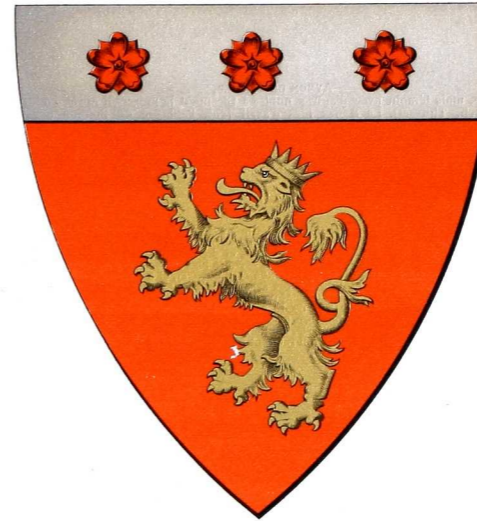
PERROD. — Voir au SUPPLÉMENT.

PERRODET OU PERROUDET. — Voir au SUPPLÉMENT.

ou PELLIER (DE), PELLIEZ (DE), PELLYEZ (DE), PELLYE (DE), PELLIE (DE), PELIER (DE), PEILLY (DE), PILLY (DE), ETC.

EN LATIN : *DE PELLIACO, DE PELIACHO, etc.*

SEIGNEURS DE PELLY, VENCIÈRE, EN GÉNEVOIS ; DE COLLOGNIER, LA MURAZ EN BORNES, MONS EN SEMINE, COSEIGNEURS DE SEMINE, AUX BAILLIAGES, ETC.



P. de gueules au lion d'or couronné de même, au chef d'argent chargé de 3 roses de gueules en fasce (Besson).

D'après Franchi-Verney, ils portent les armes indiquées ci-dessus, sans que le lion soit couronné. D'après le Dictionnaire de Savoie, ils p. *d'azur au lion d'or, au chef d'argent chargé de 3 roses de gueules*; selon l'Armorial Greyfié, *de gueules au lion d'or couronné de même, au chef de gueules (?) chargé de 3 roses d'argent.*

Sur la porte d'entrée de la cour du château de Pelly, l'écu bien gravé, mais où les émaux ne sont pas indiqués, est : *de... au lion de... couronné de..., au chef de... chargé de 3 roses de... en fasce.* L'écusson est timbré d'un heaume de profil, avec l'aigle à 2 têtes (aigle de l'Empire) pour cimier. Sur la porte d'entrée du château lui-même, se trouve le même écu, un peu martelé, mais sans heaume ni cimier.



Comme l'a dit Luc de Lucinge, « cette famille de très bonne marque a toujours possédé château et maison-forte, avec de beaux fiefs et juridiction ». De noblesse immémoriale et chevaleresque, elle a tiré son nom du hameau de Pelly, sur la commune de Desingy, ou bien elle lui a donné le sien. Elle s'est perpétuée du XIII^e au XIX^e siècle dans ce

même lieu, sans grande illustration. Une seule branche, à notre connaissance, a essaimé ailleurs; elle s'était fixée à Motz en Chautagne et a peu duré.

D'après la tradition, Jacques de Pelly fit, en 1529, la croisade contre les Turcs, en se portant au secours de Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, frère et plus tard successeur de Charles-Quint, et regut le droit de porter les armes de l'Empire, que l'on voit en cimier au-dessus du blason Pelly au château de ce nom.

Aucun document, prouvant absolument ces faits, ne nous est parvenu. Mais il nous paraît hors de doute que Charles-Quint ou Ferdinand ont dû concéder les armes impériales, puisque le cimier ancien du château de Pelly les représente et que, d'autre part, le Pape Clément VII accorda à Jacques de Pelly, en 1530 (Archives Pelly), un bref d'indulgences, relatif à cette croisade (1).

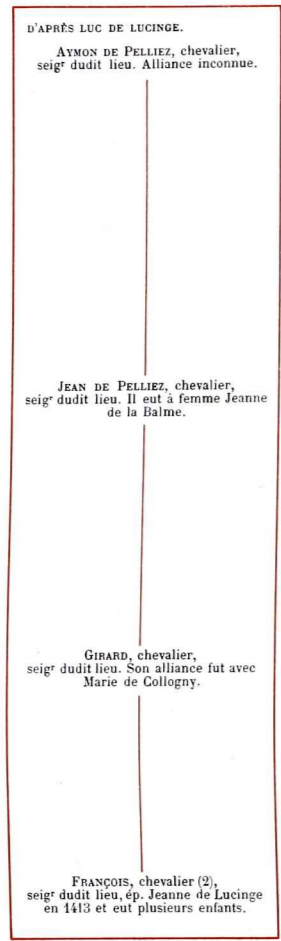
Les Pelly ont fini dans la seconde moitié du XIX^e siècle par deux frères, morts sans alliance, l'aîné en 1869, colonel de cavalerie, chevalier des SS.-Maurice et Lazare, qui a fait héritier son petit-neveu M^r Edouard Bastian, et le cadet en 1871, dernier mâle de sa race, qui a laissé sa fortune aux pauvres de Desingy. Par la mort de M^r Edouard Bastian, le château et le domaine de Pelly ont passé à sa sœur, M^{me} Deschamps, qui en est actuellement propriétaire.

Luc de Lucinge a laissé dans ses *Seconds Traicts, etc.*, une généalogie de cette famille, alliée aux Lucinge. Nous l'avons trouvée exacte en général, sauf pour les premiers degrés, que nous n'avons pu vérifier, et nous avons mis au Tableau I sa version pour ces degrés en regard du fruit de nos recherches (2).

(1) A la vérité, ce bref, imprimé sur parchemin, ne contient que ces mots écrits à la main : « *Jacobus de Pelliaco, dominus ejusdem loci... pro se et animam Ludovici de Bonivillar* », et la formule imprimée se termine par ce membre de phrase « *qui in subsidium hujusmodi sancte Cruciate et expeditionis adversus Turchas (sic) de bonis sibi a deo collatis... contribuit et condonavit* ». Il est difficile d'admettre que la concession de l'aigle de l'Empire ait été faite à Jacques pour un secours qui n'aurait pas été personnel, et nous croyons donc, sans en avoir la preuve absolue, que ce seigneur de Pelly se rendit lui-même à cette croisade. On sait qu'en cette année 1529, les Turcs, déjà maîtres de la Hongrie, vinrent attaquer le duché d'Autriche et assiéger Vienne, que le Pape, sur le conseil des cardinaux, prêcha la croisade le 6 des Kalendes de février 1529, et que les Turcs se retirèrent au bout de trois semaines devant la forte armée de Charles-Quint. Les Turcs furent la terreur de l'Europe depuis 1263, où ils commencèrent à y pénétrer, jusqu'aux mémorables défaites que leur infligea le prince Eugène de Savoie. Dans les plus redoutables circonstances, comme en 1529, les Papes faisaient appel à la chrétienté et prêchaient la croisade. Ils étaient les directeurs suprêmes des expéditions d'outre-mer et de toutes les guerres contre les Infidèles. La noblesse savoyarde prit part à de nombreuses guerres contre les Turcs. A chacune des huit grandes croisades, elle a certainement du fournir son contingent, surtout à la 2^e et à la 8^e, où se sont rendus des princes de la Maison de Savoie. On connaît le nom d'un grand nombre de ses membres qui ont fait l'expédition d'Orient, en 1396, avec le Comte Vert. On sait que des nobles savoyaris accompagnèrent à Nicopolis, en 1396, le bâtard de Savoie, plus tard Comte de Romont, qui y fut fait prisonnier avec plusieurs gentilshommes. On lit, dans le compte du trésorier général (Archives de Cour) : *libravit jacoctino de facez, venient de Turquia qui domino nostro Sabaudie comite quandam litteram certam apportavit a bastardo de Sabaudia et a pluribus aliis captivatis penes infideles... die XVI aprilis 1596*; et plus loin : *libravit jacoctino de facez, venient de Turchia die XVI aprilis 1597 dono sibi facto per dominum quia apportavit litteram certam et novam de Bastardo de Sabaudia et pluribus aliis nobilibus captivis ultramar, et detentis a sarracenis, VIII scut, auri regis.* Au dire de Guichenon, Amédée VIII, frère dudit bâtard, écrivit à Bajazet, en 1397, le priant de traiter en prisonniers de guerre ce prince et 70 savoyris qui étaient avec lui; et ce prince ne fut délivré qu'après plusieurs années en payant rançon. Dans les *Mémoires* de la Diana (t. IX, p. 104) est cité le nom d'un noble savoyard tué à Nicopolis. Nous eûmes même à combattre les Turcs sur notre territoire, quand ils assiégèrent Nice en 1543 et prirent la ville, sans pouvoir s'emparer du château, à la défense duquel s'immortalisa André de Montfort; parmi leurs prisonniers se trouvaient des nobles de notre province, comme on l'a vu à l'article NEUVECELLE (t. IV, fol^o 257). Bernardin de Savoie-Raconis lit la guerre de Hongrie, en 1566, avec les lances savoyardes (*Cibarrio*). Les troupes du Duc de Savoie se distinguèrent à Lepanto en 1571. On connaît un gentilhomme savoyard, fait prisonnier par les Turcs vers cette époque, et qui fut racheté par le Duc (*Travaux de la Société d'histoire de Maurienne*, 2^e série, t. II, 1^{re} partie, p. 256, Document). Quand les Turcs, en 1683, revinrent assiéger Vienne, d'où ils furent repoussés par Sobiesky, parmi les troupes de ce grand capitaine se trouvaient les dragons de Savoie, selon les historiens. Des Savoyards s'illustrèrent dans les guerres que soutint contre cette nation le Prince Eugène (voir articles LUCAS et MUFFAT-SAINT-AMOUR). Enfin la Savoie a toujours été grandement représentée dans l'ordre des Hospitaliers ou Chevaliers de Malte, dont l'histoire se résume en une lutte incessante et gigantesque contre les Turcs; on connaît les noms de plusieurs chevaliers de notre pays qui furent tués en les combattant, et beaucoup d'autres parvinrent aux grandes dignités de cet ordre.

(2) La *Revue Savoisienne* a publié, en 1904, une notice généalogique de M^r Fenouillet sur cette famille. Selon notre habitude à l'égard des travaux contemporains de ce genre, nous ne l'avons copiée en aucune façon. Notre article est basé sur des documents qui ont passé sous nos yeux.

chevalier et précepteur (commandeur) de la maison des Hospitaliers (Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, plus tard Chevaliers de Rhodes, puis de Malte) de Clermont (domus hospitalis de Claromonte), scelle de son sceau une convention entre Jean, métral de Crempigny, et Hugues de Marlioz, le 9 des kalendes de septembre 1264 (M^o Soc. d'H^o de Genève, t. XIV, p. 72; Regeste Genevois, n° 976).



tient rière Ulrier, Vignoles, Vincières, les villes et Barres de Clermont, Vanissier et autres lieux, et à cause du château de Clermont et pour l'alberge de Pelly (sic), sous la moitié de l'hommage que le confessant a omis de reconnaître es mains de M^o Jean Tétu (Sommaire des Fiefs). Il ép., contrat dotal du 9 février 1413 (Thuyset), Jeannette, fille d'Aymon de Lucinge, chevalier, seig^r dudit Arenthon. Il mourut avant le 6 septembre 1462.

III. N^o et P^o PIERRE DE PELLÉ, seig^r dudit lieu. Des Patentes de Janus de Savoie, comte de Genevois, portées en sa faveur, le 16 février 1471, affranchissement et réduction de servis, moyennant 100 florins, avec convention que ledit Pierre sera tenu de reconnaître dudit Prince la juridiction qu'il a rière Pelly et lieux circonvoisins (Arch. Pelly et Sommaire des Fiefs). Le 23 février 1473, il reconnaît tenir du même Prince, en vertu d'une reconnaissance passée par N^o François de Pelly, certains biens, revenus, servis, hommes, hommages, etc., rière Vallières, Clermont, Charvoz, Chambachinal, Vanissy, Pelly et autres lieux, avec la juridiction telle qu'elle est portée en la délibération ci-dessus (Sommaire des Fiefs). Le 7 avril 1475, il alberge à Jean de Vallagnier de Fago, paroisse Mure, des pièces de terre abornant le chemin tendant de Cruseilles apud Monitier, et sous condition que, si Jean meurt sans enfants légitimes, ces terres seront soumises à l'échute et à la comise en faveur dudit N^o Pierre; fait apud Collongniet in parrochia Mure ante domum dicti nobilis Petri de Pelly, etc. (3). Il ép. N^o Agnès ou Anne (Agnal) de Verbos. Il teste le 17 septembre 1494: veut être inhumé dans l'église de Desingy, devant la chapelle de saint Martin et saint Claude, au tombeau de ses prédécesseurs, nomme sa femme, N^o Agnès de Verbos, tutrice de son fils Jacques, laquelle se fera conseiller par N^o Antoine de Verbos, seig^r d'Arcine (Harcyne), son frère. Celle-ci, veuve, vend le die brevi mensis januarii 1500, avec son fils, N^o Jacques de Pelly, alors en curatelle, à N^o Jean d'Estaux, leur maison haute, avec grange et mas de terres, bois et prés, situés apud Muram, loco dicto vulgariter appellato ad Collongniet et d'autres biens; fait apud Pelly in domo BASSA dictorum venditorum de Pelly. Par acte du 7 février 1500, quittance du prix de cette vente, soit de ce que l'acquéreur avait promis de payer pour les vendeurs à N^o Pierre Vachon, mari de N^o Claudine de Pelly, seig^r dudit Jacques; fait à Pelly. Pierre mourut avant 1499.

Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU II.

AYMON DE PELLIER, sans titre, mais témoin avec d'autres nobles à Clermont le mercredi après Letare 1278 (Arch. Thuyset). Le 8 des ides d'avril 1294, l'abbesse de Bonlieu atteste qu'Humbert N. N. a payé 20 liv. gen. pour les acquits faits d'Aymon de Pelly, damoiseau, de biens à Gemalou (Inv^o Bonlieu, communiqué par M^o H. Chaumontet). Un Aymon de Pellie est abornant à Conflignon dans un échange entre Vautier de Conflignon et le prieur de Saint-Jean de Genève le 2 des kalendes de février 1285 (Arch. Savoiron).

(1) Ils pourront instituer un familiarum sive missillerium pour percevoir les bans et misselleries; ils auront la jur^o omn. dans la paroisse de Desingy, depuis les confins des franchises de la ville de Clermont jusqu'aux Ussets, et depuis le ruisseau appelé Montnant coulant sous Douvres et Vars entre Stabutum et Crenait jusqu'aux terres des paroisses de Droyssier et Colongniet, excepté sur les vis vaitibus et publicis, et à condition que dans les hameaux de Pellie, Vanissier et Valeris, est exceptée la punition des hommes desdits de Pelliacco et dou Chatellar (les Pelly auraient-ils donc aussi porté le nom de du Chatellar?), coupables de vols dépassant la valeur de 10 s. gen., rapines, raptis de femmes, violence publique, rapture de membres, blessure avec grande effusion de sang, homicide, faux, séditions, réunions de sacrilège et d'hérésie, adultère s'il en est porté accusation ou en cas de flagrant délit, etc., soit tous les crimes qui relèvent du m^ore empire.

JEAN, dit Chambachinal, est cité dans un acte du 16 février 1471, comme ayant reconnu, en 1347, une prestation de vin en faveur d'Amédée, comte de Genevois, pour une vigne située à Chambachinal.

(2) Luc de Lucinge, sans doute pour rehausser l'éclat des familles alliées à la sienne, avait l'habitude d'armer chevaliers après leur mort une quantité de gens qui ne l'avaient pas été de leur vivant. Ainsi François et tous ses ascendants directs sont chevaliers, d'après lui.

II. FRANÇOIS, seig^r de Pelly, damoiseau. Le 10 octobre 1413, N^o François, fils de feu Girard, reconnaît tenir du Prince Aîné de Savoie le m. et m. emp. et l'omn. jur^o qu'il a sur ses hommes et territoire de Pelly, suivant la déclaration de la juridiction et de la messellerie faite en faveur de Jean de Pelly le 2 septembre 1378, plus l'albergement passé en faveur de Pierre de Pelly, par Aimonet Belossier, et tout ce qu'il tient en fief dans la paroisse de Desingy (Sommaire des Fiefs, grosse de Jean Tétu). Le 23 décembre 1437, le même N^o François, fils de feu Girard, reconnaît tenir de la succession de son père et de ses prédécesseurs tout ce qu'il

reconnu après son père tenir du Comte de Savoie(?) une terre à Chambachinal; et François de Pelly était, en 1439, avant droit desdits Jean et Humbert (Vieux mémoire). Il ne fait probablement qu'un avec Humbert, frère de Girard.

reconnu après son père tenir du Comte de Savoie(?) une terre à Chambachinal; et François de Pelly était, en 1439, avant droit desdits Jean et Humbert (Vieux mémoire). Il ne fait probablement qu'un avec Humbert, frère de Girard.

reconnu après son père tenir du Comte de Savoie(?) une terre à Chambachinal; et François de Pelly était, en 1439, avant droit desdits Jean et Humbert (Vieux mémoire). Il ne fait probablement qu'un avec Humbert, frère de Girard.

TABLEAU I.

PIERRE de Pellie, chevalier, témoin à Anney, le 6 des ides de janvier 1252, à une convention entre les fils de Guillaume, comte de Genève (M^o Soc. d'H^o de Genève, t. VII, p. 306; Regeste Genevois, n° 852).

HUGUES. Reconnaissance en sa faveur par N^o Pierre de Vallière en 1223 (Arch. Pelly, d'après une généalogie des Arch. Costa).

PIERRE de Pellie, damoiseau, (dont il ne doit pas être le même que Pierre ci-dessus, chevalier en 1252, ni que Pierre, chevalier et précepteur en 1264), investit, le vendredi après la Saint-Jean-Baptiste 1278, Amédée de Vallières, clientem, du fief de Prays, c'est-à-dire des biens, terres, prés, etc., de Prays, situés sous Vallières supra Ciers (le Fier), moyennant la fidélité lige et 50 s. gen. de muage; fait à Clermont. Le même jour, Turibert de Foras et Guillermin, sa femme, ordonnent à Amédée de Vallières, clienti, d'obéir à Pierre de Pellier, damoiseau, pour le fief de Prays, qu'ils avaient vendu audit Pierre, et affranchissent ledit Amédée des usages qu'il leur devait pour ce fief; fait apud Foraz (Arch. Foras). Pierre de Pelly, damoiseau, ayant acheté le fief, hommes et hommages de Brenay, paroisse de Vallières, de Pierre de Foraz, damoiseau, fait laudat cette vente, le 3 des ides de juillet 1279, par Robert de Genève, évêque, comme seigneur de Rumilly-Albanais (Ibid.). Probablement le même Pierre de Pellier, damoiseau, légataire au testament fait à Mont-de-Marsan dans l'octave de Saint-Martin 1280, par Aimon, comte de Genevois, vicomte de Marsau (M^o Soc. d'H^o de Genève, t. XIV, p. 164; Regeste Genevois, n° 1170), et Pierre de Pellie, arbitre, avec Aimon de Sallenove, à une transaction entre cette abbaye et Girod de Chamaranade, habitant de Sallenove, en mai 1282 (Inv^o de Bonlieu, communiqué par M^o H. Chaumontet).

JEAN de Pelliacco, damoiseau, mort avant 1378. Mathilde de Boulogne et Pierre, comte de Genève, avaient eu un différend avec ledit feu Jean et ensuite ses enfants (non désignés); en considération de religieux N^o Humbert de Pelly, prieur de Saint-Victor de Genève, ils déclarent, le 2 septembre 1378, que lesdits enfants auront la missellerie et la jur^o omn. dans la paroisse de Desingy dans des limites et des cas déterminés, c'est-à-dire à Pelly, Vincières et Vallières (Arch. Pelly et Sommaire des Fiefs) (1).

JEAN de Pelly, damoiseau. Mess^{rs} HUMBERT de PELLÉ, prieur de Saint-Victor de Genève, fit quittance du laod d'une pièce vendue rière le mandement de la Balme le 4 juillet 1307 (Besson, Mémoires des Diocèses, p. 94). Besson a peut-être confondu Humbert avec Henri ci-contre, prieur en 1319, ou par erreur de date avec Humbert ci-dessous, aussi prieur.

FÉLISONNE DE LUCINGE, ép., contrat dotal du 11 janvier 1367 (Arch. Cohendier). Jean, fils d'Henri Cohendier. Une partie de la dot est payable par Jean de Pelly, damoiseau, oncle maternel de l'épouse, à compte de ce qu'il doit encore pour la dot par lui constituée à Jacquemette, sa sœur, femme d'Aimon de Lucinge.

GIRARD DE PELLIER, naturel, considérant les bons services de N^o Humbert d'Hauteville, lui fait, le 4 mai 1394, donation du droit de rachat sur une pièce de terre à Savigny (Arch. Pensa et Thuyset).

Rev^o Mess^{rs} AYMON de Peliacho. Au contrat dotal de sa sœur Jeanne, 1462, Pierre de Dons donne quittance d'une partie de la dot payée des deniers de Ven^o Mess^{rs} Aymon de Pelly, protonotaire apostolique, frère de ladite Jeanne. Il teste le 19 février 1486, à Verceil, étant protonotaire apostolique et chanoine de Saint-Eusèbe de cette ville; legs à la cathédrale et au chapitre de Verceil, à Ven^o et Circonspect Mess^{rs} Philippe de Lucinge, chanoine de Verceil, d'une maison sise dans le cloître de Saint-Eusèbe, selon les coutumes; si celui-ci n'est pas capable, il la laisse à Ven^o Mess^{rs} Nicolas de Advoctis Colobiano, archiprêtre de Verceil, ou bien Ven^o Georges, frère dudit Colobian, etc.; il nomme héritier universel N^o Jean de Peliacho, fils de feu François et frère du testateur, constabilis porte strate Vercellarum (4).

JEAN de Peliacho, héritier universel de son frère Aymon, 1486. Il teste lui-même le 14 avril 1494, à Verceil, étant toujours Constabilis porte strate civitatis Vercellarum (5); lègue l'usufruit de ses biens à D^o Zentilla N. N., sa femme; fonde une chapelle sous le vocable de la sainte Vierge et de saint Claude dans l'église de Saint-Eusèbe de Verceil, où il sera enterré, et la nomination appartiendra à son neveu et héritier universel N^o Jacques de Peliacho, fils de N^o Pierre, et à l'aîné des descendants dudit Jacques. Il est probable que sa femme était de l'illustre famille verceilaise Avogadro de Colobiano (de Advoctis Colobiani); Rev^o Nicolas (de ce nom), archiprêtre de Verceil, avait la confiance du testateur; c'est lui qui indiquera la place où se bâtura la chapelle.

AYMARDE, ép. N^o François de Montvuagnard, seig^r de Senoches. Quittance dotale du 0 novembre 1444, faite à Senoches, témoins N^o Jean de Montvuagnard, seig^r des Tours, Claude de Lucinge, coisig^r de Lucinge et d'Arenthon, Nygod de la Flechère et Nygod de Bardonnenche.

JEANNE, ép., cont. dot. du 6 septembre 1462, N^o Pierre de Dons, coisig^r de Semine, fait à Pelly. Ledit N^o Pierre donne quittance dotale à N^o Pierre de Pelly, son beau-frère, de la dot de Jeanne, le 10 juin 1468; fait à Bassy, dans la maison dudit N^o Pierre. Jeanne était veuve lors du testament de son frère Pierre, 1494.

(3) Il ne faut donc pas confondre ce Colongniet (Collongniet ou peut-être Coligny) avec le hameau de Coligny, qui se trouve sur la commune de Seyssel, près de Pelly.

(4) Ainsi deux Savoyards étaient chanoines de Verceil, et l'évêque de ce diocèse était alors du même pays, Urbain Bonivard.

(5) L'une des portes de Verceil s'appelait porte di Strada, et plus tard porte de Turin. Connétable est ici synonyme de capitaine.

III. N° et P^r PIERRE DE PELLY, seig^r dudit lieu. VOIR SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

IV. JACQUES, seig^r de Pelly, héritier universel de son père, 1494. Il passe reconnaissance, le 2 décembre 1499, en faveur du Prince Philibert de Savoie, suivant la reconnaissance passée par N° Pierre de Pelly (Sommaire des Fiefs). Etait, en 1500, sous la curatelle d'Eg^r Pètrémand de Villario, notaire, et achète, le 11 juillet de cette année, de N° Louis de Mollienaz, seig^r de Foras, des servis rière Vallière. Ven^r Hugon de Mola, chanoine de Genève et protonotaire apostolique, accorde, par Lettres du 7 juillet 1509, à N° Antoine, Claude, François, Jacques et Anne de Verbos, Jacques de Pelly et autres, le droit de choisir un confesseur ou il leur plaira; donné à Genève avec sceau. Jacques fait des albergements le 23 février 1528 (en faveur de Jean de Canati, de Quincier), le 15 février 1529 et le 10 mars 1532. Il prit très probablement part à la croisade contre les Turcs en 1529, et le Pape rendit, le 25 (le mois n'est pas indiqué) 1530, un Bref d'indulgences en sa faveur et pour l'âme de Louise de Bonvillars (sa femme), en raison du secours qu'il avait donné pour cette croisade (voir fol^o 265). Il ép., contrat dotal du 25 septembre 1506, Louise, fille de Mag^r et P^r Pierre de Bonvillars, seig^r de Mézières (Vaud), président du Conseil de Chambéry; fait à Chambéry, dans la maison dudit président, qui fut des N° Marchandorum, témoins N° Claude de Verbos, seig^r d'Arcine, Claude de Bonivard, châtelain de Chambéry, etc. Mort avant 1540.

V. CLAUDE (l'aîné), seig^r de Pelly et de Collognyer, substitué au testament de N° Louis de Bonvillars, son oncle, 1540, à charge de porter son nom et ses armes. Le 10 décembre 1562, il accorde le droit de rachat d'une pièce en Pèlex à N° Jean, Mess^r François et Mess^r Pierre, chevalier de Saint-Pierre de Rome, tous fils de M^r Jean Parpillon, de Seyssel (1). Le 5 mai 1572 et le 25 janvier 1584, il reconnaît tenir des biens situés à Pelly, du chapitre de Saint-Pierre de Genève. En 1576, une lettre lui est adressée à la Muraz. Agé de 62 ans, il est témoin à des enquêtes en 1582 (Arch. Thuysel). Le 1^{er} mars 1589, il acquiert de N° Claude-Antoine de Mestral, seig^r de Leschaux, un servis du par les hoirs de N° Raymond Biollaz de Vallières, lequel servis avait été acquis par N° Humbert Mestral de N° Pierre de Pellicier, grand-père dudit N° Claude. Il ép., contrat dotal du 5 janvier 1553, D^{ne} Bastienne, fille de N° Marin de Versonez (ou Versonay), témoin N° Pierre de Viry, seig^r de Pontverre. Bastienne fut légataire de George de Pelly, sa belle-sœur, 1568. Il teste le 3 décembre 1583 et encore le 13 juin 1588 (Inv^{rs}). Son fils Jean est dit seigneur de Pelly le 6 avril 1589. Claude signait : de Pellyer.

(1) Je ne connaissais pas cet acte quand a été faite la généalogie Parpillon; il a de l'importance pour la filiation.

MICHIÈRE, ép., contrat dotal du 19 septembre 1529, N° et P^r Henri de Viry, seig^r de Planaz et de la Croix en Bornes, fils de N° Philibert. Son père, Jacques, hypothèque la dot entre autres sur sa maison-forte apud Muraz, mandament morant. Le lendemain, 20 septembre, à Planaz, Michière, femme dudit Henri, cède à ses frères Claude, Pierre et Claude, absents, leur père Jacques stipulant pour eux, tous ses droits, moyennant la dot qui lui a été constituée par ledit Jacques. Henri donne quittance, le 10 octobre 1542, à N° Claude et Pierre de Pelly, fils de feu Jacques, seig^r dudit lieu, de 2.000 fl., monnaie de Savoie, pour la constitution dotal de ladite Michière faite par ledit feu Jacques, son père. Henri et Michière, ainsi que N° Pierre de Viry, leur fils, vendent un pré le 5 août 1555. Michière, déjà morte, est nommée au testament de son frère Claude, 1583, ainsi que ses filles Louise, femme de N° Jean Pobel, seig^r de Chasse, et Philiberte de Viry, femme de N° Nicolas Vulpian d'Apponcey.

PERNETTE, ép. N° Etienne de Bruel, seig^r de Grenier (ou Grigney), ou Gregnier, ou dit de Grigny). Autorisée par son dit mari, elle renonce, le 24 janvier 1558, à tous ses droits en faveur de son frère N° Claude de Pellicier, seig^r dudit lieu, moyennant la constitution de sa dot, faite aujourd'hui un peu auparavant; fait à la maison dudit Bruel, témoins N° Bernard, baron de Menthon, N° Jean de Villette, seig^r dudit lieu, N° Henri, Amed et Philippe de Livron, etc. Elle fut légataire de sa sœur George, 1568, nommée au testament de son frère Claude, 1583. N° et P^r Etienne, fils de feu N° Jean de Bruel alias de Grenier, dudit Grenier, paroisse de Pyron, terre de Gex, teste le dimanche 12 avril 1579; legs à ladite Pernette; donne la tutelle de deux de ses filles à Pernette, à N° Henri de Livron, seig^r de Conlignon, et à N° Marin Joly, seig^r de Billia, genre du testateur. Pernette était veuve le 17 février 1590. Elle teste le 22 mars 1591, excluant ses filles et nommant héritier N° Jean de Pelly, son neveu.

ÉTIENNETTE, religieuse à Sainte-Catherine-sur-Anney, mentionnée au testament de son père, 1583. Acte d'entrée en religion du 26 février 1569, était alors abbesse D^{ne} Pernette de Bellegarde. Etienne teste et nommant héritier à son frère Jean le 11 février 1597 (Inv^{rs}).

ANTOINETTE, Son père lui légua 1.500 fl. outre 1.000 légués par sa mère Bastienne de Versonez; si elle ne repoit pas sa dot lors de la célébration de son mariage, elle pourra jouir des biens du testateur à Bardunex (?), maison, terres, etc. Son père la substitua à N° Jean, frère de ladite Antoinette, 1583. Elle ép., contrat dotal du 17 mars 1592, N° Jean-Paul de Rolland, de la Boille (Inv^{rs}).

Rév^d PIERRE, religieux à Talloires; son père lui légua 25 fl. et l'usufruit des biens et de la maison du testateur, sis aux Bornes, lieu dit en la Mure, avec rentes, loods, prés, terres, etc. Ouvrier de Talloires en 1605, 1606 et 1607 M^{re} Soc. Sav^{re} d'H^{re} et d'Arch^{re}, t. V, p. 209 et 210). Il l'était encore le 16 juillet 1627 (Inv^{rs}).

VI. CLAUDE, Son père lui donne, par acte entre vifs du 30 octobre 1576, la juridiction omnimode qu'il a dans la paroisse de Desings, mandement de Clermont, etc., en prérogative et préminence, donation ratifiée par le Conseil de Genevois le 7 juin 1577. Après cette donation faite à son fils, Claude (le père) cède au Duc de Genevois le reste de ce qu'il tenait en fief de lui, « pour être trop chargé de cense annuelle ». Plus tard il y eut procès entre lui et le procureur fiscal, qui demandait que ledit Claude (le père) passât reconnaissance comme Jacques, son père. Ce Claude (VI) mourut sans lignée avant son père, qui ne le cite pas dans son testament, 1583, et les biens de la susdite donation retourneront au père donateur, avant le 28 décembre 1578, jour où le Duc de Genevois accorde à ce dit père une diminution de servis.

D^{ne} ANTOINE, Sa mère lui légua 2.000 fl. Son père, comme elle est destinée au couvent, lui légua 250 fl. Le 3 juillet 1636, elle fut donation à N° Claude-Charles de Pellicier, son frère, de tous ses biens; fait dans l'abbaye de Bonlieu. Légataire de ce frère, 1653.

FRANÇOISE-URSULE, ép., contrat dotal du 24 février 1602, M^r Philippe Mermillod, de Chessnaz. Légataire et déjà veuve au testament de sa mère, 1625; légataire de son père, 1630, ainsi que les héritiers dudit M^r Philippe, et notamment César, fils dudit M^r Philippe. Ce dernier donne quittance à N° Jean de Pelly le 26 mars 1615 (Inv^{rs}). Dans la transaction du 20 avril 1653 (voir article de son frère Claude-François), il est question de la pension due à D^{ne} Françoise-Ursule de Pelly.

CHARLOTTE, ép., contrat dotal du 27 décembre 1612 (Inv^{rs}), M^r Pierre Baylaz. Quittance dotal du 21 août 1616 (Ibid.), Claude-François et Jeanne Baylaz, leurs enfants, sont légataires de leur grand-mère Léonor Couturier, 1625. Tous les enfants nés de N° Pierre Baylaz et de Charlotte sont légataires de N° Jean de Pelly, leur grand-père, 1630, lequel dit dans ce testament que Charlotte a été payée de sa dot, entre autres moyens par les frais supportés par le testateur en un procès intenté par ledit Baylaz à D^{ne} Georgine Brunet, sa mère. Ledit Claude-François et ses mâles sont substitués au même testament de 1630, à charge de porter le nom et les armes de Pelly.

CLAUDE-CHARLES, seig^r de Pelly et de la Muraz, 3^e fils. VOIR SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

JEAN-CLAUDE, 2^e fils, cohéritier universel de sa mère, 1625; n'est pas cité au testament de son père, 1630. Une note manuscrite et ancienne, au bas du testament de son père, porte que Jean-Claude était absent, mais en vie à l'époque du testament de son père (?!?)

JEAN, seig^r de Pelly, héritier universel de son père, 1583; était déjà, le 21 avril 1599, tuteur des enfants de N° Henri de Saint-Jeoire, et l'était encore en 1613. En cette qualité, il amodie, le 5 novembre 1599, les échues, servis, etc., leur appartenant, à cause de leur seigneurie de Manigod, précédée de la maison-forte des Ferrières, et en indivision avec le Seig^r de Manigod. Il fut en contestation, avant le 17 janvier 1601, au sujet des chemins publics de Desingy, avec N° Galois de Regard, seig^r de Morgemex, qui avait la juridiction de Desingy et transigea avec lui le 15 juillet 1603 (2). Il acheta, le 16 janvier 1604 (ou 1614), des rentes, liefs, censés, hommages, etc., rière Desingy, de N° Claude-Antoine de Boège de Sillingy, seig^r de Leschaux (Proc^{rs}, Arch. de Blav). Il fit un albergement le 2 mai 1630. Il ép., contrat dotal du 16 janvier 1585, D^{ne} Léonor Couturier (ou de la Charpine), fille de N° Pierre-Antoine dit la Charpine (dit aussi Seig^r de la Charpinaz), de Châteaufort, fils lui-même de N° (alias Egr^s) Michel Couturier (3), autorisée par Pernette de Chignin (fille de N° Claude, seig^r de la Place), sa mère, et par M^r Claude Batossard, son oncle (Arch. Savoiron et Pelly). Le 21 janvier 1607, D^{ne} Adrienne de Bruel, veuve de Mess^r Jean de Montfalcon, seig^r de Mécoraz, affranchit D^{ne} Léonor Couturier, femme de N° Jean de Pelly, de l'hommage lige et franc, que son père, N° Pierre-Antoine, avait reconnu en faveur du Seig^r de Boège, tenant ladite seigneurie de Mécoraz, et le réduisit en suzeraineté de 240 fl., y compris tous droits sur les pièces sujettes à condition mainmortable et commises à échutes par le décès dudit N° Pierre-Antoine sans enfants mâles; fait au château de Mécoraz. Le 2 novembre 1607, Jean passa une reconnaissance en faveur de François de Grolée, dit de la Touvière, seig^r de Châteaufort, en son nom et à celui de sa femme, D^{ne} Léonor Couturier, pour biens à Châteaufort dépendant de la seigneurie de ce nom. Elle teste le 17 février 1625, léguant l'usufruit à son mari. Elle signa à son contrat dotal : Léonor de la Charpine. Il teste, veuf, le 17 avril 1630, et codicille le 2 mai de la même année. Eléonore, D^{ne} de Pelly, fut enterrée au milieu du chœur devant le grand autel de l'église de Desingy le 21 avril 1628 (R. P.); Jean, le 21 juin 1630 (Ibid.). Il signait : de Pellyer.

VII. DANIEL, seig^r de Pelly, cohéritier universel de sa mère. Les enfants qui naîtront dudit Daniel seront héritiers universels du père de celui-ci, 1630. Il est substitué par ce testament aux enfants de son frère Claude-Charles, Daniel de Pellicier et son frère sont cités au nombre des anciens nobles du mandement de Clermont en Genevois, dans un rôle de 1631 (Arch. d'Onclieu). Il ép., contrat dotal du 30 janvier 1630, D^{ne} Marguerite de Galles. Il teste le 30 septembre 1637 (Inv^{rs}). Il mourut le 7 février 1638 (Ibid.). Inventaire de son hoirie fut ordonné le 16 mars 1638. D^{ne} Marguerite de Galles, sa veuve, rend compte, en 1644, de la tutelle de son fils Jean, Antoine, devant le juge ordinaire de Pelly, entre les mains de N° Pierre de la Trinité, tuteur moderne dudit pupille : Marguerite est dite niece de feu N° Jacques Bugnet, et Eléonor Couturier (mère dudit Daniel) est citée comme étant la grand-mère dudit pupille et aussi grand-mère de ladite Marguerite. VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

PÉRONNE, légataire de sa mère, 1625, et alors femme de Hon^r César Bugnet qu'elle avait ép., contrat dotal du 30 janvier 1617 (Inv^{rs}). Veuve avant 1630; ses enfants sont légataires de N° Jean, père de ladite Péronne, 1630. Le 29 juin 1620, le Seig^r de Pelly vend audit Hon^r César les fruits de ses biens de Châtagnay pour 4 ans, à raison de 200 ducats par an (Inv^{rs}).

TABLEAU II.

Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est extrait des Arch. Pelly.

JEANNE, légataire de son père, 1494, alors femme de N° Jean, fils de N° Henri d'Eaux, de la Roche. Quittances dotales du 10 août 1491 et de 1493, celle-ci faite à la Roche. Le 14 août 1491, son père, N° Pierre, donne pour cautions du reste de la dot : N° Gabriel de Viry, Louis de Lornay, Antoine de Verbos, seig^r d'Arcine, Jean et Martin de Manissier, Guignes Pricaz, Louis de Chalancronay (sic) et Raymond Biollaz, les cautions de l'époux sont : N° Barthélémy d'Eaux, son frère, etc.; fait à Desingy. Jeanne teste le 28 novembre 1519, veuve de N° Jean d'Eaux de la paroisse Mure in Bornis; legs à N° Jacquemette et Colline Vachon, institue héritier universel N° Jacques de Pelly, seig^r dudit lieu. N° Jean d'Eaux teste le 9 mai 1500, faisant des legs à ladite Jeanne; fait à Collognier, paroisse de la Mure, dans la maison du testateur, qui fut de N° Pierre de Pellicier.

CLAUDINE, Son père lui légua 600 fl. avec son trousseau. Ep., avant le 7 février 1500, N° Pierre Vachon, de Myoucier en Faucigny. N° Claude, fils de feu N° Pierre Vachon, en son nom et à celui de N° Colline, sa sœur, transige, le 16 décembre 1548; avec N° Claude et Pierre de Pellicier frères, fils de N° Jacques de Pellicier, à l'occasion des legs faits à N° Jacquemette et Colline Vachon par N° Jeanne de Pellicier, veuve de N° Jean d'Eaux, le 28 novembre 1519; N° Jacques de Pellicier avait été héritier universel de ladite Jeanne.

GUILLERMIN, Son père lui légua 600 florins avec son trousseau. Vén^r Mess^r François de PELLICIER, prend part à la vente du 11 juillet 1500 faite à N° Jacques de Pelly (ci-contre), seig^r de Pelly.

PIERRE, assiste au contrat dotal de sa sœur Laurence, 1540. N° Pierre de Pelly, fils de feu N° Jacques, à son nom et à celui de ses frères, N° Claude premier ne et Claude second ne, passe reconnaissance, le 17 avril 1543, en faveur du Prince Jacques de Savoie, suivant la reconnaissance passée par leur dit père (le Sommaire des Fiefs) donne par erreur la date du 7 avril). Il passe un compromis le 6 décembre 1548.

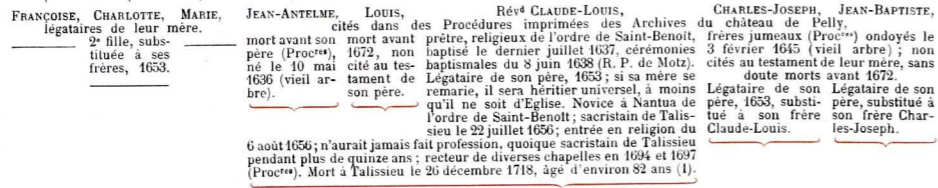
CLAUDE le jeune, présent au contrat dotal de sa sœur Laurence, 1540. Substitué, après son frère aîné Claude, au testament de son oncle N° Louis de Bonvillars, 1540. N° Claude l'aîné, Pierre et Claude le jeune achètent ensemble une vigne le 24 octobre 1540.

LAURENCE, ép., contrat dotal du 2 août 1540, N° Louis de Saint-Jeoire, seig^r de Ferrières. La dot est constituée par les frères de Laurence, N° Claude et Pierre de Pellicier, agissant aussi pour leur frère Claude de Pellicier le jeune, absent, et elle est hypothéquée sur leur maison-forte apud Muraz mandament Mornacci et Chastellet de Crestouz (sic); témoins Bernard de Menthon, baron de Menthon, N° Henri de Viry, seig^r de Planaz, Rév^d Mess^r Jean de Menthon, Jean de Verbos, seig^r d'Arcine, Antoine de Menthon, N. N. de Compey, etc. Henri de Saint-Jeoire et Louise, sa sœur, religieuse de Sainte-Catherine, sont légataires de D^{ne} George de Pelly, leur tante, 1568. Henri de Saint-Jeoire est substitué, à charge de porter les armes du testateur, au testament de son oncle Claude de Pelly, 1583.

D^{ne} GEORGE, fait, le 10 décembre 1562, donation à N° Claude de Pellicier, seig^r de Pellicier, son frère, de tous ses biens et droits, sauf du revenu des biens et de la maison de Collognier, paroisse de la Mure; fait à Pellicier, témoin N° Jean Parpillon, broieur, Mess^r François Parpillon de Seyssel, etc. (Intitulation sur le verso est ainsi : donation pour N° Claude de Pellicier, faite par D^{ne} George de Pellicier, enfants de N° Jacques, fils de N° Pierre, fils de N° Jacques, fils de N° Gérard, fils de N° Jean, fils de N° François de Pellicier. — Cette filiation, en remontant jusqu'à Girard est exacte et, comme nous l'avons dit, Girard est bien probablement fils de Jean; mais il ne résulte pas des documents de nous connus que Jean, père de Girard, soit fils de Jacques; au contraire, nous connaissons, vers l'époque indiquée, un Jean, fils d'Almon, comme l'avait indiqué Luc de Lucinge). Elle teste, le 22 juillet 1568, en faveur de N° Claude de Pellicier, son frère, seig^r dudit Pellicier et de Collognier; veut être enterrée dans l'église de la Mure en la chapelle N^o-D^{ne} fondée par sa maison; legs à Pernette, sa sœur, femme de N° Etienne de Bruze (sic), seig^r de Gregnier, à N° Henri de Saint-Jeoire et à N° Louise, sœur dudit Henri, religieuse de Sainte-Catherine, à N° Bastienne, fille de N° Marin de Versonez, femme de N° Claude de Pellicier, seig^r de Pellicier et de Collognier, à N° François de Vens, son neveu; fait dans la maison dudit Claude, à Collognier.

(2) Jacques de Savoie, duc de Nemours, avait inféodé Desingy aux Regard le 30 août 1569, sauf Pelly, Vencières et la plupart (sic) de Vallières, appartenant au Pelly, qui y avaient omnimode juridiction, comme on l'a vu plus haut. (3) Ce nom de famille a eu une orthographe très variable : Cudurier, de Cudurier, Cuturier, Couturier, Cudrier, de Cudrier dit la Charpine, de Cherpine, de la Charpenne; — en latin, Cudurerri et, plus anciennement, Gibeltini alias dictus Coderer.

3^e fils, cohéritier universel de sa mère. Son père lui lègue l'usufruit de tous les biens, maisons, terres, etc., que le testateur possède rière le mandement de Châteaufort et lieu de Chautagne, la possession de ces biens devant revenir aux enfants mâles dudit Claude-Charles, qui sont substitués les uns aux autres. Il transige, le 20 avril 1653, avec son neveu N^o Jean-Antoine de Pelly. N^o Charles de Pelly est témoin au château de Châteaufort, le 29 juillet 1654, à une transaction entre Jean-Baptiste de Duyn dit Mareschal, comte de la Valdizière, et Charles-Emmanuel de Mareste, baron de Chevelu et Châteaufort (Arch. Thuysset). Il ép., contrat dotal du 29 janvier 1655, résidant alors à Motz, mandement de Châteaufort en Chautagne, D^{ne} Bernardine de Montluel, fille de feu N^o Claude-Laurent, de Talissieu, et de D^{ne} Louise Bachellard (ou de Bachellard), Bernardine et Jean-François de Pelly, frères, ses cousins. Il possédait des biens à Motz et à Serrières. En 1749, N^o Claude-François I de Pelly revendiqua sa succession, comme héritier fidéicommissaire en vertu du testament de 1630 de Jean de Pelly, aïeul dudit Claude-Louis; Claude-Louis était mort depuis plus de trente ans.



LOUIS-GASPARD, seigr de Pelly, dit M^r de Vencières, sous-lieutenant dans le régiment de Piémont en 1677; devint l'aîné par la mort de son frère Jean-Baptiste. Gaspard de Pelly fut au nombre des gentilshommes du Genevois, qui passèrent procuration, le 25 octobre 1694, à René de Menthon, pour prêter serment de fidélité au Roi de France (Thuysset). Le Seigr de Pelly, lui probablement, fut nommé lieutenant d'une compagnie de commandant général de la seconde milice et chargé de lever sa compagnie en Chautagne, par Joseph, marquis de Sales, commandant général de ces monts (acte sans date). Il ép., contrat dotal du 8 (ou 18) décembre 1702, Marie-Charlotte, fille de N^o Claude-François Baytaz de Doucy, juge-maje de Ternier et Gaillard, et veuve de N^o Antoine d'Adda, seigr de Corsinge, qu'elle avait épousé par contrat dotal du 23 janvier 1674. Il fit héritier son frère Charles-François, laissant à ladite Marie-Charlotte l'usufruit du château de Pelly; elle fut troublée dans cet usufruit par cet héritier qui s'empara du château (Généalogie manuscrite communiquée par M^r Vuy). Il mourut le 29 janvier 1730 et fut enseveli le 30 (R. P. de Desingy). Il signait : Gaspard de Pelly.

(3) Claude-François I, en qualité de procureur spécial de D^{ne} Jacqueline-Gasparde de la Fléchère, veuve de Boège, sa belle-mère, vendit, le 22 août 1752, la seigneurie de Ceffia à Guy-François-Balthazard de Tocquet de Meximieux (Baux, Nobiliaire de Bresse et Dombes).

(4) Célestine, par partage du 22 février 1818, avec sa mère, son frère et ses sœurs, eut le domaine de Balvez, terres à Mirazay, domaine de Mannessy avec les bois, commune de Chilly (sic). Sa sœur Anne-Sophie, femme de N^o Charles-Pompe-Bernard de Molan (ou Molan), ou Moland), seigr de la Sempré et de Saint-Maurice en Bourgogne, teste, le 6 (ou 17) juin 1817, en faveur de ses quatre neveux Pelly, laissant l'usufruit à Célestine, leur mère. En 1818, M^{re} de Savoiron ne Chapel réclamait sa légitime sur cette hoirie. Célestine, comme usufruitière du domaine de Chilly, provenant de sa sœur de Molan, le donne à bail le 5 octobre 1828.

ANNE, ép., le 10 janvier 1746, N^o Jean-François de Maillans, de Seyssel (R. P. de Desingy).

SÉBASTIENNE, ép., le 28 (ou 29) octobre 1755, dans la chapelle du château de Pelly, N^o Jean-Philibert de Gantelet de Beaufort. Morts tous les deux avant 1786.

(5) Cet acte d'état civil lui donne 35 ans!! et la cote ancienne de l'extraît, écrite de la même main, est : Acte de décès de Pierre-Denis Depelly. Le Ch^r Mercier (Souvenirs d'Anancy) a fait, d'après des témoignages et des preuves irrécusables, le récit de cette insurrection ou bagarre, et des assassinats qui l'ont suivie. Le père dudit Pierre-Denis parle de l'assassinat de son fils dans plusieurs pièces qui sont aux Archives de Pelly. Dans une supplique adressée, le 25 août 1793, aux administrateurs du Mont-Blanc, il rappelle que, pendant qu'il était lui-même sous la surveillance du district d'Anancy, il eut un fils assassiné dans cette ville avec un de la Fléchère (Arch. Savoiron).

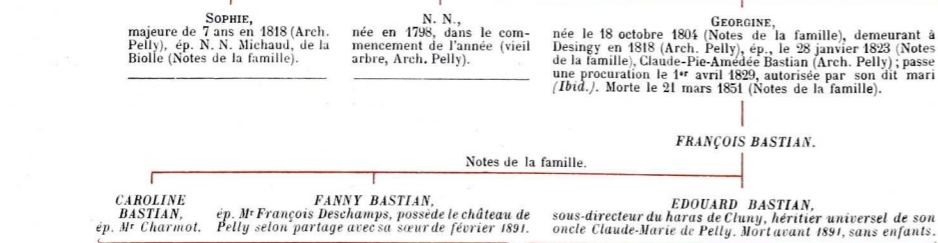
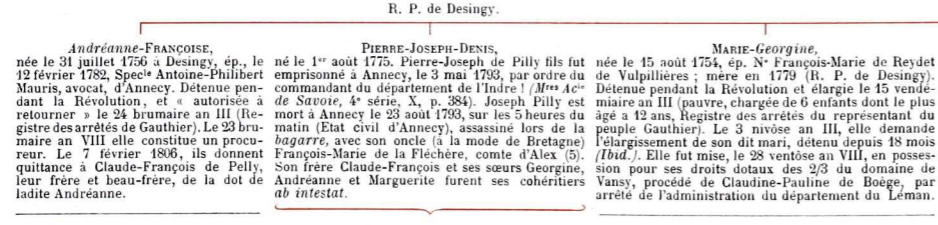


TABLEAU III.

Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est tiré des Archives Pelly.

VII. DANIEL, seigr de Pelly. VOIR SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

(1) Rév^d Claude-Louis, habitant alors Châteaufort, fut en procès, de 1657 à 1705, avec D^{ne} Gasparde de Maillans, veuve de N^o Antoine de Pelly, et N^o Jean-Baptiste, Louis-Gaspard et Jean-François de Pelly, frères, ses cousins. Il possédait des biens à Motz et à Serrières. En 1749, N^o Claude-François I de Pelly revendiqua sa succession, comme héritier fidéicommissaire en vertu du testament de 1630 de Jean de Pelly, aïeul dudit Claude-Louis; Claude-Louis était mort depuis plus de trente ans.

(2) Jacqueline-Gasparde de la Fléchère constitue les droits qu'elle a sur la terre et biens de Culoz et la moitié de tous ses autres biens; elle constitue l'autre moitié à son autre fille, femme du Seigr de Charrière (Mouxy). Claudine-Pauline fut héritière de sa mère par testament du 16 juin 1755. Le 10 mars 1774, son mari, Claude-François de Pelly, catholique tenu, en qualité de mari de ladite de Boège, la seigneurie de Mons, paroisse de Vansy, avec les masures de l'ancien château de Mons, et la jur^o om., m. et m. emp., plus le droit de tenir rière ledit village deux foires par an, etc. (Sommaire des Fiefs). Par partages du 17 août 1777 entre ladite Claudine-Pauline et sa sœur, veuve de Mouxy, la première eut les biens de Mons, Chessenaz et Léchaux (ou Lachaux), paroisse de Chêne, fief et juridiction en dépendant.

VIII. JEAN-ANTOINE, seigr de Pelly et de Vencières. Cérémonies baptismales du 6 janvier 1639, parrain le Baron de Ternier. Était, le 9 novembre 1648, sous la tutelle de son oncle Claude-Charles de Pelly, et en curatelle le 23 septembre 1649. Ép., contrat dotal du 18 juillet 1650, autorisé par son dit oncle, Gasparde, fille de N^o Antoine-Balthazard de Maillans et de Marie de Syon. Il mourut le 26 décembre 1693 et fut enterré le 28 (R. P. de Desingy). Gasparde mourut, veuve, le 12 janvier 1710, à 80 ans environ, et fut enterrée dans la chapelle des Seigr^s de Pelly (Ibid.).

IX. JEAN-BAPTISTE, des derniers de N^o Gaspard de Pelly, seigr dudit lieu, son frère, par Mess^{rs} Claude-François de Monthouz, prévôt, et Pompeé Sallteur de la Salle, chanoine de Saint-Pierre de Genève, au nom de ce chapitre, pour accord présentement fait des dépens, dommages et intérêts que ce chapitre pouvait prétendre contre ledit N^o Jean-Baptiste, et l'occasion des informations prises contre lui, dont a été décernée prise de corps au Sénat le 13 janvier précédent. Il mourut sans enfants le 2 février 1700 et fut enterré le 3 (R. P. de Desingy).

X. CLAUDE-FRANÇOIS I, seigr de Pelly, Vencières et Mons, coseigr de Semine, né et baptisé le 30 mai 1723 (R. P. de Desingy), gentilhomme archer de la garde du Duc, puis lieutenant au régiment national de Chablais en 1750 et en 1752 (Arch. de Blay), au service sans s'être rapatrié de 1742 à 1749 (Proc^{es}). Institué héritier universel par Aimé-Louis de Lambert d'Angeville par testament du 10 octobre 1758. Le 26 janvier 1778, il partage l'héritage de Vallod, paroisse de Seyssel, provenant des Maillans, avec N^o Jean-Baptiste Exchaquet de Morteiry; le ruisseau entre les paroisses de Seyssel et de Colligny limitera sa part. Il ép., cont. dot. du 18 juillet 1750, Claudine-Pauline de Boège de Conflans, habitant Mons, paroisse de Vansy, fille de feu N^o Jacques l'aîné, seigr de Mons, et de Jacqueline-Gasparde de la Fléchère; fait dans la maison du Seigr de Conflans, paroisse de Sillingy (2). Le 10 mars 1774 (même jour où il consigne Mons), D^{ne} Anne du Tour de Villeneuve; fait au château d'Humilly. Claudine fut légataire de son père et de sa mère par testament du 48 mai 1719. Il mourut le 28 novembre 1731, âgé d'environ 75 ans, et fut enterré le lendemain (R. P. de Desingy). Sa veuve fut tutrice de son fils ci-dessous.

JOSEPHTE-Marguerite, née le 19 septembre 1758 (R. P. de Desingy). Mort avant et 1800, capitaine grenadier au régiment de Sure (Arch. Pelly, et Cais de Piertras, 22 août 1757 (R. P. gy). Portée sur la liste des émigrés en l'an II. Le 1^{er} germinal an XII, elle donne quittance à son frère Claude-François; était alors domiciliée à Genève.

JEAN-LOUIS, né et baptisé le 8 mai 1753 (R. P. de Desingy), au service depuis le 1^{er} mai 1775, lieutenant au régiment de Genevois en 1791, puis capitaine à ce régiment et, en 1799, capitaine au régiment de Sures (Arch. Pelly, et Cais de Piertras, 22 août 1757 (R. P. gy). Portée sur la liste des émigrés en l'an II. Le 1^{er} germinal an XII, elle donne quittance à son frère Claude-François; était alors domiciliée à Genève.

XI. CLAUDE-FRANÇOIS II, seigr desdits lieux, né le 11 avril 1793 (R. P. de Desingy), quoique certains actes le disent natif de Chilly. Par codicille du 6 vendémiaire an X, son grand-père Claude-François I lui lègue le 1/5 de son hoirie. Fut nommé sous-lieutenant dans Savoie-Cavalerie le 6 janvier 1815, capitaine des chevaux-légers de Savoie le 13 septembre 1819, major à ce régiment le 25 janvier 1831, lieutenant-colonel d'Aoste-Cavalerie le 3 novembre 1834, colonel des chevaux-légers de Sardaigne le 12 juin 1838, chevalier des SS. Maurice et Lazare le 4 mai de la même année; est encore porté au Palmavere de 1841 comme colonel de ce régiment; mis en expectative le 14 décembre 1841 (dans la plupart de ces Patentes il est appelé par erreur Claude-Maurice). Mis en retraite le 6 décembre 1848, sous le nom de Claude-Louis. Mort sans alliance en 1869, ayant fait héritier son petit-neveu Edouard Bastian (Notes de la famille).

MARIE-PHILIBERT-COLOMBAN-Félix, né à Chilly le 8, baptisé le 11, cérémonies baptismales du 29 août 1801 (R. P.); demeurant à Anney en 1818; avocat, docteur en droit, domicilié à Chambéry en 1831. Il teste le 6 février 1871, laissant tout son héritage aux pauvres de la commune de Desingy (Notes de la famille). Mort le 8 mars 1871, sans alliance, DERNIER MALE DE SA RACE (Ibid.).

XII. CLAUDE-MARIE, né le 11 avril 1793 (R. P. de Desingy), quoique certains actes le disent natif de Chilly. Par codicille du 6 vendémiaire an X, son grand-père Claude-François I lui lègue le 1/5 de son hoirie. Fut nommé sous-lieutenant dans Savoie-Cavalerie le 6 janvier 1815, capitaine des chevaux-légers de Savoie le 13 septembre 1819, major à ce régiment le 25 janvier 1831, lieutenant-colonel d'Aoste-Cavalerie le 3 novembre 1834, colonel des chevaux-légers de Sardaigne le 12 juin 1838, chevalier des SS. Maurice et Lazare le 4 mai de la même année; est encore porté au Palmavere de 1841 comme colonel de ce régiment; mis en expectative le 14 décembre 1841 (dans la plupart de ces Patentes il est appelé par erreur Claude-Maurice). Mis en retraite le 6 décembre 1848, sous le nom de Claude-Louis. Mort sans alliance en 1869, ayant fait héritier son petit-neveu Edouard Bastian (Notes de la famille).

PERRET

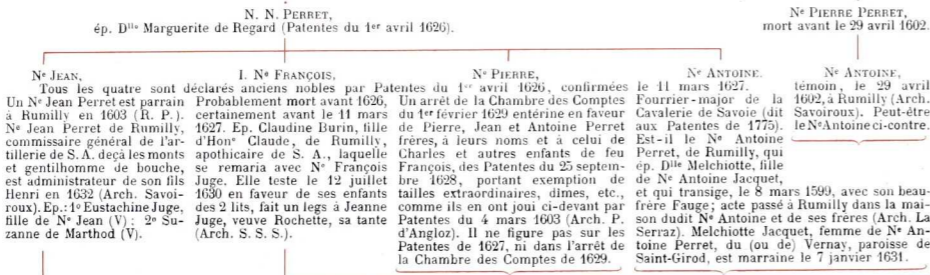
SEIGNEURS, PUIS COMTES D'HAUTEVILLE-SUR-RUMILLY, SEIGNEURS DU MOLLARD, EN GENEVOIS ; SEIGNEURS DE TRUAZ, COSEIGNEURS DE LA BASTIE-DARDEL, EN FAUCIGNY ; ETC. ; BARONS ; DITS D'ANGLOZ.



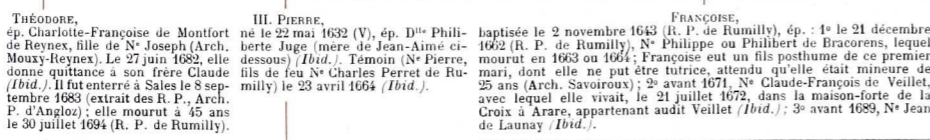
P. d'or à la bande de sable, chargée de trois épées d'argent rangées en pal, la pointe en haut (Armoiries concédées, Archives de Cour, Reg. 33, Pat. Savoie, fol. 218). Cimier : un bras armé tenant à la main une épée garnie d'or, la poignée d'argent, la pointe en haut (Ibid.).

Devise : VIRTUS ET ENSIS (Ibid.).

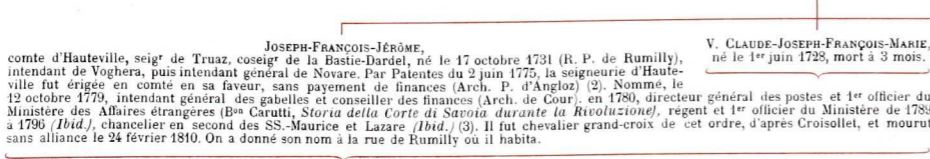
D'après les Patentes d'ancienne noblesse du 1^{er} avril 1626, leurs armes sont : trois épées d'argent sur une barre de sable, en champ d'or. D'après les Patentes de confirmation d'ancienne noblesse du 11 mars 1627, citées plus haut (Arch. de Cour), elles sont : un écu d'or à une bande de sable, chargée de 3 épées d'argent de l'une (sic) en l'autre. Il est évident que ces deux Patentes ont voulu décrire les mêmes armes, et que le mot barre des premières a été employé improprement pour bande. Ni dans les unes, ni dans les autres, la position des épées n'est suffisamment expliquée, ce à quoi je supplée en blasonnant comme je l'ai fait en premier lieu et en rectifiant le texte des Patentes, conformément à la version donnée par Besson et à des cachets de famille. Si sur l'un de ces cachets (Archives Perret d'Angloz) les épées sont légèrement inclinées sur la bande, cette différence doit provenir d'une erreur du graveur, qui les aura placées de cette façon pour pouvoir les faire entrer plus facilement sur une bande étroite. Franchi-Verney (Armerista) blasonne : d'oro alla banda di nero e tre spade d'argento alte, in tre pali, attraversanti. Il avait sans doute l'intention de décrire le même blason que Besson et moi-même, mais le mot attraversanti explique mal la position des épées, qui chargent la bande seulement.



HENRY, héritier universel de D^{ne} Claudine Mugnier, sa belle-mère, veuve de N^o Maurice Juge, Jean, son père, reconnaît, le 8 avril 1632, avoir reçu paiement d'une obligation souscrite en faveur dudit Maurice le 15 juillet 1604 (Arch. Savoiron). Arait ép. Jeanne Ouvrier, veuve avant le 11 septembre 1681 (V) (1).



lui en envoi, et son mari héritier universel (le C^o d'Hauteville) (Arch. S. S. S.) ; 2^e le 5 novembre 1735, Marie-Ignace, fille de N^o Jacques-Marie Bouvier d'Yvoire, laquelle fut mère de tous les enfants ci-dessous. Il acquit la seigneurie d'Hauteville, par actes du 24 mars 1724 et 17 mai 1732, de Jean-Joseph de Chabod, marquis de Saint-Maurice (dit aux Patentes de 1775). Il mourut le 29 juin 1763 ; elle, le 29 mars 1777 (R. P. de Rumilly).



Nous avons déjà fait remarquer que les familles anoblies pour services militaires étaient peu nombreuses. Les Perret de Rumilly sont unes de celles-là, comme leur écu et leur cimier le feraient présumer. En effet, les Patentes d'ancienne noblesse du 1^{er} avril 1626 (Archives Perret d'Angloz) sont accordées en raison de ce que les frères Perret « ont toujours vécu noblement et continué à notre service environ trente-cinq ans en ça tant dans la compagnie de nos gardes qu'en l'exercice de plusieurs charges honorables ». Celles de confirmation d'ancienne noblesse du 11 mars 1627 mentionnent « les services qu'ils nous ont rendus dès trente et tant d'années en ça dans toutes les occasions qui se sont présentées et auxquelles ils nous ont suivi, porté et exposé leurs vies dans les périls et hasards, où ils ont signalé leur fidélité et valeur » (Arch. de Cour et Arch. Perret d'Angloz). Il est vrai que ces deux Patentes s'appuyent aussi sur ce que la mère des quatre frères Perret avait été nourrice du Duc Charles-Emmanuel I. Les premières contiennent ce passage : « Il est très raisonnable que les Princes... reverbèrent quelques rayons de ce soleil qui est en eux, particulièrement vers les enfants de leurs nourrices, lesquels, comme objets qui se trouvent dans la même perpendiculaire (sic) de nourriture qu'eux, doivent paraître, au concours du rayon visuel de la postérité, tellement clairs et épurés qu'il ne reste aucune opacité dans leur naissance que cette puissante lumière n'ait rendu diaphane ou resplendissante. » Ces Patentes déclarent les frères François, Pierre, Antoine et Jean Perret de Rumilly, ou (pour ceux qui sont décédés) leurs enfants, et les leurs à l'infini, Nobles à dater du jour que leur mère, D^{ne} Marguerite de Regard, commença à nourrir le Duc, et les déclarent anciens Nobles (1). Il est singulier que dans aucune de ces Patentes le prénom du mari de cette nourrice du Duc ne soit cité. C'est peut-être Pierre, mort avant 1602, qualifié Noble dans un acte du 29 avril 1602, et dit père d'un Noble Antoine Perret (Arch. Savoiron).

Le nom de Perret est très répandu ; par conséquent on ne peut présumer que ceux de Rumilly, venant peut-être de (ou du) Pessay, paroisse de Sales, ou de Saint-Girod, soient de la même race que ceux de Moutiers, possédant, en 1362, la maison-forte de Lépinier et un fief à Marthod, ou que ceux de Chambéry, anoblis en 1532. Du reste les Patentes précitées de 1626 et de 1627 sont muettes à cet égard. D'autre part il faut observer que des Perret, habitant Rumilly, se qualifiaient nobles avant 1626.

Le dernier de la branche aînée des Perret de Rumilly fut nommé Comte d'Hauteville ; son père avait déjà porté ce titre. Il fut premier officier du Ministère des Affaires étrangères de 1789 à 1796, chancelier en second des SS.-Maurice et Lazare et déporté en France par ordre de Napoléon en 1806.

(1) La Chambre des Comptes ayant fait quelque difficulté pour l'entérinement de ces Patentes d'ancienne noblesse de 1626, le Duc ordonna, le 11 mars 1627, à cette Chambre de les approuver, « puisqu'il y a plus de soixante et tant d'années que leur mère était notre nourrice » (Charles-Emmanuel était né en 1562), et accorda audits Antoine et Jean Perret frères, Charles, Pierre et Claude-Louis, leurs neveux, enfants de leur frère, de nouveau les armoiries « cy blasonnées et dépeintes que des longtemps ils ont portées par notre exprès commandement ». Le dernier août 1627, le Duc ordonna encore à la Chambre de les approuver, sans s'arrêter à l'opposition faite par la communauté de Saint-Girod, rière laquelle les frères Perret possédaient quelques fonds. Malgré tout cela, la Chambre rendit un arrêt, le 10 février 1629, entre lesdits Perret, oncles et neveux, d'une part, et la communauté de Saint-Girod et des particuliers de Rumilly possédant des biens sur la paroisse de Sales, d'autre part : les Perret et leur postérité sont déclarés nobles et jouiront des privilèges de la noblesse, mais à charge de payer pendant cinquante ans les tailles et quartiers dès la date du présent (Arch. Perret d'Angloz).

(Voir continuation au p^o 375.)

TABLEAU I.

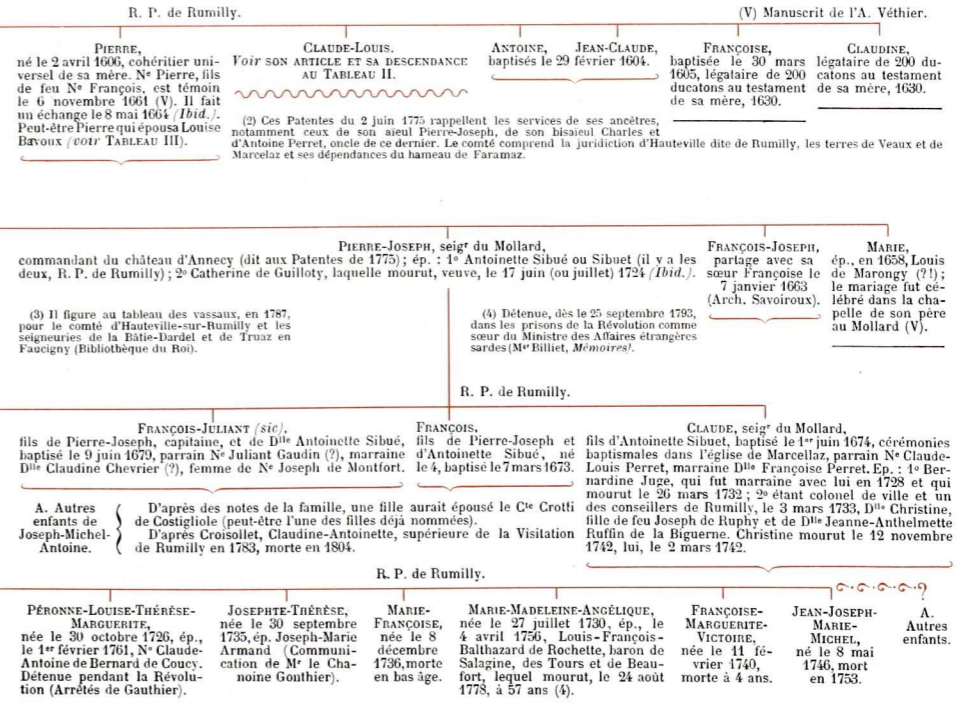


TABLEAU II.

Doubles traits, Preuves de 1723. (V) Manuscrit de l'A. Véthier.

II. CLAUDE-LOUIS. Voir son ascendance au TABLEAU I. Cohéritier universel de sa mère, 1630. Ep., le 17 avril 1661, D^{lle} Helène Mermoz (ou Mermod), laquelle fut nommée, le 1^{er} juin 1677, tutrice de ses enfants (Arch. S. S. S.). Il aurait épousé précédemment Miaz (Aimée) Germain, à laquelle ledit N^o Claude-Louis Perret de Rumilly, son mari aurait fait une donation le 22 octobre 1660 (V), et laquelle serait morte le 23 novembre 1660 (Ibid.). Il transige, le 17 février 1661, au sujet d'un legs fait à sa femme (Miaz Germain) par Hon^o Jean-Antoine Presle (Ibid.). C'est à lui que remontent les Preuves de 1723.

III. FRANÇOIS, ép., le 2 octobre 1694, D^{lle} Françoise de Veillet d'Angloz, témoin Spec^o Bavout, avocat au S. S. S. (R. P. de Rumilly). L'A. Véthier fait épouser par erreur ladite Françoise à François Perret (degré IV, TABLEAU I), fils de Pierre-Joseph, seigr du Mollard. Il mourut le 22 février 1719, et la tutelle de son fils Antoine fut décernée, le 8 mars 1719, à D^{lle} Françoise de Veillet, sa veuve et mère dudit Antoine (Arch. S. S. S.). Il mourut âgé de 46 ans, étant 1^{er} conseiller de Rumilly (V). Elle mourut le 18 juillet 1727 à 40 ans (R. P. de Rumilly).

IV. ANTOINE PERRET D'ANGLOZ, fils de N^o François et de D^{lle} Françoise d'Angloz, né le 23, baptisé le 24 octobre 1700, eut pour parrain M^o Antoine Perret, procureur au Sénat, bourgeois de Chambéry, et pour marraine D^{lle} Helène Mermoz (R. P. de Rumilly). Ep., contrat dotal du 5 mai (ou mars) 1723, D^{lle} Claudine-Françoise de Gantelet d'Anières, fille de N^o Louis (Arch. P. d'Angloz), laquelle, veuve, figure au dénombrement de Rumilly en 1745 (Chanoine Bouchage, Congrès de Rumilly, p. 497). Il mourut le 29 janvier 1741, âgé de 41 ans (R. P. de Rumilly). Elle mourut en 1785 (Procéd^o, Arch. P. d'Angloz), après avoir testé le 17 novembre 1784 (Ibid.). C'est à lui que s'arrêtent les Preuves de 1723.

V. JOSEPH-MARIE I PERRET D'ANGLOZ DE VEILET (Arch. Perret d'Angloz), né le 5 août 1725 (R. P. de Rumilly); cité au dénombrement de Rumilly de 1745 (loco citato, p. 498). Le 24 janvier 1752, il vend à N^o Jean, fils de feu N^o Honoré-Marie-Angélique de Juge, seigr de Pieulliet, une cense de 35 liv., pour le prix de 700 liv., que ledit Perret a reçus pendant la dernière guerre, étant au service, notamment par un billet passé à Valence (Arch. P. d'Angloz). Ep., contrat dotal du 3 septembre 1745, Jeanne-Marguerite de Launay, fille de N^o et Spec^o Pierre-Joseph (Procéd^o, Arch. P. d'Angloz). Elle ép. : 2^e avant le 24 avril 1779, M^o Jean-Louis Pételat (ou Pételaz) de Rumilly, fils de Claude-François, habitant Annecy (Arch. P. d'Angloz). Elle teste le 25 juin 1786, legs à son mari M^o Pételaz; testament ouvert le 1^{er} novembre 1791; elle était morte le 30 octobre précédent (Ibid.). Il mourut le 28 mars 1762, à 37 ans (R. P. de Rumilly).

LOUIS-ANTOINE, probablement Antoine-Louis, né à Sillingy le 27 décembre 1752 (R. P.). Institut héritier universel de sa mère, 1786. N^o Louis-Antoine Perret d'Angloz, natif de Sillingy, habitant Annecy, fils de Jeanne-Marguerite de Launay, comme légataire et usufructier des biens délaissés par Dom Pierre-Georges de Launay, vicaire Curcier, admoine ces biens le 14 mars 1783 (Arch. Launay). Ep. Thérèse-Josephite-Marguerite de Mouxy de Grésy, laquelle mourut à Sillingy, en 1838, âgée de 75 ans.

PÉRONNE-CHARLOTTE, née le 21 décembre 1751.

VI. CHARLES-LOUIS, né le 15 juillet 1749, baptisé le 20; légataire de sa mère, 1786. Ep., le 28 février 1786 (R. P. de Moye), Philiberte, fille naturelle de N^o Claude-Antoine de Laconay et de feu Charlotte Comoux.

EMMANUELLE, née le 10 janvier 1748, légataire de sa mère. Ep. Claude-Louis Ducoudray (Procéd^o, Arch. P. d'Angloz). Expédition du testament de sa mère, 1786, est faite en faveur de la citoyenne Emmanuelle Perret le 25 février 1793 (Ibid.). Leur fille Madeleine, femme de Jean-Baptiste Raymond, chat, en 1811, héritière de ladite Emmanuelle (Ibid.).

EMMANUELLE, née le 11 mars 1663 (R. P. de Rumilly).

(1) La succession de son 1^{er} mari fut déléguée à Jeanne-Françoise par la médiate personne de N^o Claude-Paul Perret, son fils (déclaration de ces deux successions du 15 mai 1810). Joseph-Marie Perret avait été inscrit sur la liste des émigrés pour avoir suivi les drapeaux; ses biens furent séquestrés. Pour les soustraire du séquestre, ses sœurs Geneviève et Emmanuelle, se disant héritières de Joseph-Marie I, mort en 1762, et dont la succession avait été repoussée par ses autres enfants, demandèrent le partage en trois lots de la succession de N^o Antoine Perret, leur aïeul, dont un pour elles et deux pour le gouvernement, représentant Joseph-Marie II, à qui la propriété en revenait comme héritier de la D^{lle} d'Anières, son aïeule, qui avait réuni sur sa tête les 2/3 de la succession d'Antoine, son mari. Le 28 prairial an VIII, Emmanuelle et Geneviève furent déclarées habiles à se porter héritières de leur père (Arch. P. d'Angloz). Jeanne-Françoise épousa donc son 2^e mari du vivant du premier, qu'elle croyait mort, il faut le supposer, et comme le porte la tradition citée par M^o le Chanoine Gonthier. Après le 27 mars 1819, les mariés Magnin produisirent des pièces dans la discussion des héritiers Perret d'Angloz père et fils, entre autres des inventaires faits, en 1809, frère Moye, Sales et Ruffieux, et en l'an II et l'an VIII de la maison Perret d'Angloz à Rumilly (Ibid.).

R. P. de Rumilly.

ANTOINE-FRANÇOIS, né le 28 novembre 1726. Il teste le 22 février 1744 (Procéd^o, Arch. P. d'Angloz); mort le 8 mars 1744 (Ibid.).

CLAUDE-FRANÇOIS, né le 22 février 1744 (Procéd^o, Arch. P. d'Angloz); mort le 8 mars 1744 (Ibid.).

A. Autres enfants de Joseph-Marie I :

ANTOINETTE-FRANÇOISE-CLAUDINE, née le 7 juillet 1746. R. P. de Sillingy. CLAUDE-FRANÇOIS, né le 9 janvier 1754, mort la même année. JEANNE-LOUISE, née le 25 novembre 1756, morte la même année. R. P. de Moye. JEANNE-GENEVIÈVE, née le 29 août 1760, enterrée le 2 octobre 1761. NICOLAS, né le 1^{er} décembre 1761.

R. P. de Rumilly.

R. P. de Sillingy.

Notes de la famille et R. P. de Sillingy.

MARIE-LOUISE-FRANÇOISE, ép. Bernard Filion, de Manigod.

JOSEPHINE, ép. Nicolas Goujon, de Saint-Germain.

Baron FRANÇOIS-MARIE-CÉSAR, né le 26 avril 1794, à Sillingy, fit la campagne de 1815, capitaine au régiment de Savoie, préfet de la R^{te} Académie militaire le 26 novembre 1832 (Matri-

JOSEPHITE-FRANÇOISE, dite Céline, morte sans alliance.

CHARLOTTE-THERÈSE-JULIE, ép. Jean-François Ravoire, de Vaulx.

FRANÇOIS-LEOPOLD, mort sans alliance en 1863.

Joseph-LOUIS, 1798, à Sillingy, officier au régiment de Savoie, démissionnaire en 1822 (Matri-cule de la brigade); mort sans alliance en 1869, a légué le domaine d'ATZY (Sillingy) à M^o Goujon, notaire, son neveu (Annuaire de la Haute-Savoie, 1899).

Notes de la famille.

VII. JOSEPH-MARIE, né en 1796, ép. Marie-Thérèse Prunier.

MARIE, née le 4 janvier 1786, ép. légitime Marie-subse-quento matri-monio (R. P. de Moye).

JEANNE-FRANÇOISE, née en 1794.

PIERRE-ANTOINE, né en 1798, non marié.

Notes de la famille.

ANNE, née en 1800.

MARTHA, née en 1802.

FRANÇOIS-MICHEL, né en 1804.

CLAUDE-PAUL, né le 5 juin 1786. Ont dû mourir sans postérité; leur mère ne les ayant pas fait héritiers; elle hérita même de son premier mari par la médiate personne dudit Claude-Paul (Arch. Perret d'Angloz).

JEAN-ANTOINE, né le 13 août 1787. ne les ayant pas fait héritiers; elle hérita même de son premier mari par la médiate personne dudit Claude-Paul (Arch. Perret d'Angloz).

JEAN-CLAUDE, né le 26 décembre 1788 (R. P. de Rumilly). Sorti inconnu.

Notes de la famille.

MARIE-THERÈSE-MADELEINE-JOSEPHINE-FRANÇOISE, née le 14, baptisée le 16 avril 1849 (R. P. de N^o D^o de Chambéry).

Notes de la famille.

MARIE-ANGE-ÉLÉONORE, née le 1^{er} août 1851, à Thonon; ép. le 21 avril 1875, Henri-Honoré Isnard, de Grasse.

Notes de la famille.

AUGUSTA, née le 25 juin 1853, à Annecy.

Notes de la famille.

VIII. JOSEPH-ÉTIENNE, ép. Euphrosine Lombard.

JEAN-CLAUDE, ép. Joséphine-Philomène Ramus.

ANNE-MARIE ISNARD, née le 9 juin 1876, ép., le 14 novembre 1895, le Baron Eugène-Fabrice du Noyer de Lescheraine, lieutenant au 18^e bataillon de chasseurs à pied (Lettre de part).

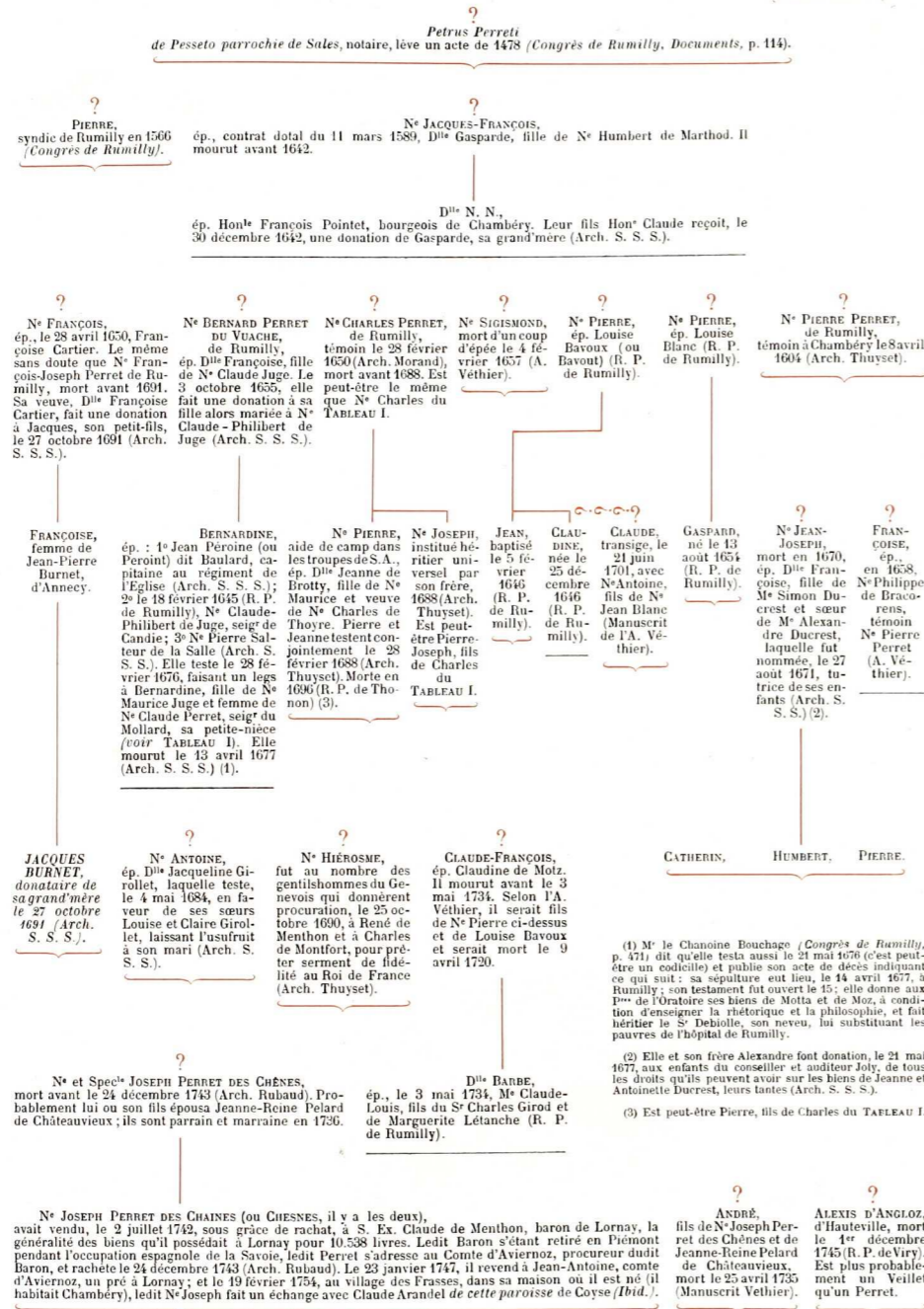
IX. JOSEPH-JEAN-CLAUDE, JEANNE-VICTORINE, née en 1808, JOSEPH-MARIE-ALEXANDRE, né en 1873.

(Suite du n^o 373.)

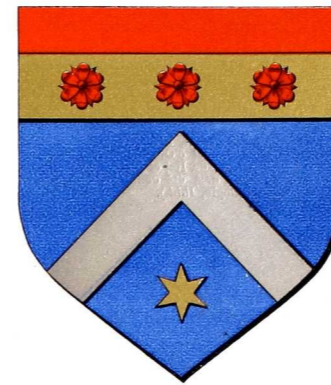
Une branche, encore existante, a pris le nom de d'Angloz de Veillet, ou seulement de d'Angloz, en raison des alliances qu'elle a contractées avec les Veillet d'Hauteville en Genevois. Un membre de cette branche, commandant la province de Chablais, reçut le titre de Baron en 1845; il n'a laissé que des filles.

Nous avons eu sous les yeux très peu de papiers de cette famille. Ceux de la branche d'Angloz, d'après M^o le Chanoine Gonthier, ont brûlé, vers 1823, dans leur maison de Moye (1). Cependant nous avons pu établir une filiation suivie pour les deux branches principales et nous plaçons à un tableau à part des fragments concernant divers Nobles Perret, que nous supposons être tous de cette famille, et que nous n'avons pu relier d'une manière certaine à la tige principale.

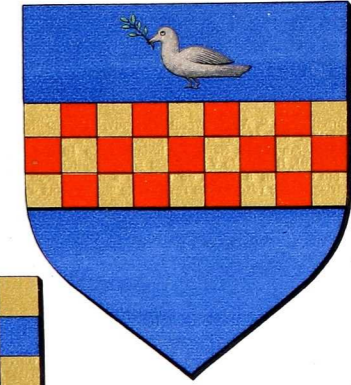
(1) Je n'ai pas tenu grand compte de diverses généalogies modernes et contradictoires, ni de certains extraits de registres paroissiaux, quelquefois informés et souvent erronés, qui m'ont été communiqués, et j'ai laissé de côté bien des noms et des alliances portés sur ces pièces sans garantie suffisante. Je cite parfois des renseignements tirés du Manuscrit de l'Abbé Véthier, mais sous toutes réserves.



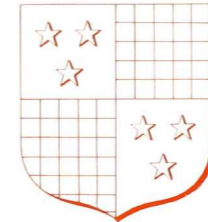
SEIGNEURS DE LAY-AVRESSIEUX, BELMONT, TRAMONEX, COMTES DE LÉPIN, EN PETIT-BUGEY; BARONS D'ATHENAZ, AU BAILLIAGE DE TERNIER.



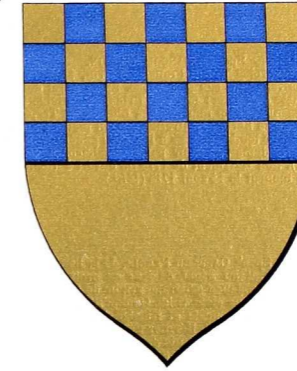
1



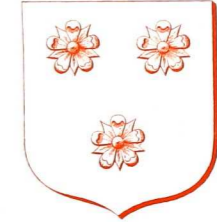
2



4



3



5

Il nous arrive parfois de n'avoir pas la moindre donnée sur les armoiries d'une famille. Ici nous tombons dans un embarras particulier : nous connaissons tant de versions très différentes, quoique deux branches de cette famille se soient éteintes à une époque récente, que l'embarras du choix est très grand.

Les familles bourgeoises, surtout celles qui étaient un peu anciennes, s'attribuaient généralement des armoiries. Les Perrin en portaient avant d'avoir acquis la noblesse, et leurs diverses branches sont devenues nobles à des dates différentes. C'est ce qui explique dans une certaine mesure que leurs armes aient été si peu fixées. Cette famille les a sans doute modifiées plusieurs fois.

On verra aux Perrin de la Motte qu'ils ont aussi porté quelquefois deux des versions ci-dessous.

Blason n^o 1 : d'azur au chevron d'argent, accompagné d'une étoile d'or en pointe, au chef d'or chargé de 3 roses de gueules en fasce, ledit chef abaissé sous un autre chef de gueules (Franchi Verney, Armerista, pour Perrin de Chambéry; Dictionnaire de Savoie, pour Perrin de Chambéry; Armorial Layolo, pour Perrin). Selon les idées de Menestrier, au mot abaissé, ce chef abaissé devrait être appelé une trangle.

Blason n^o 2. Perrin de Lépin p. : d'azur à la fasce échiquetée d'or et de gueules, accompagnée en chef d'un oiseau d'argent tenant en son bec une branche de sinople (peut-être une colombe tenant un rameau d'olivier) (M^o d'Arcollières, d'après les vitraux de la chapelle du château de Lépin; — Cachets communiqués par le C^o de Chambost de Lépin, conformes à cette description, mais où l'on ne peut distinguer les émaux et où la fasce est échiquetée de 3 tires; — Ecussons qui ont figuré à la sépulture dudit C^o de Chambost de Lépin, d'après M^o d'Arcollières).

Blason n^o 3. Le dernier B^o d'Athenaz portait : coupé, au 1^{er}, échiqueté de 4 tires, chacune de 7 pièces d'or et d'azur, au 2^e, d'or (M^o d'Arcollières, d'après les cartons armoriés qui figuraient aux funérailles de la dernière Baronne d'Athenaz). Ces armes sont peut-être simplement : coupé, au 1^{er} échiqueté d'or et d'azur, au 2^e, d'or.

Blason n^o 4. Spécie François Perrin, avocat des pauvres, scelle son testament du 7 juin 1693 (Arch. Buttet) de son cachet à deux endroits : cartelé, aux 1 et 4 de... à 3 étoiles de..., et aux 2 et 3, échiqueté de... et de... Spécie François Perrin, fils du précédent, scelle son testament du 1^{er} mai 1715 des mêmes armes, au moyen d'un autre cachet que celui de son père (Ibid.).

Blason n^o 5. Les armes de Françoise Chavasse, veuve de Spécie Gaspard Perrin de la Bauche, étaient peintes à l'Hôtel-Dieu et à l'Hospice de la Charité de Chambéry, avec la date de 1773 : de... à 3 roses de... A l'Hôtel-Dieu, la rose de la pointe était tigée; elle ne l'était pas à la Charité (M^o Charles de Buttet; les émaux n'ont pu être reconnus d'une manière sûre; l'écu serait d'argent).

(1) Les Perrin n'ont pas été comtes de l'Hôpital; mais Marie-Émérentienne Perrin, veuve de l'Hôpital, obtint pour elle et son fils l'érection de l'Hôpital en Comté.

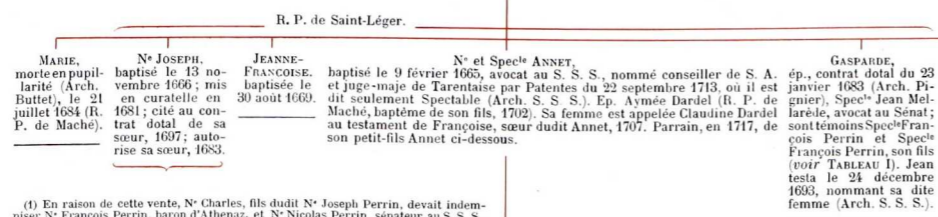


AMILLE que l'on trouve de vieille date dans la bourgeoisie de Chambéry, mais qui serait originaire de Lépin, s'il fallait en croire les Patentes de Comte de Lépin accordées, le 2 janvier 1824, au Chevalier Louis Perrin. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès le XVII^e siècle, elle était possessionnée dans cette partie du Petit-Bugey qui est près du lac d'Aiguebellette. Elle a étendu ses possessions dans les environs, à Saint-Alban-de-Montbel, Attignat, Oncin, la Bridoire, Avressieux, la Bauche, etc., et elle a acquis dans cette région la seigneurie de Lay-Avressieux et celle de Belmont et Tramonex. Une branche a aussi acheté la baronnie d'Athenaz, au bailliage de Ternier.

Elle s'est divisée en deux branches : l'aînée, d'Avressieux et de la Bauche, et la cadette, dont le dernier mâle a été nommé Comte de Lépin. La première s'est éteinte en 1849, par la mort sans enfants du Baron d'Athenaz, lieutenant-colonel en retraite, chevalier des SS.-Maurice et Lazare, dont l'héritage est revenu, au moins en partie, notamment le château de Belmont, à son cousin, M^o Éloi de Buttet. La

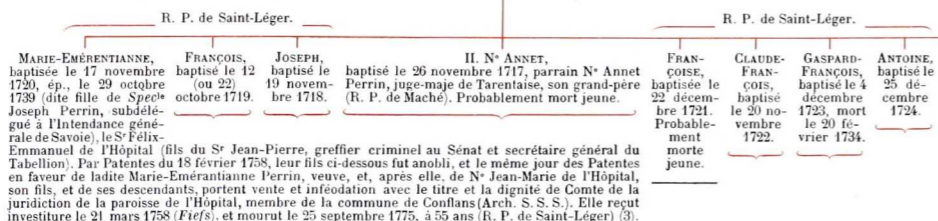
(Voir la suite au fol^o 380.)

N° et Spec^e CLAUDE PERRIN, conseiller de S. A., juge-maje du Bugey, etc.
VOIR SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.



(1) En raison de cette vente, N° Charles, fils dudit N° Joseph Perrin, devait indemniser N° François Perrin, baron d'Athenaz, et N° Nicolas Perrin, sénateur au S. S. S., de la moitié du service de cette pièce de terre; d'autre part, Charles voulait que lesdits François et Nicolas lui tinsent compte du loat de l'acquisition f-ite par leur Nicolas du S° Simon Perrin (sans doute un Perrin de la Motte), en 1756, de biens rière Saint-Franc, relevant du fief de Salève, échu auxdits N° Joseph et François Perrin et des droits restés indivis entre les aïeux communs des parties à Montlaimont en Maurienne, desquels droits lesdits François et Nicolas avaient transigé le 5 juillet 1754; les parties transigent le 10 juillet 1766 (Arch. Buttet).

I. Spec^e, puis N° JOSEPH.
(Je commence la numérotation par lui, puisqu'il est le premier qui ait été anobli, et quoique son père et son aïeul aient été qualifiés nobles.) Est appelé seulement Spectable aux actes de baptême de ses enfants, et plus tard Noble. Cohéritier universel de son père et héritier universel de sa tante Françoise Perrin (Arch. Buttet). Il reçut, le 23 mai 1749, en récompense de ses services comme subdélégué à l'Intendance générale de Savoie, des Patentes de noblesse qui sont rappelés dans celles d'érection de Lépin en comté (Arch. de Lépin et Arch. de Cour). Avocat au Sénat, lieutenant de police, puis subdélégué de l'intendant général. Le 3 juillet 1754, les consorts Perrin partagèrent la rente de Salève (ou Salève), et ledit N° Joseph, alors vice-intendant général du Duché de Savoie, vendit, le 7 novembre 1754, à N° Joachim de Galliflet une pièce de terre affectée de cette rente (Arch. Buttet) (1). Ep., le 6 février 1717 (R. P. de Maché), D^{lle} Marie-Françoise, fille du S° Joseph Blanc, greffier de la Chambre des Comptes, laquelle mourut, veuve, le 2 novembre 1769, âgée de 75 ans (R. P. de Saint-Léger). Joseph mourut le 30 décembre 1759, âgé de 63 ans (*Ibid.*).



PIERRE-MARIE, COMTE DE L'HOPITAL, héritier, au moins pour une partie, son cousin germain Louis-Bonaventure Perrin, notamment pour la terre de Genilieu, possédée encore par le Comte de Chambost de Lépin. Sans doute le ci-devant Comte de l'Hôpital, nommé adjoint à Doppet, député de Chambéry en octobre 1792 à l'Assemblée nationale des Allobroges (*C^a Buttet, Mémoires, p. 50.*)

FRANÇOIS-EUGÈNE-MARIE, né le 8 mai 1771. A dû mourir jeune, car Frédéric-Emmanuel est dit frère unique de Louis-Bonaventure aux Patentes de 1824.

FRÉDÉRIC-EMMANUEL-ANNE, né le 2 janvier 1770, eut pour marraine Anne Jovencel, femme de N° Louis Dumarest, sous-lieutenant aide-major à la légion des campements le 20 février 1790, capitaine aux grenadiers royaux le 10 mars 1791, mort sur le champ de bataille de San Michele di Mondovì le 21 avril 1796 (Archives militaires de Turin, pièce communiquée par le C^a Tancredi de Chambost de Lépin) (4).

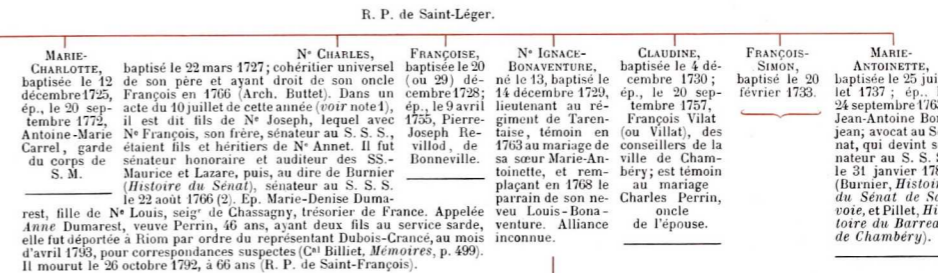
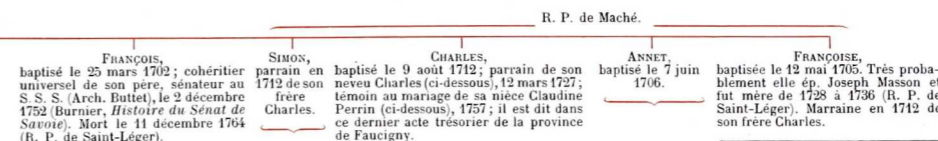
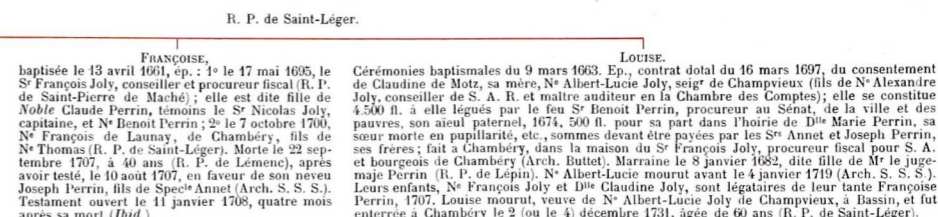
(Suite du fol° 377.)

deuxième à fini peu auparavant, en 1842, avec le C^{te} de Lépin, dont le titre, en vertu des Patentes de 1824, a passé à sa fille unique et aux enfants mâles de cette fille, les Riverieulx de Chambost. Pour la première, je ne connais pas d'acte d'anoblissement proprement dit. Dans la même génération, l'aîné, Spec^e Gaspard, ne fut jamais qualifié noble, François obtint, en 1756, l'inféodation de la terre et juridiction d'Athenaz en titre de baronnie, enfin Nicolas, sénateur, puis président au Sénat de Savoie, acheta, en 1774, la seigneurie de Lay-Avressieux et en fut investi la même année. C'est de Nicolas que sont descendus les derniers Barons d'Athenaz. Dans la branche cadette, Claude Perrin et son fils Annet sont qualifiés nobles sur certains documents, avant que leur fils ou petit-fils Joseph, avocat au Sénat, Subdélégué de l'intendant général, ou Vice-intendant général du Duché de Savoie, ait reçu, le 23 mai 1749, des Patentes d'anoblissement, qui sont rappelés dans celles d'érection de Lépin en comté. Cette qualification pour Claude et Annet leur était donnée sans doute en raison de leurs fonctions de juges-majors du Bugey ou de Tarentaise.

Parmi les membres de cette famille Perrin, on distingue : un Président au Sénat de Savoie, trois Sénateurs à ce Sénat, des Juges-majors, etc. D'autres ont figuré avec honneur dans l'armée; nous citerons les deux frères Louis et Frédéric-Emmanuel, qui se sont signalés dans les guerres de la Révolution. Louis fut lieutenant-colonel, adjudant général d'armée, chevalier des SS.-Maurice et Lazare; son frère, capitaine aux grenadiers royaux, mourut au champ d'honneur à la bataille de Mondovì en 1796.

(Voir la suite au fol° 382.)

TABLEAU II.



III. LOUIS-BONAVENTURE, comte de Lépin, lieutenant-colonel, adjudant général d'armée, chevalier des SS.-Maurice et Lazare; né et baptisé le 24 novembre 1768 (R. P. de Saint-Léger), fils de son aïeul maternel N° Louis Dumarest, trésorier de France. Des Patentes du 2 janvier 1824 lui accordent, sans payement d'aucune finance, le titre de Comte de Lépin, « lieu d'origine de sa famille », pour lui et ses descendants mâles et, à leur défaut, pour sa fille unique Louise et ses enfants mâles, et est en récompense de ses brillants services militaires pendant les dernières campagnes, par lesquels il a « émulé » les glorieuses traces de son frère unique, tué sur le champ d'honneur à Mondovì, et pour la constante et distinguée conduite tenue par ses aïeux dans les charges relevées dont ils ont été investis, surtout depuis que Charles-Emmanuel anoblit cette famille en la personne de l'Avocat Joseph Perrin par Patentes de 1749. Entré dans la Chambre des Comptes le 7 février et aux Archives du Sénat le 16 juillet 1824 (Arch. de Lépin et S. S. S.). Etait, en 1806, commandant de la garde nationale à Chambéry et avait 38 ans (Etat civil) Syndic de Chambéry de 1824 à 1825, puis syndic de 1^{re} classe de cette ville en 1833, 1835 et 1836 (Arch. de Chambéry). Ep., le 14 octobre 1804 (R. P. de Saint-François), le 2 brumaire an XIII (Etat civil de Chambéry), Rose-Jeanne-Françoise, dite Jenny, Sanet, fille de Joseph, homme de loi, et de feu Marie-Antoinette Favre. Il fut enterré le 11 novembre 1842, à 74 ans (R. P. de Saint-François). Elle mourut à Chambéry le 28 décembre 1872, dans sa 86^e année (lettre de part).

CHARLOTTE, marraine en 1768 (R. P. de Saint-Léger).

IV. ANNE-LOUISE, comtesse de Lépin, née le 1^{er} juillet 1806 à Chambéry (Etat civil); ép., le 15 avril 1826, Claude-François-Hippolyte Riverieulx de Chambost, ex-officier de la garde royale du roi d'Espagne (R. P. de Saint-François). Elle mourut à Nice et fut enterrée à Lémenc le 6 février 1829 (R. P. de Lémenc). Ce fut sa première femme. Né en France, il obtint, le 14 avril 1848, des Lettres de naturalité.

CLAUDE-MARIE-JEAN-LOUIS-TANCRÈDE RIVERIEULX DE CHAMBOST, comte de Lépin, né le 30 janvier 1827 (R. P. de Saint-François); ép., le 26 avril 1855, Edith-Stéphanie-Simonne Favier du Noyer. Il mourut au château de Lépin le 12 décembre 1901.

(2) Dans les actes que j'ai vus, il n'est jamais cité comme sénateur, mais il est dit sénateur honoraire et auditeur des SS.-Maurice et Lazare, par exemple au baptême de son fils en 1708. Dans son acte de décès, il est dit seulement ex-auditeur des SS.-Maurice et Lazare.
(3) Un bourgeois, qui n'était pas noble, s'appelant de l'Hôpital, devient comte de l'Hôpital, son nom patronymique et le nom de son comté se fondant en un seul. Singularités analogues : Jean-Antoine Mouet, né à Chambéry, lieutenant général au service de Pologne, acquiert la seigneurie du Monet et de Saint-Jean-Pied-Gautier, fait ériger cette seigneurie en comté et devient le Comte de Monet; Thomas-Maurice Richeri, Piémontais, obtient, en 1774, l'érection en comté de Montricher (en Maurienne) et devient le Comte de Montricher.

(4) Pinelli (*Storia militare del Piemonte*) signale le fait en ces termes : « Mori inoltrè in tal fatto Perrin d'Athenaz (1), francese emigrato (erreur), valoroso Capitano di Granatieri reali, che si era molto distinto in tutta questa guerra. » Le même auteur soutient que cette bataille eut lieu le 19 avril.

(Suite du fol^o 380.)

Timoléon Chapperon (Arch. de l'Ac^{ie} de Savoie, Manuscrits) prétend que les Perrin de la Motte (de Bissy et du Trembley) sortent de la même souche, et que Jean (ou Jean-Pierre), auquel nous avons pu remonter la filiation des Perrin de la Motte, était frère de Benoit, par lequel nous pouvons commencer la généalogie de la famille qui nous occupe. Jean et Benoit auraient été fils de Pierre et Loysa Truffon (1). Nous n'avons pu vérifier ces assertions de Chapperon. Au nombre des armoiries que nous avons énumérées au folio 377, il y en a qui ont été communes aux deux familles. Du reste la généalogie dressée par Chapperon contient une grave erreur. Claude Perrin, qui épousa Claudine de Motz et forma la branche cadette, celle des Comtes de Lépin, serait, d'après lui, fils de Jean et de Françoise Fontanel, comme Michel de la famille Perrin de la Motte, tandis que ce Claude était fils de Benoit et de Gasparde Picq. Plus tard, les Perrin de la Motte sont devenus proches parents des Perrin d'Avressieux et d'Athenaz par l'alliance de N^e Claude Perrin (de la Motte) avec Françoise, fille de Spec^{le} Laurent Comte et de Claudine Perrin (d'Avressieux). Dans les deux familles, il y a eu des alliances avec les Chavasse, qui ont probablement aussi établi d'autres liens de parenté.

C'est afin d'expliquer l'origine de la famille et la division des branches que je donne aux Tableaux qui précèdent sa filiation avant l'époque où elle est devenue noble (2).

On a vu que les Maillard de Tournon et les Monon s'appelaient primitivement Perrin. On trouvera au Supplément des N^{es} Perrin, des Échelles (Savoie et Dauphiné).

(1) Dans la généalogie Truffon, je ne rencontre qu'une Louise, qui était fille de N^e Benoit et qui épousa, en 1562, Claude Perrin (sic) dit Autherin. (2) M^{rs} Ch. de Buttet et d'Arcoillères m'ont fourni de nombreux documents ou renseignements qui m'ont été très utiles pour cette famille et la suivante.

PERRIN (DE LA MOTTE, DE BISSY ET DU TREMBLEY)



Le dessin ci-contre est celui d'une pierre encastrée au-dessus d'une porte extérieure du château de Choisel en Petit-Bugey, où le Chevalier Perrin l'a apportée avec ses lars au XIX^e siècle. L'un des écus est : de... à 3 roses au naturel de... celle de la pointe tigée et feuillée de... (1). L'autre paraît être la figure du blason donné par Franchi-Verney, pour Perrin de Lépin, comte de l'Hôpital (n^o 4 du fol^o 377), sauf que le chef abaissé pourrait être pris plutôt pour une fasce, tellement l'autre chef est large. Devise : Non sine spinis. Je pense que ce sont deux blasons qu'a portés successivement cette famille.

Jean-Charles Perrin, bourgeois de Chambéry (de cette famille), scelle le testament d'Isabelle de Pingon, le 23 août 1718, de son sceau qui est : d'argent à 3 roses héraldiques de... celle de la pointe tigée et feuillée de... ; heaume avec lambrequins (!); cimier, une tête et col de lévrier (Arch. Rubaud).

Spec^{le} Simon Perrin du Trembley, avocat au Sénat, scelle en 1768 les Preuves de Malte de Joseph-Clément Sallier de la Tour (Arch. du Rhône, H. 195) de son cachet : de... à un dextro-chère de... tenant un bâton (en pal) de... au-dessus duquel se trouvent 3 roses de... non tigées, celle du milieu un peu plus basse que les autres ; heaume ; devise : Non sine spinis.

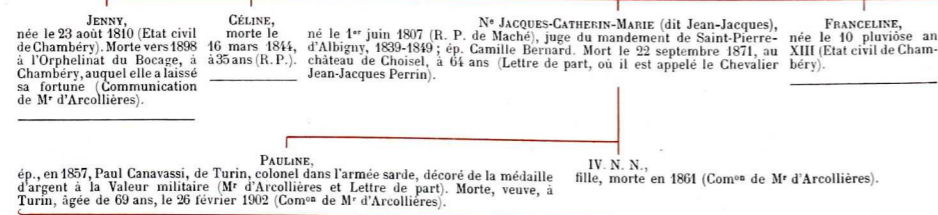
T. Chapperon est d'avis que Claude et Simon Perrin (de la Motte), anoblis en 1774, avaient probablement les armes « que j'ai vues à Turin », dit-il : d'azur au chevron d'argent, à l'étoile d'or en pointe, au chef de gueules, à un chef abaissé d'or chargé

de 3 roses de gueules. (C'est le blason n^o 4 du folio 377.) Chapperon ajoute que, d'après l'Armorial de la Noblesse de France, ces armes se trouvent dans l'entérinement des Lettres-Patentes (susdites) de 1774, avec une couronne de Comte et la devise : Non sine spinis (cette couronne de Comte n'est pas explicable), et que la branche cadette a adopté d'autres armes : d'azur à 3 roses de gueules, coupé d'or à un dextro-chère vêtu de gueules, armé d'une lance de même, avec couronne de Comte et la devise ci-dessus.

Enfin, M^r d'Arcoillères a vu les armes portées par D^{lle} Fanny Perrin, femme de Ferdinand Picolet, que lui a montrées son cousin, M^r Albert Picolet, et qui étaient la reproduction du blason n^o 1 du folio 377.

(1) Cet écu, en dehors des émaux que nous ne connaissons pas, est semblable à celui qui représentait à l'Hôtel-Dieu de Chambéry les armes de l'autre famille Perrin, pour Françoise Chavasse, femme de Gasparde Perrin de la Bauche (voir fol^o 377, n^o 5). A la Charité, dans les armes de cette même Françoise, la rose de la pointe n'est pas tigée. A ce dernier hospice se trouvaient aussi les mêmes armes (rose de la pointe tigée), avec la date de 1651, attribuées à Hon^{oré} Antoine Perrin, marchand et bourgeois de Chambéry, l'un de ses premiers et principaux bienfaiteurs (voir ce volume, fol^o 362, article de Claude-Louis de Passier, et Mémoire sur les hospices de Chambéry, par le M^r de Ville de Travernay). Antoine était probablement de la même race que l'une ou l'autre de ces familles Perrin, ou de toutes les deux si elles n'en font qu'une; mais il n'a pas laissé de postérité. On peut remarquer que les Barons Despine ont aussi 3 roses dans leurs armes, avec la devise ci-dessus : Non sine spinis.

ETTE famille, dont j'ai déjà parlé ci-dessus au même folio, dans la notice sur l'autre famille Perrin, a été anoblie le 13 mai 1774, et s'est éteinte dans les mâles par la mort, en 1871, de N^e Jacques-Catherin-Marie (dit Jean-Jacques) Perrin, au château de Choisel, près d'Yenne.



M^r JEAN-PIERRE PERRIN, ép. Françoise Fontanel, du Bourget (Proc^{es}, Arch. Greyfié). Mort vers 1648 (Ibid.). Selon T. Chapperon (M^{us}, Académie de Savoie), ce Jean, greffier, serait frère de Benoit, de qui descendent les Perrin de Lépin, d'Athenaz, etc., et fils de Pierre ou Claude Perrin et de Louise Truffon.

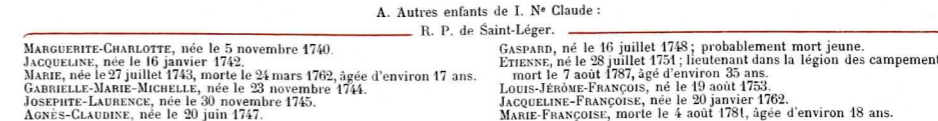
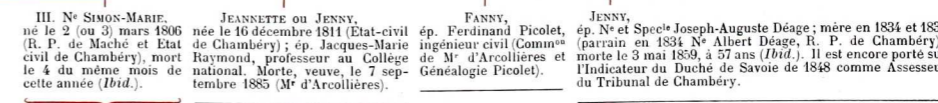
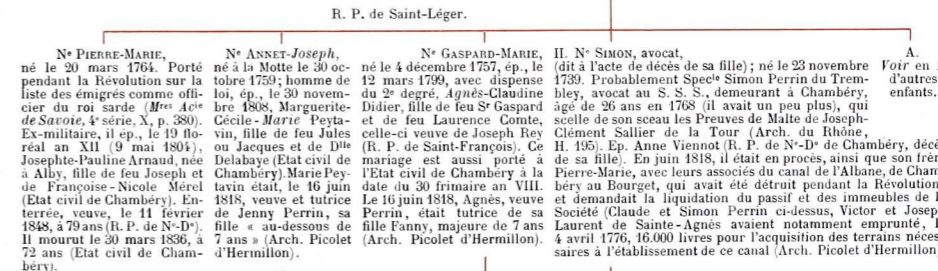
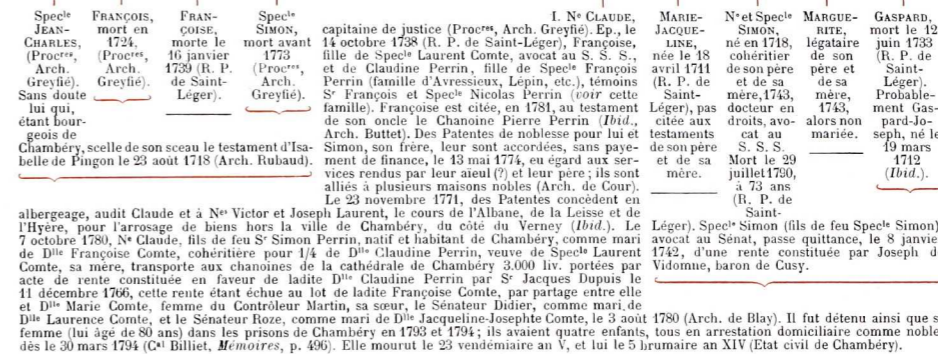
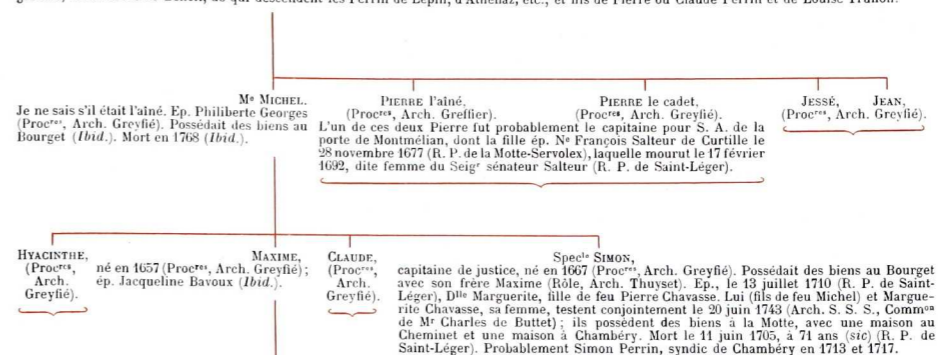
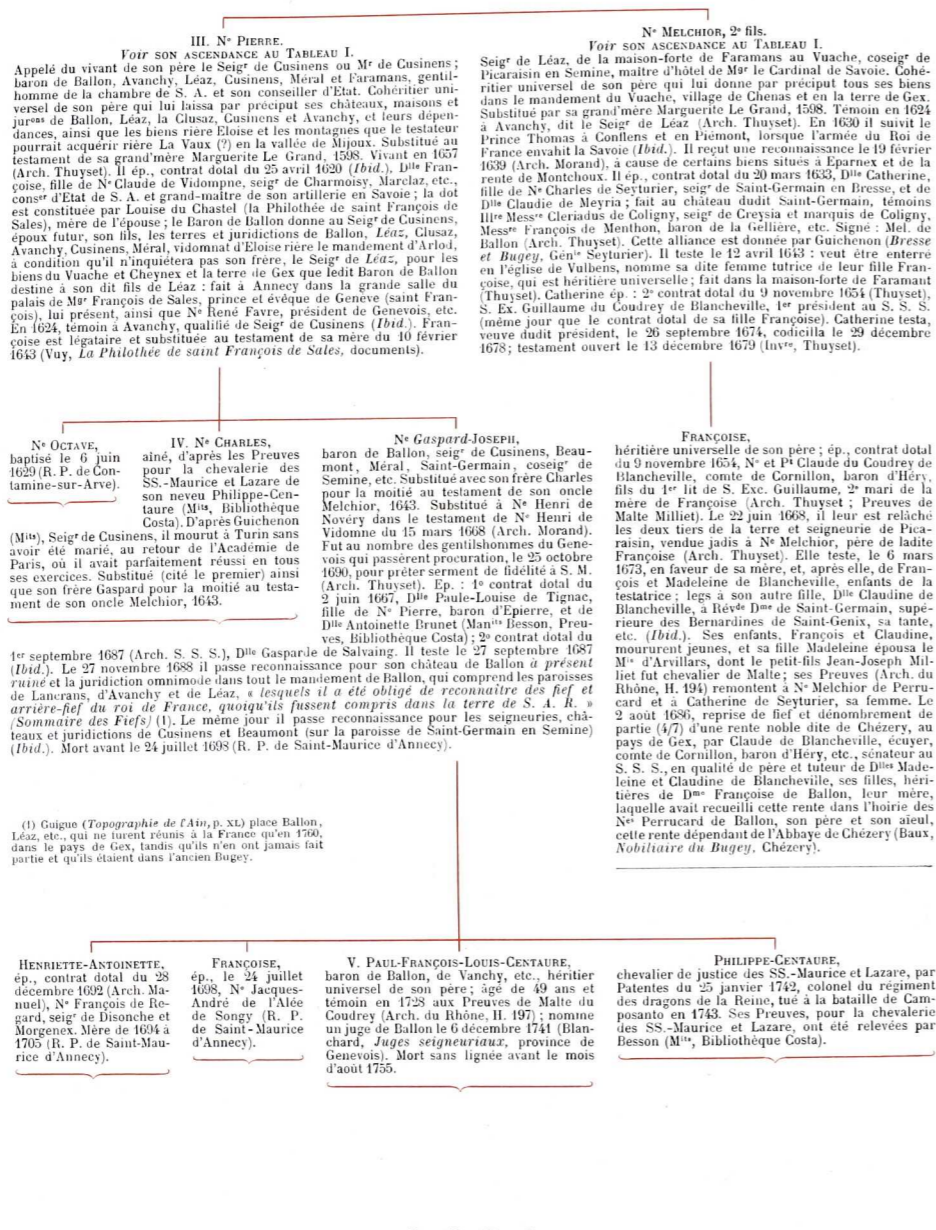
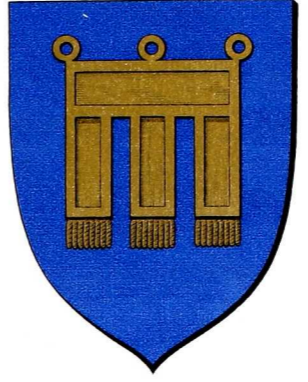


TABLEAU II.



(1) Guigo (Topographie de l'Ain, p. XL) place Ballon, Léaz, etc., qui ne furent réunis à la France qu'en 1760, dans le pays de Gex, tandis qu'ils n'en ont jamais fait partie et qu'ils étaient dans l'ancien Bugey.

PESMES (DE)



P. d'azur au gonfanon d'or de 3 pendants garnis d'anneaux d'or (Galiffe).
 Le dessin ci-contre, aux pendants qui ne sont pas arrondis par le bas, est la reproduction de celui de l'Armorial historique Genevois, par Galiffe et de Mandrot. D'après Besson, le gonfanon serait à 4 pendants.

ILLUSTRE famille, qui a contracté de nombreuses alliances avec des familles de la Savoie (Montmayeur, Allinges, Saumont, Champion, Charansonnay, etc.), et qui a possédé des biens féodaux à Aire-la-Ville, dans le bailliage de Ternier. Les de Pesmes furent bourgeois de Genève et de Berne, seigneurs ou barons de Brandis au pays d'Emmental en Suisse, seigneurs de Gumoëns-le-Châtel, la Mollière, Saint-Martin-Querens, etc., au pays de Vaud. Galiffe (*Notices généalogiques sur les familles genevoises*), qui donne une généalogie de cette famille, en commençant par un bourgeois de Genève en 1379, qui fut syndic de cette ville en 1404 et 1406, dit qu'elle était la plus distinguée de Genève en 1535. Cette famille noble serait originaire de la Franche-Comté et se serait établie à Genève vers 1350 (*Dictionnaire historique du pays de Vaud*, par Martignier et de Crousaz). La branche principale s'est éteinte dans les mâles avec Jacques de Pesmes, baron de Brandis, vers 1530 (1); l'aînée de ses filles porta sa succession dans la famille de Montmayeur. Galiffe donne la filiation d'une autre branche, celle de Saint-Saphorin-sur-Morges, qui a fini au XVIII^e siècle. Les indications de ce tableau pourront servir de complément au travail de Galiffe.

(1) Ou avec son fils, s'il lui a survécu quelque peu.

ép., contrat dotal du 28 octobre 1443, D^{ne} Marie de Charansonnay (Inv^{ss}, Arch. Thuysset). Elle teste, veuve, le 28 juillet 1439 (Galiffe). D'après cet auteur, ils seraient père et mère de Pierre ci-dessous.

N° JACQUES,
 citoyen de Genève, seig^r de Brandis, coseig^r d'Aire-la-Ville, etc. Il fut maître d'hôtel du Duc de Savoie en 1493 (Galiffe), conseiller et chambellan de l'Empereur Maximilien, par Lettres du 8 mai 1495 (Inv^{ss}, Arch. Thuysset). Ep. : 1^o selon Galiffe, Catherine du Peyrat, vivante en 1479; 2^o contrat dotal du 2 juin 1492, D^{ne} Etienne Champion, fille de Pierre, seig^r de la Bâtie-Beauregard, et sœur de N° Antoine Champion (Inv^{ss}, Arch. Thuysset). Il reconnaît, le 20 mars 1497 (*Sommaire des Fiefs*), des biens féodaux à Aire-la-Ville, provenant des N° de Marlioz, puis d'Antoinette de Châtillon, veuve de N° Jean d'Orlier, et ensuite de Guillaume de Viry, et que ledit Pierre a acquis de Louis de Menthon, seig^r de Drusilly, et de Jeanne de Salenove, veuve de Guillaume de Viry, duquel elle avait droit par la médiate personne de N° Louis de Viry, son fils, héritier dudit Guillaume. Etienne, veuve dudit Pierre et tutrice de Pierre et Jacques, ses enfants, vend ces biens à Louis de Neuvecelle et de Philippe de Salenove, sa femme, vente confirmée le 10 novembre 1502 (*Ibid.*). Il fait, le 4 juin, un accord avec N° Andelot de Montchenu (Inv^{ss}, Arch. Thuysset) et teste le 11 octobre 1498 (*Ibid.*).

JACQUES,
 seig^r ou baron de Brandis, seig^r de Gumoëns-le-Châtel, de la Mollière, de Bardassan (*Bar-dassano, Bardassano*), Tondonito, coseig^r de Saint-Martin-Querens, etc., bourgeois de Berne sa mère en 1502 (*Sommaire des Fiefs*). Conseiller de Genève en 1525 (Galiffe). Jeanne, femme de N° Jacques de Montmayeur, seig^r du Crest, et fille de N° Urban de Montmayeur d'Aigueblanche et de Péronnette Champion (sœur d'Etienne ci-dessus et fille de N° Pierre Champion et de Louise de Billens), confirme, le pén^{ss} mars 1513, une cession faite par son dit mari dudit N° Jacques de Pesmes de tous les droits de ladite Jeanne sur le château de Gumoëns et les biens qui avaient appartenu à ladite Louise de Billens, son aïeule maternelle; fait à Aigueblanche (Arch. Thuysset). Par testament du 27 août 1523, N° Jean Champion, seig^r de la Bâtie-Beauregard, substitue ledit Jacques, son cousin, pour les biens situés à Lausanne et dans le Jorat, et le substitue pour les autres biens du testateur après N° François et Benoit Champion, et après N° Charles de Montbel, aussi cousin du testateur; fait à Genève (*Ibid.*). Il ép., contrat dotal du 21 décembre 1514, « avant aucune desponsation et matrimoyne copule », au château de Carignan, en la chambre où couche M^{ss} Blanche, duchesse de Savoie, mariage traité « par notre dite Dame » Blanche-Marie de Saumont, D^{ne} de Bardazan, fille de feu Antoine, seig^r de Saumont (en Petit-Bugey), de Bardazan et Tondonito ques et Barbe, sont légataires de leur oncle N° Jacques de Pesmes, 1528; ces enfants, N° Jacques et Barbare, celle-ci Forest, seig^r de la Barre, etc. (*Ibid.*). Le 22 mars 1515, il est investi du château de Mollierie (au pays de Vaud), de Bardazan et Tondonito (*Ibid.*). Blanche-Marie avait eu d'un premier lit une fille, Blanche, mariée à N° Jean Burgaro, de Vercel; le 26 novembre 1519, Mag^{ss} Seig^r Antoine de Burgaro, fils de ladite Blanche, en son nom et à celui de sa sœur Philiberte-Isabelle de Burgaro, et de sa nièce D^{ne} Violande de Gattinara (Gattinara ?), fille de Cornelia de Burgaro, héritiers pour les 3/5 d'un legs fait à ladite Blanche par sa mère Blanche-Marie, donne quittance à Jeanne de Pesmes (sa tante) (*Ibid.*). Il teste le 25 mars 1528: veut être enterré, s'il meurt in partibus de citra montes, au tombeau de son père, dans l'église des Frères Prêcheurs Pallacii civitatis de Genève, dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs sous le vocable de saint Nicolas, et s'il meurt ultra montes soit au château de Bardassan, dans une chapelle sous le vocable de saint Roch qu'il veut qu'on construise dans l'église de ce lieu; legs à N° Antoine, fils de N° Jacques de Pernex, à N° Jacques et Barbé de Diesbach, ses neveux, à Blanche-Marie, sa femme; substitue à son fils et à deux de ses filles N° Antoine Champion, seig^r de la Bastie, fils de feu Mess^{rs} Jean Champion, chevalier (fils de l'Evêque de Mondovi et de Genève), à charge de porter ses armes; fait à Nyon, témoins François de Ternier (Montchenu), seig^r de Pontverre, chev^{ss}, François de Saint-Saphorin, chev^{ss}, etc. (*Ibid.*). Il mourut avant le pén^{ss} mars 1530, jour où Blanche-Marie, comme tutrice de ses quatre filles, était en proc^{ss} avec ses neveux de Diesbach (*Ibid.*). Elle teste le 13 juillet 1546, veut qu'on transporte le corps de son second mari, Jacques de Pesmes, dans la chapelle de Saint-Sébastien et Saint-Roch, qu'elle a fait construire récemment dans l'église de Bardazan, lègue 1.010 écus à Blanche, sa fille aînée, née de son premier mari; substitue à Jeanne, sa fille, et à ses fils, Blanche, puis Jeanne-Constance, filles de ladite Jeanne et de François de Montmayeur, leur substitue ledit François, etc.; elle prévoit le cas où ses héritiers succomberaient dans le proc^{ss} intenté à la testatrice par les N° de Villa, de Chieri, au sujet du château de Bardazan (*Ibid.*). Elle fait, le 13 juin 1550, un testament presque identique (*Ibid.*).

JACQUEMTE OU JACOMINE
 (Jacoma en latin, Giacomina en italien), légataire de son père, 1528, et de sa mère, 1546, ép., contrat dotal du 6 octobre 1538, Mess^{rs} Boniface, des C^{ss} Radicati de Cocomato et des Seig^r de Robella; fait à Bardazan (Thuysset). Quittance dotale du 26 septembre 1547 en faveur de sa sœur Jeanne (*Ibid.*). Elle mourut avant le testament de sa mère du 15 juin 1550, laquelle fait alors un legs de 1.010 écus à Jean-François et Jean-Barthélémy, tous les deux fils de Jacquemette et dudit Boniface, qui sont substitués; ils donnent quittance de ce legs, le 3 septembre 1562, à leur tante Jeanne, comtesse de Montmayeur (*Ibid.*).

NICOLAS-VINCENT-JACQUES,
 héritier universel de son père, 1528, non cité aux testaments de sa mère, donc mort jeune, avant son père, ou peu après; non cité par Galiffe, pas plus que trois de ses sœurs.

JEANNE,
 D^{ne} de Brandis, Gumoëns-le-Châtel, Bardazan, etc., fille aînée, légataire et 1^{re} substituée au testament de son père, 1528, héritière universelle de sa mère, 1546 et 1550, laquelle fait des legs aux filles de ladite Jeanne: Blanche, Jeanne-Constance, Moysse et Huguette de Montmayeur (2). Elle ép., avec dispense du Pape, donnée le 4 des calendes d'août 1531, du 3^e degré de consanguinité (par les Champion), François, comte de Montmayeur, qui, au nom de sa femme, fut investi de Bardazan et Tondonito le 17 janvier 1532 (Thuysset). Elle teste le 27 mai 1560, légataire l'usufruit à son mari et le priant d'annexer au sien les armes de la D^{ne} de Saumont (sic, mère de Jeanne) (*Ibid.*). François était bourgeois de Berne (*Ibid.*). Voir MONTMAYEUR.

MARIE-LAURENCE,
 légataire de son père, 1528, et substituée à sa sœur Jeanne; légataire de sa mère et substituée, 1546 et 1550; ép., mineure de 25 ans et vante, 1530. Je majeure de 17, le 13 août 1545, ne latrouve pas Pierre Visconti (Vicecomes), fils de Mess^{rs} Jean-Augustin Vicecomitis (fils de Mess^{rs} Philippe, sénateur ducal, des Seig^r Groppelet, Zerbolati, Cussani, Maguacht, etc.; elle cède à sa sœur Jeanne tous ses droits, même sa part de biens de Rotte in patria Vaudi (Rue ?) (Arch. Thuysset). Ledit Pierre de Vicecomitibus ex dominis Groppelet Lucetina Papie (de la Lomelline de Pavie) donne quittance de la dot le 25 mars 1546 (des mains de Blanche de Saumont, sa belle-mère) et le 20 janvier 1551 (*Ibid.*).

ETIENNETTE
 (Stepha), légataire de son père, 1528, et substituée à sa mère et substituée, 1546 et 1550; ép., mineure de 25 ans et vante, 1530. Je majeure de 17, le 13 août 1545, ne latrouve pas Pierre Visconti (Vicecomes), fils de Mess^{rs} Jean-Augustin Vicecomitis (fils de Mess^{rs} Philippe, sénateur ducal, des Seig^r Groppelet, Zerbolati, Cussani, Maguacht, etc.; elle cède à sa sœur Jeanne tous ses droits, même sa part de biens de Rotte in patria Vaudi (Rue ?) (Arch. Thuysset). Ledit Pierre de Vicecomitibus ex dominis Groppelet Lucetina Papie (de la Lomelline de Pavie) donne quittance de la dot le 25 mars 1546 (des mains de Blanche de Saumont, sa belle-mère) et le 20 janvier 1551 (*Ibid.*).

PEYSIEU (DE), (FAMILLE DE LONGECOMBE),

BARONS DE SALAGINE, SEIGNEURS DE PIERRECHARVE, LA VILLETTE, LE PUY, LA MAISON-FORTE DE BEAUFORT (A RUMILLY), VIDOMNES D'ALBY, etc., EN GENEVOIS.



P. d'or à deux bandes ondulées d'azur (Guichenon, Bresse et Bugey; Dictionnaire de Savoie). Aux Preuves de Malte d'Abel-François de Loras, 1681 (Arch. du Rhône), les émaux sont inversés : d'azur à deux bandes ondulées d'or.



GUICHENON (Bresse et Bugey) a donné la généalogie des Longecombe, seigneurs de Longecombe, de Tuey et de Peysieu (1), famille de noblesse immémoriale du Bugey. L'un d'eux, François, par son mariage avec une D^{lle} de Beaufort, posséda des fiefs en Genevois, entre autres la maison-forte de Beaufort à Rumilly. Ce n'est qu'à la suite de cette alliance que deux générations des Longecombe ont habité la Savoie, où elles furent connues presque exclusivement sous les noms de *Peysieu* (Pésieu ou Pézieu) de *Salagine* (2).

La famille de Longecombe a continué en Bugey et ne s'est éteinte qu'au XIX^e siècle. Nous croyons que la dernière fut Claudine de Longecombe de Thoy, femme du M^{rs} de Ville de Travernay, vivante en 1820 (3). Au XVIII^e siècle, S. Exc. Mess^{rs} Antoine-Balthazard de Longecombe, marquis de Thoy et de Pézieu, fut lieutenant-général des armées du Roi de France et capitaine général des armées du Roi d'Espagne (Arch. Saumont) (4). Cette famille s'est alliée en Savoie avec les Rossillon-Gemillieu, Portier de Belair, de Livron, de Ville, de Beaufort, de Blonay, Amblard de Chignin, de Syons, de Rochette, Maillard de Tournon, de Mareste, de Leschereine, etc.

(1) Pézieu et Thoy sont deux hameaux près de Belley, sur la rive droite du Furans.
(2) C'est à ce rameau que se rapporte la légende qui accompagne l'histoire de la défense et de la prise de Rumilly en 1630. « Cette ville, au dire de Grillet (Dictionnaire historique), alloit être saccagée et incendiée pour la punir de son opiniâtreté téméraire, lorsque le commandant de la division française, ayant eu connaissance qu'il y avoit dans Rumilly trois demoiselles de Peissieux, parentes du maréchal du Hallier (*), et dont l'une étoit religieuse bernardine, leur fit dire de se rendre auprès de lui pour n'être point enveloppées dans la ruine totale qui menaçait leur patrie. Aménées par le sentiment du patriotisme le plus pur, elles firent répondre au commandant qu'elles préféreroient mourir avec leurs compatriotes... La bourgeoisie envoya au quartier général la bernardine de Peissieux avec une députation des notables de l'endroit. Cette religieuse implora la clémence du vainqueur et désarma sa vengeance... Les demoiselles de Peissieux, nièces de la bernardine, furent, à juste titre, regardées comme les anges tutélaires de Rumilly; l'une épousa un Maillard de Tournon, l'autre un de Rochette. » Croisillet (Histoire de Rumilly, p. 97) cite la même légende, en reproduisant à peu près les phrases de Grillet, et il ne s'appuie que sur cette faible autorité. Cependant cet historien de Rumilly ne dit pas, comme Grillet, que les demoiselles de Peissieux, qui épousèrent un Maillard et un Rochette, étaient nièces de la bernardine. Aucun document ne nous prouve l'existence de cette religieuse dans le couvent récemment fondé à Rumilly par la Mère de Ballon. François de Longecombe, baron de Salagine, le premier qui habita Rumilly, n'eut pas d'enfants de ses deux premières femmes, du moins à notre connaissance; dans tous les cas, s'il en eut, ils sont morts jeunes. Ses filles du 3^e lit, les D^{ms} de Maillard et de Rochette, naquirent en 1648 et 1656. Donc ces deux dames n'ont pu être les anges tutélaires de Rumilly, avec une bernardine, leur tante, en 1630 (18 ou 26 ans avant leur naissance). Il nous en coûte de porter atteinte à cette légende patriotique. Du reste nous croyons difficile qu'elle n'ait pas quelque chose de vrai; il faut probablement reporter les faits attribués aux D^{ms} de Peysieu à d'autres personnes, peut-être même à des filles inconnues, mortes jeunes, du premier lit de François de Longecombe de Peysieu.
(3) Elle adresse cette année de Lyon des lettres à sa nièce, la C^{ms} de Mareschal de Saumont, née de Vignod, fille d'une Longecombe (fille elle-même de Joseph, marquis de Thoy).
(4) D'après Croisillet (loci citati, p. 125), s'appuyant sur les registres paroissiaux, il était, en 1692, brigadier des armées du Roi et commandant la Savoie pour S. M.

Les guillemets indiquent les extraits de Guichenon.

« X. FRANÇOIS-PHILIBERT DE LONGECOMBE, seigneur de Thuey et de Peysieu, gentilhomme de la maison du Roi, etc., épouse Françoise de Disimieu, fille de Balthazard, seigneur de Saint-Beron, et de Claudine de Clermont. »

« XI. BALTHAZARD, seigneur de Peysieu et de Thuey, ép. le 21 juillet 1598, « Hélène, ép. le 21 juillet 1600, Henri de Saint-Anne, de Bessac, etc. »
« LUCRÈCE, ép. le 21 juin 1600, Henri de Saint-Anne, de Bessac, etc. »
« FRANÇOIS DE LONGECOMBE (François de Peysieu), baron de Salagine, capitaine de cavalerie en l'escadron de Savoie, lieutenant-colonel du régiment de Dom Félix, maréchal de camp en Savoie... ép. le 21 juin 1600, Henri de Saint-Anne, de Bessac, etc. »
« France et en Suisse... Il est vivant... » Il ép. : 1^{re} Jeanne de Beaufort, fille et héritière de Jean, seigneur d'Héry, coseigneur de Marthod et de Cornillon, etc., et d'Étiennette de Beaufort, D^{me} de Salagine. Le 16 octobre 1621 (Thuyset), ils achetent de N^s Prosper de Montvagnard, le château, le manoir et biens de Pierrecharve aux mandements d'Alby, Rumilly, à Marcellaz, Hauteville, etc., avec le vidomnat du mandement d'Alby. Avant le 10 mai 1623, elle avait cédé audit Prosper ses droits sur la maison-forte de Beaufort à Ugine et la juridiction d'Héry pour 15 000 florins (Proc^{es}, Thuyset). Pour récompenser les services des N^s frères Balthazard et François de Peysieu, seigneur de Longecombe et de Thoy, qui, notamment en 1616, avaient équipé et entretenu à leurs frais 200 hommes d'armes (1), le Duc de Savoie érige, le 29 août 1622, Salagine en baronnie en faveur de François (Man^u, Arch. Thuyset). Jeanne fut marraine le 21 septembre 1628 (R. P. de Saint-Léger). Elle teste, le 26 mai 1641 (Arch. Rubaud), en faveur de son mari, à condition qu'il continuera à porter le nom et les armes de Beaufort. Elle mourut le 20 avril 1643 (Man^u, Thuyset); son testament fut ouvert le 23 avril 1643 (Thuyset). Le 26 août 1643, il alberge une maison à Alby, appelée le Vidomnaz, dépendant de Pierrecharve (Ibid.). Comme héritier de ladite Jeanne, il revend, le 16 juin 1653, Pierrecharve à François-Melchior de Montvagnard, fils du précédent vendeur (Ibid.). Il ép. : 2^e le 20 novembre 1643, Jeanne-Aimée de Beaufort, baronne de Confignon, fille d'Antoine, seigneur de Lépigny, Marthod, Cornillon, etc., cousine germaine de la 1^{re} femme dudit François. Jeanne-Aimée avait épousé en 1^{er} noces, le 19 juin 1615, Charles-Emmanuel de Menthon, seigneur de Bourbonge, dont elle était veuve avant le 1^{er} septembre 1628, jour où Jacques de Menthon, baron de Confignon, seigneur de Beaumont, Cohendier, Sauterans, Malagny, Chavaroche, la Motte-Gillion et le Vivier sur Thônes (oncle dudit Charles-Emmanuel), teste en faveur de ladite Jeanne-Aimée (Arch. Cohendier). Elle teste le 25 juin 1645 (voir MENTHON, III, fol^s 447), léguant à son mari l'usufruit de Malagny jusqu'à ce qu'il soit payé des 4 000 ducats à lui donnés par contrat de mariage, et lui donnant les deux châteaux de Saint-Marcel. Elle mourut sans enfants. Il ép. : 3^e avant 1648, Claudine, fille de N^s Jacques de Blonay, coseigneur de Saint-Paul, baron d'Avise, etc. (R. P. de Rumilly). Il est dit, en 1652 et 1653 (Arch. Savoiroux), François de Peysieu, baron de Salagine, seigneur de la Villette, du Puy et de la maison-forte de Beaufort (à Rumilly), capitaine d'une compagnie de cheval-légers en l'escadron de Savoie. Il mourut avant le 18 mai 1675.

3^e lit. R. P. de Rumilly.
« XII. FRANÇOIS, seigneur de Thuey et de Peysieu, capitaine d'infanterie en Piémont, etc., ép. Marguerite de La-Salagine, seigneur de Beaufort, avec lequel s'arrête Guichenon. »
« MARIE, visitandine à Rumilly. »
FRANÇOISE, née le 15 janvier 1656, mise en curatelle le 18 mai 1675, ép. Lambert de Rochette, seigneur de Tournon, marquis de Saint-Damien, etc. Elle ne laissa pas d'enfants. Veuve, elle fit testa, veuf, le 16 juillet 1718. Voir ROCHETTE.
MARGUERITE-AUGUSTINE, baptisée le 20 septembre 1648, mise en curatelle le 18 mai 1675 (Arch. S. S. S.), ép. le 26 mars 1663, Charles-Christin de Maillard, comte de Tournon, marquis de Saint-Damien, etc. Elle ne laissa pas d'enfants. Veuve, elle fit testa, veuf, le 28 juin 1694, aux Oratoriens de Rumilly de la maison-forte de Beaufort (Croisillet, p. 125). N'ayant pas testé, son héritage passa à la famille de Rochette (Man^u, Arch. Thuyset).
JOSEPH, né le 5 août 1649, probablement mort jeune.
ANNE-JACQUELINE, née le 14 septembre 1654. Sort inconnu.

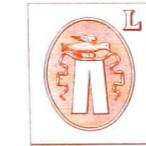
PICOLET

BARONS D'HERMILLON EN MAURIENNE, SEIGNEURS D'HAUTEVILLE-SUR-MONTMÉLIAN EN SAVOIE ET DE ROCHEFORT EN PETIT-BUGEY.



P. d'azur au dauphin d'argent, la tête vers le canton dextre de la pointe, accompagné de 3 étoiles d'or, une en cœur, une à chaque canton du chef, et d'un croissant de même en pointe (Dictionnaire de Savoie).

Ils ont aussi porté ce même blason, avec le dauphin la tête en chef. En 1757 le sceau de Spec^{le} François Picolet représentait un pic et un collet. Ce sceau est figuré dans la lettre ornée ci-dessous.

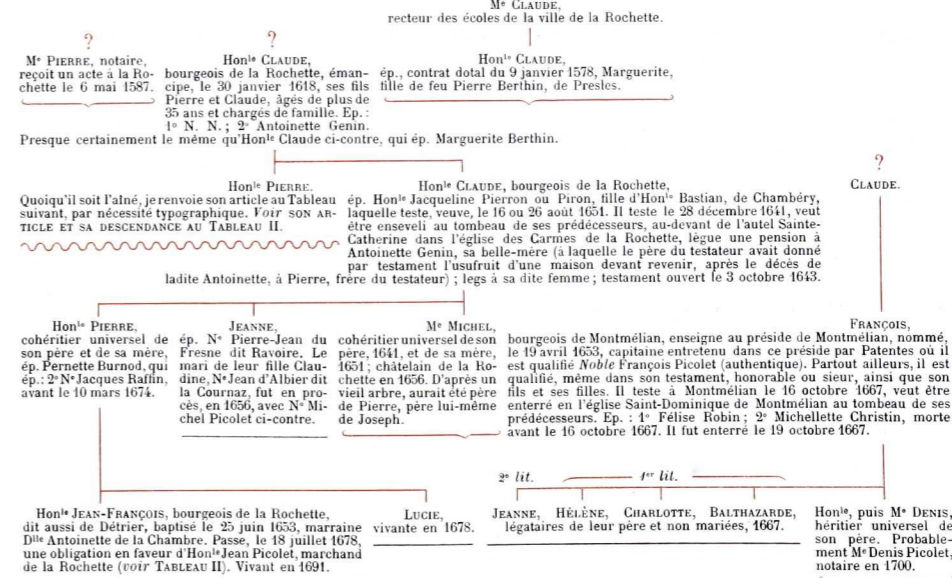


Le notariat a servi à cette ancienne famille bourgeoise de la Rochette, comme à tant d'autres, de marche-pied pour arriver à la noblesse. Elle n'a pas reçu de Patentes d'anoblissement proprement dit, mais Spec^{le} François, avocat au Sénat (1), fils de Claude, notaire, fut autorisé, en 1768, à acheter et à posséder des fiefs avec juridiction, et il obtint ensuite l'investiture des seigneuries de Rochefort et d'Hauteville (2). François mourut sans alliance, et ses frères ne furent pas nobles. L'un d'eux, M^e Laurent, notaire, eut de nombreux enfants, dont l'aîné, Spec^{le} Claude, avocat au Sénat, reçut, en 1784, des Patentes portant vente et inféodation d'Hermillon avec le titre de baronnie (3). Les frères de ce Spec^{le} Claude (comme à la génération précédente les frères de François, seigneur de Rochefort et d'Hauteville) ne devinrent pas nobles; malgré cela et sous cette réserve, nous inscrivons, dans les tableaux généalogiques qui suivent, la descendance de deux d'entre eux, Antoine et Louis, qui a survécu jusqu'à nos jours. Laurent, l'un des fils de cet Antoine, fut président à la Cour d'appel de Chambéry et sénateur du royaume de Sardaigne; ses fonctions de sénateur au Sénat de Savoie, dès 1822, lui avaient conféré au moins la noblesse personnelle. Quant à Louis, autre frère de Claude, 1^{er} baron d'Hermillon, il prit du service en Prusse et s'y fixa; il y fut, paraît-il, considéré comme noble ainsi que sa descendance qui y continue. Elle y est connue actuellement sous les noms d'Hauteville-Termignon (4).

Nous avons pu commencer la généalogie bien au delà de l'époque à laquelle est devenue noble cette famille qui continue avec distinction (5).

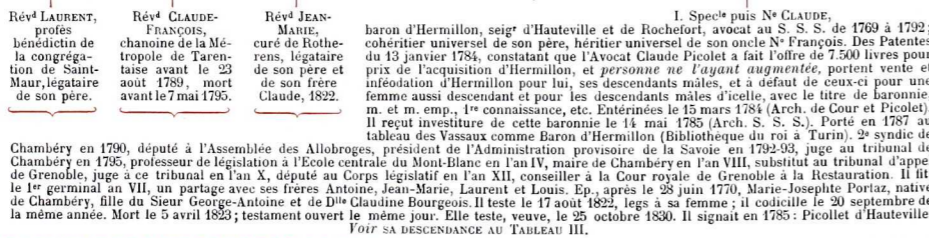
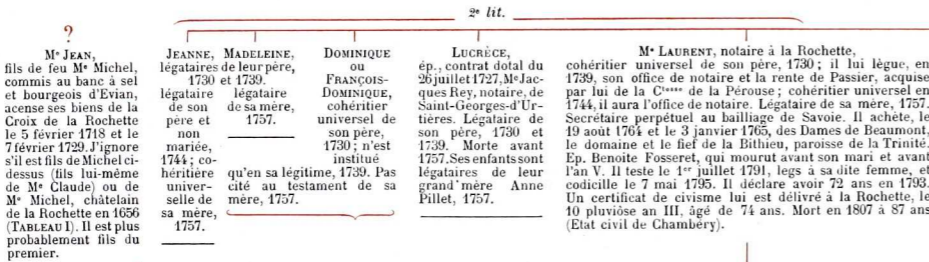
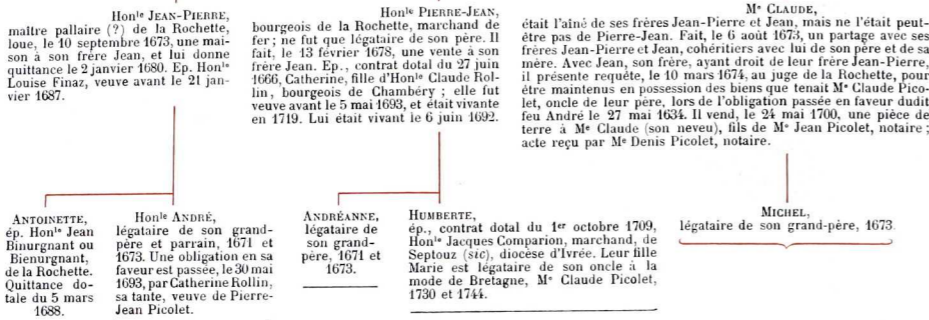
(1) Esprit subtil, pénétrant et d'une vaste érudition, il fut, de son temps, un des avocats qui eurent le plus de célébrité à Chambéry (Grillet, Dictionnaire historique). Voir aussi Histoire du Barreau de Chambéry, par L. Pillet.
(2) Au Sénat de Savoie, lors de l'enregistrement de l'inféodation d'Hauteville en 1772, le Premier Président Salteur et le Sénateur de Serraval furent de l'opposition à la qualification de Noble attribuée à François Picolet; le Sénat décida que l'investiture de cette seigneurie, dans laquelle il était qualifié noble, « équivalait ou, pour mieux dire, était une déclaration tacite du droit qu'il avait de prendre cette qualité », et il leva les inhibitions contraires.
(3) Claude fut syndic de Chambéry en 1790, président de l'Administration provisoire de la Savoie en 1792, maire de Chambéry en l'an VIII, député au Corps législatif, conseiller à la Cour royale de Grenoble à la Restauration, etc.
(4) et (5) Voir ces notes au folio 390.

TABLEAU I. Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est tiré des Archives Picolet.



Hon^{le} PIERRE (fils d'Hon^{le} Claude). VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I. Bourgeois et ancien cosynvic de la Rochette, est constitué procureur d'Humbert Chassendon le 20 août 1617. Ep., contrat dotal du 31 janvier 1605, Hon^{le} Michelle, fille d'Hon^{le} François Fossoret (sic), bourgeois de Conflens.

Hon^{le} ANDRÉ, marchand et bourgeois de la Rochette; légataire de son oncle, Claude Picolet, 1641 (TABLEAU I); passe, le 27 août 1633, une obligation en faveur de M^{re} Claude Picolet, fermier de la baronnie d'Arvillard, et fait un échange avec lui le 27 mai 1634; passe une obligation, le 4 mars 1661, en faveur du Sieur François Picolet, son proche parent, des capitaines entretenus au présidie de Montmélian, pour dépens d'un procès (VOIR TABLEAU I). Il ép. Hon^{le} Sébastienne Millan, morte avant le 15 juillet 1673. Il teste le 28 mai 1671 et le 15 juillet 1673; veut être enterré dans l'église des Carmes de la Rochette, au tombeau de ses prédécesseurs. Mort avant le 10 mars 1674.

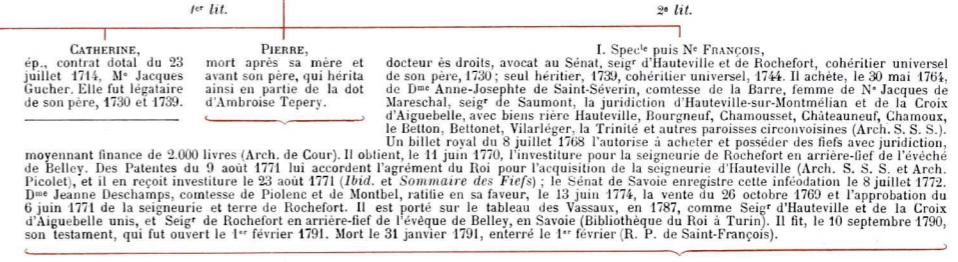


(4) Ce rameau n'a aucun droit, croyons-nous, à porter le nom de la seigneurie d'Hauteville et, ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que la famille Picolet n'a jamais eu de possessions à Termignon. D'après une lettre d'un membre de ce rameau à l'un de ses parents de la Savoie, l'addition du nom de Termignon viendrait de ce que la veuve du fils aîné de Louis aurait reçu une lettre de Savoie peu de temps après la mort de son mari, annonçant que Louis (le premier qui s'établit en Prusse) avait hérité du titre de Marquis de Termignon d'un parent mort en Savoie; cette lettre ayant été communiquée au Ministère à Berlin, on ajouta au nom du petit-fils dudit Louis celui de Termignon sans le titre. Ces Picolet de Prusse porteraient, d'après un dessin assez mauvais envoyé à leurs parents de la Savoie: coupé, au 1^{er} parti de queues à la colline allongée de sinople et surmontée d'un mur peu élevé d'argent reliait 3 tours de même avec grandoles coupées d'argent et d'azur, et d'azur un dextrochère armé d'argent brandissant une épée de même; au 2^e, d'azur à un piculet (morceau de serrure) d'or en fasce. Devise: Nemini inferior. (5) Il y a eu à Saint-Julien en Genevois une famille bourgeoise Picolet, qui se croyait originaire de Chambéry, et pour laquelle, malgré les recherches faites au XVIII^e siècle par les deux familles, on n'a pu trouver de communauté d'origine avec les Picolet de la Rochette. D'après des cachets de 1685 et de 1712, dont les blasons ne sont pas tout à fait identiques entre eux, les Picolet de Saint-Julien ont porté des armes qui étaient à peu près les mêmes que celles qu'ont prises plus tard les Picolet de la Rochette (Arch. Thuysset).

Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est tiré des Archives Picolet.

Hon^{le} ou M^{re} JEAN, marchand drapier, bourgeois de la Rochette. Etait, en 1668, gendarme en la compagnie du Baron d'Arvillard, capitaine dans l'escadron de Savoie. Fermier du Chevalier et du Marquis de Saint-Innocent en 1675 et 1677; fermier des rentes du château de la Rochette en 1682, 1684, 1682, pour le Marquis d'Aix. Reçoit quittance, le 2 janvier 1680, de son frère Jean-Pierre. Ep., contrat dotal du 11 février 1668, Anne-Marie Colonnaz, fille de M^{re} François, notaire et bourgeois de Sallanche. Il teste le 1^{er} août 1687; veut être enterré dans l'église des Carmes, au tombeau de ses prédécesseurs; legs à Marie Colonnaz, sa femme. Il teste encore le 14 avril 1693. Marie serait morte en 1688 et se serait mariée à 15 ans (vieux note). Il était vivant le 16 janvier 1695.

M^{re} CLAUDE, notaire, châtelain du comté de l'Heuille, bourgeois de la Rochette, héritier universel de son père, fermier de la rente de la Rochette des 18 janvier 1691. Des Patentes du 10 mai 1699 lui concèdent une des deux places perpétuelles de notaires à la Rochette. Il reçoit, le 1^{er} avril 1708, des Lettres de bourgeoisie de Montmélian. Il achète, le 6 mai 1730, d'Anne-Clemence Costa, femme du Comte de la Pérouse, tous ses biens rière la Rochette, la Croix de la Rochette, Villarsallet et Détrier, le fief et la maison-forte dépendant de la rente de Passier. Le 13 juin 1730 il cède cette rente de Passier au Marquis d'Arvillard, « élu en ami », qui la lui revend le 16 juin 1732. Ep.: 1^{er} contrat dotal du 22 août 1694, Hon^{le} Ambroise, fille de feu Félix Tepery ou Tipery, d'Arvillard, et d'Angélique Roux, âgée de 17 ans; 2^e contrat dotal du 23 juillet 1707, Hon^{le} Anne, fille de feu Michel Pillet, notaire, bourgeois de Montmélian, et de Charlotte Mollier. Anne teste, veuve, le 23 février 1757, et scelle son testament en sept endroits avec « son sceau soit celui de son fils François, qui représente un pic et un collet ». Il teste le 8 janvier 1730, élit sa sépulture dans l'église paroissiale ou dans celle des Carmes de la Rochette « que sont les tombeaux de ses prédécesseurs », au choix d'Anne Pillet, sa femme, qui sera tutrice de ses enfants. Il teste de nouveau en 1739 faisant un legs à ladite Anne Pillet, et encore le 14 juillet 1744.



(4) Ce rameau n'a aucun droit, croyons-nous, à porter le nom de la seigneurie d'Hauteville et, ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que la famille Picolet n'a jamais eu de possessions à Termignon. D'après une lettre d'un membre de ce rameau à l'un de ses parents de la Savoie, l'addition du nom de Termignon viendrait de ce que la veuve du fils aîné de Louis aurait reçu une lettre de Savoie peu de temps après la mort de son mari, annonçant que Louis (le premier qui s'établit en Prusse) avait hérité du titre de Marquis de Termignon d'un parent mort en Savoie; cette lettre ayant été communiquée au Ministère à Berlin, on ajouta au nom du petit-fils dudit Louis celui de Termignon sans le titre. Ces Picolet de Prusse porteraient, d'après un dessin assez mauvais envoyé à leurs parents de la Savoie: coupé, au 1^{er} parti de queues à la colline allongée de sinople et surmontée d'un mur peu élevé d'argent reliait 3 tours de même avec grandoles coupées d'argent et d'azur, et d'azur un dextrochère armé d'argent brandissant une épée de même; au 2^e, d'azur à un piculet (morceau de serrure) d'or en fasce. Devise: Nemini inferior. (5) Il y a eu à Saint-Julien en Genevois une famille bourgeoise Picolet, qui se croyait originaire de Chambéry, et pour laquelle, malgré les recherches faites au XVIII^e siècle par les deux familles, on n'a pu trouver de communauté d'origine avec les Picolet de la Rochette. D'après des cachets de 1685 et de 1712, dont les blasons ne sont pas tout à fait identiques entre eux, les Picolet de Saint-Julien ont porté des armes qui étaient à peu près les mêmes que celles qu'ont prises plus tard les Picolet de la Rochette (Arch. Thuysset).

I. Spec* puis N° CLAUDE. Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

JOSEPHTE-FLORENCE ou **JOSEPHINE**, née le 7 juin 1773 (R. P. de Saint-Léger) de Chambéry, légataire de son père et de sa mère; ép. Richard Blanc. Morte à Grenoble le 1^{er} avril 1856 (Notes de la famille).

Georgine-BENOITE, née le 7 juin 1773 (R. P. de Saint-Léger), légataire de son père et de sa mère; ép. N. N. Lebréton. Veuve en 1822.

N° GEORGES-ANTOINE-CAMILLE, avocat, cohéritier universel de son père, 1822, et de sa mère, 1830; ép. Hiéronime-Prospère de Lamare, veuve de Spec* Claude Peyssard, juge-maje de Saint-Julien. Mort le 5 juillet 1832 (dit Picolet d'Hermillon d'Hauteville), à 39 ans (R. P. de Saint-François). Inventaire des biens de feu N° Camille Picolet d'Hermillon fut pris, le 27 août 1832, à la requête de Laurent-Augustin, baron d'Hermillon, tuteur de ses fils mineurs. Elle mourut le 19 octobre 1859, à 67 ans (Etat civil de Chambéry).

II. CLAUDE-LAURENT, baron d'Hermillon, légataire de son grand-père, M^{re} Laurent Picolet; homme de loi, domicilié à Chambéry en plusie^{ur}s années; avocat à la Cour de cassation en 1794. Légataire de son père, 1822. Fut, en 1793, lieutenant dans les chassés aux Pyrénées-Occidentales, puis capitaine, et quitta le service pour infirmités contractées dans la guerre d'Espagne. Ep. Anne Sujot, de Tarbes. Mort avant 1833.

N° Antoine-VICTOR-MARIE, né le 27 mars 1776 (R. P. de Saint-Léger); légataire de son grand-père Laurent Picolet; ingénieur-architecte; adjoint du génie en 1794, prisonnier de guerre à la prise de la citadelle de Turin. Légataire de son père, 1822, et alors fixé à Paris. Fut marié et perdit son fils unique avant le 25 octobre 1830. Mort le 19 août 1837 à Chambéry, âgé de 61 ans (R. P. de Saint-François).

N° LAURENT-AUGUSTIN, baptisé le 17 août 1785 (R. P. de Saint-François); cohéritier universel de son père, 1822, et de sa mère, 1830. Engagé dans la compagnie des gardes du général Decaen à l'île de France en 1803, sous-lieutenant en 1810, lieutenant au 29^e chassés à cheval en 1813, au 1^{er} lanciers en 1814, a fait les campagnes de 1803 à 1810 à l'île de France, de 1811 et 1812 en Espagne, de 1813 et 1814 à la Grande Armée, chevalier de la Légion d'honneur le 17 mars 1815, médaillé de Sainte-Hélène. Syndic de la Rochette, avec peu d'interruption, de 1824 à 1856, chevalier des SS.-Maurice et Lazare le 22 mai 1850. Ep., le 24 février 1823, sa nièce Louise Picolet, fille de feu Claude-Laurent, son frère, et d'Anne Sujot (R. P. de Saint-François). Il teste, veuf, le 17 juin 1862, s'intitulant Picolet d'Hauteville, de Rochefort, baron d'Hermillon.

(1) et (2) Ces deux mariages entre parents si rapprochés établirent des liens de parenté singuliers. Ainsi Albert était à la fois gendre, neveu et cousin germain de Louise dite Chérie, mari, cousin germain et neveu à la mode de Bretagne de Mathilde.

N° CLAUDE-AUGUSTIN-LAURENT-RODOLPHE PICOLET D'HERMILLON, né le 29 février 1832 (R. P. de Saint-François), légataire de son oncle et parrain Laurent-Augustin Picolet, 1862; sous-lieutenant à la brigade de Savoie, grièvement blessé à Solferino, entré au service de la France à l'annexion, capitaine au 25^e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, mort au champ d'honneur, le 16 août 1870, à la bataille de Gravelotte.

JOSEPH-THÉODORE-ALBERT, baron d'Hermillon, légataire de son beau-père Laurent-Augustin Picolet, 1862, conseiller à la Cour d'appel de Bourges en 1878, victime de l'épuration de 1883. Ep.: 1^{er} en 1855 (Notes de la famille), Marie-Joseph-Mathilde Picolet d'Hermillon, fille de N° Laurent-Augustin, sa cousine germaine; 2^e le 9 décembre 1873 (*Ibid.*), Amélie Salneuve, fille de François, conseiller à la Cour de cassation. Mort à la Rochette le 14 août 1896, dans sa 66^e année (Lettre de part).

III. HENRI-CLAUDE-LOUIS, baron d'Hermillon, substitué ainsi que son frère et sa sœur au legs fait par leur grand-père à leur père, 1822, légataire de sa grand-mère, 1830. Né le 25 prairial (l'année manquante) à Tarbes (Matricule de la brigade de Savoie), sous-lieutenant au 2^e régiment de Savoie le 1^{er} janvier 1832, consul le 19 septembre 1835 (*Ibid.*), consul général à Buenos-Ayres (1838-1846), où il rendit de grands services aux nationaux de diverses puissances (Mugnier, *Voyages au Brésil et à la Plata*, M^{re} Soc. S^{re} d'H^{re} et d'A^{re}, t. 26, p. 436); ministre résident à Rio-Janeiro, puis à Madrid, où il mourut le 3 septembre 1854 (Notes de la famille). Sur le *Palmarès* de 1841, est porté comme consul général à Buenos-Ayres et Montevideo. Sur celui de 1851, est porté Baron Henri Picolet d'Hermillon, ministre résident au Brésil, chevalier des SS.-Maurice et Lazare, de la Légion d'honneur et de la Couronne de fer d'Autriche. Mort sans alliance.

AUGUSTE, baron d'Hermillon, légataire de sa grand-mère, 1830, consul général à Valparaiso (*Palmarès*, 1841-1845), à Barcelone (*Ibid.*, 1852), chevalier des SS.-Maurice et Lazare. D'après les registres paroissiaux de Saint-Genix, aurait épousé Marie Clergeret de Loisel, et mourut à Saint-Genix, à 73 ans, le 6 juin 1872. Mort sans enfants.

LOUISE-THÉODORE-PULCHÈRE, dite *Chérie*, née le 23 mars 1834 (R. P. de Saint-François), N° Claude Picolet, de sa grand-mère, 1830; 1862; ép. en 1855, Albert Picolet ép., le 24 février d'Hermillon ci-contre, son oncle ci-dessus N° Laurent-Augustin Picolet (2).

MARIE-JOSEPH-MATHILDE, née le 23 mars 1834 (R. P. de Saint-François), héritière universelle de son père, 1862; ép. en 1855, Albert Picolet ép., le 24 février d'Hermillon ci-contre, son cousin germain (1).

1^{er} lit.

Marie-LOUISE-JOSEPHINE-AUGUSTINE, née le 5 juillet 1858 (R. P. de Saint-François), légataire de son grand-père maternel Laurent-Augustin Picolet, 1862. Ep., le 17 février 1882, Paul-Joseph-Alexandre Chabard, chef de bataillon d'infanterie, officier de la Légion d'honneur.

IV. Augustin-ARMAND-LOUIS-FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH, baron d'Hermillon, né à Chambéry le 21 juin 1862, avocat. Ep., le 3 mars 1891, Marthe-Marie-Camille Nicolet.

HENRIETTE, née et morte en 1864.

5^e François-MARIE-CHARLES-HENRI, né le 24 février 1875, lieutenant au 140^e régiment d'infanterie.

Elisabeth-LOUISE-MARIE, née le 8 octobre 1876, ép., le 14 juin 1897, André Vulpian, docteur en médecine.

EMILE-MARIE-ALEXIS-CAMILLE, né le 16 juin 1879, mort le 8 juin 1888.

AUGUSTA-MADE-LEINE-MARIE-SOLANGE, née le 1^{er} septembre 1881.

Edith-EMELINE-MARIE-GERMAINE, née le 23 septembre 1882.

Marguerite-MARIE-EUGENIE-GONZAGUE, née le 13 août 1885.

TABLEAU III. Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est tiré des Archives Picolet.

ANTOINE. Voir LEURS ARTICLES ET LEUR ASCENDANCE AU TABLEAU II.

LOUIS. Notes de la famille.

2^e lit.

JULIE, ép. N. N. de Glapigny (Notes de la famille).

Laurent-LOUIS-LADISLAS, avocat près la Cour de Lyon des le 2 décembre 1812 et en 1813, sénateur au Sénat de Savoie en 1822, avocat fiscal général, président à la Cour d'appel de Chambéry, sénateur du royaume de Sardaigne, grand officier des SS.-Maurice et Lazare, chevalier de la Légion d'honneur. Ep. Jeanne-Françoise Verney. Mort à la Rochette le 20 avril 1870, dans sa 81^e année (lettre de part). Ses fonctions de sénateur au Sénat le rendirent noble, au moins à titre personnel.

3^e lit.

FERDINAND, ingénieur civil, ép. Fanny, fille de N° Gaspart-Marie Perrin (de la Motte). Il vivait en 1870.

LOUIS-PHILIPPE PICOLET D'HAUTEVILLE, né le 28 février 1788 à Wessel; officier en Prusse, puis en Westphalie, fit avec l'armée française les campagnes d'Espagne et de Russie, fut attaché à l'état-major du maréchal Macdonald, chevalier de la Légion d'honneur, enfin major en Prusse. Ep.: 1^{er} en 1822, Louise de Roques-Maumont; 2^e en 1829, Jenny de Roques-Maumont, morte le 25 mars 1865. Il mourut le 21 février 1842.

CHARLES, médecin militaire en Prusse, mort sans alliance.

Notes de la famille.

CÉSARINE, ép. le 4 juin 1844 (R. P. de Saint-François) Georges-Louis Mercier, qui devint avocat général à la Cour de cassation, intendant général de la Savoie, procureur général à Casal, conseiller à la Cour de cassation de Turin, puis à celle de Paris, et enfin premier président à cette Cour, grand officier de la Légion d'honneur, commandeur des SS.-Maurice et Lazare. Grande figure de magistrat taillée à l'antique, jurisconsulte éminent, il est mort à Saint-Jeore le 15 mars 1833.

FÉLICIE, carmélite à Chambéry.

THÉRÈSE, ép. le 2 septembre 1841 (R. P. de Saint-François) Claude-Joseph-Rodolphe (ou Adolphe) Hugard, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, chev^e de la Légion d'honneur et des SS.-Maurice et Lazare. Il était fils de Claude-Marie Hugard et de D^{ne} Josephite de Riddes et avait épousé en 1^{re} noces D^{ne} Victorine Roze (*Ibid.*). Il est mort.

JEAN-ANTOINE-ADOLPHE, né le 24 juillet 1823 à Chambéry, sous-lieutenant au 2^e régiment de Savoie le 28 octobre 1844 (Matricule de la brigade), chevalier des SS.-Maurice et Lazare; ép. le 25 février 1854 (R. P. de Saint-François) Louise Guillermin. Mort en 1885 (Notes de la famille).

MARC, colonel du génie en France, officier de la Légion d'honneur. Ep. Josephine Bouche. Mort des suites de la guerre de 1870.

JULES, mort avant 1870.

LOUIS-PHILIPPE-CHARLES-ALEXANDRE-FRÉDÉRIC-FANCRED (?) D'HAUTEVILLE-TERMIGNON (nommé ainsi dans ses divers grades), né le 30 août 1830 à Wetzlar, porte-drapeau au 8^e régiment de hussards en Prusse en 1848, capitaine de cavalerie, puis chef d'escadrons au 5^e régiment de réserve de hussards, prit part au siège de Metz. Ep. Catherine-Luina (?) de Sperber.

Notes de la famille.

SUZANNE-MARIE-ADÉLAÏDE, dite **ADÈLE**, née le 5 juillet 1858 (R. P. de Saint-François), morte à la Rochette en 1883 (Notes de la famille).

LÉON-AU-TINE-GUSTE, décédé.

EMILÉ, a été juge à Talli, demeuré à Rumilly; ép. N. N.

MARIE, décédée.

OMER, ancien officier de marine, religieux de la Compagnie de Jésus.

LOUIS-FANCRED, né le 23 janvier 1864, lieutenant de pontonniers de la garde en 1884.

JENNY-IDA, née le 13 février 1865.

ROBERT-GUISCARD, né le 4^{er} avril 1868, lieutenant au 3^e régiment de la garde à pied en 1889.

LOUINA (?) GONZATANCE, née en 1869.

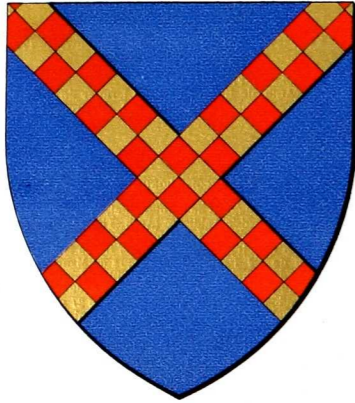
PIERRE (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

PIERRE (DE LA). — Voir au SUPPLÉMENT.

PIERREFEU (DE). — Voir au SUPPLÉMENT et LATARD.

PIGNIER

SEIGNEURS DU (OU DE) FONTANY (OU FONTANIL), A GRÉSY EN GENEVOIS.



P. *d'azur au sautoir échiqueté de deux tires d'or et de gueules* (Dictionnaire du Blason). Selon le Comte de Loche, l'échiqueté serait de 4 tires (*Histoire de Grésy-sur-Aix*).

I. N° ÉTIENNE PIGNIER, mort avant 1443. N° JACQUES PIGNIER, témoin à Belley en 1419 (Arch. Lucey).

II. N° REYMOND, prête hommage, le 7 décembre 1423, à François, seig' de Grésy, pour tout ce qu'il possède dans son mandement (L), et reçoit, le 17 février 1442, investiture du fief du Fontany (*Ibid.*). Il teste le 7 mars 1443 (Analyses des Arch. Costa). Est-il le N° Raymond Pignier qui attaqua, le jour de la décollation de saint Jean 1413, sur la place de Belley, Jean et Michel d'Escrivieux (Arch. Lucey)?

III. N° ANTOINE, cohéritier universel de son père, 1443. Prieur de Saint-Baldolph en 1461 (L). Vén^{te} Mess^{rs} Antoine Pignier, prieur de Saint-Baldolph, témoin à Grésy le 25 avril 1460 (Arch. Thuyset). Vén^{te} Mess^{rs} Antoine Pignier, prieur de Oyer (?), arbitre à Longefan en septembre 1470 (*Ibid.*).

N° JACQUES (L), ép., le 29 janvier 1482 (G et L), Aymare de Dorgeoise, fille d'Amé, écuyer du Dauphiné, laquelle ép.: 2° N° Georges de Menthon de la Balme, et, veuve de ce dernier, teste le 24 juin 1508, faisant un legs à Jeanne, sa fille, seul enfant du 1^{er} lit qu'elle mentionne (Arch. Monthouz), et nommant héritier universel N° Pierre le jeune de Menthon, coseig' de la Balme.

JEANNE, mentionnée au testament de sa mère, 1509, et alors mariée à N° François de Veigé (Arch. Monthouz). François avait épousé en 1^{re} noces D^{lle} Louise Blondet (Proc^{es}, Arch. Manuel).

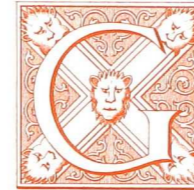
GASPARDE, son père lui lègue 1.500 fl., et la substitue à son frère Georges. Ep. N° Louis de Challandière. Par testament de 1547, N° Georges Pignier, son frère, reconnaît devoir audit Louis 2.000 fl., par lui constitués à Gasparde, et substitue celle-ci aux filles du testateur. Mess^{rs} GUILLAUME, prêtre, teste le 14 septembre 1552 (Analyses des Arch. Costa), nommant héritière universelle Jeanne de Mareste, veuve de N° Georges Pignier; fait à Grésy, dans la maison de N° Jean-Claude Pignier, seig' du Fontany. Témoin, en 1547, au testament de son frère Georges.

LOUISE, leur mère leur lègue à chacune 1.500 fl., quand Ep., contrat dotal du 10 novembre 1556 (Analyses des Arch. Costa). N° Jean-Humbert, fils de N° Guillaume de Mouxy de Grésy. Légataire de 50 écus de sa mère, 1563. Veuve, elle transige, le 1^{er} novembre 1582, avec N° Philibert de Mouxy (Arch. Mouxy-Reynex). Ses fils Jean-Claude et Claude-François sont légataires de leur grand-mère ci-dessus, 1563. Louise est substituée par sa mère. JEANNE, elles seront en âge de se marier et elle les substitue, 1547. Ep. N° Jacques Garlat, morte avant le testament de sa mère, 1563, qui lègue 5 écus à Claudine, fille de ladite Jeanne. PHILIPPINE, Ep. N° François Fornerat, seig' de Corsinge. Substituée par sa mère et légataire pour 50 écus, 1563; les deux filles de Philippine auront chacune 10 écus.

LOUISE, ép. N° Jean de Regard, seig' de Chanay, le 8 février 1595 (vieux pennon, Arch. Thuyset). Ce fut sa 1^{re} femme, et elle mourut le 6 juillet 1607, en couches (R. P. de Mognard). N° GASPARD, cohéritier universel de son père, 1577 (L); présent, en 1606, à Grésy, à la visite pastorale de saint François de Sales (L, *Histoire de Grésy*, p. cxxv). Ep., contrat dotal du 17 novembre 1594 (Arch. Saint-Jorioz). Françoise Pioussac d'Airasca, veuve de 1^{er} Mons^{se} Claude Busillet; 2° de N° Jean-François de Monthouz en Duvy, qu'elle avait épousé par contrat dotal du 15 novembre 1592 (*Ibid.*). Françoise fut marraine, le 19 janvier 1603, d'une fille de sa belle-sœur Louise (R. P. de Mognard). Antoine fut tuteur de son beau-fils Jean-Marc de Monthouz. N° ANTOINE, seig' du Fontany, parrain, le 9 juillet 1607, d'un fils de Louise Pignier, sa tante, femme Regard (R. P. de Mognard); Ep. Charlotte, fille de N° Jean-Paul de Rolland. Quitance dotale du 10 octobre 1620 (Arch. Saint-Jorioz). Mort en septembre... peu de temps après sans enfants (*Ibid.*). Se qualifiait Seig' de Monthouz (Arch. Barrioz); était frère utérin de Jean-Marc de Monthouz, qui se fit capucin. Laissa ses biens, de même que ses deux frères et ses deux sœurs, par testaments ou cessions, à D^{lle} Philiberte Pignier ci-contre, mariée à N° Etienne du Chesne (*Ibid.*).

PÉRONNE, religieuse à Sainte-Catherine (Arch. Saint-Jorioz). JEANNE-CLAUDINE, alias FRANÇOISE, religieuse à la Visitation, cède ses droits à Antoine, son frère, le 26 mars 1623 (Arch. Saint-Jorioz). DENIS, religieux de Saint-Augustin, des 2^{es} mariés du Chesne (Arch. Saint-Jorioz). HUMBERT, religieux de Saint-Dominique, de N° Etienne du Chesne ci-contre (Arch. Saint-Jorioz).

PIGNIER DU FONTANY



UICHENON a laissé dans ses Manuscrits un court fragment généalogique de cette famille; nous avons pu le vérifier et le rectifier. Le C^o de Mouxy de Loche a fait l'historique de la seigneurie du Fontany et a donné la généalogie des Pignier dans son *Histoire de Grésy-sur-Aix*. Nous lui faisons quelques emprunts en complétant son travail et en redressant certaines inexactitudes. Du reste, il est regrettable qu'il n'ait pas suffisamment indiqué les sources auxquelles il a puisé.

Les Pignier, peut-être originaires de Belley, apparaissent à Grésy au commencement du xv^e siècle et disparaissent au xvii^e. La dernière de cette famille épousa d'abord N° Étienne du Chesne, puis N° Jean-Louis de Grenaud.

Dans les derniers temps, le nom est écrit quelquefois *de* Pignier, ou même *d'Épignie*.

(L) signifie C^o de Loche, *Histoire de Grésy*. (G) signifie Guichenon.

N° JEAN, cohéritier universel de son père, 1443. Il alberge une vigne à Grésy le 9 octobre 1445 (L). Témoin à Grésy le 8 avril 1457 (Arch. Thuyset). Une obligation est passée en sa faveur le 8 mai 1458 (L). Un Jean Pignier figure parmi les lances brisées qui prirent part à la guerre de 1420 contre le Duc de Milan (Costa de Beauregard, *Souvenirs d'Amédée VIII*). Il aurait épousé Marceline de Poisy (?), tutrice de ses enfants en 1460 (L).

IV. N° ANTOINE, seig' du Fontany (L), vice-châtelain de..., témoin à un acte passé à Chambéry le 12 juin 1490 (Arch. Morand). Alliance inconnue.

N° JEAN HUBERT, seig' du Fontany, passe reconnaissance en faveur du Duc de Savoie pour son fief du Fontany le 30 mai 1507 (L). Ep. Antoinette, fille de N° Aubert de la Balme, laquelle renonce, le 27 juillet 1501, à tous ses droits moyennant une dot de 1.200 fl. (Arch. Thuyset). Jean-Humbert et Antoinette font une vente le 20 décembre 1516 (Arch. Manuel). De l'autorité de son dit mari, *domini Fontanil*, elle cède, le dernier décembre 1523 (*a natvate*), à sa sœur Jeanne, femme de N° Jean Odinet de Chambéry, ses droits sur un pré vendu jadis à N° Jean de la Balme; fait *apud Fontanil* dans la maison dudit N° Jean-Humbert Pignier (Arch. Thuyset). Il teste le 6 juin 1524, dit fils de N° Antoine, léguant l'usufruit à Antoinette, sa femme, fille de N° Aubert de la Balme, laquelle il substitue à son fils et à sa fille (Analyses des Arch. Costa). PIERRE, naturel (L), ép. Antoinette Bo-guet (*Ibid.*).

VI. N° GEORGES, seig' du Fontany, héritier universel de son père, 1524; ép., le 28 septembre 1531 (G et Comnène), Jeanne, fille de N° Claude de Mareste. Elle teste, veuve, le 3 février 1563 (Arch. Savoironx); veut être enterrée au cimetière de Grésy en la place de son feu mari. Il teste le 28 novembre 1547 (Arch. Thuyset); seig' du Fontany; veut être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Grésy, au tombeau de ses prédécesseurs, avec « cents pretres tous chantans messe et autres divins offices », lègue un usufruit à sa femme Jeanne de Mareste, notamment celui de « toute la grande tour de sa maison d'habitation », donne 20 fl. à Marguerite, fille de N° Jacques Paris, sa *Damoiselle*, pour ses bons services, etc.; fait au Fontany dans la maison du testateur. BONNE, ép.: 1^{er} François Cellier (L); 2^e cont. ép.: 1^{er} Louis Cellier (L); 2^e cont. ép.: 1^{er} Jean de Laval, 1515, Jean, fils naturel de Jacques de Clermont (*Ibid.*).

VII. N° JEAN-CLAUDE, seig' du Fontany, héritier universel de son père, 1547, « en eage pupil ». Ep., contrat dotal du 10 novembre 1556 (Arch. Barrioz), Françoise de Cerisier, fille de N° Nicolas et de Claudine de Menthon. L'époux donne la garantie de la dot et de l'augment sur tous ses biens et la moitié de la maison-forte du Fontany et même sur les biens qui furent de N° Aubert de la Balme, seig' de Longefan, aux mandements de Grésy et de Montfalcon, lesquels biens vinrent en partage à feu D^{me} Antoinette, fille dudit feu Aubert et grand-mère de Jean-Claude. Il signe (Pignier de Fontany) une quittance dotale partielle le 7 février 1561, acte passé dans la maison-forte de Fontany (*Ibid.*). Présent à un contrat dotal le 15 février 1570 (Arch. Manuel).

VIII. N° et Spec^{le} CLAUDE, seig' du Fontany, docteur ès droits, cohéritier universel de son père, 1577 (L). Était, le 15 septembre 1580, avec ses frères sous la tutelle d'Antoine de Cerisier, qui passe en leur nom reconnaissance de leur fief en faveur du Duc de Genevois (*Ibid.*). En 1582, les trois frères font renouer leurs reconnaissances de fief (*Ibid.*). Un Jean-Claude Pignier était nouvel avocat à Chambéry en 1595 (M^o Magnier, *Soc. d'Hist. Savois.* 37, p. 416). Lui et son frère Antoine sont héritiers particuliers de leur aïeule, femme de Nicolas de Cerisier, 1586. Fut substituée à son père par Jeanne de Mareste, son aïeule, 1543. Ep. Louise, fille de N° Jean d'Orlier, seig' de Montprevois, laquelle teste le 10 février 1612 (G et L). Claude mourut avant 1613 (Arch. Savoironx), le 3 octobre 1597 (L), après avoir testé le 16 septembre précédent (*Ibid.*). Louise fut en procès, dès 1598, avec N° Antoine Pignier, son beau-frère, et transigea le 3 juin 1600, ayant pour arbitre N° Claude d'Orlier, sénateur (*Ibid.*).

PHILIBERTE, D^{me} du Fontany, ép.: 1^{er} contrat dotal du 13 janvier 1613, N° Etienne du Chesne, seig' du Crest, bourgeois de Seyssel (Arch. Savoironx); elle agit de l'autorité de N° Guillaume Falcoz (ou Falcaz), procureur à Annecy, son curateur, qui lui constitue en dot tous ses biens, maison, grange, moulins, terres, etc., avec rentes, fiefs, hommes, hommages, etc., témoins N° Antoine des Portes, seig' de Grésy, et N° Jacques de Montfalcon, ses parents et alliés; N° Etienne du Chesne, coseig' du Fontany, est témoin à Chambéry le 15 décembre 1622 (Arch. Mouxy-Reynex); il est témoin et dit Seig' de Fontany le 18 mai 1625 (Arch. Savoironx); 2^e le 23 février 1650 (Arch. Saint-Jorioz), N° Jean-Louis de Grenaud, seig' de Nercia. Elle parait avoir hérité de ce second mari, mort sans enfants. Etant veuve dudit Seig' de Nercia, elle fut subastée du fief de Nercia en 1668 (Baux, *Nobiliaire du Bugey*). Le fief du Fontany fut acheté, le 10 octobre 1633, par N° Melchior Paschal (L). Etienne du Chesne et Philiberte furent, lui parrain en 1625, elle marraine en 1636 (R. P. de Mognard).

PILLET-WILL. — Voir au SUPPLÉMENT.

PINARD. — Voir au SUPPLÉMENT.

PINGON (DE)

SEIGNEURS DE PINGON, LE CREST (PRÈS DE MONTMÉLIAN), DUINES, COSEIGNEURS DE MARTHOD ET CORNILLON, BARONS DE CUSY, EN SAVOIE OU GENEVOIS; COMTES DE SALLENOVE, SEIGNEURS DE MARLIOZ, DANS LA PROVINCE DE CAROUGE (ANCIEN GENEVOIS); SEIGNEURS DE MONTFORT ET BONVILLARET EN MAURIENNE; DE SALINS EN TARENTEISE; DE PREMEYZEL, LA CUEILLE ET PRANGIN EN BUGÉY; DE MATEGNIN, AU PAYS DE GEX (ACTUELLEMENT SUISSE); DE CONFLANS EN BRESSE; ETC.



P. : tiercé en fasce, le 1^{er} d'argent chaussé d'azur, le 2^e d'or, le 3^e d'argent chapé d'azur.
Cimier : un cerf issant d'or (Guichenon; cachet de 1689, Arch. Mareschal); ils en ont aussi porté d'autres.

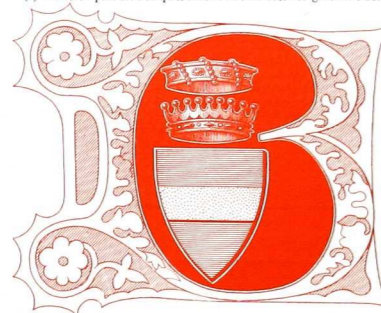
Devise : *SOLI DEO GLORIA* (se voit encore sur la porte du château de Pingon).

NOTE HÉRALDIQUE. J'adopte cette description du blason, qui est la plus exacte et la plus complète, ne laissant aucun doute sur la manière de le rendre par le crayon, de préférence à celles, erronées ou pas assez précises, de mes devanciers. Du reste, c'est celle, rectifiée, que donne Guichenon dans l'*Histoire des Dombes* : tiercé en fasce, le 1^{er} d'argent chaussé (il ne dit pas de quel émail), le 2^e d'or, le 3^e d'azur chapé d'argent (c'est l'inverse). Le même (Indice Armorial) blasonne : d'azur à la fasce d'or et 2 pointes d'argent, l'une en chef, l'autre en pointe; le même (Manuscrits, Généalogie Pingon) : d'azur à la fasce d'or accompagnée de 2 girons, diamants ou pointes d'argent, l'une en chef, l'autre en pointe; le même (Manuscrits, Alliance Gruet) : d'azur à la fasce d'or brisée de 2 girons d'argent; Ménestrier : d'azur à une fasce d'or, flanquée de 2 pointes d'argent, appointées vers la fasce; Besson et la Nouvelle Méthode du Blason du P. Ménestrier par M. L. : d'azur à la fasce d'or flanquée en chef et en pointe d'argent; aussi Besson : d'azur à la fasce d'or accompagnée de 2 pointes d'argent contreposées et appointées, l'une en chef, l'autre en pointe; les Preuves des Saints-Maurice et Lazare en 1573 : gironné d'argent et d'azur à une fasce d'or, etc. (1).

Ce sont les vraies armes de cette famille, celles que portaient Emmanuel-Philibert, l'historien (cachet 1573, Arch. Mareschal), son frère Antoine (son tombeau), Jean-François, seigr de Duines (cachets de 1663, Arch. Mareschal), Victor-Amé, seigr de Pingon (cachet 1680, Arch. Thuysset), Antoine, seigr de Prangin (cachet 1720, Arch. Laplace), qui figurent aux Preuves de Malte Cheyron-Villette en 1716, et que les commissaires pour les Preuves de Malte en 1737 ont vues en plusieurs endroits au château de Pingon, etc. Le célèbre historiographe, dans sa vie, qui n'a été publiée qu'en 1790, prétend avoir vu à Aix en Provence les armes de ses ancêtres : d'azur à la fasce d'or (représentées dans la lettre ornée ci-dessous), sans les pointes (pyramides), qui auraient été ajoutées par la branche de Savoie (2). Le cachet de Jacques-Sylvestre de Pingon, baron de Cusy, en 1689 est : écartelé, aux 1 et 4 de ces prétendues armes primitives des Pingon, et aux 2 et 3 des armes ordinaires des Pingon de Savoie (Arch. Mareschal). Enfin au XVIII^e siècle, Hyacinthe, chevalier de Malte, Gaspard, comte de Lyon, son frère, et Gaspard-Vincent, leur neveu, portèrent seulement : d'azur à la fasce d'or. Ces deux derniers obtinrent même que la Chambre des Comptes, par arrêt du 19 janvier 1779, sous prétexte de l'extinction de la branche (ainée) de Provence au XVI^e siècle, leur déclara « loisible » de faire peindre dans le livre du Blason « lesdites armoiries pleines de la branche ainée ». « Les recourans » s'appuyaient sur une chose fautive en prétendant que, depuis l'extinction de la branche de Provence, soit plus de deux siècles, ils avaient toujours porté, tant eux que leurs ancêtres : d'azur à la fasce d'or sans brisure. Ce retour à d'anciennes armoiries est cité dans la *Nouvelle Méthode du Blason du P. Ménestrier*, mise dans un meilleur ordre, par M. L. (Lemoine), parue en 1770, et l'auteur cite ce fait comme exemple de brisure pour les branches cadettes.

(1) Au cours de l'impression, mon ami M^r d'Arcoillères a l'obligeance de me faire remarquer que Palliot (*Voyage et parfaite science des Armoiries*, p. 659-660) blasonne de la même manière que moi. Je suis heureux de m'être rencontré ainsi avec ce grand héraldiste. Chevillard (*Armorial de Bourgogne et Bresse*) blasonne : écartelé en sautoir d'argent et d'azur à la fasce d'or (Com^{te} de M^r d'Arcoillères); le dessin conforme à la description ne représente plus le blason Pingon.

(2) On verra plus loin ce qu'il faut croire de cette origine aixoise.



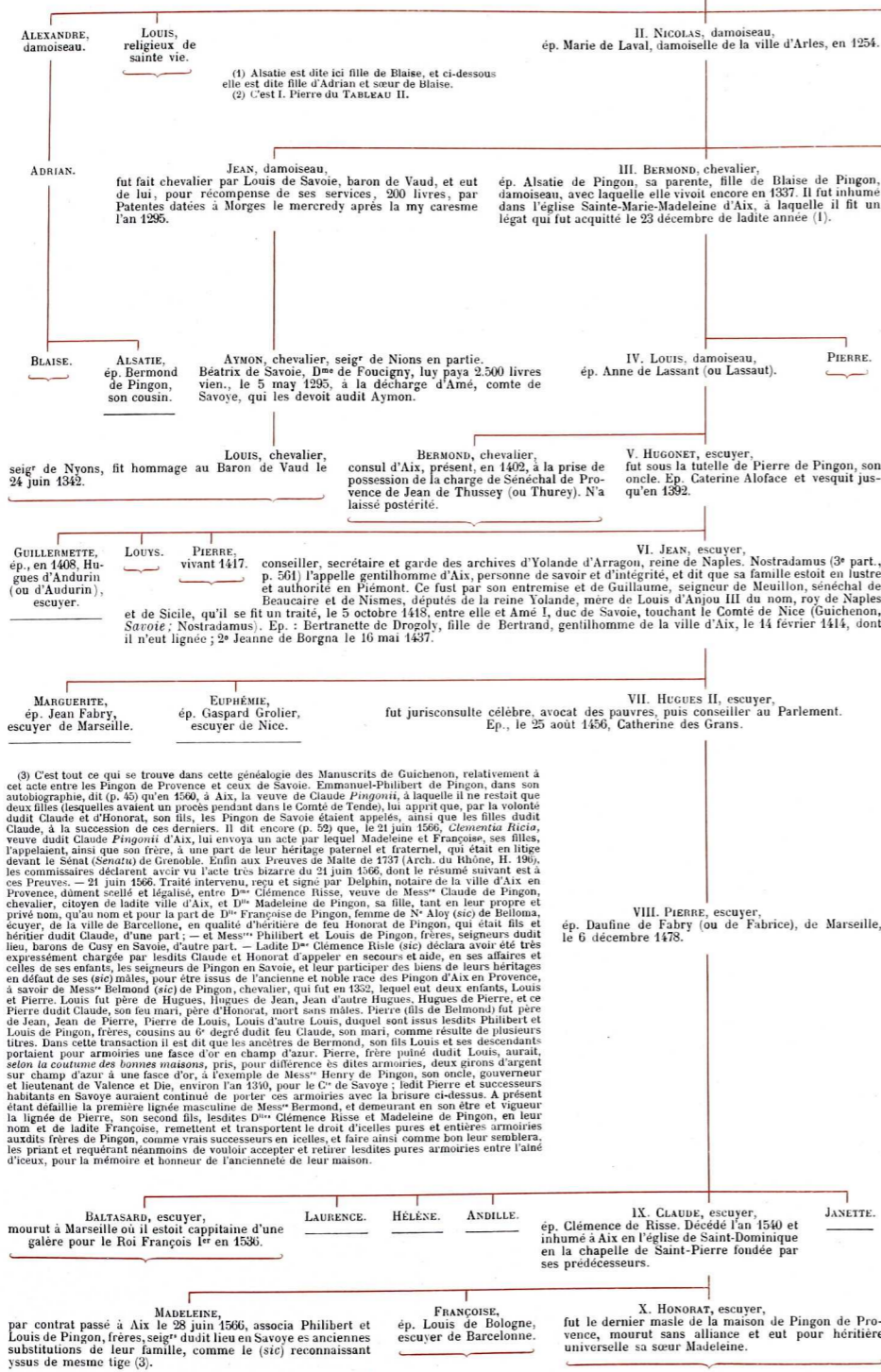
Il est souvent nous nous dispensons de rappeler ou faire connaître les légendes qui entourent l'origine des familles. D'après la plupart de ces légendes ou prétendues traditions, les familles viendraient de l'étranger. Cela se comprend : comme à une certaine époque, où l'on voudrait les faire passer pour nobles et déjà illustres, elles ne sont pas connues comme telles dans notre région, on a trouvé tout simple de leur attribuer une brillante existence dans un autre pays. Nous n'attachons à l'autorité de nos devanciers que l'importance qu'elle mérite, et que ce soit Guichenon, Besson, Charles-Auguste de Sales, voire même d'Hozier (comme on l'a vu pour les Montbel-d'Entremont) ou des généalogistes officiels, nous n'acceptons pas leurs assertions

sans contrôle. Ici nous sommes obligé de lutter contre forte partie pour la découverte de la vérité, parce que l'historien Philibert (ou Emmanuel-Philibert) de Pingon, historiographe de Savoie, qui a acquis une grande célébrité, a inventé une origine chevaleresque et provençale, qui n'a été mise en doute par aucun historien ou généalogiste, pas même par l'Ordre de Malte ou la Chambre des Comptes en 1779. Guichenon, dans ses manuscrits, a laissé une généalogie conforme aux prétentions de Philibert. Mais, comme nous l'avons dit ailleurs, Guichenon acceptait parfois des généalogies qu'il n'avait pas dressées lui-même. Besson a laissé des notes, où cette origine d'Aix en Provence est signalée sans commentaires, d'après les Archives de Cusy (il n'y aura vu qu'un mémoire rédigé dans ce sens), et il ne fait pas remarquer qu'elle est en contradiction avec le testament, en 1472, de Pierre Pingon, dont il donne l'analyse, et où Pierre est dit *de Poncin*. Dans sa filiation, il y a du reste de grandes divergences avec celle de Guichenon. Ainsi, d'après Besson, l'acte de 1566 produit aux Preuves de Malte, et l'autobiographie de Philibert de Pingon, ce serait Pierre, fils de Bermond, chevalier, qui aurait formé la branche de Savoie et aurait été père de Jean, celui-ci trisaïeul du célèbre historiographe, tandis que Guichenon donne, pour chef de cette branche, Henri, frère dudit chevalier Bermond, et cet Henri aurait été père de Pierre, père lui-même dudit Jean. La Chesnaye des Bois réédite la même origine fabuleuse; il est vrai qu'il ne s'appuie que sur un mémoire domestique. Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que les Commissaires de l'Ordre de Malte, pour les Preuves de François-Hyacinthe de Pingon en 1737, déclarent en bonne et due forme un acte du 21 juin 1566, passé entre les dernières des Pingon de Provence et Emmanuel-Philibert et Louis, barons de Cusy, et par lequel elles reconnaissent qu'ils sont de la même famille. Deux hypothèses se présentent à l'esprit. Ou cet acte est apocryphe : les Commissaires de Malte, tous deux Savoyards, les Chevaliers de Sales et de la Valdisère, ont été induits en erreur; comme nous l'avons dit précédemment, les Chevaliers de Malte n'étaient pas tous de fins paléographes; au surplus l'acte pouvait avoir été parfaitement imité, à l'époque même de la date qu'il portait, puisque l'historien de Pingon le cite vaguement dans son autobiographie imprimée en 1779. Ou bien l'acte est authentique : il y avait vraiment à Aix une famille de Pingon, sur le point de s'éteindre à cette époque, et qui aura cru que celle de Savoie était de la même race. Il est presque certain que cette dernière hypothèse ne doit pas être admise, parce que nous n'avons pas découvert à Aix une ancienne famille noble du nom de Pingon, comme nous l'expliquerons plus bas. C'est donc la première hypothèse qui est de beaucoup la plus vraisemblable. — Dans les pièces, qui accompagnent l'arrêt rendu en 1779 par la Chambre des Comptes relativement aux armoiries des Pingon, se trouvent les Preuves pour l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare de Charles, fils de l'historien Philibert; à ces Preuves sont cités, « à la marge de l'arbre généalogique », divers actes de 1295, 1332, 1337, 1350, 1352, 1392, etc., tendant à prouver l'existence des Pingon d'Aix à ces dates; mais, comme ces actes n'ont pas été exhibés, il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Il est à remarquer que l'acte de 1566, de la plus grande importance pour établir le lien entre les deux familles (d'Aix et de Savoie), s'il était véridique, n'est pas cité à ces Preuves de 1573, sept ans après. Pourquoi n'est-il pas produit alors et n'apparaît-il qu'au XVIII^e siècle? — Quant à l'arrêt imprimé en 1779, concernant les armoiries des Pingon, il ne prouve pas que la Chambre des Comptes ait reconnu la légitimité des prétentions, l'authenticité des actes produits, ni l'exactitude de la filiation; la Chambre autorise simplement cette famille à faire peindre dans le livre du Blason les armoiries données comme armoiries pleines de la branche ainée. L'arbre généalogique, qui accompagne cet arrêt, est faux, même pour des degrés inférieurs; ainsi Emmanuel-Philibert, l'historien, ne serait pas l'ainé de son frère Louis; son fils, Charles-Emmanuel, serait mort sans enfants; François serait le fils aîné de Louis III, etc. Parmi les pièces produites se trouve un extrait de la Chambre des Comptes prouvant que Pierre, bisaiéul de l'historiographe, était secrétaire ducal en 1443, et dans cet extrait il est appelé *providus vir* : cette expression, opposée à toute qualification indiquant la noblesse, est tout à fait contraire à la thèse soutenue par ceux qui ont obtenu cet arrêt. — Il n'est pas fait mention de l'origine provençale au résumé des Preuves de Malte d'Antoine de Pingon, en 1548, fait par Besson; elle n'était pas encore inventée, paraît-il. Il va sans dire que les auteurs modernes, tels que Grillet, Jules Baux, Révérend du Mesnil, ne mettent pas en doute cette origine. Et même Baux (article Prangin) commet une singulière erreur : il prétend que la branche de Savoie (qu'il distingue d'une branche fixée à Aranc en Bugéy) était transférée depuis deux siècles et demi à Dôle et était en possession du fief de Prangin, qu'elle conserva jusqu'à la Révolution. Révérend du Mesnil aurait dû s'apercevoir que l'origine provençale ne s'accordait pas avec un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon, qu'il cite, signé Curlando, archiviste à Turin (fin du XVIII^e siècle), déclarant que les plus anciens membres connus de cette famille sont du XV^e siècle, et que notamment l'un d'eux, Pierre, secrétaire ducal en 1448, y est dit *de Poncin*.

Est-ce qu'il y a eu à Aix une famille chevaleresque appelée de Pingon? Nos recherches à cet égard ont été infructueuses. Cependant nous ne pouvons affirmer d'une manière absolue qu'il n'y en a jamais existé, ce serait téméraire. Mais nous y avons trouvé des *de Pigon* (de *Pigono* en latin), qui, du reste, ne paraissent pas avoir occupé une situation très élevée. Dans le *Nobiliaire des Bouches-du-Rhône*, par de Genouillac et le M^r de Piolenc, parmi les assesseurs de cette ville, sont cités : Pierre de *Pigono* en 1255, autre Pierre en 1359, Bermond de Pigon en 1398, Hugues en 1412, Jean en 1441 (pas dit noble, pas plus que ses prédécesseurs), enfin, en 1470, Noble Hugues de *Pigono*. Ce prénom de Bermond est à retenir, il se trouve dans la filiation donnée par l'historiographe, qui aura été frappé, pendant son séjour à Aix, de la ressemblance entre Pingon et Pigon. Lui-même ou l'un de ses descendants ont fait graver sur le château de Pingon, bâti par Louis II, son père, ou moins probablement Louis I, son grand-père, une inscription qui a été relevée par les Commissaires de Malte en 1737 : « Messire Bermond de Pingon, chevalier », au-dessus des prétendues armoiries pures des Pingon, c'est-à-dire d'azur à la fasce d'or.

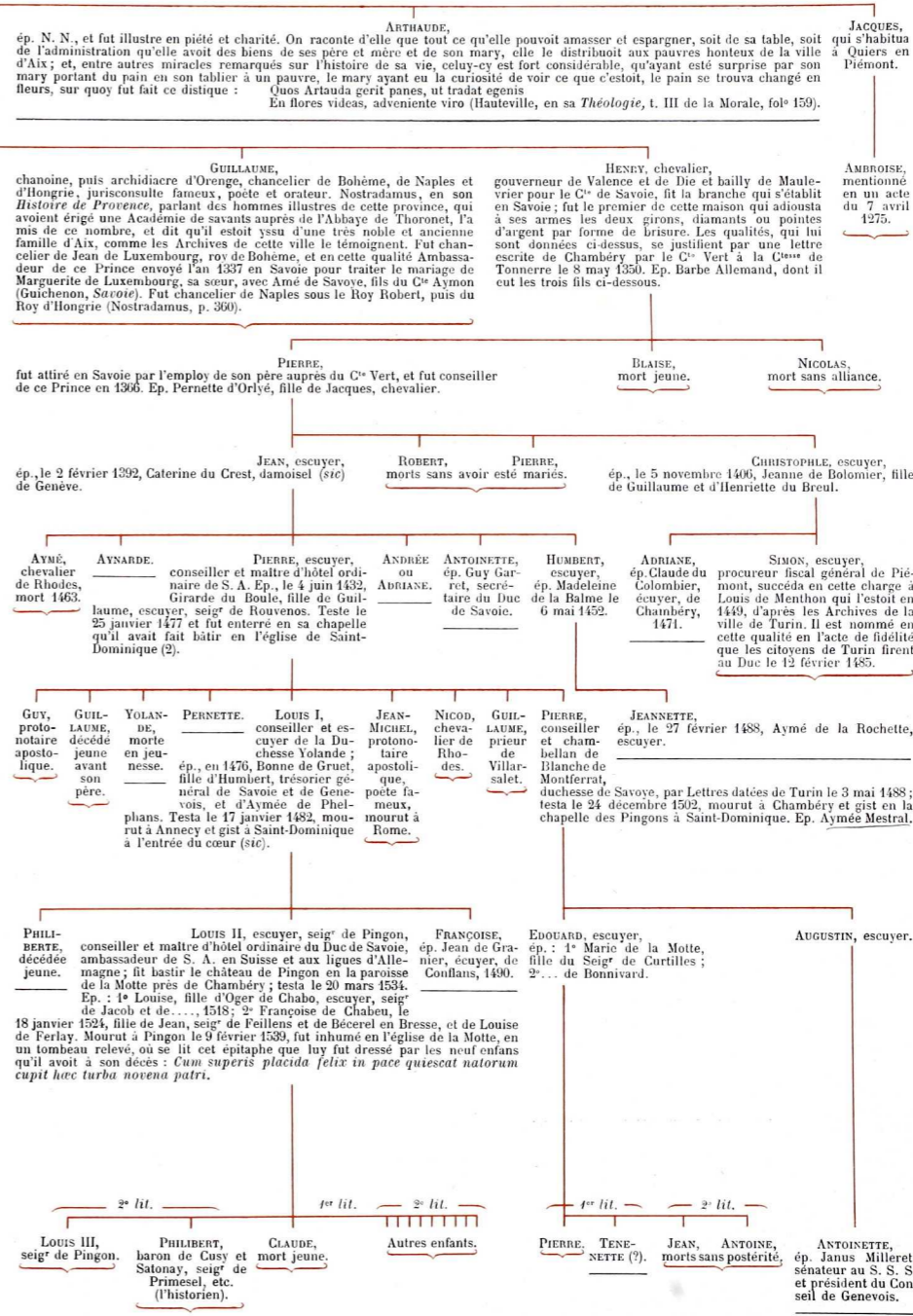
(Voir la suite au n^o 403.)

ép. à Aix, le 23 juillet 1239, Catherine d'Oraison, fille de Guillaume, seigr d'Oraison. Teste le 3 décembre 1253, nommant ses enfants ci-dessous.



(3) C'est tout ce qui se trouve dans cette généalogie des Manuscrits de Guichenon, relativement à cet acte entre les Pingon de Provence et ceux de Savoie. Emmanuel-Philibert de Pingon, dans son autobiographie, dit (p. 45) qu'en 1560, à Aix, la veuve de Claude Pingon, à laquelle il ne restait que deux filles (lesquelles avaient un procès pendant dans le Comté de Tende), lui apprit que, par la volonté dudit Claude et d'Honorat, son fils, les Pingon de Savoie étaient appelés, ainsi que les filles dudit Claude, à la succession de ces derniers. Il dit encore (p. 52) que, le 21 juin 1566, *Clementia Riccia*, veuve dudit Claude Pingon d'Aix, lui envoya un acte par lequel Madeleine et Françoise, ses filles, l'appelaient, ainsi que son frère, à une part de leur héritage paternel et fraternel, qui était en litige devant le Sénat (Sénato) de Grenoble. Enfin aux Preuves de Matte de 1737 (Arch. du Rhône, H. 196), les commissaires déclarent avoir vu l'acte très bizarre du 21 juin 1566, dont le résumé suivant est à ces Preuves. — 21 juin 1566. Traité intervenu, reçu et signé par Delphin, notaire de la ville d'Aix en Provence, dûment scellé et légalisé, entre D^{me} Clémence Risse, veuve de Mess^{rs} Claude de Pingon, chevalier, citoyen de ladite ville d'Aix, et D^{me} Madeleine de Pingon, sa fille, tant en leur propre et privé nom, qu'au nom et pour la part de D^{me} Françoise de Pingon, femme de N^o Aloy (sic) de Belloma, escuyer, de la ville de Barcelonne, en qualité d'héritière de feu Honorat de Pingon, qui était fils et héritier dudit Claude, d'une part; — et Mess^{rs} Philibert et Louis de Pingon, frères, seigneurs dudit lieu, barons de Cusy en Savoie, d'autre part. — Ladite D^{me} Clémence Risse (sic) déclara avoir été très expressément chargée par lesdits Claude et Honorat d'appeler en secours et aide, en ses affaires et celles de ses enfants, les seigneurs de Pingon en Savoie, et leur participer des biens de leurs héritages en défaut de ses (sic) mâles, pour être issus de l'ancienne et noble race des Pingon d'Aix en Provence, à savoir de Mess^{rs} Belmond (sic) de Pingon, chevalier, qui fut en 1352, lequel eut deux enfants, Louis et Pierre. Louis fut père de Hugues, Hugues de Jean, Jean d'autre Hugues, Hugues de Pierre, et ce Pierre dudit Claude, son feu mari, père d'Honorat, mort sans mâles. Pierre (fils de Belmond) fut père de Jean, Jean de Pierre, Pierre de Louis, Louis d'autre Louis, duquel sont issus lesdits Philibert et Louis de Pingon, frères, cousins au 6^e degré dudit feu Claude, son mari, comme résulte de plusieurs titres. Dans cette transaction il est dit que les ancêtres de Bermond, son fils Louis et ses descendants portaient pour armoiries une fasce d'or en champ d'azur. Pierre, frère puîné dudit Louis, aurait, selon la coutume des bonnes maisons, pris, pour différence es dites armoiries, deux girons d'argent sur champ d'azur à une fasce d'or, à l'exemple de Mess^{rs} Henry de Pingon, son oncle, gouverneur et lieutenant de Valence et Die, environ l'an 1340, pour le C^o de Savoie; ledit Pierre et successeurs habitants en Savoie auraient continué de porter ces armoiries avec la brisure ci-dessus. A présent étant détaillée la première lignée masculine de Mess^{rs} Bermond, et demeurant en son être et vigueur la lignée de Pierre, son second fils, lesdites D^{mes} Clémence Risse et Madeleine de Pingon, en leur nom et de ladite Françoise, remettent et transportent le droit d'icelles pures et entières armoiries auxdits frères de Pingon, comme vrais successeurs en icelles, et faire ainsi comme bon leur semblera, les priant et requérant néanmoins de vouloir accepter et relayer lesdites pures armoiries entre l'aîné d'eux, pour la mémoire et honneur de l'ancienneté de leur maison.

TABLEAU I. GÉNÉALOGIE DE GUICHENON.



Johannetus Pingonis, bourgeois de Poncin, notaire *jam senex et valedudinarius* (14 août 1433, Arch. de Cour).

ANTOINE Pingonis, notaire (presque certainement celui ci-contre), reçoit, le 16 mai 1449, des Patentes ducales de recevoir-commissaire des reconnaissances féodales dans le mandement de Bagé (*Bagiaci*) (Arch. de Cour, Protocoles ducaux).

ANTOINE, notaire, obtiennent, le 14 août 1433, du Duc de Savoie la faculté d'expédier les actes de leur père (Arch. de Cour).

PIERRE, notaire, conseiller (!) ducal, agit à son nom et lui consigne une dot à son contrat dotal du 2 mars 1437 avec N° Jacques de Pino, de Belley (Analyse d'outre des Arch. Coust.).

N° EYNAUDE, fille de N° (!) Jean Pingon. Son frère, N° Pierre Pingon, conseiller (!) ducal, agit à son nom et lui consigne une dot à son contrat dotal du 2 mars 1437 avec N° Jacques de Pino, de Belley (Analyse d'outre des Arch. Coust.).

(1) En effet, il est dit de Poncin dans son testament; Philibert de Pingon, l'historien, dans son autobiographie, se dit *propeus* de Pierre et *abnepos* de Jean; et, parmi les actes produits pour obtenir l'arrêt de 1773 concernant les armoiries, il s'en trouve un du 20 janvier 1457, où Pierre, secrétaire ducal, se dit fils de Jean, etc.

(2) Famille qui n'est inconnue et n'est peut-être pas de la Savoie. Il est à remarquer que Guichenon dit que Guillaume du Boule (sic) était seigneur de Rouvenos, et que, dans le résumé des Preuves de Malte de 1539, donné par Besson, les témoins ne parlent pas de la famille du Boule (ou Boule) mais de la famille du Rouvenoz. Il existait bien en Genevois ou Faucigny une famille noble de ce dernier nom. Serait-ce Guillaume du Rouvenoz, qui aurait été seigneur du Boule (ou Boule)? Il faut aussi remarquer que Besson ne rapporte pas que ces témoins aient parlé des Gruet et des Farfein, qui étaient des ascendants plus rapprochés ou aussi rapprochés du présent.

HUMBERT Pingonis de Poncin, commissaire et notaire, reçoit en 1451 la permission du Duc, en raison de ses services, de se servir des protocoles d'Antoine Pingon, notaire, son père, récemment décédé (Arch. de Cour). Presque certainement le même que *Honestus vir Humbertus Pingonis, secrétaire ducal*, nommé, le 22 septembre 1457, receveur et cellier de Poncin, Cerillon, Beauvoir, etc. (Arch. de la Côte-d'Or). Ses comptes de cet office se trouvent à ces Archives pour 1457-58, 1458-59 et 1459-60. Dans celui de son successeur figure un N° Humbert Pingon, fermier de la dime de Luyrieu. Probablement le même.

PIERRE PINGON, drapier, bourgeois de Chambéry, avait une maison dans la rue Grenaterie, près Saint-Léger, 1457, 1486 (Arch. Thuyset).

ODDINET Pingonis, porté sur la liste des tailles de Chambéry, rue Saint-Antoine, en 1452 (Arch. de cette ville).

N° PIERRE PINGON, cohéritier universel, 1472 (Besson). Très probablement le N° Pierre Pingonis, qui, le 23 novembre 1495, acquiesce la ferme du commun du vin de Chambéry avec Maître André Ruffin, *patissierus*, et J.-B. Brondellact (Arch. de cette ville). N° Pierre Pingonis fit, le 27 août 1497, une vente à la chapelle de saint Jean-Baptiste et Évangéliste (sic) dans l'église de Lémenc (Arch. Thuyset). Sur un plan de la ville de Chambéry du XVIII^e siècle est citée la maison de la rue Grenaterie, relevant du lieu d'Hautecombe, selon reconnaissance du 1^{er} juillet 1474, de Prélian commissaire, fol^o 105, et appartenant à N° Louis, fils de feu N° Pierre Pingon, qui reconnaît à son nom et à celui de N° Pierre, son frère (Arch. de cette ville).

Discret HENRI PINGON, notaire, témoin à Montmelian le 20 mai 1501 (Arch. Thuyset).

N° EDOUARD Pingonis, bourgeois de Chambéry (Arch. Pingon), secrétaire ducal le 6 et le 21 avril 1513, et témoin à Bassens et à Chambéry (Arch. Thuyset). Ep. : 1^o Marie de la Motte, fille de N° Guillaume, seig^r de Curtillies (Arch. Pingon); 2^o Péronnette (ou Pernette) Bonivard (*Ibid.*). Il fait, ainsi que son cousin germain (*germanus*) Louis de Pingon, le pénultième mars 1522, une donation à la chapelle Saint-Sébastien de la Motte (*Ibid.*). Il mourut vers 1527 (Arch. Thuyset). N° Claude Bonivard, de Vimines, frère de ladite Pernette, et Pierre Rocquier (7) étaient, en 1529 et 1530, tuteurs des enfants du 2^e lit d'Edouard; N° Louis Pingon était leur administrateur et dit oncle desdits enfants (il l'était à la mode de Bretagne), qui avaient eu N° Pierre Pingon pour aïeul paternel (*Ibid.*).

N° AUGUSTIN PINGON. (Je ne sais pas quel était l'aîné de lui ou de son frère Edouard.) Bourgeois de Chambéry. Rev^o Mess^{rs} Urban de Moliens, *electus confirmatus* des églises cathédrales de Valence et de Die, comte de Montmayeur, lui acquiesce, le 23 août 1522, le château et la juridiction de Montfalcon pour trois ans; fait à Saint-Pierre-d'Albigny, témoin N° Jean de la Ravoire, bailli de Montmélian (sic, pour de Savoie) (Arch. Thuyset). Ep. D^o Penine (ou Penyne) Galloise (ou Gallois), fille de N° Jacques Gallois (Arch. Mouxy-Reynex). D^o Penine Galloise, sa veuve, achète des servais à Chambéry le 13 juillet 1562 (Arch. Thuyset). Fille de feu N° Jacques Gallois et bourgeoise de Chambéry, veuve de N° Augustin Pingon, elle teste le 29 septembre 1564; veut être enterrée dans la chapelle de Saint-Bonaventure, fondée par ladite dame dans l'église de Saint-François de Chambéry; fait à Lourdin, dans la paroisse d'Arbin, dans la maison de la testatrice (Arch. Mouxy-Reynex). Une quittance en faveur de N° Françoise Chabeu, veuve de N° Louis de Pingon, est passée à Chambéry, le 18 janvier 1541, en la maison de N° Penyne, veuve de N° Augustin de Pingon (Arch. Thuyset).

ANTOINETTE, ép. Claude-Janus Meilleret, conseiller de S. A. et sénateur au S. S. S. Fille unique et héritière universelle de sa mère Penyne Gallois, 1564, qui lui substitue son fils N° Gabriel Meilleret, puis Mye Meilleret, fille de ladite Antoinette et femme de N° Augustin Garnier.

CLAUDE, CHARLOTTE, JEANNE, FRANÇOIS (ou FRANÇOISE), cités dans la transaction du 3 avril 1528.

N° PIERRE PINGON ou de PINGON. N° Pierre de Pingon est témoin, le 16 novembre 1527, à Chambéry à une vente faite à N° Louis de Pingon (Arch. Pingon), vente laudée le 30 avril 1528, Claude Farfein notaire recevant (*Ibid.*). Il transige, le 3 avril 1528, avec N° Claude Bonivard, de Vimines, et Pierre Roquier, tuteurs de ses six frères ou sœurs consanguins (Inv^o, extrait de la Chambre des Comptes, Arch. Pingon). Il reconnaît, le 22 avril 1528, devoir 15 scus d'or à N° Louis de Pingon *etis avunculo* (à la mode de Bretagne) (Arch. Thuyset). Le 14 avril 1529, en avril 1532 et juillet 1532, le juge-maje et le Duc de Savoie ordonnent des poursuites contre ledit N° Petrum Pingonis pour le paiement de cette somme à N° Louis de Pingon (*Ibid.*). Il transige, le 3 décembre 1528, avec les tuteurs de ses frères et sœurs (Arch. Pingon). Avait eu pour aïeul maternel N° Guillaume de la Motte (*de Mota*, Enquête du 5 juillet 1529); — voir article de Louis, son oncle à la mode de Bretagne; dans cette enquête, un témoin déclare qu'Edouard a laissé sept enfants, y compris Pierre, et sont produites des Lettres signées par N° et secrétaire ducal Baptendier du 24 novembre 1526, et une transaction du 3 décembre 1528, ne permettant audit Pierre de vendre que la septième partie des biens provenant de son père (à cette enquête, le nom est toujours écrit *Pingonis, Pingont, sans de*) (Arch. Thuyset). Comme il avait la moitié de la chapellenie de Saint-Georges des N° de la Motte dans l'église de la Motte, l'autre moitié appartenant aux héritiers de Guillaume *Teventin* et d'Humberte de la Motte, il fait donation de cette moitié à Spec^o Seig^r Louis de Pingon, son oncle, se réservant le droit d'entrée et de sépulture, 2 décembre 1530 (*Ibid.*). Voulant se transporter en France, il fait une vente à N° Louis de Pingon, de terres à la Motte, le 6 décembre 1533 (Arch. Pingon).

N° JEAN, N° ANTOINE, cités dans la transaction du 3 avril 1528. Les tuteurs des enfants pupilles de N° Edouard Pingon, pour payer ce qui restait dû au recteur de la chapelle de Saint-Pierre dans l'église de Lémenc par N° Pierre Pingon, *avum paternum* desdits enfants, vendent une pièce de terre à la Motte, le 28 mai 1531, ind^o 2^e (8) (Thuyset). N° Louis de Pingon fait une acquisition, le 6 février 1536, des enfants de feu N° Edouard de Pingon (Inv^o, extrait des Archives de la Chambre des Comptes, Arch. Pingon). N° Claude Bonivard, de Vimines, en son nom et à celui de N° Pierre Rocquier, tuteurs desdits enfants, reconnaît devoir, le 18 janvier 1530, au recteur de la chapelle des Saints-Jean-Baptiste et Évangéliste dans l'église de Lémenc, 550 ll., pour compte final, en raison d'une vente faite à cette chapelle par feu N° Pierre Pingon (Arch. Thuyset).

(3) et (4) Ces deux testaments de 1472 et de 1482 sont évidemment ceux du bisaïeul et de l'aïeul de l'historien Philibert de Pingon. Les alliances sont les mêmes, sauf la différence d'orthographe, que celles données par Guichenon. Mais, pour Besson, Pierre est de Poncin; il n'est plus maître d'hôtel du Duc, mais seulement secrétaire (le mot d'état, non usité à l'époque, est de trop). Besson reproduit ailleurs (à propos de l'alliance Chabeu), il est vrai, la qualification donnée par Guichenon pour ce Pierre de 1^{er} maître d'hôtel, etc., mais ici Besson n'analyse pas un acte, il dit simplement, sur la foi de ses prédécesseurs: « Il était fils de Pierre, 1^{er} maître d'hôtel, etc. »

(5) Bonne (1^o nommée) fut cohéritière universelle de N° Humbert Gruet, 13 mars 1482, ainsi que ses trois sœurs, Antoinette, femme de N° Jacques Brossy, de Sallanche, Jacquemette, femme de N° Pierre Mistrails, et Jeanne, femme de N° Pierre de Cornillon, de Sallanche.

(6) Louis a écrit lui-même sur le dos de cet acte: *ad opus me. no^o lui pingon velut heredis.*

(7) Pierre Rocquier ou Roquier d'ait probablement leur parent; il était notaire le pén^o décembre 1522 et le 4 mai 1532. Le 30 mars 1534, il est témoin au testament de Louis II de Pingon, et il est dit notaire et secrétaire ducal. Sans doute lui qui est cité dans une quittance du 25 avril 1539: « e mons le Clavier Roque » (Arch. Thuyset). Comme Louis II de Pingon, il sera devenu Clavier de la Chambre des Comptes.

(8) Ce n'est pas l'indiction de l'année 1531, donc l'année ou l'indiction, portées ici, sont fausses.

TABLEAU II.

I. PIERRE Pingonis (d'abord *providus*, puis Noble). Il nous paraît extrêmement probable qu'il est le même que Pierre, notaire, ci-contre, fils de Jean, notaire (1), et hors de doute que c'est un seul et même Pierre Pingon, qui est mentionné aux divers actes suivants. *Providus vir Petrus Pingonis, ducalis secretarius*, reçut 7 florins le 17 décembre 1443, étant envoyé par le Conseil résident à Chambéry auprès du Duc, avec deux chevaux, etc. (Titres produits en 1779 pour obtenir un arrêt de la Chambre des Comptes relatif aux armoiries de Pingon). Pierre Pingonis, secrétaire ducal, et *dudum scriba sublimi consilii Chamberiaci residentis*: une requête est adressée au Duc, le 10 septembre 1446, pour voir les comptes tenus par ledit Pierre (Arch. Camarales). Pierre Pingon, vice-secrétaire du Conseil ducal résident à Chambéry, 1445 (Révéréndu du Mesnil, *Armorial de Bresse, Bugey*, etc., d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon). Pierre Pingon, de Poncin, secrétaire ducal en 1448 (*Ibid.*). Pierre Pingonis, secrétaire et commissaire du Duc: celui-ci ordonne en 1451 de lui payer 100 ll. portés par billet annexé (Arch. de Cour). Pierre Pingonis, ou N° Pierre Pingonis, figure sur la liste des tailles de Chambéry, rue Grenaterie, en 1448-49 (Noble), 1452, 1455, 1456 et 1457 (pas dit Noble ces cinq années) (Arch. de Chambéry). N° Pierre Pingonis est nommé syndic de cette ville en 1458 (*Ibid.*). Cité comme syndic et Noble en 1459 (*M^o 46^o de Savoie*, 3^e série, IX, p. 488). Pierre Pingonis, secrétaire, reçoit, le 4 juillet 1452, l'ordre de percevoir les rentes amphiteuques dues par les hommes du mandement de Bagé (Arch. de Cour). Pierre Pingonis, notaire et secrétaire ducal, est nommé, le 17 septembre 1471 (Arch. La Place), commissaire et receveur des extentes de la maison de Saint-Antoine de Chambéry et du prieuré de Lémenc, par Vén^o Mess^{rs} Guigue *Recogrye* (ou *Ravoiryte*), précepteur de cette maison et prieur commendataire de Lémenc. N° Pierre Pingon, diocèse de Lyon, conseiller (!!) et secrétaire d'Etat (!!) du Duc de Savoie, teste le 25 janvier 1472 (Besson), à Chambéry, où il est habitant et bourgeois; élit sa sépulture dans la chapelle de Saint-Martin qu'il a fondée, fait administratrice D^o Gérardie, sa femme, fille de feu N° Guillaume du Boule (2), nommé exécuteur testamentaire N° Humbert de Gruet, etc., Vulliond notaire recevant (Analyse sujette à caution. Humbert Gruet, et non de Gruet, fut aussi secrétaire ducal et n'était pas dit Noble en 1461; il est dit Noble en 1476 et 1479, Arch. Thuyset; un prochain parent, Gallias Gruet, était mercator et drapperus en 1476 et 1479 (3). Pierre Pingonis, notaire et commissaire du chapitre de Belley pour son lieu de la Motte, est cité, sans date, maintes fois dans des reconnaissances (Arch. Pingon). Mort avant le 1^{er} juillet 1474 (Arch. de Chambéry).

HUMBERT. Ses enfants sont substitués au testament de son frère Pierre, 1472 (Besson).

ép. Etienne de Lancy. Leur fille Jacqueline est légataire, 1472 (Besson).

II. N° LOUIS I PINGON, cohéritier universel de son père. Sans doute N° Louis, fils de feu N° Pierre Pingon, de Chambéry, secrétaire ducal, qui teste le 17 janvier 1482 à Anney (4), fait des legs à Girarde Dubouloz, sa mère, à Pierre, son frère, à Bonne (5), fille d'Humbert de Gruet, femme du testateur, fait héritiers Françoise et Philiberte, ses filles, et ses posthumes à maître, fait mention de sa maison située à la Motte et d'autres possessions (Besson). D'après Besson aussi, tutelle fut décernée, le 28 octobre 1483, à Anney par le juge-maje de Genevois à ladite D^o Bonne, de N° Louis, Françoise et Philiberte, ses enfants; d'après le même, ladite Bonne, veuve dudit Louis, fit, le 8 février 1514, une fondation en l'église Saint-Dominique d'Anney. Ce Louis I, d'après Besson, serait donc mort entre le 17 janvier 1482 et le 28 octobre 1483, et Louis, son fils, serait né entre ces deux dates. Ce Louis I est sans doute le N° et Ege^o Louis Pingonis, secrétaire ducal, qui est témoin, avec Galliacio Gruet drapperus, à une reveute faite, le dernier juin 1476, par N° Aymée, fille et héritière universelle de Commendable Pierre Farfein, mercatoris, fils et héritier d'Hugonin Farfein, marchand et bourgeois de Chambéry, ladite Aymée, femme de N° Humbert Gruet, secrétaire ducal et trésorier général du Comté de Genevois, de 5 florins de servis aux religieux du prieuré de Lémenc (6) (Thuyset). Aymée Farfein (et non Phelphans, comme l'a dit Guichenon) est bien l'aïeule maternelle de Louis II Pingon ci-dessous, qui en fut l'héritier (acte du 21 avril 1513, *Ibid.*). Bonne mourut vers 1515 (*Ibid.*).

III. N° LOUIS II PINGON. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU III. Louis II de Pingon nommé pour un des tuteurs de ses enfants N° François de Granier, seig^r de Fesson, son neveu (sic) (Arch. Manuel et S. S. S.). Bernardin de Granier, écuyer, seig^r de Fesson et du Châtelard, est témoin, le 22 octobre 1566, au château de Pingon, à une transmutation d'hypothèque par N° Louis III de Pingon, à une transmutation d'hypothèque par N° Louis III de Pingon de la dot de sa femme (Arch. Thuyset). N° Donat de Granier est témoin à Pingon le 27 juin 1546 (*Ibid.*).

FRANÇOISE, cohéritières universelles de leur père. Serait morte jeune (vieux arbre).

PHILIBERTE, seig^r de Fesson, son neveu (sic) (Arch. Manuel et S. S. S.).

(Suite du n° 399.)

En admettant même qu'il y ait eu à Aix une famille noble de Pingon, celle de Savoie peut-elle en descendre? Nous dirons : non. En effet, celle de Savoie ne s'appelait ni de Pingon, ni de Pigon, mais Pingon (*Pingonis*) sans particule. Ce n'est que vers 1522, comme on le verra aux tableaux suivants, que le père de l'historien Philibert a changé son nom en de Pingon. Lui-même et ses fils sont encore souvent appelés Pingon (sans de) beaucoup plus tard.

Les Pingon de Provence (s'ils ont existé) et ceux de Savoie ont-ils occupé au XIV^e siècle et au XV^e les grandes charges citées par Guichenon dans sa généalogie, aux Preuves des Saints-Maurice et Lazare de 1573, dans l'acte de 1566 ou aux Preuves de Malte de 1737? J'ai tâché de vérifier les faits les plus saillants. Guillaume de Pingon, archidiacre d'Orange, chancelier de Bohême, Naples, Hongrie, ambassadeur du Roi de Hongrie pour négocier le mariage de Marguerite de Luxembourg avec Amé de Savoie, est cité par Guichenon, même dans son *Histoire de la Maison de Savoie* (I, p. 427); mais l'acte, qui est aux Archives d'Etat à Turin, 7 mars 1337, porte « . . . notre Ame Chancelier maître Guillaume Pingon, archidiacre d'Orange. . . », et non Pingon ou de Pingon (*Matrimoni R. Casa di Savoia, mazzo 5^o, fol^o 8*); en 1338, dans les négociations relatives à ce contrat, il n'est plus question de ce Pingon ni d'un Pingon. — Henri de Pingon a-t-il pu être gouverneur de Valence et de Die et bailli de Maulevrier pour le C^{te} de Savoie en 1350? Le C^{te} de Savoie, en 1350, n'avait aucun droit sur Valence et Die et n'avait aucune prétention sur le Valentinois, que possédaient les Poitiers, comtes de Valentinois et de Diois, et que leur disputaient seulement les évêques de Valence. Il est vrai que, dans le testament du dernier C^{te} de Valentinois, de la maison de Poitiers, du 22 juin 1419, il substituait au Dauphin le Duc de Savoie et que

(Voir la suite au n° 404.)

III. N° LOUIS II PINGON (puis de PINGON).

VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

Seigneur de Pingon, bourgeois de Chambéry, appelé Louis Pingon, et, à partir de 1522, quelquefois Louis de Pingon (ses fils, par exemple en 1548, y compris Philibert, sont encore appelés parfois Pingon tout court). Secrétaire du Duc de Savoie, il tint en 1511 le compte de l'ambassade des Seig^r de Pignerol, de Meximieux, de Mons et de Laude à touchant les affaires d'Allemagne à cause des 800.000 fl. d'or que de Furno avait nouvellement donné aux huit quantons... D'après ce compte lui-même, il n'était pas à proprement parler Ambassadeur (legatus) ; la lettre du Duc du 16 septembre 1511, reproduite à ce compte, désigne comme tels seulement ceux qui viennent d'être cités (Arch. Cambrésis). Ses protocoles de 1512 à 1525 environ sont aux mêmes Archives. Est nommé, le 10 mars 1522, clavaire et receveur de la Chambre des Comptes (Arch. de Cour). Ledit N° Louis de Pingon c'est la première fois que je trouve la particule dans un acte authentique et N° Edouard de Pingon, son germain (cousin germain) font une donation, le 30 mars 1522, à la chapelle Saint-Sébastien de la Motte (Arch. Pingon) (1). Ep. : 1° Louise Chabod (le 21 mai 1514, suivant Comnène), fille de N° Oger, seig^r de Jacob (Arch. Thuysset et S. S. S.), laquelle fit donation, le 26 septembre 1520, à son mari, de la moitié de sa dot (Inv^{rs}, Arch. Pingon) ; 2° Françoise Chabou (ou de Chabou), fille de Jean, seig^r de Feillens et de Bécerel, et de Louise de Ferlay, fille elle-même de Claude de Ferlay, seig^r de Sathonay (Guichenon, Bresse et Bugey). Veuve de Spectabilis domini Ludovici Pingonis ducalis Clavarii, elle reçoit, le 12 mai 1540, quittance de servis dus à Pierre Lambert, chevalier, seig^r de la Croix (Arch. Thuysset). Veuve de N° Loys de Pingon, clavaire du château de Chambéry, elle reçoit quittance, le 19 janvier 1540, de Jean Berson, châtelain de Chambéry (Ibid.). Diverses autres quittances sont données en 1543, 1548 et 8 janvier 1550 à madame la clavaire pingone, ou à madame pingone, ou aux héritiers de monsieur le Clavaire Loys Pingon, par les mains de leur mère et tutrice (Ibid.). Louis aurait été fiancé à la sœur de N° Philippe Lotier, fille de Thomas, seig^r de Bellecombe en Tarentaise, et cette fiancée serait morte avant les noces (Témoignage de son fils Louis III aux Preuves de Malte Milliet). Ce fut lui ou son père, plus probablement lui, qui fit bâtir le château de Pingon, d'après l'inscription relevée par les commissaires de Malte en 1737 : *Lud. Pingonus Motens (sic) in agro Pingoniarum faciebat*. Il teste le 20 mars 1534 (Thuysset et Arch. S. S. S.), N° Louis, seig^r de Pingon, fils de feu N° Louis : s'il meurt à Chambéry, veut être enterré dans la chapelle de ses prédécesseurs à Saint-Dominique ; s'il meurt dans sa maison-forte de Pingon, in saxello suo Moté, legs à Françoise Chabou de Fillens, sa femme, qui sera tutrice de ses enfants avec Spec^{le} Seig^r Humbert Chabou, seig^r de Fillens, son frère ; nomme exécuteurs testamentaires Spec^{le} Seig^r Jean Vulliet, seig^r de Saint-Pierre, N° Oger Chabod, seig^r de Jacob, beau-père du testateur, Mess^{rs} Jacques Chabod et N° Antoine et Pierre ses fils ; témoin N° Pierre Roquerit, secrétaire ducal, Tonduti notaire recevant et secrétaire ducal (2). Le 25 avril 1538, une quittance est faite en faveur de Clavari^{us} Mons^{us} (Thuysset) ; le 27 février 1539, une est faite à Françoise Chabou, sa veuve, « pour compte des draps délivrés pour l'obsequie de feu monsieur de Pingon » (Ibid.) ; le 12 mai 1540, une en faveur des héritiers de Spectabilis domini Ludovici Pingonis ducalis clavarii, d'une somme reçue des mains de N° Françoise Chabou, veuve eiusdem domini de Pingon (Ibid.). Il mourut le 9 février 1539, âgé de 57 ans (Vic de son fils Philibert) ; donc il était né vers 1482, ce qui concorde avec les actes de Besson cités à l'article de son père. D'après Comnène, il aurait eu trois enfants du 1^{er} lit, morts jeunes, et treize du 2^e. Le 11 février 1545, Françoise Chabou, tutrice de ses enfants, fut en échange à la Motte (Thuysset). Elle testa le 6 mars 1551 (Arch. S. S. S.) et mourut le 6 avril de la même année (Autobiographie de son fils Philibert).

Table with 4 columns: GASPARDE, N° ANTOINE, EMMANUEL-Philibert, IV. N. N., N. N., N. N., N. N. Each column contains detailed genealogical information and legal acts related to the Pingon family.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

(Suite de la p^o 403.)

celui-ci s'empara d'une partie du pays et céda finalement tous ses droits à la France en avril 1446. Mais ces événements ne se passaient pas en 1350, ils avaient lieu au siècle suivant. Trois localités, à notre connaissance, portent le nom de Maulevrier ; elles sont fort éloignées de notre région et du Valentinnois et n'ont jamais dû être gouvernées par des Baillis du C^{te} de Savoie, dont les bailliages sont bien connus : de Savoie (comprenant la Maurienne et la Tarentaise), de Bugey, de Bresse, de Chablais, de Vallée d'Aoste, etc. — Des Pingon auraient-ils été seigneurs de Nyon, dans le pays de Vaud, Aymon en 1295, Louis en 1342? Comme me l'a indiqué M^r Théophile Dufour (1), le nom de Pingon ne se rencontre nulle part dans les ouvrages historiques vaudois ; jusqu'à la prise de Nyon (fin juin 1293) par le C^{te} Amédée V de Savoie et Louis de Savoie, baron de Vaud, la seigneurie de cette ville appartenait à Aymon de Prangins, d'une branche cadette de la maison de Cossonay ; le 29 avril 1294, il fit donation et remise au C^{te} de Savoie du château, de la ville et du mandement de Nyon, moyennant 3.000 livres lausannoises (Forel, Regeste ; L. de Charrière, Recherches sur les dynastes de Cossonay ; Chartes inédites relatives au fief de l'Archevêque de Besançon sur la ville de Nyon, communiquées par le C^{te} de Foras, M^{rs} Soc. d'H^{is} Suisse Romande, t. XX). Aymon de Prangins n'a laissé aucun fils et, dans tous les cas, ne possédait plus ce fief

(1) Le dois à son obligeance ainsi qu'à celle de M^{rs} Claudius Bouvier, Dino Muratore et Reynold de Sérénin, mon ancien camarade et ami, des renseignements puisés en Suisse, aux Archives de la ville de Chambéry, à celles de Turin et à celles de la Côte-d'Or. À rapprocher du passage des préfaces des deux derniers volumes, où il est dit : « Je ne chercherai plus désormais... »

(Voir la suite au n° 407.)

TABLEAU III.

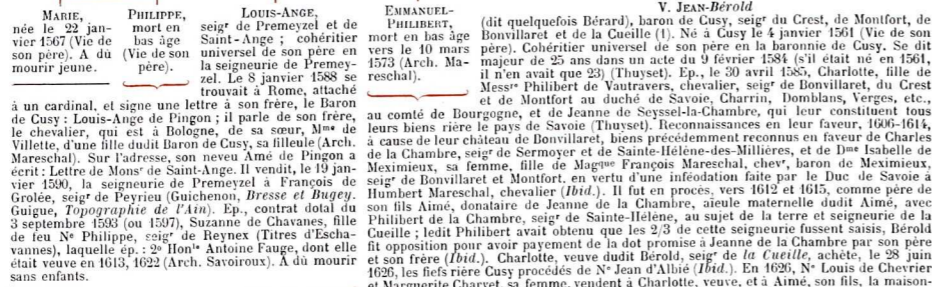
(1) Le 6 et le 21 avril 1543, N° Louis Pingonis, secrétaire ducal, fait des acquisitions à la Motte (Arch. Thuysset). N° Jacquemette Gruet, veuve de N° Pierre Mistralis, et Jeanne Gruet, veuve de N° Pierre de Cornillon, tantes dudit Louis, N° Jean Morroz, à son nom et à celui de Jeanne Brossy, sa femme, ainsi que N° Barthélémy Poterlat, à son nom et à celui de N° Claire Brossy, sa femme, consacrent dudit Louis, lui font donation, le 9 novembre 1543, de la moitié du patronage de la chapelle de Saint-Christophe dans l'église de Saint-Léger, dont il avait l'autre moitié comme héritier de N° Aymée Farlein, son aïeule maternelle ; témoin N° Claude Bucteti, de Confians, notaire et secrétaire ducal de Savoie (Thuysset). Dans cet acte, il y a toujours Louis Pingon, sauf en tête où l'on a ajouté plus tard un de entre les deux mots. Sa mère, Bonne Gruet, étant morte, il obtient, le 25 janvier 1545, des Lettres de sauvegarde pour être mis en possession de sa part des biens délaissés à elle par N° Humbert Gruet, aïeul maternel dudit Louis (Ibid.). Veuve Philibert et Spec^{le} Jean Bucteti y faisaient opposition (Ibid.). Héritier universel d'Aymée Farlein, veuve d'Humbert Gruet, il transige, le 9 mars 1544, avec les Frères Mineurs de Chambéry (M^{rs} Soc. Sav^{rs} d'H^{is} et d'A^{rs}, t. 29, LXXV). Louis Pingon (sans particule), secrétaire ducal de Savoie, fait une acquisition à la Motte le 30 décembre 1522, témoin N° Guillaume Gruetz de Albenoz (Arch. Pingon). Dit secrétaire ducal, il achète, le 17 février 1523, une terre à la Motte, ou clauso domus fortis dictorum Pingonis (sic, Thuysset). Même année, secrétaire ducal et clavaire, il fait un échange à la Motte (M^{rs} Soc. Sav^{rs}, Ibid., LXXXI). Le 15 juin 1524, N° Ludovicus Pingonis accense des prés à Barberaz (Thuysset). Le 19 juillet 1526, étant clavaire ducal, il loue une partie de sa maison, rue Grenaterie, à Chambéry, à N° Claude Hufin, Michel Isuard et Claude Gaillard, secrétaires de la Cour de Chambéry (Arch. Pingon, Inv^{rs}, extrait de la Chambre des Comptes). Dit Louis de Pingon, il fait un accord, le 1^{er} octobre 1527, avec Guillaume Masson, dans la maison-forte de Pingon, témoin N° Oger Chabod, seig^r de Jacob (Arch. Pingon). Une enquête est faite, le 5 juillet 1529, au sujet d'un procès de N° Louis Pingonis, au nom des enfants de N° Edouard Pingonis (Thuysset). N° et Eg^{rs} secrétaire ducal et des clavaires de la Chambre des Comptes Louis de Pingon est fidéjusseur. Le 18 janvier 1530, des tuteurs des enfants de N° Edouard Pingonis (sans particule) (Ibid.), N° Louis, seig^r de Pingon, achète 8 journaux de terres et de bois à la Motte, le 20 janvier 1532 (Ibid.). N° Louis de Pingon, comme procureur de Spec^{le} Seig^r Jean Vulliet, maître d'hôtel ducal, alberge, le 4 mai 1532, une maison à Chambéry, Pierre Roquier, de Chambéry, notaire recevant (Arch. de la Savoie). N° Louis, seig^r de Pingon, achète un pré à la Motte le 24 janvier 1534 (Arch. Pingon). Spec^{le} Seig^r Louis de Pingon, patron de la chapelle Saint-Christophe dans l'église Saint-Léger, présente pour receveur de son pré, son fils, qui est institué le 27 avril 1534 (Arch. Thuysset). Quittance est faite, le 19 septembre 1538, en faveur domini clavarii Pingonis de servis dus à N° Pierre de Lambert, seig^r de la Croix (Ibid.).

- (2) Un grand nombre de notaires étaient secrétaires ducaux à cette époque ; on peut en juger par ceux qui se trouvent cités à ce tableau et au tableau précédent, outre beaucoup de Pingon : Bapstendier, Humbert Gruet, Pierre Roquier, Claude Buttet, Tonduti.
(3) Guichenon (Bresse et Bugey) écrit Primesel.
(4) Dans sa vie, il raconte qu'il fut pourvu de cette prébôté, parce que liberis decimo quoquo mense focunda mater (sa mère) pariebat.
(5) Reprise de fief du 19 juin 1602 de la moitié de la seigneurie de Prangin en Valromey par D^{ms} Melchionne de Luyriey, veuve de Louis de Pingon, l'autre moitié appartenant aux Dames des Terraux (Baux, Nobilitaire du Bugey).
(6) Philibert ne fut pas Seigneur ou Baron de Sathonay. Il a pu avoir quelques droits à recouvrer sur l'héritage des Ferlay, seigneurs de Sathonay, par sa mère, fille d'une Ferlay ; il en fait mention dans sa vie, p. 29 et 52 : « Iis Sathonozica, actio Sathonozia et Villari... »

Table with 6 columns: LOUIS III (l'aîné), Rév^d Pierre-Marie, LOUIS, HUMBERTE, JEANNE, MADELEINE. Each column contains detailed genealogical information and legal acts related to the Pingon family.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU VI.

IV. EMMANUEL-PHILIBERT, baron de Cusy. Voir son article et son ascendance au TABLEAU III.



(Besson). Une lettre relative à sa mort est adressée à son chapelain qu'il avait fondée en l'église des Capucins de Montmelian (Besson): son nom est encore inscrit sur la porte de cette chapelle. Guichenon le fait mourir au château de la Cueillette en juillet 1624.

VI. AIMÉ,

baron de Cusy, seigneur du Crest, de Bonvillaret, de Montfort et de la Cueillette, capitaine au régiment de Savoie (Arch. Mareschal). Avait été enseigne colonel au régiment du C^o de la Valdzere (Guichenon). Né au château du Crest le 3 février 1592 (*Ibid.*). Au nom de son père, il déclare à Anney, le 25 février 1616, que le droit de présentation à la chapelle de Sainte Catherine de Cusy lui appartient (Registre de l'évêché d'Anney). Il passe reconnaissance pour la baronnie de Cusy le 4 mai 1638 (*Sommaire des Fiefs*). En 1642 et le 6 juillet 1643, était en procès avec Rév^o Mess^{rs} Charles-Auguste de Sales, seigneur de la Tuille, son neveu, représenté par le Baron de Thorens, frère dudit Charles-Auguste, au sujet des droits dotaux de Philiberte de Pingon, mère dudit Charles-Auguste, qui en est l'héritier (Thuyset). Ep., le 16 juillet 1645 (R. P. d'Albens), Suzanne de Montmayeur, fille de N^o Jean-Marie, seigneur du Monnet et de Macognin, et de Claudine de la Palud (Arch. Mareschal). Elle mourut au château de la Cueillette le 23 août 1626 (Guichenon), et lui, à Cusy, le 26 mai 1649 (*Ibid.*).

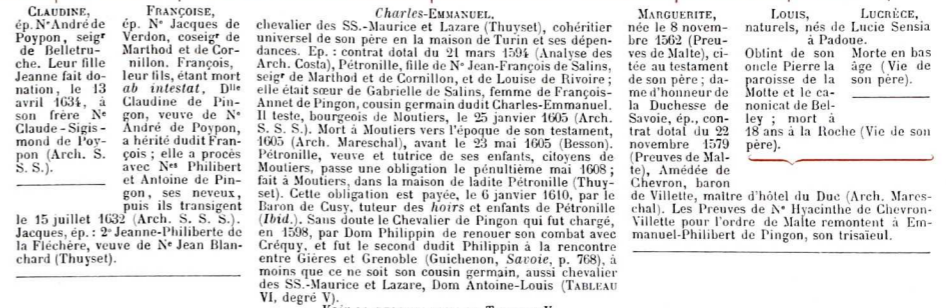
Claude-Eugène.

d'abord dit le baron de Saint-Ours, s'intitulant plus tard baron de Cusy, Saint-Ours, Bonvillaret et Montfort. Né le 22 août 1624 (Guichenon). Teste le 31 mars 1694, instituant pour héritière universelle la Religion de Malte, et désignant pour exécuteurs testamentaires les avocats généraux des Parlements de Paris, Provence, Grenoble et du Sénat de Savoie: Godicelle le 6 janvier 1699 (Thuyset), nommé exécuteur testamentaire Joseph de Sales, marquis dudit lieu, etc.; fait au château de Cusy, témoin Jean-François de Gruet, chevalier de Malte. Le même jour, 6 janvier 1699, il avait déclaré devant plusieurs témoins que, si la Religion de Malte, instituée héritière par son testament solennel du 31 mars 1694, ne voulait accepter son hoirie ou ne pouvait en jouir, il nommait héritier N^o François de Sales, qu'il adoptait pour son fils (*Ibid.*). Il mourut en 1699 (Proc^o, *Ibid.*). Procédures en août 1702 entre N^o François de Sales, Marie de Montmayeur, femme de N^o Jacques-Denis de Vidonne, N^o François de Pingon, seigneur de Duives, et la Religion de Malte, au sujet de sa succession (Thuyset). Ce procès continuait en 1705, 1727, 1731, mais dès 1705, François de Pingon n'y figure plus; en 1701, un commissaire du Sénat avait remis à un chevalier de Malte, agent général du grand prieur d'Auvergne, les terriers de la succession de Cusy, et par arrêt du Sénat du 18 août 1702, le Sénat avait ordonné que ladite Marie de Montmayeur, cousine germaine du testateur, qui était plus proche à lui succéder, serait mise en possession; elle réclamait les terriers (*Ibid.*). Marie de Montmayeur jouit des biens jusqu'en septembre 1718, époque de sa mort, laissant pour héritier Joseph-Marie de Vidonne, baron de Cusy, son fils, avocat au Sénat (*Ibid.*). Dans un mémoire, Claude-Eugène, testateur, est dit: « Homme d'esprit, mais d'un caractère tout à fait extraordinaire, adonné aux lettres, membre de l'Académie d'Arles, connu dans cet illustre corps sous le nom de *Chevalier des Abeilles*, âgé de 75 ans. » En 1727, Vidonne était encore en procès avec le Marquis de Sales, et cet avocat soutint son procès *in causâ propria*; son plaidoyer imprimé a été conservé (*Ibid.*). Le 15 janvier 1735, Joseph-Marie de Vidonne reconnaît tenir la baronnie de Cusy, comme héritier de sa mère, et en vertu des arrêts du Sénat du 18 août 1702 et du 16 janvier 1728 (*Sommaire des Fiefs*). En 1737, aux Preuves de Malte de Marie-François-Hyacinthe de Pingon, il est dit que le procès est toujours pendait au Sénat de Savoie, que N^o de Vidonne jouit des revenus conditionnellement, mais que les sceaux sont toujours mis sur le château de Cusy. L'issue du procès fut, paraît-il, favorable à Vidonne, qui resta baron de Cusy, seigneur de Bonvillaret, etc. (voir VIDONNE); il nomme, le 21 mars 1743, un juge (François Picolet) de Cusy et de Bonvillaret (Blanchard, *Juges Seigneuriaux*). Sa fille les porta à son mari Joseph-Marie du Fresney, qui, en 1787, était baron de Cusy et seigneur de Bonvillaret (Tableau des Vassaux, Bibliothèque du Roi à Turin).

VI. CLAUDE,

fils aîné, né et baptisé à Cusy le 15 juillet 1616, enterré le lendemain dans le chœur de l'église de Cusy, « près d'une sienne tante Jeanne et d'un sien oncle. Seig^r de Saint-Ange » (probablement grand-oncle) (Arch. Mareschal, Livre de raison d'Aimé, son père).

TABLEAU IV. BARONS DE CUSY.



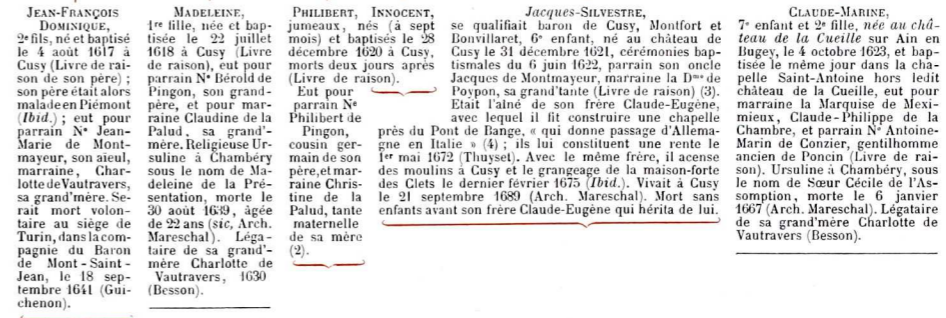
VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU V.

PHILIBERTE,

ép., contrat dotal du 2 avril 1603, mariage célébré dans la chapelle du château du Crest par saint François de Sales (*Vies de saint François de Sales*), N^o Louis de Sales, seigneur de la Tuille. Elle mourut à Thorens le 29 mars 1609 et y fut enterrée le 31 mars (Besson; Chev^r Gonthier, *Œuvres historiques*). Elle n'eut qu'un fils, M^o Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, l'auteur du *Pourpris historique*. Louis ép.: 2^o Madeleine de Roner de Saint-Severin.

JEANNE,

citée comme tante de Claude de Pingon (ci-dessous), fils d'Aimé, et enterrée à Cusy avant 1616 (Arch. Mareschal).



(Suite du n^o 404.)

en 1342. Il faut donc conclure de ce qui précède que les auteurs de la généalogie, qui se trouve dans les Manuscrits de Guichenon, ont eu quelque connaissance d'un Aymon de Prangins, seigneur de Nyon vers 1294, et que, comme des Pingon, après 1563, sont devenus seigneurs de Prangin en Bugey, l'homonymie de ces noms de Prangins et Prangin leur aura suggéré l'idée d'introduire dans cette généalogie un Aymon de Pingon, seigneur de Nyon, et un fils de cet Aymon. C'est un exemple de la manière sérieuse avec laquelle a été établie cette généalogie. — Un Bermond, chevalier, aurait été consul d'Aix en 1402. Or, d'après l'Armorial précité des Bouches-du-Rhône, ce n'est qu'en 1497 qu'apparaît à Aix le nom de consul. — Jean, écuyer, garde des Archives d'Yolande, reine de Naples, est cité dans cette généalogie et même dans le texte de l'*Histoire de la Maison de Savoie* par Guichenon (I, p. 459), comme ayant pris part au traité du 5 octobre 1419 relatif au Comté de Nice; mais aux Preuves, auxquelles renvoie ce texte (*Ibid.*, p. 257), il n'est pas question d'un Jean Pingon ou de Pingon, mais de *Johannes Putatoris*, comme du reste à l'original (Arch. d'Etat, Comté de Nice, *mappe 4*, n^o 5). — Pierre, bisaïeul de l'historiographe Philibert, aurait été conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Duc de Savoie. On voit au TABLEAU II qu'il

(Voir la suite au n^o 411.)

(1) Guichenon (*Bresse et Bugey*) et Guigue (*Topographie historique de l'Ain*) ne font pas mention des Pingon, comme seigneurs de la Cueillette. Guichenon (Manuscrits) dit Béröld et son fils Aimé comme ayant possédé cette seigneurie. Dans certains actes des Archives Thuyset, Béröld est bien dit seigneur de la Cueillette. Son fils Aimé a certainement habité le château de ce lieu, et au moins l'un de ses enfants y est né en 1623. Il est assez singulier que, originaires de Poncin, les Pingon y soient revenus moins de deux siècles après l'avoir quitté, comme seigneurs d'une importante seigneurie, la Cueillette étant située à Poncin.

(2) Les deux bessons mâles « pour n'avoir grande apparence de vie » furent baptisés sous la cheminée par le vicaire de Cusy, « lequel les voyait périr à la mort offert d'apporter le Saint-Creme et par faire les cérémonies du baptême dans la chapelle de Saint-Joseph dudit château. Quoy ayant apporté, le premier se trouva mort, et les fit apporter tous deux à la chapelle, où baptisant le dernier, je voyai le premier mort à Notre-Dame des Hermites pour deux cierges blancs que j'apportais devant son image honorée dans la chapelle les ledit château de Cusy, ou cy est fait autrefois de telles nouvelles aux enfans mort nays, et voila qu'à l'instant ceste bone vierge m'exauca et le fit pleurer haut et clair si que le recet la sacree onction du baptême et par ce moyen guaranty des pouvoirs diaboliques comme l'autre, car ils avoient déjà esté baptizés par eau ainsi que sus est dict, et dès lors tendirent à leur fin et avoir vescu quarante heures environ avec beaucoup de peines, ils s'évoquèrent à leur Dieu ou le voullent prier pour nous ».

(3) « Il naquit et à la haste que privé de toutes femmes pour le recevoir je fus contrainct le mettre dans mon bonnet de nuit. C'estoit un couvrechef que j'avois pris pour eschauffer et faire meuir un ruyne vehement qui me travailloit des long temps ».

(4) « Quel lieu on ne pourroit passer sans danger tant à cause des voleurs que des lous qui attaquaient autrefois les passants dans ce lieu fort étroit et solitaire, désant empêcher les mauvaises actions, qui s'y pourraient commettre, par des prières... ».

SEIGNEURS DE PRANGIN, PUIS
DE PINGON
ET COMTES DE SALLENOVE.V. FRANÇOIS-ANNET, seig^r de Prangin.
Voir son article et son ascendance au TABLEAU VI.

VI. JACQUES-LOUIS.

seig^r de Prangin et de Salins, baptisé le 5 mai 1602 (Preuves de Malte), héritier universel de son père, 1611. Ep., contrat dotal du 16 février 1625 (Preuves de Malte et Analyse des Arch. Costa), François de Polloud, fille de N^o Louis de Polloud de Saint-Agnin et d'Isabeau de Rigaud de Seireisin (ou Sérézin) (*Ibid.*, Guichenon, *Bresse et Bugey*, Généalogie Malyvert, et de Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*, laquelle ép. : 2^e, le 9 janvier 1636, Claude-Antoine de Malyvert, seig^r de Conflans, Challes et Corveissat, gouverneur pour le roi de la ville de Pont de Vaux, veuf d'Anne de Berbis et de Lucrece de Grolier (*Ibid.*). Elle testa le 15 septembre 1667, eût sa sépulture à Corvesiaz (sic), legs à son fils et à sa fille de Pingon et à Marie de Malyvert, institue héritier universel Hyacinthe de Malyvert de Conflans, son fils (Preuves de Malte et An. des Arch. Costa). D'après Guichenon (*Bresse et Bugey*, Généalogie Luyrieu), Jacques-Louis aurait eu deux fils et trois filles.

VII. LOUIS.

seig^r desdits lieux et de Pingon, baptisé le 20 juin 1634 par le Curé de Prangin (Analyse des Arch. Costa); légataire de sa mère, 1667. Il reconnaît, le 23 novembre 1662, devoir 30 pistoles d'Italie à Hon^o Jacques Mulet, bourgeois de Moutiers, pour cause de prêt; pour assurance de cette somme, il remet l'acensement de Jaquemoz Vibert, de Tessons, paroisse d'Anney, si Louis prouve qu'il a droit de seigneurie pour l'hommage prêté, le 8 mai 1616, par le père dudit Mulet à Jeanne-Gabrielle de Salins, fille de N^o Jean-François, il ne sera tenu à aucun remboursement (Thuyset). Quittance de cette somme le 1^{er} avril 1664, à Moutiers (*Ibid.*). Chevillard (*Armorial de Bourgogne et Bresse*) dit : « Pingon, seig^r de Prangin », maintenu en 1669, Bresse (pour Bugey, Communication de M^o d'Arcoillères). Reprise de fief de la seigneurie de Prangin, du 25 mai 1674, par Louis de Pingon, fils de Jacques-Louis (Baux, *Nobiliaire du Bugey*). Louis figure, en 1673, à l'Assemblée de la noblesse du Bugey (*Ibid.*). En août 1686, il était en procès avec N^o François de Clermont, Anne-Marie de Pingon et François de Rogies, mariés, Pauline de Pingon, femme de Galley, et consorts, pour prouver la mort de N^o Jacques de Pingon, fils de Victor-Amé (TABLEAU VI), ce Jacques et Joseph ayant été ses derniers fils existants, et tous les deux étant morts actuellement, attendu que ledit Victor-Amé, en raison du fidéicommissé apposé au testament de Louis, son aïeul, du 5 octobre 1580 (TABLEAU III) et qui allait être purifié en faveur dudit Louis, seig^r de Prangin, lui a relâché tous les biens de son dit aïeul (bis-aïeul dudit Louis, seig^r de Prangin) (Arch. Thuyset). En février 1688, il était en procès avec les mêmes et pour le même motif, afin de prouver la mort de Joseph, fils dudit Victor-Amé de Pingon de Chambéry (sic); Victor-Amé était vivant (*Ibid.*). Louis, au moins dès le 20 septembre 1687, se qualifiait seig^r de Prangin et de la maison-forte de Pingon (*Ibid.*). Ep., contrat dotal du 8 octobre 1667 (Preuves de Malte et Analyse des Arch. Costa), Marie-Marguerite de Menon, fille de N^o Jean, seig^r de Darmassière (de Rivoire de la Bâtie écrit d'Armassières), et de D^o Anne Alleman.

ISABELLE,
légataire de sa cousine et marraine, Isabelle de Pingon, fille de Victor-Amé (TABLEAU VI),
10 mai 1710 (An. Arch. Costa).

VIII. FRANÇOIS-EUGÈNE,
baptisé le 21 février 1671 (Analyse des Arch. Costa), cohéritier universel de Victor-Amé de Pingon (TABLEAU VI), 1686.

ANTOINE,
seig^r de Pingon, Prangin, etc. Cohéritier universel de Victor-Amé de Pingon, 1686. Héritier universel d'Isabelle de Pingon, fille dudit Victor-Amé, 1710, mais celle-ci cassa ce testament pour faire héritiers ses neveux Clermont. Une lettre de lui, datée d'Anney le 20 octobre 1720, est signée: Victor-Amé de Pingon, 1686.

Pingon de Prangin; et le cachet est aux armes des Pingon : tiercé en fasces, etc. (Arch. La Place). Il reconnaît, le 26 août 1736, des biens à la Motte, se mouvant du fief du chapitre de Belley (Arch. Pingon). Capitaine au régiment de Thuy (Thoy), il ép., contrat dotal du 9 juin 1711 (Preuves de Malte), mariage célébré le 10 juin 1711 (R. P. de la Motte), Gabrielle-Madeleine d'Arestel, fille de N^o François-Philippe, seig^r d'Hostel et de Belmont, et de feu D^o Gaspard de Beaumont. Madeleine et sa sœur Marguerite d'Arestel, femme de N^o Joachim de la Grange, héritières de Gaspard de Beaumont, leur mère, par testament du 9 mai 1711, transigent, le 19 février 1712, avec leur frère N^o François-Hyacinthe d'Arestel (Arch. S. S. S.). Il mourut avant le 26 mars 1746 (Arch. Pingon). Enterré, le 8 octobre 1741, à Saint-Dominique d'Anney (Besson). Il avait été donataire, le 4 avril 1712, de tous les biens de N^o François de Pingon, seig^r de Duines (TABLEAU V, degré VII); c'est très probablement ce qui le fit résider à Anney. Elle mourut à Anney des suites de couches de son fils François-Hyacinthe, donc vers 1720 (Preuves de Malte).

CLAUDINE-
Marie,
baptisée le 5
mars 1712 (R.
P. de la Motte),
ép., contrat do-
tal du 7 mai
1734 (Analyse
des Arch. Cos-
ta), mariage cé-
lébré le 15 mai
de 2 ans (Bes-
1734 (R. P. de
son).

CLAUDINE-
BERNARDINE,
P. de Saint-
ép., contrat do-
tal du 7 mai
1734 (Analyse
des Arch. Cos-
ta), mariage cé-
lébré le 15 mai
de 2 ans (Bes-
1734 (R. P. de
son).

MARIE-FRANÇOIS-HYACINTHE,
né le 21
juillet 1730 (Preuves de Malte),
chevalier de Malte, fit ses Preu-
ves en 1737 (Arch. du Rhône),
H. 196), capitaine des galères,
puis commandeur des Feuillettes
en 1767 (Gouge, Topographie
de l'Ain) et commandeur des
Echelles; mort le 22 mars 1773,
selon M^o Perrin (*M^o Ac^o Savoie*,
4^e série, t. IX), le 23 mars 1773,
à Rully près de Chagny, selon
l'Inventaire des Arch. du
Rhône, donc vers l'époque du
mariage contracté en ce lieu
par son neveu ci-dessous. Cité
par Besson ainsi que son frère
Gaspard (*Mémoires*).

Révé^r GASPARD,
né le 10 octobre 1718
(R. P. de Saint-
Maurice d'Anney),
chanoine-comte de
Lyon, fait ses Preu-
ves en 1738-39 (Arch.
du Rhône, t. 3144).
Était, en 1779, 1780
et 1786, chamarié
de l'église de Lyon,
vicair général du
diocèse de Vienne,
abbé commendataire
de Saint-Sauveur de
Blaye, aumônier du
Roi de Sardaigne
par Besson ainsi que son frère
Gaspard (*Mémoires*).

IX. HYACINTHE,
comte de Sallenove, seig^r de Pingon, Prangin,
Marlioz, etc., dit parfois comte de Pingon
(Arch. Pingon, 1746), comte de Prangin (Arch.
S. S. S., 1754), né en 1714 (Besson). Présent,
le 24 septembre 1750, le 8 novembre 1753 et
le 21 août 1756, aux assemblées de la noblesse
du pays de Gex; est nommé, le 31 mai 1763,
conseiller de la noblesse de ce pays (Baux,
Nobiliaire). Dans un rôle des biens qu'il tient à la Motte du
chapitre de Belley en 1770 (Arch. Pingon), il est sans cesse
question de biens provenant des familles de la Motte, Sal-
leur, etc., précédemment reconnus es mains de M^o Pierre
Pingon, notaire et commissaire (sans doute Pierre du degré I).
Ep. Louise-Catherine de Malivert (ou Malyvert) de Conflans
(ou Conflans), fille de N^o François-Marie, seig^r de Conflans,
Saint-Agnin, etc., et de Jeanne-Reine de Livron, comtesse de
Sallenove, etc. Sa dite femme lui apporta les seigneuries de
Marlioz, Mateguin (ou Mateguin) le comte de
Sallenove, la seigneurie de Conflans (ou Conflens, Bresse), etc.
(Preuves des SS-Maurice et Lazare, Thuyset, etc.). Le 17 mai

1754, avec son mari (dit comte de Prangin), sa sœur mariée à Victor-Amé de Sales, marquis de Threson, et François-Gaspard de Brotty d'Antioche, elle obtient des Patentes concernant l'hoirie de son père (Arch. S. S. S.). En 1771, le fils dudit Hyacinthe était son héritier (Proc^o, Thuyset). Veuve, elle vendit, le 11 février 1777, une rente annuelle (Procédure imprimée, Arch. Mareschal).

REINE-JEANNE,
ép. François-
Joseph, comte
de Menon, et
leur fille Ma-
delaine-Sophie
ép., le 28 avril
1812, N^o Fran-
çois-Marie de Reydet de Vulpi-
pillières de Rivoire de la Bâtie,
Armorial du Dauphiné, et Gé-
néalogie Reydet).

LOUISE,
chanoinesse de
Saint-Antoine
de Menon, et
leur fille Ma-
delaine-Sophie
ép., le 28 avril
1812, N^o Fran-
çois-Marie de Reydet de Vulpi-
pillières de Rivoire de la Bâtie,
Armorial du Dauphiné, et Gé-
néalogie Reydet).

X. Dom AIMÉ-VINCENT-GASPARD (ou Gaspard-Vincent),
seig^r de Pingon, Prangin, Marlioz, Mateguin, Conflans, etc., né au
château de la Feuillasse, à Matignin (sic), au pays de Gex (Arch. Pingon et Titres d'Eschavannes), chevalier des
SS-Maurice et Lazare, lieutenant-capitaine dans la légion des campements à cheval en 1787 (Arch. Pingon); habitait
le château de Marlioz, 1778-80 (*Ibid.*), son château de la Feuillasse en 1787 (*Ibid.*). Porté au tableau des vassaux de
1787 pour le comte de Sallenove et la seigneurie de Marlioz (Bibliothèque du Roi à Turin) et à l'Assemblée de la
noblesse du Bugey en septembre 1788, ou il signe : le Comte de Pingon (Baux, Nobiliaire). Enfermé dans les
prisons de la Révolution à Chambéry le 18 septembre 1793, âgé de 40 ans, célibataire (c'est-à-dire veuf), puis
transféré à Paris (Cardinal Billiet, *Mémoires*, etc.). Ep. : 1^o contrat dotal du 11 mars 1773, Marie-Catherine-Bernarde-
de Montessus de Rully (Livre de mutations de Musiége); 2^o après le 25 octobre 1794 (Cardinal Billiet), Marie-
Suzanne-Henriette de Benoist de la Prunarde; sans doute la Comtesse de Pingon, âgée de 40 ans, arrivée à
Lausanne le 18 septembre 1796, établie à Fribourg (Liste des émigrés, M^o Ac^o Savoie, 4^e série, X, p. 552);
légataire universelle de son mari, elle mourut *ab intestat* (Titres d'Eschavannes), le 23 mars 1823, à Chambéry
(R. P. de N^o-D^o). Il habitait Marlioz en 1818 (Titres d'Eschavannes). Testa le 21 (ou 27) septembre 1819 et mourut
la même année à Genève, dernier de sa race. Sa succession passa, par sa femme, aux frères et sœurs de celle-ci, qui la partagèrent le 17 avril 1829.
Son frère, le Comte Eugène de la Prunarde, posséda Marlioz jusqu'en 1850 (syndic de 1831 à 1849); ses biens furent vendus par expropriation
en 1850, il mourut à Paris à la fin de 1851 (Plaidoyer Palluel imprimé, devant le Sénat en 1855, dans la cause entre sa veuve, devenue Duchesse de
Fleury, et la Baronne de Silans; les frères et sœurs de Reydet avaient eu droit à 20.000 liv. sur la succession Pingon, provenant d'un legs de M^o de Pingon).

(Suite du n^o 407.)

fut simplement notaire et secrétaire ducal, et qu'il n'était pas noble au début de sa carrière; par conséquent, il est inadmissible que son frère Aymé fût chevalier de Rhodes. — Louis I, aïeul du même Philibert, ne fut pas conseiller et écuyer de la Duchesse Yolande, mais secrétaire ducal, comme son père. — Louis II, père dudit Philibert, ne fut pas maître d'hôtel du Duc et son ambassadeur en Suisse, mais aussi secrétaire ducal, puis clavaire et receveur de la Chambre des Comptes; il ne fut pas à proprement parler ambassadeur (*legatus*) du Duc, mais il fit partie de l'ambassade ou mission en Suisse pour y remplir les fonctions de secrétaire et en tenir les comptes. Je m'arrête dans la réfutation de ces allégations fantaisistes; j'en passe et des meilleures (1).

Faut-il s'étonner beaucoup de la vaste supercherie de Philibert de Pingon, continuée par ses descendants et petits-neveux? Quoiqu'il « mérite comme historien une grande louange pour avoir été le premier qui a le plus heureusement défriché notre histoire » (Guichenon, *Savoie*, Préface); quoiqu'on ne puisse lui contester le mérite d'avoir le premier enseigné le droit chemin pour trouver la vérité, au dire du Baron Claretta (*M^o Ac^o des Sciences de Turin*, 2^e série, XXX, p. 291); quoique enfin le Baron Carutti di Cantogno l'appelle encore « *padre delle antichità piemontesi* », on sait que la recherche de la vérité ne fut pas toujours son seul but dans ses travaux historiques et qu'il ne fut pas embarrassé pour donner une chronologie des rois Allobroges. Il profita d'un séjour à Aix en Provence pour forger une origine prouvençale et chevaleresque à sa famille (2), comme il fit un voyage en Saxe pour combiner l'origine saxonne de la maison de Savoie avec l'histoire de la maison de Saxe. Son meilleur ouvrage est l'*Augusta Taurinorum* (anciennes Annales de Turin). Il habita longtemps cette ville. Son nom y est resté très populaire. En parlant d'une vieille chose, d'une antiquité démodée, on dit encore : *un' antichità d' monssù Pingon*. En 1906 a paru dans cette ville un roman historique de M^o L. Gramigna « *Monssù Pingon, romanzo storico, 1574* ». Ce roman, du reste, n'a de réellement historique que le titre; M. Giuseppe Roberti en a donné, dans le journal *la Stampa*, en mai 1906, une analyse, dans laquelle il rappelle la popularité de Pingon à Turin, dérivant de ses travaux et de sa passion pour les choses anciennes, les inscriptions, etc.

Les Pingon viennent de Poncin en Bugey, où ils étaient notaires dans la première moitié du xv^e siècle, et Pierre Pingon, notaire, puis secrétaire ducal dans ce siècle, est le premier qui se soit qualifié noble; il s'établit à Chambéry dans la rue Grenaterie, et c'est dans leur maison de cette rue que le célèbre Emmanuel-Philibert (ou Philibert), son arrière-petit-fils, dit avoir vu le jour. C'est Louis, père de Philibert, qui, le premier, commença à s'appeler parfois de Pingon et à s'intituler seigneur de Pingon. Comme les Gruet, leurs alliés, qui sont devenus nobles vers la même époque, ils ont acquis rapidement un certain lustre, se sont élevés à une haute situation, ont contracté de belles alliances et ont fourni des Chevaliers de Malte et un Chanoine-Comte de Lyon. Les Gruet prétendaient aussi à une origine illustre, ils se disaient issus des Comtes de Gruyères. Comme pour les Gruet ou Gruel, je reproduis au TABLEAU I la généalogie donnée par Guichenon, à titre de curiosité.

L'absence de documents, peut-être détruits intentionnellement (3), pour les premiers degrés, a rendu notre tâche très difficile (4). Déjà aux Preuves de Malte de 1737, il est dit que les Archives du château de Prangin ont brûlé il y a environ vingt-sept ans, et que les titres de la branche aînée (descendant de l'historien Emmanuel-Philibert) sont sous scellés au château de Cusy, à cause de la succession en litige du dernier Pingon, baron de Cusy.

Les diverses branches sont éteintes, et le dernier des Pingon de Savoie mourut en 1819.

(1) Dans sa Vie, Philibert de Pingon raconte qu'il a vu à Aix le célèbre Nostradamus, qui lui a tiré son horoscope. La généalogie des Manuscrits de Guichenon s'appuie beaucoup sur le témoignage des écrits de cet astrologue.

(2) Dans *Quelques vieux Papiers des Pingon*, par le C^o de Mareschal (*M^o Ac^o de Savoie*, 4^e série, t. IV), parus il y a quelque quinze ans, l'origine d'Aix en Provence, admise universellement, n'est pas contestée. A cette époque je n'avais pas approfondi cette question.

(3) Nous avons signalé un exemple de ce fait aux Genève-Lullin. « Dans leurs archives, dans les inventaires de ces archives, tous les titres pouvant établir leur légitimité ont été éliminés », avons-nous dit.

(4) Une famille Pingon ou de Pingon, établie à Aranc en Bugey et à Dôle, prétend être de la même race que ceux de Savoie. Il n'est question de la branche d'Aranc et de Dôle ni aux Preuves des SS-Maurice et Lazare de 1573, ni dans la Vie de Philibert de Pingon, ni dans les généalogies de Guichenon et de Besson. Ce n'est qu'au xviii^e siècle que cette version apparaît, lors de l'arrêt de la Chambre des Comptes en 1779, relatif aux armoiries. Pourquoi les Pingon de Savoie, beaucoup plus brillants, ont-ils retrouvé cette parenté avec une famille, qui avait dérogé, si elle a été noble? Quoi qu'il en soit, parmi les actes produits en 1779, il y en a qui prouvent que Pierre, secrétaire ducal, bis-aïeul de l'historien Philibert, était neveu de N^o François de Pingon, duquel descendrait la branche d'Aranc et de Dôle. La Chambre des Comptes, je le répète, ne s'est pas portée garante de cette assertion.

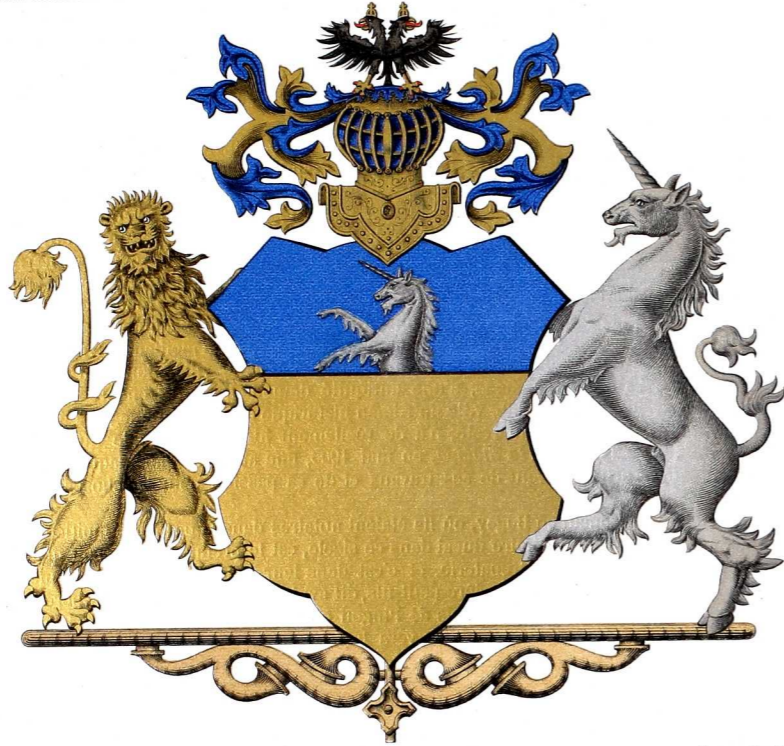
Cette branche ou famille sortirait de mon cadre, puisqu'elle n'a pas habité la Savoie. En outre, si elle a été noble, elle est tombée en dérogance depuis des siècles. Cependant j'aurais établi sa généalogie si des titres probants m'avaient été produits. Mais par une fatalité incroyable, les Pingon d'Aranc ont une belle collection de copies d'actes, mais ils n'ont aucun acte authentique des xv^e, xvii^e et xviii^e siècles. Ces copies ont toutes été faites par deux mêmes notaires de Lyon en 1778 et 1779 à l'époque de l'arrêt de la Chambre des Comptes, et pour quel motif? Comment les originaux ont-ils tous disparu, et les copies ont-elles été soigneusement gardées en un seul registre? Je crois ces copies exactes quant au fond, mais certaines expressions me paraissent louches, et ont peut-être été ajoutées aux actes originaux, par exemple *Nobilitas*, qui jure de se trouver accolé au mot *Discretus* (actes de 1445 et 1447). Quoi qu'il en soit, en admettant que François, de qui descendrait les Pingon d'Aranc, fut l'oncle paternel de Pierre, Jean, père de Pierre et frère dudit François, était notaire et non noble. François était-il réellement noble lorsque son frère ne l'était pas, ou bien les Pingon d'Aranc, descendants de ce François, sont-ils devenus nobles plus tard, je l'ignore. Je ne puis baser mon opinion sur des copies, et sur des copies modernes. Baux (*Nobiliaire du Bugey*, article Prangin) fait de singuliers réflexions : « Quant à la branche d'Aranc, dit-il, les biens de la fortune lui ayant fait défaut, elle ne put continuer à vivre noblement et serait complètement tombée en dérogance si elle n'eût conservé le droit de nomination au rectorat des chapelles de Saint-Michel et de Saint-Antoine, fondées par ses auteurs dans l'église d'Aranc. Cette famille (les Pingon d'Aranc)... porte le nom de Pingon sans la particule, que toutefois elle serait en droit de reprendre au moyen des titres probants qu'elle possède... » D'abord je ne sache pas que le droit de nomination au rectorat d'une chapelle implique forcément la noblesse. Ensuite M^o Baux a l'air de croire que la particule est un signe ou indice de noblesse, ce qui est absolument faux. S'il a eu connaissance de titres probants et relatifs à leur noblesse, je regrette de n'avoir pas été aussi heureux que lui.

ERRATUM

F^o 398, dans la note héraldique, ligne 16,
au lieu de « 1799 », lire « 1779 ».

PIOCHET (DE)

SEIGNEURS DE SALINS, MONTERMINOD, MÉRANDE, VILLENEUVE, PIOCHET (A PUGNET), EN SAVOIE ;
LA MAISON-BLANCHE EN PETIT-BUGEY ; MARNIX EN BUGEY ; BARONS DE MONTJOVET EN VAL D'AOSTE ; ETC.



P. d'or au chef d'azur à la licorne issante d'argent (dessins et descriptions par des membres de la famille au XVI^e siècle, cachets, blasons sculptés ; Manuscrits Guichenon ; Patentes impériales de 1637 (1), etc.). On trouve aussi quelques variantes, résultant probablement de dessins erronés, par exemple : coupé, d'azur à la licorne issante d'argent, et d'or.



ETTE famille est venue de Bourg en Bresse au cours du XV^e siècle, et c'est aussi à cette époque reculée qu'elle devint noble et que Galvand Piochet, juge de plusieurs seigneuries en Savoie et juge-maje de Savoie, se fixa à Chambéry et s'allia aux N^{os} Lambert de cette ville. Elle s'y est perpétuée jusqu'à son extinction vers le milieu du XIX^e siècle (dans les mâles). Antoine Piochet, écuyer ducal, fils de Galvand, acheta les seigneuries de Montterminod et de Salins (2), qui restèrent toujours dans la famille.

La maison-forte de Salins à Saint-Jean d'Arvey, ainsi que les rentes et biens qui en dépendaient, notamment des corvées dans les Bauges, provenaient de la famille de la Balme. N^o Aymonet de la Balme les avait acquis, au moins en partie, de N^o Aynard de Leschaux (Livre de raison de Jean de Piochet). Blanche de la Balme, fille de cet Aymonet, épousa N^o François Jordane, et les laissa à sa fille, Marguerite Jordane, qui, par son mariage avec N^o François de Salins, les apporta à cette famille de la Tarentaise. L'endroit prit le nom de la famille, *pratum Sallini*, *domus Sallini* ou de *Sallins* (en français Sallin, Salin, Sallins ou Salins ; — cette dernière

(1) Le dessin ci-dessus reproduit les ornements extérieurs ajoutés par ces Patentes, c'est-à-dire, pour cimier, l'aigle de l'Empire, et pour supports, à droite un lion d'or, et à senestre une licorne d'argent. Voici le texte de ces Patentes : *Scutum videlicet in binas areas lineâ transversim ducta dissectum, quarum inferior aliquanto longior aurea sit, superior paulo angustior, Monocerotem argenteum sive candidum vel natiu coloris erectum et pedibus anterioribus velut adprojectis coruque in fronte prominente conspicuum, dextram in partem conversum pubentem (?) extantem exhibeat; scuto incombant galea aperta, vulgò tornearia dicta clathris ac limbis inauratis ac fascia bicolori flavâ scilicet et coruleâ tertiâ superne circumplexa, tamisque sive laciniis intrinsecus flavis sive aureis forinsecus coruleis molli utrinque gyrorum sinuamine defluentibus insignis ; huic aquila nigra biceps alis everberatis velut volatarius insidet. Scutum ipsum a sinistro latere erectus item Monoceros argenteus sive candidus integer anteriori pede dextro : a dextro latere leu flavus sive aureus jubeis striatum per colla fluentibus et caudâ sursum a tergo reflexâ anteriori pede tenet. Prout hæc omnia in aversâ pugni coloribus suis artificis manu dilata expressa videre est. Comme il est arrivé souvent, la page qui devait porter le dessin annoncé est restée vide. Dans ce texte, on a omis de donner l'émail du chef, mais on indique que les lambrequins sont d'or et d'azur : donc cet émail est bien l'azur.*

(2) N^o Pierre Lambert, seigneur de la Croix, ayant acheté, le 9 août 1532, de Jean-Philibert de Challes la maison-forte de Montterminod et ses dépendances, fit élection d'ami pour ces biens, le 29 août de la même année, en faveur de N^o Antoine Piochet et de Jeanne Dieulefils-Magnin, sa femme, moyennant 1 900 écus d'or (voir CHALLES, t. I, fol^{os} 343 et 346, et LAMBERT, t. III, fol^o 225, art. de Pierre). — Humberte Brunaz, veuve de N^o Pierre Troliet, procureur et bourgeois de Chambéry, acheta sous grâce de rachat, le 14 septembre 1534, la maison-forte de Salins à Saint-Jean-d'Arvey et ses dépendances de N^o Guillaume Bonivard, mandataire de N^o Pierre de la Forest, pour 800 écus d'or ; et elle remit aux La Forest 100 écus d'or sur la prévalence de ces biens ; puis elle refusa d'acheter cette prévalence. Alors Huguenet de Saumont, veuve de N^o Pierre de la Forest, et ses fils, vendirent, le 10 mars 1539, la prévalence et le droit de rachat de ces biens à Rev^o Donat Piochet, abbé de Chassagne en Bresse Forest, et curé de Villarigier dans le diocèse de Maurienne, autre fils de Galvand, pour 600 écus d'or (voir LA FOREST, t. II, fol^o 440). Donat Piochet revendit ces droits à son frère Antoine, seigneur de Montterminod, et l'institua son héritier par deux actes du même jour, 19 octobre de la même année 1539. Enfin, le 25 juillet 1543, N^o Jean-Gaspard, fils dudit N^o Pierre Troliet, revendit ces biens audit N^o Antoine Piochet, auquel appartenait déjà le droit de rachat, moyennant 900 écus d'or, dont 100 avaient été payés par les Troliet pour la prévalence (Arch. La Place).

orthographe a prévalu dans les temps les plus modernes) (1). N^o Urbain de Sallino, seigneur de Blay, coseigneur de Saint-Paul et de la vallée de Bozel, vendit, le 10 mai 1515, la maison-forte située *in prato Sallini* et ses dépendances (biens à Saint-Jean-d'Arvey et aux Déserts, bois *in Chaneto Sallini*, servirs, corvées dues par tous habitants des Bauges, etc.) à Janus de Duyn, baron de la Valdaisère ; l'hoirie de Janus et de Louise de Duyn, sa fille, fut partagée entre les Mareschal de Combefort et les La Forest. Enfin, comme on le voit à la note 2 du fol^o 412, des La Forest qui avaient eu Salins en partage, cette seigneurie passa par vente à Antoine Piochet.

Antoine Piochet acheta aussi des biens à divers endroits aux environs de Chambéry, entre autres à Pignet, où sa maison prit le nom de Piochet, qui subsiste encore aujourd'hui.

Ses enfants recueillirent dans les héritages de la famille de leur mère, les Dieulefils-Magnin, une succession importante provenant en partie des N^{os} Gruet et comprenant des biens à Montmélan, Mérande près d'Arbin, Marnix en Bugey, Cognin, etc., notamment la tour ou maison-forte de Villeneuve, aussi appelée tour de Candie, parce qu'elle avait appartenu à la famille de ce nom et avait été vendue, le 1^{er} février 1502, à N^o Pierre Dieulefils-Magnin, beau-père dudit N^o Antoine Piochet, par Gauvain ou Galvand de Candie (Arch. La Place). Cette tour ou maison-forte de Villeneuve a pris plus tard le nom de Salins. Il est assez singulier que ce nom, venu de la Tarentaise à Saint-Jean-d'Arvey, ait été ensuite transporté par les Piochet à une propriété à Cognin, où il est encore en usage.

Les Piochet de Salins ont quelquefois été connus sous le nom de Salins, sans celui de Piochet. Quelques-uns d'entre eux ont porté le nom de Favier, ajouté à celui de Piochet, par héritage d'une branche de cette famille (Favier du Noyer, etc.).

Dans les deux dernières générations, ils portèrent le titre de Comtes, déjà avant la Révolution, et comme le nom de Piochet était souvent omis, ce titre, placé devant leur nom, forma l'expression de Comtes de Salins. D'autre part il y avait un comté de Salins en Tarentaise, érigé en 1700 pour les Chapel, et dont héritèrent au XVIII^e siècle les Bracorens de Savoiron. Par une singulière anomalie, ceux-ci ne paraissent pas avoir jamais été connus sous le nom de Comtes de Salins.

La famille des Piochet a produit bon nombre d'hommes distingués dans l'armée et dans l'église ; Galvand, Antoine, son fils, et Amé, son petit-fils, furent chargés à des époques diverses de négociations diplomatiques à l'étranger par les Ducs de Savoie. Jean, frère de cet Amé, ami et cousin du poète Marc-Claude de Buttet, « fit profession et des armes et des lettres », comme il l'a écrit lui-même (Arch. La Place), et quelques-unes de ses productions littéraires ont été signalées ou publiées dans les volumes IX et X de la 3^e série des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, par le Comte d'Oncieu de la Bâtie et le Chanoine Morand. Hiéronime, secrétaire du Prince Thomas, puis conseiller d'État, 1^{er} secrétaire

(1) N^o Pierre, fils de feu N^o Jean de Salins, reçut investiture, le 2 avril 1421, des biens féodaux qu'il tenait au lieu de Salins à Saint-Jean-d'Arvey et à Saint-Paul en Tarentaise, du chef de son père et de celui de Marguerite Jordane, son aïeule paternelle (Arch. de Cour). N^o Péronnette de Duyn, veuve de N^o Nicod de Salin, seigneur de Blay et de Saint-Thomas-de-Cœur en Tarentaise (fils dudit Pierre), comme curatrice et tutrice de N^o Pierre, Urbain, François et Nicod de Salins, ses fils, laude des ventes, le 10 janvier 1485, à Saint-Jean-d'Arvey (Arch. La Place).

(Voir la suite au f^o 417.)

N. N.

Vén^o et Ego^o MESS^o ANTOINE PIOCHET, docteur ès décrets, chanoine de Saint-Pierre de Genève (des 1438, et avait été auditeur du palais de Félix V, Gonthier, *Œuvres historiques*, III, p. 307), sacristain de Genève en 1443, conseiller du Duc Louis, pressé le 11 mars 1443, à Lausanne à la négociation du mariage de Charlotte de Savoie avec Frédéric de Saxe (Guichenon, *Savoie*, 531), chanoine et prévôt de Lausanne, chantre de Genève en 1447 et vicaire général de ce diocèse en 1457 (Ch^o Gonthier, *loco citato*). Etant curé de Saint-Léger de Chambéry, il avait acheté des servirs à Pigny de N^o Pierre de Mouxy, et Dom Antoine Piochet, vicaire de Saint-Léger, son mandataire, avait accordé le droit de rachat le 25 juin 1450 ; un autre mandataire dudit curé revendit, le 18 février 1452, ces servirs à Péronnette, veuve du N^o Pierre (Arch. Thuysset). Le 9 décembre 1452, il assista à un acte comme conseiller du Duc Louis (M^o Soc. N^o d'Her^o et d'Arch^o, t. XV, p. 47). Témoin, le 4 novembre 1453, à Ripaille à la confirmation des franchises du bourg d'Allinges-le-Vieux (Ch^o Gonthier, *loco citato*). Un différend était soumis audit Mess^o Antoine, *sacerdotum canonum doctore, cantoreque sancti Petri Gebenn. ac curato et administratore ecclesie et cure sancti Leodegarii Camber., judice apostolico* ; les parties, Mess^o Humbert Marchand, prieur de Coysse, et N^o Jean de Cuyens, seigneur de Ribot, transigèrent le 11 janvier 1454 (Arch. Rubaud). Le 11 juillet 1454, il fut député auprès du Roi de France pour traiter du rappel des gentilshommes bannis au vertu de la sentence du Pont-de-Beauvoisin (Guichenon, *Savoie*, 516). Le 6 novembre 1454, étant curé de Saint-Jean de Chavagnat-sur-Veyle en Bresse (soit Saint-Jean de *Adventaris*), il fit une acquisition pour la chapelle qu'il a nouvellement construite et fondée dans l'église de Chavagnat sous le vocable de N^o-D^e et de saints Maurice et Sébastien. Il fut l'un « des personnages à qui le Duc déroberait beaucoup et qui estoient de son Conseil », qui tâchèrent vainement de le dissuader d'aller auprès du Roi de France en 1463 (Guichenon, *Savoie*, 519). Le 8 novembre 1465, un mandataire dudit Mess^o Antoine Piochet, curé de Saint-Léger de Chambéry, accorde grâce de rachat à Pierre Falfein, marchand, de 5 li. de servirs annuel qu'il lui avait vendus et qui étaient payables audit curé et au vicaire de ladite église ; fait à Chambéry in *operatorio in quo tenetur scribama officialitute dich loci* (Arch. Thuysset). Le 7 février 1466, étant commis à cet effet par bulle du Pape, il rend une sentence concernant Dieulefils-Magnin, clerc du diocèse de Grenoble ; donné à Genève (parchemin en partie déchiré). Le 30 août 1466, docteur ès droits et décrets, chantre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève, chanoine de cette église, chanoine et prévôt de l'église de Lausanne, curé de Saint-Jean *Adventarum supra Velam* et de Chambéry, il teste : il nomme pour recteurs de la chapelle qu'il a fondée dans la cathédrale de Genève, sous le vocable de N^o-D^e et de saints Maurice et Sébastien, biscrets Pierre et Antoine Piochet frères, ses neveux, chacun pour semaine et se partageant les revenus ; le juspatronat appartiendra à celui qui survivra ; il nomme Discret Antoine Piochet, son neveu, recteur de la chapelle sous le même vocable qu'il a fait construire dans l'église de Saint-Jean de *Adventaris a parte boree*, et qu'il a dotée d'ornements, notamment d'un missel et beau ad *usum ecclesie Lugdunensis*, d'une chasuble de drap d'or violet *cum armis meis* ; le juspatronat appartiendra comme ci-dessus aux recteurs de la chapelle fondée dans l'église de Genève ; il nomme héritiers universels les pauvres pour la moitié, et chacune de ces chapelles pour un quart ; s'il meurt en Bresse, il veut être enterré dans le chœur, devant le maître-autel de l'église de Saint-Jean de *Adventaris per me domno largiente fonditus constructe* ; s'il meurt dans le diocèse de Genève, dans l'église de Saint-Pierre devant la chapelle par lui fondée ; s'il meurt dans le diocèse de Lausanne, sous le portail de l'église de cette ville *in medio ubi sunt Imagines sive statue sanctorum* ; fait audit Saint-Jean, témoin Ven^o Mess^o François de Charanzony, chanoine de Genève et curé de la paroisse de Sainte-Madeleine. Il vivait en 1467 et a dû mourir peu après (Ch^o Gonthier, *loco citato*). Une note assez ancienne, en marge de l'acte du 6 novembre 1454, dit : *Hic jacet in introitu templi dice Marie extra muros urbis Chamberiensis habitu canonicati supra lapidem tumularem sculptus.*

Discret PIERRE, nommé par leur oncle corecteurs de la chapelle fondée dans l'église de Saint-Pierre de Genève. Comme prévôt et chapelain de la chapelle fondée sous le vocable de N^o-D^e et de saints Maurice et Sébastien dans l'église de Saint-Jean de Chavagnat-sur-Veyle, se fait délivrer copie authentique du testament de son oncle ci-dessus, 1466, levée pour ledit Pierre le 24 janvier 1508 (a *nativitate*), indiction 11^e (1).

Discret ANTOINE, nommé recteur de la chapelle fondée par son oncle Antoine dans l'église de Saint-Jean de *Adventaris*, 1466. Sans doute le vicaire de Saint-Léger à Chambéry en 1450, cité ci-dessus.

ANTOINE PIOCHET, conseiller de ville à Lyon en 1490 (Steyert, *Armorial du Lyonnais* ; ses armes n'y sont pas).

(1) Serait-il le Rév^o Pierre Piochet, chanoine de la Sainte Chapelle de Chambéry (possédant une maison dans cette ville) le 18 mai 1517 (M^o Ac^o Savoie, 2^e série, t. X, p. 183) ?

VII. N° et Spec^l JEAN DE PIOCHET, seigr de Rochebois. Voir son article et son ascendance au TABLEAU V.

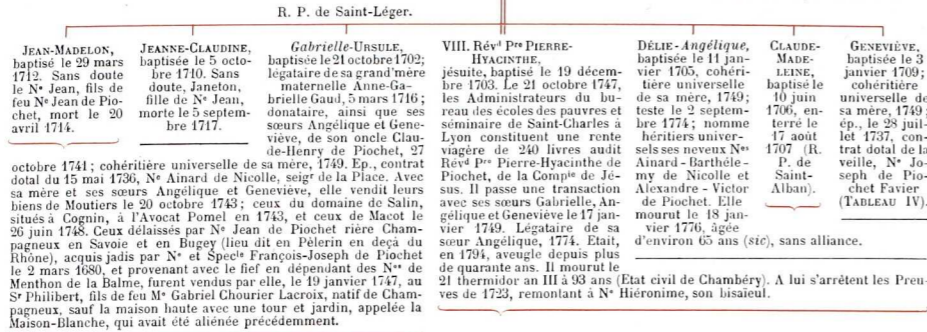


TABLEAU VI.

Arch. La Place. Doubles traits, Preuves de 1723.

R. P. de Saint-Léger.

octobre 1741; cohéritière universelle de sa mère, 1749. Ep., contrat dotal du 15 mai 1736, N° Ainard de Nicolle, seigr de la Place. Avec sa mère et ses sœurs Angélique et Geneviève, elle vendit leurs biens de Moutiers le 20 octobre 1743; ceux du domaine de Salin, situés à Cognin, à l'Avocat Pomel en 1743, et ceux de Macot le 26 juin 1748. Ceux délaissés par N° Jean de Piochet rière Champagnoux en Savoie et en Bugey (lieu dit en Pélerin en deçà du Rhône), acquis jadis par N° et Spec^l François-Joseph de Piochet le 2 mars 1680, et provenant avec le fief en dépendant des N° de Menthon de la Balme, furent vendus par elle, le 19 janvier 1747, au Sr Philibert, fils de feu M^r Gabriel Chourier Lacroix, natif de Champagnoux, sauf la maison haute avec une tour et jardin, appelée la Maison-Blanche, qui avait été aliénée précédemment.

PIOLENC (DE)

MARQUIS DE CHAUMONT EN GENEVOIS (PROVINCE DE CAROUGE); COMTES DE MONTBEL, SEIGNEURS D'ÉPINE (OU DE L'ÉPINE), DE ROCHEFORT, COSEIGNEURS DE LUTRIN EN PETIT-BUGEY, BARONS DE CHATEAUNEUF DE MAZENC ET SEIGNEURS DE JARJAYES EN DAUPHINÉ, ETC., DITS MARQUIS DE PIOLENC.



P. : de gueules à 6 épis de blé d'or, posés en pal, 3, 2 et 1, à la bordure dentelée de même (cachets, aux Archives de la Savoie; sceaux communiqués par M^r Royer-Collard; armoiries enregistrées en exécution de l'édit de novembre 1696, Généralité d'Aix, p. 392, Généralité de Montpellier, p. 938; Artefeuil, Histoire de la noblesse de Provence). — Pithon-Curt (Noblesse du Comtat-Venaissin), Gourdon de Genouillac et le Marquis de Piolenc (Armorial du Dauphiné) Robert de Briangon et Grandmaison (Dictionnaire héraldique) donnent une bordure engrêlée. Devise : CAMPI TUI REPLEBUNTUR UBERTATE.

ANTOINETTE-GAËTANE, ép. Jean-François-Ignace Bernand de Tourville (*). Elle est dite femme du Comte de Bernand, dans des Patentes du 21 mai 1774 (Arch. S. S. S.). Son mari est dit ailleurs : de Bernand, des Comtes de Châteauneuf de Nice (*). Morte avant le 4 fructidor an III (*).

ANTOINETTE, appelée M^{lle} d'Aleyrac ou d'Alleras, du nom d'une seigneurie appartenant à son père; ép., le 29 mai 1770 (R. P. de Nances), contrat dotal du 28 mai 1770 (Arch. S. S. S.). M^{lle} Jacques-Henri de Blanc, baron de Loire, habitant à Saint-Martin-de-Valamas, diocèse de Vivier. Elle vivait encore le 29 octobre 1823 et mourut avant le 6 mars 1829 (*). Il mourut entre 1782 et 1790 (*).

MARIE-FRANÇOISE-URSULE, ép., contrat dotal du 9 janvier 1759, François-Armand-Eléonor d'Hugues, plus tard marquis d'Hugues et de Vaumeil, etc. (*). Elle fut légataire de sa mère.

FRANÇOIS, légataire de sa mère, 1774; vivant le 12 juin 1779, mort avant le 15 février 1780 (*).

(1) Aux Patentes du 18 août 1755 accordant un délai d'un an à Nicolas-Claire Deschamps, marquis de Chaumont, et à la Marquise Marie de Bouchage, sa femme, pour s'acquitter envers le Président de Piolenc de Thoury, leur genre, du restant de la dot constituée (de 103.000 livres) à Jeanne, leur fille, est cité un contrat de mariage du 27 mai 1750 (Arch. S. S. S.). Il y aurait donc eu deux contrats dotaux, ou du moins un contrat et un acte relatif à l'exécution du contrat.

(2) Ce château appartenait déjà aux mariés de Piolenc, lorsque, le 11 mai 1755, le célèbre Mandrin y fut pris par environ 500 hommes de troupes françaises, qui avaient envahi le territoire de la Savoie, ce qui occasionna des négociations diplomatiques. Le château de Rochefort, où n'habitaient pas alors M^r et M^{lle} de Piolenc, fut mis à sac par ces troupes, la cave bien garnie et les papiers furent pillés par elles. M^r de Piolenc adressa, le 18 mai 1755, d'Aix en Provence, une lettre au Gouverneur de Savoie au sujet des dégâts commis dans son dit château et y joignit un état de ce qu'il y avait laissé; signe : Piolenc de Thoury (Vernier, Mandrin et les Mandrinistes, Revue Savoisienne, 1869, Documents). Voir aussi : Mansord, Droit d'Aubaine, I, p. 319; Burnier, Histoire du Sénat de Savoie; Ducis, Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, 1890; Mandrin, capitaine général des Contrebandiers, par F. Funck-Brentano, dans la Revue des Deux-Mondes du 15 septembre 1907.

GAËTANE-GABRIELLE, née et baptisée le 24 février 1781, eut pour parrain le Baron de Choiseul, ambassadeur de France près le Roi de Sardaigne (R. P. de Nances). Ep. François-Philippe-Bruno de Flagniole, ingénieur des Ponts et Chaussées (*). Était vivants le 29 mars 1824 (*). Elle fut cohéritière universelle des biens de sa mère et légataire de son père, 1782.

THÉRÈSE-DÉSIRÉE, baptisée le 27 (ou 20) septembre 1779, eut pour parrain François de Clugny, évêque de Riez (R. P. de Nances). Ep. François-Désiré Budan de Boislaurent, inspecteur général de l'Université (*). Cohéritière universelle des biens de sa mère et légataire de son père, 1782. Chanoinesse de Saint-Antoine et de Malte en 1788 (Inv^{rs} des Arch. du Rhône). Il vivait encore en 1836 et elle en 1853 (*).

PARFAITE-CÉSARINE, baptisée le 29 avril 1778, eut pour parrain Joseph-Henri de Piolenc, chev^r de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Montrin et de Comps (ou Camps), son grand-oncle, et pour marraine Louise-Charlotte de Foudras, veuve de César, comte de Choiseul, bisaièul maternel de l'enfant (R. P. de Nances). Cohéritière universelle des biens de sa mère et légataire de son père, 1782. Chanoinesse de Saint-Antoine et de Malte en 1788 (Inv^{rs} des Arch. du Rhône). Ep. Jacques-Victorin-François-Alphonse Martin de Mercuit (*).

(3) Dans les généalogies de Rivoire de la Bâtie et du Nobiliaire des Bouches-du-Rhône, le nom est du Bouchage. Dans les Patentes du 18 août 1755 (Arch. S. S. S.), elle est appelée de Bouchage. M^r Royer-Collard n'apprend que le vrai nom est Bouchage, et qu'elle était fille d'un échevin de Lyon, élu en 1763. (4) Aux Patentes du 21 mai 1784, par erreur la mort de Jeanne est indiquée comme étant du 8 février 1780. (5) Jeanne Deschamps, comtesse de Montbel, avait établi dès 1771 une fabrique de faïence ou poterie à son château d'Épine, utilisant pour la cuisson du charbon de pierre trouvé sur ses terres; elle fournit notamment, en une seule fois, en 1775, 61 vases de... pour la Cour à Chambéry; elle demanda cette même année la création d'un chemin procurant à cette fabrique un débouché pour Aiguebelle; elle voulait expérimenter du plomb, de la litharge, et demanda, en 1771, des faveurs au gouvernement à ce sujet (Arch. de la Savoie, C. 181, 277, 473, 539, 640 et 650). M^r Barier, dans la Savoie Industrielle, ne signale pas cette fabrique de faïence. Elle adressa une pétition au Roi pour exposer l'état affreux des chemins qui faisaient communiquer le Petit-Bugey avec Chambéry par le Mont du Chat, l'Épine et le Col d'Aiguebelle, ce qui occasionnait l'émigration et faisait diriger le commerce de Novalaise vers la France (Ibid., 506). (6) Voir Vaurin ou Waurin dans Moreiri et dans le P. Anselme (Histoire de la Maison de France, VI, p. 703).

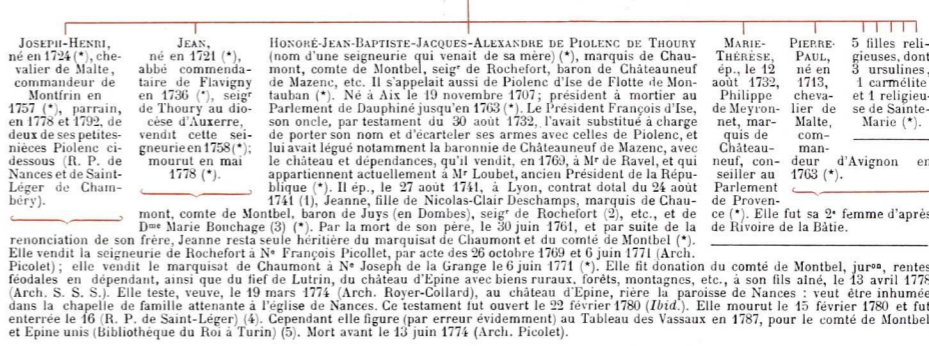
(7) Le château d'Épine, non entretenu, s'est écroulé vers 1840 (*). Ensuite, M^r Chapperon, qui était devenu propriétaire des ruines, les a démolies en cherchant vainement un trésor, et a fait construire une maison sur leur emplacement un peu abîmée. La forêt d'Épine, n'ayant pas été vendue par la Nation, fut restituée à la famille en 1838, et, par suite d'arrangements entre parents, revint à M^r Royer-Collard, fils de M^r de Piolenc l'aîné et chevalier de SS. Maurice et Lazare. Ensuite un partage entre les deux fils de celui-ci a placé tous les droits provenant de la succession de Piolenc dans le lot de M^r Paul Royer-Collard, ancien magistrat, qui a vendu récemment cette forêt à M^r Vadon (*). Quant au lac d'Épine, soit environ la moitié du lac appelé vulgairement lac d'Aiguebelle, figurant au cadastre de Nances, Novalaise et Saint-Alban, il est encore la propriété de M^r Royer-Collard (ainsi qu'une lièzière de terrains qui le borde), comme ayant succédé aux droits des

De l'avis de tous les historiens ou généalogistes, les Piolenc sont une illustre famille de noblesse immémoriale et chevaleresque, originaire du Languedoc et du Comtat-Venaissin, qui a possédé aussi des seigneuries en Provence et en Dauphiné. Pithon-Curt (Noblesse du Comtat-Venaissin, qui a publié un acte de février 1133 par lequel Gérard de Piolenc acheta deux maisons à Saint-Saturnin du Port), Robert de Briangon, Maynier, Artefeuil, La Chesnaye-Desbois, d'Hozier, La Roque et de Rivoire de la Bâtie en ont donné des généalogies.

Par l'alliance d'un Piolenc avec Jeanne Deschamps de Chaumont vers le milieu du XVIII^e siècle, une branche s'est fixée en Savoie; elle a disparu de notre pays au bout d'un demi-siècle environ, dans la tourmente révolutionnaire. Du reste, elle est éteinte. Une autre branche, portant le titre de Marquis de Piolenc, subsiste dans le Comtat-Venaissin et à Paris. Voici ce qui concerne spécialement le Nobiliaire de Savoie. Dans notre pays, le nom est souvent écrit Piolens, quelquefois Piollens ou Piollenc.

(* signifie : Notes de M^r Royer-Collard.

HONORÉ-HENRI DE PIOLENC, seigr de Beauvoisin en Provence, Jarjays, etc., né à Aix en Provence le 2 janvier 1675 (*) président à mortier au Parlement de Provence de 1702 à 1740, premier président et commandant pour le Roi en la province de Dauphiné de 1740 à 1760 (*), Artefeuil et Rivoire de la Bâtie; ép. : 1^{re} Elisabeth d'Estienne de Chaussegros (* et Rivoire de la Bâtie); 2^e contrat dotal du 29 mai 1704 (*), Françoise d'Isse de Saléon, fille et sœur de présidents à mortier du Parlement de Dauphiné, sœur d'un Archevêque de Vienne. Instituée héritière en 1718 par Scipion de Montauban de Flotte, gouverneur de Seyne, à charge pour lui et les siens de joindre à leur nom celui de Montauban (* et Rivoire de la Bâtie). Ses enfants ci-dessous sont tous du 2^e lit.



JEAN-HONORÉ, comte de Montbel, dit marquis de Piolenc (même dans les actes les plus officiels); né à Grenoble le 23 juin 1742, baptisé le 22 août suivant (*); légataire de sa mère, 1774. Naturalisé sujet du Roi de Sardaigne, il s'intitulait chevalier, seigr de la ville de Saint-Jean-de-Novalaise, Ayn, Nances, Marceux et Saint-Alban-de-Montbel (ce sont les communes qui formaient le comté de Montbel) (Arch. Royer-Collard). Il habitait le château d'Épine (Ibid.). Ep. : 1^{re} contrat dotal du 15 janvier 1776 (Arch. Royer-Collard), Marie-Joseph-Etienne de Clugny, native de Thénisy (Bourgoigne), fille de Mess^r François-Victor, comte de Clugny, et de M^{lle} Claude-Jacques de Choiseul. Elle testa à Darcey le 6 février 1777, faisant donation à son mari pour disposer en faveur de leurs enfants; si elle meurt sans enfants, elle institue héritier François-Armand-Eléonor d'Hugues, chev^r de Saint-Louis, colonel d'infanterie. Ce testament fut ouvert le 12 avril 1782 (Ibid.). Elle mourut au château d'Épine (Ibid.) et fut enterrée le 2 avril 1782 (R. P. de Nances). Il ép. : 2^e, contrat dotal du 9 avril 1791 (Arch. Royer-Collard), Marie-Pauline-Emmanuelle-Ghislaïne de Wavrin Villers-au-Tertre-Cambrin, fille d'Albert-François-Fidèle, marquis de Wavrin, comte de Villers-au-Tertre-Cambrin et du Saint-Empire, senechal héréditaire de Flandres (6), et de Marie-Madeleine-Casimire de Chorus. Elle mourut à Turin en juillet 1795 (*). Porté sur la liste des émigrés du département du Mont-Blanc, comme ayant des biens à Ayn, Novalaise, Nances et Yenne (M^{lle} Ad^e de Savoie, 4^e série, X, p. 332). Ses biens furent vendus comme biens nationaux (Arch. du Bureau d'Insinuation, Chambéry) (7). Il testa le 25 avril 1782 : legue 12.000 livres aux pauvres de ses terres, comme exécuteur testamentaire Mess^r César de Clugny, chanoine-comte de Lyon, son beau-frère; substitue à ses filles Paul-Joseph de Meyronnet, marquis de Châteauneuf, son cousin germain, et les enfants de Charles-Louis, marquis de Clugny, seigr de Thénisy, Darcey, etc. l'aîné de ses beaux-frères (Arch. Royer-Collard). Ce testament, déposé au Sénat de Savoie, ne fut ouvert que le 7 septembre 1877, à la requête de M^r Royer-Collard (Ibid.). Il mourut à Turin le 13 avril 1880 (*). Il signait : le Marquis de Piolenc. A la bibliothèque de la ville de Chambéry se trouve un exemplaire de l'ouvrage précité d'Artefeuil, provenant du M^r de Piolenc, avec des notes très précieuses de sa main sur la noblesse de Provence.

JEANNE-FRANÇOISE-VICTORINE, née à Darcey le 3 avril 1777 (Arch. Royer-Collard); cohéritière universelle des biens de sa mère et légataire de son père, 1782. Chanoinesse du chapitre noble de Saint-Antoine de Viennois et de Malte (Inv^{rs} des Arch. du Rhône), regue en 1788, ainsi que ses deux sœurs Parfaite-Césarine et Thérèse-Désirée (Extrait des Registres d'Insinuation, Chambéry, V, 4, 1788, fol^o 540). Détenue ainsi que sa sœur Césarine en 1794 dans la maison d'arrêt de Chambéry (M^{lle} Ad^e de Savoie, 4^e série, X, p. 385). Ep., le 2 septembre 1794, Antoine-Athanase Royer-Collard, qui devint inspecteur général de l'Université en 1806, médecin du Roi en 1814, professeur à la Faculté de médecine en 1818, et dont le frère fut président de la Chambre des Députés et membre de l'Académie française (*). Elle mourut en juin 1815, lui en 1825.

CHARLES-CÉSAR-AUGUSTE-PARFAIT-MARIE-FRANÇOIS-GABRIEL, né au château d'Épine le 19 mars 1782, décédé à Paris le 19 septembre 1790 (*); institué par son père héritier universel de ses biens et cohéritier universel des biens de sa mère, 1782. (Extrait des Registres d'Insinuation, Chambéry, V, 4, 1788, fol^o 540). Détenue ainsi que sa sœur Césarine en 1794 dans la maison d'arrêt de Chambéry (M^{lle} Ad^e de Savoie, 4^e série, X, p. 385). Ep., le 2 septembre 1794, Antoine-Athanase Royer-Collard, qui devint inspecteur général de l'Université en 1806, médecin du Roi en 1814, professeur à la Faculté de médecine en 1818, et dont le frère fut président de la Chambre des Députés et membre de l'Académie française (*). Elle mourut en juin 1815, lui en 1825.

ALBERT-DIEUDONNÉ-LOUIS-FIDÈLE-EMMANUEL, marquis de Piolenc, né à Turin le 17 février 1794, élevé de Saint-Cyr en 1812, sous-lieutenant au 22^e de ligne en 1814, garde de la porte du Roi en 1815, sous-lieutenant dans le régiment de la Haute-Marne en 1818, demissionnaire en 1817; ép. Cécile-Eugénie Marchand, fille de Jean-Nicolas, docteur en médecine (*), morte à Paris le 30 juin 1881 (*). Il mourut à Paris en août 1880, à 86 ans (*). C'est l'un des auteurs du Nobiliaire des Bouches-du-Rhône. Mort le dernier de sa branche (8).

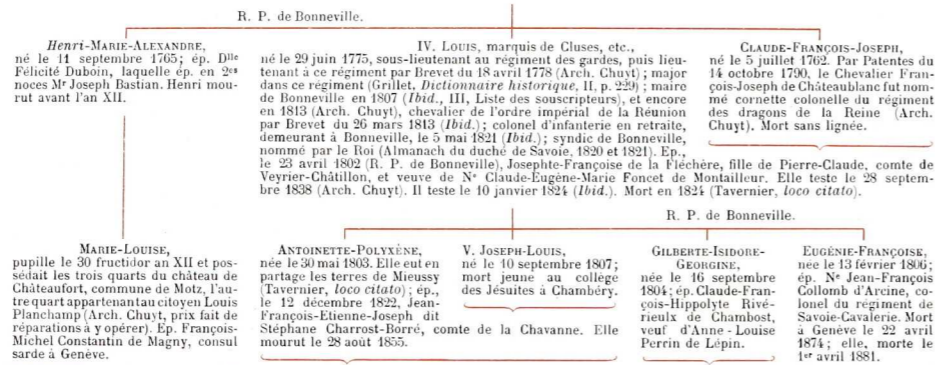
MARIE-PAULINE-GABRIELLE-HENRIETTE, baptisée le 16 janvier 1792, eut le même parrain que sa sœur Parfaite-Césarine (R. P. de Saint-Léger de Chambéry); morte sans alliance à Paris (*).

primitifs Seigneurs de Montbel, des Deschamps et des Piolenc, ce qui a été reconnu par jugement du Tribunal de Chambéry le 18 mars 1893 (jugement imprimé). M^r Royer-Collard, plaidant in causâ propria contre le Comte de Chambost, acquéreur du lac d'Aiguebelle, s'est appuyé sur de nombreux actes, entre autres des chartes de 1305 et 1508.

(8) La Sainte Épine qui, d'après la tradition, aurait été rapportée d'Orient par un Montbel (voir MONTBEL), et qui a donné son nom au château situé à Nances et à la montagne d'Épine, appelée nous épine dans une charte du 23 octobre 1308 des Archives d'État à Turin, était restée jusqu'à sa révolution et sa propriété des divers Seigneurs, puis Comtes de Montbel. Lors de l'invasion française en 1792, les deux filles aînées du Marquis de Piolenc absent emportèrent le château d'Épine cette précieuse relique, et l'une d'elles, M^{lle} Royer-Collard, la conserva dans plusieurs résidences successives, à Chambéry, Saint-Martin-de-Valamas, Paris, etc. Vers 1804 ou 1805, elle la renvoya à son père, M^r Sauter, ancien sénateur, pour en faire reconnaître l'authenticité. Mais le reliquaire n'étant pas fermé par un sceau ecclésiastique, les vérités générales jugèrent impossible d'admettre l'authenticité. M^r Royer-Collard la céda ensuite à son frère, le Marquis de Piolenc. Sa famille n'a pu savoir ce qu'il en est fait (*).

III. N° PIERRE-JOSEPH DE PLANCHAMP, marquis de Cluses, etc.
VOIR SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

TABLEAU II.



PLANEYSE (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

PLANSOLLES (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

PLASTRE (DU). — Voir au SUPPLÉMENT.

PLAYSON. — Voir au SUPPLÉMENT.

PLONJON (DE) OU PLONGEON (DE)

SEIGNEURS DE BELLERIVE ET DE COLLONGES AU BAILLAGE DE GAILLARD, ET DE LA MAISON-FORTE DE TESSY, EN GÉNEVOIS.

P. de gueules à la bande d'or chargée de 3 trèfles de sinople (Galiffe, *Notices généalogiques*; Galiffe et de Mandrot, *Armorial historique Genevois*, s'appuyant sur un sceau de 1550 avec le nom). D'après Besson, les trèfles seraient de sable. Le Dictionnaire de Savoie donne : de gueules à la barre d'or chargée de 3 plongeurs de sable.



ALIFFE a publié une notice généalogique sur cette famille genevoise. Nous ne donnerons ici que ce qui la concerne pendant l'époque où elle posséda des fiefs sur le territoire de l'ancien duché de Savoie, et surtout la seigneurie de Bellerive, près de Genève, sur la rive gauche du lac Léman. Bellerive (dans le canton de Genève depuis 1816), célèbre abbaye de religieuses de l'ordre de Cîteaux, fut ruinée et détruite par les Gene-

vois et les Bernois vers 1536. Les Magnifiques Seigneurs de Berne albergèrent et inféodèrent à N° André Philippe, marchand et citoyen de Genève, le 23 novembre 1542, la seigneurie et maison-forte de Bellerive avec ses dépendances, comme « cy devant soulaient tenir les dames ou nonnes de Bellerive » (Arch. Thuyset et *Sommaire des Fiefs*). Philippe en passa reconnaissance aux Seigneurs de Berne le 3 août 1553 (*Sommaire des Fiefs*). Il fut ensuite accusé de trahison envers ses combourgeois de Genève. Bellerive et ses biens furent confisqués, et Berne vendit, le 28 novembre 1565, à N° Aymé Plonjon, citoyen de Genève, pour 1.000 écus d'or sol, outre 3.000 écus d'or que devait encore ledit Philippe, la seigneurie de l'ancienne abbaye de Bellerive, avec juridiction et revenus; cette vente fut encore ratifiée par les Seigneurs de Berne le 10 août 1567 (Arch. Thuyset). A la restitution de cette partie de ses états au Duc de Savoie, Plonjon redevait encore une partie de la somme non payée par Philippe, et une cense annuelle aux Seigneurs de Berne; Emmanuel-Philibert céda ses droits à François-Prosper de Genève, seigneur de Lullin, le 28 mai 1572, et Plonjon fut condamné par un arrêt du 6 juin 1581 à passer une obligation au Seig^r de Lullin du capital de 3.000 écus d'or et d'une cense annuelle de 155 écus d'or. Les droits des Seigneurs de Lullin passèrent ensuite aux Nobles Renaud (Reynold, de Fribourg) par divers actes d'hypothèques et de cessions de 1617 à 1652. N° Antoine de Renaud (ou Reynaud), du consentement des Plongeon, céda, le 2 février 1666, tous ses droits, biens et actions sur Bellerive à N° Jacques Loys, seig^r de Bonnevaux. Les Plonjon étaient en 1671 en procès avec les Loys, et encore en 1689 (Arch. Thuyset).

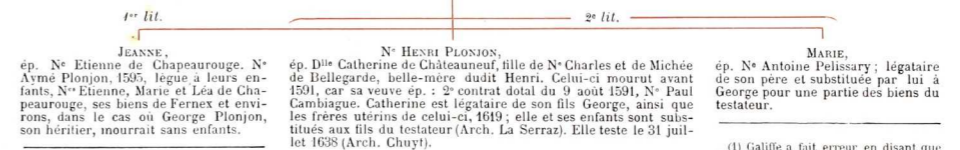
Le 1^{er} juillet 1574, Simon de Langin, seig^r de Veigy, vend à N° Aymé Plonjon précité la moitié (l'autre moitié appartenant à Antoine de Saint-Michel, seig^r d'Avully), de la seigneurie et juridiction de Collonges-sur-Bellerive, avec juridiction h. m. et b., plus la moitié de la pêche et quête « accoustumée cueillir sur le lac » (Arch. La Serraz). Le 14 juillet suivant, il lui en vend la prévalence et le droit de rachat (*Ibid.*).

La religion des SS.-Maurice et Lazare alberge, le 25 avril 1583, au même N° Aymé Plonjon, seig^r de

Bellerive, les biens et revenus du prieuré de Saint-Jean hors les murs de Genève, plus les revenus de la cure de Collonges-sur-Bellerive.

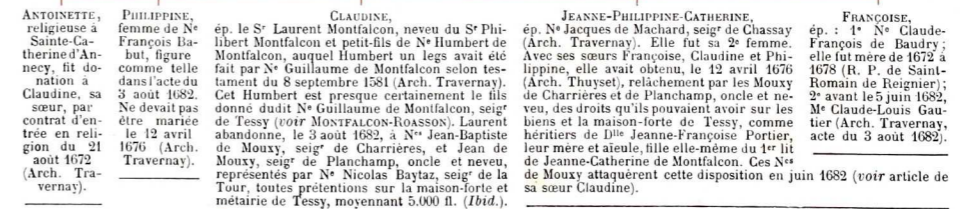
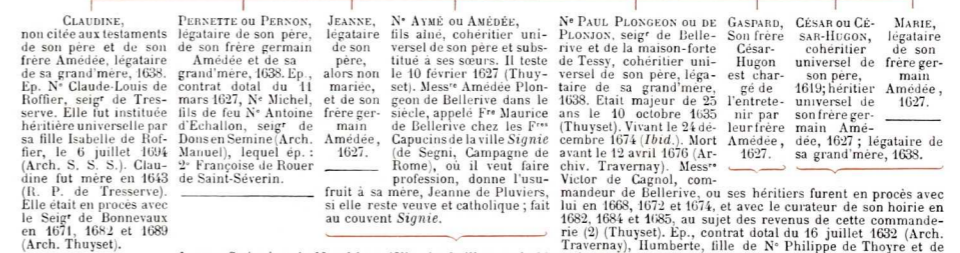
Je crois que le dernier mâle de cette race fut N° Paul de Plonjon, seigneur de Bellerive et de la maison-forte de Tussy, qui provenait de sa femme, Humberte de Thoÿre. Il laissa au moins cinq filles, dont l'une épousa N° Jacques de Machard, seigneur de Chassay, et une autre fut mariée à N° Claude-François de Baudry.

N° AYMÉ PLONJON, seig^r de Bellerive, fils de N° Louis, d'après Galiffe (1), citoyen de Genève, du Conseil des CC en 1550 (Galiffe), acheté en 1574 la seigneurie de Bellerive, en 1574 la moitié de Collonges (voir fol^o précédent), le 25 novembre 1587, de N° Claudine Dunant de Saint-Cergues, des prés à la montagne de Saint-Cergues, abornant l'acquereur et les heirs d'hom^{ls} Barthelemy Lect de Genève (Arch. La Serraz). Il ép. : 1^o Louise, fille de N° Jean Philippe, 1^{er} syndic et capitaine-général; elle vivait avec lui en 1540 (Galiffe); 2^o Jeanne, fille de N° Nicod Ruffi, secrétaire d'Etat, lequel mourut à 46 ans, le 14 avril 1578 (*Ibid.*); 3^o Michée de Bellegarde-Bullavent, veuve de N° Charles de Châteauneuf (*Ibid.*). Il teste le 10 août 1595 (Arch. La Serraz); legs à D^{lle} Michée de Bellegarde, sa femme, qui avait des biens à Bonneville, et qui sera tutrice du petit-fils du testateur, N° George Plonjon, son héritier universel; en cas de mort de celui-ci, il légua à Aymé, fils de N° Pierre Chenaal, Aymé, fils d'Ezrège Marin Galatin, Aymé, fils de Discret François Bastard, et Aymé, fils de N° Antoine Pelissary, ses quatre fileuls, à chacun 200 écus d'or; légua à N° Jean, fils de N° George, seigneur de la Rive, son allié et singulier ami, 500 écus; N° George de la Rive, parrain dudit George Plonjon, sera son tuteur avec Michée de Bellegarde. Il mourut peu de jours avant le 10 juin 1596 (*Ibid.*).



(1) Galiffe a fait erreur en disant que N° Louis était seig^r de Bellerive.

N° GEORGE PLONJON, seig^r de Bellerive et de Collonges, du Conseil des CC en 1603 (Galiffe). Le 16 février 1603, N° George Plonjon, seig^r de Bellerive en Chablais, citoyen de Genève, s'engage à payer à diverses dates, à Fribourg, 2.500 écus à hon^{ls} et N° Rudolf Renaud, bourgeois de Fribourg, cessionnaire de N° François-Prosper de Genève, pour 155 écus d'or s. de cense annuelle, à cause de partie du prix non payée de l'acquisition de la seigneurie de Bellerive, selon obligation du 18 octobre 1581; Plongeon promet, en outre, au créancier « huit aulnes du meilleur velour »; fait à Fribourg (Arch. Thuyset). Il ép. Jeanne, fille de Mess^{rs} Louis de Pluviers, seig^r de Saleyson, chevalier de l'ordre du Roi de France, et de Marguerite Bonal ou de Bonnal, mariés, de Montpellier (Galiffe, Arch. Manuel et La Serraz). Selon Galiffe, il fut fiancé à Montpellier, à l'insu de ses parents, mais le mariage fut confirmé par contrat du 12 avril 1602, Jos. Blondel, notaire. Il teste le 5 avril 1619; veut être enterré dans l'église de Collonges; legs à sa dite femme qui sera tutrice et aura pour conseil N° Jean de la Rive, son cousin, ancien syndic et conseiller de Genève, N° Jacques Loys, coseig^r de Bonnevaux et Miserans, et Spec^{ls} Humbert du Tour, avocat au S. S.; il casse des testaments précédents et ce qu'il a dit « sur la bonne fame, renommée et reputation de ladite Jeanne, sa bien aimée femme, de bonne qualité, vertu et honneur », quoi qu'il ait pu dire dans les testaments précédents à l'insinuation de personnes ennemies et qui voulaient son héritage (Arch. La Serraz). Mort avant le 10 février 1627. Avec son fils Paul et son gendre, N° Michel d'Eschallon, elle était redevable à N° Charles de Duyn dit Mareschal, commandeur de Bellerive, de 4.863 li. pour les censés des albergements faits à N° Aymé Plongeon, le 25 avril 1583, des dîmes de Collonges, Annemasse et autres; en présence du S^r de Cambiague, son beau-père, de N° Philippe de Thoÿre, seig^r de Cholex, beau-père de N° Paul Plongeon, du consentement dudit Seig^r de Cholex et de N° Charles de Bons, ladite Jeanne, comme tutrice et curatrice de ses enfants et au nom dudit N° Paul Plongeon, son fils absent, remet en hypothèque, le 10 octobre 1635, audit Charles de Duyn dit Mareschal, les dîmes de Gyes et Foncenex, « qu'il est accoustumé de recueillir avec nos Magnifiques et très honorés Seigneurs de Genève »; fait à Genève près la porte de Rive, dans la maison de D^{lle} d'Ubligini, témoin N° Paul de Cambiague (Arch. Thuyset) Jeanne passe un acte à Montpellier avec sa sœur, Françoise de Pluviers, le dernier juin 1634 (Arch. Manuel). Le 19 septembre 1657, elle reçoit signification par huissier à Collonges, à la requête de N° Jacques Loys (Arch. Thuyset).



(2) La religion des SS.-Maurice et Lazare et le Commandeur de Bellerive étaient encore en procès, le 19 août 1717, avec N° Gaspard de Loys, seig^r de Bellerive, au sujet des revenus de la cure de Collonges et Annemasse, albergées, les 25 avril et 2 septembre 1583, à N° Aymé Plonjon (Thuyset). Le curateur de l'hoirie de N° Paul Plongeon était encore en procès avec le Seig^r de Bonnevaux en 1686 et 1689.

POBEL (DE)



SEIGNEURS D'ANIÈRES, DE PRESSY, D'AYSE, ETC., EN FAUCIGNY; DE SAXEL EN CHABLAIS; DE CHOISY EN GENVOIS; SEIGNEURS, PUIS BARONS, PUIS COMTES DE SAINT-ALBAN, SEIGNEURS DU MOLARD, DE LA CROIX, COSEIGNEURS DE LA COLLIETTE, EN SAVOIE; SEIGNEURS, PUIS BARONS DE PIERRE, SEIGNEURS DE PERON, DE FARGES, DE COLLONGES ET DE POUGNY, AU PAYS DE GEX; SEIGNEURS DE CHATEAUNEUF DE L'ALBENC EN DAUPHINÉ; MARQUIS DE LA PIERRE.

P. : de sinople à la bande d'or, chargée de 3 coquilles de sable (Guichenon, *Indice Armorial*; Della Chiesa, *Fiori di Bioneria*; Cigna-Santi, *Chevaliers de l'Annonciade*; Dictionnaire de Savoie; Franchi-Verney, *Armerista*).

Le sinople est remplacé par l'azur selon Besson, Commène, l'Armorial Greyfié, les Preuves de Malte Mareschal-Duyn et Montfalcon, et Guichenon (Manuscrits).

Devise : *PETRA MEA DOMINE ROBUR MEUM ET FORTITUDO MEA* (Guichenon, Manuscrits).



GUICHENON, dans ses Manuscrits, a laissé un arbre généalogique de cette famille, auquel nous avons rarement été obligé d'avoir recours; le premier degré, celui de François I, est problématique au moins quant à la noblesse et à l'alliance. Catherin I, fils de François I, doit avoir été le premier noble de sa race, s'il a été vraiment noble, après avoir exercé le notariat. Catherin II, l'un des fils de Catherin I, devint premier Président au

Sénat de Savoie à sa création en 1559. François II, l'un des frères de Catherin II, obtint, le 11 janvier 1565, des Patentes par lesquelles le Duc de Savoie, « d'autant que pour l'injure du temps... il a tenu en accensement les émoluments des greffes de Faucigny et exercé lesdits greffes et amodiations par quelque temps... , il doute que lon luy veuille imputer avoir fait acte dérogeant à noblesse... , déclare ledit François et ses enfants estre nobles, et en tant que besoing seroit, les anoblit et décore du titre et privilège de noblesse » (Arch. de Cour et S. S. S.). La noblesse antérieure de la famille étant fort

(2) Claudine, femme dudit Raymond, président au Sénat, autorise, le 13 novembre 1582, le contrat de mariage de son autre fille, Jeanne de Lambert, avec N° Pierre de la Forest (Arch. Saumont). Claudine, veuve et héritière de Péronne Pobel, sa fille, transige, le 29 avril 1617, avec ses beaux-frères, Rév^{ms} Thomas, évêque de Saint-Paul, et Mess^{rs} Claude-François Pobel; l'évêque réclamait sa part de l'hoirie de son père mort *ab intestat* (Arch. S. S. S.).

CLAUDE, ép., contrat dotal du 31 juillet 1553 (Preuves de Malte), N° Louis de Levrier. Etait veuve le 19 décembre 1592 (Arch. Saint-Sixt).
N° FRANÇOIS II, seigr de Saxel. Selon Guichenon, ép. N. N. de Viry. Ep. D^{ne} Françoise de la Croix, morte avant 1585, mère de Nicoleine, fille dudit François (Arch. Barrioz). Il teste le 26 mars 1590 (Titres Bonnefoy). Obtient, le 11 janvier 1565, des Patentes de déclaration de noblesse, et au besoin l'anno-

blissant (voir ci-dessus).
Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU III.
Suite de la note 2. S. S. S.). Veuve dudit Président, elle fait, le 11 février 1616, donation aux Jésuites du Collège de Chambéry d'un pré et d'une vigne à Nesin près de Chambéry, d'environ 4 journaux (Arch. Savoie). Le 3 août 1620, elle fait donation de 100 ducats, à prendre sur ce que lui doit N° François Pobel, comte de Saint-Alban, aux enfants de M° Rodolphe de Marteray, notaire à Chambéry (Arch. S. S. S.). Le 9 novembre 1620, elle fait une donation à N° Prosper, fils de Jean de Belly, seigr des Echelles, et à D^{ne} Péronne, fille de N° et Spec^r George Monod, sénateur au S. S. S., épouse dudit Prosper (Ibid., voir note 1 du TABLEAU III).

JACQUES (Guichenon). N'est pas cité aux dernières volontés de son père, 1571.
LOUISE, légataire de son père; ép.: 1° N° Louis Reydet, seigr de Choisy, Vulpillières, coseigr de Manigod (Thuyset). Louis teste le 11 août 1575 (Arch. Travenay), instituant ladite Louise de Pobel, sa femme, tutrice de ses enfants. Elle ép.: 2° N° Charles Veillet, sénateur au S. S. S. (Thuyset). Charles devient 1^{er} président à ce Sénat. Le 20 septembre 1579, le Duc de Genevois l'aide une vente, faite le 22 août 1579, par Amé de Livron, Amé de Rindes et Denis de Sacconex, à leurs noms et comme procureurs de D^{ne} Aymée-Françoise et Claudine des Clez, à ladite Louise Pobel, alors femme dudit Charles, comme procuratrice de N° Gaspard Reydet et ayant la charge des enfants qu'elle avait eus dudit N° Louis Reydet, de la seigneurie de Manigod et dépendances, « qui sont appartenir au feu Baron des Clez » (Thuyset). Elle était femme dudit Charles en octobre 1584 (R. P. de Saint-Léger), veuve en 1595 (Arch. Saumont).

RAYMOND, seigr d'Anières, eut de son père en prérogative les biens provenant de la D^{ne} de la Croix, à Joppet. Avocat au Sénat en 1566 (Registre des entrées dans M^{ss} Soc. S^{rs} d'H^{rs}, t. XXVII), juge-maje de Bresse en 1569 (Ibid.), l'était encore en 1571 (Preuves de Malte), sénateur au Sénat de Savoie par Patentes du 15 décembre 1573 (Inv^{rs}, Arch. Haute-Savoie); vice-président du Sénat le 16 décembre 1580; 3^e président du Sénat en 1581 (Registre des entrées); 2^e président du Sénat le 15 août 1585 (Inv^{rs}, Haute-Savoie). Burnier (*Histoire du Sénat*) donne parfois d'autres dates. Le Président Pobel fut délégué en 1591 par le Sénat avec le Sénateur (futur Président) Antoine Favre, pour se rendre en Provence auprès du Duc de Savoie qui avait pénétré dans cette province (Burnier, I, p. 476). Témoin et président au Sénat, le 2 février 1595, au contrat dotal Reydet-Lescheraie (Arch. Saumont). Ep.: 1° Lucrece Vionnet, sœur de Gabrielle, femme de Claude Pobel ci-contre (Guichenon); 2° Claudine de Belly, veuve de Jean-Gaspard de Lambert, seigr de la Croix. Une fille de Claudine de Belly épousa Claude-François I Pobel, qui devint ainsi gendre de sa belle-sœur (2). Claudine testa le 22 juin 1622 et mourut avant le 19 mars 1627 (Arch. Saumont). Raymond teste le 28 juillet 1591: veut être enterré à Sainte-Marie Egyptiaque ou l'a été son père; legs à sa femme Claudine de Belly, institue héritière universelle leur fille Péronne, nomme exécuteurs testamentaires ses frères Claude, baron de Pierre, et Claude-François, ambassadeur auprès des Ligues suisses (M^{ss} Soc. S^{rs} d'H^{rs}, t. XXVII, p. XXII). M° Mugnier fait erreur, à propos de ce testament, en le disant 2^e président à la Chambre des Comptes: il était 2^e président au Sénat. Mort le 5 août 1597 et enterré le lendemain à Sainte-Marie Egyptiaque (Registre des entrées).

PÉRONNE, héritière de son père, morte avant le 29 avril 1617. Sa mère était alors son héritière (Arch. S. S. S.).

douteuse, cette prétendue dérogeance, dont François II se fit relever en 1565, n'a peut-être pas existé réellement. Il est vrai qu'aux Preuves de Malte Montfalcon est cité un testament de Catherin I, où il est dit noble et fils de N° François; mais nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer qu'on ne peut avoir une entière confiance dans le savoir en paléographie des commissaires de l'ordre de Malte (voir MONTFALCON, précisément à propos des mêmes Preuves, t. IV, fol^o 107, note 1).

Les Pobel sont originaires de Bonneville en Faucigny. Comme nous l'avons vu, l'un d'eux, dont le père était de noblesse douteuse, fut choisi par Emmanuel-Philibert pour présider le Sénat lors de son institution. Il remplit cette charge avec une grande indépendance et beaucoup de fermeté de caractère (voir Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, I, p. 391 et suivantes). Il eut une belle lignée, qui se maintint toujours dans une haute situation. Parmi ses quatre fils, deux furent chargés d'importantes missions diplomatiques, le troisième fut 2^e Président du Sénat, et le quatrième Evêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

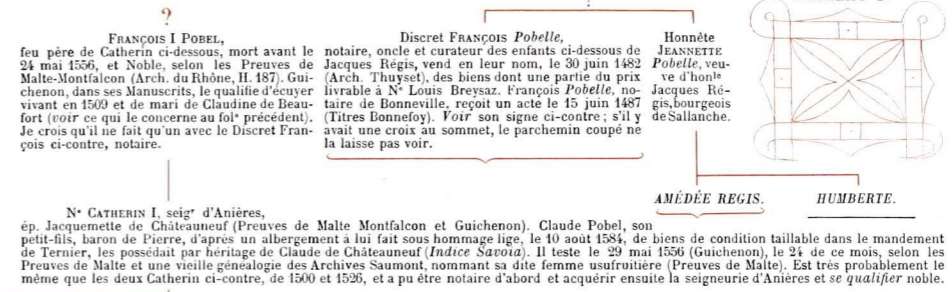
Le plus illustre de la race et le dernier, mort en 1731, fut l'un des rares Chevaliers de l'Annonciade, avec les Savoyards Carron-Saint-Thomas, Maillard de Tournon, Noyel de Bellegarde et Lucas d'Aléry, qui reçut le Collier avant la Révolution, sans appartenir à une famille de noblesse immémoriale et chevaleresque.

Chez les Pobel, il s'est produit un fait étrange. Ils étaient seigneurs ou barons de Pierre, au pays de Gex, et parfois le nom de cette seigneurie a été changé, dans les actes faits en Savoie, en celui de la Pierre. Claude-François II est appelé tantôt Baron de Pierre ou de la Pierre et tantôt Marquis de la Pierre (1); son fils, le Chevalier de l'Annonciade, est généralement désigné comme Marquis de la Pierre, sauf dans la reprise de fief de la baronnie de Pierre en 1684 (Baux, Nobiliaire du Bugey et du pays de Gex). Nulle part nous

(1) Il est dit Marquis de la Pierre par Guichenon (Manuscrits), dans un acte de 1667 des Archives Savoieures et au testament de sa femme en 1683; — et seulement Baron de Pierre en 1661 (Arch. Travenay) et en 1665 (Baux, Nobiliaire).

(Voir la suite au n° 428.)

TABLEAU I.



N° CATHERIN I, seigr d'Anières, ép. Jacquemette de Châteauneuf (Preuves de Malte Montfalcon et Guichenon). Claudé Pobel, son petit-fils, baron de Pierre, d'après un albergement à lui fait sous hommage lige, le 10 août 1584, de biens de condition taillable dans le mandement de Ternier, les possédait par héritage de Claude de Châteauneuf (*Indice Savoie*). Il teste le 29 mai 1556 (Guichenon), le 24 de ce mois, selon les Preuves de Malte et une vieille généalogie des Archives Saumont, nommant sa dite femme usufruitière (Preuves de Malte). Est très probablement le même que les deux Catherin ci-contre, de 1500 et 1526, et a pu être notaire d'abord et acquérir ensuite la seigneurie d'Anières et se qualifier noble.

(3) Selon d'autres, il le résigna en 1583. Dans la liste des évêques de Saint-Paul du *Trésor de Chronologie* de Mas-Latrie, Thomas est cité avec la mention: non intrat, res. 1585. Il fut, en 1602, l'un des prêtres consécrateurs de saint François de Sales.

CLAUDE, seigr, puis baron de Pierre (érection du 1^{er} janvier 1580, vieux arbre, Thuyset), seigneur de Peron et du Molard, conseiller d'Etat de S. A. et son chambellan; cohéritier universel de son père avec ses trois frères; juge-maje de Gex en 1569 (Registre des entrées au Sénat) et en 1571 (Preuves de Malte). Recut, en 1576, les serments de fidélité des villes, bourgs, communes et corporations, pour le Duc (Titres Bonnefoy). Elant 1^{er} secrétaire de S. A. et conseiller d'Etat, il délivra à Chambéry, le 30 octobre 1576, des Lettres de prestation d'hommage à N° Jean de Fochet (Arch. La Plache). 1^{er} secrétaire du Duc, ayant été chargé « d'honorables ambassades », il est nommé, le 15 septembre 1582, lieutenant du Gouverneur aux bailliages de Chablais, Gex et Ternier (Arch. de Cour). En 1589, il défendit Gex contre les Français (Guichenon, Savoie); fut ambassadeur auprès de la Ligue en 1590 (Ibid.), en France en 1593 (Ibid.); auprès des Lyonnais en 1593 ou 1594 (Ibid.), négociateur avec Charles de Rochelle, le 21 juillet 1603, au traité de Saint-Julien avec Genève (Ibid.). Parrain, en 1599, de la fille du Seigr de Pressy (son frère, R. P. Saint-Léger). Ep.: 1^{er} contrat dotal du 27 avril 1559, Gabrielle, fille de N° Jean Vionnet (Arch. S. S. S.). Elle donne une quittance, le 10 juin 1565, dans la maison qui fut de Rév^{ms} M^r Alardet (Minutaire Bertier). Ep.: 2^e contrat dotal du 26 janvier 1604 (Inv^{rs}, Arch. Thuyset), Péronne de Genève-Lullin, veuve de N° François de Montvuagnard. Le 29 novembre 1604, elle était administratrice des biens de son fils Prosper de Montvuagnard et femme dudit Pobel (Thuyset). Il teste le 5 avril 1603 et codécille le 24 décembre de la même année (M^{ss} Soc. S^{rs} d'H^{rs}, t. XXVII, p. xxv). Mort avant le 29 avril 1617. N'a pas dû laisser d'enfants; la baronnie de Pierre passa à son frère Claude-François I.

JEANNE, légataire de son père, femme de N° Pierre-Joly, seigr de Choin, baron de Langes, veuve avant le 4 juin 1602 (Baux, Nobiliaire de Bresse). Nére en octobre 1584 (R. P. Saint-Léger) d'un fils qui eut pour marraine Louise Pobel ci-contre, femme du Président Veillet. Pierre fut bailli de Bresse et Bugey et lieutenant général pour le Duc en Bresse et Bugey (Guichenon, *Bresse et Bugey*, Généalogie Joly). Il testa le 22 mai 1595 (Preuves de Malte Mareschal-Duyn).

THOMAS, prieur de Ripaille, de Peillonex et de Bonnevaux, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, abbé d'Entremont, etc. (Besson, *Mémoires*). Nére en octobre 1584 (R. P. Saint-Léger) d'un fils qui eut pour marraine Louise Pobel ci-contre, femme du Président Veillet. Pierre fut bailli de Bresse et Bugey et lieutenant général pour le Duc en Bresse et Bugey (Guichenon, *Bresse et Bugey*, Généalogie Joly). Il testa le 22 mai 1595 (Preuves de Malte Mareschal-Duyn).

(Suite du n° 427.)

n'avons trouvé trace de l'érection de Pierre en marquisat, et le marquisat de la Pierre n'est certainement pas dans l'ancien Duché de Savoie. Guigue (Topographie de l'Ain) et Baux (Nobiliaire) gardent le silence à ce sujet. Nous ne connaissons au Pobel aucun marquisat d'un autre nom. Donc nous laissons à nos lecteurs le souci de faire à cet égard toutes les suppositions possibles.

Les Vibert de Massingy, qui ont succédé aux Pobel, portèrent aussi le titre de Marquis de la Pierre. Mais Il Patriziato Subalpino cite pour les Vibert, en 1776, l'investiture d'Aise, et non celle du marquisat de la Pierre qui, par conséquent, ne devait pas se trouver dans les états du Roi de Sardaigne. Je crois même qu'une famille, n'habitant pas la Savoie et descendant par les femmes des Vibert de Massingy, porte un titre de Marquis qui n'a pas d'autre origine.

(1) Dans ces trois actes, d'après le Sommaire des Fiefs et l'Indice Savoia, il est dit Claude-François; il ne s'agit donc pas de son frère Claude. Du reste, Claude-François est dit seigneur de Saint-Alban en 1602 (Arch. Saumont) et déjà en 1591 (M^{ss} Soc. S^{ts}). Cependant je trouve une autre indication, tirée des Archives d'Etat de Turin, d'après laquelle l'érection en comté aurait eu lieu en faveur de Claude Pobel, baron de la Pierre et seigneur d'Ayse; et, dans la transaction du 27 avril 1617, Claude-François réclame sa part de l'hôirie de Claude, quand vivait comte de Saint-Alban et baron de Pierre (Arch. S. S. S.). A remarquer aussi qu'au baptême, en 1610, de Claude-François II, fils de Claude-François I, ce dernier est dit seigneur de Pressy et d'Anuys, et n'est pas dit comte de Saint-Alban; de même, à la transaction du 10 janvier 1610 (Thuyset), Claude-François est dit seulement seigneur de Pressy, chevalier au S. S. S. (2) Le contrat dotal du 13 janvier 1612 Reydet-du Pont est passé à Chambéry dans la maison dudit Claude-François, seigneur de Pressy et Saint-Alban (Arch. Saumont). Il vendit, le 4 juin 1603, à N^o George Louys (de Rochefort) la rente féodale de Sauterens et de Montrotier (Arch. Savoiron). (3) Dans le consignement par François-Louis de Ville du comté de la Croix, le 16 juillet 1774, il est dit que cette terre est parvenue au lot de Jeanne de Lambert ensuite des partages faits en 1583 entre elle et l'ancien seigneur de Lambert, sa sœur, femme de N^o Claude-François Pobel (Sommaire des Fiefs). Denise-Françoise partagea l'hôirie paternelle avec sa sœur Jeanne le 1^{er} décembre 1583 et le 14 août 1591 (Arch. Morand). D'après une inscription votive, Denise-Françoise mourut au château de la Croix à 32 ans; l'année n'est pas indiquée (M^{ss} Soc. S^{ts} d'HP, t. XVI, p. XXI). Les registres paroissiaux de Saint-Léger de Chambéry contiennent une erreur: ils donnent pour mère à Pierre, baptisé le 21 avril 1684, fils de N^o de Pressy, D^{ne} de la Forest, sa femme, et pour parrain Rev^o Pierre de Lambert, évêque de Maurienne, et marraine D^{ne} de la Forest. Cette alliance Pobel-la Forest est inconnue autrement, et ce Seig^r de Pressy devait être marié alors à Denise-Françoise de Lambert, comme l'indique la citation ci-dessus du partage de la seigneurie de la Croix en 1584. (4) Il transigea, le 22 novembre 1684, avec N^o Emmanuel de Ville, relativement à un canal à Saint-Alban (Arch. Travernay). Il y eut reprise de fief et dénombrement, les 19 décembre et 17 novembre 1665, de la baronnie de Pierre et de la seigneurie de Peron, au pays de Gex, par ledit Claude-François de Pobel, comte de Saint-Alban, baron de Pierre, Pressy, Ayse, Agnières, gentilhomme de la Chambre de S. A. R., en qualité d'héritier universel de Claude-François de Pobel, son père (Baux, Nobiliaire du Bugy), et de la seigneurie de Farges par le même le 23 août 1665 (Ibid.). En 1676, il nomma un recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste des du Pont, dans l'église de Saint-Léger, avec Catherine Pobel de la Forest (sa sœur), François de Bellegarde, la M^o de Saint-Michel, etc. (Arch. Travernay).

2^e lit.

JEANNE-FRANÇOISE, baptisée le 4 octobre 1608 (R. P. Saint-Léger). Une Jeanne-Françoise Pobel fut marraine, le 14 janvier 1630, de Jeanne-Françoise de la Forest, fille de Catherine Pobel de son père, 1676 (Arch. Saumont). M^{ss} Soc. S^{ts} d'HP, t. XXVII, p. XXIV). CATHERINE, ép. contrat dotal du 14 juillet 1620, du consentement de son père et de son frère, N^o Guillaume Pobel, seigneur de la Forest, seigneur de la Barre (Arch. Saumont et Morand). Elle testa, veuve, le 14 août 1676 (Ibid.). Légataire de son père, 1676 (Arch. Saumont). M^{ss} Soc. S^{ts} d'HP, t. XXVII, p. XXIV). LOUISE, légataire de son père, 1618 (M^{ss} Soc. S^{ts} d'HP, t. XXVII, p. XXIV). Elle épousa Getule, comte de Piosasco, nommé chevalier de l'Annonciade en 1648. Guichenon (Savoie, p. 1191) dit aussi que Getule épousa Louise de Pobel de la maison de Saint-Alban en Savoie. Je n'ai pas d'autres preuves de cette alliance. CLAUDINE, baptisée le 27 septembre 1599, eut pour parrain Claude Pobel, baron de la Pierre, et pour marraine la veuve Emmanuel en partie, et pour l'autre partie, acquise par le testateur des héritiers du Seig^r Hector de Lambert. Probablement le N^o Philibert de Pressy, parrain le 15 juin 1607 (R. P. Saint-Léger). Arait été chevalier des SS-Maurice et Lazare et aurait fait ses preuves en 1610 par-devant Dom Claude-Lambert Portier et Dom Antoine-Louis de Pingon (Guichenon). PHILIBERT. Son père lui laissa le comté de Saint-Alban, la Croix et la Collette, tous les biens des bailliages de Tournier, Gaillard et de Savoie, ainsi que la maison procédée des Pobel, et le comté de Saint-Alban, au pays de Gex, par ledit Claude-François de Pobel, comte de Saint-Alban, baron de Pierre, Pressy, Ayse, Agnières, gentilhomme de la Chambre de S. A. R., en qualité d'héritier universel de Claude-François de Pobel, son père (Baux, Nobiliaire du Bugy), et de la seigneurie de Farges par le même le 23 août 1665 (Ibid.). En 1676, il nomma un recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste des du Pont, dans l'église de Saint-Léger, avec Catherine Pobel de la Forest (sa sœur), François de Bellegarde, la M^o de Saint-Michel, etc. (Arch. Travernay).

R. P. Saint-Léger.

CHRISTINE 2^e, baptisée le 30 août 1619, légataire de sa mère et religieuse pro-héréditaire de Saint-Vienne. Morte à Mar-saile sous le nom de Père de Saint-Alban (vieil arbre, Thuyset). CHARLES-EMMANUEL, cérémonies baptismales du 2 mai 1648, à l'âge d'environ 3 ans. Légataire de Saint-Bernard de Vienne. Morte à Mar-saile sous le nom de Père de Saint-Alban (vieil arbre, Thuyset). JOSEPH, baptisé le 22 octobre 1647; légataire de sa mère. Lieutenant général de l'escadron de Savoie, comte de Saint-Alban, baron de la Pierre, seigneur de Peron, Pressy et Agnières, gentilhomme de la chambre de S. A. R. (Arch. S. S. S.), teste, le 5 août 1690, en faveur de son neveu François de Pobel, fils de Guy-Balthazard, et citant ses sœurs. Le 2 septembre 1686, étant lieutenant de la compagnie générale de l'escadron de Savoie, il transige avec son frère Guy-Balthazard pour le partage des biens de leur mère: Joseph aura 42.000 fl. et une pension viagère de 400 fl.; il jouira par anticrèse du comté de Saint-Alban, châteaux, marais, bois, etc. (Arch. Morand). CHARLES, baptisé le 9 ou 11 août 1646; légataire de sa mère. Morte en 1690. FRANÇOISE, baptisée le 1^{er} septembre 1643; légataire de sa mère. Ep. 1^o N^o Louis Vettori, 1^{er} chevalier au Sénat, veuf de Met-ciotte Ballard; 2^o le 5 janvier 1678 (R. P. de Saint-Léger), N^o Claude Carron, comte de Cessens et Grésy, veuf de Madeleine Farid. François mourut à 72 ans, le 24 février 1715 (Ibid.). MARGUERITE, baptisée le 20 mai 1638, citée comme étant morte au testament de sa mère; ép. contrat dotal du 10 août 1654 (Arch. Thuyset et Preuves de Malte), François-Philibert de Montfalcon, comte de Saint-Pierre-de-Soucy, 1^{er} président à la Chambre des Comptes, qui teste le 25 novembre 1582, étant remarqué par Jeanne-Reine de Praz (Arch. S. S. S.). CHRISTINE 1^{re}, baptisée le 1^{er} juin 1634 à 18 ou 19 mois (sic), fille du Prince Maurice de Savoie et de Christine de France, duchesse de Savoie; légataire de sa mère, religieuse hors les murs de Chambéry, 1683. Elle l'était déjà le 20 novembre 1667 (Arch. Savoiron).

MARIE DE POBEL, dite Chaste au Cœur, fille naturelle, citée au testament de son père. Probablement Marion Pobel, fille naturelle (pas dit de qui), légataire de Gasparde Alleman, mère de son père, 1683. Le Comte DE CESSENS, cohéritier de son oncle Guy-Balthazard de Pobel, 1728, pour tous ses biens de Savoie et pays de Gex. LIQUE DE MONTFALCON, ép. N^o François de S. S. S. comte de Cevins, fut cohéritier de son grand-oncle Pobel, 1728, avec le Comte de Cessens ci-contre pour tous ses biens de Savoie et pays de Gex. LOUISE-ROSE DE MONTFALCON, ép. N^o François de S. S. S. comte de Cevins, fut cohéritier de son grand-oncle Pobel, 1728, avec le Comte de Cessens ci-contre pour tous ses biens de Savoie et pays de Gex. CHARLES-FRANÇOIS DE MONTFALCON, comte de Cevins, fut cohéritier de son grand-oncle Pobel, 1728, avec le Comte de Cessens ci-contre pour tous ses biens de Savoie et pays de Gex. BALZARD DE MONTFALCON, ép. N^o François de S. S. S. comte de Cevins, fut cohéritier de son grand-oncle Pobel, 1728, avec le Comte de Cessens ci-contre pour tous ses biens de Savoie et pays de Gex. CLAUDE-FRANÇOIS DE MONTFALCON, ép. N^o François de S. S. S. comte de Cevins, fut cohéritier de son grand-oncle Pobel, 1728, avec le Comte de Cessens ci-contre pour tous ses biens de Savoie et pays de Gex. FRANÇOISE DE MONTFALCON, ép. N^o François de S. S. S. comte de Cevins, fut cohéritier de son grand-oncle Pobel, 1728, avec le Comte de Cessens ci-contre pour tous ses biens de Savoie et pays de Gex.

TABEAU II.

CLAUDE-FRANÇOIS I, seig^r de Pressy, Ayse, Amières, Collonges, Farges, Peron et Pougy, puis comte de Saint-Alban. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I.

Chambellan de S. A. (Preuves de Malte). Dans certains actes, il est prénommé seulement François. Le 4 septembre 1584, il obtint approbation par le Duc de l'acquisition qu'il avait faite de George de Chalat, de la seigneurie, château et rentes de Saint-Alban (Sommaire des Fiefs et Indice Savoia). Le 15 novembre 1598, permission lui fut accordée d'unir et incorporer la seigneurie de la Croix, pour la part qu'il possédait (environ la moitié), à celle de Saint-Alban, moyennant 1.500 écus d'or en compensation de parcelle somme due audit Seig^r de Pressy en son ambassade aux Ligues catholiques, avec érection de la seigneurie de Saint-Alban en baronnie (Ibid.). Le 7 avril 1608, cette baronnie fut érigée en comté en sa faveur (Ibid.) (1). Reçu, le 8 octobre 1597 (le S^o de Pressy), comme chevalier au Sénat de Savoie (Registre des entrées). Burnier (Histoire du Sénat) donne la date du 25 septembre 1597 pour sa nomination de chevalier au Sénat (Claude-François Pobel de Pressy). Présent au Sénat comme 1^{er} chevalier le 14 novembre 1613 (Registre des entrées). L'était encore le 14 juillet 1620 (Arch. Saumont). Burnier place par erreur dans la liste des chevaliers au Sénat un Louis Pobel de Saint-Alban en 1600 (2). Ep. 1^o Denise-Françoise de Lambert, fille de Jean-Gaspard et de Claudine de Bely (Claudine ép. en 2^o noces N^o Raymond Pobel, frère dudit Claude-François I (3); 2^o contrat dotal du 28 janvier 1590 (Preuves de Malte). Marguerite, fille de N^o Louis du Pont, seig^r du Villaret, laquelle, avec sa sœur Jeanne, transigea, le 28 janvier 1610, avec les frères Duyn-Mareschal (Arch. Thuyset); dans cet acte, son mari est dit Claude-François de Pobel, seig^r de Pressy, conseiller d'Etat de S. A. et chevalier au S. S. S. Marguerite du Pont, comtesse de Saint-Alban, était, le 30 mars 1626, dame d'honneur de la Princesse de Carignan et tutrice de Claude-François Pobel, son fils (Arch. Travernay). Elle était dame d'honneur de la Duchesse de Savoie le 11 juin 1631 (Preuves de Malte). Marguerite fut substituée, le 1^{er} décembre 1630, au testament de Jeanne du Pont, veuve de N^o Jean-Claude de Reydet et, après elle, fut substituée le fils de ladite Marguerite, Claude-François de Pobel, comte de Saint-Alban (Arch. Saumont). Marguerite testa le 28 juin 1618 (Preuves de Malte) et fit une fondation en l'église d'Hauteville, ou est enseveli Claudine de Cuynes, sa mère. Il testa le 28 juillet 1618 (Arch. Morand); le testateur parle d'un sac dans lequel il a mis tous les papiers concernant son ambassade en Suisse. Il autorise le mariage de sa fille Louise le 14 juillet 1620. Vivant le 29 septembre 1630 (Arch. La Serraz). Mort en 1625 (Guichenon), avant le 3 septembre 1626, jour où Jeanne de Lambert, dame de la Croix, requiert un vidimus de son testament (M^{ss} Soc. S^{ts} d'HP, t. XXVII, p. XXVI).

2^e lit.

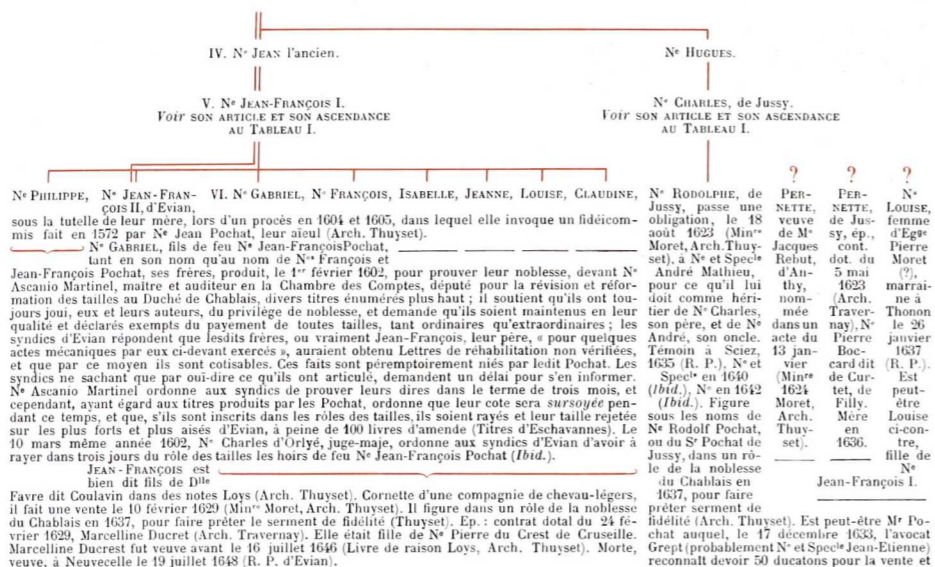
CLAUDE-FRANÇOIS II, comte de Saint-Alban, marquis de la Pierre ou baron de Pierre (voir fol^o 427), seig^r de Pressy, Ayse, Amières, Collonges, Farges, Peron et Pougy. Baptisé le 7 mars 1610 (R. P. Saint-Léger). Son père lui laissa (1618) la baronnie de la Pierre, tous les biens du bailliage de Gex et de la paroisse de Cognin. Substitué au testament de sa tante Jeanne du Pont, veuve Reydet, 1630 (Arch. Saumont). Fut au nombre de ceux qui accompagneront M^{ss} R^o, lorsqu'elle se rendit à Grenoble auprès du Roi Louis XIII, son frère, en septembre 1639 (Guichenon, Savoie). Était gentilhomme de la Chambre du Duc de Savoie en 1648 (Arch. La Place). Le 29 juillet 1648, le Duc confirme en sa faveur l'inféodation, en titre de Seigneur de Chignin, de la jur^o h. m. et b. m. et m. emp. par la paroisse de Chignin et villages en dépendant (Tormery, Saint-Jeore, etc.), à lui déjà conférée le 30 avril 1634, confirmée par M^{ss} R^o le 2 juillet 1639, pour laquelle il y avait eu plusieurs lettres de jussion, la dernière du 18 mai 1644, et qui n'avait pas été vérifiée par la Chambre des Comptes, attendu que ces villages, sauf Saint-Jeore, n'y voulaient consentir (Ibid.) (4). Claude-François Pobel, comte de Saint-Alban, âgé de 72 ans, est témoin aux Preuves de Malte d'un mariage en novembre 1681 (Arch. du Rhône, II, 489). Il testa le 19 février 1681 et mourut le 27 juillet 1683 (Baux, Nobiliaire). Ep. contrat dotal du 11 juin 1631 (Preuves de Malte), D^{ne} Gasparde Alleman de (ou du) Pasquier, fille de Mess^{rs} Alexandre, seigneur de Pasquier, vicomte de Trièves, conseiller du Roi, bailli du plat pays du Dauphiné, gouverneur pour le Roi de France du château et de la ville de Chambéry, et de D^{ne} Jeanne de Monteynard, fille de François de Monteynard, chev^{er} de l'ordre du Roi. Gasparde, dame d'honneur de M^{ss} R^o, femme de Mess^{rs} Claude-François Pobel, marquis de la Pierre, testa le 16 juillet 1683, testament ouvert en 1684 (Arch. S. S. S.).

R. P. Saint-Léger.

GERTRUDE, baptisée le 27 avril 1634, probablement morte jeune, n'est nommée ni en 1683 ni en 1690. ALEXANDRE, cérémonies baptismales du 14 mai 1632. Mort en bas âge (Guichenon). S. Exc. GUY-BALTHAZARD, marquis de la Pierre, comte de Saint-Alban, baron de Châteauneuf de l'Albenc, seig^r de Peron, Collonges, Farges, Pressy, Pougy, Ayse et Amières, grand-croix des SS-Maurice et Lazare, chevalier de l'Annonciade et grand chambellan de Sa-moie; légataire de sa mère, Reprise de fief et dénombrement par ledit marquis de la Pierre et de la seigneurie de Peron par ledit Guy-Balthazard de Pobel, comte de Saint-Alban (pas dit marquis de la Pierre), maréchal de camp de S. A. R. de Savoie, en qualité d'héritier universel de son père (Baux, Nobiliaire). Le 14 mai 1687, étant gentilhomme de la Chambre de S. A. R., colonel de son régiment de Piémont, maréchal de camp dans ses armées et brigadier d'infanterie (ainsi que de S. M. Très Chrétienne), il vend à M^o Guillerat, notaire de Saint-Jean-de-Maurienne, les 2 tiers des biens qu'il possède dans la province de Maurienne (Arch. de la Savoie). Était gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A. R., lieutenant général de ses armées, gouverneur et lieutenant général de la ville et province d'Asti, chev^{er} de l'Annonciade et commandeur des SS-Maurice et Lazare, il transige, le 22 novembre 1699, avec François de la Forest, comte de la Croix, au sujet de la succession de Marguerite du Pont, leur aïeule (Arch. Saumont). Il nomme un recteur à la chapelle des du Pont dans l'église de Saint-Léger de Chambéry en 1697 et 1702, avec les frères de la Forest, comtes de la Croix, N^o Henri de Bellegarde et N^o Henri de Duyn-Mareschal (Arch. Travernay). Témoin, le 2 mars 1729, âgé de 80 ans, à Chambéry aux Preuves des SS-Maurice et Lazare d'Allinges (Thuyset). Teste le 27 février 1728 (Arch. Morand), âgé de 86 ans (sic); veut être enterré à Sainte-Marie Egyptienne, au tombeau de sa famille, laisse à sa femme l'usufruit de son hoirie en Savoie et en France; elle pourra vendre la terre de Saint-Alban pour payer ses dettes (5). Ep. contrat dotal du 24 août 1678 (Ibid.), Gabrielle, fille unique de feu Mess^{rs} Jean du Vache, baron de Châteauneuf de l'Albenc, Monteynard, etc., président en la Chambre des Comptes du Dauphiné, et de D^{ne} Gasparde de Monteynard (6). Veuve, elle fut enterrée aux Carmélites le 23 janvier 1752, étant morte à 87 ans en son château de Corinthe, paroisse de Cognin (R. P.) (7). Il mourut le 26 août 1731 et fut enterré le 28 (R. P. de Saint-Léger).

VICTOR-JEAN-BAPTISTE, né le 26 août 1684, cérémonies baptismales du 11 mars 1685 (R. P. Saint-Léger), eut pour parrain le Roi Victor-Amédée II, représenté par le Marquis de Bellegarde, 1^{er} président au S. S. S. et commandant de la Savoie, et pour marraine M^{ss} R^o Jeanne-Baptiste, morte jeune. Mort avant leur père. L'un d'eux fut tué dans les guerres contre la France (vieil arbre, Thuyset). Je ne sais quel était l'aîné.

(6) Gabrielle se constitue en dot la baronnie de Châteauneuf de l'Albenc. L'Armorial du Dauphiné par de Rivoire de la Bâtie ne cite pas cette alliance, ni les Pobel, barons de Châteauneuf de l'Albenc. La Marquise de la Pierre (Gabrielle) date une lettre du 3 septembre 1733 « de l'Albenc »; elle y déclare au Sénateur Vibert qu'elle regarde ses deux fils comme ses enfants et parle de son testament, dans lequel elle veut augmenter la part de son d'aîné, M^o de Massingy (Thuyset). (7) L'hôirie du M^o de la Pierre fut mise en discussion du vivant de sa veuve; en 1741 on fit expertise des biens de son mari, en raison d'un procès que cette veuve soutenait comme défendresse contre la M^o de Chilly (Arch. Savoiron). Ladite veuve rendit compte, en 1742, des fruits perçus sur les biens de son feu mari (Ibid.). En 1752 Joseph Vibert, Seig^r de Massingy, en qualité d'héritier de S. Exc. la M^o de la Pierre, était demandeur dans la discussion de l'hôirie de S. Exc. le M^o de la Pierre (Ibid.).



POENCET OU PUENSET OU PUENCET

DE SALLANCHES EN FAUCIGNY



P. : de sable à 3 bandes d'or au chef d'argent chargé de 3 mouchetures d'hermines rangées en fasce (Besson).

Ce sont les mêmes armes que, d'après la source la plus sûre, portaient aussi les Poencet ou Poincet de Beaurest.

Besson donne aussi pour les Poencet de Sallanches : bandé de sable et d'or au chef... D'après lui, l'une ou l'autre de ces versions ou variantes se voyait dans l'église de Sallanches. Selon les Preuves de Malte Bionay, en 1681 (Arch. du Rhône, H. 189), ils portaient : d'or à 3 bandes de sable au chef...

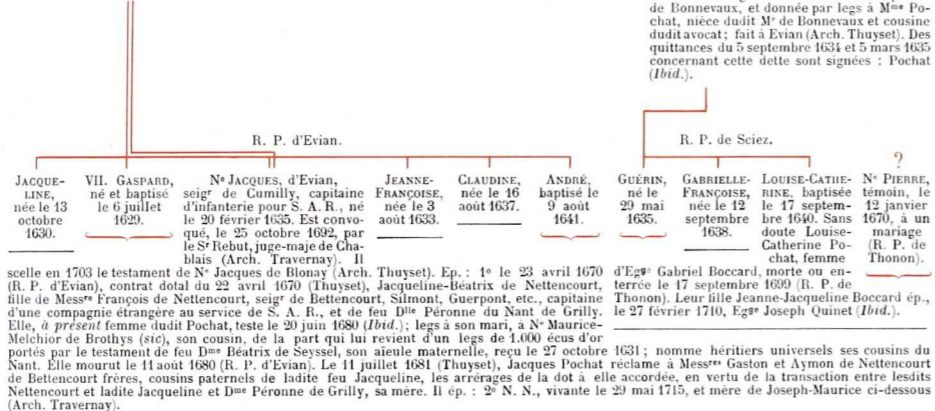
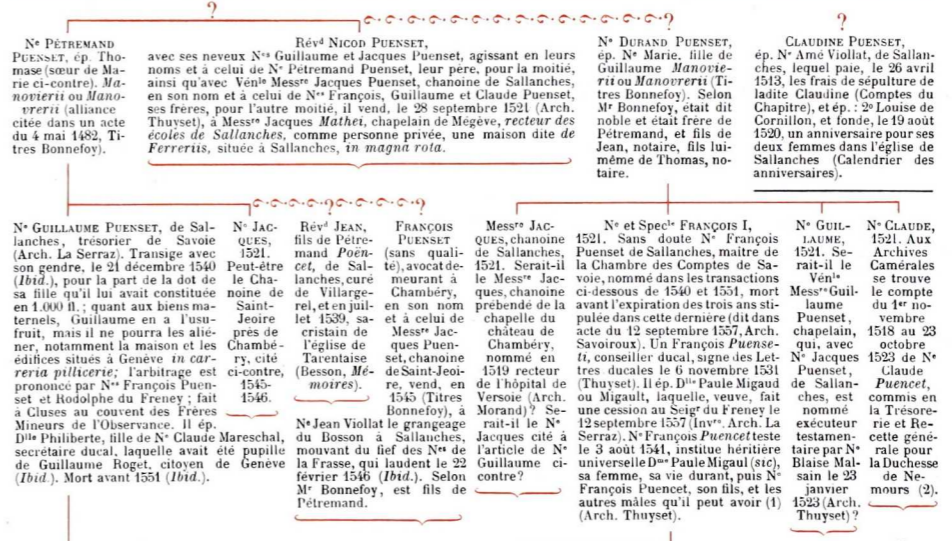


Il y a eu en Savoie au moins deux familles nobles de ce nom très variable, celle-ci et la suivante, les Poencet, ou Puenset, ou Puencet, ou Poincet, ou Poenset, seign^r de Beaurest, originaires d'Ayme en Tarentaise. Je trouve aussi un N° Claude-François de Puencet, de la Charnée près de Tournon, comme témoin à une transaction de l'an 1620 (Arch. S. S. S.) ; il appartenait peut-être à une troisième famille noble

du même nom. Celle de Sallanches n'a jamais porté la particule, tandis que celle de Beaurest l'a portée à dater du XVII^e siècle, époque à laquelle celle de Sallanches était éteinte ou sur le point de s'éteindre. Ce n'est guère qu'à partir de ce siècle et dans le suivant que la plupart des familles nobles, dont le nom patronymique n'était pas un nom de lieu avec particule, ont peu à peu placé celle-ci devant ce nom patronymique. Par conséquent, il n'est pas impossible que ces deux familles aient une origine commune. La similitude, on peut même dire la complète identité de leurs armes, le ferait présumer, quoique souvent une famille plus récente adoptât les armes d'une autre famille du même nom, comme nous l'avons déjà (Voir la suite au f° 434.)

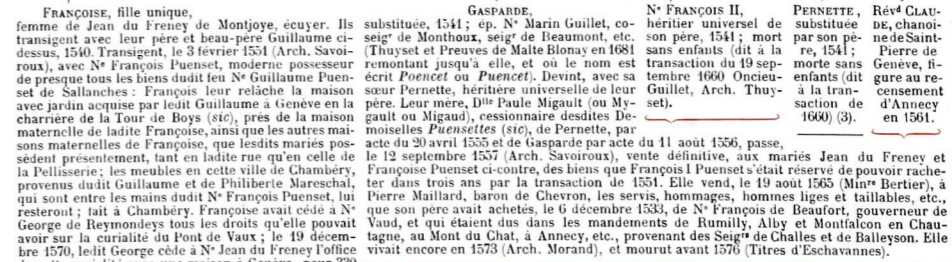
TABLEAU I.

JEAN PUENSET, de Sallanches, obtient, le 31 janvier 1453, des Patentes de notaire (Arch. de Cour). THOMAS PUENSET, ép. Ansermette, fille de Jean du Coudrey, laquelle fonde un anniversaire en l'église de Sallanches le 6 juillet 1440 (Arch. de la collégiale de Sallanches).



VIII. N° JOSEPH-MAURICE, seig^r de Cumilly (ou Cumillier), 1^{er} syndic d'Évian, demeurant à Neuvecelle, fait refaire en 1741 la partie du couvert de la nef de la grande église d'Évian, qui est sur la chapelle Saint-Nicolas, visant sur le lac, qui menaçait ruines (Titres d'Eschavannes). Très probablement le M^r Pochat, qui figure en 1728 et 1729 parmi les nobles d'Évian dans la répartition de la somme imposée aux nobles du Chablais pour les augmentations d'ouvrages faits aux prisons de Thonon (Arch. de la Sous-Préfecture de Thonon). C'est à lui que s'arrêtent les Preuves de 1723, remontant à Pierre, son sixième aïeul. Parmi les titres qu'il remit à cet effet, le 3 avril 1724, à N° François-Nicolas de Ville de Tessy, juge-maje de Chablais, est citée une lettre du 29 mai 1715 adressée à M^{re} Pochat et à N° Joseph-Maurice, seig^r de Cumilly, son fils, à l'occasion de la capitation par l'Intendant Dalma ou Palma (Arch. Travernay).

GUICHARD, fils illégitime de N° Jacques Pochat, né le 25 juillet 1658 (R. P. d'Évian).



(1) On voit dans ce testament que la dot de sa femme, Paule Migault, comprenait des moulins à la Reveriaz, la rente des Echelles acquise du S^r de Châteaufort, pré à Bissy, etc., et que le testateur avait acquis la grande maison de N° Claude Chevrier à Chambéry, la petite maison jointe à icelle sise en la grande rue tendant à la boucherie, maison et biens à Bissy, vignes à Montermind, biens à la Croix de la Rochette.
(2) Un N° Claude Puenset est témoin à la transaction ci-dessus de 1540.
(3) Peut-être Pernette de Puencet, qui, selon Guichenon, a été femme de N° Jean de Poppon.

PONT (DU)

SEIGNEURS DU VILLARET, DE MONTARLOT, DE BÜRGIN, DE SAINT-MICHEL, ETC., EN MAURIENNE;
DE MYANS, EN SAVOIE; DE SIENS ET COMBREMONT, AU PAYS DE VAUD; ETC.



P. : d'azur à la bande onnée d'argent (Guichenon, *Indice armorial*; Palliot; Besson; Galiffe et de Mandrot, *Armorial Genevois*; *Dictionnaire de Savoie*).

Selon Della Chiesa (*Corona reale*) : d'azur à une bande onnée d'or, accompagnée en chef d'un lion d'argent. D'après l'Armorial Greylié : d'azur à la bande onnée ou vivrée d'or. Aux Preuves de Malte Montfalcon : d'azur à la bande onnée entée d'or. Aux Preuves de Malte d'Allinges : de gueules à la bande d'argent chargée de 3 étoiles du champ. M. Rabut a relevé un blason sur le tombeau de Jacques du Pont, à Myans, 1502, où la bande serait vivrée (émaux inconnus) (*M^{ss} S^u S^u d'H^u*, t. IV, p. XLVI.). Cette dalle funéraire a disparu.



N Savoie, les familles nobles de ce nom ont été nombreuses : du Pont de Beauvoisin, du Pont de Lustrin, du Pont de Chambéry, du Pont de Flumet, du Pont d'Alex, etc., sans compter celles qui étaient originaires des pays voisins, telles que les du Pont de Genève ou ceux du Valais. Comme des contemporains de ces diverses familles ont porté parfois les mêmes prénoms, il n'est pas toujours facile de les distinguer.

Cette famille de la Maurienne a aussi porté au *xiv^e* siècle, au lieu du nom de *du Pont*, celui de *du Pontamafrey*, qui est le nom du lieu d'où elle tire son origine, car elle y avait une maison-forte, dans laquelle Pierre, fils de Guillaume du Pont, fit son testament en 1336 : de 1309 à 1313, Guillaume est appelé tantôt de *Ponte Amanfredi* (ou *Amalfredi*), tantôt seulement de *Ponte* (Arch. Camérales, Comptes du Châtelain de Bard).

Les du Pont sont l'une des plus vieilles familles chevaleresques de la Maurienne, où ils sont connus dès le *xiii^e* siècle. Aussi Pingon, qui composa un escadron de gentilshommes accompagnant Bérold de Saxe au siège de Gap, y fit entrer un du Pont (Guichenon, *Savoie*, I, p. 185). Comme les de Cuynes, ils relevaient des Seigneurs de la Chambre, dont ils étaient hommes liges, et, encore au *xvi^e* siècle, ils en recevaient investiture, même pour leur seigneurie principale, celle du Villaret. Du reste, à toutes les époques, des du Pont figurent dans l'entourage des La Chambre, les servent comme châtelains ou autrement, et jouissent de leur confiance au point que Pierre du Pont est nommé exécuteur testamentaire de Pierre de la Chambre en 1261, que Guigue du Pont est curateur de Jean II de la Chambre en 1333, et que, par testament de 1454, Gaspard de la Chambre nomme François du Pont son exécuteur testamentaire. On en remarque aussi qui furent châtelains des Montmayeur ou des Mareschal. Ils ont possédé, surtout au *xvi^e* siècle, beaucoup de biens disséminés sur un grand nombre de paroisses de la Maurienne et de la Savoie, mais pas un seul fief très considérable, avec juridiction. Malgré leur haute antiquité, ils n'ont pas joué un rôle historique important, n'ont pas fourni au moyen âge des baillis de provinces, des cautions des souverains, etc. ; ils n'ont pas brillé dans des négociations diplomatiques, ou dans les grandes charges de cour, ou dans les hautes fonctions militaires. Aussi est-il exagéré de dire, comme l'a fait un historien, que cette famille a été la plus puissante de la Maurienne après les La Chambre. Ce n'est pas tout à fait exact, même au *xvi^e* siècle, au moment de son apogée, lorsque successivement Jean-François, qui testa en 1535, et Urbain, l'un de ses fils, réunirent tous les biens de la famille.

Les du Pont étaient installés bien avant 1354 sur la paroisse de N^e-D^e du Châtel d'Hermillon (commune actuelle du Châtel), dans leur château ou maison-forte du Villaret, dont la tour carrée se dresse encore sur un rocher qui domine à une hauteur vertigineuse le village même de Pontamafrey. Le Villaret leur a appartenu jusqu'à l'extinction de la famille.

Des rameaux se sont fixés à Saint-Michel, à la Chambre et dans les Cuines ; mais au *xvi^e* siècle, tous ou presque tous les du Pont se disaient de la cité (*sic*) *Saint-Jean-de-Maurienne*.

Déjà N^e François du Pont du Villaret, fils de N^e Jean, habitait, le 25 janvier 1454 (Arch. Thuysset), sa maison située à Saint-Jean, dans la rue de l'hôpital de Saint-Antoine. C'est la plus ancienne mention que j'aie rencontrée d'une maison possédée et habitée à Saint-Jean par la famille du Pont. Jean-François, petit-fils de ce François du Pont, avait son habitation *moderne* (1) dans sa *maison-forte de Mollario* (ou *Molario*), sur la paroisse de Saint-Christophe de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne (*Ibid.*). Il testa dans cette maison en 1535, et on voit par ce testament qu'elle passa à son fils aîné survivant, Louis, ainsi qu'une autre maison appelée de *Brocart* (je trouve ce nom écrit une fois *Bochardi*, probablement par erreur). Jean-François mentionne ainsi cette maison appelée de *Brocard* : *que fuit nobilis Johannis de Mollario junioris site prope sanctum Christophorum juxta viam publicam tendentem ab ecclesia sancti Christophori versus turnam superius*. Ce même testateur Jean-François possédait aussi alors à Saint-Jean au moins deux autres maisons : l'une qu'il avait achetée d'Eg^e Laurent Boudrey, notaire, lieu dit *in plathea* ou *versus platheam*, et dont il légua l'usufruit à sa femme, Catherine Morel, et la propriété à son fils Claude, et l'autre, située *prope bornellum de petra*, qu'il laissa à son fils Jean. Cela fait un total de quatre maisons au moins à Saint-Jean. Il légua aussi à sa dite femme son entretien dans sa maison *héréditaire*. Quelle est cette maison ? Est-ce celle du Molard ou une autre ? Dans ce testament aucune des maisons citées ne porte le nom de Montarlot, que porta l'une de celles qui appartinrent plus tard à Saint-Jean aux fils dudit Jean-François. Le nom de cette maison a dû venir de ce qu'elle a été possédée par des du Pont, seigneurs de Montarlot, hameau de Saint-Étienne-de-Cuines ; elle aura pris le nom de la seigneurie de ses propriétaires. Précédemment cette maison appartenait presque certainement à Yolande des Costes, femme de N^e Amé du Pont, seigneur de Montarlot (2).

On a vu à l'article du Molard (même tome, fol^o 64) qu'Urbain *senior* du Molard acheta, le 22 mars 1443, une maison dans la rue Saint-Christophe abornant sa tour et la maison de Jean, son frère, et que, dans son codicille de 1455, il parla de sa maison-forte *du Molard* et de sa maison de *Brocart*, situées à Saint-Jean *juxta iter publicum et rivum pissi*. Par conséquent, il me paraît hors de doute que c'est l'héritage d'une partie des biens des du Molard, par suite de l'alliance de François, fils de Jean du Pont, avec Antoinette, fille de N^e Jean du Molard (fol^o 440, degré VI), qui a rendu les du Pont possesseurs de maisons sur la paroisse de Saint-Christophe ou près de Saint-Christophe, appelées *du Molard* et de *Brocart*. Cet héritage des du Molard explique comment il peut se faire qu'Antoinette, fille d'Urbain du Pont et femme de Jean-

(Voir la suite au f^o 438.)

(1) Ce terme a pu être employé pour indiquer, soit l'habitation plus récente, actuelle à Saint-Jean de Jean-François, par opposition à une maison dans la même cité, habitée précédemment par lui, soit encore son habitation actuelle à Saint-Jean, par opposition à son habitation antérieure au Villaret.

(2) Celui-ci acquiesce, le 19 septembre 1565, sa maison avec grange, jardin, terres, etc., situés en la paroisse de Saint-Étienne-de-Cuines, lieu dit à Montarlot, etc. ; fait à Saint-Jean-de-Maurienne, dans la maison de N^e Yolande des Costes, femme dudit du Pont (Arch. Thuysset).

AMÉ ou AMÉNÉE, chevalier, seigneur de Montarlot, de la cité Saint-Jean-de-Maurienne; eut de son père la maison-forte de Saint-Etienne-de-Cuines, achetée de N^o Guillaume de Gruveres, et ses dépendances dans cette paroisse, à Saint-Alban et Saint-Colomban-des-Villars, sur la rive gauche du Glondon jusqu'à Saint-Rémy, vignes à Pontamafrey, une maison soit *tyngium* au sommet de la *villa* de Pontamafrey, la maison et les biens de Villargon-draff, etc.; avait alors 16 ans, 1535. Avec ses frères Louis et Urbain, il fut cohéritier universel de son frère Jean (Proc^{es}, Arch. Thuyset). Le 19 septembre 1545, il accense la maison et grange situées en la paroisse de Saint-Etienne-terres, etc., pour trois ans; fait à Saint-Jean-de-Maurienne en la maison de N^o Yolande, femme dudit du Pont (Thuyset). Le 12 février 1546, il fut l'un des membres de la Cour des gentilshommes de la terre épiscopale de Maurienne comme il siégeait dans une affaire criminelle (C^o de Mareschal, *Souveraineté temporelle des Evêques de Maurienne*, documents). Avec N^o Urbain du Pont, son frère, il accense, le 26 février 1549, un pré à Saint-Michel; acte fait par N^o Pierre Manuel. Cette maison-forte desdits frères (Arch. Thuyset). Cette maison-forte desdits frères à Saint-Michel est citée au partage des frères Mareschal-Luciane du 26 juillet 1549 (Arch. Manuel). Témoin au contrat dotal de N^o Jean Tenuel. Témoin au contrat dotal de N^o Yolande, fille de N^o Claude des Costes (Arch. Thuyset), laquelle teste le 17 octobre 1568, substituant à ses fils ceux de N^o Urbain du Pont et de Claudine Gerjat (Arch. Thuyset). Ep. : 1^o Yolande, fille de N^o Pierre Manuel; elle teste le 6 juin 1602 (Arch. Manuel) (2). Il teste le 19 juin 1557 (Arch. Thuyset); s'il meurt à Saint-Jean-de-Maurienne, veut être enterré à la cathédrale au tombeau de ses Guines, au tombeau de son père en l'église du couvent de Saint-François de la Chambre *en mode de chevalier*; legs à Louise Mareschal, sa nièce, substituée à ses fils ses frères Urbain et Claude, puis Louis et Jean, comme tutrice de ses enfants leur mère Yolande des Costes, avec l'assistance de Mess^{rs} Guillaume Mareschal, chanoine de Maurienne, son neveu, etc.; fait à Saint-Jean-de-Maurienne dans la maison du testateur. Il mourut à la fin d'août 1571 (Comnène). Morts tous deux avant le 21 janvier 1577.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

CLAUDE, seigneur de Saint-Michel. Son père lui laissa les maisons-fortes et autres maisons, avec leurs dépendances, de Saint-Michel, Saint-Julien, Montlévis, Deaune, le Thyl, Saint-Martin-de-la-Porte, Saint-Martin-d'Avre, Valmeiner, Orelle, Sollières, Termignon, Lanslebourg et autres dans la châtellenie de Maurienne, du pont de Villard-Clement à la Grande-Croix du Montois, une maison à Saint-Jean sur la place du Mau-Consell, le 1/4 du mobilier de la maison-forte du Mollard, etc. Seigneur du château de Saint-Michel (1), il prête hommage au Roi de France le 21 août 1547 (Arch. Camérales). Claude et Amé du Pont, seigneur de Saint-Michel et de Montarlot, prirent part, le 17 août 1550, à la réunion du bureau des Etats Généraux de Savoie à Chambéry (*Monumenta historica patriæ*, t. XV). Etait, en 1552, homme d'armes de la compagnie de Guy de Maugiron, gouverneur du Dauphiné. Substituée par son frère Amédée, 1557. Il prit part, comme syndic de la noblesse de la cité à une délibération, le 20 mars 1560, dans la maison de Montarlot à Saint-Jean (*Soc. M^{es}*, 2^e série, t. IV, 1^{er} p., p. 116). Qualifié de seigneur de Saint-Michel en 1561 (Arch. de Saint-Martin-la-Porte), en 1563 et 1568 (Arch. Thuyset). Des reconnaissances du lieu du Pont, indivis avec le fief Champion rière Villarbarban, commencèrent, le 28 novembre 1561, en faveur dudit N^o Claude du Pont de Saint-Michel (pas dit seigneur, Arch. de la commune de Saint-Michel). Homme d'armes de la compagnie de S. A., il est présent, le 22 février 1564, à un acte passé à Saint-Michel dans sa maison (Arch. Thuyset). Une obligation est faite en sa faveur, le 20 novembre 1566, dans sa maison-forte à Saint-Michel (*Ibid.*). Il ép. D^{ne} Marguerite Milliet (Arch. de Blay), qui est peut-être la même que celle de ces noms, fille de N^o Charles-Amblard, qui fut la 2^e femme de N^o Bargaet Salère d'Arve, qu'elle avait épousé par contrat dotal de 1551. Claude mourut avant son frère Jean, qui hérita de lui (Proc^{es} Thuyset et de Blay).

LOUIS, seigneur du Villaret (après son frère Jean), il l'était déjà en 1563. Héritier universel de son père, dont il eut à Saint-Jean la maison-forte du Mollard, des biens dans diverses communes de la vallée des Arves, du patronage de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans l'église de Saint-Leger de Chambéry, fondée par les Nobles de Arto (ou Arico), que tient actuellement (1535) Mess^{rs} Claude Denanto prestiter, etc. Héritier de sa mère Claudine d'Arillars (Arch. Travernay). Il n'avait que 25 ans lors du testament de son père, 1545. En 1546 était syndic de la noblesse de la cité (Arch. de Cour). Substituée au testament de son frère Amédée, 1557. Cohéritier de son frère Jean avec Urbain et Amé, ses frères (Proc^{es}, Arch. Thuyset). Le 25 mai 1571, il accense un tenement joignant la maison-forte dudit du Pont, appelée le Villaret, juxta la *rue publique*, et à charge de rentrer le foin d'un pré dans la *tour* de la maison-forte dudit Seig^r du Pont du Villaret; fait en la cité de Saint-Jean-de-Maurienne, dans la maison dudit Seig^r du Pont est Saint-Christophe (*Ibid.*). Témoin au contrat dotal Tempier-Beaumont du 20 juillet 1571 (Arch. Morand). A une enquête faite à Saint-Jean-de-Maurienne, en juillet 1577, fut témoin N^o Louis du Pont, seigneur du Villaret, né et habitant à Saint-Jean-de-Maurienne, âgé de 68 ans (C^o Truchet, *Saint-Jean-de-Maurienne au XVI^e siècle*, p. 197). D'un arrêt rendu par le Sénat le 26 mars 1611, il résulte que Louis nomma, en 1578, un recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste dans l'église de Saint-Leger de Chambéry (Arch. Travernay). Il ép. : 1^o Jeanne, fille de N^o Antoine de Cusinens, seigneur d'Avanche, lequel teste le 25 novembre 1562, léguant à sa dite fille les créances qu'il a en Maurienne en raison de la succession de M^{rs} Philibert de Challes, évêque de Maurienne (Arch. Morand). Ce mariage est cité par Guichenon (*Bresse et Bugey*, 3^e p., p. 227). Ils étaient vivants en 1543 (Arch. Morand). Il ép. : 2^o Claudine, fille de N^o Jean de Guynes, seigneur de Ribaud, et d'Anne Tavel des Granges, laquelle Claudine était veuve de N^o Charles de Mareschal-Duyn de la Valdisère, qui était mort le 18 février 1549 (Arch. Thuyset). Un arrêt fut rendu, le 8 juillet 1580, entre ladite Claudine, femme en 2^e nocces dudit Louis, et N^o Jean de Guynes, seigneur de Ribaud (Arch. S. S.). Il teste le 9 juillet 1580 (Arch. de Blay, dit dans un acte du 22 août 1599). Il mourut en 1580 (Proc^{es}, Arch. de Blay), après son frère Amédée; il avait fait quelques legs à Claude et à Humbert du Pont, ses neveux, fils dudit Amédée, et institua héritier universel son frère Urbain du Pont; ce dernier, par transaction du 1^{er} janvier 1584, remit à ses dits deux neveux la maison-forte du Villaret et ses dépendances (Proc^{es}, Arch. Thuyset). Ses filles, en octobre 1594, avaient pour curateur N^o Pierre Manuel (Comnène) (3).

2^e lit.

MARGUERITE, ép., cont. dotal du 13 janvier 1599 (Preuves de Malte). N^o Claude-François Pobel, 1^{er} chevalier au S. S., comte de Saint-Alban, baron de Pierre, seigneur de Pressy, qui avait épousé précédemment Denise-Françoise de Lambert. Avec sa sœur Jeanne, elle reçoit, le 28 janvier 1610 (Arch. Morand), une reconnaissance de dette. Ces deux sœurs furent en procès avec les filles (ou leurs hoirs) de leur oncle N^o Urbain du Pont; les 1^{res} prétendaient au fideicommissaire porté par le testament de leur père Louis, en raison du décès sans enfant mâle d'Urbain, tandis que les filles d'Urbain revendiquaient des fideicommissaires anciens purifiés en la personne dudit Urbain, dernier mâle de la maison du Pont; les parties transigent le 4^{er} mai 1599 (Arch. de Blay), et les filles de N^o Urbain relâchent, en 1601, à leurs deux cousines la cinquième partie des biens anciens de la famille et maison du Pont. A cause des réserves sur les detractions, elles retombent en procès et transigent en 1611 et 1617 (Arch. Morand). Du consentement de leurs maris, Marguerite et sa sœur Jeanne transigent avec les frères de Duyn-Mareschal, Pierre, vicomte de Tarentaise, et Jean-Balthazard, baron de Saint-Michel, le 28 janvier 1610 et leur passent quittance en 1611 et 1612 (Inv^{ts}, Arch. La Serraz). Marguerite fut légataire de sa sœur Jeanne, 1630, dame d'honneur de la Princesse de Carignan le 30 mars 1626 (Arch. Travernay), dame d'honneur de la Duchesse de Savoie le 11 juin 1631 (Preuves de Malte). Elle teste le 28 juin 1618 (*Ibid.*), fait une fondation dans l'église d'Hauteville, où est enterrée Des Claudine de Guynes, sa mère. Son fils, Mess^{rs} Claude-François Pobel, nomma un recteur à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Leger de Chambéry en 1616 avec Catherine de Pobel de la Barre (sic), sa sœur, Dom François de Bellegarde, la Marquise de Saint-Michel et Marguerite de Tignac (tous successeurs de N^o Jean-François du Pont, Arch. Travernay) (4).

(1) Il s'intitulait à tort Seigneur du château de Saint-Michel, car il ne possédait qu'une maison-forte en ce lieu, et non le château proprement dit de Saint-Michel (ou sur Saint-Michel). Outre les Mareschal, qui possédaient le château, il y avait encore les la Balme qui se qualifiaient Seig^r de Saint-Michel, par exemple Michel de la Balme en 1519. Claude du Pont aurait eu droit tout au plus de se qualifier de seigneur de Saint-Michel.

(2) Lucrèce était sœur de Claudine de Guynes, femme de Louis du Pont, frère du mari de ladite Lucrèce.

(Suite du n^o 441.)

Auvergnat, Guillaume de Rochefort d'Ally, seigneur de Pierrepont (en Normandie) et chanoine de Brioude. Tous les historiens de Bayard, depuis Champier, le Loyal serviteur, Expilly, Videt, Le Laboureur, de Berville, etc., jusqu'aux contemporains, de Terrebasse, Rivoire de la Bâtie, M^r Roman, le Colonel de Rochas, tous ont dit et redit que le Capitaine Pierrepont était Pierre du Pont, savoyard, fils de Jacques du Pont et de Marie Terrail. Il y a eu confusion entre ce Seigneur de Pierrepont, qui avait été lieutenant de la compagnie Bayart en 1509 et 1510, et Jacques du Pont, chevalier, fils de Jacques, un vrai neveu de Bayard, qui fut guidon de sa compagnie de 100 hommes d'armes en 1523; et même Berville a mêlé les deux noms, en disant que le vrai nom de Pierrepont était Pierre du Pont-Dali, ou ailleurs de Pont d'Ally. M^r Vindry a fait ainsi une découverte que je suis obligé de signaler, à mon grand regret; car elle enlève à la Savoie une illustration militaire. *Amica Sabaudia, magis amica veritas*. Il est vrai que je remplace pour ainsi dire, grâce à des documents nouveaux, cette fausse illustration par une autre, véritable, dans la même famille du Pont; car Jacques, chevalier, neveu de Bayard, a non

(Voir la suite au n^o 443.)

VIII. JEAN-FRANÇOIS, seig^r du Villaret.
VOIR SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

IX. FRANÇOIS.
VOIR SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

JEAN.

seig^r du Villaret ou du château du Villaret.

ent la maison-forte du Villaret et ses dépendances au Châtel, à Hermillon, Montvernier, Montpascal et Pontamafrey, une maison à Saint-Jean près du Bornel de la Pierre, biens à Saint-Jean et à Jarrier. Le fief des Rossets est reconnu, en 1538, pour 1/4 en faveur dudit Jean (*Soc. M^{es}*, 2^e série, t. III, 2^e p.). Ep., contrat dotal du 1^{er} juin 1544, N^o Jeanne Mareschal, fille de N^o Jean, seigneur de Combefort; Jean de Duyn, seigneur de la Valdisère, frère de l'épouse, lui constitue 5.000 fl., dont 1.000 légués par D^{ne} Louise de Duyn; l'épouse se constitue 500 écus d'or que lui a légués Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie; l'époux hypothèque ses biens, spécialement sa maison-forte du Villaret et sur le Pont Amalfrey (Thuyset). Il testa le 17 novembre 1567 et mourut sans enfants en novembre de la même année (Comnène). Il légua par testament à son frère Louis la maison-forte du Villaret et tous les biens des paroisses de N^o D^{ne} du Châtel, du Pont et Hermillon (sic), Montvernier et Montpascal, et institua héritiers universels ledit Louis, Urbain et Amé, ses frères (Proc^{es}, Thuyset). Jean avait succédé à son frère Claude, seigneur de Saint-Michel, et Louis succéda audit Jean (Proc^{es}, Arch. de Blay). Ses trois frères et cohéritiers transigèrent le 3 novembre 1568; Louis laissa à Urbain et à Amé certains biens, à condition de payer les legs, dettes, etc., procédant de l'hoirie de feu N^o Claude du Pont, seigneur de Saint-Michel, leur frère (Proc^{es}, Thuyset). Louis était déjà seigneur du Villaret en 1569 (Arch. S. S.). Jeanne était morte avant le 6 mars 1567 (Arch. Thuyset). Jean laissa une fille nommée; il est question de sa dot dans des Procédures postérieures à 1601 (Arch. de Blay).

(Ibid.). Urbain codicille le 25 avril 1594 (Arch. Thuyset), léguant à ladite de Passier, sa femme, sa vie durant, les biens de Myans et d'Apremont à lui advenus par le testament de son père, outre les maisons et dépendances du Vorgey à Sainte-Marie-de-Cuines déjà léguées. On trouve ailleurs qu'il lui avait légué entre autres biens une maison à Sainte-Marie-de-Cuines, lieu dit en l'Place (Arch. de Blay). Il mourut en septembre 1594 (Proc^{es}, Thuyset), le 9 septembre 1594 (Comnène). Dans un monitoire du 15 mars 1597, à la requête des filles dudit Urbain, il est question de meubles qui auraient été détournés de la maison du Mollard et de celle appelée de Montarlot, situées à Saint-Jean-de-Maurienne, et des autres maisons d'Urbain à Saint-Michel, au Villaret, rière les Guynes à Burgin, en Gruyères, rière la ville de la Chambre et à Myans.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

JEANNE.

ép., cont. dotal du 13 janvier 1602 (Arch. Saumont), N^o Jean-Claude de Reydet, seigneur de Manigod, etc. Le 22 août 1599, elle avait pour curateur M^r Jean Delalée. Par Patentes du 15 avril 1630, le Duc, après avoir narré la résolution qu'il avait prise d'inféoder, en faveur de N^o Louis du Pont, l'omn^{is} jur^{is} sur les habitants d'Hauteville près d'Aiguebelle, en considération des services à lui rendus, résolution restée sans effet à cause de la mort de Louis, inféoda en faveur de Jeanne l'une de ses filles, cette juridiction omnimode, m. et m. emp. sur ces habitants et ceux de Bourgneuf, sous le nom de seigneurie d'Hauteville et Bourgneuf, et lui inféoda aussi le peage de la Croix d'Aiguebelle (Arch. S. S. S.). Louise, marquise de la Chambre, céda, le 28 décembre 1622, à ladite Jeanne la terre et juridiction de la Croix d'Aiguebelle (*Sommaire des Fiefs*). Elle teste veuve le 1^{er} décembre 1630, élit sa sépulture à Sainte-Marie-Egyptaque, au tombeau de son mari (Arch. Saumont). Elle vivait, veuve, en 1636 (Arch. Morand). Elle teste encore le 26 janvier 1642 et le 31 janvier 1645; fait à Hauteville, dans sa maison (Arch. Saumont). Jean-Claude de Reydet avait épousé en 1^{re} nocces Isabelle, fille de Spec^o Gaspard de Lescheraine, sénateur au S. S., et de Françoise de Chabod (Arch. Thuyset).

(3) Les Preuves de Claude-François de Montfalcon en 1683 (Arch. du Rhône, H. 187) remontent audit Louis du Pont et à Claudine de Guynes, père et mère de Marguerite, bisainelle du prétendant.

(4) Marguerite, Jeanne et Gaspard avaient deux sœurs utérines, Anne de Mareschal, femme de N^o Jean-Louis Bonivard, et Jeanne de Mareschal, femme de N^o Nicolas d'Amideux.

(Suite du n^o 442.)

seulement eu l'honneur d'être le guidon de la compagnie de son oncle, mais il est mort dans l'armée française en février 1525, presque certainement à la bataille de Pavie qui a eu lieu le 24 de ce mois, et où il aura été tué (Arch. Thuyset). Il est à présumer que bien des hauts faits attribués par les historiens à Pierrepont, le neveu supposé par eux de Bayard, doivent l'être à son vrai neveu, son guidon, Jacques du Pont.

Comnène a laissé une généalogie des du Pont, à laquelle j'ai eu recours parfois, à défaut de documents. Elle commence seulement à Guillaume II de nos tableaux, tandis que j'ai pu remonter à trois générations plus haut. Les nombreux travaux du très regretté Chanoine Truchet m'ont aussi été utiles, en me fournissant certains renseignements.

Cette famille s'est éteinte dans les mâles, en 1594, avec Urbain, seigneur de Myans, qui laissa six filles, entrées chez les d'Arrestel, de Poypon, de Bellegarde, de Tignac, du Saix, de Maillans et de Mareschal-Duyn. Son frère aimé, Louis, avait laissé deux filles, qui épousèrent un de Pobel et un de Reydet. Un autre frère d'Urbain, Amé, dont les fils étaient morts sans enfants avant leur oncle, n'avait eu qu'une fille mariée à un Mareschal de Luciane.

Il est à remarquer que, dans le cours du xv^e siècle, au dernier déclin de la chevalerie, trois du Pont furent armés chevaliers.

V. HUMBERT, de Cuyne, damoiseau. Voir son article et son ascendance au TABLEAU II.

LAURENCE, fille de N° Humbert du Pont, ép. N° Jean de Bieux, seigneur qui ép. : 2° en 1452, Jeanne de Sethey. Acte du 16 mars 1540. Son frère Antoine lui constitue 60 fl., outre sa dot de 800 fl. (Ibid.). Jacques ép. : 2° Agnès de Bardonnenche.

CATHERINE, ép. contrat dotal du 18 novembre 1422, N° Jacques Mareschal, seigneur du château de Saint-Michel (Arch. Thuyset, Procès 1580-1581; Arch. S. S. S.). Acte du 16 mars 1540. Son frère Antoine lui constitue 60 fl., outre sa dot de 800 fl. (Ibid.). Jacques ép. : 2° Agnès de Bardonnenche.

BÉATRIX (Comnène), mentionnée aux reconnaissances de 1456. Serait-il N° Jacques du Pont, lieutenant de Bartolomey de Chignin, châtelain de Saint-Branchier et Entremonts en 1449 (Arch. Camérales)?

JACQUES (Comnène), mentionné avec ses frères dans un abrenement du 10 février 1438 (Arch. Thuyset). veuve de N° Jean Mareschal, et les héritiers d'Antoine de la Chambre (Titres Truchet). Mort avant 1456 (Arch. Thuyset).

FRANÇOIS, mentionné avec ses frères dans un abrenement du 10 février 1438 (Arch. Thuyset). fils d'Humbert ci-dessus (Comnène), de Sainte-Marie-de-Cuines (Thuyset). Il possédait, le 4 octobre 1448, une maison au territoire de Cuines, citée en abrenement (Arch. de Montélian). Jacques Rancurel, procureur de N° Antoine du Pont, passe quittance en faveur de N° Martin d'Outre-Arc le 24 juin 1439 (Arch. Thuyset). Ep. N° Jacquemette, fille de N° Boniface Don, de Saint-Michel (Ibid.). Le 20 avril 1422, Antoine prête hommage en son nom et à celui de sa dite femme michaëlis, ainsi que de tous les servs, rentes, hme, hme, etc., provenant de la succession de son père et qu'elle tient en fief du Duc (Arch. d'Etat à Turin). Jacquemette possédait, le 12 juin 1427, des biens indivis avec Rose de la Chambre, qu'elle possédait, et les héritiers d'Antoine de la Chambre (Titres Truchet). Mort avant 1456 (Arch. Thuyset).

VI. ANTOINE, de Sainte-Marie-de-Cuines (Thuyset). Il possédait, le 4 octobre 1448, une maison au territoire de Cuines, citée en abrenement (Arch. de Montélian). Jacques Rancurel, procureur de N° Antoine du Pont, passe quittance en faveur de N° Martin d'Outre-Arc le 24 juin 1439 (Arch. Thuyset). Ep. N° Jacquemette, fille de N° Boniface Don, de Saint-Michel (Ibid.). Le 20 avril 1422, Antoine prête hommage en son nom et à celui de sa dite femme michaëlis, ainsi que de tous les servs, rentes, hme, hme, etc., provenant de la succession de son père et qu'elle tient en fief du Duc (Arch. d'Etat à Turin). Jacquemette possédait, le 12 juin 1427, des biens indivis avec Rose de la Chambre, qu'elle possédait, et les héritiers d'Antoine de la Chambre (Titres Truchet). Mort avant 1456 (Arch. Thuyset).

RICHARD, de Cuyne, reçoit, le 2 mars 1437, quittance de ce qu'il devait à N° Berliou Berlion pour des fiefs à lui vendus par ledit Berlion (Arch. Thuyset). Mentionné dans un acte du 4 octobre 1440 (Ibid.). Richard, fils de feu N° Humbert du Pont, reçoit, le 18 et 22 janvier 1442, investiture par le Duc de ce qu'il a acheté de Berlion Berlion, le réduisant à un seul hommage (Indice Savoia, Verbo Lanslebourg). Il reçoit encore investiture de biens à Lanslebourg le 10 juillet 1447 (Ibid.). Le 26 novembre 1447, il réserve l'hommage au Comte de la Chambre pour les fiefs qu'il tient se mouvant de lui (Ibid.). Sans doute, Richard du Pont, châtelain d'Apremont en 1463-1465 pour le Comte de Montmeur, et qui figure souvent dans l'histoire tragique du Président de Fésigny (Soc. S^{ts} d'Arv^{ts}, t. XXXIII; M^{ss} A^{nc} Savoie, 2^e série, t. VIII, p. 257, 257, 259 et 260; Comptes de cette châtellenie cités à l'art. MONTMEUR, t. III de cet ouvrage, fol^s 163, 164 et 165). Etait, le 21 février 1470, propriétaire d'une maison à Pontamafrey (Soc. M^{ss}, 2^e série, t. III, 2^e p^{re}). Des reconnaissances féodales sont passées en sa faveur et en celle de son frère Amblard en 1473 (Inv^{ts} d'Arv^{ts}). N° Richard et François du Pont passent reconnaissance pour biens en Maurienne le 24 juillet 1477 (Arch. Camérales). Ep. Pernette, fille de Jean des Costes, docteur es droits (Comnène).

AMBLARD (Comnène). Il l'aurait eue vendue en 1423 (Arch. Thuyset). De Saint-Etienne-de-Cuines était homme lige et noble du Comte de la Chambre (Arch. Savoiron). Vivant en 1438 et 1473.

HUMBERT, teste en 1440 (Comnène). N° Humbert du Pont, témoin à Saint-Jean-de-Maurienne le 2 août 1432 (Arch. Thuyset). Avait une maison au bourg de la Chambre en 1428 (Ibid.).

GUILLAUME (Comnène). Selon les Récits Mauriennais, II, p. 233, des reconnaissances faites jadis par N° Richard de Cuines en faveur de N° Jean et Humbert du Pont, furent renouvelées en faveur de Richard, Amblard et Jean, fils d'Humbert du Pont. C'est la seule mention que je trouve de ce Jean.

(1) Un N° Louis du Pont, châtelain du Comte de la Chambre, est témoin à Avrieux le 3 mars 1460 (Récits Mauriennais, p. 314).

RAYMOND, est témoin avec son frère Louis, le 3 mai 1457, au contrat dotal Mareschal-la Balme (Arch. Saumont). Les mêmes, N° Louis et Raymond frères, passent reconnaissance le 24 novembre 1457 (Arch. Camérales). Comme procureurs de N° Jean Mareschal du château de Saint-Michel, ils hypothequent, le 3 juin 1462, les biens dudit N° Jean envers N° François de Cusimens; fait à Saint-Michel (Arch. de la Visitation d'Anancy). Il ép. Françoise Dalay, de Saint-Julien (Comnène). Mort avant 1491.

BONIFACE, 1447. témoin, le 14 septembre 1437, à une transaction entre N° Jean de Mouxy et N° Jean de Seyssel, seigneur de Barjac (Arch. Thuyset). André et ses 3 frères ci-contre reçoivent investiture, le 3 juillet 1447, pour 2 tours avec leurs édifices à Saint-Michel, biens, servs, etc. (Arch. d'Etat à Turin). Le même jour, 3 juillet 1447, André reçoit investiture de fiefs et arrière-fiefs au Châtelard en Bauges (Indice Savoia). Des reconnaissances ont lieu en sa faveur en 1456 (Arch. Thuyset), comme ayant cause de N° Jacquemette Don, sa mère.

VII. ANDRÉ, 1447. témoin, le 14 septembre 1437, à une transaction entre N° Jean de Mouxy et N° Jean de Seyssel, seigneur de Barjac (Arch. Thuyset). André et ses 3 frères ci-contre reçoivent investiture, le 3 juillet 1447, pour 2 tours avec leurs édifices à Saint-Michel, biens, servs, etc. (Arch. d'Etat à Turin). Le même jour, 3 juillet 1447, André reçoit investiture de fiefs et arrière-fiefs au Châtelard en Bauges (Indice Savoia). Des reconnaissances ont lieu en sa faveur en 1456 (Arch. Thuyset), comme ayant cause de N° Jacquemette Don, sa mère.

LOUIS, de Saint-Michel. Un N° Louis du Pont est témoin à Pontamafrey le 18 mai 1457; ce peut être lui ou Louis, fils de N° François, du Villaret, son cousin issu de germain (Arch. de la Cure de Montvernier). Il est est de même pour N° Louis du Pont, lieutenant du châtelain de Maurienne, de 1471 à 1473 (Arch. Camérales). N° Louis du Pont de Saint-Michel transige, le 18 octobre 1463 (Arch. Manuel), avec N° Jean Don du même lieu, au sujet d'un mur; on voit dans cet acte que le Pont avait 2 tours à Saint-Michel, dont une appelée turris nigra (1). Syndic de Saint-Michel en 1466 (M^{ss} A^{nc} Savoie, 1^{re} série, t. VIII, p. 112). Il teste à Saint-Michel dans sa maison appelée la Tour blanche; veut être enseveli à Saint-Michel, au tombeau de sa mère Jacquemette Don (Ch^{rs} Truchet, Saint-Jean-de-Maurienne au XVII^e siècle, p. 293).

JACQUES, doit être le N° Jacques du Pont, de la Chambre, lequel, dans une transaction du 9 décembre 1488 avec les habitants de Termignon, leur donne quittance de ce qu'ils lui devaient occasion et pre-textu feudorum que dudum feudum domini Jacobi comitis Montisajori vita functi (Arch. de Termignon, Comm^{rs} de N° Pérouse). N° Jacques, fils de feu N° Richard du Pont, est témoin, le 22 février 1489, à Chambéry, à la ratification du contrat dotal de Janus de Duyn avec Claudine Bonivard (Arch. Thuyset). Jacques, fils de Richard du Pont, reçoit investiture, le 7 mars 1491, de divers droits féodaux dans les paroisses de Lanslebourg, Termignon et Sollières (Indice Savoia). Il reçoit encore investiture, le 19 février 1498, des mêmes droits, en vertu de la concession que lui a faite le Duc Charles par Patentes du 10 mai 1487 (Ibid.). Il ép. (Jacques, fils de Richard du Pont, du lieu de la Chambre), le 17 octobre 1484, dans la tour de Bayard, fille d'Aimon et d'Hélène Alleman, et sœur du célèbre Chevalier sans peur et sans reproche, témoins Jean Mareschal, chevalier, seigneur de Combelort, N° Louis du Verger, seigneur de Césarches en Tarentaise, N° Pierre Manuel d'Aiguebelle, gentilshommes savoivards, parents de l'époux, etc. H^{rs} du Chevalier Bayard, par Expilly, annotée par Godéroy et Vidal, p. 47 des notes; Mesures de l'Île Barbe, par Le Laboureur, II, p. 594; Histoire de Bayart, par le Loyal Serviteur, publiée par M^{rs} Roman, Appendice; de Rivoire de la Bâtie, Armorial du Dauphiné. Comnène aura mal lu un document, et il fait épouser à ce Jacques du Pont Marie Bérard. C'est presque certainement ce Jacques du Pont qui, selon Fodéré (Croniques de Saint-François de la province de Saint-Bonaventure, p. 805), fit faire la chapelle Saint-Bonaventure en l'église basse de Myans, le long de la nef du côté du septentrion, et voulut y être enterré. M^r Rabut a relevé sur une dalle de cette chapelle une inscription, ce des travaux récents ont fait disparaître, et qui était ainsi conçue: hic jacet nobilis jacobus de ponte q. obiit a^o m^o cccc^o iv^o et die xx junii (M^{ss} Soc. S^{ts} d'Arv^{ts}, t. IV, p. XLVI). M^r Rabut ajoute que cette inscription était accompagnée d'un écu armorié dont la pièce était une bande vivrée (voir fol^s 437). Donc Jacques serait mort le 22 juin 1502.

LOUISE, ép. N° Pierre, bâtard du Comte de Gruyères, lequel, voulant s'établir dans la maison de sa femme et y tenir feu et chaine, se reconnaît, le 14 juin 1477 (Arch. Savoiron), homme lige et noble du Comte de la Chambre, aux mêmes conditions qu'Amblard, son beau-père. Son fils, N° Guillaume de Gruyères, vendit à N° Jean-François du Pont, avant 1535, cette maison-forte de Saint-Etienne-de-Cuines.

JEAN, de Montarlot ou de Saint-Etienne-de-Cuines, mort avant 1489. Sans doute Jean, fils d'Humbert du Pont, lieutenant du Châtelain de Maurienne, 1473-1474 (Arch. Camérales).

Suite de la note 4: possessionnée dans les Bauges en 1447, que les du Pont de Saint-Jean-de-Maurienne étaient patrons de la chapelle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Léger en 1488 et 1497 (M^{ss} Soc. S^{ts} d'Arv^{ts}, t. XIII, p. 298; Documents A^{nc} Savoie, t. VI, p. 364), et qu'un N° Jean du Pont (peut-être Jean, de Saint-Michel, degré VII de ce tableau) avait droit de présentation de la chapelle Sainte-Catherine dans l'église de Saint-Jean-d'Arvey aux mêmes dates (Ibid., p. 224 et p. 370).

ANTOINE dit BALAY, de la paroisse de Saint-Julien en Maurienne, fut héritier de sa mère (Comnène). Le 25 juin 1489, N° Antoine du Pont dit Balay, de Saint-Julien, en son nom et au nom de Jacques du Pont, son frère, donne quittance à leurs ténementiers des Fourneaux (Comm^{rs} de N° Pérouse). Reconnaissances en leur faveur, en février 1491 (Arch. Thuyset), pour biens précédemment reconnus en faveur de N° André du Pont, leur oncle (4).

JACQUES, dit aussi de Sainte-Marie-de-Cuines, fit donation d'une maison-forte dans le mandement de Cuines et de tous ses biens à N° Urbain Bavo, et, avant le 3 juillet 1517, cette maison et ses biens avaient passé à N° Jean-François du Pont (actes de cette date et contrat ci-dessous de 1527). Mort avant 1527. Il ép. N° Marguerite de Castillone, qui mourut avant le 6 août 1527 (Thuyset).

RICHARD, Tertier en leur faveur (pour les 2/3 du fief), et en faveur de N° Antoine, fils de feu N° Raymond du Pont (ci-contre) pour 1/3, 1501, rière Valmeiner, Saint-Martin-la-Porte, Saint-Michel, etc. (cité dans la Sommaire apprise des fiefs du domaine et de Saint-Michel en 1769, Titre Grange). Il teste le 1^{er} septembre 1519 (Arch. de Cour); légue à N° Marie, une pièce de terre retro turris du testateur, et l'usufruit de divers biens, notamment de totam domum turris nigre dicti testatoris site in villa sancti michaëlis cum suis plateis, etc., à condition que ladite Marie habitera Saint-Michel et ne retournera pas dans le Dauphiné, sa patrie; nomme pour administrateur de ses biens N° Urbain Bavo, châtelain de Maurienne, qui les remettra à ses fils, s'ils reviennent, et pour exécuteurs testamentaires N° Urbain Bavo et Jean-François du Pont; fait à Saint-Michel dans la tour d'habitation du testateur. Il mourut avant le 3 octobre 1519 (Arch. Thuyset).

VIII. JEAN, de Saint-Michel. Tertier en leur faveur (pour les 2/3 du fief), et en faveur de N° Antoine, fils de feu N° Raymond du Pont (ci-contre) pour 1/3, 1501, rière Valmeiner, Saint-Martin-la-Porte, Saint-Michel, etc. (cité dans la Sommaire apprise des fiefs du domaine et de Saint-Michel en 1769, Titre Grange). Il teste le 1^{er} septembre 1519 (Arch. de Cour); légue à N° Marie, une pièce de terre retro turris du testateur, et l'usufruit de divers biens, notamment de totam domum turris nigre dicti testatoris site in villa sancti michaëlis cum suis plateis, etc., à condition que ladite Marie habitera Saint-Michel et ne retournera pas dans le Dauphiné, sa patrie; nomme pour administrateur de ses biens N° Urbain Bavo, châtelain de Maurienne, qui les remettra à ses fils, s'ils reviennent, et pour exécuteurs testamentaires N° Urbain Bavo et Jean-François du Pont; fait à Saint-Michel dans la tour d'habitation du testateur. Il mourut avant le 3 octobre 1519 (Arch. Thuyset).

JACQUES, chevalier, capitaine (Comnène), bourgeois de la Chambre (Récits Mauriennais, 2^e série, p. 231). C'est le neveu de Bayard que les historiens de ce grand homme de guerre ont confondu avec le Capitaine Pierrepoint, qui avait été Lieutenant de la compagnie Bayart en 1509 et 1510 (voir fol. 437). Jacques du Pont, cité le 4^e de la compagnie Bayart à la mort du 24 octobre 1523, en devait être le guidon; le 1^{er} était le Capitaine (Monsieur de Bayart), le 2^e le Lieutenant, le 3^e l'enseigne, le 5^e le maréchal des logis (H^{rs} de Bayart, par le Loyal Serviteur, publiée par M^{rs} Roman). Il teste le 21 (mort rongé, octobre selon Comnène) 1524; légue au chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne, pour des messes à dire à l'église paroissiale de N°-D^e de cette cité, 2,000 fl., hypothéqués sur ses biens et spécialement sur des censés dues dans la Terre épiscopale de Maurienne; institue héritier universel N° François du Pont, fils de N° Jean-François, ledit François étant tunc consanguineum et servitorem, et nomme exécuteur testamentaire Spec^{rs} Mess^{rs} Hippolyte du Col (Arch. Thuyset). Il mourut au mois de février 1525 in exercitu armorum Christianissimi regis Francorum existens, par conséquent presque certainement à la bataille de Pavie, qui eut lieu le 24 février 1525 (Ibid.). (2) Dernier mâle de la branche formée par Humbert, fils de Guillaume (Proc^{rs}, Arch. de Blay).

ANTOINE, reconnaissances en leur faveur, de 1489 à 1507, pour biens à Saint-Etienne-de-Cuines, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Alban-des-Villards et Pontamafrey (Inv^{ts} d'Arv^{ts}). Ne sont pas cités au testament de N° Jean-François du Pont, seigneur du Villaret. Sans doute morts auparavant sans enfants mâles. Ont dû mourir avant Jacques ci-contre (Proc^{rs}, Arch. de Blay).

AUBERT ou ALBERT, reconnaissances en leur faveur, de 1489 à 1507, pour biens à Saint-Etienne-de-Cuines, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Alban-des-Villards et Pontamafrey (Inv^{ts} d'Arv^{ts}). Ne sont pas cités au testament de N° Jean-François du Pont, seigneur du Villaret. Sans doute morts auparavant sans enfants mâles. Ont dû mourir avant Jacques ci-contre (Proc^{rs}, Arch. de Blay).

N° ANTOINE, naturel, barbier (bâtard de N° Jean du Pont de Saint-Etienne-de-Cuines). N° Jean-François du Pont lui légua 100 fl., en 1533.

JEANNE, ép., le 28 juillet 1508, N° Urbain Bavo, châtelain de Maurienne (Arch. Thuyset). Il ép. : 2° Catherine, fille de N° Louis Mareschal Luciane, veuve de N° Antoine Thorens et de N° Louis Jordane. Catherine était veuve dudit N° Bavo en 1527.

ETIENNETTE (Stephaneta), ép., contrat dotal du 6 août 1527 (Thuyset), N° Louis, fils de N° Richard Manuel, de Saint-Julien (3).

FÉLIX, cohéritiers universels de leur père, alors absents de la patrie de Maurienne. Encore absents en 1535; leurs biens étaient entre les mains de N° Jean-François du Pont, qui, par testament, en dispose en faveur de Claude, son fils, sous la réserve de les leur rendre, s'ils reviennent jamais (voir TABLEAU III).

IX. PHILIBERT, cohéritiers universels de leur père, alors absents de la patrie de Maurienne. Encore absents en 1535; leurs biens étaient entre les mains de N° Jean-François du Pont, qui, par testament, en dispose en faveur de Claude, son fils, sous la réserve de les leur rendre, s'ils reviennent jamais (voir TABLEAU III).

Vén^{ble} JEAN, chapelain. Son père lui légua sa maison de Saint-Martin-d'Arc et divers biens. Substitué par son père ainsi que ses trois sœurs.

LOUISE, Son père lui légua 100 fl.

JEANNE, ép. Ege^{se} Fabri, notaire de Saint-Michel; son père lui légua 400 fl.

FRANÇOISE, née de Marie N. N., femme moderne de son père; légataire de celui-ci en 800 fl. et in tota domo turris nigre avec ses dépendances. Si elle ne se marie pas, elle n'aura que 100 fl.

PONT (DU) DE BEAUVOISIN. — Voir RIVOIRE ET SUPPLÉMENT.

PONT (DU) DE LUSTRIN. — Voir au SUPPLÉMENT.

PONT (DU) DE CHAMBÉRY. — Voir au SUPPLÉMENT.

PONT (DU) DE FLUMET. — Voir au SUPPLÉMENT.

PONT (DU) DE GENÈVE. — Voir au SUPPLÉMENT.

PONT (DU) D'ALEX. — Voir au SUPPLÉMENT.

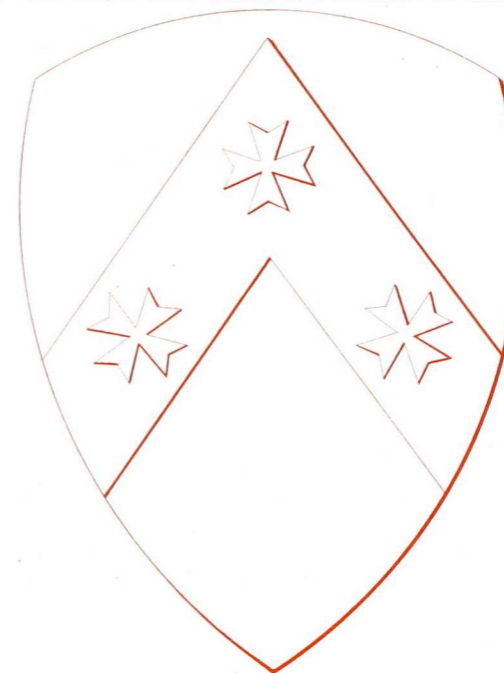
PONTET (DE ou DU). — Voir au SUPPLÉMENT.

PONTREYN ou PUTREN. — Voir au SUPPLÉMENT.



PONTVERRE (DE)

SEIGNEURS DE PONTVERRE A LOVAGNY, PONTVERRE A CRUSEILLES, PONTVERRE A UGINE, EPAGNY
ET CHAVAROCHE EN GENEVOIS ;
DE BRENS EN CHABLAIS ; DE SAINT-TRIPHON ET D'AIGREMONT EN CHABLAIS VAUDOIS.



P. de... au chevron de... chargé de 3 croisettes doublement fichées (ou de Malte) de... (Armorial Genevois, par Galiffe et de Mandrot, selon un sceau de 1300 avec le nom).

Aux Archives du Barrioz, au bas d'un acte du 9 mai 1343, il y a un sceau de Guigue de Pontverre, où l'on reconnaît un chevron accompagné en chef de 2 besants ou étoiles ou autres figures de ce genre. Aux mêmes Archives, Nicod de Pontverre, prieur de Lovagny, scelle de son sceau un acte du 15 avril 1519, où l'on voit indubitablement la pointe supérieure d'un chevron (ou à la rigueur d'un mantelé). Je trouve ailleurs que les armes des Pontverre en Genevois seraient : de gueules au chevron d'argent. Ces quatre versions se ressemblent et ne laissent pas de doute que la pièce principale des armes des Pontverre était un chevron.

Selon Guichenon (Manuscrits), ils portaient d'or à 3 pals d'azur (ce sont les armes des Ternier, qui devinrent seigneurs de Pontverre). Besson donne encore d'autres versions : Pontverre de Montrottier (!), d'azur à une oie contournée volante d'argent ; Pontverre de Chavaroche, coupé de gueules et de sinople au pont de 3 arches en fasce d'argent, maçonné de sable, brochant sur le tout, chargé en dessus d'un lion d'or brochant sur le tout. Selon l'Armorial du pays de Vaud, de de Mandrot, Pontverre, seigns d'Aigle, Aigremont, p. d'argent au pont à 3 arches de sinople, au chef de gueules au lion issant d'or. D'Angreville, Armorial du Vallais, donne pour Pontverre : d'argent à un pont à 4 arches de sinople au chef de gueules au lion issant d'or. Selon le Dictionnaire de Savoie, ils p. d'azur à un pont à 3 arches de pourpre, chargé d'un lion passant sur le pont d'or armé de gueules.



GUICHENON a laissé dans ses Manuscrits une généalogie de cette famille. « La maison de Pontverre, dit-il, a pris son nom d'un château ruiné sur la rivière de Ciers (Fier) en une situation tout à fait bizarre, sur la paroisse de Lovagny à une lieue d'Annecy ; elle est des plus anciennes et des plus considérables du Genevois. » Tout ceci est parfaitement exact (1), quoique la généalogie qui suit ces mots soit absolument fantaisiste. Les Pontverre furent l'une des familles féodales les plus puissantes non seulement du Genevois, mais aussi du Chablais ; elle marchait de pair dans ces pays avec les Duyn, les Ternier, les Viry, les Compey, les Menthon, — et les Blonay, les d'Allinges, les Langin, etc. Les auteurs de la *Gallia Christiana* la qualifient *nobilissima gens sabaudia*.

Il est hors de doute aussi qu'elle a tiré son nom d'un pont, qui porte encore ce nom à Lovagny, au-dessus des célèbres gorges du Fier et de la galerie construite pour les faire visiter, à un endroit où cette rivière est profondément encaissée et tellement resserrée qu'elle n'a qu'un mètre et demi ou deux mètres de large. Le château de Pontverre était perché au sommet d'un mamelon très pointu, traversé actuellement par un tunnel de la voie ferrée d'Aix à Annecy, et au pied duquel se trouve ce pont ; il était situé sur la rive droite du Fier, presque à une extrémité de la paroisse de Lovagny, qui s'étend principalement sur la rive gauche. Du sommet des ruines du château, malgré les grands arbres qu'on a

(1) Sauf qu'il serait plus exact de dire qu'elle-même et le château ont pris le nom du pont situé en cet endroit.

(Voir la suite au f° 450.)

G. signifie Mémoires de la Société d'Histoire de Genève.
R. — — — — — de la Suisse Romande.
O. — — — — — la Vallée des Ormonts, par Cortésey.

II. RICHARD, chevalier, coseig^r de Pontverre,
VOIR SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

III. AYMONT ou AYMOMET, chevalier, seig^r de Pontverre et d'Aigremont. Il est mentionné dans un acte du 31 décembre 1326 (Arch. Giez), où il est question de la juridiction sur ses hommes de Faverges avec Villielme, son oncle, seig^r de Saint-Triphon. Il prête hommage au Comte de Savoie pour fiefs dans la châtellenie de Faverges et Ugine le 6 janvier 1330 (Arch. de Cour), et reçoit investiture pour partie du fief d'Aigremont en Chablais le 28 avril 1331 (*Indice Savoie*), et pour biens féodaux à Pontverre en Genevois le 26 juin 1343 (*Ibid.*). Le 6 des kalendes de novembre 1331, Aymonet de Crosa, de la paroisse de Sales près de Rumilly, damoiseau, reconnaît tenir de lui 6 livrées de terre annuelles sises à Sales près de la maison de Crosa appartenant audit Aymonet; il en reçoit investiture sous charge d'hommage lige; fait à Pontverre, au château dudit Aymon (Arch. Morand). Le 25 mars 1335 (Arch. Giez), Aymon, comte de Savoie, mande à son châtelain de Tarentaise et Faverges d'examiner une cause dudit Aymonet, ainsi que la reconnaissance faite au père dudit Comte par Villielme de Pontverre. En novembre 1335, il établit un métral à Pontverre (vieux Inv^s, Arch. Morand). Gaudion du Comte de Savoie, le 5 juillet 1337, au traité avec Edouard, sire de Beaujeu (Guichenon, *Savoie*, t. I, p. 391). Témoin, le 9 juillet 1338, à la prestation d'hommage faite au Comte de Genève par Pierre, fils de N^o Rodolphe de Langin (Arch. Thuysset). Châtelain de Thonon et Allinges en 1345 (Arch. de Cour). Désigné comme arbitre au traité de paix passé, le 23 janvier 1348, entre l'Évêque de Sion et le Comte de Savoie (R., t. XXIII, p. 477 et 483). Arbitre entre Berne et Fribourg d'une part, et Pierre et Jean de Gruyère d'autre en 1350 (R., t. X, p. 270). Châtelain de Chillon et bailli de Chablais cette même année (R., t. XXXIII, p. 496, Arch. de Cour et Arch. Camérales). Il figure, comme bailli de Gex, le 3 janvier 1353, à la confirmation des droits du prieur de Lutry (R., t. XXXIII, p. 99). Il fut l'un des procureurs des nobles et des communes du Valais pour l'exécution du traité fait par eux avec le Comte de Savoie, bailli de l'Évêque de Sion, en novembre 1352 (*Ibid.*, p. 89). Témoin, le 30 juillet 1359, à l'hommage prêté dans la cathédrale de Lausanne par Amédée VI, comte de Savoie, à l'Évêque de Lausanne (R., 2^e série, t. VI, document). Prêt part, en 1370, au traité de paix entre l'Évêque de Sion et les Nobles de la Tour (O., p. 62, d'après Cibrario, *Storia della Monarchia*, III, p. 336). Ép. Françoise de la Tour, fille de Jean de la Tour de Châtillon, à laquelle il fait donation, le 18 septembre 1370 (Titres Neuvésel), de Brens, de Jussy à Cervens et de Rochefort à Massongy. Elle teste à Brens, veuve dudit Aymonet, le 25 avril 1396; veut être entermée dans le chœur de l'église de Mélan, mandement de Châtillon-sur-Cluses, legs aux églises de Brens, d'Ormont, d'Aigle, à l'hôpital d'Aigle fondé par ledit Aymonet, aux hôpitaux de Genève, Thonon, Evian, Bonne et Hermance, à N^o Marguerite, fille de feu Mess^r Aymon de Salenove, voulant qu'après la mort de Marguerite, ce legs revienne à Audistin, sœur de ladite Marguerite et femme de N^o Jean de Saint-Joier; legs à N^o Jean de Fespié (Viège), fils de feu François de Compey, chevalier; institue héritier universel Spéc^r Mess^r Antoine de la Tour, chevalier, seig^r d'Illess et d'Arconciel, son neveu germain, fils de Mess^r Pierre de la Tour, chevalier, feu frère de la testatrice; lui substitue Rodolphe, comte de Gruyère, aussi son neveu germain, et Rodolphe, fils dudit Comte, chevaliers; leur substitue Eubal de Chalan, seig^r de Montjovet, aussi son neveu germain, pour la moitié à titre viager, et pour l'autre moitié, Jeanne de la Tour, fille dudit Antoine et femme de Jean de la Baume, seig^r de Valuffin et des Abergements (R., t. XXXVII, p. 440). Françoise de la Tour (*Francia domina de Pontverre*) est encore citée comme ayant des possessions à la Chapelle d'Aigle en 1402 (R., 2^e série, t. II, p. 130). Françoise de la Tour, codame du château d'Aigremont et de la vallée d'Ormont, mourut peu avant le 14 juin 1403 (O., document XI). Aymon était récemment mort le 9 mars 1371 (Titres Neuvésel). Un différend entre Antoine, comte de Gruyère, coseig^r d'Aigremont et de la vallée d'Ormont, et Amédée et Michel de Vallèse, aussi coseig^r desdits lieux, fut pendu devant le Conseil résidant avec le Duc de Savoie, au sujet de la moitié du quart que ledit Comte possédait d'assettamento de la dot de Françoise de la Tour, veuve de N^o Aymonet de Pontverre, seig^r d'Aigremont et coseig^r de la vallée d'Ormont, en vertu d'une substitution du testament dudit Aymonet; Françoise avait succédé à son fils Mess^r François de Pontverre, fils aussi dudit Aymonet; les parties désignent des arbitres qui sont, pour les Vallèses, Louis de Compey et Vuillelme de Pontverre, damoiseau, et qui rendent une sentence le 16 avril 1433; les biens situés dans les paroisses d'Aigle et d'Olon, qui sont de cet *assettamentum* et que possédait ledit Comte, lui resteront, etc. (R., t. XXII) (1).

IV. FRANÇOIS, chevalier, seig^r d'Aigremont.

Un François de Pontverre recut, entre le 1^{er} janvier 1362 et le 3 juin 1363, un don de 120 l. p. p. du Comte de Savoie pour paiement de 2 chevaux perdus au service du Comte *ultra montes* (O., p. 59, note 5). Il ép. Éléonore ou Hélinode Allamand. Elle fut légataire, au testament du 15 septembre 1364, de Hugues Allamand, seig^r de Valbonnais, chevalier, son oncle (R., t. XXII, p. 164). Une sentence arbitrale fut prononcée en avril 1365 entre Rodolphe, comte de Gruyère, agissant au nom de son fils, né de feu Marguerite, fille de feu Humbert Allamand, seig^r d'Aubonne et de Coppet, et d'Agnes de Joinville, d'une part, et ledit François de Pontverre, mari d'Hélinode (Éléonore), sœur de ladite Marguerite, et Jeannette Allamand, sœur des précédentes et fiancée à Otonin de Grandson, au sujet de la succession dudit Hugues, frère et héritier dudit Humbert: les villes, châteaux, etc., d'Aubonne et de Coppet seront divisés en trois parties égales entre Jeannette, Hélinode et Rodolphe de Gruyère (R., t. XXII, p. 172). Le 13 mai 1365, le Comte de Savoie prononce une ordonnance relative à ces seigneuries d'Aubonne et de Coppet, et en concède les deux cinquièmes lui appartenant à Guillaume de Grandson, seig^r de Sainte-Croix, son consanguin, en raison de ses services (*Ibid.*, p. 176). Le 25 septembre de la même année, Philibert et Jean, fils de Guillaume de la Baume, donnent quittance à Guillaume de Grandson de 9.000 fl. d'or à eux adjugés par la sentence précédente, et cèdent de nouveau audit Guillaume tous leurs droits sur le château d'Aubonne et ses dépendances (*Ibid.*, t. XXIII, p. 640). Selon Hisey (*Histoire du Comté de Gruyère*, R., t. XI, p. 6), la seigneurie d'Aubonne fut disputée aux enfants de Gruyères vers 1437, par un troisième compétiteur, Amblard, seig^r de Beaumont et de Montfort, se prévalant d'une clause du testament d'Elinode Allamand, codame de Coppet, laquelle avait substitué au besoin à Marguerite de Gruyère, fille du Comte Rodolphe (morte en 1383), Amblard, fils du Seig^r de Beaumont. D'après le même historien (*Ibid.*, t. X, p. 318), le Comte de Gruyère s'étant porté garant, en 1373, de la dot de sa belle-sœur Elinode, épouse de François de Pontverre, aurait été cité en 1379 au tribunal du bailli de Vaud siegeant à Moudon. François de Pontverre, chevalier, est témoin à Genève le 23 juin 1639 (Arch. Thuysset). Il ratifie, le 9 mars 1371 (Titres Neuvésel), la donation faite à Françoise de la Tour, sa mère, par feu Aymon de Pontverre, père dudit François et mari de ladite Françoise, sa vie durant, du château et juridiction de Brens. Il accorde certains privilèges à ses hommes de la vallée d'Ormont par acte du 26 décembre 1372, ind^o 10^o (O., document XVIII). Il mourut avant sa mère Françoise de la Tour, qui lui succéda (donc il ne laissa pas d'enfants), et avant le testament de celle-ci, 1396 (R., t. XXII). Éléonore aurait ép. 2^o Archimand de Grolée et aurait testé en 1379 (*Ibid.*, p. 164; R., t. X, p. 312, et O., p. 63, selon les notes de M^r Milloud, tirées des Arch. de Turin). Un François de Pontverre fit l'expédition d'Orient avec le Comte Vert en 1366 (Datta, *Spedizione in Oriente*, documents, p. 259; Bollati di Saint-Pierre, *Illustrazioni della Spedizione in Oriente*, p. 125). Boccard (*Histoire du Valais*, p. 92) raconte, d'après les Chroniques de Savoie, la prise du château d'Ardon par les troupes d'Amédée VI en 1383, et surtout par la troupe d'infanterie commandée par François de Pontverre (voir aussi Guichenon, *Savoie*, p. 433; Verdel, *Histoire du canton de Vaud*; de Montet, *Dictionnaire biographique des Vaudois et des Genevois*; Rameau, *Le Valais historique*). Ignore s'il s'agit de ce François ou de celui du Tableau V, qui n'était pas chevalier. Selon le *Dictionnaire biographique du canton de Vaud*, par Martinier et Crousaz, Guillemette de Pontverre, qui épousa N^o Pierre de Neuvécelle dit le jeune, serait fille naturelle de François, chevalier, seig^r d'Aigremont, tandis qu'elle était fille légitime de François du Tableau V. D'autres auteurs, tels que M^r Cortésey (*la Vallée des Ormonts*), ont répété cette erreur.

(Suite du n^o 451.)

L'auteur du *Pourpris historique* est du même avis au sujet de l'origine du nom de cette famille, tiré « d'un château à présent ruiné sur la rivière de Ciers, paroisse de Louvagny, en un horrible détroit, passage très périlleux ». Replat (*Bois et Vallons*, Revue Savoisiennne, 1864, p. 39) décrit ainsi le paysage : « Un château s'élevait sur la crête qui est couronnée d'un plumet de sapins, et dont le pied touche l'abîme où le Fier disparaît dans une fissure profonde. Un pont est jeté sur ce gouffre, c'est Pont-Verre... Un tunnel a percé la colline où s'élevait le château de Pontverre. »

Les nombreux documents anciens, que j'ai compulsés, ne distinguent pas deux hameaux de Pontverre, comme on le fait aujourd'hui, mais ils mentionnent le mandement de Pontverre, la mesure de Pontverre, la maladière de ce lieu. Des actes sont passés, en 1284, sous l'orme de Pontverre; en 1343, à Pontverre, devant la chapelle de Saint-Maurice. Quant à l'étymologie du mot Pontverre, Menabrea s'exprime ainsi : « (D'après les croyances populaires) ce sont les Sarrasins et les fées qui ont jeté sur les torrents ces ponts de verre, dont la pose hardie est encore un problème; le pont-verre près d'Annecy fut sans doute ainsi nommé à cause de son apparence aérienne et fragile (M^{res} Acie Savoie, t. IX de la 1^{re} série, p. 298). Replat a été d'avis que le nom primitif était pont-vert. Cependant, à toutes les époques, le mot en latin est *Pontisvitrei* ou de *Pontevitreo* et, en vieux français, *Pontvoirre* ou *Pontvoivre*. Or Voirre, Voirrière veulent dire verre, vitre (Ducange). M^r Marteaux trouve que l'orthographe Pontvert est seule acceptable, venant de *pons*

(Voir la suite au n^o 453.)

TABLEAU II.
SUITE DES SEIGNEURS DE
PONTVERRE ET AIGREMONT.

9
CATHERINE.
ép. Mess^r Humbert *dominus Gerbaysi*, lequel reconnaît, le 7 juillet 1320, avoir reçu de Catherine, sa femme, fille de feu Mess^r Richard, coseig^r de Pontverre, chevalier, et de Mess^r Guillaume de Pontverre, seig^r de Saint-Triphon, oncle paternel de ladite Catherine, 500 bonnes livres anciennes genevoises pour la dot de Catherine; il donne en hypothèque divers cens, servis, etc., *apud Gerbaysium*; fait au château de Gerbas dans la salle basse (Arch. Morand).

9
CATHERINE.
veuve d'Hugoneri de Chailhier, transige, le 6 septembre 1344, avec le Vice-Châtelain de Clermont (*Inv^s du Trésor des Chartes de Chambéry*, M^r Bruchet). Serait-elle Catherine ci-contre, remariée audit Chailhier?

9
GUICHARD, chanoine de Sion, le 10 mars et le 4 mai 1340 (R., t. XXXII, p. 279 et 280), après 1343 (*Ibid.*, p. 363), le 4 avril 1346 (*Ibid.*, p. 434), le 3 mars 1349 (*Ibid.*, p. 501), le 22 décembre 1352 (R., t. XXXIII, p. 99), le 27 juin 1355 (*Ibid.*, p. 119) et le 23 octobre 1355 (*Ibid.*, p. 144).

9
GIRARD, nommé, le 3 mars 1349, recteur de l'hôpital de Saint-Jean de Sion par son frère Guichard (R., t. XXXII, p. 391).

(1) En novembre 1331, reconnaissance en sa faveur par N^o Girard de Pontverre, à cause de certains biens acquis par ledit Girard père Meytet, se mouvant du fief dudit Aymon (Vieux Inv^s, Arch. Morand). Le 11 janvier 1332, reconnaissances féodales en sa faveur par des hommes de Bissinge près d'Evian et, le 18 janvier même année, reconnaissances à Evian (Arch. Morand). En 1332, il est payé pour deux chevaux perdus à la bataille *aud Montens* (O., notes Milloud, Arch. de Turin). Pierre de la Tour, seig^r de Châtillon en Valais, par testament du 15 octobre 1350, nomme sa femme, Agnes de Grandson, tutrice de ses enfants avec le conseil des beaux frères du testateur, Pierre, comte de Gruyère, et ledit Aymon de Pontverre (R., t. XXIII, p. 546). Témoin, en avril 1352, à l'acte par lequel les citoyens de Sion se soumettent au Comte de Savoie, sous la réserve de la fidélité qu'ils doivent à leur Evêque (R., t. XXXIII, p. 68). Témoin, le 11 mai 1352, aux franchises accordées par le Comte de Savoie à Montbey (R., t. XXXIII, p. 60). Quoiqu'il ne fut alors que damoiseau (je ne le trouve même qualifié chevalier que dans le vidimus du 70 octobre 1362 cité à l'article de sa fille Mermette), il se rendit à Saint-Omer avec le Comte Vert au secours du Roi de France, en 1355, à la tête d'un *chevalier* et 25 *écuyers* venus d'Aigle en Chablais (actuellement canton de Vaud) (Guichenon, *Savoie*, Preuves, p. 498). En 1356, ledit Aymon de Pontverre, damoiseau, reçoit des reconnaissances par des hommes du prieuré de Lovagny, qui relevaient de la juridiction dudit Seigneur, et pour des biens à Eleyer en Genevois, à Téssey, à Mez (sic) et à Meytet (Arch. Morand). Le 18 janvier 1355, ledit Aymonet de Pontverre, seigneur dudit lieu et d'Aigremont, aberge une terre à Chavanod; fait à Pontverre lieu dit en los sic (*Ibid.*). En 1362, il reçoit paiement de ses services dans les guerres au delà des monts (O., notes Milloud, Arch. de Turin). Antoine de la Tour, seig^r de Châtillon en Valais, accorde, le 2 janvier 1364, pardon d'une offense à la requête de son parent Aymon de Pontverre (R., t. XXXIII, p. 237). Le 17 octobre 1365, il reçoit inféodation de parties de Coppet et d'Aubonne, confisquées aux Allamand (Arch. de Cour), et le même jour il donne quittance à Guillaume de la Baume de 500 fl., en décharge d'Hugues Allamand (*Ibid.*). Arbitre choisi par les frères Antoine et Jean de la Tour, à la sentence rendue par un légat du Pape, le 30 mai 1366, entre lesdits frères et l'Évêque de Sion, Guichard Tavel (R., t. XXXIII, p. 250). Il vendit, avant le 13 janvier 1368, une maison à Ugine indivise avec Humberte Rate (Arch. Barozzi). Le 3 septembre 1325, Antoine, comte de Gruyère, et son *avoué* Jean de la Baume, seig^r de Valuffin et de l'Abbergement, maréchal de France, procèdent à Aigle en Chablais au partage de leurs juridictions, biens, etc., indivis dans la vallée d'Ormont, à Aigle et ailleurs in *patria Chablais*, à cause du château d'Aigremont et de feu Françoise de la Tour, veuve de N^o Aymonet de Pontverre; sont cités une vigne appelée *Clos de Pontverre* (ou bien *ou clos de Pontverre*) et la *Chapitaloz* (dans d'autres actes ce clos est dit *Clos de Pontverre* in *Copella Aigle*, la chapelle d'Aigle), une vigne située derrière la maison de Mess^r Jean de Vallèse, *item Viter-nom de Pontverre*, qui doit 3 deniers pour un service pour une vigne, un service dû par les héritiers de François de Pontverre, damoiseau, un service dû par les Seigneurs *magni castris sancti Trifonis*, la moitié du fief d'une vigne que tient Pierre de Neuvécelle, damoiseau, etc. (R., t. XXII, p. 349). Aymon de Pontverre, dans son testament (dont nous n'avons pas eu directement connaissance), fit une substitution en faveur de Jean de Vallèse, dont la femme eut Brens et une partie des biens d'Ormont, après François, fils dudit Aymon, et en faveur de ses fils de Brens, coseig^r d'Aigremont et de la vallée d'Ormont (O., document XVIII). On sait aussi qu'Aimond légua par testament à Jean de Neuvécelle dit Gres, des biens à Bissinge et à Chuilins (?) (Arch. Thuysset, testament en 1388 dudit Jean). Dans une reconnaissance du 18 mai 1441, François et Antoine de Vallèse reconnaissent leur moitié, indivise avec le Comte de Gruyère et Pierre de la Baume, chevalier, qui ont l'autre moitié, du château d'Aigremont, dans la vallée et paroisse d'Ormont, de la montagne et des dépendances de ce château (O., p. 68, note 5).

MERMETTE.

ép. 1^o le contrat dotal du 4 mars 1348, passé au château de Brens, Guillaume, seig^r d'Entremonts, fils de feu Mess^r Guillaume de Monthel, chevalier, seig^r d'Entremonts (Arch. Morand); 2^o promesses de mariage du 10 juillet 1352 (*Ibid.*), à Annecy, en présence du Comte de Genève, Pierre, fils de N^o Girard de Ternier, chevalier, coseig^r dudit lieu; se constituent fidejusseurs Amédée, comte de Genève, Thomas de Menthon, Pierre de Compey, Pierre de Duyn, coseig^r dudit lieu, Rolet, seig^r de Greysier, Mermet de Nermier, etc.; vidimus de cet acte *apud Alillym* (Aigle), diocèse de Sion, présenté au nom d'Aymon de Pontverre, *chevalier*, seig^r d'Aigremont, le 20 octobre 1362. Mermette mourut avant sa mère, Françoise de la Tour, qui ne la cite pas dans son testament de 1396, et qui, veuve, transige, le 13 juin 1377, avec Louis de Ternier, coseig^r de Pontverre, son *nepos* (petit-fils), à l'occasion des droits lui appartenant sur les biens dudit Louis (*Ibid.*). Pierre de Ternier, mari de Mermette, était mort avant le 13 novembre 1360 (Arch. Saint-Jorioz). Louis, son fils, mourut avant le 18 mai 1381 (Arch. Morand); il avait tenu les biens et héritage de N^o Aymonet de Pontverre, et l'héritier universel dudit Louis était Mess^r Girard, coseig^r de Ternier, chevalier, son oncle; à cette date, ledit Girard reçoit quittance de N^o Olivier, fils et héritier universel de Mess^r Jean Thomas, chevalier, seig^r de Saint-Triphon, de 480 fl., que ledit Aymonet devait audit Mess^r Jean Thomas par compte final passé entre eux le 9 octobre 1352. Donc une partie des biens d'Aymonet de Pontverre, entre autres la seigneurie proprement dite et le *château de Pontverre*, avait passé, au moins dès 1377, à Louis de Ternier et, au moins dès 1381, à son oncle Girard de Ternier. Cette seigneurie passa ensuite au Montchenu-Ternier, héritiers dudit Girard. Ainsi, le 8 avril 1443, une reconnaissance est faite à cause du château et mandement de Pontverre en faveur de Mess^r Richard de Ternier, coseig^r dudit lieu de Ternier, Seig^r de Montchenu et dudit Pontverre, chevalier (*Ibid.*); et le 2 novembre 1463, des N^{os} *Culcatti*, frères, se reconnaissent hommes liges et francs des Seig^r de Pontverre, à cause du *château* dudit lieu de Pontverre, relevant ainsi que leurs prédécesseurs de l'omn^{is} jur^{is} dudit lieu, et tenir en fief perpétuel des biens reconnus par Guillaume *Culcatti*, leur père, en faveur de Philibert de Montchenu, coseig^r de Ternier, seig^r de Pontverre, le 24 août 1449, savoir un mas de 240 journaux environ à Saint-Silvestre, mas reconnu par F^o François de la Rochette, moine d'Hautecombe, au nom dudit couvent, en faveur de N^o et P^r Girard de Ternier, coseig^r dudit lieu et seig^r de Pontverre le 23 mars 1401; fait au *château* de Pontverre, dans la grande salle dudit château (*Ibid.*).

(Suite du n^o 452.)

viridis, origine, dit-il, justifiée par son site ombragé. Malheureusement pour sa thèse, *pons viridis* n'a existé que dans son imagination, et aucun document, si ancien soit-il, n'a employé ce mot. Ce que dit ensuite M^r Marteaux est ravissant : « La confusion se faisait déjà au moyen âge, car les tabellions traduisaient par *Pons vitreus*. » Oui, ils traduisaient Pontvoirre par Ponsvitreus, et ils avaient raison. Ils ne s'étaient pas laissé impressionner autant que M^r Marteaux par la couleur des ombrages de Pontverre... en été.

Le château de Pontverre est probablement ruiné depuis plusieurs siècles; on le trouve cité comme habité en 1463, du temps où il appartenait aux Montchenu (Arch. Morand).

Les Pontverre ont donné leur nom à plusieurs seigneuries autres que la primitive, celle qui allait avec le château, que les Pontverre ont laissée en héritage aux Ternier, et qui a appartenu aux Montchenu, Beaufort, Pontverre (branche de Chavaroché), Menthon, de nouveau Montchenu, etc. Un François de Montchenu a été connu sous le nom de François de Pontverre, seig^r de Ternier; c'est le chef des gentilshommes de la confrérie de la Cuiller, qui fut tué à Genève le 2 janvier 1529. Voici l'énumération de ces autres seigneuries de Pontverre : 1^o celle appelée plus tard de Pontverre et de Gyez, rière Ugine, Faverges, Queige, etc., qui avait passé par héritage, en 1328, aux Chevron-Villette, et fut vendue, le 9 septembre 1624, à N^o Claude des Cluses, dont la petite-fille, N^o Antoinette des Cluses, fille de Thomas, seig^r de Pontverre, la transporta dans la maison de son mari, N^o Louis du Tour. Le 19 avril 1773 (Arch. S. S. S.), N^o Second Dominique Ferrero acheta de N^o Victor-Hyacinthe du Tour cette seigneurie de Pontverre rière Ugine, et actuellement encore dans l'*Elenco Ufficiale delle famiglie nobili del Piemonte*, figurent les *Ferrero, signori di Pontverres*; 2^o la maison-forte et seigneurie de Pontverre à Cruseilles, qui avait passé par héritage aux Viry, fut possédée ensuite en partie par les Menthon, puis fut vendue aux

(Voir la suite au n^o 456.)

G. : Mémoires de la Société d'Histoire de Genève.

I. N. N. avait fondé la chapelle de Saint-Georges à Lovagny (dit au testament de son fils Guichard).

RODOLPHE, chevalier, presque certainement frère de Pierre et Guichard, frères, ci-contre. Il est appelé parfois Raoul par Guichenon (Manuscrits et Savois). Témoin, le 7 juin 1273, à Clermont (G., t. XIV, p. 400); le 21 janvier 1275 au testament d'Amédée de Genève, évêque de Die (Ibid., p. 405); légataire, le 18 novembre 1280, au testament, fait à Mont-de-Marsan, d'Aimon, comte de Genevois et vicomte de Mont-de-Marsan (Ibid., p. 205); arbitre désigné par le Comte pour le Comte de Genevois, représente celui-ci le 10 mai 1288 (Ibid., p. 205); arbitre désigné par le Comte de Genevois, entre le prieur de Chamonix et les hommes de ce lieu, le 21 octobre 1289 (Ibid., p. 219); témoin, le 25 novembre 1289, à la prestation d'hommage par Pierre, seigneur de Grévy, en faveur du Comte de Genevois (C^o de Loche, Histoire de Grévy, documents, p. viii); témoin à Hauteville la veille des ides d'avril 1293 (Arch. Thuyset); caution d'Amé II de Genève au traité fait à Aix avec Amé V de Savoie en décembre 1293, ainsi que Richard de Pontverre (G., t. VIII, p. 204 et 272). Cette garantie fut renouvelée, le 7 juillet 1297, par 25 des principaux vassaux du Comte de Genevois, entre autres Rodolphe de Pontverre, chevalier, et Guichard de Pont-principaux vassaux du Comte de Genevois, entre autres Rodolphe de Pontverre, chevalier, et Guichard de Pontverre, doyen d'Anney, ci-contre (G., t. XIV, p. 284). Témoin à Montmélan, le 25 janvier 1294, à la prestation d'hommage par Amédée, comte de Genevois, à Edouard de Savoie (Ibid., p. 440). Rodolphe et Jean de Pontverre, chevaliers, furent témoins à Saint-Georges-d'Espéranche au mariage d'Agnès, fille d'Amé de Savoie, avec Guillaume de Genève, le 31 août 1297 (Guichenon, Savoie, Preuves, p. 155). Témoin, le 24 septembre 1306, au testament d'Amédée, comte de Genevois (G., t. XIV, p. 327); le 29 mai 1308, avec Jean de Pontverre ci-dessous, à une transaction entre Agnès de Chalons et son fils Guillaume (Regeste Genevois, n° 1620). Fut avec ledit Jean de Pontverre, en octobre ou novembre 1308, l'un des entremetteurs du traité fait à Saint-Georges-d'Espéranche entre Amé V de Savoie et le Comte Guillaume de Genève, et il fut avec le même Jean l'un de ceux à qui ce dernier écrivit de se déclarer contre lui s'il y contrevient (Guichenon, Savoie, p. 357; Valbonnais, H^o du Dauphiné, II, p. 139; Regeste Genevois, n° 1626 et 1628, G., t. IX, p. 238). Rodolphe, étant à Genève atteint d'une maladie dont il mourut, affranchit une femme de Preméry, dont les prédécesseurs et à Genève avaient été taillables de feu N^o Aymon de Sallion, damoiseau, puis dudit Rodolphe; cette femme, elle-même avait été taillable de feu N^o Aymon de Sallion, chevalier, reconnat, le 15 juillet 1338, tenir de lui divers biens (Arch. Barrioz). Il mourut avant 1312 (Ibid.).

II. PIERRE. Je ne sais pas s'il était l'ainé. Le père de Girard, chevalier, ci-dessous est nommé Pierre à deux mentions du Sommaire des Fiefs : 1305, 3 des kalendes d'octobre, N^o Girard, feu N^o Pierre de Pontverre, reconnat tenir du Comte de Genève tout ce qu'il tient rière Cruseilles et dans le mandement dudit lieu rière Mettet, des biens qui furent de Falconnet de Monthoux; 1475, 18 mai, N^o Jean et Jacques de Viry reçoivent inqueste de ce qu'ils tiennent des biens qui furent de Mess^{rs} Girard, feu Pierre de Pontverre, dans les mandements de Cruseilles et de Mornex. Donc mort avant le 3 des kalendes d'octobre 1305.

SEIGNEURS DE CHAVAROICHE

ISABELLE, ép. N^o Jean de Rossillon, damoiseau, mort avant le lundi qui précède la Présentation de la Sainte Vierge 1301 (Arch. Barrioz). Morte avant la Saint-Thomas apôtre 1312 (Ibid.); car ce jour, leur fille Béatrix de Rossillon cède à son frère Aymon de Rossillon, chev^o, tous ses droits sur l'hoirie de ladite Isabelle, sa feue mère, et de Mess^{rs} Rodolphe de Pontverre, leur aïeul maternel, et sur les livrées de terre assignées à eux par Jean et Girard de Pontverre, chev^o, ci-contre (Ibid.). Peronet, fils dudit Aymon, est légataire au testament de Mess^{rs} Guichard de Pontverre, chanoine de Genève, 1329; Aymon lui-même est institué héritier à ce même testament dans les dimes acquises par le testateur dudit Aymon de Rossillon, d'Aymon de Sallion et de Jean de Moyron (1).

III. JEAN, chevalier, seigr d'Chavaroiche, présent à Saint-Georges-d'Espéranche, le 31 août 1297, aux conventions pour le mariage d'Agnes de Savoie avec Guillaume de Genève (Guichenon, Savoie, Preuves, p. 155). Il alberge, le 5 des ides de mars 1305, des biens à Guichard Roncinet, de Pontverre, habitant Chavanod, témoin Girard de Pontverre, damoiseau (Arch. La Serraz). Il prête hommage au nant des Filleires (ou Filleins), au nant des Filleires (ou Filleins), Jaquet de Vanoisy dit Brasesy, et substitue à sa fille M^o Jeanne de Pontverre, chev^o, son seigneur, fait à Anney (Arch. Pensa). Ledit chevalier promet, le 3 des ides d'avril suivant, d'observer les volontés du testateur s'il devient son héritier (Ibid.). Il signe à Anney, le 26 mars 1311, comme garant de la nouvelle transaction entre Agnès de Chalons et son fils Guillaume (G., t. XIV, p. 360). Il prête hommage pour la maison-forte de Chavaroiche à Guillaume, comte de Genève, le 17 mai 1310, témoin Mess^{rs} Girard de Pontverre (Sommaire des Fiefs, et Valbonnais, H^o du Dauphiné, II, p. 180). Mort avant le 8 des kalendes d'octobre 1320 (Arch. Barrioz). Selon le Pourpris historique de la Maison de Salés, p. 343, il aurait épousé Agnès de Duyn, fille de Pierre, chevalier. Voir sa DESCENDANCE au TABLEAU IV.

mage, le 20 novembre 1305, pour sa maison-forte de Chavaroiche, vignes et biens y annexés des l'eau de Giers jusqu'au nant des Filleires (ou Filleins), au nant des Filleires (ou Filleins), Jaquet de Vanoisy dit Brasesy, et substitue à sa fille M^o Jeanne de Pontverre, chev^o, son seigneur, fait à Anney (Arch. Pensa). Ledit chevalier promet, le 3 des ides d'avril suivant, d'observer les volontés du testateur s'il devient son héritier (Ibid.). Il signe à Anney, le 26 mars 1311, comme garant de la nouvelle transaction entre Agnès de Chalons et son fils Guillaume (G., t. XIV, p. 360). Il prête hommage pour la maison-forte de Chavaroiche à Guillaume, comte de Genève, le 17 mai 1310, témoin Mess^{rs} Girard de Pontverre (Sommaire des Fiefs, et Valbonnais, H^o du Dauphiné, II, p. 180). Mort avant le 8 des kalendes d'octobre 1320 (Arch. Barrioz). Selon le Pourpris historique de la Maison de Salés, p. 343, il aurait épousé Agnès de Duyn, fille de Pierre, chevalier. Voir sa DESCENDANCE au TABLEAU IV.

MARGUERITE, sœur germaine de Jean; ép. N^o Aymon de Syon. Elle céda ses droits paternels et maternels à ses frères N^o Jean, Girard et François, le 3 août 1411, puis ces mêmes droits et ceux de l'hoirie dudit Girard à son frère Jean, le 26 août 1413 (Arch. Viry). Un jugement du conseil résident de Chambéry, du 8 mai 1425, la déclare héritière de son père pour un quart et de son frère Girard pour un tiers (Ibid.). En 1427 et 1426, elle était en procès avec le Procureur fiscal au sujet de la maison-forte d'Epagny, ses dépendances et 20 liv. gen. d'or de revenus, que son feu père Hugonin tenait sous hommage lige du Comte de Genevois Marguerite avait pris possession de cette maison-forte peu après la mort dudit Jean (Ibid.). Elle prête hommage, le 20 mars 1431 et le 14 décembre 1433, pour la maison-forte d'Epagny et ses dépendances dont elle possédait une partie (Sommaire des Fiefs). D'après cette dernière reconnaissance, si elle mourut sans enfants, cette maison-forte devait appartenir aux frères de Viry, selon transaction passée avec eux.

Vén^o Mess^{rs} FRANÇOIS, prieur de Saint-Maurice de Die, de l'ordre de Saint-Benoit, monachus niger, fit, le 13 mars 1424, donation de ses biens à Aymon de Viry (Sommaire des Fiefs). Héritier universel de son frère Jean (Arch. Viry). Les N^o de Viry possédèrent ainsi le château d'Epagny et la maison-forte de Pontverre à Cruseilles qu'ils partagerent le 29 novembre 1445 (Ibid.); ils reconnurent, le 27 mai 1433, tenir deux parts indivises, avec N^o Marguerite de Pontverre ci-contre, de la maison-forte d'Epagny et de ses dépendances (Sommaire des Fiefs). Le 11 mars 1446, François, comte s'était réservé 70 ll. par an, en abandonnant le tiers aux N^o de Viry. (Arch. de Viry). Dans un partage du 9 août 1462, on voit que la terre d'Epagny et des biens dans le mandement de Cruseilles, appartenant aux de Viry, provenaient de la succession de feu Spec^o Chevalier Mess^{rs} Jean de Pontverre (Ibid.) (2).

GIRARD, mort ab intestat avant son frère Jean, entre le 3 août 1411 et le 26 août 1413 (Arch. Viry).

TABLEAU III. SEIGNEURS D'EPAGNY ET CHAVAROICHE.

(1) Le 10 des kalendes de janvier 1312 (Arch. Barrioz), Jean et Girard de Pontverre, chevaliers, frères, reconnaissent devoir audit Aymon, en son nom et à celui de sa sœur Béatrix, 11 livrées de terre genevoises, à cause de la cession et quittance faites audit chevalier, par Aymon et Béatrix, des biens et hoirie de feu Mess^{rs} Rodolphe de Pontverre, aïeul maternel desdits Aymon et Béatrix. Ces chevaliers assignent ce que dessus sur ce que Rodolphe possédait à Argonay, etc., et 100 sols de terre annuels gen. avec jurid^o, empire et domaine, plus 6 livrées de terre annuelles, 40 coupes de bled de cense à prendre sur la dime de l'Ercy.

Vén^o Mess^{rs} GUICHARD, seigr d'Epagny, chanoine de Genève dès 1297 (Regeste Genevois), maître de la Monnaie en 1300, doyen d'Anney en 1308-1311 (Ibid.). Caution du Comte de Genevois au renouvellement de garantie du traité d'Aix le 7 juillet 1297 (G., t. XIV, p. 264). Témoin à Saint-Georges-d'Espéranche, le 31 août 1297, aux conventions pour le mariage de Guillaume de Genève avec Agnès de Savoie (Guichenon, Savoie, Preuves, p. 155). Témoin, le 16 août 1308, au traité de paix fait à Montmélan entre le Comte de Savoie et Béatrix, dauphine, et Hugues, fils du Dauphin Humbert (Valbonnais, H^o du Dauphiné, II, p. 141). L'un des entremetteurs du traité de paix conclu à Saint-Georges-d'Espéranche le 23 octobre 1308 (Ibid., p. 139). Témoin, le même jour, à une déclaration concernant les citoyens de Genève, faite par le Comte de Genevois (G., t. IX, p. 259). Témoin, le 5 mars 1311, à un traité entre Aimon, évêque de Genève, et le Comte de Savoie (G., t. IX, p. 279). Témoin, le 24 février 1300, à un compromis entre Aimon, évêque de Genève, et un grand nombre de citoyens de cette ville (Ibid., p. 261). Témoin, le 7 des ides de janvier 1316, à l'inféodation par le Comte de Genevois à Pierre de Grévy (C^o de Loche, Histoire de Grévy, documents, p. xxv). Mess^{rs} Guichard de Pontverre, seigr d'Epagny, Mess^{rs} Girard de Pontverre, chevalier, son neveu, et les héritiers de Mess^{rs} Jean de Pontverre, chevalier, feu frère dudit Mess^{rs} Girard, avaient des difficultés à propos de leur juridiction avec Guillaume, comte de Genevois : celui-ci reconnat, le 8 des kalendes d'octobre 1320, qu'ils ont sur leurs hommes plus bas désignés m. et m. emp. et omne^s jur^o, etc., et reçoit 60 livres genevoises dudit Mess^{rs} Guichard; ces hommes sont ceux que tenait Mess^{rs} Rodolphe de Pontverre à Argonay du temps de sa mort et que tient maintenant Aymon de Rossillon, tous les hommes que possèdent lesdits Pontverre dans les paroisses d'Epagny, Poisy, Lovagny, Chavanod, Elercy, Marcellaz, Chapéry, Montagny, Meytet, Meze (sic), Argonay, Ferrières, Pringy, Sillingy, Choisy, Groisy, Evires (de Aquarta), Thorens, Le Sapet, et spécialement certains nobles de Villario versus Ferreres (ou Priores), c'est-à-dire Peronet et Aubert, fils de feu Guichard de Villario, Peronet dit Balmeta, Jacquemet, fils de feu Pierre de Villario, et les hommes que lesdits Nobles de Villario tiennent desdits Pontverre, et généralement tous les hommes que lesdits Pontverre ont ensemble ou séparément dans le comté de Genevois, excepté ceux du mandement de Cruseilles qui ne sont pas desdites paroisses, sur lesquels le Comte n'a nul empire ni juridiction; fait au château d'Anney (Arch. Barrioz). Le 12 janvier 1328, Jean de Moyron et ses fils vendent audit Mess^{rs} Guichard, doyen d'Anney et seigr d'Epagny, la cense d'un moulin joute le nant de Gillion et la voie tendant d'Anney à Lovagny (Ibid.). Il teste le 15 des kalendes de mai 1329; s'il meurt à monte de Sons (sic), il veut être enterré au cloître de Saint-Pierre de Genève; s'il meurt ultra montem de Sons, dans la chapelle de Saint-Georges de Lovagny, que son père a fondée; lègue 5 sous genevois à chacun de ses hommes d'Epagny, de la Bouchery (sic), de Malobosco, etc.; legs à l'autel de Saint-Etienne par lui fondé et doté dans l'église de Saint-Pierre de Genève, à Johannet, fils d'Albert de Dyongie (Dingy), à Aimon de Cabanis, à M^o Pierre de Thoreyn et à M^o Christin, physiciens, qui l'ont visité, etc.; nomme exécuteurs testamentaires Mess^{rs} Girard de Pontverre, chevalier, Mess^{rs} Aymon de Compey, prieur de Lovagny, Jean de Pontverre, Mess^{rs} Humbert de Chissé, chanoine de Genève, et Mess^{rs} Girard de Bignins, chapelain de Genève; fait dans cette ville, dans la maison du testateur, témoins ledit Mess^{rs} Girard de Pontverre, chevalier, Peronet de Pontverre, etc. (Arch. Barrioz et Arch. Viry). Il fait deux codicilles le même jour; dans l'un d'eux il déclare que les bâtiments, qui lui a fait construire à Chavaroiche et à Cruseilles, appartiendront à celui qui était propriétaire du sol sur lequel ils sont construits (Ibid.).

SEIGNEURS D'EPAGNY.

GIRARD, chevalier, seigr d'Epagny, coseigr de Pontverre, témoin et damoiseau le 5 des ides de mars 1305 (Arch. La Serraz) et le vendredi avant l'Exaltation de la Sainte Croix 1308 (Arch. Morand). Lui et son frère Jean sont cautions de Pierre de Grévy envers le Comte de Genevois le 6 des ides de janvier 1316 (C^o de Loche, Histoire de Grévy, documents, p. xxv). Beraud, sire de Marquiel et connétable de Champagne, reconnat, le mercredi après la Saint-Barnabé 1317, devoir « à nostre ame feul mons. Girard de Pontvoire, chevalier », 200 livres « de bons tornois pour raison de ce qu'il est entez en nostre homage » : donné à Saint-Laurent-de-la-Roiche (de la Roche^o en France-Comte) (Arch. Viry). Le 2 des kalendes d'avril 1322, il reconnat tenir d'Hugue de Genève tout ce qu'il possède rière le mandement de Mornex (Sommaire des Fiefs). Insitué héritier par Mess^{rs} Guichard de Pontverre, son oncle, 1329, pour ses biens dans les paroisses de Sillingy, Choisy, Ferrières, Epagny, Pringy, Meze (sic) et Meytet, excepté ce qu'il a acquis d'Aymon de Sallion, de Jean de Moyron et de Pierre Séchal; cohéritier universel du même testateur. Arbitre à Genève le lundi après la Toussaint 1330 entre N^o François et Mess^{rs} Amédée de Viry, chevalier, frères et fils de feu Henri, chevalier, d'une part, et Henri Grathous, damoiseau, fils de feu Hugues de Viry, d'autre et tutrice de leurs enfants le 14 mai 1334 (Ibid.). Sa dite veuve, Alesia de Gerbasio (sic aussi), en son nom et à celui de ses enfants, avait par Lettres données dans sa maison d'Epagny, le vendredi après la Saint-Martin d'hiver 1336, ordonné une information contre un de leurs hommes d'Epagny accusé d'incendie à Saint-Paul; les commissaires à ce constitués, pro tribunali sedentibus more majorum, décident qu'il n'y a pas lieu de subijci tormentis l'inculpé (employer la torture pour lui), attendu qu'il était à Epagny à l'heure du sinistre, et ardonnent à tous les officiers de ladite dame et de ses enfants de le tenir pour innocent; donne à Epagny le mercredi avant la Saint-Clement 1336 (Ibid.). Voir l'article de son père.

IV. HUGUES ou HUGONIN, damoiseau, seigr d'Epagny, coseigr de Pontverre, héritier de Mess^{rs} Guichard de Pontverre, 1329, dans les biens qu'il a acquis d'Aymon de Sallion et de Pierre Séchal, excepté la dime acquise d'Aymon de Sallion; cohéritier universel du même testateur. Avec son frère Guigue, alors damoiseau, ils assignent, le 10 janvier 1337, la dot de leur sœur Catherine sur leurs biens dans les paroisses de Pringy, Ferrières et Cuvat, et in villa de trentachens; fait à Cruseilles dans la maison desdits frères (Arch. Viry). Les deux mêmes frères sont nommés, en 1343, châtelains de Flumet pour le domaine direct du m. et m. emp. du vendeur; fait à Cruseilles dans la maison du vendeur (Arch. Viry). Il fait encore des ventes à cette maison en 1383 et 1384 (Ibid.). Il emprunte, en 1392, 210 marcs d'argent à un juf habitant Chambéry, et un jugement est rendu contre lui à ce sujet le 7 janvier 1396 (Ibid.). Ep. Engline, fille de Mess^{rs} Guichard de Viry, au contrat dotal desquels Mess^{rs} Aymar de Miolans, seigr d'Urrières, reconnat devoir et constitua audit Hugonin 4.500 ll. (Proc^o de Viry). Sa fille Marguerite succéda à Engline pour un tiers; donc Girard, fils dudit Hugonin, est mort avant sa mère Engline (Ibid.). Il teste le 19 octobre 1401 (Ibid.). Mort avant le 9 septembre 1410 (Arch. Viry).

GUILLAUME, naturel, témoin à Cruseilles, le 26 mars 1382, à une vente faite par Hugonin ci-contre (Arch. Viry).

V. JEAN, chevalier, coseigr de Pontverre, seigr d'Epagny, était damoiseau en 1412, 1413, 1414; cohéritier universel de son père (Arch. Viry). Il reconnat, le 7 mai 1418, tenir du Duc la juridiction qu'il avait rière le mandement de Cruseilles et dans le Genevois (Sommaire des Fiefs). Ep., avant le 1^o mars 1411, Péronnette du Trembley (ou Trembleys), à laquelle il assigne, le 4 mai 1413, 1.252 ll. de sa dot sur des revenus et servis dus par des hommes d'Epagny, de Tassy, Premery, Macully, Meytet, Lovagny, la Croix de Chavanod, Chaumont, par les enfants de Guillaume, naturel de Pontverre, etc. (Arch. Viry); il assigne, le 23 novembre 1414, de nouveau 100 écus, 8 ducations et 256 ll. de cette dot sur des servis dus par des hommes de Cruseilles, Copony, Anully, Féchy dans la paroisse de Cruseilles, Chilly; fait à Epagny dans la maison dudit Jean (Ibid.). Selon M^o le Chanoine Gonthier (Eclaircissements historiques, II, p. 214), Péronnette était fille de N^o Mermet du Trembley et d'une sœur du Cardinal de Brogny, et aurait ép. : 1^o le 7 juin 1392, Eléazar Alberti, du diocèse de Cavallion; 2^o le 26 juillet 1403, Raymond de Landun, et 3^o le 20 janvier 1411, ledit N^o Jean de Pontverre, qui aurait testé le 12 mai 1413; Péronnette aurait testé à Brogny le 21 mars 1436. Elle testa en 1436 (Galiffe, Notices généalogiques, I, p. 561). N^o Jacques de Menthon atlas de Dingy reconnat, le 16 février 1433, devoir à Péronnette 43 ll. à cause d'un laod fait par ladite dame audit de Menthon de biens achetés par lui; fait à Cruseilles dans la maison de cette dame (Arch. Menthon). Péronnette, veuve, passe reconnaissance, à cause de sa dot, pour droits féodaux rière Mermet et Epagny le 27 mai 1438 (Sommaire des Fiefs). Elle mourut dans la maison de Pontverre située dans la ville de Cruseilles avant le 21 février 1437, faisant héritière la chapelle de la Sainte Vierge fondée par le Cardinal d'Ostie joute l'église de Genève (Arch. Viry) (3). Il mourut avant le 17 mars 1424 (Ibid.). Eut pour héritier son frère François (Ibid.).

Probablement Girard de Pontverre, alors écuyer (damoiseau), venu d'Anney avec 5 écuyers, qui figure parmi les hommes d'armes de l'expédition de Saint-Omer sous le Comte de Savoie en 1355 (Guichenon, Savoie, Preuves, p. 198). Girard, chevalier, reçoit, le 15 décembre 1360, la reconnaissance d'une dime de Girard de Menthonay, qui doit audit chevalier l'hommage *salvo uno domino*, fait à Cruseilles, témoin Richard de Viry, damoiseau (Arch. Viry). Ledit Girard, chevalier, vend à un bourgeois de Genève des droits féodaux de son franc alleu, le 28 avril 1365; se porte fidejussor envers l'acquéreur Mess^{rs} Richard, coseig^r de Viry, chevalier, fils de feu Graton de Viry, coseig^r dudit lieu; fait à Cruseilles derrière la maison du vendeur (*Ibid.*). Probablement le même Girard de Pontverre, chevalier, qui laissa pour veuve, avant le 8 août 1393, Isabelle de Miolan, devant la juridiction de laquelle fut passée ce jour-là une vente par une femme d'Epagny de biens près de la route de Gillon (?) à Tassy (Inv^{ts} des Arch. de la Haute-Savoie). Ne peut être le Girard de Pontverre, chevalier, fils de Pierre, du TABLEAU III, qui mourut avant 1334. Après l'avoir placé à ce Tableau, j'ai fini par penser que, puisqu'il avait une maison à Cruseilles et des rapports particuliers avec les Viry, il se rattachait probablement plutôt aux Seigneurs d'Epagny qu'à ceux de Chavaroche.

GUICHARD, damoiseau, seig^r de Chavaroche et coseig^r de Pontverre, cohéritier universel de son grand-oncle Guichard de Pontverre, 1329. Ledit Guichard, fils de Jean, reçoit investiture pour Chavaroche le 31 mai 1340 (*Sommaire des Fiefs*). Il reconnaît, le 10 des calendes d'août 1343, au château de Chavaroche (Arch. Barrioz). Serait-elle Nicolette de Pontverre, veuve de Mess^{rs} Jean de Foras, juriscônulte, laquelle transige, le 20 octobre 1340 (Arch. Foras), avec le tuteur de ses enfants?

JEANNETTE, ép. N^o George de Saint-Michel, syndic de Genève en 1401, vivant en 1410 et qui fut père de Pierre de Saint-Michel, chancelier de Savoie (Galiffe, *Notices généalogiques*, I, Généalogies Saint-Michel et de Jussy).

Dom HENRI, témoin, le 3 août 1389, à Epagny, d'un albergement fait par Marguerite de Bagnens, femme de Girard de Ternier (Arch. Morand).

GUILLAUME, seig^r de Chavaroche et coseig^r de Pontverre, fidejussor, le 31 janvier 1415, au contrat dotal Challes-La Rochette (Arch. Morand). Lui aussi, seig^r de Chavaroche, est fidejussor, le 20 février 1427, au contrat dotal Monthonz (Arch. Barrioz). Reconnaît, le 29 novembre 1434, tenir du Duc son château de Chavaroche et la généralité de ses biens, notamment ceux provenant de Jean de Pontverre, son aïeul (Arch. Morand et *Sommaire des Fiefs*). Ep. Nicolette, fille de N^o Girard Tavel, seig^r de la Dole, chevalier, syndic de Genève en 1364, et de Jacqueline de Greysier (Arch. Viry et Galiffe, *Notices généalogiques*, I, p. 240). D'après des procédures de 1432-1433 devant le bailli de Vaud, Nicolette Chavaît en qu'une fille, Jeannette de Pontverre, son héritière universelle; par conséquent, comme Guillaume à eu d'autres enfants, il a épousé une autre femme. Il mourut avant le dernier février 1472 (Arch. Menthon et *Sommaire des Fiefs*).

Vén^{ts} Mess^{rs} JEAN, curé de Lovagny et de Chavanod, nommé comme tel par l'Archevêque de Tarentaise, administrateur du diocèse de Genève, le dernier juillet 1451, nomination approuvée par le Duc de Savoie; il renquit, le 6 août 1454, N^o Pierre, bâtard de Martel, châtelain du château de Montrottier pour le Duc de Savoie, et N^o Pierre de Savoyroux, châtelain de Pontverre pour N^o Philibert de Montchenu, seig^r dudit lieu et de Pontverre, qu'ils le mettent en possession de ladite cure; ce qu'ils font dans ladite église de Chavanod le dit jour, témoins Vén^{ts} Mess^{rs} Girard de Pagny, Pierre de Pagny, son frère, etc. (Arch. Savoyroux) (1). Fidejussor au contrat dotal de sa niece Jeanne de Pontverre avec Henri de Livron, 1479, et au contrat dotal entre N^o Maurice de Chavanes, de Rumilly, et N^o Jeanne, fille de feu N^o Rolet de Moux, du dernier avril 1480 (*Ibid.*).

VI. PIERRE, seig^r de Chavaroche et coseig^r de Pontverre, achète, le 13 février 1464, une pièce de terre à Maclamo, paroisse de Chavanod, fait à Pontverre dans la maison de Jean Bornons (Arch. La Serraz). Il passe une reconnaissance en faveur de Janus, comte de Genevois, le dernier février 1472, en conformité de celle passée par son père, en 1434 (Arch. Morand et Menthon et *Sommaire des Fiefs*), pour sa maison-forte de Chavaroche, ses dépendances, plus une maison haute à Chavanod, lieu dit *in Cresto*. Présent, le 9 avril 1489, au partage des N^{os} de Chavanes frères (Arch. Savoyroux). Fidejussor, le dernier avril 1480, au contrat dotal Chavanes-Moux (*Ibid.*). Vivant le 42 juin 1496 (Arch. La Serraz). Passe de nouveau reconnaissance pour Chavaroche le 7 novembre 1500 (*Sommaire des Fiefs*). Ep. Péronnette N. N., qui est légataire de son fils Jean, 1517 (selon Guichenon, Péronnette de Chavanes, fille de N^o Jacques et de Guillemette de Beaufort).

AMÉ, bailli de Tarentaise en 1532 (Capré, *Traité de la chambre des Comptes*, p. 177, et Guichenon, Manuscrits).

JEAN, seig^r de Chavaroche et coseig^r de Pontverre, fait une acquisition à Maclamo, paroisse de Chavanod, le 10 février 1510 (Arch. La Serraz). Avec son frère Angelon, le dit Jean, fils de feu Pierre, passe reconnaissance pour Chavaroche et droits féodaux dans le mandement de Pontverre le 11 janvier 1522 (*Sommaire des Fiefs*). Fait une acquisition le 11 mai 1526 (Arch. La Serraz). Vivant le 11 juin 1530 (Arch. Morand). Il teste le 18 novembre 1517 (Arch. La Serraz); veut être enterré dans la chapelle de Saint-Georges fondée par ses prédécesseurs dans le cimetière de l'église paroissiale de Lovagny (voir TABLEAU III, degré I); lègue à Péronnette, sa mère, l'usufruit des biens paternels; lègue à N^o Claude François Antoine Nicod (sans virgules) de Pontverre, Jeanne Angéline Justine et Louise, ses neveux et nièces, enfants naturels tant dudit N^o Angelon que de Vén^{ts} Mess^{rs} Jacques et Janus de Pontverre, à chacun 6 écus d'or.

Vén^{ts} Mess^{rs} JACQUES, chanoine d'Anney, légataire, 1517.

VIII. Rév^{ts} Mess^{rs} NICOD. Probablement l'aîné. Etant chanoine de Maurienne et prieur de Lovagny, il laude une vente le 25 novembre 1493 (Arch. Savoyroux). Sa sœur Claudine renonce à tous ses droits, le 12 juin 1496, en faveur dudit Nicod et de Janus, son frère, parents, et de N^o Jacques, Jean, Angelon et Alexandre, ses frères absents (Arch. La Serraz). D'après Besson (*Mémoires*, p. 121), Nicod fut chanoine de Maurienne, prieur commandataire du Saint-Sépulcre et de Lovagny en 1501, qu'il nomma (sic) un administrateur pour l'hôpital. Selon le Chanoine Gonthier (*Évres historiques*, II, p. 399), il fut prieur du Saint-Sépulcre d'Anney de 1501 à 1515. Probablement Nicod de Pontverre qui était, le 11 septembre 1509, chanoine de N^o-D^e-de-la-Lée d'Anney (Arch. Barrioz). Étant commandataire, perpétuel des prieurs du Saint-Sépulcre, de Lovagny et de Vaulx, il est légataire de son frère Jean, 1517, ainsi que ses frères Jacques, Guillaume et Angelon, pour les usufruits après le décès de Janus, frère, et de Péronnette, mère du testateur; est appelé Nicolas à ce testament. Étant protonotaire apostolique et commandataire perpétuel du prieur de Lovagny, il laude, le 15 avril 1519, une mutation de bois se mouvant du fief de son prieur, et y appose son sceau (voir fol^o 449). Il avait acheté, avant le 5 avril 1530, la seigneurie et juridiction de Pontverre, avec des vignes à Lovagny, de N^o Pierre de Beaufort qui les avait achetées de N^o Marin de Montchenu. Ses héritiers furent ses frères Angelon et Jean, qui revindrent ce fief audit Marin le 5 avril 1530 et le lui rachetèrent le 11 juin 1530 (voir t. I, fol^o 152, t. IV, fol^o 88, et l'article d'Angelon ci-contre).

Vén^{ts} Mess^{rs} JACQUES, chanoine de Maurienne, curé de Lovagny, légataire de son frère Jean, 1517, pour l'usufruit des biens achetés par le testateur.

JEANNE, ép., contrat dotal du 12 mai 1479, N^o Henri de Livron, de Tonjon (Arch. La Serraz). Se portait fidejussor, le 27 juin 1479, pour le paiement de la dot: Vén^{ts} Mess^{rs} Jacques de Lornay, prieur de Lovagny; Jean de Pontverre, curé de Lovagny, et Chavanod, frère du père de l'épouse; Guigon de Chavanes, chanoine d'Anney; N^o Pierre, Amyon et Maurice de Chavanes, de Rumilly (*Ibid.*).

N^o PIERRE, naturel, légataire de son père, 1517; sera entretenu jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice ecclésiastique.

(Suite du p^o 453.)

Roget, dont héritèrent les Quimier. Le Curé de Confignon, Benoit de Pontverre, qui exerça une grande influence sur Jean-Jacques Rousseau, était de cette dernière famille; 3^o les Pontverre, seig^r de Chavaroche, s'intitulaient coseig^r de Pontverre avant d'avoir eu pendant quelque temps par acquisition la seigneurie qui dépendait du château de Pontverre, sans doute en raison de droits féodaux qu'ils possédaient dans ce qu'on appelait le mandement de Pontverre; 4^o enfin les de Greysier étaient aussi dits, au XIV^e siècle, coseig^r de Pontverre, et plus tard les Menthon, successeurs des Greysier à Montrottier, en dehors des deux autres seigneuries ci-dessus de Pontverre que les Menthon ont possédées quelque

(Voir la suite au p^o 457.)

TABLEAU IV. CONTINUATION DES SEIGNEURS DE CHAVAROICHE.

III. JEAN, chevalier, seig^r de Chavaroche. Voir son article et son ascendance au TABLEAU III.

IV. PIERRE ou PÉRONET, héritier, ainsi que ses frères Jean et Guichard, de Mess^{rs} Guichard de Pontverre, 1329, dans les biens qu'il a acquis sur les paroisses de Chavanod et d'Éreçy, et dans ceux qu'il a acquis de Pierre de Greysier, damoiseau, de Péronet de Pontverre et du Comte de Genevois (excepté ceux qu'il a affectés à la chapelle et au prieuré de Lovagny et la dime qu'il a achetée d'Aymon de Rossillon, chevalier). Cohéritier universel de ce testateur. Par codicille du 14 des calendes de mai 1329, son dit grand-oncle Guichard lui lègue 100 livres gen. que ledit Péronet lui doit, et en outre 10 livres gen. d'audit Guichard par Aimonet de Montetroctier, damoiseau.

JEAN, cohéritier universel de Mess^{rs} Guichard de Pontverre, 1329. Serait-il le Jean de Pontverre, chanoine de Genève le 10 mai 1342 (Arch. Savoyroux), et le Jean de Pontverre, damoiseau en 1300 (*si-ne die*), témoin à la reconnaissance passée par les frères de Ver-sonnex (*M^{ss} Soc. d'Hist. de Genève*, t. XIV, p. 289)?

V. PIERRE, seig^r de Chavaroche, damoiseau, ainsi que son frère Guillaume, fait un accord, le 6 juin 1385, avec un homme de Chavaroche, auquel ils réclamaient l'hommage; celui-ci disait qu'il lui avait été remis par Guichard de Pontverre, père desdits frères (Arch. La Serraz). Jacquemet Mistralis, habitant de Chavanod, ayant pris violemment à Chavanod dans la seigneurie dudit Pierre, seig^r de Chavaroche, des hommes relevant dudit fief et ne voulant pas accorder satisfaction, Pierre le lit prendre et mettre *in pristino sua*, puis il le rebêche, le 9 des ides de juillet 1429, à condition que Jacquemet donnera satisfaction conformément à l'avis d'experts nommés par les parties (Arch. La Serraz).

(1) Puisque Pierre de Menthon-Montrottier (t. III, fol^o 444) avait été investi de la seigneurie de Montrottier et de la partie de la paroisse (!) et juridiction de Pontverre, appartenant à la Couronne, ce pour quoi il avait prêté hommage le 10 janvier 1441, je ne m'explique pas comment le Duc de Savoie avait encore un châtelain de Montrottier.

JEANNETTE, ép. Mess^{rs} Girard de Pagny (ou Pougny), licencié ès décrets, habitant Genève, avant septembre 1432, époque à laquelle elle est en procès avec N^o Claudine de Viry, femme de Spec^{ts} Claude de la Chambre, seig^r de Meillonas (Arch. Viry). Elle demande que Claudine lui remette ce que Vullielme de Viry, fils d'Hugonin, seig^r de Salenove, avait vendu à feu Girard Tavel, citoyen de Genève, et qu'a possédé Henri Tavel, fils d'Aymon, et ensuite Girard Tavel, desquels Tavel Jeannette se dit héritière, c'est-à-dire les biens que lesdits Tavel ont possédés *in villis, territoriis et confinibus de gillye, vinstez et ab aqua versoye usque ad aquam albone* (vendus par ledit Vullielme ou achetés par lesdits Tavel d'autres personnes), et les possessions situées *in vallis, territoriis et confinibus de la dollaz, vinstez, gillye, tertignin* (actuellement Tartegnins, brussins (actuellement Bursins), en hommes, hommages, cens, maisons, etc.), possédés par lesdits Tavel et que tient ladite Claudine. Jeannette soutient que Girard Tavel fut père de Pierre et de Nicolette, laquelle épousa Guillaume de Pontverre, père de ladite Jeannette, que Pierre mourut sans enfants laissant héritière universelle sa sœur germaine Nicolette, et que celle-ci ne laissa que sa fille unique, ladite Jeannette, laquelle recueillit son hoirie et celle de son dit oncle Pierre Tavel (*Ibid.*).

ANGELON, seig^r de Chavaroche et de Pontverre président du Genevois, déjà le 5 octobre 1512 (Inv^{ts} Arch. Haute-Savoie), et en 1514 (*M^{ss} Soc. S^{ts} d'Hist.*, t. V, p. 182), et encore le 6 septembre 1535 lorsque la noblesse d'Anney recut chez lui les Clarisses de Genève, et le 7 avril 1536 (Arch. Thuysset). Héritier universel de son frère Jean, 1517. Avec ce dit frère Jean, il reconnaît, le 11 janvier 1522, tenir la maison-forte de Chavaroche dans la paroisse de Chavanod avec ses dépendances et tout ce qu'ils tiennent dans le comté de Genevois (*Sommaire des Fiefs*). Comme héritiers, lui et son frère Jean, de Mess^{rs} Nicod, leur frère, ils vendent, le 5 avril 1530, le fief et la terre de Pontverre à Marin de Montchenu, qui les avait vendus antérieurement à N^o Pierre de Beaufort, qui les avait vendus audit Mess^{rs} Nicod (Arch. Morand). Le 22 juillet 1530 (*Ibid.*), ledit Marin de Montchenu ratifia la vente faite, le 11 juin 1530, par Antoinette de Pontbriand, sa femme, de la seigneurie de Pontverre et de ses dépendances audit Angelon de Pontverre, seig^r de Chavaroche et président du Genevois, et à N^o Jean de Pontverre, son frère. Le 19 mars 1534, il fut l'un de ceux qui suivirent le convoi à Anney lors des funérailles de Philippe, duc de Nemours (Guichenon, *Savoie*, p. 402). Ep.: Gabrielle de Viry, fille de Louis, seig^r de Saint-André-de-Briord, et d'Antoinette Mareschal de Meximieux. Gabrielle, veuve, habitait encore, en 1506, rue Sainte-Claire à Anney, avec Marin, son fils (Ch^{ts} Gonthier, *Évres historiques*, II, p. 300). Il teste le 29 décembre 1532 (Guichenon, Manuscrits). Mort avant le 14 mars 1545 (Thuysset).

ALEXAN-DRE, cité le 12 juin 1496, pas cité au testament de son frère Jean, 1517.

GUILLAUME, n'est pas cité en 1496; légataire de son frère Jean en 1517, étant alors prieur du prieuré de Mar-lens et relié-gieux d'Ambro-nay. Prieur du Saint-Sépulcre d'Anney en 1534 (Besson, *Mémoires*), et encore en 1544 (Ch^{ts} Gonthier, d'après les Archi-ves de la Haute-Savoie). Un Guil-laume de Pontverre était encore prieur du Saint-Sépulcre en 1565 (Besson, *Ibid.*).

ANTOINETTE, ép. N^o Jean-Louis Monon (Arch. Savoyroux). Leur fils N^o Claude Monon, de Rumilly, est substitué au testa-ment de Jean, son oncle, ci-contre, 1517.

CLAUDINE, ép., contrat dotal du 12 juin 1496, N^o Claude de Syon, de la paroisse dudit lieu; fait au château de Chavaroche *in cognita nova*, témoins N^o Charles de Menthon, seig^r de Montrottier, N^o Pierre, Maurice et Aymon de Chavanes, de Rumilly, frères, etc. (Arch. La Serraz). Le 17 mars 1526, veuve, elle poursuivait Angelon et Jean de Pontverre, seig^r de Pontverre et de Chavaroche, ses frères, pour le paiement de sa dot (*Ibid.*). Elle penultima avril 1532, elle donne quittance dotal à Angelon de Pontverre, président de Genevois, seig^r de Chavaroche et Pontverre; fait à Anney dans la maison dudit président (*Ibid.*). Leurs fils, Romain et... de Syon, sont substitués au testament de Jean de Pontverre ci-contre, 1517.

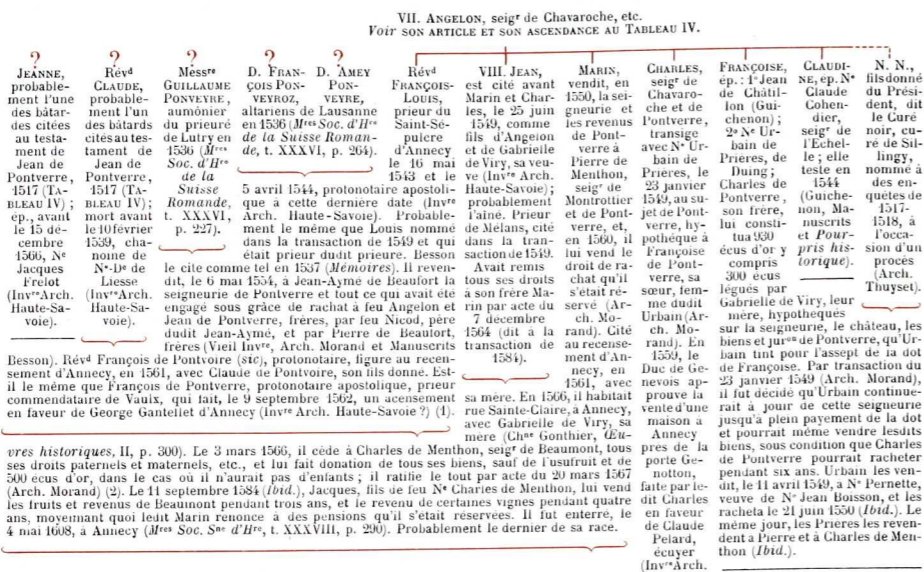
VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU V.

(Suite de p^o 456.)

temps; cette coseigneurie de Pontverre devait indiquer certains droits féodaux rière le territoire appelé Pontverre, et marchait avec Montrottier et Petit-Grésy. Ainsi Pierre de Menthon, seig^r de Montrottier, fut investi en 1441 de la partie de la paroisse (!) et juridiction de Pontverre qui lui appartenait (Arch. S. S. S.).

Montrottier est un lieu sur la paroisse de Lovagny qui a donné son nom à une famille noble, que l'on trouve en 1263 (Arch. Menthon), 1279 (Arch. Thuysset), 1284, 1306 (Arch. Barrioz, fait *apud Montroter* devant la maison de Vullielme de Montroter), 1329 (de Montetroctier), etc., et en 1365. Dans un acte de 1333, Pierre de Montroter de Pontverre est cité avec plusieurs autres personnes de Pontverre, entre autres Richard de Menthon de Pontverre (Arch. Pensa); en 1344, un acte est passé à Pontverre au château de Montrottier (*sic*, Arch. Thuysset). Donc Montrottier faisait alors partie du territoire qu'on appelait

(Voir la suite au p^o 458.)



(1) A cette génération il y a beaucoup d'incertitudes. François-Louis, François et Louis ne font-ils qu'un? D'après Guichenon (Manuscrits), qui cite François-Louis, sans dire qu'il fut prieur du Saint-Sépulchre, le rachat et de Claude et de Péremande. Les ventes de la seigneurie de Pontverre par François-Louis, par les époux de Prieres, par Marin et par Charles de Pontverre sont tres contuses. Les Menthon eurent ainsi la seigneurie de Pontverre, celle que j'appellerai du *château de Pontverre*, qui avait passé des Pontverre, seigr d'Aigremont, aux Fermier, puis aux Montcheu, et avait été au XVI^e siècle l'objet de diverses mutations, signalées au tableau précédent et à celui-ci, entre les Montcheu, les Beaufort et les Pontverre. Par arrêt au Sénat de 1623, elle fut enlevée à N° Charles, fils de N° Pierre de Menthon, et rendue aux nobles de Montcheu (Arch. S. S. S.). Vers la même époque où les Menthon acquièrent cette seigneurie de Pontverre, les mêmes frères, Pierre et Charles de Menthon, ainsi que N° Marin et Jean de Viry, vendent, le 3 juin 1543, à Hom^{rs} Guichard Roget, marchand et bourgeois d'Anney, les biens qu'ils tiennent en vertu de substation contre Henri de Planaz, c'est-à-dire la maison-forte de Pontverre à Cruseilles et ses dépendances, etc. (Arch. Viry). Dès lors les Roget s'intitu- lèrent seigneurs de Pontverre ou la maison-forte de Pontverre. Peu après, cette seigneurie à Cruseilles passa par héritage aux Quinier, qui portèrent le nom de Pontverre, souvent seul.

(2) Chavaroche passa aux Menthon, sans doute en vertu de cette donation; ils y habitaient en 1615, 1630, etc. (voir MENTHON, TABLEAU XVII).

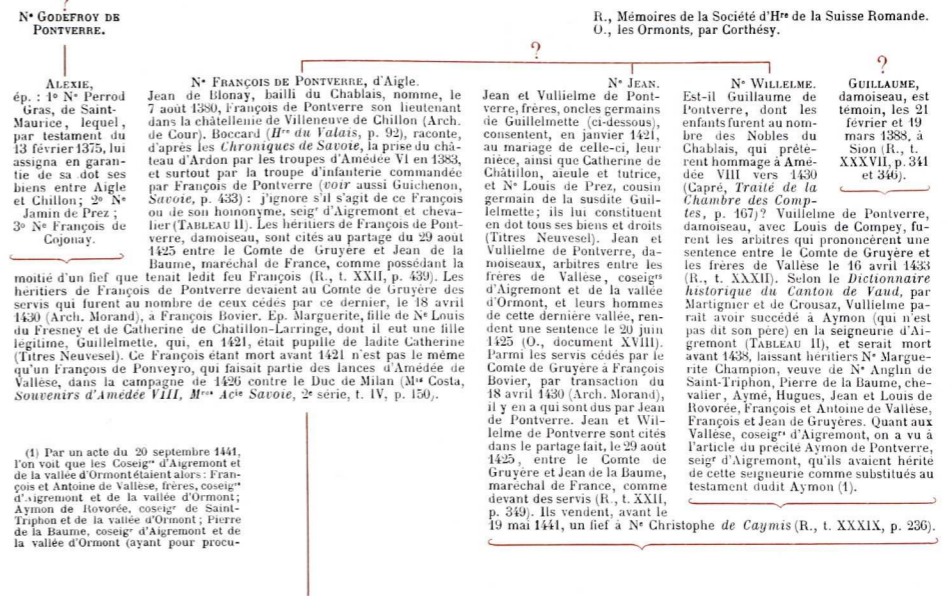
(Suite du f° 457.)

Pontverre, ou en était très rapproché. En 1315, Godefroy de Greysier est dit coseigr de Pontverre et de Montrottier, et achète des biens à des membres de la famille de Montrottier (Arch. Thuysset). Rollet, seigr de Grésy, est investi, le 25 avril 1345 (C^{te} de Loche, *Histoire de Grésy-sur-Aix*, document XV), par le Comte de Genevois de sa maison-forte de Pontverre avec ses dépendances et de toute sa terre de Pontverre, ainsi que de ce que lui-même et ses frères possèdent dans le mandement de Pontverre et villages voisins, etc. S'agit-il de ce qui fut appelé bientôt après le château de Montrottier, ou bien d'une maison-forte dans le hameau de Pontverre ou près de lui? Je l'ignore. Je trouve cité pour la première fois, en 1348, le château de Montrottier qui appartenait alors aux Greysier. Ebal de Greysier est dit seigr de Montrottier en 1369 (*Montistrocterii*). François de Greysier, seigr de Montrottier, fit donation au Duc de Savoie, le 10 mars 1425 (*Ibid.*, document XXII), de son château de Montrottier, de sa maison-forte du Petit-Grésy et de leurs dépendances, qui passèrent peu après aux Menthon; ceux-ci furent, au xv^e siècle, seigrs de Montrottier, du Petit-Grésy et coseigrs de Pontverre. Ainsi, en 1457, Nicod de Menthon fait une vente au château de Montrottier et il est dit alors seigr de Montrottier, du Petit-Grésy et coseigr de Pontverre, tandis qu'en 1451, Pierre de Martel était châtelain de Montrottier pour le Duc de Savoie (Arch. Savoiron). Quand Montrottier fut érigé en comté, en 1633, pour Charles de Menthon, lui étaient unis Petit-Grésy, *Pontverre*, partie de Lovagny et de Chavanod, et Etercy (Manno, *Patriziato subalpino*).

Le nom de Pontverre a été transporté à plusieurs autres endroits qui ont dépendu ou non des seigneuries précitées de ce nom, à Faverges, par exemple, où il y a une rue ainsi appelée (*Revue Savoisienne*, 1899, p. 227), à Villeneuve (Ponverroz, M^{rs} de la Société de la Suisse Romande, 2^e série, t. VII), à la Chapelle d'Aigle, où il y avait le clos de Ponveyroz en 1430 (Arch. Morand), et à Aigle où se trouvait la forêt de Pontverre à la même époque (*Ibid.*).

De prime abord, l'historique de cette famille ne m'a pas paru difficile à rédiger, parce que Guichenon avait laissé une généalogie des Pontverre dans ses Manuscrits et que plusieurs historiens suisses ont

(Voir la suite au f° 459.)



(1) Par un acte du 20 septembre 1444, l'on voit que les Coseigrs d'Aigremont et de la vallée d'Ormont étaient alors: François et Antoine de Vallesse, frères, coseigrs d'Aigremont et de la vallée d'Ormont; Aymon de Rovoree, coseigr de Saint-Triphon et de la vallée d'Ormont; Pierre de la Baume, coseigr d'Aigremont et de la vallée d'Ormont (avant pour procu- reur).

GUILLEMETTE, héritière de son père, ép.: promesses de mariage du 5 et contrat dotal du 9 janvier 1421 (Titres Neuvésel), N° Pierre de Neuvécelle dit le jeune, damoiseau, de la paroisse de Lugrin, demeurant à Aigle. Reconnais- sances en leur faveur pour biens à Bex le 26 février 1432 (*Ibid.*); actes passés à Bex dans la maison desdits époux. Elle reçoit une donation de son aieule le 6 juin 1438 (Titres d'Eschavannes). Pierre était, en 1441, châtelain dans la vallée d'Ormont et procureur *spectabilis et egregii militis domini Pétri de Balme* (la Baume), coseigr d'Aigremont et de la vallée d'Ormont (O., document XXI), et, en 1446, châtelain *dominorum Ruppis* (la Baume) et de *Valleysia* (*Ibid.*, document XXIV). Selon des notes de M^{rs} Dumont, bibliothécaire à Lausanne (Arch. Thuysset), Guillemette était bien fille et héritière de François de Pontverre. C'est elle que tous les auteurs suisses, qui en ont parlé, ont déclarée par erreur fille naturelle de François de Pontverre, chevalier, seigr d'Aigremont, fils d'Aymon (TABLEAU II).



(Suite de la note 1: reur Pierre de Neuvécelle, châtelain dans cette vallée); Marguerite Championnessa (sic pour Champion), codame de Saint-Triphon et de la vallée d'Ormont; le comte de Gruyère; Louis et Jean d'Arbignon, frères, coseigrs de Saint-Triphon et de la vallée d'Ormont (O., document XXII). François et Antoine de Vallesse épousèrent deux filles de N° Louis de Langin et étaient aussi coseigrs de Brens en 1461 (Arch. Thuysset).

(Suite du f° 458.)

publié une grande quantité de documents les concernant, ou ont fait l'étude de leur origine, de leur filiation et de leurs possessions dans l'ancien Chablais. Au contraire, j'ai vite reconnu que la généalogie de Guichenon ne pouvait être prise au sérieux, et qu'on ne pouvait rien rêver de plus obscur, de plus embrouillé que la plupart des questions qui se rattachent à cette famille. On a déjà pu en juger un peu à propos de leurs armoiries, qui demeurent inconnues, de l'énumération des seigneuries qui ont porté ce nom et du grand nombre de familles qui les ont possédées: il n'a pas été facile de sortir de cet imbroglio.

M^{rs} Martignier et de Crousaz (*Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, p. 877), interprétant une charte de 1232 citée par Wurstemberger, déclarent que Gui de Saillon n'est autre que Gui de Pontverre, qui aurait pris ce dernier nom après la cession de ses terres à Saillon dans le Bas-Valais: selon eux, les Pontverre seraient une branche des Saillon du Valais. Le savant Abbé Gremaud paraît avoir eu sur cette question deux opinions opposées. Dans les *Mémoires de la Société d'Histoire de la Suisse Romande*, t. XXIX, p. 294, à propos d'un échange vers 1231-1232 entre le Comte Thomas et Gui de Saillon, il dit que ce Gui porta dans diverses chartes les noms de Saillon, de Pontverre et de Saint-Triphon. Au contraire, au tome XXXIII de ces *Mémoires*, p. xcvi, il ne parle plus de cette origine commune, et il fait l'excellent résumé suivant de quelques-uns des faits qui tendent à la faire admettre: « La communauté de Saillon était déjà partagée au commencement du XIII^e siècle entre les nobles de ce nom et les Pontverre. Le 9 janvier 1222, Aymon de Pontverre céda tous ses droits sur la tour, le château et le mandement de Saillon à Thomas, comte de Savoie. Dix ans plus tard, les frères Pierre et Jacques de Saillon donnèrent en échange le château de Saillon avec toutes ses dépendances au même Comte

(Voir la suite au f° 460.)

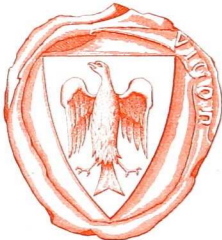
(Suite du f° 459.)

Thomas. Peu auparavant, Gui de Saillon lui avait également cédé toutes ses possessions. C'est ainsi que cette seigneurie passa dans le domaine direct de la Savoie. » Ernest Chavannes (mêmes *M^{res}*, 2^e série, t. II, p. 430) cite Gui de Pontverre qui, selon lui, serait autrement dit de Saillon. M^r Corthésy (*la Vallée des Ormonts*, p. 40 et 41) déclare que Gui de Pontverre et *Guigo de Sayllon* ne font qu'un. L'Abbé Rameau, dans le *Vallais historique*, rappelle que dans deux actes successifs, en 1221 et 1231, le Comte Thomas racheta des Saillon et des Pontverre la tour, le *castrum* de Saillon et ses dépendances. Donc il distingue les Saillon des Pontverre. Voici les faits qui ont donné lieu à cette supposition de la communauté de race. Ce sont d'abord ceux qui sont cités dans le passage ci-dessus de l'A. Gremaud, et plus particulièrement les points suivants des actes auxquels il fait allusion. Dans la cession faite par *Gui de Saillon* au Comte Thomas, celui-ci lui donne en échange notamment la moitié de son pré à Saint-Triphon; et dans l'échange fait entre le même Comte et Pierre et Jacques de Saillon, il leur donne la moitié de son pré situé sous le château de Saint-Triphon, qu'il n'a pas donné à *Gui de Pontverre* (*M^{res} Soc. d'H^{re} S^{se} R^{le}*, t. XXIX, p. 296). Les Saillon, comme les Pontverre, après avoir eu des possessions à Saillon, en eurent, les uns et les autres, dans la vallée d'Ormont; ainsi, en 1279, Jacques de Saillon (Corthésy, *la Vallée des Ormonts*, document II) affranchit ses taillables d'Ormont qui devinrent censés sous la réserve de la taille dans quatre cas (1). Enfin, Guy de Pontverre épousa Juliane de Bayart (*Ibid.*, document I), et dans les deux échanges précités (entre le Comte Thomas et Aymon de Pontverre, et entre le même Comte et Guy de Saillon), il est question de la Dame de Bayart ou de Bajart comme ayant des droits à Saillon (*M^{res} Soc. d'H^{re} S^{se} R^{le}*, t. XXIX, p. 233 et 294).

J'ajouterai à ces présomptions un fait qui n'a pas encore été signalé, c'est que les Saillon avaient des possessions près du château de Pontverre en Genevois (2). D'autre part, comme on trouve le nom de Saillon porté par la famille dès le XII^e siècle, en 1179 par exemple, et le nom de la famille de Pontverre porté par elle dès le même siècle sans solution de continuité, que ces deux noms de famille proviennent chacun d'une localité fort distincte, et comme la preuve certaine de l'identité d'un Saillon avec un Pontverre n'existe pas, nous ne pouvons trancher la question. Et si ces deux familles étaient de la même race, nous ne saurions dire si les Pontverre sont venus de Saillon ou les Saillon de Pontverre.

Y a-t-il eu plusieurs familles nobles de Pontverre dans notre région? La branche des Seigneurs d'Aigremont et de Pontverre et celle des Seigneurs d'Epagny et de Chavaroche sont de la même famille sans aucun doute, quoique je n'aie pu trouver le point de séparation. Quant aux Pontverre d'Aigle, qui forment le TABLEAU VI et qui s'éteignent dans les Bouvier d'Yvoire (lesquels portèrent le nom de Pontverre), je les crois issus de la même souche, sans en avoir la preuve. La différence si grande qui existe dans certaines versions des armes des Pontverre ferait croire qu'une famille de ce nom, portant sur son blason un pont de sinople, était d'une autre race. En 1420, un acte fut reçu par François de Pontverre, notaire habitant Montmélian (Arch. Mareschal). Faisait-il partie d'une famille qui devint noble ou qui porta des armoiries?

Au point de vue de la filiation, les documents nous ont beaucoup fait défaut. Pour la branche qui a été possédée dans le Chablais Vaudois, malgré le grand nombre de ceux qui ont été publiés pour un laps de temps assez court par les auteurs suisses, ceux-ci ont laissé subsister bien des obscurités et même des erreurs (3). Les indications manquent aussi sur la fin de la branche qui s'est éteinte la dernière, celle des Seigneurs de Chavaroche, que les historiens de la Suisse Romande ont généralement laissée de côté, s'ils en ont vaguement connu l'existence.



J'ai découvert, à force d'instances qui ont duré un an, qu'un acte de 1258, signalé par la *Gallia Christiana*, se trouvait à l'abbaye de Saint-Maurice, et portait encore le sceau de Guigo de Pontverre, chevalier; j'ai même obtenu de M. le chanoine Bourban une empreinte de ce sceau, reproduit ici, et où l'on distingue clairement un aigle au vol abaissé. Par conséquent, si MM. Galiffe et de Mandrot n'ont pas fait erreur, les Pontverre ont changé, entre 1258 et 1300, l'aigle de leur blason en un chevron chargé de 3 croisettes.

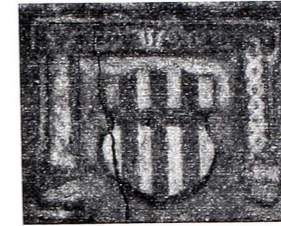
(1) Acte curieux, où le notaire se sert des mots *fecisse liberos, libertas predicta*, pour indiquer cette espèce d'affranchissement.
 (2) Ainsi dans une vente du 15 des calendes de juillet 1306 par Pierre, seigr de Greysier, dans les environs de Montrotier, est citée une maison qui avait appartenu à Aymon de Saillon (Arch. Barrioz). Guichard de Pontverre, dans son testament de 1329, cite les acquisitions qu'il a faites en Genevois d'Aymon de Saillon (Arch. Viry). Richard des Vignes, habitant Montagny en Genevois, prête hommage, le 1^{er} des nones de février 1333, à Girard de Saillon, damoiseau, comme ses prédécesseurs ont fait aux siens (Arch. Pensa). Le 15 juillet 1338, une femme de Premery reconnaît qu'elle est femme lige et censite d'Aymon de Rossillon, chev^e, et que ses prédécesseurs ont été taillables de feu N^o Aymon de Saillon, et ensuite de Rodolphe de Pontverre (Arch. Barrioz). Dans un acte du 18 octobre 1400 est citée la vigne de Saillon au-dessus de Pontverre (Arch. Pensa).
 (3) Guillelmette, mariée à N^o Pierre de Neuvecelle, n'était pas, comme ils l'ont tous prétendu, une fille naturelle de François de Pontverre, chevalier, fils d'Aymon, mais la fille légitime de François de Pontverre, d'Aigle. M^r Corthésy (*loco citato*, p. 63) prétend que ce François, chevalier, fut le dernier représentant de cette famille, et il nie l'existence d'un Guillaume ou Guillaume de Pontverre après la mort dudit Aymon (*Ibid.*, p. 66), tandis qu'il publie dans la même brochure, p. 479, un document postérieur où figurent Jean et Villelme de Pontverre, damoiseaux, frères Judit François de Pontverre, d'Aigle. M^r Corthésy donne sans preuves pour père à Gui, chevalier (père lui-même de Pierre II, chevalier), un Aimou, fils, d'après lui, d'un Pierre I, contemporain du Comte Humbert III de Savoie; il donne pour fils à ce Pierre II, Richard et Guillaume, chevaliers, qui sont réellement fils d'un Guy ou Guigo (*Ibid.*, p. 65), etc.

N. B. — Dans la notice sur cette famille, aux folios 449 et 450, une distraction impardonnable m'a fait dire exactement le contraire de ce qui existe, en plaçant sur la rive droite du Fier le château de Pontverre, et sur la rive gauche de cette rivière les hameaux de Pontverre ainsi que la plus grande partie de la paroisse de Lovagny.

PORT (DU) ou DUPORT

EN LATIN : DE PORTU.

SEIGNEURS DE LA BALME DE PIERRE-CHATEL, DU PORT DE PIERRE-CHATEL ET DE CHAMP D'ASAR.



P. : d'azur à 3 pals d'argent à la fasce haussée de même brochant sur le tout (Blasons gravés sur une croix et sur la porte d'une maison à la Balme, ce dernier portant la date de 1556, avec l'inscription : *IN FUNDULO SED AVITO*; ces blasons sont reproduits ci-dessus. — Armorial Greyfié; Besson, Galiffe et de Mandrot, *Armorial Genevois*).

Ces mêmes armes sont aussi gravées sur une espèce de cellier en forme de château au bas du fort de Pierre-Châtel et sur une maison située au bord du chemin conduisant de Virginin à ce fort.

Devise : *CINGIT ET OBSTAT* (Ubique).

Pour que la description fût rigoureusement conforme aux dessins ci-dessus, il faudrait ajouter que la fasce haussée est en devise. Les émaux sont inversés aux Preuves de Malte Seyssel (Arch. du Rhône, II, 194) : d'argent à 3 pals d'azur à la fasce de même brochant sur le tout. D'après Guichenon (*Bresse et Bugey*, Généalogie du Port), ils portaient : pallé d'argent et d'azur de 6 pièces à la trangle de sable brochant sur le tout en devise. A cette description correspond un dessin qui est monstrueux; pour le décrire, il aurait fallu mettre : pallé d'azur et d'argent de 6 pièces au chef contrepallé de même, et indiquer un simple trait un peu accentué au lieu d'une trangle de sable. Le même auteur, dans son *Histoire des Dombes*, décrit réellement son propre dessin, qu'il avait donné dans l'*Histoire de Bresse et Bugey*, moins le trait un peu accentué, en disant que les du Port portent : pallé d'azur et d'argent de 6 pièces, au chef contrepallé de même. Besson donne une autre version : pallé et contrepallé d'argent et d'azur de 6 pièces : c'est presque celle du dessin erroné de Guichenon, qui aura induit Besson en erreur. Layolo a adopté la même version que cette dernière de Besson. Celle de Palliot est différente : pallé d'argent et d'azur de 6 pièces à 1 trangle de sable brochant sur le tout.



GUICHENON a donné la généalogie de cette famille dans son *Histoire de la Bresse et du Bugey*, parue en 1650. La seigneurie de la Balme-Pierre-Châtel était alors sur le territoire français depuis 1601 et fit partie du duché de Savoie après la rectification de frontière de 1760 (1). En Savoie l'on rencontre d'autres familles nobles du même nom. Ainsi, N^o René Duport fut nommé maître auditeur en la Chambre des Comptes le 1^{er} juillet 1624 (Inv^{rs} Arch. Haute-Savoie), codicilla le 1^{er} décembre 1661 et le 4 octobre 1663 (Arch. La Place) et testa de nouveau le 16 août 1664 (Arch. S. S. S.). Au folio 465 de ce tome figurent plusieurs N^{es} du Port, qui ont habité la Maurienne, et qui ne font peut-être pas partie de la famille de ce nom, fixée à Termignon en Maurienne. L'article de celle-ci suivra celui des du Port de la Balme; l'on y verra que, d'après des Patentes de réhabilitation de noblesse de 1608, elle serait issue de cette dernière et qu'elle se figurerait porter les mêmes armes. Je donnerai à son article mon opinion sur cette communauté d'origine (2).

(1) Avant tout, il faut bien savoir que les du Port n'étaient pas seigneurs de Pierre-Châtel, comme le ferait croire la virgule mise par Guichenon aux initiales des seigneuries entre les mots *seigneurs de la Balme* et les mots suivants *Pierre-Châtel*; ils étaient seigneurs du lieu qui s'appelait La Balme-Pierre-Châtel ou La Balme de Pierre-Châtel, village placé au bord du Rhône, en face et au bas de Pierre-Châtel, mais de l'autre côté du Rhône, c'est-à-dire sur la rive gauche. Ce village ne s'appelle plus que la Balme.

(2) A ce sujet j'ai à signaler une particularité extraordinaire. En Bresse, en Dauphiné et même en Provence et en Languedoc, divers homonymes ont prétendu, sans preuves sérieuses, sortir des du Port de la Balme-Pierre-Châtel, et ont copié leurs armes plus ou moins heureusement. Peu d'années après la publication par Guichenon de son *Histoire de la Bresse et du Bugey* contenant la généalogie des du Port de la Balme, c'est-à-dire en janvier 1659, Claude Duport, conseiller, notaire, secrétaire et contrôleur près le Parlement de Grenoble, fils du S^r Gabriel, fils lui-même du S^r Martin, prétendait être issu des Duport de Pierre-Châtel, recevait des Patentes de continuation de noblesse et au besoin d'anoblissement, avec faculté de continuer à porter leurs armes : pallé d'argent et d'azur à 6 pièces de l'un à l'autre, à la trangle de sable sur le tout, et devise : *Cingit et obstat* (Arch. de l'Isère). A une enquête du 15 juillet 1659, divers témoins attestent avoir oui dire que ledit Claude Duport est issu des Duport de la Balme près Pierre-Châtel, au pays de Bugey, divers témoins attestent avoir oui dire que ledit Claude Duport est issu des Duport de la Balme, famille actuellement éteinte. — Presque en même temps, c'est-à-dire en février 1665, Scipion du Port, conseiller élu et premier assesseur en l'élection de Bourg-en-Bresse, avocat au Présidial de cette ville, fils de Claude, obtint du Roi de France des Lettres de réhabilitation de noblesse et au besoin d'anoblissement, d'après lesquelles ses ancêtres seraient sortis des du Port de Pierre-Châtel, seigneurs de la Balme, et lui permettant de porter les armes de ces derniers : pallé d'argent et d'azur à 6 pièces de l'un à l'autre en l'entre à la trangle de sable sur le tout, et la devise : *Cingit et obstat* (Arch. de la Côte-d'Or). Le dessin est à peu près celui donné par Guichenon, sauf qu'au lieu d'un simple trait noir un peu accentué pour représenter la trangle, ici il y a un peu plus de largeur, un centimètre et demi à deux centimètres (*). La Chambre des Comptes de Dijonregistra ces Lettres le 12 août 1665, s'appuyant entre autres sur une attestation de Scipion du Port de Pierre-Châtel (*sic*), du 14 juillet 1665, de la tradition, qu'il tenait de père en fils, que ledit Scipion (avocat de Bourg) était issu des du Port de Pierre-Châtel (*Ibid.*). De ce Scipion, fils de Claude, descenderaient les Duport de Montplaisant, comtes de Loriol, et les Duport de Rivoire, deux branches existantes. Pour ces du Port de Bresse comme pour ceux du Dauphiné, leur extraction légitime de la famille de la Balme, reposant sur des *ouï-dire* ou la tradition, n'est pas suffisamment prouvée et paraît très suspecte (**). — D'après l'*Etat de la Provence dans sa noblesse*, par l'Abbé Robert de Briançon (vol. II, p. 493), une famille du Port, fixée à Beaucuire et à Arles, serait aussi issue de ceux de la Balme-Pierre-Châtel. Ses prétentions sont même consignées dans un jugement rendu à Aix-en-Provence, le 13 septembre 1667, en faveur de N^o François du Port, seigr de Vignole. Ce jugement cite une enquête faite à Belley, de laquelle il apparaîtrait que ces du Port sont venus de Savoie à Beaucuire (Arch. des Bouches-du-Rhône, série B, 1356, fol^o 709). Cette enquête n'est malheureusement pas jointe au jugement, pour nous faire juger quelle foi nous devons ajouter à cette apparence (***) . Il va sans dire que toutes ces familles, qui n'ont pas habité la Savoie, sortent de mon cadre, même s'il était prouvé qu'elles sont des branches de celles de la Balme.

(*) Comme pour le dessin de Guichenon, on a omis ici de mettre après le mot *pallé*, celui de *contrepallé*, pour que la description correspondît au dessin. Dans ces patentes, on s'est presque certainement inspiré de l'ouvrage de Guichenon, dont on a copié l'erreur consistant en ce que le dessin et la description ne concordent pas.
 (**) Révérénd du Mesnil (*Armorial de l'Ain*) s'appuie sur l'opinion de Ph. Collet, un contemporain, et sur d'autres raisons pour contester la communauté d'origine entre les du Port de Bresse et ceux de la Balme; mais dans son article sur les du Port, il fait de nombreuses confusions entre ces deux familles. Ainsi il confond Scipion du Port de la Balme-Pierre-Châtel avec Scipion du Port, avocat à Bourg, qui obtint les Patentes de 1665; et d'Aymé du Port, seigr de N^o Georges, il fait un fils de Scipion, l'avocat précité.
 (***) Nous avons encore mieux. Dans l'*Histoire de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, par le P. Louis-Anselme Roger de Sainte-Marthe, 1710, il est dit qu'un évêque de ce diocèse, Pons III dit du Port, fut élu vers 1085 et qu'il était d'une famille de Savoie, établie depuis longtemps en Provence et en Languedoc; l'auteur lui donne, naturellement, les armes des du Port de Savoie : d'azur à 3 pals d'argent et une fasce de même brochant sur le tout.

PORT (DU) OU DUPORT (BARONS), DE TERMIGNON

EN LATIN : DE PORTU



P. : d'azur à 3 pals d'argent à la fasce haussée de même brochant sur le tout. Devise : Cingit et obstat (Patentes de rénovation du titre de Baron du 15 septembre 1904; le dessin ci-dessus est la reproduction de celui de ces Patentes). Ce sont les mêmes armes que celles des du Port de la Balme-Pierre-Châtel.

Les armoiries décrites dans les Patentes de réhabilitation du 23 novembre 1608 sont : « uny escu my-party d'azur et de sinople, sur le champ d'azur qui est du costé droit troys chevrons du hault en bas avec un autre chevron à travers devers la partie plus haulte à forme de palissade, et au champ de sinople un chevron brisé avec un ancre soub icelluy, le tout d'argent... avec la devise : DROIT DU PORT ». Ce texte sibyllin doit être interprété, et, pour le premier parti, il n'y a, afin de le rendre possible, et avec la plus grande probabilité de ne pas se tromper, qu'à prendre le mot chevron dans le sens technique de pièce de charpente et non dans le sens héraldique, inapplicable. On a ainsi la vraie « forme de palissade », la seule chose claire en cette description.

Nous blasonnerons donc : d'azur à 3 pals d'argent à la fasce haussée de même brochant sur le tout. Quant au second parti, la difficulté est plus grande, car un chevron héraldique serait parfaitement possible avec une ancre adessous. Pourtant, je pense qu'il faut prendre chevron dans le sens évident employé pour le premier parti et y voir la trabe (brisée, c'est-à-dire n'allant pas jusqu'aux bords de l'écu) soutenant l'ancre. Mais ce parti indiqué aux Patentes de 1608 n'ayant jamais été porté, à ma connaissance, on peut en faire abstraction. En effet, M. Jean-Dominique Duport, qui obtint ces Patentes de réhabilitation, se servait quelques années après d'un cachet qui est reproduit ici et qui paraît être : coupé de... à 3 pals de... et une fasce haussée de... brochant sur le tout, et de... à un château sommé de 3 tours de... Ce sont probablement ses armes et celles de sa femme, une D^{lle} de Châteaumarlin.

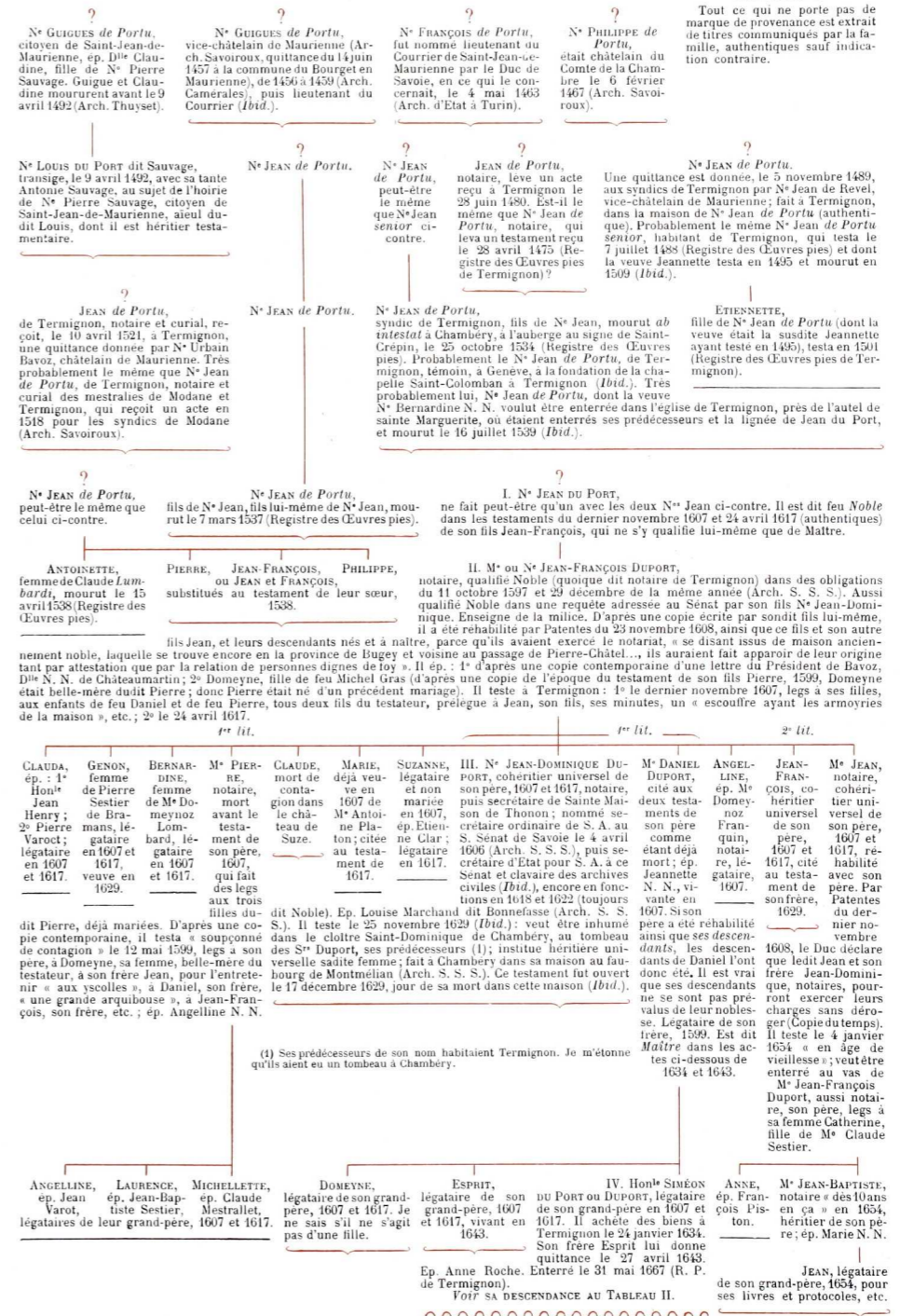
Selon Franchi-Verney (Armerista), les Barons du Port, de Termignon, portaient (avant les Patentes de rénovation ci-dessus) : pallé d'argent et d'azur à la fasce en devise de sable, brochant sur le tout. Devise : Cingit et obstat.

Il a déjà mentionné cette famille à l'article précédent, des du Port de la Balme; on la trouve qualifiée noble au xv^e siècle, à Termignon en Maurienne. Au xv^e se produisit chez elle une suspension de noblesse par l'exercice du notariat. Le 23 novembre 1608, Jean-François (fils de N^o Jean) et son fils N^o Jean-Dominique, secrétaire d'Etat et ordinaire de S. A. au Souverain Sénat de Savoie, obtinrent des Patentes de réhabilitation de noblesse pour eux et Jean, autre fils dudit Jean-François. D'après ces Patentes, ces du Port de Termignon se disaient issus de ceux « de la maison anciennement noble de la province de Bugey et voisine au passage

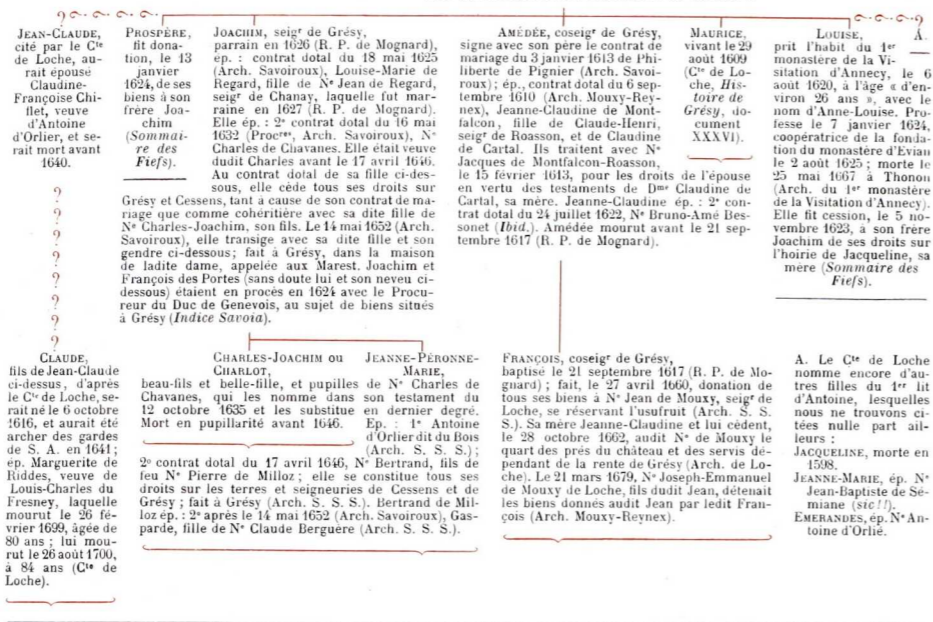
de Pierre-Châtel ». D'abord nous devons faire observer que l'on ne possède pas l'original de ces Patentes et qu'il n'y a pas trace de leur enregistrement à la Chambre des Comptes. Mais divers actes contemporains, entre autres la copie de ces Patentes écrite de la main même de l'un des réhabilités, tendent à prouver qu'elles sont bien véridiques. Le Comte de Foras était de cette opinion qu'il a formellement exprimée dans les notes qu'il a laissées. Quant à la communauté d'origine des du Port de Termignon et de ceux de la Balme, elle n'est pas prouvée et repose seulement sur l'assertion relatée à ces Patentes de réhabilitation. Du reste, les du Port de la Balme ne sont pas d'une noblesse beaucoup plus ancienne que ceux de Termignon. Après la réhabilitation de 1608, il y eut encore pour ceux-ci interruption de noblesse, soit dérogeance.

M^r Jean-Pierre Duport, de Termignon, né en 1749, devint négociant à Lyon et établit à Annecy une « grandiose » manufacture de coton, que le Roi de Sardaigne l'autorisa, en 1816, à intituler Manufacture Royale. Son fils Dominique créa, en 1824, une manufacture semblable dans le Canavese (Voir la suite au f^o 466.)

TABLEAU I.

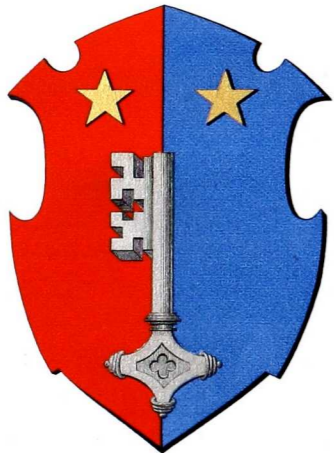


ANTOINE, seig^r de Grézy et de Cessens, Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.



PORTIER

SEIGNEURS DE LA TOUR DE PASSY EN FAUCIGNY; SEIGNEURS DE CHARRIÈRES ET COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS EN GENEVOIS



P. : parti de gueules et d'azur à une clé à l'antique d'argent en pal accompagnée de 2 étoiles d'or en chef (Dictionnaire de Savoie).

DOM Luc de Lucinge s'exprimait ainsi vers la fin du XVII^e siècle dans ses *Seconds traits de la Maison de Lucinge*: « Cette maison, qui est « maintenant estinte, estoit de fort bonne « marque, originaire du Faucigny et différente « de celle de Portier-Mieudry dans le Genevois (1) : les tiltres dont on a pu avoir « communication ne donnent pas une cognoissance plus haute que de Ramus qui suit. » Dom Luc donne ensuite une filiation de cette famille depuis ce Ramus vivant en 1445 jusqu'à son extinction.

Je n'ai pas eu connaissance de membres de cette famille antérieurs à ce Ramus, si ce n'est de Mermet Portier, de Charosse, vivant en 1315 et 1340, dont le nom est cité sans qualification nobiliaire. Je suppose, sans en être sûr, qu'un N^o Ramus Portier vivant en 1398 est le même que celui qui vivait en 1455-1447 selon Luc de Lucinge, et en 1449 selon un acte très important des Archives Bonnefoy.

Comme j'ai rencontré très peu de documents concernant cette famille, je reproduis ici, sous toutes réserves, la généalogie de Luc de Lucinge *entre guillemets*, à laquelle j'ajoute le fruit de nos recherches. Cette généalogie ne comprend que six générations. Pour les quatre derniers degrés, la filiation en ligne directe de Jean Portier à Jeanne-Françoise, son arrière-petite-fille, est bien établie; mais pour les deux degrés précédents, elle me paraît fort douteuse, surtout parce qu'elle ne concorde nullement avec un fragment généalogique tiré des Archives Bonnefoy, et dans lequel figurent trois Pierre Portier, père, fils et petit-fils, ce dernier mineur en 1480. Luc de Lucinge, selon sa mauvaise habitude, donne la qualification de Chevalier à tous ces Portier, pendant cinq générations successives en ligne directe, tandis que presque certainement aucun d'eux ne l'a jamais été. Je supprime donc des extraits des *Seconds traits* cette qualification.

Le nom de cette famille vient, comme le prouve l'acte déjà cité du 16 août 1449 (Arch. Bonnefoy) et

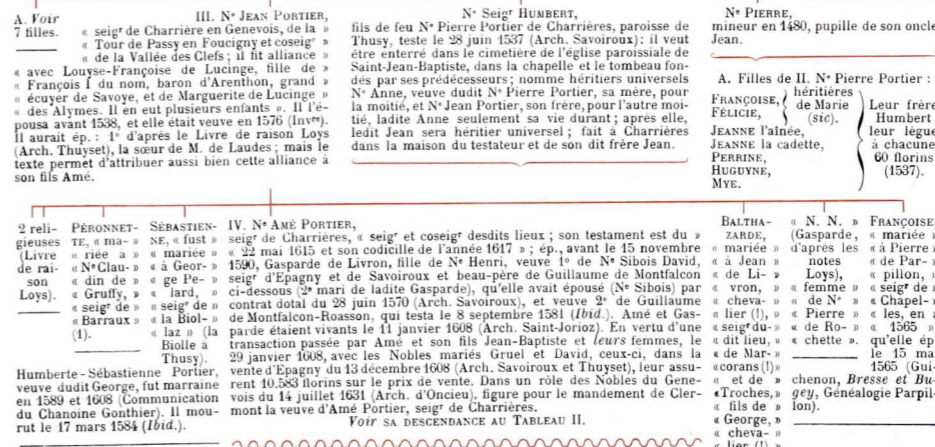
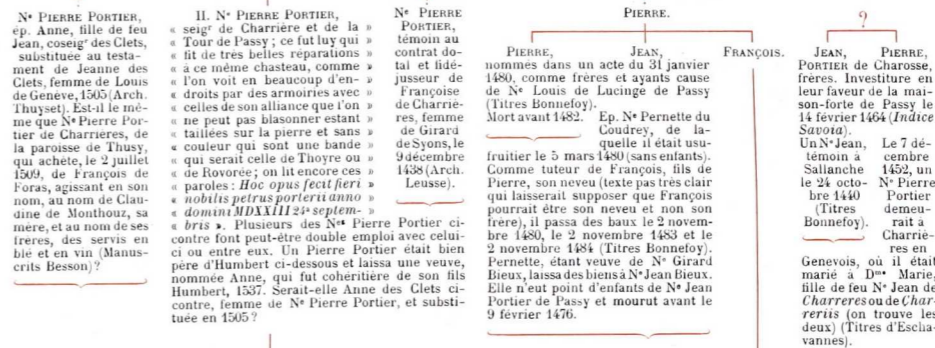
(1) Parmi les nombreuses familles nobles qui, en Savoie, ont porté le nom de Portier, j'aurais voulu commencer par la plus importante, celle des Portier de Rumilly, seigneurs de Mieudry et de Belair, mais j'ai dû la renvoyer au commencement du 5^e et dernier tome, parce qu'elle n'aurait pas pu entrer dans les quelques pages qui restent pour achever ce 4^e tome, qui, à mon avis, sera déjà assez volumineux en ne lui donnant que le même nombre de pages qu'au 3^e.

(Voir la suite au n^o 469.)

Les guillemets indiquent les extraits de Dom Luc de Lucinge.

MERMET Portierii de Charosse, notaire, reçoit un acte près de Pringy le 4 des nones de mars 1315 (Arch. Barrioz). Probablement le même que Mermet Portier, du château de Charosse, qui figure, sans qualification aucune, parmi les habitants de Passy dans la transaction des 9 et 10 juillet 1340 (Titres Bonnefoy).

I. N^o RAMUS PORTIER, se reconnaît débiteur du chapitre de Salanché le 2 janvier 1398 (Titres Bonnefoy); fidéjusseur, le 3 juillet 1398, au contrat de mariage Lornay-Lucinge (Arch. Barbu). Il se constitue débiteur d'une rente envers le chapitre de Salanché le 10 décembre 1417 (Titres Bonnefoy). « Seigneur » de la Tour de Passy qui est un château dans la paroisse de ce même nom dans le pays de Faucigny; son existence est prouvée par plusieurs « actes de vente et de reconnaissances à sa faveur du 8 de décembre de 1445 et du dernier de février de l'année 1447. » Louis, duc de Savoie, comme son cher et féal Ramus Portier de Charosse, tient *ex antiquo patrimonio sub homagio per eum nobis debito officium portierie et custodie carceris castri nostri Charossie*, comme le Duc avait acquis jadis une maison-forte de Ramus de Chissier ad *tendum carceris et preysonerius dicti mandamenti nostri Charossie in carcerandum et custodiendum*, et comme ledit Portier avait supplié humblement le Duc de lui alberger cette maison que de *nichillo nobis servat nisi ad custodiam ditorum carceratorum et que domus ex vetustate lectorum et trabaturarum nunc ad ruynam educatur*, — voulant se procurer de l'argent *occasione armate nostre in subventionem magnifici comunitatis Mediolanensis et patrie nostre ultramontane Infuconem*, alberge, le 16 août 1449, la maison susdite avec ses places, curtains, droits, fonds et appartenances, en albergement perpétuel audit Portier pour lui et ses successeurs quelconques, sous l'hommage auquel ledit Ramus est déjà tenu *subque condicione manuis mortue per nos in dicto mandamento Charossie percipi solito*, sous l'introge de 200 florins d'or et le servis annuel et perpétuel de 4 sols genevois à payer au châtelain de Charosse et sous les conditions suivantes, acceptées par Ramus: *primo videlicet quod in ipsa domo carceris nostri dicti mandamenti Charossie fiant et carcerati malefactores et alii preysonerii qui pro tempore capientur arrestabuntur confinabuntur... in dicti carceribus dicti domus per dictum Ramusium et suos heredes et successores quoscumque in ipsa domo detinentur et custodiuntur prout... ante presens albergement jam in ipsa domo detinebantur. Item quod dictus Ramusius et successores sui dictam domum et carceres sufficienter manteneant et ad sostam manutere perpetuo tenentur. Item quotsicumque nos vel nostri successores ad dictum locum Passiaci accesserimus quod eadem domo et membris ejusdem quibuscumque uti et gaudere possimus et valeamus quandiu ibidem maneremus ad lobitum nostre voluntatis. Ramus et les siens sont investis du domaine direct de ladite maison dont il pourra faire ce qu'il voudra sous les conditions ci-dessus; ordre est donné au Châtelain de Charosse de lui délivrer la possession et les clés de ladite maison (Arch. Bonnefoy).*



(1) Selon Luc de Lucinge et Guichenon, Suzanne de Gruffy, fille de Péronnette, ép. N^o Michel Fenoillet, et la fille de Suzanne et dudit N^o Michel, Jeanne Fenoillet, ép., le 7 février 1644, N^o François-Aimé Portier de Belair.

(Suite du n^o 468.)

dont on trouvera ci-dessus un long extrait, de ce qu'elle possédait d'ancienne date (*ex antiquo patrimonio*) l'office de la porterie et de la garde de la prison du château de Charosse à Passy, qui appartenait au Duc de Savoie, et où résidait l'un de ses châtelains.

Ignore comment la noblesse lui est parvenue. Ramus précité, de la fin du XIV^e siècle, est le premier noble à nous connu de cette famille.

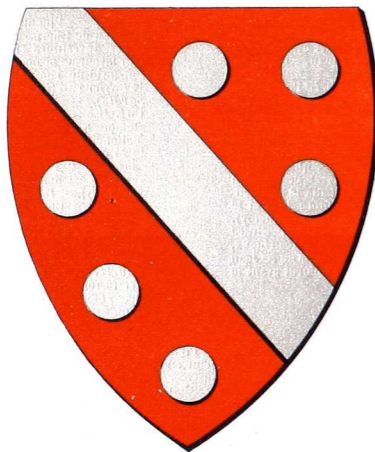
Elle s'est éteinte chez les Mouxy au XVII^e siècle et leur a apporté la seigneurie de Charrières, à Thusy, qui lui était parvenue vers le milieu du XV^e par alliance avec la famille de ce nom.

IV. N° AMÉ PORTIER.
VOIR SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

V. N° JEAN-BAPTISTE PORTIER, seig' de Charrières, « seig' et coseig' desdits lieux, eust a femme Catherine de Montfalcon; il ne laissa qu'une seule fille ». Il ép., contrat dotal du 21 octobre 1603 (Arch. Savoiron). Jeanne-Catherine de Montfalcon, fille de Guillaume, 2^e mari de la mère dudit N° Jean-Baptiste. Ils vivaient le 11 janvier 1608 (Arch. Saint-Jorioz). Une amodiation eut lieu le 3 février 1610, par Jean-Baptiste Portier, seig' de Charrière, Gasparde de Livron et Jeanne-Catherine de Montfalcon, femme dudit Portier (Invs Arch. Haute-Savoie). Jeanne-Catherine ép. : 2° N° Philippe de Thoyre, seig' de Cholex, selon contrat dotal du 29 avril 1612 (Arch. Traverney); elle en eut une fille, Humberte de Thoyre, légataire de sa mère, qui ép., contrat dotal du 16 juillet 1632, N° Paul de Plonjon (*Ibid.*); la terre de Tussy fut affectée pour l'augment d'Humberte; les filles de celles-ci obtinrent, le 12 avril 1676 (Arch. Thuyset), relâchement par les Mouxy de Charrières et de Planchamp, oncle et neveu, des droits qu'ils pouvaient avoir sur les biens et maison-lorte de Tussy, comme héritiers de D^{ne} Jeanne-Françoise Portier, leur mère et aïeule, fille elle-même du 1^{er} lit de Jeanne-Catherine de Montfalcon. Philippe de Thoyre, seig' de Cholex, transige, le 20 novembre, avec sa belle-mère Gasparde de Livron. Jeanne-Catherine teste le 4 août 1645, instituant héritier universel son dit 2^e mari (Arch. Traverney).

VI. JEANNE-FRANÇOISE, « épouse de Jean-Jacques de Mouxy, seig' de Planchamp et de Charrières », fils de N° Claude-François, seig' de Planchamp. Elle passe reconnaissance au Prince pour les biens qu'elle possédait à Passy après 1643 (Titres Bonnetoy). Elle fut mère de 1626 à 1627 (R. P. de Thusy).

PORTIER DE MONTMÉLIAN



P. : de gueules à la bande d'argent accompagnée de 6 besants du même en orle (Armorial Greyfié et Besson). Besson a donné plusieurs armoiries pour des familles Portier, entre autres celles-ci. Nous les adoptons pour les Portier de Montmélian, parce qu'un N° Nicole avait hérité de N° Maurice Portier de Montmélian, que l'Armorial Greyfié, qui donne aussi ces armoiries, a été fait pour un Nicole et contient spécialement les blasons des familles alliées aux Nicole, et que ces armoiries y figurent dans les écartels du blason de François de Nicole.



l'article Mareschal (tome III, fol^{os} 339 et 341) on a vu que la branche de Montmélian avait, avant 1276, des droits héréditaires sur « l'hospitium » des Comtes de Savoie, à cause de l'office de la maréchalie et de la porterie. Nous ignorons en quoi consistaient ces droits et sur les portes de quels châteaux ils s'étendaient; mais le château de Montmélian en faisait probablement partie. Un peu plus tard il y avait à Montmélian une famille Portier, qui était chargée d'entretenir constamment un homme armé à la garde de

la première porte du château de ce lieu, et il était dû à Jean Portier de Montmélian la somme de 60 sous à l'éperon par an pour cet entretien. D'autre part, ledit Jean devait au Comte de Savoie une charge de fagots de bois par semaine depuis la Toussaint jusqu'au *carniprivium novum* (dimanche de la Quinquagésime). Humbert, fils dudit Jean Portier, étant mort sans héritiers, les 60 écus et les fagots ne furent plus payés; on fit en cet endroit une porte, dont les clés furent gardées au château avec les autres clés (Compte du Châtelain de Montmélian, 1365, Arch. Thuyset) (1).

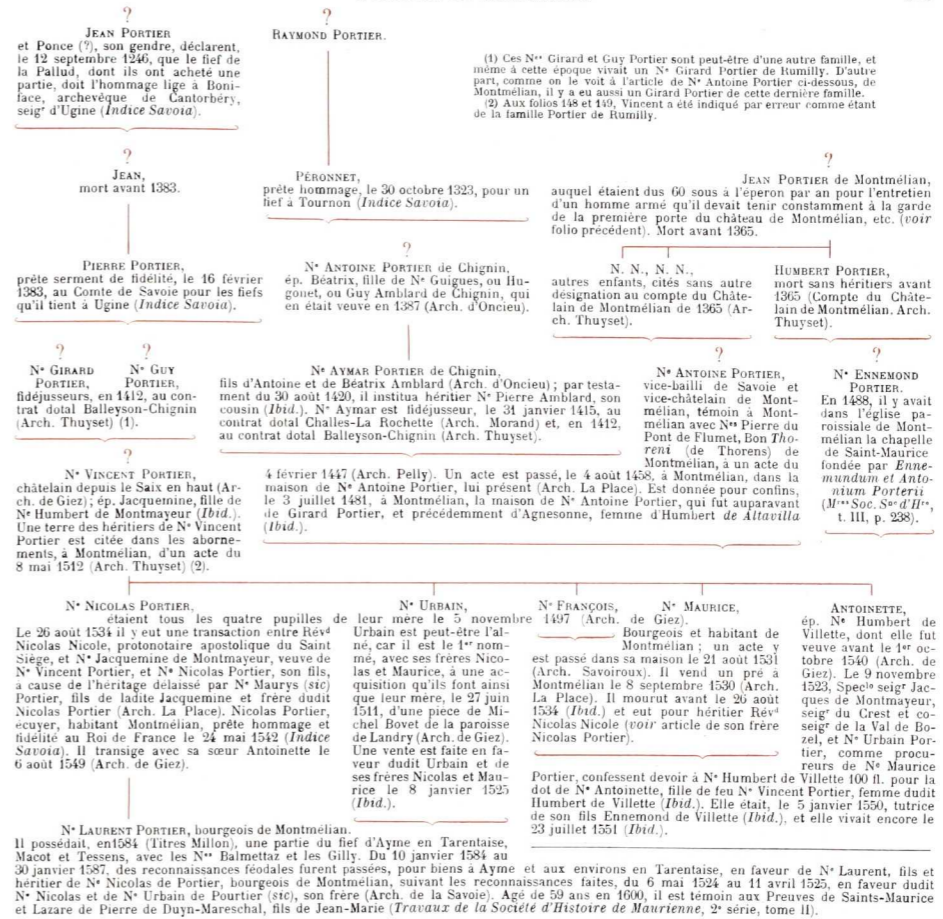
Donc, le nom de cette famille vient sans aucun doute de ce qu'elle avait la garde héréditaire de la première porte du château de Montmélian avant 1365.

L'on trouve en ce XIV^e siècle et aux deux siècles suivants des Nobles Portier à Montmélian. Il est très probable qu'ils descendent de la famille Portier précitée. Cependant nous ne pouvons le garantir, bien que nous fassions figurer tous ces Portier, habitants de Montmélian, sur le même tableau. Nous y plaçons aussi des N^{os} Portier de Chignin, parce que Chignin est à proximité de Montmélian et qu'il y a des présomptions pour que les Portier de Montmélian et ceux de Chignin soient de la même race; mais nous formulons les mêmes réserves que ci-dessus. Nous avons déjà signalé ces Portier parmi les familles nobles qui, dès le XIII^e siècle, possédaient des biens ou des maisons-fortes à Chignin. Enfin nous faisons aussi figurer ici, avec des réserves encore plus expresses, des Portier possédant un fief à la Pallud, ou à Tournon, ou à Ugine.

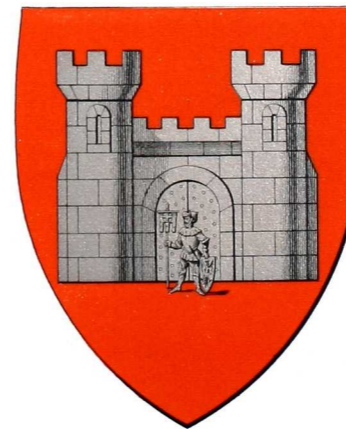
Au XVI^e siècle, les Portier de Montmélian possédaient une maison-forte à Landry, un fief à Ayme, Macot, etc., en Tarentaise, presque certainement en raison de leur alliance avec les Montmayeur.

Nous croyons que le dernier est N° Laurent Portier, bourgeois de Montmélian en 1600, âgé alors de 59 ans.

(1) Voici le texte de ce compte en ce qui concerne Jean Portier et ses enfants :
Fayllie. De failiis debitis Domino per liberos Johannis Portierii de Montemeliiano quondam, qui debebat Domino de redditu per annum qualibet septimana, a festo omnium sanctorum usque ad carniprivium novum, unum fayssium failiarum ut in computo precedenti, in quo dicitur quod dicto Johanni Portierii debebatur per annum sexaginta solidi esperonator, pro prebenda unius clientis, quam tenere debebat continue in custodia prime porte castri montemeliiani, non computat, quia Humbertus Portierii filius dicti Johannis decessit sine heredibus, et propter hoc nihil fuit solum de dictis failiis et dominus nichil solvit similiter de dictis sexaginta solidis esperonator, quia dicta porta ibidem postmodum fuit facta et claves ipsius custodiuntur cum aliis clavibus in castro, et propter hoc dominus nullus onus substinebit de dicta prebenda de cetero ut dicitur in computo precedenti.



PORTIER (DE MAURIENNE)



P. : de gueules au château d'argent et un homme armé au devant (Ch^{ne} Truchet, *Récits Mauriennais*, II, p. 27). Il n'est pas dit quel est l'émail de cet homme; je suppose qu'il est d'argent comme le château. Besson donne aussi pour une famille Portier un blason qui ressemble à celui-là : d'azur à un homme d'argent gardant une tour, crénelée, fenestrée et maçonnée de sable. Ici c'est la tour dont Besson ne donne pas l'émail.



APRÈS les *Récits Mauriennais* du Chanoine Truchet, N° Jean Portier, de Saint-Jean-de-Maurienne, vivant en 1470, avait été anobli récemment après avoir été notaire. Cependant nous avons rencontré dans cette ville un N° Jean Portier en 1437 et un N° Amédée Portier en 1453. Est-ce qu'il y aurait eu plusieurs familles nobles de ce nom dans cette même ville, presque contemporaines, ou bien ces trois Nobles Portier sont-ils de la même race? Nous ne saurions le dire. Quoi qu'il en soit, les Nobles Portier de Saint-Jean-de-Maurienne ont peu duré, et se sont éteints, croyons-nous, au cours du XVII^e siècle avec les filles de N° Pierre-Balthazard.

N° Seig^r JEAN PORTIER, de Saint-Jean-de-Maurienne, passe un laod le 27 février 1437 (Arch. Thuyset) et reçoit quittance le 20 avril de la même année (Minutaire, 1437, *Ibid.*).

N° AMÉDÉE PORTIER, témoin à Saint-Jean-de-Maurienne le 25 janvier 1453 (Arch. Thuyset).

N° JEAN PORTIER.
Le 3 octobre 1550, N° Jacques Portier, fils dudit N° Jean, comparait à Saint-Jean-de-Maurienne devant des commissaires pour prouver sa noblesse, et fait voir ses armes (*un château d'argent et un homme armé au-dessus sur un champ de gueules*) au bas d'un tableau de saint Bernard placé dans la cathédrale, au deuxième pilier près du grand bénitier; on y lisait cette inscription en latin: N° Jean Portier a fait faire ce tableau le 30 novembre 1470; Mess^{rs} Jean Loup, protonotaire apostolique, dit avoir assisté à la sépulture de N° Jean Portier, père de Jacques, et y avoir vu ces armoiries sur des écussons; il ajoute que le donateur du tableau avait été tout récemment anobli, et qu'il était simple notaire et commissaire d'extentes du Duc de Savoie pour la châtellenie de Maurienne (Ch^{rs} Truchet, *Récits Mauriennais*, II, p. 27).

N° HENRI PORTIER, mort avant 1536.

LOUISE.
ép. N° Gabriel, fils de N° Jacques Mareschal, seig^r du château de Saint-Michel; Gabriel teste, le 13 mai 1478 et le 19 mai 1483 (Arch. Thuyset), en faveur de son fils Claude, né de sa dite femme Louise, fille de N° Amédée Portier. Gabriel mourut avant le 23 octobre 1483 (*Ibid.*).

N° JACQUES, dont la noblesse était contestée le 3 octobre 1550 (voir ci-dessus). N° Jacques Portier signe, au nom de la noblesse de Saint-Jean, en juin 1565, une convention avec deux cureurs de maisons (*Travaux Soc. d'His de Maurienne*, 2^e série, t. IV, 1^{re} partie, p. 132).

N° JOFFRED PORTIER, témoin le 22 mai 1536 (Registre du Courrier).

N° PIERRE PORTIER, avait vendu des biens situés à Saint-Jean-de-Maurienne à N° Pierre des Costes avant le dernier juin 1517 (Titres Truchet).

N° N. N. PORTIER, de Saint-Jean-de-Maurienne, était, le 8 décembre 1606, capitaine dans le régiment de la milice de Maurienne (*Récits Mauriennais*, II, p. 102); il l'était encore en 1617 et était frère de N° Pierre-Balthazard (*Ibid.*).

N° PIERRE-BALTHAZARD PORTIER, docteur es droits de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne. Il vend, le 11 février 1613 (Titres Truchet), à N° Pierre des Costes sa part du fief des Trois-Seigneurs, indivis avec ledit des Costes et situé à Fontcouverte, et son fief de Jarrrier lui appartenant pour le tout et provenant des prédécesseurs dudit N° de Portier. Ep. : 1^{re} Balthazarde Salière d'Arve (Titres Truchet et *Récits Mauriennais*); 2^e contrat dotal du 15 juin 1613 (*Ibid.*), Marie du Saix, fille de feu N° Humbert du Saix, seig^r d'Arnans, et de D^{me} Claudine du Pont; cette dernière constituée en dot à sa fille 3.500 fl., et 350 pour les robes et trousse, dont une partie payée en biens situés dans la Maurienne, provenus à la donatrice de feu N° Urbain du Pont, son père. Marie du Saix ép. : 2^e N° Jean-Baptiste d'Avrieux. Elle teste, veuve d'Avrieux, le 23 avril 1631 (Titres Truchet). Pierre-Balthazard testa le 31 août 1617 (Inv^{rs} d'Arves) et mourut avant 1629.

ANNE (Titres Truchet).

JEANNE-MARGUERITE, était pupille de N° Jean-Baptiste d'Avrieux, le 7 avril 1629 (Titres Truchet). Elle transige, le 3 août 1634, avec N° Ennemond Martin, de Saint-Jean-de-Maurienne, au sujet de l'hoirie de sa sœur (*Ibid.*). Légataire au testament de sa mère, et cohéritière universelle de ladite veuve avec ses frères et sœurs (utérins) d'Avrieux. Héritière universelle de N° Pierre-Balthazard d'Avrieux, son frère utérin, par testament de 1659, fait au village de l'Echailon, territoire de Saint-Martin-d'Hermillon, dans la maison de ladite Jeanne. Morte le 18 octobre 1668; ses sœurs utérines, Marguerite et Antoinette d'Avrieux, partagent son hoirie en 1670 (*Ibid.*).

GASPARDE (1^{er} lit), était pupille de N° Ennemond Martin le 7 avril 1629 (Titres Truchet). Elle teste : 1^{er} le 15 septembre 1625 (Arch. d'Arves), et 2^e le 6 octobre 1632, aux Ursulines de Chambéry; elle institue héritier universel N° Ennemond Martin, son oncle, et après lui N° Pierre Martin, son fils, cousin germain de la testatrice; s'ils ne veulent ou ne peuvent payer un legs qu'elle fait aux Ursulines, elle institue héritière universelle Jeanne, sa sœur (Titres Truchet).



TABLE ONOMASTIQUE

Les chiffres imprimés en caractères gras sont ceux de l'article spécial d'une famille; les astérisques indiquent que le même nom est répété une ou plusieurs fois dans le même folio.

ABANTON	289.	AMBROIS	271, 332, 337.
ABÈRES	255.	AMEYSIN	68, 69, 140, 141, 305.
ACHEY	295.	AMIDOUX	443.
ACU	194*, 196.	AMORETTI	8, 9, 223.
ADDA	88, 370.	AMOROTZ	210.
AGLIÉ	134.	AMOUDRY	345.
AGOULT	23.	AMYE	342, 343.
AGUEBLANCHE	36, 37, 81, 146, 147, 148*, 149*, 152, 153, 154, 157*, 160, 170.	ANDRÉ	417.
AIMAVIGNE	197, 211, 227, 286, 291*.	ANDRIVIER	236.
AIRASCA	129*.	ANDRUETI	431.
ALARDET	427.	ANDURIN	400.
ALBICINI	335.	ANGEVILLE	141.
ALBE	419.	ANGLETERRE	94.
ALBERU	349.	ANGLEYS	298.
ALBERT	332, 344.	ANGOT	134.
ALBERTI	455.	ANIÈRES	356.
ALBIER	361*, 389, 437, 441*.	ANSERMET	135.
ALBITTE	418.	ANTHONIOZ	24.
ALBON	73*.	APCHON	44.
ALBY	63, 64, 81, 99, 102, 103, 104, 149.	APPIANI	12.
ALCIAT	419.	ARAGON	167.
ALÈGRE	41.	ARANDEL	376.
ALEMAN	90.	ARBICIS	128.
ALERY	361.	ARBIGNON	58, 113*, 240, 256, 459.
ALEX	131*.	ARBUSIGNY	308.
ALEXANDRY	159, 206.	ARGES	289.
ALLAMAN	9, 17, 130, 195*, 339, 452*, 453.	ARCINE	422.
ALLARD	144.	ARDOZ	155.
ALLÉE	314, 315, 341, 386, 408, 435.	ARENTHON	27, 114*, 115, 122, 133, 134, 135, 249, 292, 361*.
ALLEGRET	70, 71*.	ARESTAN	110, 185, 186*, 394.
ALLEMAND	240, 343, 401, 410, 428, 429, 447, 462.	ARESTEL	107, 348, 359, 410*, 443, 445*.
ALLIMANDI	342.	ARGONAY	138.
ALLINGES	57, 58, 59*, 93, 107, 110*, 112*, 113, 115, 186, 202, 224, 237*, 248, 251, 252, 296, 308, 314, 429, 436, 445, 449.	ARLOD	133, 313, 357, 359, 384, 416, 417*.
ALLIOD	408.	ARMAND	376.
ALLOIS	192.	ARMIS	207.
ALLOSE	339*.	ARMUET	388.
ALLUES (des)	36*.	ARNAULT	188, 310, 383.
ALOFACE	400.	ARNOLLET	100.
ALPIGNAN	249.	ARPEAUD	341.
AMANCY	133.	ARRAGON	400, 467*.
AMBLARD	72, 155, 471.	ARTHOD	36.
AMBLARDET	359*.	ARVES	19.
		ARVILLARD	105, 148, 169, 170, 185, 187, 194, 195*, 334, 354, 391*, 440*, 441*.
		ASINARI	235, 310, 317.
		ASSISE	203.
		ASTARAC	73.

AUBÉRY	286.
AUBERT	447.
AUBESPIN (l')	293.
AUBIGNI	425.
AUBONNE	258*.
AULA	202.
AULTHERIVE	190*.
AUMONT	41.
AUSSENS	4.
AVALLON	138*, 316.
AVANCHIACO	415.
AVANCHY	141.
AVAUGOUR	73.
AVIERNOZ	376*.
AVILES	417.
AVILLANE (d')	52.
AVISE	24, 176.
AVOGADRO	367, 418.
AVRIEUX	353, 472.
AVRIL	158.
AVULLY	112*.
AYMARD	87.
AYNAUD	352*.
AZUEL	445.
BABUT	425.
BACHELARD	59*, 142, 344.
BACHET	14.
BACHOD	99.
BACIN	289.
BAGEMONT	248.
BAGIACO	129.
BAGNIENS	87, 456.
BAGNOL	106.
BAGNOLO	77.
BAGNOLS	95.
BAILLANS	88, 211, 221.
BAILLY	249.
BALAY	446.
BALBIS	224.
BALBO	321.
BALLAND	9, 220, 346, 356*, 428.
BALLET	48.
BALLEYSON	38, 58*, 112*, 135, 245, 433, 471.
BALLON	416.
BALLY	249*, 293.
BALME (la)	4, 14, 57, 59, 62, 64, 65*, 95, 96, 97, 98, 104, 105*, 106, 127, 133*, 152*, 170, 198, 204, 205, 212, 213, 215*, 218*, 220, 221, 281, 282*, 283*, 290, 295, 303*, 306, 313, 332, 335*, 337, 338, 342*, 343*, 345, 366, 397*, 401, 412, 440, 441, 442, 446.
BALMETTAZ	471.
BALMIS	244.
BALTHAZARD	176.
BALZAC	73.
BANAINS	87*.
BAPTENDIER	264, 265, 284*, 321, 341*, 402, 405, 441.
BARALIS	63.
BARALIBUS	63.

BARANDIER	156*, 236, 315*, 355*.
BARBIER	75, 466.
BARBO	275.
BARDASSAN	167.
BARDEAU	274.
BARDONNENCHE	155, 157*, 178*, 213, 254, 282, 367, 446.
BARFELLY	360*, 362.
BARILLET	266, 272, 278, 330, 434.
BARJACT	217*, 219.
BARLATTIER	297.
BARONIS	205.
BARONNAT	8, 9.
BARRAL	191.
BASATE	204.
BASIN	64, 330.
BASTARD	425.
BASTARNAY	72, 90.
BASTHIANY	234.
BASTIAN	365*, 370, 371, 424.
BATIE (la)	58, 74*, 106.
BATOSSARD	369.
BAUD	203.
BAUDARD	236.
BAUDREY	342*, 425.
BAUDUC	156*.
BAUGÉ	202, 289.
BAUME (la)	123, 124, 140*, 155, 207, 289, 419, 452*, 453*, 459*.
BAUQUIS	242.
BAUSAN	218.
BAVOUX	376*, 383.
BAVOZ	128, 159, 224*, 379, 445, 446*, 465*.
BAY	18, 31.
BAYARD	440*, 441*, 447*, 451, 460*.
BAYET	188.
BAYTAZ	345, 368*, 370, 425.
BEAUFORT	116, 122, 134, 155, 174, 176, 177*, 178*, 179, 191, 208, 213, 220, 278, 306*, 321*, 388*, 427, 433, 443, 453, 456*, 457, 458.
BEAUJEU	114*, 115, 452.
BEAUMONT	193, 263, 264*, 285, 286, 294, 295, 351, 352, 353*, 360, 378, 390, 410, 416, 442*, 452.
BEAUREGARD	59.
BEAUSSE	147.
BEAUVOIR	193, 274.
BECTOZ	339.
BELJAME	356*.
BELLECOMBE	208*.
BELLEGARDE	9, 25, 47, 114, 115, 124, 125*, 132*, 133*, 134, 142, 177, 179*, 204, 236, 257, 260, 312*, 419, 425*, 428, 429*, 434, 442, 443*, 445*.
BELLETRUCHE	175*, 225, 305, 306*, 416.
BELLEVILLE	226.
BELLIMONTIS	195.
BELLINI	286.
BELLONÈSE	50.
BELLY	426*, 428, 429.
BELMONT	103, 290.

BELOSSIER	366.
BELZUNCE	222, 330.
BEMMIS	159.
BÉNÉ	199.
BÉNÉDICT	168.
BÉNEVIX	18, 19*, 159, 179*.
BENOIT	189.
BÉRARD	315, 319, 342*, 343*, 344*, 447.
BÉRAUDO	29.
BERBISY	410.
BÉRENGER	236.
BERGOGNINO	52.
BERGER	294.
BERGERA	294.
BERGIER	7*, 9.
BERGOEN	190, 330*.
BERGONZY	278.
BERGUÈRE	468.
BERLICHINGEN	276.
BERLIET	293, 385.
BERLION	62, 69, 215, 305, 332, 447*.
BERMONT	420.
BERNADO	131.
BERNARD	178, 225, 311, 362, 373, 382, 408*.
BERNAULT	114.
BERNEX	107, 240*.
BERRY	38.
BERSON	404.
BERTHAUD	12, 185.
BERTHELLIER	103.
BERTHET	329.
BERTHIER	5, 192*.
BERTHIN	389*.
BERTIER	117, 445.
BERTINAZ	113.
BERTOLUS	391.
BERTONE	20*.
BERTRAND	2, 28*, 83, 160, 184, 220, 443.
BESSAC	388.
BESSIACO	43.
BESSODES	324.
BESSONAZ	302.
BESSONET	104, 180, 468.
BESSONEY	208*.
BESTIA	208.
BEYSSON	385.
BÉZARD	222.
BIANCHI	299.
BIANCO	234, 341.
BIDAL	252.
BIDENDACT	163, 167.
BIENVENU	9, 77, 107*, 231, 271*.
BIEUX	26, 213, 446, 469.
BIGNIN	87, 261, 455.
BILLENS	148*, 387*.
BILNURGAND	390.
BIOLE	74.
BIOLLAZ	368, 369.
BIOLLEY	197, 289*.
BIORD	315, 362, 423.
BLANC	23, 338*, 376*, 379, 380, 392, 395, 420.
BLANC (le)	7, 18, 75, 236, 323*, 324*, 337, 395.

BLANCHARD	407, 435*, 466.
BLANCHEVILLE	122.
BLANZY	132, 171, 172, 173*, 357.
BLAU	284.
BLAVET	234.
BLEMUA	319.
BLONAY	25, 38, 39*, 44*, 45*, 60, 61*, 99, 107, 111*, 112*, 172, 174, 176, 237*, 238*, 239, 240*, 241*, 242*, 246, 248, 257, 258, 281, 284, 292, 295*, 298, 388*, 430, 432, 433, 434, 435, 449.
BLONDEL	15, 19, 352.
BLONDET	214.
BLUCHER	328.
BOCCARD	243, 258.
BOCH	298.
BOCHARD	69, 196, 208, 289.
BOCHAT	65.
BOCHET	419.
BOCHUT	65.
BOCZOZEL	54, 378.
BOËGE	36, 37, 111*, 112, 115*, 122, 171, 174*, 175*, 180, 226*, 227, 240, 253*, 369, 370, 371*, 408*.
BOGE	251.
BOGUET	397.
BOIGNE	8.
BOIN (du)	242.
Bois (du)	17, 111*, 133.
BOISSIER	203.
BOISSON	458.
BOLLERIE	205.
BOLLIET	197.
BOLOGNE	400.
BOLOMIER	112.
BOMPARD	7.
BON	67, 72*, 73*, 112, 425.
BONAL	425.
BONDANI	350.
BONDAZ	130.
BONET	19.
BONETO	256.
BONFILS	324.
BONISSANI	330.
BONIVARD	61, 96, 401, 402*, 412, 443, 447.
BONIVILLANI	245.
BONJEAN	30, 381, 384, 385*.
BONNARD	357.
BONNE	113.
BONNET	183, 307.
BONNEVAUX	431, 432*.
BONVILLARD	75*, 97, 245*, 340, 365, 368*.
BORGARELLI	155.
BORGESII	247.
BORGNA	400.
BORINGE	273, 423.
BORNONS	456.
BORON	206*.
BORROMEO	25.
BOSON	146.
BOSONET	63.
BOSSIER	208*.

BOSSON	315.	BUCTETI	321.
BOTERIS	72.	BUDAN	420.
BOTIS	54.	BUDÉ	58, 240, 208*.
BOTOLLIER	98, 114.	BUFFLOZ	236.
BOUCHAGE	420*, 421.	BUGNET	369*.
BOUCHE	393.	BURDALLET	346.
BOUCHU	288.	BURDET	198, 240, 242*, 315, 379.
BOUDIN	103.	BURGARO	387*.
BOUDREY	437, 440.	BURIN	188, 372.
BOULARD	418.	BURLET	280.
BOULE	401, 402, 403.	BURNET	251, 264, 376*.
BOULOGNE	58, 137, 366, 367.	BURNIER	17, 315.
BOURBON	22, 38, 80, 305*.	BURNOD	12, 389.
BOURG	83, 305.	BURON	206*, 207.
BOURGEOIS	292, 324, 384, 385*, 390.	BUSILLET	396.
BOURGOGNE	87.	BUSSÉ	262.
BOUSI	415.	BUSSY	132, 252.
BOUTECHOUX	115.	BUTTET	28, 60, 61, 105*, 119, 321*, 362*.
BOUTELLIER	242, 243, 254*, 257.	Buz (du)	361*.
BOUTON	147.	CABANIS	208, 451, 455.
BOUVENS	116, 117, 342*, 344*.	CABRE	64.
BOUVIER	31, 60, 178, 372, 460.	CABULO	257.
BOVANS	210.	CACHARD	466.
BOVARDI	195.	CACHERANO	21.
BOVERAT	176, 323.	CADOUX	226.
BOVET	149, 471.	CAGNACI	137.
BOVIER	214, 459*.	CAGNOL	8, 206, 425.
BOVIO	234.	CAILLE	309.
BOYS (du)	219.	CAISSOTI	8.
BRACHICOURT	104.	CALCIBUS	65.
BRACHIFORT	105*.	CALLIGÉ	226, 227.
BRACORENS	12, 114, 199, 226, 336, 362, 371, 372, 376, 413.	CALUSE	302.
BRANDIS	145, 155*, 159, 167, 168*, 336.	CALUXE	77.
BRENA	252, 253.	CALVI	104, 105.
BRESSE	166.	CAMBIAGUE	341, 423, 425*.
BREUIL	98.	CAMBIANO	20.
BREUL	211, 309, 401, 404.	CANALI	368.
BREYSAZ	427.	CANALIBUS	164.
BREYSETAZ	204.	CANAVASSI	382.
BREYSSIA	112.	CANDIE	413.
BRIANÇON	51, 146, 147*, 148*, 160*.	CAPPON	230.
BRIORD	305.	CAPPONAY	230*, 231*.
BRISAUD	286*.	CAPRÉ	394, 395.
BROGNY	455.	CAPRIS	284, 419.
BRON	242*.	CARAMELLY	242.
BRONDEL	357*.	CARDÉ	46, 47, 48.
BROSSES	271.	CARELLY	93, 106, 116, 117*.
BROSSY	402, 405*.	CARION	282.
BROTHYS	432.	CARLOS	243.
BROTTERII	256.	CARNEVALE	307.
BROTTY	60*, 241, 247, 250, 258, 376, 410.	CARPINEL	182, 272, 278*, 279, 416.
BRUAL	302.	CARRA	24, 443.
BRUEL	368*, 369.	CARREL	381.
BRUEZ	369.	CARRET	323.
BRUISET	266.	CARRETTO	12, 43.
BRUN	8, 206.	CARRON	47, 221, 293, 294*, 300, 375, 409, 427, 428, 435.
BRUNAZ	412.	CARTAL	104, 321, 396, 405, 408.
BRUNET	204, 265*, 266*, 286*, 302, 368, 386.	CARTIER	360, 361, 376.
BRUNI	44.	CASALI	179.
BRUNIER	209.	CASELLE	294*.
BRUNOD	190.	CASTAGNERY	331.
BRUYÈRES	198.	CASTELLO	160.
		CASTILLON	419.

CASTILLONE	446.	CHAMPS (des)	72.
CATINI	189, 357.	CHANAY	36.
CAVET	192.	CHANAZ	232, 234.
CAVORET	435.	CHANDÉE	289, 414, 463.
CAYMIS	459.	CHANENS	105.
CAYN	188.	CHANÉY (du)	338, 341.
CELLIER	397*.	CHANNETO	338*, 339.
CENGLE (du)	310*, 454, 455.	CHANTRES	211.
CERDON	293*.	CHANTROU	160.
CERISE	199, 315, 339, 359.	CHAPEAUROUGE	425*.
CERISIER	116, 134, 158, 221, 306*, 307, 397, 416.	CHAPEL	207, 300, 330, 331*, 370, 371, 413.
CERJAT	278, 353, 442, 443, 444, 445.	CHAPELLE (la)	58*, 59, 216, 218*, 219, 220, 345*.
CERRU	9.	CHAPPONAY	274.
CERTEAU	308.	CHAPPUIS	4, 17*.
CERVENS	212.	CHARANSONAY	126, 134, 213, 387, 404, 413.
CESSENS	220, 428*.	CHARBONNEAU	30, 331*, 395.
CEVA	47.	CHARMAZ	188, 189.
CEVINS	37, 95, 125.	CHARMOISY	60, 176, 177*, 261.
CHABANNES	41*, 101, 156.	CHARNÉE	55, 157*, 303*, 307, 329, 337*, 338*, 339*, 340, 356.
CHABERT	107, 190*, 191*, 192.	CHARNEL	329.
CHABEU	210, 401, 403, 404*, 405*.	CHARPENNE	338, 340.
CHABOD	98*, 99*, 106, 117, 124*, 158*, 210*, 284, 294, 295, 309, 310*, 311, 337*, 346*, 348, 372, 401, 404*, 409, 428, 462*, 463.	CHARPINE (la)	369.
CHABORD	392.	CHARRIÈRE	263, 264*, 345, 469.
CHABOUD	391.	CHARROST	197, 206, 424.
CHACHALLIOUZ	360.	CHARVE	98.
CHADEL	345.	CHARVEL	16.
CHAFFARDON	133, 417, 419*.	CHARVET	103, 406.
CHAFFAROUD	391.	CHARVEX	236.
CHAILLOL	263, 264, 265, 266*.	CHASSENDON	390.
CHALANÇONZONAY	369.	CHASTEL	119, 171, 174, 175*, 317, 386.
CHALANDIÈRE	207*, 211, 396, 409.	CHASTELARD	404.
CHALANT	39, 68, 69, 98, 108*, 149, 228, 246*, 416, 417*, 419, 429, 451, 452*, 467*.	CHATEAUBLANC	423, 424.
CHALENÇON	73.	CHATEAUFORT	140, 141.
CHALIER	315.	CHATEAUMARTIN	464, 465.
CHALLES	64*, 152, 205, 303, 306, 349*, 350, 352*, 412, 414, 433, 442, 471.	CHATEAUNEUF	115, 266, 341*, 425*, 427, 431.
CHALONS	67, 244, 454*.	CHATEAUVIEUX	88.
CHAMARANDE	367.	CHATEAUVILLARD	466.
CHAMBON	77, 183.	CHATEL	171, 174, 175*.
CHAMBOST	380, 420, 422.	CHATELARD	98, 129, 204, 284.
CHAMBRE	378.	CHATILLON	237, 242, 243*, 247*, 248*, 251*, 252*, 253*, 254*, 255*, 290*, 302, 310, 313, 387, 404, 450*, 451*, 459*.
CHAMBRE (la)	37, 38, 40, 41, 43, 45*, 49, 51*, 52, 53, 54, 63, 73, 74, 84*, 96, 99, 107, 149, 152, 153, 155*, 158*, 164, 167*, 193, 194, 195, 196, 206, 211, 225, 284, 294, 295, 312, 318, 320, 330, 332*, 333*, 352, 389, 406*, 407, 414*, 415, 437*, 438*, 439*, 440, 441*, 444, 446*, 447*, 457, 465.	CHAUVIREY	98, 180, 258.
CHAMBURCIO	305.	CHAVANET	267.
CHAMOS	195.	CHAVANNES	5, 16, 17, 31, 101, 104, 118*, 119, 196, 227, 284, 289, 456*, 457, 468.
CHAMOUSSET	106, 428*.	CHAVASSE	323*.
CHAMPIER	289, 358.	CHAVENT	416.
CHAMPION	125, 148*, 149, 319, 321, 387*, 459*.	CHÈDES	111*, 117*, 125.
		CHENAL	226.
		CHENALAT	425.
		CHERLETTE	348.
		CHERNAVEL	237*.
		CHERPINA	290.
		CHESNAYE	18.
		CHESNAY (du)	314, 423.
		CHESNE (du)	396*, 397.

CHENEVIL	197.
CHESNEY	314.
CHESSEL	1*, 317*.
CHEVELU	9, 96, 204*, 217*, 284, 300, 310, 321.
CHEVILLARD	185, 214, 215, 297.
CHEVRET	234.
CHEVRIER	73*, 107*, 118, 137*, 207*, 329*, 331, 373, 406, 417*, 433.
CHEVRIÈRES	40, 41*, 49*.
CHEVRON	22, 25, 35, 36*, 68*, 91*, 96, 98, 116, 127, 142*, 148*, 149, 150, 151, 155*, 175, 259, 272, 274, 284, 303, 321, 334, 335, 375, 384*, 385, 407*, 451*, 453.
CHIEL	72, 76*.
CHIESAZ	264.
CHIFFLET	303*, 468.
CHIGNIACO	194.
CHIGNIN	1, 36, 95, 115, 124, 195, 253, 256, 257*, 258, 271, 293*, 298, 304, 306, 369, 388, 408, 438, 439, 446, 471*.
CHILLIER	302, 453.
CHILLON	175.
CHILLY	429.
CHIMO	104.
CHISSÉ	57, 111, 249, 257, 348, 455.
CHITRY	101*.
CHIVILLARD	54.
CHOISEUL	420*, 421.
CHOLEX	245*, 252.
CHOLLET	188*, 379.
CHORUS	421.
CHOSAUX	112, 137.
CHOSSAT	346.
CHOURIER	420.
CHOVET	357.
CHRISTALNIGG	275, 277*.
CHRISTAN	4.
CHRISTIN	389, 455.
CHUYT	112.
CHYNINS	195.
CIBOIS	361.
CIBRARIO	3.
CINQUANTOD	258*.
CIRACE	158.
CIRISE	312.
CITEY	239, 240*.
CIVATTI	190.
CIVINS	111.
CIZE	315, 362*.
CLAPIÈRE	319.
CLAR	465.
CLAVEL	178*, 234, 239.
CLAVEYSON	54.
CLÉMENT	263, 266*.
CLERC (le)	297.
CLERGERET	392.
CLERMONT	39, 41, 43, 44, 47*, 59*, 68, 71, 74*, 84*, 88*, 98*, 99*, 101, 133, 135, 141, 147, 150, 152, 153*, 155, 157*.

CLERMONT (suite)	164, 184, 216*, 218, 266*, 270, 337, 372, 388, 397, 408, 409*, 410*, 416.
CLETS (des)	58, 94*, 95, 99, 103, 111, 112, 114, 126, 129, 130*, 131*, 204, 205, 209, 217, 230*, 321, 358, 359, 361, 469*.
CLEZ (des)	426*.
CLOS (du)	8, 22, 23, 29, 54, 141, 214*, 309, 360.
CLUGNY	420, 421*.
CLUSES (des)	451, 453*.
CLY	246*, 248*, 249*.
COARDI	29.
COCHET	379.
COGNAT	296.
COGNIN	103, 216.
COHENDET	220, 221.
COHENDIER	113, 158, 159, 306, 348, 367, 458.
COHENTIN	1.
COISIAZ	266.
COJONAY	75, 245*, 459.
COL (du)	441, 447.
COLIGNY	67*, 72*, 75, 77*, 386.
COLLARO	299.
COLLENO	47.
COLLET	27.
COLLOGNY	366.
COLLOMB	424.
COLLOMBERT	17.
COLLONGES	12.
COLOMBIER	125, 146, 401.
COLONNAZ	391*.
COLONNES (des)	62.
COMBA	441.
COMBE (la)	330.
COMITIBUS	164.
COMMERS	172, 190, 192*, 313.
COMOUX	374.
COMPARION	390.
COMPENS	4.
COMPÈRE	415.
COMPÉSÈRES	304.
COMPESII	252.
COMPEY	36, 40, 41, 86*, 88*, 89*, 90*, 112*, 113, 114, 115, 120*, 122, 130, 131, 133, 141*, 142, 172, 174, 244, 248*, 249, 252, 256, 290, 302, 304, 311, 360, 423, 449, 452*, 453, 455, 459.
COMPOIS	255*, 253*, 255*, 256, 258, 431.
COMPOTE	312, 337*, 338, 339*, 340.
COMTE	314, 379*, 383*.
COMYER	217.
CONCHE (la)	323*.
CONFIGNON	86, 111, 133, 173, 181, 195, 230, 239, 244, 255, 366.
CONFLENS	36, 42, 352.
CONS	125.
CONSEIL	234*.
CONSTANTIN	97, 231, 346, 362, 422, 424.
CONTAMINETTE	120.

CONZIÉ	94, 110, 117*, 141*, 202, 204*, 205, 272, 302, 310, 407.
COPPIER	324.
CORBEAU	7, 107.
CORBEL	207*, 216, 219.
CORDIER	166.
CORDON	271, 292*, 293, 351*, 352*, 353*, 354*, 463*.
CORENT	289.
CORGENON	38.
CORNIER	224.
CORNILLON	36, 111, 113, 204, 402, 405, 426, 433.
CORNUT	255.
CORREIRA	337.
COSSADE (la)	206.
COSTA	20, 22, 24, 25, 31, 47, 58*, 72, 77, 119*, 184, 247, 272, 275*, 299*, 306, 307*, 317, 351*, 353*, 354*, 362, 391, 434.
COSTEREL	329*.
COSTES (des)	63, 196, 332, 333, 343, 353, 437*, 438, 440, 442*, 444, 447, 472*.
COTTAREL	192.
COUDRAY (du)	309*.
COUDRÉE	112, 186*, 237*, 240*, 247*, 295.
COUDREY (du)	26, 135, 205, 385, 386*, 433, 434, 469.
COUDURIER	167, 369.
COULAVIN	431.
COURTOIS	463.
COUSTIN	46.
COUVETTE	137*.
COUZ	385.
COVETTE	131*.
COYSIA	106, 182, 205, 291, 313, 317, 331, 345*, 355.
COYTIN	1.
CRANS	70, 71, 126, 189, 221, 222, 283, 284.
CRASSUS	206, 227.
CREMPIGNY	58.
CRÉQUY	8.
CRÉSCHEREL	14, 16, 175*, 239*, 264*, 265*, 317, 321.
CRESPIN	353.
CREST (du)	9, 53, 148, 158, 159, 184, 186*, 219*, 230*, 240, 252*, 253*, 274, 278*, 279, 401, 432*, 457.
CRESTUT	101.
CREVENNA	298.
CRISTON	284*.
CROCHET	317*, 329, 359, 458.
CROIX (la)	113, 114*, 194*, 197*, 255, 271, 426.
CROLLES	190*.
CROS	54.
CROSO	452*.
CROTTI	373, 379.
CROYS (la)	341.
CRUSILLAT	198.

CRUSSOL	38, 48.
CUDURERIL	164.
CUEILLE	90.
CUGNIET	216.
CUIROZ	31.
CULLAZ	12.
CULLIERAT	429.
CUR	144*, 146*.
CURIA	144, 147.
CURIAL	326.
CURTET	163*, 164*.
CURTILLET	225.
CUSINENS	137, 385, 442, 446.
CUSIOU	56, 57*, 59, 94.
CUYNES	190, 413, 429, 437, 438*, 439*, 441*, 442*, 443, 447.
CYRAGE	27.
DADA	88.
DAGAUD	58.
DALMAZ	198*, 199, 432.
DAMAS	47.
DANDELLOT	214.
DARBOISE	315*.
DARBONNET	73.
DARDEL	380*.
DARNOLLET	408*.
DAUPHIN	303.
DAVID	102*, 141, 469.
DAVIET	226, 227, 242*, 360.
DÉAGE	321.
DEBIOLLE	376.
DEBRY	466.
DECAEN	392.
DECORNU	408.
DECOUZ	225*, 326.
DÉDIÉ	259.
DALABAYE	383.
DELALÉY	280.
DELALLÉE	280, 443.
DELESVAUX	1.
DEMARÈSE	316.
DEMIGIEN	415.
DEMOLINE	185.
DEMOTZ	197, 198*.
DEMOUX	198.
DENIS	158, 184.
DÉPIERRE	262.
DÉPOMMIER	225.
DÉRÉE	126.
DERVIEUX	324.
DESCHAMPS	365, 370, 391, 420*, 421*.
DESCHARMES	298.
DESCOLAZ	391.
DESCOSTES	378.
DESPINE	199, 222, 324, 382.
DESSAIX	326.
DESTRATA	207.
DEVILLE	280.
DIACETTE	90.
DIAN	270, 271.
DIAQUENOZ	135.
DIDIER	225, 329, 374.
DIDOLLET	45.
DIESBACH	99, 387*, 414*.

DIÉULFILS-MAGNIN	264, 270, 306, 336, 412*, 413*, 414*, 415*, 416*, 419*.	ELOYSE	313*.
DIGNAT	444.	EMON	450.
DILON	297.	EMPEREUR	224*, 225*, 272, 308, 427.
DINGY	310*, 311*.	EMPIOZ	434.
DISIMIEU	99, 177, 280, 388.	ENGELSPERGER	99.
DOGIER	408.	ENTREMONT	55, 67*, 72, 73*, 74, 77*, 78*, 100, 195, 277, 278.
DOMEN	262.	EPAGNY	56, 132*, 136*, 137, 171, 172*, 173.
DOMENCHIZ	115.	EPINE	5.
DOMENGET	12, 278.	ERLACH	99*.
DOMPÈRE	136.	ESCHALLIER (I)	289.
DON	190*, 192, 243, 319, 320, 367*, 439, 446*.	ESCHAQUET	112.
DONAT	414.	ESCHERENA	54, 285, 335.
DONZEL	198.	ESCOFFIER	160, 264.
DORGEISE	396.	ESCOFFON	220, 222, 357*.
DORIA	46.	ESCORTUNAY	251*.
DORTANS	99, 290, 309*.	ESCRIVIEUX	68, 96, 97*, 396.
NOTE	214.	ESPAGNE	88*.
DOTTAZ	214*.	ESPIARD	409*.
DOUGLAS	222.	ESSENEVAY	248, 249.
DRAGONETTI	29.	EST	158.
DRAILLENT	254.	ESTANCHE	5, 113, 261, 434.
DROGOLY	400.	ESTARS (des)	388.
DROYSIE	57.	ESTAVAYER	282.
DROYSIER	133.	ÊTE	72, 77, 78.
DRUAYS	289.	ESTIENNE	421.
DRUJON	226.	ESTOUTEVILLE	73, 93, 133.
DUBOIN	424.	ETAUX	56, 369*.
DUBOIS	381.	ÉTERCY	450.
DUBOULOZ	403.	EVEQUESSE	132.
DUC (du)	179.	ÉVRARD	19, 176.
DUCHI	158.	EXCLATERIL	329.
DUCLIS	133, 160.	EXERT	113.
DUCLOS	419, 423.	EXERTIER	105.
DUCOUDRAY	374.	EXPAGNIA	285, 290.
DUCREST	376*, 408.	EXPAGNIACO	256.
DUCRET	314, 359.	EXPAGNIER	257.
DUCRUET	327.	EXPAGNIS	89.
DUCLUTE	158.	EYMION	137.
DUFOUR	225.	EYNARD	44*, 171.
DUIN	198.	FABRI	18, 71, 111, 208, 284, 286, 310, 400*, 415, 447.
DUMAREST	380, 381*.	FAGO	441.
DUMONT	324.	FALCONET	164, 361.
DUNANT	77, 178, 199, 226, 238.	FALCOZ	397, 440.
DUPAS	326.	FALETANS	114.
DUPERT	225.	FALFEIN	413.
DUPIN	309*.	FALLAISE	462*, 463*.
DUPLASTRE	408.	FALLETTL	296.
DUPTÉ	102.	FALQUET	222.
DUPUIS	383.	FANGON	82, 265.
DUPUY	323*, 359, 379.	FARAMANS	54.
DURAND	96, 159, 466.	FARDEL	218, 219*.
DURANDA	409.	FARFEIN	402, 403*, 405.
DURANDARD	30.	FARFEN	345.
DUYN	3, 4*, 36, 59*, 89*, 116, 122*, 124*, 131, 147, 270*, 304, 413*, 425*, 443*, 447, 449, 453, 454, 457*.	FARGUIL	93.
DUYN-MARESCHAL	Voir MARESCHAL.	FAUCHER	295.
DYVONE	74*.	FAUCIGNY	173, 195, 203, 251*.
ECHALLON	126, 224*, 425*.	FAUCON	72.
ELBENE	362.	FAUGE	372, 406.
ELIE	391*.	FAULCON	102.
		FAURE	192, 224, 379.
		FAUSSONE	454*, 468, 470.
		FAVERGE (la)	170, 179.

FAVERGES	13, 14, 17, 125.	FOREST (la) (suite)	221, 234, 283, 289, 303*, 321*, 339*, 348*, 349*, 350, 357, 361, 387*, 412*, 414, 426, 428*.
FAVIER	2, 29, 104*, 184, 224, 229*, 230, 296*, 297, 374, 381, 413, 417, 423*.	FORESTIER	58.
FAVRAT	243.	FORNERAT	396.
FAVRE	2, 60, 145, 221, 235, 239, 241, 264, 265, 266, 278, 280*, 295, 307, 308*, 315, 341, 361, 381, 386, 395, 416, 419, 426, 429, 431*, 432, 434, 435*, 462*, 463*.	FORNIER	65*, 137, 241, 246, 247, 250, 258*, 259*, 342, 343*, 349.
FAY (du)	311*.	FORRIER	125, 127.
FECCIA	242, 243.	FORTIS	197, 379.
FEY (dou)	58.	FOSSERET	390.
FEZ (dou)	58.	FOSSORET	390.
FEILLENS	87, 289, 292.	FOUDRAS	116*, 117, 420.
FENOILLET	469.	FOUG (du)	2, 4, 25, 107, 426.
FERLAY	401, 404, 405.	FOUGÈRE	467.
FERNAY	212, 261.	FOUR (du)	224, 416.
FERNEX	9, 84, 262, 324*, 387.	FOURNIER	60, 462, 463*.
FERRARIS	356, 357.	FRAMONT	260.
FERRATY	405.	FRANC	106.
FERRERO	14, 453*.	FRANCOZ	292, 353, 433.
FERRUS	308.	FRANQUIN	465.
FÉSIGNY	58, 84, 145, 152, 161*, 162*, 163*, 164*, 165*, 166*, 167, 281, 282, 283, 337*.	FRANINUS	319.
FESTI	113.	FRASSE (la)	113*, 433.
FETTENS	99.	FRECORIS	450.
FEUGÈRE (la)	113.	FRÉDÉRIC	96.
FEURS	289.	FRESNAY (du)	406, 416, 433*, 434.
FEY (dou)	208*.	FRESNE (du)	389.
FEYGERUIS	290.	FRESNEY (du)	104, 174, 184, 236, 278, 295*, 299, 459, 468.
FICHET	21*, 26, 28*, 29, 188, 189, 394.	FRESNOY	112*, 114, 135, 175, 360, 362, 423*, 430, 467.
FIGUET	278.	FRÉZIER	199.
FILLIARD	207.	FROSSASCO	77.
FILLON	374.	PUBRI	70.
FINAZ	215*, 390.	FULCINIACO	251.
FINE	54, 133, 136*, 137*.	FURBITI	100.
FLAMEN	23.	FURNAND	355.
FLANDRE	67*.	GABET	30.
FLÉCHÈRE (la)	26, 27, 101*, 119, 142, 158, 175*, 183, 189, 226, 234, 310, 314, 323, 367, 370*, 371*, 407, 424, 445.	GADAGNE	48, 49.
FLÉCHET	7.	GAGNEFIN	243.
FLESCHET	408.	GAILLARD	130, 206, 260, 265, 303, 316.
FLEURDELIX	260.	GAIMÉ	323, 324.
FLEURY	410.	GALANCHE	72.
FLOCARD	135, 434, 435*.	GALESIE	208.
FLON (du)	431.	GALESU	202.
FLORET	82*, 83*.	GALLATIN	425.
FOEX	316.	GALLAZ	206*, 279.
FOIX	39, 46, 47, 108*.	GALLAY	118.
FOLLIET	127, 136, 165, 215.	GALLES	369*.
FONCET	424.	GALLEY	328, 409, 410.
FONTAINE (la)	54, 83, 463.	GALLEYSU	17, 208.
FONTAINE	2, 54, 159.	GALLI	299.
FONTANEL	382, 383.	GALLIER	43, 93*, 108*, 347, 440, 441*.
FONTANIL	4.	GALLIFET	378, 380.
FORAS	242, 367, 456, 469.	GALLIS	236*.
FORAX	359.	GALLO	235.
FORCRAND	344*.	GALLOIS	403.
FOREST (la)	3*, 4, 5, 18, 24, 74*, 75*, 135, 147, 152, 157, 192,	GANIÈRE	316.

GARBILLON	341, 419.
GARBUSAT	395.
GARDE (la)	172.
GARET	171, 173*.
GARGOUD	30.
GARIN	341.
GARIOD	84.
GARNERIN	9, 187, 189, 394.
GARNIER	197, 209, 403*.
GARRET	401.
GARRON	9.
GASPARD	116.
GATINARIA	387.
GAUD	182, 420.
GAUDIN	373.
GAUGRY	356.
GAURE	75.
GAUTERIN	194, 195.
GAUTIER	141, 260, 425.
GAVARE	75.
GAVENS	199.
GAY	53, 231*, 261, 280, 292*, 423.
GAYDON	235.
GAZELLE	230.
GAZELLI	235.
GEBENNIS	237.
GÉLIÈRE (la)	286.
GELLAZ	467.
GEMILLY	34, 321*.
GENEST	203.
GENÈVE	1, 4, 69, 111*, 113, 131*, 133, 136*, 177, 195, 202*, 203, 208*, 226, 227, 230, 240*, 244*, 246*, 273, 304, 310*, 316, 321, 323, 358*, 359, 360, 362*, 367*, 411, 425, 427, 451, 452, 454*, 455*, 469.
GENEVOIS	59, 92, 93, 111*, 113, 114, 125*, 126, 130, 131, 133*, 134, 136*, 142, 172, 173, 202*, 203*, 204, 208*, 209, 211, 216*, 217*, 218, 220*, 228, 231, 244, 302, 310*, 311, 312, 314, 317*, 341*, 358*, 359*, 361, 366*, 367*, 368, 405, 427, 450, 451*, 454*, 455*, 456, 457*, 467*, 469.
GENIN	389*, 424.
GENNA	273.
GENTOD	89*, 261, 263, 264.
GENTON	150, 312.
GENVILLE	116, 178*.
GEORGES	190*, 191, 383, 409, 417.
GERBAIS	18, 19, 28, 31, 39, 54, 64, 68, 69, 96, 118, 124, 261*, 292*, 297, 299, 306, 315, 351, 352*, 356.
GERDIL	12.
GÉRENTON	415.
GERMAIN	374.
GERMANAY	213.
GERMONIO	25.
GEX	133, 173, 176*, 246*, 261, 450.
GIANELLI	324.
GILBERT	188.
GILLES	352.
GILLY	149, 317, 471.
GINGIN	258, 282, 384.
GINOD	359.
GIRARD	56*, 286, 320.
GIRARDON	415*, 435.
GIRAUD	394.
GIRIN	289.
GIROD	16, 206*, 327, 376.
GIROLLET	338, 376*.
GISLANDI	18.
GLAPIGNY	393.
GLORIA	8.
GOGAT	260.
GOJON	374*.
GOJONAY	230.
GOLLIER	317.
GONARDI	202.
GONDI	73.
GONET	355.
GONTIER	146.
GORDEAUX	79, 82*, 83.
GORFON	345.
GORREVOD	283, 440.
GORRIN	323.
GORVOD	344.
GOUR (du)	353.
GOY (du)	105, 306, 307, 415, 463*.
GOYBET	241.
GOYET	88, 229, 231*.
GRAFFENRIED	353.
GRAFFION	46, 182.
GRAILLY	5, 175, 313, 323.
GRAMMONT	289.
GRAMONAZ	70.
GRAND (le)	384, 385, 386*.
GRAND	226.
GRANDFONTAINE	315.
GRANDMONT	37.
GRANDSON	67, 68, 96, 452*, 453.
GRANDVAL	4.
GRANGE (la)	215, 348, 410, 421.
GRANGES	191*, 270, 282*, 283, 340*, 348*, 349.
GRANGIACO	148.
GRANIER	401, 403*, 405*, 427.
GRANSON	282.
GRANS (des)	400.
GRANDVAULX	4.
GRANVELLES	142*.
GRAS	294, 459, 465.
GRATHONS	455.
GRAVE (la)	290, 316.
GRAVELLE	114, 462.
GRELIN	208.
GREMAILLE	157.
GRENAILLE	147.
GRENAN	137.
GRENAUD	176, 185, 397*.
GRENAZ	105, 280*, 345.
GRENIE	197.
GRENON	190*, 333.
GREPPO	73.
GREPT	432.

GRESSIN	212.
GRÉSY	68, 202, 310, 404, 455*.
GRÈVE	189.
GREYFIÉ	379.
GREYNOD	203.
GREYNOL	203.
GREYSIACO	212.
GREYSIER	51, 146*, 173, 212, 253, 450, 456*, 458*, 460.
GRIBALDY	119, 227, 241*, 255*.
GRIFFONNIÈRES	345*, 346.
GRILLY	313, 432.
GRIMALDI	129, 229*, 230, 231.
GRIMOTTIÈRES	207.
GRIVAZ	224.
GROLÉE	73, 76, 99*, 139, 140, 154*, 249, 352, 369, 406, 452.
GROLIÉ	378, 400, 410.
GROMO	299*.
GROS	163, 341, 457, 440.
GROSJEHAN	215*.
GROSSET	236, 355.
GROSSI	81, 99, 384.
GROSSO	47.
GRUEL	88, 90, 122, 128, 129, 135*, 264, 265*, 295*, 309, 341*, 361*, 469.
GRUET	231, 282, 358, 401, 402*, 403*, 405*, 406, 411*, 413, 414.
GRUETI	70.
GRUFFY	469*.
GRUMAL	434.
GRUYÈRES	41, 68, 69, 142, 237*, 411, 442, 447*, 452*, 453, 459*.
GUAST	158.
GUCHER	391.
GUDENUS	276.
GUELIS	37, 194, 195*.
GUELSH	195, 196.
GUERIA	202, 208.
GUERRAZ	356.
GUERRE	356.
GUERS	148.
GUIDEBOIS	338.
GUIFFRED	440, 441.
GUIFFREY	142.
GUIGOZ	356*, 423.
GUIGUE	356.
GUIGUET	416.
GUILLELMO	225.
GUILLERMIN	393.
GUILLERNY	255.
GUILLET	210*, 214, 270, 293, 294, 298, 299, 300, 335, 433.
GUILLOT	391.
GUILLOTY	373.
GUINET	344.
GUIROD	307.
GUISE	77.
GUITRY	431.
GUY	348.
GUYNET	414.
GUYON	113.
GYNISSIAZ	259.
HARAUCOURT	72.
HARCOURT	73, 88, 192.
HARTIG	275, 276.
HAUTEVILLE	57, 80, 102, 140, 141, 142*, 282, 324, 367.
HAVET	9.
HENNEQUIN	327.
HENRY	465, 466.
HERBELLY	213.
HERFORD	147*.
HERVILLE	272, 273.
HEU	351, 353.
HISPAGNE	88, 89.
HOPITAL (l')	72, 73*, 380, 381, 388.
HOUITTE	299.
HUCHET	259.
HUGARD	393.
HUGON	165.
HUGUES	420, 421.
HUMBERT	394.
HUMILLY	199, 290, 323, 346, 371.
HYNUIT	115.
IGNY	141.
ILLENS	75, 132*, 134.
INSULA	339.
INTERMONTIBUS	195.
INTROD	339.
ISE	421*.
ISLE	423*.
ISNARD	307, 374.
ISNARDI	24.
IVOLEY	21, 188, 189.
JABERT	190.
JACELLI	231.
JACOB	404.
JACQUEMARD	208.
JACQUEROD	1, 237*, 239, 241, 256*, 257, 258.
JACQUIER	198, 260, 318*, 394.
JAHY	234.
JAILLET	158, 159.
JALLIER	344*.
JALLIET	324.
JANARRAS	98.
JANINE	310*.
JAQUET	247, 339*, 372*.
JAQUIN	329.
JAY	314.
JESSÉ	418.
JEUNE (le)	423.
JOFFREY	243.
JOINVILLE	88*, 172, 452.
JOLY	5, 60, 239, 242, 351, 353, 354*, 359, 368, 381*, 427, 431.
JOMEY	202.
JORDAN	238.
JORDANE	53, 175*, 335, 337, 412*, 440, 441, 446.
JOUBERT	418.
JOUET	295.
JOURDAIN	198.
JOVENCEL	380.
JOYEUSE	22*.

JUGE	17', 362', 372', 373, 374, 376*.
JULIEN	266.
JUSTIGNINGE	311.
KIBOURG	450.
KINSKY	276.
KOENIGSMARK	274.
KOENIGSEGG	276.
KNABB	180.
KOMAR	262.
LABORIER	205.
LACANOZ	130.
LACONAY	60, 105, 374.
LAFONT	388.
LAGERET	320.
LALLÉE	196, 199.
LALLY	196, 199.
LAMARE	326*, 392.
LAMARTINE	185.
LAMBERT	5, 18, 24, 25, 27*, 177, 181, 182, 183*, 185, 206, 242, 284*, 293*, 306, 307, 316, 353*, 358, 371, 405, 412*, 414*, 415*, 416*, 426*, 428*, 429*, 442, 443*, 444.
LAMBERTE	190, 191.
LANCY	403.
LANDE (la)	235.
LANFREY	205*, 207, 220*, 281, 283*, 285, 306, 307.
LANGIN	111*, 112*, 124*, 172, 247, 248, 249*, 260, 424, 449, 450, 452, 459.
LANGON	90.
LANNOY	71*, 72, 73*, 74*, 75*, 245.
LAPLACE	375.
LARDILLIER	106.
LARISCH	276.
LARIVA	218.
LARMUSIÈRE	7.
LARRINGE	251.
LASCARIS	67*.
LASSANT	400.
LASSAUT	400.
LAUBE	410.
LAUBESPIN	167.
LAUDES	239.
LAUDUN	455.
LAUNAY	16, 197, 230*, 231, 350, 372, 374*, 375, 381.
LAURENCIN	49, 71, 74, 75*, 245.
LAURENT	31, 254, 257, 330*, 339, 383*.
LAVAL	297, 400.
LAYRE	48.
LAZARY	104, 185.
LÉVAL	101.
LÉAZ	131.
LEBLANC	378.
LEBRETON	392.
LECT	341*, 359*, 425.
LÉE (la)	126, 305, 358.
LEGRAND	145.
LEMP	90, 289.
LÉNAMENCOURT	114.
LÉOD	7.
LEPROTTI	23.
LESCHAUX	65, 304*, 305, 412.
LESCHERAINÉ	19, 20, 27, 74, 101*, 103, 128, 129, 131, 158, 162, 164, 215, 218, 234, 292, 295, 299, 303*, 313, 337, 338, 339*, 358*, 388, 394, 443, 444, 445*.
LESDIGUIÈRES	176, 416, 444.
LESPIGNY	338.
LETA	431*.
LÉTANCHE	376.
LEUSSE	299.
LEYA	131*, 311.
LEYAT	358.
LEYDIER	426.
LEYNY	77.
LIGNE	168.
LIMOJON	206*, 242.
LIVET	123, 183.
LIVRON	74, 102, 106, 124, 125, 264, 267, 351, 368*, 372, 384*, 388, 410, 418, 426, 456*, 469, 470*.
LOCATEL	5, 7, 303.
LOCHE	122*, 127, 207, 214, 219, 220*, 221, 222*, 223, 227, 228, 234, 236, 271*, 346.
LOCTIER	18.
LOES	255.
LOGES	7, 8.
LOMBARD	374, 465.
LOMEL	303*.
LONGECOMBE	70, 202, 388*.
LONGIS	358, 359.
LOPIN	308.
LORAS	388, 418.
LORIOI	107.
LORGUEILLEUX	190.
LORGUILHEUX	190.
LORNAY	85, 90, 114, 128*, 133, 135, 172*, 198, 207, 208, 244*, 245, 317*, 341, 369, 456, 469.
LORRAINE	22, 240, 388.
LOTTIER	404.
LOUBET	421.
LOUP	472.
LOUYS	428.
LOVAT	295.
LOYS	239, 243, 424*, 425*.
LOZE	188.
LUCAZ	271, 295, 296*, 297, 362, 426.
LUCEY	95, 96, 235, 302.
LUCIANE	63*, 204, 319*, 320*.
LUCINGE	60, 85*, 90*, 114*, 116, 117, 122*, 177, 204, 212, 213*, 216, 239*, 240, 249, 256*, 257, 283, 305, 310*, 317*, 335, 338*, 359, 365*, 367*, 469*.
LUDOVICI	64.
LUGNY	96*, 97*, 140*, 289.
LUGRIN	112, 247*, 248*, 249*, 254, 255*, 282, 283.

LULLIER	56.
LULLIN	20, 60, 197, 214, 240, 243, 251, 271, 411, 417.
LUPI	431.
LUPIGNY	201* 203, 205.
LUSANNE	311.
LUXEMBOURG	4, 38, 152, 237, 401*, 403, 404.
LUYRIEU	48, 49, 71, 73*, 96, 133, 140*, 141, 152, 271, 285*, 304, 313, 405*, 409*, 416.
LUYRIUZ	133*.
LUYSET	210*.
LUZERNE	28, 185.
LUZY	224, 225.
LYASSE	70.
LYATOD	7.
LYOBARD	281, 282*.
LYON	68*.
MABBOUX	234.
MAGARDI	19.
MACHARD	214, 262*, 425*.
MACHET	59.
MACHUSKI	330.
MACOGNIN	96, 148, 206, 307, 337.
MADELON	224.
MAGDELAIN	156*, 416.
MAGDONALD	393.
MAGISTRI	194.
MAGNIN	89, 375.
MAILLAND	199, 271, 323, 370, 371*, 443, 445*.
MAILLARD	299, 382, 388*, 427, 433.
MAILLES	190, 195*.
MAINGOVAL	71, 75*, 179.
MAISTRE	184*, 196, 197, 378.
MAJORIS	113.
MALET	118, 284, 463.
MALINGRE	282.
MALIVERT	410*, 416.
MALLE (la)	271.
MALLIAUD	219.
MALLIÉ	466.
MALLIET	54.
MALLIIS	195.
MALLIONE	255.
MALSAIN	433.
MANDELLY	198*.
MANDOLLAZ	136.
MANDRIN	420.
MANERA	104*, 105*.
MANESSY	56*, 57, 59*, 118*, 119*, 205, 219.
MANEY (du)	242.
MANISSIER	369, 404.
MANOVIÉRI	433*.
MANUEL	7, 30, 278, 312, 353, 356, 395, 405, 434, 442*, 443, 446, 447.
MAR (la)	70, 105*, 107*, 231, 291, 307, 302.
MARAVILLE	269.
MARCET	415.
MARCHAND	63, 129, 240, 242, 243*, 254, 317, 318*, 465.
MARCHANDE	260.
MARCHIANDI	213.
MARCIANE	308.
MARCOSSAY	24, 178*, 179*.
MARESCALCUS	134.
MARESCHAL	3, 5, 20, 24, 30, 48*, 49*, 52, 63, 64, 65*, 70, 72, 76, 81, 82, 83*, 98, 106, 107, 129, 149*, 151*, 171, 177*, 184, 192*, 224, 247, 248*, 267, 270, 293, 295, 300, 303, 307, 318*, 319, 320*, 332*, 333*, 338, 342*, 343*, 344*, 348*, 349*, 350*, 351*, 352*, 354*, 360, 362*, 370, 388, 391, 395*, 406*, 413, 414, 415, 429*, 433*, 437, 438, 439*, 440*, 441*, 442*, 443*, 444*, 445*, 446, 447, 457, 470, 471, 472.
MARESTE	4*, 24, 28, 58, 94*, 96*, 97*, 133, 139, 140, 141, 177, 240*, 289*, 296*, 346, 370, 384, 388, 396, 397*, 404, 462*, 463*.
MARIGNIER	408*.
MARIGNY	175.
MARIN	4, 61, 192.
MARION	339.
MARLIOZ	111*, 306.
MARMILLIOZ	2.
MARMONT	327.
MARNIE	178.
MARNIX	271, 282, 285.
MAROUX	226.
MARSIER	58, 59.
MARTEL	4, 70, 416, 456, 458.
MARTEREY	308, 315, 426.
MARTHA	262.
MARTHERAY (du)	321.
MARTHOD	236*, 372*, 376.
MARTIN	83, 185, 188, 194*, 257, 271, 310*, 346, 383, 420, 422, 423, 430, 472*.
MARTINE	258.
MARTINEL	135, 345, 432*.
MARTINET	415*.
MARTINI	280.
MAS (du)	53, 54, 260.
MASCOT	435.
MASSE	378*.
MASSETTI	20.
MASSON	206*, 207, 381, 395.
MASSONET	162*, 164*, 165, 166*.
MASSONIER	308*.
MAT	440.
MATHEI	433.
MATHIEU	432.
MATHOS	61.
MAUBEC	41*, 68.
MAUGIRON	208.
MAURIS	370.
MAYOR	113*.
MÉCORAS	212.

MEDICI	251*, 257.
MÉDICIS	415.
MEILLERET	403*.
MELLARÈDE	30, 31, 184, 379, 380, 395.
MELZI	298.
MÉNABRÉA	223*, 258.
MENGE	289.
MENJOZ	311.
MENON	374, 410*.
MENTHE (la)	434*.
MENTHON	3, 4*, 5*, 26, 36*, 38, 39, 42, 59*, 85, 90*, 96, 103*, 113, 114, 116*, 117, 118, 120*, 122*, 125, 126, 127*, 128*, 129, 130, 132, 133, 134, 135*, 137*, 141, 170, 174*, 175*, 178, 204, 207, 212, 213, 226, 234, 244, 245, 247*, 248, 249, 259, 270*, 281, 284*, 290, 292, 295, 298, 302*, 304*, 305, 306*, 310, 311*, 314, 316, 317*, 321, 335, 338, 342*, 343*, 344, 349*, 350*, 351*, 352*, 353*, 354*, 362*, 376*, 384, 386, 387, 388, 396*, 397, 401, 404, 408, 417, 420, 423, 449, 450, 453*, 455, 456, 457*, 458*, 462.
MENTHONAY	113*, 120, 456.
MÉPIEU	135*.
MERCIER	133, 159, 212, 393.
MEREL	383.
MERMAS	71.
MERMET	310.
MERMILLOD	231, 244, 308.
MERMOZ	225*, 374.
MÉRY	226.
MESSE	179*.
MÉSTRAL	1, 75, 127, 128*, 159, 250, 251, 252, 266, 288, 332, 368*, 401.
MÉSTRALLET	465.
MÉTRAL	1, 2, 21, 68*, 253, 302, 417, 418*.
METZ	310.
MEULLON	384.
MEYNIER	159, 313*.
MEYR	336.
MEYRIA	292, 361, 386.
MEYRONNET	421*.
MICHAÏLLE	3 à 5, 89, 261, 317, 321.
MICHAL	6 à 9, 184, 214, 222*, 296, 297, 299, 346.
MICHARD	226.
MICHAUD	10 à 12, 224, 264, 265, 284, 370.
MICHEL	344.
MIGARD	358.
MIGAUD	433.
MIGIEU	73, 118, 458, 463*.
MIGNON	136.
MIGNET	55.
MIJOUX	4.
MILIARDOZ	312.

MILLAN	390.
MILLANEYS	415*.
MILLERET	197, 401.
MILLIACI	338.
MILLIET	2, 13 à 31, 78, 85, 90*, 135, 152, 158, 168, 185, 197*, 199*, 220, 272, 297, 299, 342, 348, 351, 352, 356, 372, 385, 386, 414, 415, 427, 442, 444, 457.
MILLIETI	197.
MILLOZ	31, 189*.
MILON	419.
MILLOZ	314, 463, 467, 468*.
MINGEON	313.
MINJOD	341.
MIOLANS	32 à 55, 81, 93*, 95*, 97*, 108, 133, 144*, 146, 147*, 149, 152, 153, 154, 155*, 156*, 161, 166, 167*, 170*, 174, 175*, 193*, 194*, 195, 278, 284, 311, 319*, 332, 333*, 334*, 335, 337*, 338*, 339*, 345, 403, 414, 439*, 455, 456.
MIOLANS-URTIÈRES	42 à 46.
MIOUCYE	257.
MIONNAZ	56 à 59, 94, 96, 97*, 110, 116*, 117*, 118*, 119, 216, 240.
MIRIBEL	38, 39, 49, 54, 68, 72, 152, 159, 194*, 195.
MISTRAL	1, 130, 133, 249, 291*.
MISTRALIS	58, 130, 164, 253, 402, 405, 457.
MITIFFIOT	184.
MITTE	39*.
MITTE-MIOLANS	48, 49, 54, 155.
MITTRE	286.
MOGON	314.
MOGUET	224.
MOJONERIS	238.
MOJONNIER	60, 61 119.
MOLARD (du)	62 à 65, 318, 320, 384, 437*, 438*, 439, 440, 441.
MOLARI	58.
MOLARIO	191, 219.
MOLLAND	197, 198*, 199*, 370.
MOLLARD	12.
MOLLIÉNAS	117, 216, 217*, 368.
MOLLIENS	57.
MOLLIER	391.
MOLLIN	329.
MOLLOT	30.
MONACO	229.
MONDRAGON	30, 356*.
MONET	65, 83*, 145, 381*.
MONICE	236.
MONNIACO	212.
MONOD	317, 426, 430*.
MONON	65, 165, 166, 312, 358*, 359*, 382, 457.
MONTAGU	86, 87*.
MONTAILLEUR	194.
MONTANIER	23, 117, 199.
MONTAUBAN	421.

MONTBEL	29, 52, 66 à 78, 90, 140, 217, 245, 288, 290, 291, 302, 387, 398, 421*, 453.
MONTBÉLIARD	92.
MONTBEYRON	78.
MONTBRUN	205.
MONTBURON	78.
MONTCHABOD	79 à 84, 150, 157*, 158, 167*, 190, 195.
MONTCHENU	22, 24, 25*, 26, 76*, 112, 229, 248, 290*, 292, 387*, 456*, 457*, 458*.
MONTCHENU-TERNIER	85 à 90, 110*, 122, 453*.
MONTDRAGON	304, 305.
MONTECALIDO	79.
MONTECHABODO	79.
MONTÉGÉRAT	12.
MONTÉLIUS	196.
MONTELOS	194.
MONTÉSSUS	410*.
MONTETROCTER	457*.
MONTEU	308.
MONTÉYARD	25, 90, 142*, 171, 429*.
MONTFALCON	2, 26, 37, 39, 46, 57*, 91 à 108, 171, 175, 176, 177, 197, 202, 203*, 207*, 208*, 210*, 211, 213, 215, 217*, 220, 224, 296, 310*, 311*, 312*, 313*, 327*, 369, 385, 397, 425*, 427*, 428*, 443, 468, 469, 470*.
MONTFAUCON	409.
MONTFERRAND	97, 292, 361*.
MONTFERRAT	401.
MONTFORT	7*, 56*, 57, 59, 61, 109 à 120, 122, 124, 125*, 128, 130, 174, 186, 211, 224, 226, 234*, 259*, 286, 361, 362, 372, 373, 376, 408, 410, 462, 463*.
MONTGELAS	101, 187, 296*.
MONTGEY	289.
MONTHEY	251*, 255.
MONTHOLON	324.
MONTHOUZ	3, 23, 101, 111*, 113*, 120, 121 à 138, 204*, 221, 224, 225, 290, 302, 303*, 341, 371, 396*, 454*, 469.
MONTIGNY	154.
MONTJOUVENT	289.
MONTJOYE	28, 107, 296.
MONTLÉGER	115.
MONTLUEL	40, 130*, 133, 139 à 142, 197*, 205*, 370*.
MONTMAYEUR	14, 20, 27, 32, 34, 35, 36*, 37, 38*, 39*, 40*, 41*, 45, 47, 49*, 63, 79*, 81*, 82*, 83*, 84*, 143 à 170, 194*, 195*, 196*, 203*, 206*, 207*, 228, 248, 332, 333*, 335, 336*, 337, 339, 343*, 353, 355, 387*, 406*, 407*, 408, 416, 417*, 437, 441, 447, 451, 470, 471*.
MONTMEILLEUR	161.
MONTMORENCY	72.

MONTMOYEU	211.
MONTMYER	100*.
MONTOLIVET	308, 345*.
MONTORSIER	7.
MONTOU	334.
MONTPITON	170, 341, 360*.
MONTPON	170.
MONTREAL	27, 186, 327.
MONTREVEIL	55.
MONTROTIER	170.
MONT-SAINT-JEAN	407.
MONT-SAINT-MARTIN	122, 130, 131*, 138*.
MONTVUAGNARD	98, 99*, 100*, 107, 112, 118, 120, 155, 171 à 180, 239, 248, 257, 289, 359, 367, 388, 427.
MORAND	9, 28, 29, 110, 119*, 181 à 186, 197, 315, 394, 416.
MORE	187 à 189, 234, 296*.
MOREL	82*, 190 à 192, 218, 308, 312, 313, 316, 351, 354, 379, 434, 437, 440, 441, 445.
MOREL-BEAUREGARD	189.
MOREL DE CHARVET	189.
MOREL D'UGINE	189.
MORESTEL	34, 42, 43, 54, 150*, 151*, 193 à 196.
MORET	432.
MORETTA	21.
MORINE	84, 167.
MORINIS	84, 167.
MORLAINCOURT	324.
MORNAY	244*.
MORROZ	405.
MORSIER	431.
MORTIER	327.
MOSSIACO	203*.
MOTA	213, 368.
MOTTE (la)	312, 319, 401, 402*, 404*, 410.
MOTZ	17*, 142, 196 à 199, 372*, 379*, 381, 382.
MOUCHET	234.
MOULARD	304.
MOURIN	206.
MOUSIE	202.
MOUXY	4, 8, 9, 14, 21, 31*, 69*, 93*, 94, 95*, 98, 101, 105*, 108, 116, 118*, 119*, 128, 134, 140, 156, 158, 159, 186, 200 à 228, 239, 257, 258, 264, 271, 279, 281*, 282*, 283*, 284*, 285*, 293, 302*, 303*, 305*, 306*, 307*, 311*, 312*, 316, 329, 330*, 336*, 337*, 346, 356*, 359, 371*, 374*, 375, 396, 413, 414, 415, 417, 422, 425*, 446, 451, 456, 467, 468*, 470*.
MOXEN	201.
MOYNE	229 à 231, 358*.
MOYRIA	98*, 280*.
MOYROU	130, 341*, 454, 455*.
MUDRY	61, 395.

MUFEOT 12, 187, 418.
 MUFFAT-SAINT-AMOUR **232 à 235**, 296.
 MUGNIER 4, 235*, **236***, 279*, 315,
 323, 372.
 MULET 410.
 MULLIN 394, 395.
 MULOT 308.
 MUNETO 83.
 MURA 111.
 MURAT **235**, 300.
 MURINES 284*.
 MURIS 154.
 MURS 216*, 217, **235**.
 MUSARD 110.
 MUSCHI 194.
 MUSSIACO 216.
 MUSSY 149.
 MUSTERIO 203.
 MUTTIN 2*.
 MUYARD 294.
 MYNGUEVAL 71.
 MYONNAZ 208.
 NALET 378.
 NANT (du) 133, 192, 206, 212, 214, **237**
 à **243**, 254, 257, 431*,
 432*.
 NATAGE 140.
 NAVES 131, 137*.
 NAVI 244.
 NAVILLE 138.
 NAZ (la) 75, **244**, **245**.
 NAZARI 395.
 NEMOURS 239.
 NENEIS 160.
 NERNIER 85*, 86, 87*, 90, **246 à 249**,
 259*, 261, 453.
 NETTENCOURT 241, **260**, 432*.
 NEUCHATEL 67, 260.
 NEUVECELLE 172, 237, 239, 246, 247,
 249*, **250 à 260**, 261,
 305, 328, 365, 387, 452,
 453*, 459*, 460.
 NEYRIEU 289.
 NICOD 5, 60, 250, 252*, 253*, **260**
 à **262**, 329, 457.
 NICOLET 392.
 NICOLIS 184.
 NICOLLE 10, 206, **263 à 267**, 394,
 409, 417*, 418*, 420*, 434,
 435*, 470, 471.
 NICOLLIER 192, **260**, 303, 306*, 307*,
 345.
 NOEL 339.
 NOERAY 2.
 NOUAVETTE 236.
 NOSTRADAMUS 411.
 NOUVELLES **280**.
 NOUVELLET 359*.
 NOVERY 3, 24*, 136*, 137*, 386.
 NOYEL 267*, **268 à 280**, 292, 293,
 299, 328, 408, 427.
 NOYER (du) 47, **280**.
 NOYRAY **280**.
 NOYREY (du) **280**, 320*, 339.
 NUCE 208.

NYEURE 341*, 359.
 ODINET 93, 102, 103, 108*, 110,
 129, 186*, 204, 205*, 207*,
 210, 212*, 213*, 215*, 216*,
 217*, 218, 219*, 220, 265,
281 à 286, 308, 336, 345,
 397.
 ODINOUDI 190.
 OETTINGEN 276*.
 OGIER 37, 266, **286***, 341.
 OGLETORP 272, 273*, 330*.
 OLEYE 451.
 OLIVE 12, **286**.
 OLIVIER **286**.
 ONCIEU 8, 28, 68, 72, 76*, 85, 89*,
 104, 128, 222, 232, 234*,
 270, **287 à 300**, 335,
 337*, 356, 371, 378, 385,
 417*, 433.
 ONGRAN 12.
 OPPINEL 65*, 149.
 ORCIÈRES 7.
 ORÉGAN 300.
 ORGILLEU 190.
 ORLÉANS 22.
 ORLIER 93, 101, 102*, 104, 128, 190,
 191*, 202, 204, 205, 206,
 207, 208, 209*, 213, 214,
 220, 222*, 225*, 228*,
 278*, 279, 282, **301 à 316**,
 336*, 339*, 340, 356*, 387,
 397*, 401, 416*, 432, 434*,
 435, 468*.
 ORLY 308.
 ORON 173, 174*, 175.
 ORSET 314.
 OSSENS 313*, **317**, **318**, 341.
 OSTIE 455.
 OULTREMONT 298.
 OUTRE-ARC 64, 65*, **318 à 320**, 342,
 343, 344, 440, 446.
 OUVRIER 4, 5, 302, **321**, 352, 372.
 PACHECO 72, 77*.
 PACORET **321 à 324**, 378.
 PACTHOD 234, **325 à 327**.
 PAERNAT 41, 224, **328 à 332**, 332,
 356*, 394*, 435.
 PAERNETI 256.
 PAGET 327*, **332**.
 PALADRU 405.
 PALAGRIN 289.
 PALATIO 248.
 PALICE 335.
 PALLAGNISO 290.
 PALLAVICINI 7.
 PALLUAT 264.
 PALLUEL 161, **332**, **333**, 441.
 PALUD (la) 17, 36, 47, 69, 70, 123, 158*,
 206, 215, 216*, 217*, 219,
 284, 289, 293*, 307, 328,
 331*, **334 à 340**, 356,
 406, 407*.
 PANET 285.
 PANISIER 125.

PANISSET 395.
 PAOLETTI 10, 12.
 PAPE 207.
 PAQUELLET 63, 64*, 65*, 308, **340**, **341**,
 359, 408*, 438, 439.
 PAQUELLET DU MOLLARD **342 à 344**.
 PARIS 165, 397.
 PARNET 255.
 PARPILLACT 329.
 PARPILLON 227, **345**, **346**, 368*, 369*,
 469.
 PASCAL 129, 284, **346**, 361.
 PASCHAL 397, 419.
 PASCHAT 225.
 PASQUIER 359.
 PASSELAIGUE 158.
 PASSERAT 27, 74, 158, 299, 345*, **347**
 à **350**.
 PASSEURIN 294.
 PASSEUR (du) 336*, 337, **350**.
 PASSI 298.
 PASSIER 24, 279, **351 à 354**, 382,
 443*, 444, 445.
 PASSIN 163, 164*, 165*.
 PASTORIS 354.
 PATERNIACO 130.
 PATRON 231.
 PAULME 354.
 PAVY 164, 198, 220, 226, 294, 307,
 323, 328*, 331*, 340*,
 354*, **355 à 357**, 394,
 416*, 417*, 418*.
 PAYN 282.
 PEJACEVICH 276.
 PELARD 27, 119, 225, 226, 290*, 231,
 341, **357 à 363**, 376*,
 458, 469.
 PELARIN 227, 314.
 PELAZ 359.
 PELISSARY 425*.
 PELISSIER 40.
 PELLETA 51.
 PELLETE 65, 320, **364**.
 PELLETIER (le) **364**.
 PELLIACO 365.
 PELLIS 423.
 PELLISSIER **364**.
 PELLY 142, 178*, **365 à 371**.
 PENSABIN **364**.
 PÉPIN **364**.
 PERCEVAUX 280.
 PERNAT 206, 275.
 PERNET **364**.
 PÉROINE 396.
 PÉRON **364**.
 PÉROUSE (la) 265, 304, 314, 353, 390, 391.
 PÉROUSSOD 342.
 PERRACHE 270, 271, **364**.
 PERRENOT 141*, 142.
 PERRERA **364**.
 PERRERIE 194*.
 PERRRET 118, 165, 199*, 224, 286,
372 à 376.
 PERRIÈRE 262.
 PERRIN 31, 88, 111, 125, 192, 196,
 197*, 204, 208, 212, 217,
 219, 220, 308, 323, 352,

PERRIN (*suite*) **377 à 383**, 391, 393,
 424, 466.
 PERROD **364**.
 PERRODET **364**.
 PERRODI 307.
 PERRROT 293*.
 PERRHOUDET 238*.
 PERRUCARD **384 à 386**.
 PERRUSSODI 342.
 PESMES 17, 18, 148, 256, 261, **387**.
 PÉTELAT 164, 165*, 374, 375.
 PEYRAT 271, 387.
 PEYRETTI 8.
 PEYSIEU 177*, **388**.
 PEYSSARD 392.
 PEYTAVIN 383*.
 PHELPHANS 401.
 PHILIPPE 379*, 424*.
 PIC 378, 382.
 PICCO 224.
 PICHON 17, 391.
 PICO 235.
 PICOLET 382*, 383, **389 à 393**,
 417, 421.
 PIERRE **393**.
 PIERRE (la) 20, **393**, 429*.
 PIERRECHARVE 107, 177, 180*.
 PIERREFEU 96, 97, 102, 359, **393**.
 PIERRELOS 378.
 PIERREPONT 441, 442, 447.
 PIERRON 389.
 PIFFADY 182.
 PIGNA 293.
 PIGNARD 112.
 PIGNIER 129*, 185, 197, 211, 221*,
 225, 303, 328*, 329, 340,
 356, **394 à 397**, 419,
 467, 468.
 PIGON 399*.
 PILA 99.
 PILARD 467.
 PILLA 221.
 PILLET 12, 223, 390, 391*, 415*, 419.
 PILLET-WILL **397**.
 PINARD 112*, 113, 120, **397**.
 PINGON 9, 14, 158, 162, 278, 310,
 382, 383, **398 à 408**,
 416, 428, 434, 437.
 PINO 402.
 PIOCHET 2, 156*, 207, 219*, 220*, 234,
 263, 264, 266*, 267*, 306,
 307, 331, 340*, 356*, 395,
412 à 420, 427.
 PIOLENC **420**, **421**.
 PLOSSASCO 154*, 185, 396, 428.
 PIRAFUAZ 96.
 PIRI 194.
 PIRO 255.
 PISTON 465, 466*.
 PITIGNY 89*.
 PITTIT 183.
 PIVRIER **422**.
 PLACE (la) **422**.
 PLAGNIOL 420.
 PLAN (du) 165, 267.
 PLANCHAMP 227, 228, 234, 346, **422 à**
424.
 4* vol., liv. XXXI, feuille V.

PLANCHE	323.
PLANEYSE	424.
PLANS (des)	258*.
PLASTRE (du)	221, 256, 409*, 424.
PLATON	465.
PLAUSOLLES	424.
PLAYSON	424.
PLONJON	424, 425, 470.
PLUVIERS	425*.
POBEL	106*, 152, 177, 307*, 357, 368, 426 à 430, 442*, 443.
POCHAT	239*, 241, 256, 430 à 432.
POENCET	356, 433 à 435.
POFFEY	435.
POGNIENT	
POINCET	312, 434, 435.
POINTET	376, 379*.
POIPE	358.
POISAT	435.
POISY	397.
POITIERS	22, 35, 38, 39*, 40, 41, 90, 93, 133, 155*, 156, 403, 445.
POLIÉ	415*.
POLIER	435.
POLIGNAC	35, 38, 40*, 47, 70, 149, 152, 153*, 166, 414.
POLLIER	253.
POLLOUD	410*.
POLTROT	77.
POMEL	256, 435.
PONCET	5, 303.
PONNAT	263, 266.
PONS	88.
PONT (du)	62, 64, 149, 163*, 172, 175*, 188, 191, 212, 278, 279, 320, 333, 342, 344, 351, 427, 429*, 436 à 444, 471, 472*.
PONT DE BEAUVOISIN (du)	448.
PONT DE LUSTRIN (du)	448.
PONT DE CHAMBÉRY (du)	448.
PONT DE FLUMET (du)	448.
PONT DE GENEVE (du)	448.
PONT D'ALEX (du)	448.
PONTAMAFREY (du)	437.
PONTBRIAND	88, 90, 457.
PONTE	309, 349.
PONTET	448.
PONTREN	448.
PONTVERRE	37, 68, 87, 88*, 89, 110, 112*, 133, 173, 449 à 460.
PONTE VITREO	450.
POPOLLION	339.
PORGOD	316.
PORT (du)	64, 114, 115, 102, 461 à 466.
PORTA	215, 291*, 337.
PORTAZ	390.
PORTE (la)	48, 59, 114, 120, 125, 132, (des Clefs, de Cluses, de Sallanches, de Vallon, de Pierre-Châtel).
PORTES (des)	104, 220, 284, 289, 463, 467, 468.

PORTIER	17, 102, 103, 112, 125, 149, 158, 197, 199, 204, 205*, 208, 218*, 219, 227, 264, 265, 270, 272, 305, 312, 345, 358*, 359*, 388, 425*, 428, 468 à 472.
POSSIASCO	129.
POTERLAT	159*.
POTOSKI	315.
POUJOLAT	11.
POULLIE	159.
POURROY	467.
POYPE (la)	69.
POYPON	83, 156, 206, 209*, 214, 215, 216*, 220*, 228, 237, 270, 278, 306, 332*, 333*, 337, 353, 433, 445.
POYSES	251*.
POZZO	47.
PRADEL	314, 357.
PRALLET	391.
PRANGINS	404*, 407.
PRAZ	106, 428.
PRÉLIAU	74, 402, 414.
PRESBITERI	311.
PRESLE	374.
PRESSET	234.
PRESSIER	253.
PRESSY	428*.
PRÉVOST	238*, 240, 241*, 256, 324.
PREYSSIN	71.
PREZ	60, 106, 243, 262, 314, 459,
PRICAZ	369.
PRIÈRES	100, 458*.
PROST	149.
PROVAIN	120.
PROVANA	20, 47*, 77, 185, 313.
PRUNELLE	466.
PUCET	314.
PUENCET OU PUENSET	264, 278, 293, 433 à 435.
PUGIN	102, 136, 255.
PUGNY	456, 457.
PUIT (du)	53.
PUI	115.
PUTEO	415*.
PUTEVILLE	150.
PUTHOD	106.
PUTHAMER	391.
PUTZ	274.
PUY (du)	219*.
PUY-GAULTIER	149, 334*
PUY-MONTBRUN	9.
PYNARD	247.
QUADRUPEDIS	17.
QUAGLIA	309.
QUALIE	308.
QUALLIAZ	309.
QUART (du)	154, 451.
QUARTARIA	12.
QUEIGE	204, 218, 219*.
QUERCULUS	86.
QUIMIER	198, 378, 456, 458.
QUINERIT	256, 257, 258, 423, 426, 430*.
QUINET	432.

QUINTAL	7, 41, 114*, 128.
QUIROT	30.
QUISARD	247, 257, 258*, 261*.
QUOEX	348.
RACHAIS	467.
RADICATI	168, 208, 387.
RAFFIN	389.
RAMBERT	314, 418*.
RAMBION	230, 231, 362.
RAMUS	141, 331, 338, 340*, 356*, 374.
RAPIN	319.
RASSET	294.
RATTI	235.
RANCUREL	320, 446.
RATE	453.
RAVAIS	74, 130, 248*, 255.
RAVEL	421.
RAVEX	130.
RAVIER	264.
RAVOERIL	87.
RAVOIRE	35, 64, 65, 96, 134, 226, 333, 374.
RAVOIRE (la)	65*, 80*, 81*, 82, 95*, 152*, 153, 154*, 216, 342*, 343*, 355, 403, 444.
RAVOYRE	441.
RAVOYRIA	205.
RAVOYRIE	403.
RAY	115*.
RAYMOND	374, 383.
RAYNARDI	12.
REBUT	225*, 261, 432*.
REDE	214, 218.
REFFEU	82.
REGARD	16, 17, 57, 107, 119*, 126*, 272, 331, 345*, 362*, 369, 371, 373, 385, 386, 468*.
RÉGIS	4, 27, 279, 280, 314, 354, 427*.
REGNAULD	75, 107, 179*, 186, 192*, 234, 245, 330, 410.
RENAUD	12, 424, 425.
RENGUIS	132.
RENNE	207.
RESASCO	184.
RESSIS	356.
RETRO	4.
RETTORNAZ	240.
REVEL	172*, 204, 205*, 224, 235, 465.
REVILLOD	329, 381.
REVOL	289.
REVOYRIE	71.
REY	47, 204, 312, 328, 356, 383, 390, 393.
REYDELLET	7.
REYDET	182*, 198*, 224, 370, 374, 410*, 426*, 428, 429*, 443*.
REYMONDIS	255, 433.
REYNAL	12.
REYNAUD	12, 333.
REYNEX	116.
RICALDON	184.

RICCÉ	294.
RICHARD	2, 63, 97, 128, 170, 184*, 235*, 290*, 291*, 320, 418, 466.
RICHARDON	73.
RICHARDOT	117, 313.
RICHARME	164*.
RICHELIEU	300.
RICHERAND	44.
RICHERI	381.
RICIA	400.
RIDDES	21, 115, 117, 130, 184*, 361, 393, 426, 468.
RIGAUD	360, 410.
RIGOT	60.
RIFE	231.
RIPERTI	331.
RIPPA	231.
RIPPES (des)	231.
RISLE	400.
RISSE	400*.
RIVAROLO	47.
RIVE (la)	425*.
RIVIÉRIEULX	267, 381*, 424.
RIVOIRE	71, 74*, 87, 96, 97, 149, 155, 407, 409.
RIVOIRE (la)	260*.
RIVOLE	105.
ROBBIA	21.
ROBERT	46, 199*, 213, 217.
ROBERTY	266*, 394*.
ROBIN	73, 190*, 389.
ROCHE	343*, 344, 466.
ROCHE (la)	13, 23, 167, 385.
ROCHECHOUART	39.
ROCHEFORT	362, 441, 442.
ROCHEFOUCAULD (la)	48.
ROCHET	213, 302.
ROCHETTE	8, 116, 118, 135, 158, 159, 176*, 224, 227, 314*, 315, 330, 361, 373, 388*, 422, 423, 427, 430, 469.
ROCHETTE (la)	59, 95, 98, 99, 111, 148*, 150, 151*, 161, 194*, 195*, 198, 211, 213, 302, 303, 333*, 401, 438*, 439, 453, 471.
ROCHIE	65.
ROCHIL	332.
ROCQUIER	402*, 405*.
RODES	221.
RODDAZ	214, 218.
ROERO	74*, 235, 347*, 350.
ROFFIER	20, 310, 425*.
ROGES	178*, 360.
ROGET	18, 242, 356, 423, 433, 456, 458*.
ROGLES	410.
ROGLIAZ	378.
ROLLAND	12, 31, 104, 105, 198, 206*, 226, 227*, 228*, 315*, 316, 319, 368, 390.
ROLLET	346, 453.
ROLLIER	415.
ROLLIN	70, 390*.
ROMANET	9.

ROMANI	450.
ROMILLEY	73.
ROMILLY	73.
ROMONT	365.
RONCAS	294.
RONCINET	454.
ROQUERIL	404.
ROQUES	393.
ROSAS	419, 466.
ROSSET	103, 327.
ROSSIAUD	394.
ROSSILLON	7, 74, 90, 127, 130, 133, 193, 194, 211, 220, 235, 244, 248, 256, 270, 292, 294, 298, 305, 306, 372, 388, 454, 455, 457, 469.
ROSTAING	159.
ROUAN	346.
ROUDET	62, 195.
ROUER	9, 24, 197, 407, 425.
ROUSSEAU	456.
ROUSSILLON	38, 39, 49, 54, 90, 194, 230.
ROUSSY	192, 235.
ROUVENOS	402.
ROUX	164, 290, 391.
ROVENOZ	178.
ROVORÉE	44, 45, 53, 54, 94, 112, 173, 174, 175, 179, 246, 247, 248, 253, 255, 450, 469.
ROYAL	191.
ROYARD	191.
ROYBON	467.
ROYÉ-BELLIARD	466.
ROYER-COLLARD	421.
ROZE	383.
RUBINI	184.
RUBOD	7, 8, 192, 200, 304, 305, 306, 463.
RUFFI	425.
RUFFIN	107, 279, 373, 402.
RUMILLY	57, 94, 95.
RUPHY	199, 290, 352, 373.
RUPPE	439.
RUPPECULA	438.
RUPPE-MEYMONTIS	132.
RUSINENS	467.
RUSSIN	239, 240, 254.
RUTOWSKI	274.
RUYSSEN	30.
RYE	4, 154, 167, 168.
SACCONAY	99, 237, 292.
SACCONEX	426.
SACHE	2.
SADIER	362.
SAILLON	450, 451, 454, 455, 459, 460.
SAINTE-AMOUR	232.
SAINTE-ANDRÉ	7, 9, 101, 153, 388.
SAINTE-AUBIN	207.
SAINTE-CASSIN	37.
SAINTE-CHAMONT	47, 48, 49.
SAINTE-DAMIEN	27.
SAINTE-DENIS	294.

SAINTE-MARIE	275.
SAINTE-MAURE	73.
SAINTE-GENIS	70, 77, 78.
SAINTE-GERMAIN	19, 44, 386.
SAINTE-GEORGES	334.
SAINTE-INNOCENT	211.
SAINTE-JEAN	335.
SAINTE-JEORRE	14, 16, 17, 106, 112, 117, 174, 178, 210, 211, 239, 247, 250, 251, 253, 254, 255, 257, 258, 309, 462.
SAINTE-MARTIN	47, 63, 124.
SAINTE-MAURICE	27, 211, 408, 428.
SAINTE-MICHEL	60, 175, 177, 318 à 320, 348, 424, 428, 442, 456.
SAINTE-OYEN	378.
SAINTE-PAUL	40, 41, 207, 251.
SAINTE-PIERRE	93, 106, 428.
SAINTE-PIREST	48.
SAINTE-RAMBERT	27.
SAINTE-SAPHORIN	387.
SAINTE-SÉVERIN	394.
SAINTE-SIMON	127.
SAINTE-SIXT	310.
SAINTE-TRIPHON	450.
SAINTE-TRIVIERS	96.
SAINTE-VALLIER	55, 93.
SAIX (du)	17, 18, 115, 212, 443, 445, 472.
SALA	439.
SALDOZ	356.
SALES	60, 61, 126, 132, 203, 207, 209, 235, 240, 241, 259, 308, 327, 360, 370, 386, 396, 399, 404, 406, 407, 408, 410, 413, 427.
SALINES	31, 207.
SALINET	206.
SALINS	72, 149, 407, 409, 412.
SALIS	135.
SALLE (la)	198, 199.
SALLENOVE	86, 96, 124, 133, 141, 142, 172, 256, 310, 361, 367, 387, 450, 452.
SALLERIE	64.
SALLIER	270, 273, 313, 351, 382, 383.
SALLIÈRE	63, 65, 440, 441, 442, 472.
SALLMARD	222.
SALM	277.
SALNEUVE	392.
SALOMON	220, 280, 323, 356, 435.
SALTEUR	16, 106, 185, 198, 199, 271, 297, 299, 314, 315, 371, 376, 383, 389, 408, 409, 410.
SALUARD	303.
SALUCES	32, 39, 40, 49, 70, 108, 152, 153, 207, 218, 303.
SALUCES-MIOLANS	46, 47, 54.
SALVAING	386.
SALVETA	132.
SAMOENS	241.
SANCET	379, 381.
SANCOZ	312.
SANCTO-CARRO	213.

SANCTO-LICEO	335.
SANCTO-LICIO	335.
SANCY	180, 431.
SANSBEIN	308, 309.
SAN-SEVERINO	350.
SANTET	323, 324.
SAPPIN	337, 339.
SAQUENAY	220, 221.
SAQUET	16.
SARDE	272.
SARIRIEN	75.
SARRA (la)	178, 179.
SARRAZIN	197, 291.
SASSENAGE	38, 48, 73, 153, 167.
SAUGE	8.
SAUMONT	81, 320, 387, 413, 414.
SAUTEREAU	263, 264, 265, 266.
SAUVAGE	74, 174, 230, 465.
SAVARDIN	324.
SAVARIN	145, 330.
SAVEY	48.
SAVIN	44, 45.
SAVOIROUX	370, 456.
SAXE	37, 67, 413, 437.
SCALIE	164.
SCARAMPI	47.
SCARRON	25.
SCÉY	309.
SCIONZIER	117.
SCOT	384, 385.
SCOTIA	215.
SCOTTY	114.
SECCO	235.
SÉCHAL	455.
SEIGNEUR	434.
SELOGES	271.
SÉMIANE	468.
SENAUCLANS	127.
SÉNÉCLAUZE	466.
SENSIA	407.
SENTERRE	408.
SEPTAIN	289.
SERENA	131.
SERENNES	421.
SERIGNAN	55.
SÉRIZY	4.
SERNAY	59, 138, 212.
SERRA	222.
SERRAVAL	389.
SERRE	226.
SERVAGII	74.
SERVETTAS	226.
SESCHAL	62, 87.
SESTIER	465.
SETENAY	271, 321.
SETHENAY	131, 446.
SEYSSEL	27, 37, 45, 49, 51, 54, 68, 69, 71, 87, 93, 98, 101, 102, 106, 140, 141, 155, 158, 161, 166, 167, 178, 179, 186, 194, 195, 202, 203, 204, 205, 207, 216, 217, 218, 219, 228, 237, 240, 241, 242, 262, 284, 291, 294, 295, 298, 360, 406, 423, 432, 441, 446, 452, 463.

SEYTURIER	280, 386.
SIBORD	440, 441.
SIBUE	63, 64, 323, 373, 437, 441.
SIGAUD	132.
SIGAY	317.
SILANS	410.
SILLIMAND	290.
SIMIANE	7, 8, 9.
SIMILLY	247.
SIMON	222.
SION	315.
SIRASSE	27.
SIRATIOZ	271.
SIRIGNAN	40.
SIVRY	327.
SLADE	22.
SOGAN	321.
SOLARO	21, 47, 295.
SOLIGNAC	132.
SONNAY	160.
SONNAZ	29.
SOSTION	140.
SOVERNIER	54.
SOYER	324.
SPERBER	393.
SPIARDO	409.
SPINE	5.
SPINOLA	47, 77.
STABULO	195.
STADION	275.
STANCHIA	113.
STENGEL	300.
STEPHANI	252.
STRATA	112, 248.
SUARDO	299.
SUBNARETO	282.
SUBTOR	160.
SUCHET	300, 408.
SUEN	256.
SUJOT	392.
SULLY	41, 145.
SULMONE	72, 73.
SUWAROFF	269.
SYNDIC	242.
SYON	117, 292, 293, 371, 388, 454, 457, 469.
TABLE (la)	194.
TACON	83, 158.
TAFFINÔ	168.
TAINÉ	374.
TALLIFERT	357.
TAMBURINI	223.
TANIÈRES	60.
TANINGE	350.
TARDIT	291.
TARDY	262, 341.
TAVANO	191.
TAVEL	105, 248, 259, 261, 315, 442, 453, 456, 457.
TAVELLE	259.
TEMPIER	353, 441, 442, 445.
TÉPERY	391.
TERMES	47.
TERNIACO	86.

TERNIER	37, 85*, 86*, 87*, 88*, 89*, 90*, 102*, 110*, 111*, 122, 174, 244, 247, 248*, 290, 371, 387, 449, 453*, 456.
TERRAIL	442, 447.
TERREBASSE	193.
TERRIER	127, 171, 172*, 209, 215.
TERRY	300.
TESTORI	227.
TESTUT	332*, 440.
TÉTU	366.
TÉVENOD	165, 166.
THAON	299.
THEYSIO	332*.
THANGES	463.
THOLLAZ	359, 360.
THOMAS	243, 316.
THOMASSIN	362, 379.
THONYNA	338.
THORENS	61, 241, 256, 257*, 355, 431, 446.
THOREYN	455.
THOYRE	60*, 103, 114, 123, 242, 307, 376, 425*, 451*, 469, 470*.
THUILE	131.
THUIRENS	133.
THUSSEY	400.
TIGNAC	227, 386, 442, 443, 444*, 445*.
TIGNIAC	53.
TILLET	72.
TOLLIER	323*, 417.
TISSOT	72, 234, 323.
TOCQUET	370.
TOINET	303.
TOLLEN	206.
TONDUT	404, 405, 441.
TONIER	198, 199.
TONNERRE	401.
TONTÉMS	105*, 197.
TORAIZE	142.
TORCHIT	165.
TOREN	194.
TORNAY	270.
TORNEMIRE	192.
TORNIER	240, 242*, 252.
TORTEL	419.
TORTOLLIER	315.
TOUR (la)	81, 173, 186*, 193*, 194, 195, 251, 347, 450, 452*, 453*.
TOUR (du)	371*, 408, 425, 453*.
TOUR-DE-VINAY	68.
TOUR-DU-PIN	68, 173.
TOURNAFOL	375.
TOURNAY	71, 74.
TOURNIER	225, 243.
TOURNON	24, 48, 140, 158, 167, 315, 462.
TOUVIÈRE (la)	210, 211*.
TRAVAL	307.
TRAZ	112.
TREDICINI	74, 347, 350*, 418.
TREFFORT	160.
TREMBLEYS	137, 455*.
TREMEYS	466*.
TRÉPIER	378.
TREVERNAY	211.
TREYNON	1, 2, 243.
TRIC	75.
TRIN	7, 156, 272.
TRINITATIS	264.
TRINITÉ (la)	369.
TROCTERU	248.
TROCTIER	102.
TROCU	394.
TROLLIERU	77.
TROLLIET	220, 408*, 411*, 414.
TROMBERT	15, 57, 231.
TROSSEL	355.
TROUILLOUX	306, 307.
TRUCHET	63, 65*, 279.
TRUCHON	55.
TRUFFON	378, 382, 383.
TULLIA	131.
TURBAND	183*.
TURENNE	347.
TURRE	173.
TURREL	419.
URSEL	259.
URTIÈRES	42, 44, 50, 53, 54, 194, 195*, 339, 345*.
USSOL	308.
UTHESIACO	96.
VACHAUD	316.
VACHE (du)	429.
VACHON	366, 369*, 409.
VADO	194, 195*.
VADON	420.
VAGNARD	171.
VAGNONE	8.
VAISIÈRE	346.
VALDISÈRE (la)	177, 349*, 354*, 399, 406.
VALENCE	4, 162*, 284, 295.
VALFRÉ	12.
VALIÈGE	252, 254.
VALLAGNIER	366.
VALLERIS	191.
VALLÈSE	452*, 453*, 459*.
VALLET	286, 359.
VALLIER	163, 328.
VALLIÈRES	57, 366*.
VALLIET	394.
VALLON	176*.
VALLONE	138*.
VALPERGA	7, 77.
VALPERGUE	27, 112, 321*.
VANDEL	88*, 259, 357.
VANDENESSE	115.
VANNELAT	210.
VANOISY	454.
VANS	27.
VARAX	42, 43, 60, 61, 70*, 71*, 74, 192*, 222, 223, 224, 227, 237, 239, 242, 243, 250, 256, 257*, 258, 303, 307, 330, 345, 346, 431.
VARCES	144.
VAREMBON	69, 168, 290.
VARENNE	316.
VAREY	387.

VARNES	31.
VAROCT	465.
VARS	96.
VARTERU	136.
VAUCHER	280*.
VAUCRESSON	23.
VAUD	400.
VAUDAN	294, 295, 300.
VAUDEMONT	238.
VAUDRAGON	378*.
VAUJANY	394.
VAULSERRE	70, 71*, 99.
VAULX	289, 345.
VAURIN	420, 421.
VAUSERY	133.
VAUTRAVERS	406, 407*, 415.
VECTIER	117, 428.
VEFFRAY	408.
VEGE	137*.
VEGLIO	234.
VEIGÉ	279*, 315, 348, 355, 396.
VEIGY	311.
VEILLET	104, 105, 198, 315, 372, 374*, 375, 376, 426, 427.
VELDINO	114.
VÉLIÈRES	292*.
VELLIET	310.
VELLION	255.
VELQUINDRY	114.
VENS	345, 369.
VENTES	158.
VERBOS	57*, 97, 117, 366*, 368, 369*.
VERD	435*.
VERDAN	198*.
VERDANNE	310.
VERDON	36*, 54, 112, 113, 154*, 155, 157*, 158, 195, 206*, 227, 264*, 281, 282, 285, 331, 356, 407, 435, 441*.
VERDUN	440.
VERGER (du)	148*, 149, 154, 167, 216*, 330, 361*, 447.
VERGNAUDÉ	76*.
VERGY	39, 40, 41*.
VERHONS	243.
VERNAY	393, 415.
VERNAZ	83, 237.
VERNEAUX	71.
VERNEY (du)	299, 361.
VERSONEX	368*, 369, 457.
VESPIA	452.
VÉSURE (la)	467.
VETUTI	415*.
VEYNES	272.
VIAL	251, 258, 337, 359, 466.
VIALLET	8, 222, 296*, 323.
VIBERT	8, 106, 186, 189, 278, 395, 410, 417, 428*, 429.
VIBOUD	161, 194.
VICHARD	135, 330.
VICO	248.
VICTOZ	241.
VIDEL	315.
VIDOMNE	24, 56, 60, 98, 133, 137, 176, 177*, 220, 221, 243, 273, 383, 386*, 406*, 408.
VIDONNE	211.
VIEVILLE	48.
VIENNE	46, 48, 87, 174.
VIENNENSIS	334.
VIENNOIS	43, 62, 88.
VIENNOT	383.
VIEUX	61.
VIFFRAY	408*.
VIFREDI	194.
VIGNES	125, 460.
VIGNET	185, 187.
VIGNIER	178*, 288, 290*, 292, 293*, 298*.
VIGNOD	59, 98, 107, 346*, 353, 388.
VIGNON	236*.
VIGNY	112, 243.
VILARGONDRAND	62*, 319.
VILAT	381.
VILLA	387.
VILLAR	194.
VILLARAYMON	45*, 339.
VILLARD	68, 131, 323.
VILLARSALET	150.
VILLE	25, 188, 222, 244, 262, 266*, 307, 388*, 408, 409, 428*, 432.
VILLECARDEL	300.
VILLEHARDOUIN	43.
VILLENEUVE	48, 263, 267*, 290.
VILLERS-SEXEL	87.
VILLETTE	8, 51, 115*, 147, 148, 149, 150*, 151, 153*, 170, 175*, 203, 244, 254, 267, 280, 284*, 309, 314, 335, 338, 349, 353, 368, 406, 435*, 441, 445*, 471*.
VILLIER	112.
VILLORESI	223.
VINCENT	112, 162, 220, 271, 307, 317*, 362*.
VINDRET	198, 312.
VINTIMILLE	67.
VIOLLAT	433*.
VIOLLET	262.
VIOLLON	119, 361.
VIONET	359, 426, 427.
VIRARD	204, 217, 336.
VIRE	160.
VIRY	85, 87*, 89*, 96, 115, 122, 132, 134, 141*, 142, 246*, 248*, 256*, 261, 265, 267*, 290*, 292*, 293*, 302, 331, 349, 358*, 359, 368*, 369*, 387, 418, 426, 431, 449, 454*, 455*, 456*, 457*, 458*.
VISCONTI	124, 387.
VISSOL	313.
VITIT	415.
VITRY	180.
VIVIAND	216.
VIVIER	291.
VOSSERU	244, 245.
VOUREY	131.
VOYER	82*, 83*.
VOZIERIER	173*, 175, 430.

VUAGNARD.	171.	WATTEVILLE.	250, 258.
VUAREMBERT.	17*, 18.	WEILER.	12.
VUIPPENS.	58, 239.	WILSON.	234.
VULENI.	160.	WOLKENSTEIN.	277.
VULLIANDE.	206.	WUATENMVYL.	258.
VULLIEMOZ.	259*.	WURSTEMBERGER.	88.
VULLIET.	105, 128, 192*, 235, 350,	YLLENS.	4.
	405.	YVERDON.	249.
VULLIEZ.	243.	YVEZ.	353.
VULLIOD.	8, 209.	YVOIRE.	29.
VULLIOUD.	403.	ZACH.	23.
VULPIAN.	368, 392.	ZSCHOK.	274, 275*.
WALWICK.	114.		



NOUVEAUX ERRATA

DU III^e VOLUME

- Page 5. N^o PIERRE FORNIER, 4^{me} avant-dernière ligne, *au lieu de* : Fornier, *lisez* : Tornier. Avant-dernière ligne, *au lieu de* : Ducis, *lisez* : Ducrest.
- 55. SON EXC. ANTOINE GAUD, 18^{me} ligne, *au lieu de* : Piohet, *lisez* : Piochet.
- 68. Note (2), 2^{me} ligne, *au lieu de* : Chanoine, *lisez* : Châtelain. Cet errata a été indiqué par erreur au III^e volume comme allant au folio 67.
- 104. Degré XIII. Le Comte JOSEPH-VICTOR-FRÉDÉRIC-MARIE, 4^{me} ligne, *au lieu de* : Tarnengo, *lisez* : Ternengo.
- 106. 28^{me} ligne, *au lieu de* : Françoise, *lisez* : Bernarde.
- 139. Degré II. ANNE-GASPARDE, 5^{me} ligne, *au lieu de* : 1731, *lisez* : 1736.
- 143. Sur l'alignement du degré IV. N^o FRANÇOIS DE LA GRAVE, 3^{me} ligne, *au lieu de* : Pulud, *lisez* : Palud.
- 146. Degré III. FRANÇOISE, 6^{me} ligne, *supprimez* : (2).
- 166. GRIMALDI, 26^{me} ligne, *au lieu de* : Gribaldy, *lisez* : Grimaldy.
- 236. Degré II. RODOLPHE I, *au lieu de* : Nicolette, *lisez* : Isabelle.
- 237. Degré IX. N^o JEAN-LOUIS, 8^{me} ligne, *au lieu de* : Logs, *lisez* : Loys.
- 267. Note (2), 3^{me} ligne, 1546 est une date erronée; 4^{me} ligne, *au lieu de* : Montmoyen, *lisez* : Montmoyen.
- 276. Degré VIII. THOMAS, 6^{me} ligne, *au lieu de* : annuels. Si le, *lisez* : annuels, si le.
- 282. Aux intitulations de seigneuries, *au lieu de* : Collonges-sous-Bellerive, *lisez* : Collonges-sur-Bellerive.
- 303. Degré VII. FRANÇOISE-JEANNE, *au lieu de* : Marigny, *lisez* : Maugny.
- 324. Degré VIII. N^o LOUIS, *au lieu de* : du Port, *lisez* : du Pont.
- 339. Note (3), 2^{me} ligne, *au lieu de* : intitulé, *lisez* : intitulé.
- 340. Au bas de la page, AMBROYSIE, 2^{me} ligne, *au lieu de* : veuve, *lisez* : femme.
- 361. Degré XII. Comte ALEXIS-ANTOINE, 9^{me} ligne. Le continuateur de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie* porte le titre de Comte, non seulement parce que son père (ledit Comte Alexis-Antoine) était ainsi qualifié sur des Patentes de 1851 et d'autres actes officiels, mais parce que le Roi d'Italie, successeur de ses anciens souverains, a bien voulu *proprio motu*, par d'autres Patentes, *renouveler* (*rimovare*) ce titre en sa faveur et celle de ses descendants.
- 363. Au bas de la page, D^{me} LOUISE, 4^{me} ligne, *au lieu de* : 1158, *lisez* : 1558.
- 390. Degré VIII. LUCRÈCE, 2^{me} ligne, *au lieu de* : Pobet, *lisez* : Pobel.
- 415. Note (2), *au lieu de* : Cambertaci, *lisez* : Camberiaci.
- 457. Ajoutez un trait de filiation entre : VI. FRANÇOIS, et : VII. CLAUDE.

ERRATA

DU IV^e VOLUME

- Page 41. 40^{me} avant-dernière ligne, *au lieu de* : Tranche, *lisez* : Tranché.
- 44. Lettre ornée, *supprimez* les traits noirs qui ne séparent pas les émaux, dans les quartiers 2 et 3.
- 22. Note (3), 2^{me} ligne, *au lieu de* : Vinz, *lisez* : Viuz.
- 31. Note (3), *au lieu de* : Millarède, *lisez* : Mellarède.
- 49. Suite de la note (4), 1^{re} ligne, *au lieu de* : dudi, *lisez* : dudit.
- 68. Degré VI. GUILLAUME IV, chevalier, 14^{me} ligne, *au lieu de* : Chimilin, *lisez* : Chemilieu.
- 76. 3^{me} alinéa, 2^{me} ligne, *au lieu de* : Mondon, *lisez* : Moudon.
- 122. 4^{me} ligne, *au lieu de* : avant, *lisez* : après.
- 148. Note (4), 6^{me} ligne, *au lieu de* : Rumilly, *lisez* : Montnélian.
- 149. JACQUEMETTE, fille d'Humbert de Montmayeur d'Aigueblanche, après N^o Vincent Portier, *supprimez* de Rumilly.
- 152. *Au lieu de* : V. Jacques 1^{er}, *lisez* : Jacques, 1^{er} comte...
- 154. Degré VIII. FRANÇOIS, comte de Montmayeur, 7^{me} ligne, *supprimez* : traité anténuptial du 21 décembre 1514. (Cette date est celle du contrat dotal de Jacques de Pesmes avec Blanche-Marie de Saumont. 8^{me} ligne, *au lieu de* : Jeanne de Saumont, *lisez* : Blanche-Marie de Saumont.
- 164. 7^{me} alinéa, 12^{me} ligne, *au lieu de* : 21 juillet 1461, *lisez* : 21 juillet 1464.
- 182. Degré V. ANNE, 10^{me} ligne, *au lieu de* : répudiation, *lisez* : répudiation.
- 194. Mess^{rs} EYMERIC, 2^{me} avant-dernière ligne, *au lieu de* : Matneuda, *lisez* : Matheuda. Note (4), 1^{re} ligne, *au lieu de* : Moreste, *lisez* : Morestel.

- Page 196. Entre le degré IV et le degré V de la généalogie MORESTEL, au lieu d'un seul trait rouge de filiation pour D^{me} Catherine et D^{me} Isabelle, il faut un trait pour chacune d'elles.
- 197. Note (2), 2^{me} ligne, après Garnier, ouvrir une parenthèse et supprimer celle qui précède le mot Grenié. Degré IV, à N^e Antoine, il faut un double trait.
- 199. A VII. HENRI-FRANÇOIS, il faut un seul trait.
- 207. Degré IX. GEORGES, 7^{me} ligne, au lieu de : Péroyes, lisez : Péroges.
- 215. Degré V, 6^{me} ligne, au lieu de : Georges transige, lisez : Jacques transige.
- 234. Degré VI. MARIE, au lieu de : Bravet, lisez : Blavet. Même degré, ajoutez : Joséphine, née en 1846.
- 248. Mess^{re} GIRARD, chevalier, 10^{me} ligne, au lieu de : Girard de Nemier, lisez : Girard de Ternier.
- 257. Degré IX. FRANÇOIS DE NOVESSELLE, 1^{re} ligne, au lieu de : en rançais, lisez : en français.
- 270. Degré V. CLAUDE-ANDRÉ, 3^{me} ligne, au lieu de : 1638, lisez : 1608.
- 271. Degré IV. Mettre un point d'interrogation au-dessus de Jeanne, se reliant aux points d'interrogation partant d'Anne.
- 274. Degré X. MAURICE-FRÉDÉRIC-GEORGES, 3^{me} ligne, au lieu de : Mess^{re} Maurice-Noël, lisez : Mess^{re} Maurice Noël.
- 277. Degré XII. HENRIETTE, 3^{me} ligne, au lieu de : veur, lisez : veuf.
- 344. Note (1), 1^{re} ligne, au lieu de : M^r le Baron Truchis, lisez : M^r le Baron de Truchis.
- 347. Dans le blason, supprimer le trait noir qui coupe le chef en deux verticalement.
- 356. Degré III. CLAUDE, 9^{me} ligne, au lieu de : 12, lisez : 22.
- 358. PHILIBERT PÉLARD, notaire de Genève, au lieu de : 1561, lisez : 1501.
- 377. Aux intitulations de seigneuries, au lieu de : Baillage, lisez : Bailliage. Au blason I, c'est par erreur que l'étoile a été dessinée à 6 rais.
- 394. Degré VIII. EUGÈNE-CHARLES-MARIE-JEAN-BAPTISTE-OCTAVE, au lieu de : Ep. N. N., lisez : Ep. Marguerite Anduze, de Montpellier. (Communication de M^r d'Arcollières.)
- 404. 6^{me} ligne de la notice au bas de la page, après les mots : d'Aoste, etc. — Maulevrier, en Normandie, (Seine-Inférieure), près de Caudebec, appelé Seigneurie, Vicomté ou Comté, appartenait bien à la Maison de Savoie ; il est cité au traité du 5 janvier 1355 entre le Roi de France et le Comte de Savoie, comme fief lige dont ce Comte et ses aïeux avaient joui par don royal. Il ne cessa d'appartenir à la Maison de Savoie que par le traité de 1601. Or cette terre était régie, vers 1378, 1410 et années suivantes, par un officier qui porta des titres très divers : gouverneur, procureur général, receveur des revenus de ce Comté, et même bailli, etc. Il y avait en outre à cette époque un Capitaine du château de Maulevrier pour le Comte de Savoie (Inventaire des Archives de l'Isère, B. 3884 et suivants). Si le nom de bailli était ainsi donné parfois au gérant d'un fief de peu d'importance, c'est que sa signification en Normandie était alors tout autre que celle qu'il avait dans notre région. L'existence, si peu connue en Savoie, des baillis de Maulevrier n'infirmé en rien les autres preuves que j'ai données des erreurs de Philibert de Pingon. Du reste il me paraît bien peu probable qu'un Pingon ait rempli ces fonctions, quoique modestes.
- 424. Avant-dernière ligne, au lieu de : Le 14 juillet suivant, lisez : Le 14 février 1579.
- 440. Note (6), 4^{me} ligne, après *habitat*, il faut un point (indiquant une abréviation) et non une virgule.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

CE QUATRIÈME VOLUME

Le 15 février 1910.

 ALLIER FRÈRES, imprimeurs-éditeurs à Grenoble.

Chef des ateliers lithographiques :

PROSPER LAPORTE.

Chef des ateliers typographiques :

LÉON ROUBEROL.